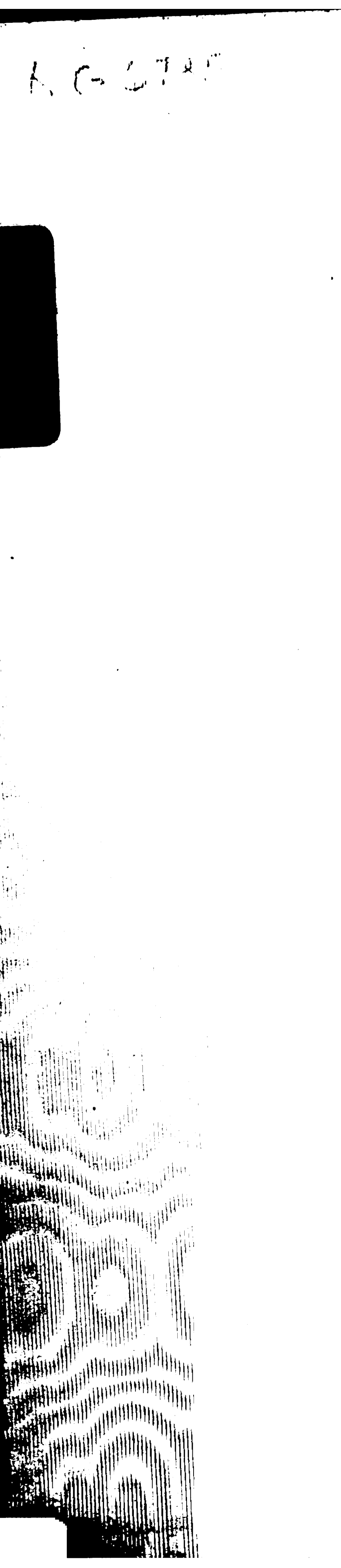
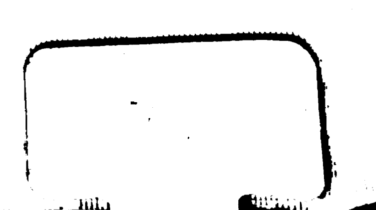

Digitized by Google





L'HISTOIRE

DE FRANCE

RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

8829. — PARIS, IMPRIMERIE A. LAHURE
9, Rue de Fleurus, 9



L'HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES TEMPS LES PLUS RECULÉS JUSQU'EN 1789

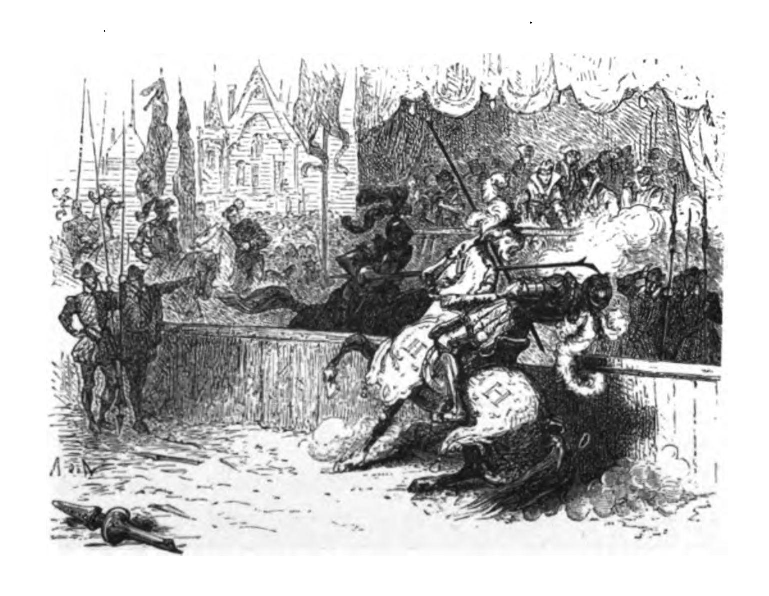
RACONTÉE A MES PETITS-ENFANTS

PAR M. GUIZOT

TOME TROISIÈME

ILLUSTRÉ DE 74 GRAVURES DESSINÉES SUR BOIS

PAR ALPH. DE NEUVILLE



PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET Cie

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1883



CHAPITRE XXVIII

FRANÇOIS Ier ET CHARLES-QUINT

Plus j'étudie et je contemple librement notre histoire, plus j'éprouve un sentiment de fierté patriotique mêlé de tristesse. La France, dans son unité nationale, est le plus ancien des États de l'Europe chrétienne. Dans sa longue vie, elle a traversé des régimes très-divers, le chaos de la barbarie, la féodalité, la monarchie pure, les essais de monarchie constitutionnelle et de république. Sous tous ces régimes, ni la grandeur et la gloire, ni la puissance matérielle et l'éclat intellectuel, ni les vertus morales et les charmes de la vie sociale ne lui ont manqué. La barbarie a eu Charlemagne; la féodalité, saint Louis, Jeanne d'Arc et Bayard; la monarchie pure, Henri IV et Louis XIV. Je ne dis rien de notre propre temps. La France a brillé dans la guerre et dans la paix, par l'épée et par la pensée : elle a tour à tour conquis et séduit, éclairé et troublé l'Europe; elle a toujours été pour les étrangers un spectacle ou un séjour plein de curiosité et d'attrait, de plai-

sirs nobles ou d'amusements mondains. Et pourtant, après tant de siècles de cette grande et brillante destinée, la France n'a pas encore atteint le but auquel elle a toujours aspiré, auquel aspirent naturellement toutes les sociétés civilisées : l'ordre dans le mouvement, la sécurité et la liberté unies et durables. Elle a eu des défauts qui l'ont empêchée de recueillir pleinement les fruits de ses qualités ; elle a fait des fautes qui lui ont attiré ses revers. Deux choses, essentielles à la prospérité politique des sociétés humaines, lui ont manqué jusqu'ici : la prédominance de l'esprit public sur l'esprit de caste ou de profession ; la mesure et la fixité dans les ambitions nationales, au dedans et au dehors. La France s'est livrée aux passions personnelles de ses chefs et à sa propre mobilité imprévoyante.

J'entre dans l'histoire d'une époque et d'un règne où cet amalgame de qualités et de défauts, de vertus et de vices, de progrès et d'égarements, s'est déployé dans la société française avec puissance et séduction. François I[er], son gouvernement et son temps ouvrent l'ère de la France moderne et font clairement entrevoir les causes de ses grandeurs et de ses faiblesses.

François I[er] avait reçu de Dieu tous les dons qui peuvent orner un homme : il était beau, grand, fort ; son armure, conservée au Louvre, est celle d'un homme de six pieds ; il avait le regard brillant et doux, le sourire gracieux, les manières séduisantes. Dès son enfance, il se montra spirituel, entreprenant, adroit, hardi ; il avait sept ans lorsque « le jour de la Conversion de saint Paul, 25 de janvier 1501, environ deux heures après midi, mon roi, mon seigneur, mon César et mon fils, auprès d'Amboise, fut emporté au travers des champs par une hacquenée que lui avait donnée le maréchal de Gyé ; et fut le danger si grand que ceux qui étaient présents l'estimèrent irréparable ; toutefois Dieu, protecteur des femmes veuves et défenseur des orphelins, prévoyant les choses futures, ne me voulut abandonner, connaissant que, si cas fortuit m'eût si soudainement privée de mon amour, j'eusse été trop infortunée. » Ainsi est raconté ce petit incident par sa mère Louise de Savoie, que la jalousie d'Anne de Bretagne tenait alors habituellement éloignée de Paris et de la cour[1]. Quelques années plus tard, le jeune prince, devenu un ardent chasseur, eut un jour la fantaisie de lâcher dans la cour du château d'Amboise un sanglier qu'il venait de

[1] *Journal de Louise de Savoie*, dans la collection Petitot des *Mémoires sur l'histoire de France*, 1re série, tome XVI, p. 390.



forcer dans la forêt; l'animal rencontre une porte, l'enfonce d'un coup de boutoir et monte dans les appartements; les assistants s'enfuient; François poursuit le sanglier, l'atteint, le tue d'un coup d'épée et l'envoie rouler par l'escalier dans la cour. Lorsque, en 1513, Louis XII manda le jeune duc d'Angoulême et le chargea d'aller défendre la Picardie contre les Anglais, François n'avait guère fait jusque-là qu'user de ses dons naturels pour plaire à la petite cour qui l'entourait : qualité précieuse, mais très-insuffisante pour le gouvernement des peuples.

Quand il monta sur le trône, deux ans après, le 1er janvier 1515, n'ayant pas encore atteint sa vingt et unième année, c'était un brillant et vaillant enfant gâté qui devenait roi. Il avait eu pour gouverneur Artus Gouffier, sire de Boisy, gentilhomme poitevin, qui s'était appliqué à faire de son élève un loyal chevalier, bien dressé aux mœurs et à tous les mérites chevaleresques, mais sans lui faire faire de plus sérieuses études ni le préparer à la tâche du gouvernement. Le jeune François d'Angoulême vécut et se forma sous l'influence de deux femmes, sa mère Louise de Savoie et sa sœur aînée Marguerite, qui l'aimaient et l'adoraient avec une idolâtrie passionnée. Je viens de dire dans quels termes, en recueillant chaque jour ses souvenirs intimes, Louise de Savoie se parlait à elle-même de son fils : « Mon roi, mon seigneur, mon César et mon fils! » Orgueilleuse, ambitieuse, audacieuse ou souple selon le besoin, d'un esprit capable et ferme, de mœurs violentes et corrompues, avide de plaisir et d'argent comme de pouvoir, Louise ne donna à son fils ni principes ni exemples moraux : pour lui, la royauté souveraine; pour elle-même, le rang, l'influence et la richesse de reine mère, et pour tous deux la grandeur servant à la satisfaction de leurs passions, c'était là toute la préoccupation et tout le travail de sa vie maternelle. Le caractère et les sentiments de Marguerite de Valois étaient tout autres; née le 11 avril 1492, elle n'avait que deux ans de plus que son frère François; mais sa nature plus délicate fut plutôt et plus richement cultivée et développée : elle fut élevée « avec sévérité par une très-exquise et très-vénérable dame, en laquelle toutes les vertus, l'une à l'envi de l'autre, s'étaient assemblées[1] ;» comme on lui trouvait de rares dispositions d'esprit et un goût très-vif pour la science, on lui donna des précepteurs de toute sorte qui la rendirent

[1] Madame de Châtillon, dont le mari défunt avait été gouverneur du roi Charles VIII.



habile dans les *lettres profanes*, comme on disait alors. Marguerite apprit le latin, le grec, la philosophie, et surtout la théologie. « Dès l'âge de quinze ans, dit un contemporain, l'esprit de Dieu commença à se manifester et apparaître en ses yeux, en sa face, en son marcher, en sa parole, et généralement en toutes ses actions. » « Elle avait le cœur fort adonné à Dieu, dit Brantôme, et elle aimait fort à composer des chansons spirituelles... Elle s'adonna aussi aux lettres en son jeune âge, et les continua tant qu'elle vécut, aimant et conversant, du temps de sa grandeur, avec les gens les plus savants du royaume de son frère, lesquels l'honoraient tellement qu'ils l'appelaient leur Mæcenas. » La science était pourtant fort loin d'absorber toute cette jeune âme : « Elle avait, dit un contemporain, un aimable son de voix touchant qui émouvait les inclinations tendres qu'on a dans le cœur; » la tendresse, une tendresse passionnée, prit de très-bonne heure la première place dans l'âme de Marguerite, et ce fut son frère François qui en fut le premier objet; quand on parlait de la mère, du fils et de la sœur, on les appelait une Trinité, et Marguerite l'attestait elle-même, quand elle disait avec une modestie charmante :

> Ce m'est tel bien de sentir l'amitié
> Que Dieu a mise en notre trinité,
> Daignant aux deux me joindre pour trois, nombre
> Qui ne suis digne à m'en estimer l'ombre !

Ce fut pour Marguerite que l'union si intime de ces trois personnes eut les conséquences les plus douloureuses; je la retrouverai plus d'une fois dans le cours de cette histoire; mais, quoi qu'il en soit, elle était, à coup sûr, la meilleure dans ce trio princier, et François Ier fut celui qui en sortit le plus *gâté*. Rien n'est plus corrupteur que d'être idole.

Les premiers actes de son gouvernement furent sensés et de bon augure. Il confirma ou renouvela les traités ou les trêves qu'à la fin de son règne Louis XII avait conclus avec les Vénitiens, les Suisses, le pape, le roi d'Angleterre, l'archiduc Charles et l'empereur Maximilien, pour rendre la paix à son royaume. A l'intérieur, François Ier maintint dans son conseil les principaux et plus éprouvés serviteurs de son prédécesseur, entre autres le financier Florimond Robertet; il porta à quatre le nombre des maréchaux de France pour conférer cette dignité au vaillant ami de Bayard, Jacques de Chabannes, seigneur de la Palice,

que déjà, sous Louis XII, les Espagnols appelaient « le grand maréchal de France. » Il éleva en même temps aux plus hautes charges de l'État deux hommes nouveaux, Charles, duc de Bourbon, jeune encore mais déjà glorieux guerrier, et Antoine Du Prat, habile premier président du parlement de Paris; il fit l'un connétable, et l'autre chancelier de France. Sa mère, Louise de Savoie, ne fut pas, dit-on, étrangère à l'élévation de l'un et de l'autre; elle passait pour porter au jeune connétable plus que de l'amitié, et elle regardait, non sans raison, le vieux magistrat comme l'homme le plus capable de servir, sans réserve, le pouvoir royal et elle-même.

Ces mesures, le langage et l'attitude de François Ier, le soin qu'il prenait de plaire à tous ceux qui l'approchaient, faisaient en France et en Europe une impression favorable; en Italie surtout, les princes comme les peuples, le pape Léon X le premier, se flattaient ou voulaient avoir l'air de se flatter que la guerre ne rentrerait pas chez eux, et que le jeune roi n'avait à cœur que de mettre la Bourgogne à l'abri des attaques soudaines et brutales des Suisses. Le vieux roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, d'accord avec son habile ministre le cardinal Ximénès, se montrait seul méfiant et inquiet : « Ne vous endormez pas, disait-il à ses anciens alliés; un moment suffit aux Français pour suivre leur maître où il veut les mener; est-ce uniquement pour défendre la Bourgogne que le roi de France ajoute à sa gendarmerie quinze cents lances et qu'un train d'artillerie défile dans le Lyonnais et s'approche peu à peu des montagnes? » Ferdinand pressait le pape, l'empereur Maximilien, les Suisses et le duc de Milan, Maximilien Sforza, de former une ligue pour la défense de l'Italie; Léon X persistait à vouloir rester ou paraître neutre, comme père commun des fidèles. Cependant l'ambassadeur de France à Rome, Guillaume Budé, « homme d'une érudition peut-être unique, dit Guichardin, parmi les hommes de notre temps », et de plus homme d'un esprit fin et sagace, démêlait le travail caché de la diplomatie italienne et demandait à Paris son rappel, disant : « Tirez-moi d'une cour pleine de mensonges; ceci est un séjour trop étranger pour moi. » On lui répondit de prendre patience et de négocier toujours, car la France, opposant finesse à finesse, voulait qu'on la crût trompée, et que les yeux du pape, détournés sur une fausse négociation, n'aperçussent pas le péril qui se préparait pour la ligue italienne et ses patrons, avoués ou secrets[1].

[1] Gaillard, *Histoire de François Ier*, t. I, p. 208.

Ni le roi ni le pape n'eurent à prendre longtemps la peine de se tromper mutuellement. On apprit à Rome que François Ier, arrivé à Lyon en juillet 1515, venait de donner à sa mère Louise la régence du royaume et poussait vers les Alpes une armée de soixante mille hommes, avec une puissante artillerie. Il avait gagné à son service le doge de Gênes, Octavio Frégose, et le vieux général des Vénitiens, ses alliés, Barthélemi d'Alviano, était campé avec ses troupes à portée de Vérone, prêt à soutenir les Français dans la lutte qu'il prévoyait. François Ier, de son côté, était informé que vingt mille Suisses, commandés par le Romain Prosper Colonna, gardaient les débouchés des Alpes pour lui fermer l'entrée du Milanais. Il reçut en même temps la nouvelle que le cardinal de Sion, son plus ardent ennemi, au nom de l'Église romaine, employait passionnément, avec l'appui secret de l'empereur Maximilien, son influence et ses prédications à lever en Suisse une seconde armée de vingt à vingt-cinq mille hommes pour la lancer, au besoin, contre lui en Italie. Une armée espagnole et romaine, sous les ordres de don Raimond de Cardone, se tenait immobile à quelque distance du Pô, attendant les événements et les ordres qui lui prescriraient d'y prendre part. Évidemment François Ier, roi depuis six mois seulement, était résolu et pressé de reprendre en Italie, dans le Milanais d'abord, la guerre d'invasion et de conquête qu'avaient engagée Charles VIII et Louis XII; et la ligue des États italiens, sauf Venise et Gênes, avec le pape pour patron timide et les Suisses pour soldats, rassemblait ses forces pour repousser le conquérant.

On était au mois d'août; les neiges baissaient et s'amollissaient dans les Alpes; le roi rejoignit, à Embrun, avec le gros de l'armée, le connétable de Bourbon, qui commandait l'avant-garde. Mais les deux passages du mont Cenis et du mont Genèvre étaient fortement gardés par les Suisses; on en chercha d'autres, un peu plus vers le sud; un pâtre, chasseur de chamois, en indiqua un par lequel on pouvait, dit-il, traverser les montagnes et descendre dans les plaines du marquisat de Saluces; le jeune connétable alla en personne examiner les points indiqués par le pâtre; vérification faite, il ne parut pas impossible de faire passer par là toute l'armée, même la grosse artillerie; on s'engagea dans cette voie inconnue. Sur plusieurs points, il fallut combler des précipices, construire des ponts momentanés, percer d'énormes rocs; les hommes d'armes marchaient à pied, tirant à grand'peine leurs chevaux; à plus grand'peine encore les fantassins hissaient les canons par-



LE CARDINAL XIMÉNÈS

D'après une gravure d'Édelinck. (Bibl. nationale, Estampes.

dessus les trous à peine remplis et les fragments des rochers entr'ouverts; chefs et soldats se mettaient ensemble à l'œuvre; nul travail ne paraît trop rude à une espérance passionnée; en cinq jours, la montagne fut domptée et l'armée entrevit la plaine où elle pourrait rencontrer l'ennemi. Un petit corps de quatre cents hommes d'armes, conduit par le maréchal de Chabannes, y descendit le premier; Bayard en était : « Monsieur le maréchal, dit-il à Chabannes, on nous dit que le seigneur Prosper Colonna est delà le Pô, avec deux mille chevaux, dans une ville nommée Villefranche, ne se doutant de rien et ne songeant qu'à se gaudir. Il faut éveiller un peu ses esprits, et à cette heure monter à cheval avec toutes nos bandes, afin qu'il ne soit averti par aucun. — Seigneur Bayard, dit le maréchal, c'est très-bien dit ; mais comment passerons-nous la rivière du Pô, qui est si impétueuse et si grosse? — Seigneur, dit Bayard, voici le frère du seigneur de Morette qui sait le gué; il passera le premier et moi après lui. » Ils montèrent tous à cheval, passèrent le Pô, « et furent bientôt là où le seigneur Prosper Colonna était à table et dînait ainsi que tous ses gens. » Bayard, qui marchait le premier, trouva devant le logis du chef italien les archers de garde : « Rendez-vous et ne sonnez mot, leur cria-t-il; sinon, vous êtes morts. » Quelques-uns se mirent en défense; les autres coururent avertir Colonna : « Levez-vous, seigneur; voici les Français en grosse bande qui sont déjà à cette porte. — Enfants, leur dit Colonna, gardez cette porte un petit jusqu'à ce que nous soyons un peu accoutrés pour nous défendre. » Mais pendant qu'on se battait à la porte, Bayard fit escalader les fenêtres, et entrant le premier : « Où êtes-vous, seigneur Prosper? rendez-vous; autrement vous êtes mort. — Seigneur français, qui est votre capitaine? demanda Colonna. — C'est moi, seigneur. — Votre nom, capitaine? — Seigneur, je suis un Bayard de France, et voici le seigneur de la Palice, et le seigneur d'Aubigny, et d'Himbercourt, la fleur des capitaines de France. » Colonna se rendit, maudissant la fortune, « mère de toute tristesse et affliction qui lui avait ôté l'entendement, et qu'il n'eût été averti de leur venue, car au moins il eût fait bien chèrement acheter sa prise; » et il ajoutait : « Ce semble une chose faite divinement; quatre nobles chevaliers ensemble, avec leurs compagnons, pour prendre un noble romain! »

François Ier et le gros de son armée étaient aussi arrivés au pied oriental des Alpes et s'avançaient dans les plaines du pays de Saluces et

du Piémont; les Suisses, stupéfaits de leur apparition inattendue, se replièrent jusqu'à Novare, théâtre de la victoire qui, deux ans auparavant, les avait rendus si fiers. Le bruit se répandit qu'on pourrait négocier et vider la question du Milanais sans combat; la plupart des chefs français repoussaient cette idée; le roi l'accueillit; ses premiers mouvements étaient sympathiques et généreux : « Je ne veux pas acheter par le sang de mes sujets, dit-il au maréchal de Lautrec, ni même par celui de mes ennemis, ce que je puis payer avec de l'argent. » Des pourparlers s'ouvrirent; on tomba d'accord sur les conditions auxquelles les Suisses se retireraient d'Italie et rentreraient dans l'alliance française; une somme de 700,000 écus, dit-on, était la principale de ces conditions; le roi et les chefs de son armée donnèrent tout ce qu'ils avaient, même leur vaisselle, pour un premier payement que Lautrec fut chargé de porter à Bufalora, où les Suisses devaient le recevoir. Mais on apprit tout à coup que la seconde armée de vingt mille Suisses, que le cardinal de Sion avait réussi à lever, était entrée en Italie par la vallée du Tessin; elle rejoignit ses compatriotes; le cardinal recommença ses prédications ardentes contre les Français; les nouveaux venus rejetèrent les arrangements stipulés; confiants dans leurs forces réunies, tous les Suisses se mirent d'accord. Lautrec, averti à temps, reprit en toute hâte la route du camp français, remportant l'argent qu'il avait été chargé de remettre; le général vénitien l'Alviane vint au camp français pour se concerter avec le roi sur les mouvements de ses troupes; dans l'une et l'autre armée, on ne pensa plus qu'à livrer bataille.

Le 13 septembre 1515, vers midi, le connétable de Bourbon fit avertir le roi, campé à Marignan[1], que les Suisses, sortis de Milan en grandes masses, au bruyant appel du *taureau d'Uri* et de la *vache d'Unterwalden*, s'avançaient pour attaquer. « Le roi, qui se voulait mettre au souper, le laissa là et s'en vint droit vers les ennemis qui étaient déjà mêlés à l'escarmouche, laquelle dura longtemps devant qu'ils fussent au grand jeu. Le roi avait grand nombre de lansquenets, lesquels voulurent faire une hardiesse de passer un fossé pour aller trouver les Suisses; mais ceux-ci en laissèrent passer sept ou huit rangs, et puis vous les poussèrent de sorte que tout ce qui était passé fut jeté dans le fossé. Lesdits lansquenets furent fort effrayés; et sans le

[1] *Melegnano*, bourg à environ trois lieues de Milan.

secours d'une troupe d'hommes d'armes, parmi lesquels était le bon chevalier Bayard, qui donnèrent au travers des Suisses, il y aurait eu là une triste fâcherie, car il était déjà nuit, et la nuit n'a point de honte. Une bande de Suisses vint passer vis-à-vis du roi, qui gaillardement les chargea. Il y eut là lourd combat et gros danger pour la personne du roi, car sa grande buffle[1] y fut percée à jour d'un coup de pique. Il était déjà si tard que l'on ne se voyait pas l'un l'autre; les Suisses furent contraints, pour ce soir, de se retirer d'un côté et les Français d'un autre; ils se logèrent comme ils purent; mais je crois bien que chacun ne reposa pas à son aise; le roi de France prit en gré le sort aussi bien que le moindre de ses soudards, car il demeura toute la nuit à cheval comme les autres (selon d'autres récits, il dormit un peu, couché sur l'affût d'un canon). Le lendemain, dès le point du jour, les Suisses voulurent recommencer, et ils vinrent droit à l'artillerie des Français, dont ils furent bien servis. Toutefois, jamais gens ne combattirent mieux, et l'affaire dura trois ou quatre bonnes heures. Enfin, ils furent rompus et défaits, et il en mourut sur le camp dix ou douze mille. Le demeurant, en assez bon ordre le long d'un grand chemin, se retirèrent à Milan, où ils furent conduits à coups d'épée[2]. »

Le lendemain même de la bataille, François Ier en écrivit à la régente sa mère un long récit, tour à tour naïf et éloquent, où les détails sont racontés avec la complaisance d'un vaillant jeune homme qui parle de la première grande affaire où il s'est trouvé et où il s'est fait honneur. La victoire de Marignan fut la plus brillante journée de ce règne; le vieux maréchal de Trivulce, qui avait pris part à dix-sept batailles, disait que celle-là avait été une lutte de géants à côté de laquelle toutes les autres n'étaient que des jeux d'enfants. Sur le champ même de bataille, « avant de faire et créer les chevaliers qui l'avaient bien servi, François Ier voulut être fait lui-même chevalier de la main de Bayard : « Sire, dit Bayard, le roi d'un si noble royaume, « celui qui est couronné, sacré et oint de l'huile envoyée du ciel, le « premier fils de l'Église est chevalier sur tous autres chevaliers. — « Bayard, mon ami, dépêchez-vous, reprit le roi; il ne faut alléguer « ici ni lois, ni canons; faites mon commandement. — Certes, Sire, « dit Bayard, je le ferai puisqu'il vous plaît, » et prenant son épée : « Autant vaille, dit-il, que si j'étais Roland ou Olivier, Godefroi ou

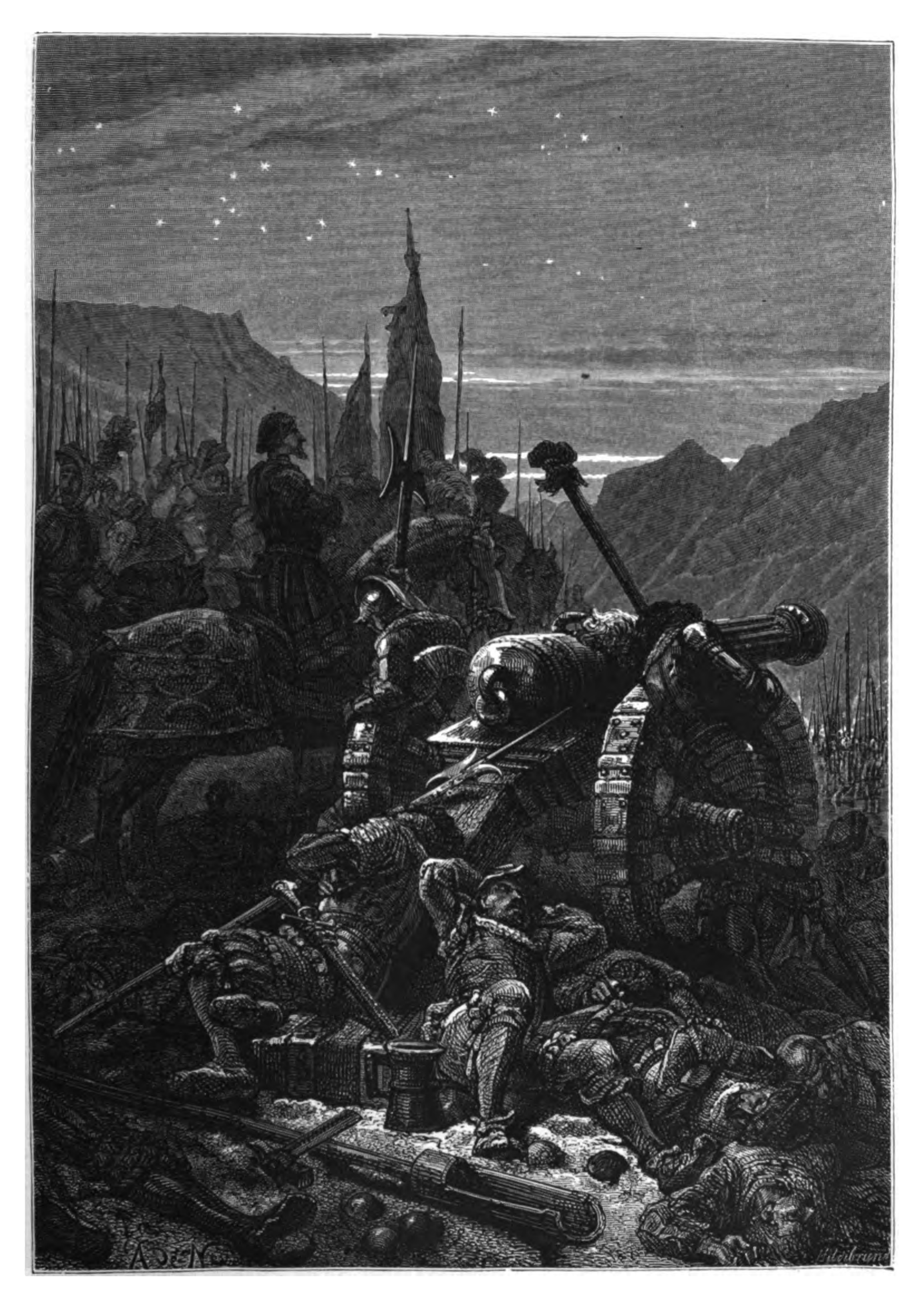
[1] Le haut de la visière de son casque.
[2] *Histoire du bon Chevalier sans peur et sans reproche*, t. II, p. 99-102.

« Baudouin, son frère; Dieu veuille, sire, qu'en guerre oncques ne « preniez la fuite! » Et élevant son épée en l'air : « Certes, ma bonne « épée, tu seras bien gardée comme relique et sur toutes autres ho- « norée pour avoir aujourd'hui donné à un si beau et puissant roi « l'ordre de chevalerie; et je ne te porterai jamais si ce n'est contre « Turcs, Maures et Sarrasins. » Sur quoi, il fit deux sauts et mit son épée au fourreau[1]. »

L'effet de la victoire de Marignan fut grand, en Italie d'abord et aussi en Europe. C'était, au début d'un règne et sous l'impulsion d'un jeune roi, un événement qui semblait décisif, et pour un long temps. De tous les souverains engagés dans la ligue italienne contre François Ier, celui qui s'appliquait le plus à se montrer modéré et presque neutre, Léon X, fut précisément celui qui en fut le plus surpris et troublé. Lorsqu'il sut qu'on était à la veille d'une bataille entre les Français et les Suisses, il ne put cacher son anxiété et son désir que les Suisses fussent vainqueurs. L'ambassadeur vénitien à Rome, Marin Giorgi, dont les sentiments étaient tout différents, prenait un malicieux plaisir diplomatique à l'inquiéter : « Saint Père, lui disait-il, le roi très-chrétien est là en personne, avec l'armée la plus belliqueuse et la mieux ordonnée; les Suisses sont à pied et mal armés; je doute qu'ils l'emportent. — Mais les Suisses ne sont-ils pas de vaillants soldats? disait le pape. — Saint Père, reprit l'ambassadeur, ne vaudrait-il pas mieux qu'ils fussent contre les infidèles? » Quand la nouvelle de l'issue de la bataille arriva, l'ambassadeur, en grand costume, se rendit chez le pape; les gens qui le voyaient passer si pompeusement paré disaient : « Certainement, la nouvelle est vraie. » Parvenu à la chambre du pape, l'ambassadeur trouva le *cameriere*, qui lui dit que le Saint Père dormait encore : « Éveillez-le. » — L'autre s'y refusait. « Faites ce que je vous dis, » insista l'ambassadeur. Le *cameriere* entra; le pape sortit bientôt de sa chambre, à peine habillé : « Saint Père, lui dit le Vénitien, Votre Sainteté me donna hier une mauvaise nouvelle qui était fausse; je lui en donne aujourd'hui une bonne qui est vraie : les Suisses sont défaits. » Le pape lut les lettres que lui apportait l'ambassadeur, et d'autres aussi : « Que sera-t-il donc de nous, et que sera-t-il de vous? dit-il au Vénitien. — De nous, il ne sera que bien puisque nous sommes avec le roi très-chrétien, et Votre Sain-

[1] *Les Gestes et la vie du chevalier Bayard*, par Champier, dans les *Archives curieuses de l'histoire de France*, Ire série, t. II, p. 160.





IL DEMEURA TOUTE LA NUIT A CHEVAL

teté n'aura aucun mal à souffrir. — Seigneur ambassadeur, reprit le pape, nous verrons ce que fera le roi très-chrétien; nous nous mettrons dans ses mains, lui demandant miséricorde. — Saint Père, Votre Sainteté, non plus que le saint-siége, n'aura pas le moindre mal; le roi très-chrétien n'est-il pas fils de l'Église? » Et, en rendant compte de cet entretien au sénat de Venise, l'ambassadeur ajoutait : « Le Saint Père est un homme de bien, d'une grande libéralité et d'une nature heureuse; mais il ne voudrait pas avoir à se donner grand'peine. »

Léon X prit, sans grand'peine, son parti du fait accompli; quand il avait été élu pape, il avait dit à son frère Julien de Médicis : « Profitons de la papauté, puisque Dieu nous l'a donnée[1]. » Il ne parut plus songer qu'à tirer de l'événement les avantages qu'il y pourrait trouver. Ses alliés lui donnèrent tous l'exemple de la résignation. Dès le 15 septembre, lendemain de la bataille, les Suisses reprirent le chemin de leurs montagnes. François I[er] entra triomphalement dans Milan. Maximilien Sforza se réfugia dans le château et se rendit vingt jours après, le 4 octobre, consentant à se retirer en France avec une pension de trente mille écus, la promesse d'être recommandé pour un chapeau de cardinal, et presque consolé de sa chute « par le plaisir d'être délivré de l'insolence des Suisses, des exigences de l'empereur Maximilien et des fourberies des Espagnols. » Quinze ans après, en juin 1530, il mourut oublié à Paris. François I[er] reprit possession de tout le Milanais, en y ajoutant, de l'aveu du pape, les duchés de Parme et de Plaisance, qui en avaient été détachés en 1512. Deux traités, l'un du 7 novembre 1515, l'autre du 29 novembre 1516, rétablirent non-seulement la paix, mais l'alliance perpétuelle entre le roi de France et les treize cantons suisses, en en stipulant avec détail les conditions. Pendant que ces négociations se poursuivaient, François I[er] et Léon X, par un traité publié le 13 octobre à Viterbe, proclamèrent leur empressée réconciliation; le pape garantit à François I[er] le duché de Milan, lui rendit ceux de Parme et de Plaisance, et rappela ses troupes qui servaient encore contre les Vénitiens, toujours attentif à couvrir ses concessions de formes et de prétextes qui leur donnaient le caractère d'une nécessité subie plutôt que celui d'un libre et définitif engagement. François I[er], de son côté, garantit au pape toutes les possessions

[1] *Godiamoci il papato, por che Dio ci l'ha dato.*

de l'Église, renonça au patronage des petits princes de l'État ecclésiastique, et promit de maintenir la famille des Médicis dans la situation où elle était à Florence depuis qu'en 1512, avec l'aide du roi d'Espagne, elle y avait ressaisi le pouvoir, aux dépens du parti républicain et ami de la France.

Le roi de France et le pape avaient à débattre entre eux des questions encore plus importantes, pour l'un et pour l'autre, que celles qu'ils venaient de régler ainsi par l'entremise de leurs affidés. Quand ils signèrent le traité de Viterbe, il fut convenu que les deux souverains auraient une entrevue personnelle, dans laquelle ils se concerteraient sur les points dont ils ne s'étaient pas encore parlé. Rome semblait le lieu le plus naturellement désigné pour cette entrevue ; mais le pape ne se souciait pas que François Ier y vînt étaler son triomphe; il prévoyait d'ailleurs que le roi lui parlerait du royaume de Naples, dont il préméditait évidemment la conquête; et lorsque, venu à Rome, François Ier aurait déjà fait la moitié du chemin vers Naples, Léon X craignait qu'il ne fût plus difficile de l'en détourner. Il résolut de faire envers le roi un acte de déférence qui dissimulât ses propres inquiétudes: il offrit d'aller au-devant de lui jusqu'à Bologne, la ville des États romains la plus voisine du Milanais. François accepta. Le pape arriva à Bologne le 8 décembre 1515, et le roi le lendemain; après les cérémonies publiques, dans lesquelles le roi se montra empressé de rendre au pape des hommages que le pape s'empressa d'abréger sans les repousser, les deux souverains s'entretinrent des deux questions qui les préoccupaient. François ne dissimula point son dessein de reconquérir le royaume de Naples, que Ferdinand le Catholique avait indûment usurpé, et il demanda au pape son adhésion. Le pape n'eut garde de la lui refuser; mais il fit remarquer au roi que tout annonçait la mort très-prochaine du roi Ferdinand : « Votre Majesté aura alors, lui dit-il, une occasion naturelle de réclamer ses droits; et pour moi, libre de mes engagements envers le roi d'Aragon quant à la couronne de Naples, il me sera plus facile de répondre au désir de Votre Majesté. » Le pape ne tenait qu'à gagner du temps; François, laissant pour le moment de côté le royaume de Naples, parla de la *Pragmatique sanction* de Charles VII et de la nécessité de mettre un terme aux difficultés qui s'étaient élevées, à ce sujet, entre la cour de Rome et les rois de France ses prédécesseurs: « Sur ce point, dit le pape, je ne saurais accorder ce que vos prédécesseurs ont de-



LÉON X

D'après Raphaël.

III — 3

mandé; mais n'ayez aucune inquiétude; j'ai à vous proposer un dédommagement qui vous prouvera combien vos intérêts me sont chers. » Les deux souverains s'étaient sans doute déjà entendus à ce sujet; après trois jours d'entrevue avec Léon X, François Ier retourna à Milan, laissant à Bologne, pour traiter en détail, avec les cardinaux agents du pape, l'affaire de la *Pragmatique sanction*, son chancelier Antoine Du Prat, qui l'avait accompagné, pendant toute cette campagne, comme son conseiller et son négociateur.

Le roi avait en lui, sous le nom et la robe de premier magistrat du royaume, un serviteur dont il ne tarda pas à reconnaître et à mettre en usage l'habileté hardie et complaisante. Irrité « de ce que plusieurs, n'ayant privilége de chasser, prennent les bêtes rousses et noires, comme lièvres, faisans, perdrix et autre gibier, nous frustrant ainsi du déduit et passe-temps que nous prenons à la chasse, » François Ier rendit, en mars 1516, une ordonnance qui prononçait contre les braconniers les peines les plus rigoureuses, la mort même, et qui accordait « à tous les princes, seigneurs et gentilshommes possédant des forêts ou des garennes dans le royaume, le droit d'y maintenir le privilége exclusif de leurs chasses par des punitions également sévères. » Le parlement fit des remontrances sur ces rigueurs excessives, et refusa l'enregistrement de l'ordonnance; le chancelier Du Prat insista avec menace: « Au roi seul, dit-il, appartient le droit de régler l'administration de son État; obéissez, ou le roi ne verra en vous que des rebelles qu'il saura bien châtier. » Pendant un an, le parlement tint bon dans sa résistance; mais le chancelier persista plus obstinément dans sa volonté, et l'ordonnance fut enregistrée le 11 février 1517, sur un ordre formel du roi qu'on appelait des lettres de jussion. Au début de la guerre pour la conquête du Milanais, l'argent manquait, et François Ier hésitait à mettre sitôt de nouveaux impôts. Du Prat donna à une pratique depuis longtemps usitée, mais toujours réprouvée et quelquefois formellement prohibée, la vénalité des charges ou offices publics, une extension scandaleuse; non-seulement il fit créer une multitude d'offices financiers et administratifs dont la vente procura au fisc des sommes considérables, il porta l'abus au cœur même de l'ordre judiciaire : les tribunaux furent encombrés de magistrats de nouvelle création. Les états de Languedoc réclamèrent en vain. Le parlement de Paris fut attaqué à son tour. En 1521, trois conseillers, récemment nommés, furent convaincus d'avoir payé, l'un

3.800 livres, les deux autres 6,000 livres. Le parlement refusa de les recevoir; Du Prat se récria. Les besoins de l'État obligeaient, dit-il, à faire des emprunts; le roi était libre de préférer, dans ses choix, ceux de ses sujets qui montraient le plus de zèle pour son service. Le parlement persista dans son refus. Du Prat résolut de porter un grand coup. Un édit du 31 janvier 1522 créa dans le parlement une quatrième chambre, composée de dix-huit conseillers et de deux présidents, tous de nomination nouvelle et sans doute vénale, quoique l'édit n'osât pas l'avouer. Deux grands personnages, l'archevêque d'Aix et le maréchal de Montmorency, furent chargés de présenter l'édit au parlement et d'en requérir l'enregistrement. Le parlement demanda du temps pour délibérer; il se tut absolument pendant six semaines, et s'adressa enfin à la mère du roi, essayant de lui faire comprendre le tort que de tels actes faisaient à la considération de la magistrature et du gouvernement de son fils. Louise parut touchée de ces raisons, et promit de les faire valoir auprès du roi, « si le parlement veut m'indiquer lui-même un autre moyen de trouver promptement la somme de 1,200,000 livres, dont le roi ne peut absolument se passer. » La lutte se prolongea jusqu'à ce que le parlement déclarât « qu'il ne pouvait, sans offenser Dieu et trahir sa conscience, procéder à l'enregistrement; mais que, si le roi voulait, à quelque prix que ce fût, être obéi, il n'avait qu'à députer son chancelier, ou quelque autre grand personnage, en présence et sur la requête duquel l'enregistrement aurait lieu. Le chancelier Du Prat ne se soucia pas d'accomplir en personne cette mission; le comte de Saint-Pol, gouverneur de Paris, en fut chargé, et la cour fit écrire au bas des lettres de jussion : « Lues et publiées en présence du comte de Saint-Pol spécialement député à cet effet, lequel a ordonné de vive voix, au nom du roi, qu'elles fussent exécutées. »

Ainsi commencèrent à s'établir, dans la plus respectable et la plus indépendante des fonctions du gouvernement, dans l'administration de la justice, non-seulement la pratique, mais la maxime fondamentale du pouvoir absolu. « Je vais à la cour, et je dirai la vérité; après quoi il faudra obéir au roi, » disait, au milieu du dix-septième siècle, le premier président Molé au cardinal de Retz. Le chancelier Du Prat est, si je ne me trompe, le premier chef de la magistrature française qui, au seizième siècle, ait tenu un langage despotique, non-seulement en fait, mais en principe. Le président Molé n'était que le chef d'un

corps investi, envers le roi, d'un droit de remontrance et de résistance ; ce droit une fois exercé, il pouvait, sans servilité, se replier dans la résignation ; le chancelier Du Prat était le délégué, l'organe, le représentant du roi ; c'était au nom du roi lui-même qu'il affirmait le pouvoir royal absolu et le devoir absolu de la soumission. François Ier ne pouvait charger de la négociation avec le pape Léon X, quant à la *Pragmatique sanction* de Charles VII, un homme plus enclin et mieux adapté à l'œuvre qu'il s'agissait d'accomplir.

La *Pragmatique sanction* avait trois objets principaux :

1° Maintenir les libertés et l'influence des fidèles dans le gouvernement de l'Église, en consacrant leur droit d'élire les ministres de la foi chrétienne, spécialement les curés et les évêques;

2° Garantir les libertés et les droits de l'Église elle-même dans ses relations avec le pape son chef, en proclamant la nécessité de l'intervention régulière des conciles, et leur supériorité à l'égard du pape;

3° Prévenir ou réformer les abus dans les relations de la papauté avec l'État et l'Église de France en matière de contributions ecclésiastiques, notamment quant à la perception, par le pape, sous le nom d'*annates*, de la première année du revenu des divers offices et bénéfices ecclésiastiques.

C'était, au quinzième siècle, l'opinion générale en France, dans l'État et dans l'Église, qu'il n'y avait, dans ces dispositions, rien de plus que les libertés et les droits primitifs et traditionnels de l'Église chrétienne. On ne croyait pas imposer à la papauté un régime nouveau, mais défendre le régime ancien et légitime, reconnu et maintenu par saint Louis au treizième siècle, comme par Charles VII au quinzième.

Les papes n'en avaient pas moins, depuis Charles VII, protesté tous contre la *Pragmatique sanction*, comme portant atteinte à leurs droits, et réclamé son abolition. En 1461, Louis XI, je l'ai déjà dit, céda un moment à la réclamation du pape Pie II, dont il voulait se concilier la faveur, et il abrogea la *Pragmatique;* mais, n'ayant pas obtenu du pape ce qu'il en voulait, et rencontrant dans le parlement de Paris une forte opposition à sa concession, il la laissa tomber sans la rétracter formellement, et, au lieu d'engager à ce sujet une lutte avec le parlement, il ne trouva pas mauvais que la magistrature maintînt en principe et fît observer en fait les règles de la *Pragmatique sanction*. Cet

important édit était donc toujours en vigueur en 1515 quand François Ier, vainqueur à Marignan et réconcilié avec le pape, laissa le chancelier Du Prat à Bologne pour suivre la négociation recommencée à ce sujet. Le *dédommagement* que Léon X avait fait entrevoir à François Ier, en lui redemandant l'abolition de la *Pragmatique sanction*, ne pouvait manquer de séduire un prince aussi peu scrupuleux que François Ier, et son chancelier encore moins scrupuleux que lui. Le pape proposa que la *Pragmatique*, une fois abolie, fût remplacée par un *Concordat* entre les deux souverains, et que ce concordat, en supprimant les élections du clergé par les fidèles, transférât au roi le droit de nomination aux évêchés et autres grands offices et bénéfices ecclésiastiques, sauf l'institution à donner par le pape aux prélats nommés par le roi. Dans l'état de la société et du gouvernement au seizième siècle, en l'absence de la liberté religieuse et politique, c'était enlever à l'Église son existence propre, et la partager entre deux maîtres, sans lui donner, envers l'un ni envers l'autre, aucune garantie d'indépendance autre que la chance de leurs dissidences et de leurs querelles.

L'égoïsme, même royal, a souvent la vue étroite et courte. On comptait en France, à cette époque, 10 archevêques, 83 évêques et 527 abbayes. François Ier et son chancelier ne virent dans le concordat proposé que le grand accroissement d'influence qu'il leur assurait en faisant, de tous les dignitaires de l'Église, d'abord des solliciteurs, puis des clients de la royauté; après quelques difficultés sur des dispositions de détail, le concordat fut conclu et signé le 18 août 1516. Cinq mois après, le 5 février 1517, le roi se rendit en personne au parlement, où il avait mandé beaucoup de prélats et de docteurs de l'Université. Le chancelier expliqua les dispositions du concordat et rappela tous les faits qui en avaient, selon lui, amené la nécessité. Le roi en ordonna l'enregistrement, « pour le bien de son royaume et pour l'acquit de la parole qu'il avait donnée au pape. » Le parlement d'une part, les prélats et les docteurs de l'Université de l'autre, délibérèrent sur cette demande. Leur première réponse fut que, l'affaire intéressant toute l'Église gallicane, ils ne pouvaient, eux, en décider, et que l'Église, assemblée en concile national, avait seule le droit de prononcer : « Vous ne pouvez pas? dit le roi; oh! je vous le ferai bien pouvoir, ou je vous enverrai tous à Rome dire vos raisons au pape. » A la question de conscience s'ajouta dès lors, pour le parlement, la ques-

tion de dignité; les magistrats élevèrent des difficultés de forme et demandèrent du temps pour délibérer sur le fond; des députés allèrent porter leur demande au roi; il admit la convenance du délai, mais avec ce commentaire : « Je sais qu'il y a dans mon parlement des gens de bien, des gens sages; mais je sais aussi qu'il y a des fous turbulents et téméraires; je les connais; je suis instruit des discours qu'ils osent tenir sur ma conduite. Je suis roi aussi bien que mes prédécesseurs; je veux être obéi comme eux. Vous me vantez sans cesse Louis XII et son amour pour la justice; sachez que la justice m'est aussi chère qu'à lui; mais ce roi si juste a quelquefois chassé du royaume des rebelles, quoiqu'ils fussent membres du parlement; ne m'obligez pas à l'imiter dans sa rigueur. » Le parlement entra dans l'examen du fond de la question; ses délibérations durèrent du 13 au 24 juillet 1517; leur résultat fut que le parlement ne pouvait ni ne devait enregistrer le concordat; que, si le roi persistait à vouloir en faire une loi de son royaume, il fallait qu'il employât le même moyen qu'avait employé Charles VII pour l'établissement de la *Pragmatique sanction*, et qu'il convoquât un concile national. Le 14 janvier 1518, deux conseillers allèrent porter au roi, à Amboise, les remontrances du parlement; quand on annonça au roi leur arrivée : « Avant de les recevoir, dit-il, je les traînerai à ma suite aussi longtemps qu'ils m'ont fait attendre. » Il les reçut pourtant, et communiqua les remontrances au chancelier en le chargeant d'y répondre. Du Prat fit une réponse savante, spécieuse, mais qui laissait intacte la question de droit et ne défendait, au fond, le concordat qu'au nom de la volonté du roi et des nécessités de la politique. Le dernier février 1518, le roi donna audience aux députés et leur remit la réponse du chancelier; ils demandèrent à la voir : « Vous ne la verrez pas, leur dit le roi; ceci dégénérerait en un procès éternel. Vous êtes cent têtes, dans le parlement, qui, en sept mois et plus, avez produit avec peine ces remontrances que mon chancelier a détruites en peu de jours. Il n'y a qu'un roi en France; j'ai tout fait pour rendre la paix à mon royaume; je ne souffrirai pas qu'on anéantisse ici ce que j'ai terminé avec tant de difficulté en Italie. Mon parlement voudrait s'ériger en sénat de Venise; qu'il se mêle de la justice; elle est plus mal administrée qu'elle ne l'a été de cent ans; je devrais peut-être le traîner à ma suite comme le grand conseil, et veiller de plus près sur sa conduite. » Les deux députés essayèrent de rester encore à Amboise : « Si demain matin, avant

six heures, ils ne sont pas partis, dit le roi, j'enverrai des archers les prendre et les jeter dans un cachot pour six mois; et malheur à qui osera me parler pour eux! »

Revenus à Paris, les députés commençaient à rendre compte à leur compagnie de l'accueil si dur qu'ils avaient reçu, quand le plus respecté des chefs de l'armée, Louis de la Trémoille, entra dans la salle; il venait, par ordre du roi, affirmer au parlement que renvoyer le concordat, c'était renouveler la guerre, qu'il fallait obéir sur l'heure ou se déclarer rebelle. Le parlement maintint son arrêt du 24 juillet 1517 contre le concordat, en priant la Trémoille d'écrire au roi pour que, s'il persistait à ordonner l'enregistrement, il envoyât quelque personnage considérable, ou qu'il commît la Trémoille lui-même pour être présent à l'acte, et voir mettre sur le repli du concordat : « Lu, publié et registré du très-exprès commandement du roi plusieurs fois répété, en présence de...., par lui spécialement député à cet effet. » La Trémoille hésitait à écrire et montrait des lettres par lesquelles le roi le pressait d'exécuter les ordres rigoureux dont il l'avait chargé : « Quels sont donc ces ordres? demanda le premier président. — C'est le secret du roi, répondit la Trémoille; je ne puis le révéler; tout ce que je puis vous dire, c'est que je ne me consolerais jamais si vous me réduisiez à la nécessité de les remplir. » Le parlement ému pria la Trémoille de sortir et le fit rentrer presque aussitôt : « Choisissez, lui dit le premier président, entre demain samedi ou lundi prochain, pour assister à l'enregistrement. » La Trémoille choisit le lundi, voulant se donner le temps d'avoir encore une réponse du roi. Nulle nouvelle instruction ne lui vint; et, le 22 mars 1518, le parlement procéda à l'enregistrement du concordat, dans les formes et avec les réserves qu'il avait annoncées et qui constataient la violence. Les autres parlements de France suivirent, avec plus ou moins d'ardeur, selon leurs dispositions propres, l'exemple de celui de Paris. L'Université eut à cœur de pousser la résistance plus loin que n'avait fait le parlement : son recteur fit afficher, le 27 mars 1518, dans les rues de Paris, un mandement interdisant à tous imprimeurs et libraires d'imprimer le concordat sous peine d'être rejetés de l'Université. Le roi ordonna d'informer contre les auteurs et afficheurs du mandement, et fit envoyer au parlement, le 27 avril, un édit qui défendait à l'Université de se mêler d'aucune affaire de police publique et de tenir à ce sujet aucune assemblée, sous peine, contre le corps entier, de la révocation



ANTOINE DU PRAT

CARDINAL-ARCHEVÊQUE DE SENS, GRAND CHANCELIER DE FRANCE

D'après un crayon de Gaignières.

de ses priviléges, et, contre les particuliers, du bannissement et de la confiscation. Les gens du roi demandèrent au parlement l'enregistrement de cet édit. Le parlement se borna à écrire au roi en convenant que l'Université n'avait nul droit de se mêler des affaires du gouvernement, mais en ajoutant qu'il avait, lui parlement, pour se refuser à l'enregistrement de l'édit, de fortes raisons dont il rendrait compte quand le roi l'ordonnerait. Il ne paraît pas que le roi ait jamais demandé un tel compte, ni que sa colère contre l'Université se soit plus obstinément manifestée. Le concordat était enregistré, et François Ier, après avoir officiellement vaincu les magistrats, avait peu de goût à poursuivre avec acharnement les lettrés.

Deux nobles et patriotiques tentatives furent ainsi faites en France dans le cours du quinzième siècle, la *Pragmatique sanction*, en 1438, sous Charles VII, et les *États généraux* de 1484, sous Charles VIII. Je n'ai garde de discuter ici toutes les dispositions de ces actes; quelques-unes étaient fort contestables; mais ils avaient, l'un et l'autre, pour objet de faire faire à la France, l'un dans l'Église, l'autre dans l'État, un grand pas vers un régime national, libre et légal, auquel la société féodale française n'avait jamais su ni voulu s'adapter. Ces deux tentatives échouèrent. Il serait injuste de s'en prendre aux gouvernements contemporains. Charles VII voulait sérieusement la *Pragmatique sanction*, qu'il fit délibérer et voter par un concile national; et Louis XI, après l'avoir livrée un moment au pape, revint sur ses pas et la laissa en vigueur. Quant aux *États généraux de* 1484, ni la régente Anne de Beaujeu, ni Charles VIII, n'apportèrent la moindre entrave à leurs délibérations et à leurs vœux; et si Louis XII ne convoqua pas de nouveau les états, il s'appliqua constamment, dans le gouvernement de son royaume, à leur rendre hommage et à leur donner satisfaction. Je suis convaincu que, dans l'état social et intellectuel de la France à cette époque, ces deux patriotiques tentatives étaient prématurées; mais une bonne politique prématurée n'est point, par cela seul, condamnée à échouer; ce qu'il lui faut, c'est du temps pour se faire comprendre, apprécier et pratiquer avec mesure et suite. Si les successeurs de Louis XII avaient agi dans le même esprit et pour le même but que leurs prédécesseurs, la France aurait probablement fait des progrès dans cette salutaire voie. Il arriva précisément le contraire: au lieu de continuer la pratique d'un régime de plus en plus libre et légal, François Ier et son chancelier, Du Prat, proclamèrent et pratiquèrent haute-

ment les maximes du pouvoir absolu : dans l'Église, la *Pragmatique sanction* fut abolie; dans l'État, François Ier, pendant un règne de trente-deux ans, ne convoqua pas une seule fois les états généraux, et ne travailla qu'à établir le droit souverain de sa propre et seule volonté. L'Église fut dépouillée de son autonomie électorale; la magistrature, traitée avec une impertinence hautaine et étourdie, fut vaincue et humiliée dans l'exercice de son droit de remontrance. Le concordat de 1516 fut, non pas le seul, mais le plus grave des actes d'alliance conclus entre la papauté et la royauté française pour le service mutuel du pouvoir absolu.

Pendant que cette question se débattait en France entre les grands pouvoirs publics, une autre s'élevait, hors de France, entre les grandes puissances européennes : non pas plus grave pour un avenir lointain, mais plus menaçante pour la paix immédiate des peuples. Le roi Ferdinand le Catholique était mort le 23 janvier 1516; son petit-fils et son successeur, l'archiduc Charles, pressé d'aller prendre possession du trône d'Espagne, avait conclu en hâte, le 13 août 1516, à Noyon, avec François Ier, un traité destiné à régler les différends des deux couronnes au sujet des royaumes de Naples et de Navarre; et les plénipotentiaires français et espagnol, les sires de Boisy et de Chièvres, étaient encore réunis à Montpellier, essayant de s'entendre pour l'exécution de ce traité, quand la mort de l'empereur Maximilien Ier, à Wels en Autriche, le 12 janvier 1519, vint ajouter un grand trône vacant aux deux trônes de second ordre que se disputaient déjà deux puissants princes. Trois prétendants, le nouveau roi d'Espagne Charles d'Autriche, François Ier et le roi d'Angleterre Henri VIII, aspiraient à ce brillant héritage. En 1517, Maximilien lui-même, dans un de ses accès d'humeur et de ses besoins d'argent, avait fait offrir à Henri VIII d'abdiquer et de lui céder la dignité impériale moyennant une forte somme; mais l'envoyé du roi d'Angleterre en Allemagne pour traiter de cette étrange proposition, le docteur Cuthbert Tunstall, serviteur sincère et clairvoyant, en fit comprendre à son maître la vanité comme le mensonge, et Henri VIII se tint à l'écart. François Ier resta seul rival de Charles d'Autriche; Maximilien travailla avec ardeur à préparer le succès de son petit-fils; et, à sa mort, la lutte entre les deux prétendants était déjà si vivement engagée que François Ier s'écria en l'apprenant : « Je dépenserai trois millions pour être élu empereur, et je jure que, trois ans après l'élection, je serai à Constantinople ou je serai mort. »

Les Turcs, établis depuis 1453 à Constantinople, étaient l'effroi de l'Europe chrétienne, et l'Allemagne surtout avait besoin contre eux d'un puissant et vaillant défenseur. François Ier comptait que la chrétienté allemande et hongroise verrait en lui, roi de France et vainqueur de Marignan, son plus magnifique et plus efficace champion.

D'un esprit superficiel et vaniteusement confiant, François Ier se trompait sur ses forces et ses chances, comme sur les vrais et naturels intérêts de la France et les siens propres. Rien ne l'appelait à se compromettre dans cette lutte électorale entre rois et dans une guerre lointaine contre l'islamisme conquérant. Il méconnaissait la forte situation et la valeur personnelle du rival avec lequel il aurait à se mesurer. Charles d'Autriche n'avait que dix-neuf ans et François Ier en avait vingt-trois quand ils entrèrent, l'un contre l'autre, dans l'arène de la politique européenne. Charles n'avait encore point gagné de bataille ni acquis de renom, tandis que François était déjà un roi vainqueur et un chevalier célèbre; mais l'habile gouverneur du jeune archiduc, Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, « l'avait formé de bonne heure, dit M. Mignet, à la connaissance et à la conduite de ses intérêts divers; dès l'âge de quinze ans, Charles présidait tous les jours son conseil; il y exposait lui-même le contenu des dépêches, qui lui étaient remises aussitôt qu'elles arrivaient, fût-ce au milieu du sommeil de la nuit; son conseil était devenu son école; les affaires lui avaient servi de livres... Doué d'un sens naturel supérieur, d'un esprit pénétrant et d'une rare fermeté de caractère, il s'apprêtait à regarder la fortune en face sans s'enivrer de ses faveurs, sans se troubler de ses disgrâces, à ne s'étonner d'aucun événement, à se résoudre dans tous les périls. Il avait déjà des volontés impérieuses et des manières imposantes; sa gravité et sa hauteur d'âme sont telles, dit un écrivain contemporain, qu'il semble tenir l'univers sous ses pieds. » La situation de Charles, en Allemagne, était aussi forte que l'homme lui-même; il était Allemand, duc d'Autriche, de race impériale, successeur naturel de son grand-père Maximilien à Francfort comme de son grand-père Ferdinand à Madrid. C'était contre un tel adversaire, en possession de tels avantages nationaux et personnels, que François Ier, sans nécessité politique, pour la seule satisfaction d'un rêve ambitieux et de son amour-propre royal, allait engager une lutte qui devait peser sur sa vie entière, et le conduire non pas en triomphe à Constantinople, mais en captivité à Madrid.

Avant la mort de Maximilien, et lorsque, des deux parts, on ne faisait encore que prévoir la lutte et s'y préparer, François Ier put quelque temps espérer quelque succès. Sept princes allemands, trois ecclésiastiques et quatre laïques, les archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, le duc de Saxe, le margrave de Brandebourg, le comte Palatin du Rhin et le roi de Bohême étaient seuls chargés d'élire l'Empereur. Quatre d'entre eux, les archevêques de Trèves et de Cologne, le comte Palatin du Rhin et le margrave de Brandebourg avaient bien accueilli les ouvertures de François Ier et lui avaient promis leur suffrage. Son zélé serviteur, Robert de la Marck, seigneur de Fleuranges, lui avait amené, à Amboise, un gentilhomme allemand du Palatinat, Franz de Sickingen, « de bien petite race, mais bien gentil compagnon, dit Fleuranges, le plus beau langageur que je pense avoir vu en ma vie, et de telle sorte qu'il n'y avait gentilhomme en Allemagne, prince ni homme de guerre, qui ne lui voulût faire plaisir. » François Ier l'avait accueilli avec une bonne grâce chevaleresque, lui avait donné trois mille livres de pension, de beaux présents pour ses camarades d'aventure, et Sickingen charmé avait dit à Fleuranges, en partant d'Amboise : « Le roi « ne m'a point déclaré son affaire de l'Empire ; toutefois je sais bien ce « qui en est, et je vous prie de lui dire que je le servirai et lui tien- « drai le serment que je lui ai fait. » Un personnage plus important que Sickingen, le pape Léon X, aurait bien voulu n'avoir pour empereur en Allemagne ni le roi de France ni le roi d'Espagne, tous deux trop puissants en Europe et trop rivaux en Italie pour ne pas lui être des ennemis dangereux ou des alliés incommodes ; il essaya de détourner François Ier de sa prétention à l'Empire, et de l'engager à employer son influence pour faire élire empereur un prince allemand de second ordre, le duc de Saxe Frédéric le Sage, justement populaire en Allemagne et qui ne serait jamais en état de nuire à la France. Le conseil était judicieux et d'une bonne politique française aussi bien qu'européenne ; mais François Ier, infatué de son désir et de son espérance, ne le goûta nullement ; et Léon X, obligé de choisir entre les deux grands prétendants, se prononça pour François Ier, sans plaisir ni confiance, mais aussi sans grande perplexité, car il ne croyait guère au succès qu'il avait l'air de désirer. Trompé par ces apparences et ces promesses laïques et ecclésiastiques, François tenait un langage plein d'une confiance galante et presque insouciante : « Nous ne sommes point ennemis, le roi votre maître et moi, disait-il aux ambassadeurs d'Espagne ;

nous sommes deux amants qui font la cour à la même maîtresse; quel que soit celui des deux qu'elle préférera, l'autre devra se soumettre et n'en point garder de ressentiment. » Mais lorsque, peu après la mort de Maximilien, la lutte devint plus pressante et le dénoûment plus prochain, l'inégalité des forces et des chances des deux rivaux se manifesta clairement, et François Ier ne put plus affecter la même sérénité. Il avait confié la conduite de ses affaires en Allemagne à un compagnon favori de sa première jeunesse, l'amiral de Bonnivet, guerrier et courtisan spirituel, téméraire, fastueux, empressé à étaler la puissance et la magnificence de son maître. Les agents de Charles d'Autriche, et à leur tête sa tante Marguerite, gouvernante des Pays-Bas en son absence, étaient expérimentés, mesurés, discrets, plus ardents à réussir dans leur mission qu'à briller eux-mêmes, et résolus à faire sans bruit tout ce qu'il faudrait pour réussir. Ils y furent bientôt aussi autorisés que résolus : ils apprirent que François Ier avait donné à Bonnivet 400,000 écus d'or pour entreprendre de séduire les électeurs; c'était, disait-on, le double de la somme que Charles d'Autriche avait promise pour le même emploi; ses agents l'en informèrent et ils reçurent cette réponse : « Nous sommes totalement délibéré à n'y rien épargner et à y mettre le tout pour le tout, comme à la chose en ce monde que plus nous désirons et avons à cœur... Il faut assurer l'élection pour chose quelconque qu'elle me doive coûter. » La question posée devant les sept princes électeurs qui disposaient de l'Empire ne fut plus dès lors que de savoir lequel des deux prétendants serait le plus offrant et plus sûr enchérisseur. François Ier entreprit de lutter avec Charles d'Autriche en fait de richesse et de largesse; un de ses agents lui écrivit : « Tout ira bien si nous pouvons rassasier le margrave Joachim de Brandebourg; lui et son frère l'électeur de Mayence tombent chaque jour dans de plus grandes avarices; il faut se hâter de les satisfaire *vite*, *vite*, *vite*. » François Ier répondit : « Je veux qu'on *soulle* de toutes choses le marquis Joachim; » et il lui accorda en effet, en argent comptant et en valeurs prochaines, tout ce que demandait le margrave, qui prit, le 8 avril 1519, l'engagement écrit d'appuyer la candidature « du très-invincible et très-chrétien prince François, par la faveur de Dieu roi des Français, duc de Milan et seigneur de Gênes, qui, par son âge florissant, son habileté, sa justice, son expérience militaire, l'éclatante fortune de ses armes et toutes les autres qualités qu'exigent la guerre et la conduite de la république, surpasse, au juge-

ment de chacun, tous les autres princes chretiens. » Mais Charles d'Autriche ne se tint pas pour battu, parce que deux des sept électeurs se montraient avides et vénaux; sa tante Marguerite et son principal agent en Allemagne, le chambellan Armerstorff, reprirent la négociation financière avec l'archevêque de Mayence, pour son frère le margrave comme pour lui-même, et l'archevêque accueillit, sans engagement formel, la surenchère autrichienne : « J'ai honte de sa honte, » écrivit Armerstorff à Charles. Les marchés alternatifs et contradictoires continuèrent ainsi pendant plus de deux mois; l'archevêque de Cologne, Hermann de Wied, se maintint hésitant entre les deux prétendants; mais il eut soin de dire à Jean d'Albret, agent de François Ier, « qu'il espérait bien que Sa Majesté suivrait la doctrine de Dieu qui donna autant à ceux qui vinrent besogner à sa vigne vers le milieu du jour qu'à ceux qui y étaient dès le matin. » Le duc Frédéric de Saxe fut le seul des sept électeurs qui se refusa absolument à toute promesse comme à toute offre, et garda sa liberté comme sa dignité. Le bruit de toutes ces menées et de toutes ces incertitudes réveilla dans le roi d'Angleterre, Henri VIII, la fantaisie de se remettre sur les rangs; mais son agent, Richard Pace, trouva les négociations trop avancées et les mises à prix trop hautes pour donner suite à cette vaniteuse velléité de son maître : Henri VIII y renonça. La diète avait été convoquée à Francfort pour le 17 juin; ce jour approchait; des deux parts on regardait encore la majorité comme incertaine. Franz de Sickingen parut aux environs de Francfort avec plus de vingt mille hommes de l'armée allemande, « ce dont furent merveilleusement étonnés, dit Fleuranges, ceux qui voulaient bien au roi de France, et très-fort joyeux ceux qui voulaient bien au roi catholique. » Le gentilhomme aventurier n'avait pas été plus inaccessible à la séduction que les princes électeurs. La diète s'ouvrit le 18 juin; l'archevêque de Mayence fit un grand discours en faveur de Charles d'Autriche; l'archevêque de Trêves parla en faveur de François Ier, à qui il était resté fidèle. Les intrigues rivales continuaient; Sickingen et ses troupes pesaient sur la délibération; les électeurs étaient embarrassés et las de leurs dissentiments; l'archevêque de Trêves proposa, par voie de transaction, l'élection à l'Empire du duc de Saxe Frédéric le Sage, qui venait de donner, dans cette crise honteuse pour ses pareils, de nouvelles preuves de son bon jugement, de sa probité et de son indépendance patriotique; mais Frédéric se refusa à l'honneur qu'on voulait

lui faire et qu'il estimait trop grand pour sa puissance; il vota pour l'archiduc Charles, « vrai prince allemand, dit-il, dont le choix lui semblait le plus naturel en droit et le plus convenable en fait dans l'état de l'Europe. » Les six autres électeurs se rallièrent à son opinion, et ce même jour, 18 juin 1519, ils élurent à l'unanimité le roi d'Espagne Charles roi des Romains et empereur d'Allemagne, sous le nom de Charles-Quint.

Quelque soin que prit François Ier pour garder, après ce grave échec, une bonne attitude, son dépit était profond et il ne pensait qu'à chercher une revanche. Il se flatta d'en trouver une dans une entrevue solennelle et une apparence d'alliance avec le roi d'Angleterre, Henri VIII, qui venait de subir, comme lui, dans cette élection à l'Empire, un échec moins éclatant, mais analogue. Déjà l'année précédente, à l'occasion d'un traité conclu entre les deux rois pour la restitution de Tournai à la France, il avait été convenu qu'ils se rencontreraient bientôt en témoignage de réconciliation. On avait même parlé, à cette époque, d'une restitution bien plus importante, celle de Calais, pour laquelle François Ier avait obtenu, je ne sais à quel prix, l'adhésion du cardinal Wolsey, tout-puissant alors auprès de Henri VIII. « A quoi nous sert, avait dit Wolsey, cette ville de Calais, où il nous faut entretenir, en temps de paix comme en temps de guerre, de si nombreuses garnisons, qui nous coûte tant d'argent, et nous oblige si souvent à des mesures contraires aux vrais intérêts de l'Angleterre? » Mais cette idée avait été vivement repoussée par les Anglais, et l'entrevue prochaine des deux rois restait le seul accessoire du traité de 1518. Après l'élection de Charles-Quint à l'Empire, François Ier s'empressa de réclamer cette entrevue, qui devait faire en Europe l'effet d'une entente intime entre les deux rois, en face d'un rival commun. Une convention, signée le 26 mars 1520, en régla les détails: il fut stipulé que les deux rois se rencontreraient en Picardie, entre Guines, possession anglaise voisine de Calais, et Ardres, qui appartenait à la France. Mais dès que Charles-Quint, alors en Espagne, fut informé de ce dessein, il fit tous ses efforts pour le faire échouer. Henri VIII tint bon : non qu'il fût résolu à se lier étroitement avec François Ier contre le nouvel Empereur, que, peu de mois auparavant, il s'était hâté de féliciter sur son avénement à l'Empire; mais il ne voulait pas manquer de parole au roi de France, et il se plaisait à prendre, entre les deux rivaux, le rôle d'un arbitre également recher-

ché par tous les deux. Charles-Quint, toujours actif dans son travail contre l'entrevue, négocia secrètement avec le cardinal Wolsey pour avoir, lui aussi, avec Henri VIII une entrevue qui détruisît l'effet de celle qui se préparait entre les rois de France et d'Angleterre; en écrivant à Wolsey, il l'appela « son très-cher ami », lui assura une pension de 7,000 ducats, établie sur deux évêchés espagnols; et, le 26 mai 1520, Henri VIII, à Cantorbéry, où il passait en allant s'embarquer à Douvres pour l'entrevue française, apprit, comme à l'improviste, que Charles-Quint venait d'arriver avec sa flotte au port de Hythe. Le roi envoya sur-le-champ Wolsey au-devant de l'Empereur, qui débarqua à Douvres, où Henri vint le trouver, et les deux souverains se rendirent ensemble à Cantorbéry, où ils firent une entrée solennelle dans la cathédrale, « brillante, dit Érasme, de tous les dons précieux qu'elle avait reçus depuis tant de siècles, surtout du plus précieux de tous, la châsse qui contenait les restes de Thomas Becket, si magnifique que l'or était le moindre de ses ornements. » Ils passèrent là trois jours, s'entretenant de leurs affaires au milieu des fêtes pendant lesquelles Charles-Quint acheva de gagner Wolsey en lui promettant de l'aider à devenir pape. Le 31 mai 1520, Charles, tranquille sur l'entrevue française, s'embarqua à Sandwich pour ses possessions flamandes, et Henri VIII fit voile pour Calais, son point de départ pour le lieu convenu où François Ier devait le rencontrer, et où ils s'étaient promis l'un et l'autre de déployer toutes les splendeurs de leurs deux cours.

Cette réunion est restée célèbre dans l'histoire, bien plus par son faste royal et par les incidents personnels qui s'y mêlèrent que par ses résultats politiques. On l'appela le *camp du Drap d'or;* et les courtisans qui accompagnèrent les deux souverains se crurent obligés de rivaliser presque de luxe avec eux, « tellement, dit le contemporain Martin du Bellay, que plusieurs y portèrent leurs moulins, leurs forêts et leurs prés sur leurs épaules. » Henri VIII avait fait construire à Guines, par onze cents ouvriers, les plus habiles de Flandre et de Hollande, un palais quadrangulaire en bois, long sur chaque face de 128 pieds; sur l'un des côtés de la porte d'entrée était une fontaine chargée de dorures, et surmontée d'une statue de Bacchus, autour de laquelle coulaient, par des conduits souterrains, des vins de toutes sortes, et qui portait pour inscription en lettres d'or : « Faictes bonne chère qui voudra. » A l'autre côté de la porte, une colonne, soutenue par quatre

lions, était surmontée par une statue de Cupidon armé de son arc et de ses flèches. En face du palais s'élevait une grande figure de sauvage en armes de sa race, avec cette inscription choisie par Henri VIII : « Celui que je soutiens l'emporte. » A l'extérieur, la façade était couverte de toile à voiles peinte, pour figurer des pierres de taille; à l'intérieur étaient tendues de riches tapisseries. François Ier, jaloux d'égaler en magnificence son royal voisin, avait fait élever près d'Ardres une immense tente, soutenue au milieu par un mât colossal fortement fixé en terre par des poteaux et des cordages tout autour. A l'extérieur, la tente, en forme de dôme, était couverte de drap d'or; à l'intérieur, elle figurait une sphère tendue en velours bleu, et peuplée d'étoiles en or, comme le firmament. A chaque angle de la grande tente, il y en avait une petite aussi richement décorée. Mais avant que les deux souverains se fussent visités au milieu de ces préparatifs magnifiques, un violent ouragan s'éleva qui rompit les poteaux et les cordages de la tente française, la dispersa sur le sol, et força François Ier de se loger dans un vieux château près d'Ardres. Après que les deux principaux conseillers des deux rois, le cardinal Wolsey d'une part, l'amiral Bonnivet de l'autre, en eurent réglé les formalités, le 7 juin 1520, François Ier et Henri VIII se mirent en marche à la même heure et du même pas, pour se rencontrer dans la vallée d'Ardres, où une tente leur avait été préparée. A leur approche, un léger trouble se manifesta dans l'escorte du roi d'Angleterre, où l'on crut remarquer que celle du roi de France était plus nombreuse; on reconnut bientôt qu'il n'en était rien. Les deux rois, montés sur de beaux chevaux et magnifiquement vêtus, s'avancèrent l'un vers l'autre; le cheval d'Henri VIII broncha, symptôme qui déplut à ses serviteurs. Les deux rois se saluèrent de bonne grâce, s'embrassèrent sans descendre de cheval, mirent pied à terre, et se rendirent, en se tenant par le bras, dans la tente où Wolsey et Bonnivet les attendaient. « Mon cher frère et cousin, dit sur-le-champ François Ier avec sa bonne grâce, je suis venu loin, et non sans peine, pour vous voir en personne. J'espère que vous me jugez tel que je suis, prêt à vous faire aide avec les royaumes et les seigneuries qui sont en mon pouvoir. » Henri VIII lui répondit avec un peu de froide réserve : « Ce ne sont pas vos royaumes ni vos diverses possessions que je considère, mais la solidité et la loyale observation des promesses contenues dans les traités entre vous et moi. Mes yeux n'ont jamais vu de prince qui pût être plus cher à mon

cœur, et j'ai passé les mers, à l'extrême frontière de mon royaume, pour venir vous voir. » Les deux rois entrèrent dans la tente, et signèrent un traité par lequel le dauphin de France devait épouser la princesse Marie, fille unique alors d'Henri VIII, à qui François Ier s'engageait à payer annuellement une somme de 100,000 livres[1] jusqu'à la célébration du mariage, encore très-éloignée, car la princesse anglaise n'avait alors que quatre ans. Les deux rois prirent leur vin ensemble, selon l'usage, et se présentèrent mutuellement leurs courtisans. Le roi François, dit le chroniqueur favori d'Henri VIII, Édouard Hall, qui se trouvait là, « est un aimable prince, fier de maintien et gai de manières, le teint brun, les yeux grands, le nez long, les lèvres épaisses, la poitrine et les épaules larges, avec de petites jambes et de grands pieds. » Le portrait du Titien donne de François Ier une plus haute et plus agréable idée.

Quand les deux rois eurent à signer, dans leur tente, le traité qu'ils venaient de conclure, « le roi d'Angleterre, disent les *Mémoires* de Fleuranges, prit lui-même les articles et commença à les lire. Quand il eut lu ceux du roi de France qui devait aller le premier, il en vint à parler de lui-même; et il y avait : « Je, Henri, roi.... (il voulait dire « *de France et d'Angleterre*), » il laissa le titre *de France*, et dit au roi François : « Je ne le mettrai point puisque vous êtes ici, car je men- « tirais, » et il dit seulement : « Je, Henri, roi d'Angleterre. » Mais s'il omit le titre dans la lecture, dit avec raison M. Mignet, il le laissa dans le traité même, et, un peu plus tard, il eut l'ambition de le rendre réel, en envahissant la France et en voulant y régner. »

Les stipulations diplomatiques terminées, l'entrevue royale dura encore seize jours employés en tournois, joutes et fêtes de tout genre. Les rapports personnels des deux rois, rentrés l'un à Guines, l'autre à Ardres, avaient été réglés avec des précautions officiellement méfiantes et gênantes; quand le roi d'Angleterre venait à Ardres voir la reine de France, il fallait que le roi de France allât à Guines voir la reine d'Angleterre, car les deux rois étaient chacun en otage l'un pour l'autre. « Le roi de France, qui n'était pas homme soupçonneux, dit Fleuranges, était fort marri de ce qu'on se fiait si peu en la foi l'un de l'autre. Il se leva un jour bien matin, ce qui n'est pas sa coutume, prit deux gentilshommes et un page, les premiers qu'il trouva, monta à

[1] Équivalente à plus de 2,800,000 francs de notre monnaie.

cheval et vint devers le roi d'Angleterre, au château de Guines. Quand il fut sur le pont du château, tous les Anglais s'émerveillèrent fort; en passant parmi eux, le roi les somma gaiement de se rendre à lui, et leur demanda la chambre du roi son frère, laquelle lui fut enseignée par le gouverneur de Guines, qui lui dit : « Sire, il n'est pas éveillé. » Le roi François passe outre, va jusqu'à ladite chambre, heurte à la porte, éveille le roi d'Angleterre et entre dedans. Jamais homme ne fut plus ébahi que le roi Henri, qui dit au roi François : « Mon frère, « vous m'avez fait meilleur tour que jamais homme fit à un autre, et « me montrez la grande fiance que je dois avoir en vous. Je me rends « votre prisonnier dès cette heure, et vous baille ma foi. » Il défit de son cou un collier qui valait quinze mille angelots[1], et pria le roi de France qu'il le voulût prendre et porter ce jour-là pour l'amour de son prisonnier. Et soudain le roi, qui lui voulait faire même tour, avait apporté avec lui un bracelet qui valait plus de trente mille angelots, et le pria qu'il le portât pour l'amour de lui, laquelle chose il fit, et le roi de France prit le sien à son cou. Adonc le roi d'Angleterre voulut se lever, et le roi de France lui dit qu'il n'aurait point d'autre valet de chambre que lui, et lui chauffa sa chemise, et la lui bailla quand il fut levé. Le roi de France s'en voulut retourner nonobstant que le roi d'Angleterre le voulût retenir à dîner avec lui; mais pour ce qu'il fallait jouter après dîner, il monta à cheval et s'en revint à Ardres. Il rencontra beaucoup de gens de bien qui venaient au-devant de lui, entre autres l'*Aventureux*[2], qui lui dit : « Mon maître, vous êtes un fou « d'avoir fait ce que vous avez fait; je suis bien aise de vous revoir ici, « et je donne au diable celui qui vous l'a conseillé. » Sur quoi le roi lui dit que jamais homme ne le lui avait conseillé, et qu'il savait bien qu'il n'y avait homme en son royaume qui le lui eût voulu conseiller; et lors commença à conter ce qu'il avait fait au dit Guines, et s'en retourna ainsi, en parlant, jusqu'à Ardres, car il n'y avait pas loin. »

« Alors commencèrent les joutes, qui durèrent huit jours, et furent merveilleusement belles, tant à pied comme à cheval. Après tous ces passe-temps, le roi de France et le roi d'Angleterre se retirèrent en un pavillon, où ils burent ensemble. Et là, le roi d'Angleterre prit le roi

[1] Les angelots étaient une monnaie d'or frappée sous Henri VI, roi d'Angleterre, quand il était maître de Paris. L'angelot valait quinze sols.

[2] Nom qu'on donnait au sire de Fleuranges lui-même.

de France par le collet, et lui dit : « Mon frère, je veux lutter avec « vous, » et il lui donna une attrape ou deux; et le roi de France, qui est un fort bon lutteur, lui donna un tour et le jeta par terre. Et voulait encore le roi d'Angleterre relutter; mais tout cela fut rompu, et fallut aller souper. Après ce, ils firent encore trois ou quatre joutes et banquets; ils prirent ensuite congé l'un de l'autre[1], en la plus grande paix entre les princes et les princesses qu'il était possible. Cela fait, s'en retourna le roi d'Angleterre à Guines et le roi de France en France; et ce ne fut pas sans donner gros présents au partir, les uns aux autres[2]. »

Parti du *camp du Drap d'or* pour Amboise, son séjour favori, François Ier apprit, qu'au lieu de retourner directement en Angleterre, Henri VIII était allé, le 10 juillet, en Flandre, à Gravelines, rendre visite à Charles-Quint, qui l'avait ensuite accompagné à Calais; les deux souverains avaient passé là trois jours, et, en se séparant du roi d'Angleterre, Charles-Quint l'avait chargé de régler, comme arbitre, toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre lui et le roi de France. Rien, à coup sûr, n'était moins propre à inspirer confiance à François Ier dans les résultats de sa rencontre avec Henri VIII et de leurs courtoisies mutuelles. Quoiqu'il désirât éviter, en apparence, l'initiative de la guerre, il cherchait les occasions et les prétextes de la recommencer; il ne tarda pas à les trouver dans les Pays-Bas, en Navarre, en Italie; on essaya de la médiation de Henri VIII, et d'une conférence à Calais; on discuta la légitimité de la protection que l'un et l'autre des deux souverains rivaux prêtaient à leurs petits alliés; en réalité, c'était François Ier qui avait un échec à réparer et une passion à satisfaire; la lutte se rengagea, en avril 1521, dans les Pays-Bas. En apprenant que les Français avaient passé sa frontière, Charles-Quint s'écria : « Dieu soit loué de ce que ce n'est pas moi qui commence la guerre, et de ce que le roi de France veut me faire plus grand que je ne suis, car, en peu de temps, ou je serai un bien pauvre empereur, ou il sera un pauvre roi de France. » La campagne s'ouvrit dans le Nord, à l'avantage de la France, par la prise d'Hesdin; l'amiral Bonnivet, chargé du commandement sur la frontière d'Espagne, soumit quelques petits forts de Biscaye, la place de Fontarabie; et le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanais, eut ordre de partir sur-le-

[1] Le 24 juin 1520.
[2] *Mémoires* de Fleuranges, pages 349-363.



JAMAIS HOMME NE FUT PLUS ÉBAHI QUE LE ROI HENRI

champ pour aller le défendre contre les Espagnols et les Impériaux, qui se réunissaient pour l'envahir.

Lautrec était peu propre à cette importante mission; il avait été fait gouverneur du Milanais en août 1516, en remplacement du connétable de Bourbon, dont la mère du roi, Louise de Savoie, avait désiré et provoqué le retour en France. Lautrec avait mal réussi dans son gouvernement; actif et vaillant, il était dur, hautain, jaloux, impérieux, avide; il s'était brouillé avec la plupart des seigneurs milanais, entre autres avec le vieux J.-J. Trivulce, qui, sous Charles VIII et Louis XII, avait rendu à la France, en Italie, de si grands services. Offensé à Milan et accusé à Paris, Trivulce, à quatre-vingt-deux ans, vint en France pour se justifier auprès du roi. François Ier le reçut froidement, lui adressa à peine quelques mots et écarta ses explications. Un jour, à Arpajon, Trivulce apprit que le roi devait traverser la ville à cheval; ne pouvant marcher, il se fit porter, malade, sur sa chaise, au milieu de la rue; le roi passa en détournant la tête et sans répondre à Trivulce, qui s'écriait : « Sire, ah! sire, au moins un moment d'audience! » Ramené chez lui, Trivulce se mit au lit, où il mourut un mois après, le 5 décembre 1518, ayant dicté lui-même cette épitaphe, inscrite sur son tombeau à Milan : « Jean-Jacques Trivulce, fils d'Antoine, qui ne s'est jamais reposé, se repose maintenant. Silence[1]! »

Informé que Trivulce était près de mourir, François Ier regretta, dit-on, sa dure indifférence, et lui en fit témoigner son regret : « Il est trop tard, » répondit le mourant. Il y avait eu dans la dureté du roi autre chose encore qu'un ingrat oubli des anciens services d'un vieux guerrier : pendant qu'en Italie, dans les Pays-Bas, sur la frontière d'Espagne, François faisait recommencer la guerre, il se livrait à Paris, à Tours, à Amboise, partout où il résidait, à tous les divertissements et à tous les entraînements de la cour brillante qui se formait autour de lui; il avait la passion du luxe et du plaisir. « On a parlé, dit Brantôme, des grandes dépenses, magnificences, somptuosités et salles de Lucullus; mais il n'approcha jamais, en rien de tout cela, à notre roi..., et, ce qui était très-rare, c'est que, dans un village, dans les forêts, en l'assemblée, l'on y était traité comme on l'eût été dans Paris... Un jour que le roi attendait l'empereur Charles pour dîner, on lui vint

[1] *J. J. Trivultius, Antonii filius, qui nunquam quievit, quiescit. Tace.*

dire qu'il s'était dérobé et était allé surprendre M. le connétable à l'improviste, ainsi qu'il se mettait à table, et dîner avec lui et tous les compagnons comme compagnon. Il trouva cette table aussi bien garnie et pourvue, et chargée de vivres, et aussi bien apprêtés et assaisonnés comme s'ils fussent été dans Paris ou dans une autre bonne ville de France; dont l'Empereur s'étonna si fort qu'il dit qu'il n'y avait une telle grandeur au monde que d'un tel roi de France... Pour le regard des dames, certes il faut avouer qu'avant le roi François elles n'abordaient et ne fréquentaient la cour que peu et en petit nombre. Il est vrai que la reine Anne (de Bretagne) commença à faire sa cour des dames plus grande que les autres reines précédentes, et sans elle le roi son mari (Louis XII) ne s'en fût guère soucié. Mais le roi François, venant à son règne et considérant que toute la décoration d'une cour était des dames, l'en voulut peupler plus que de la coutume ancienne. Comme de vrai, une cour sans dames, c'est un jardin sans aucunes belles fleurs; et mieux ressemble une cour de satrape ou d'un Turc que non pas d'un grand roi chrétien... Quant à moi, je conclus que rien ne fut jamais mieux introduit que la cour des dames. Bien souvent ai-je vu nos rois aller aux champs, aux villes et ailleurs, y demeurer et s'ébattre quelques jours, et n'y mener point les dames. Mais nous étions si ébahis, si perdus, si fâchés que, pour huit jours que nous faisions de séjour séparés d'elles et de leurs beaux yeux, ils nous paraissaient un an; et toujours à souhaiter : « Quand serons-nous à la « cour? » N'appelant la cour bien souvent là où était le roi, mais là où étaient la reine et les dames[1]. »

Là où tant de belles dames se réunissent dans une vie de luxe et de fêtes, un roi trouve aisément des favorites, et les favorites royales se contentent rarement de plaire au roi; elles veulent que leur faveur serve à leur famille et à leurs amis. François Ier en avait choisi une, Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, belle, ambitieuse, adroite, hautaine, entrant volontiers en rivalité même avec la puissante mère du roi. Elle avait trois frères; Lautrec était l'un des trois; elle le soutenait dans toutes ses prétentions et toutes ses fortunes. Quand il partit pour aller prendre le commandement de la guerre en Italie, il s'y trouva à la tête d'une armée nombreuse, mais mal équipée, mal payée, et aux prises avec Prosper Colonna, le plus habile des chefs de la coalition

[1] *Œuvres de Brantôme*, édition de la Société de l'histoire de France, t. III. p. 120-129.

formée, à ce moment, entre Charles-Quint et le pape Léon X contre les Français. Lautrec ne réussit pas à empêcher Milan de tomber entre les mains des Impériaux, et après quelques mois d'une campagne incertaine, il perdit, le 27 avril 1522, à la Bicoque, près de Monza, une bataille qui ne laissa plus au pouvoir de François Ier, en Lombardie, que les citadelles de Milan, Crémone et Novare. A la nouvelle de ces revers, François Ier se rendit à Lyon pour aviser aux moyens d'y porter remède, Lautrec y arriva aussi de son côté. « Le roi, dit Martin du Bellay, lui fit mauvais accueil comme à celui qu'il estimait avoir, par sa faute, perdu son duché de Milan, et il ne voulut parler à lui. » Lautrec parvint à aborder le roi et se plaignit vivement « du mauvais visage qu'il lui portait. — J'en ai bien sujet, dit le roi, pour m'avoir perdu un tel héritage que le duché de Milan. — Ce n'est pas moi qui l'ai perdu, répondit Lautrec, c'est Votre Majesté elle-même; je l'ai plusieurs fois avertie que, si je n'étais secouru d'argent, il n'y avait plus moyen de retenir la gendarmerie, laquelle avait servi dix-huit mois sans toucher deniers, et pareillement les Suisses, qui m'ont contraint de combattre à mon désavantage, ce qu'ils n'auraient pas fait s'ils avaient eu payement — Je vous ai envoyé quatre cent mille écus quand vous les avez demandés. — J'ai reçu les lettres par lesquelles Votre Majesté m'annonçait cet argent, mais l'argent jamais. » Le roi manda sur-le-champ le surintendant général des finances, Jacques de Beaune, baron de Semblançay, qui reconnut avoir reçu, à ce sujet, les ordres du roi, mais en ajoutant qu'au moment où il était près d'envoyer la somme à l'armée, madame mère était venue la lui demander et l'avait reçue de lui, ce dont il était prêt à faire foi. François Ier entra en courroux dans la chambre de sa mère, lui reprochant d'être la cause de la perte du duché de Milan : « Je n'aurais jamais estimé de vous que vous retiendriez des deniers ordonnés pour le service de mon armée. » — Un peu troublée d'abord, madame mère s'excusa en disant que « c'étaient là des deniers provenant des épargnes qu'elle avait faites sur ses revenus, et qu'elle avait donnés à garder au surintendant. Semblançay maintint son premier dire. La question devint personnelle entre la mère du roi et son ministre; des commissaires furent nommés pour prononcer sur le différend. Le chancelier Du Prat était le docile serviteur de Louise de Savoie et l'ennemi de Semblançay, dont il enviait l'autorité en matière de finances; il prit les commissaires chargés d'examiner l'affaire parmi les nouveaux conseillers qu'il venait de faire entrer dans le parlement.

La question entre la mère du roi et le surintendant devint le procès de Semblançay; le procès dura cinq ans, et, le 9 avril 1527, un arrêt du parlement condamna Semblançay à la peine de mort et à la confiscation de tous ses biens; non pour le fait particulier qui avait été l'origine de la querelle, mais « comme atteint et convaincu de larcins, faussetés, abus, malversations et male administration des finances du roi, sans préjudice de la dette prétendue par madite dame, mère du roi. » Semblançay fut pendu en effet, le 12 août, au gibet de Montfaucon. Malgré quelques obscurités qui s'élevèrent sur quelques actes de son administration et quelques détails de son procès, le sentiment public fut général et très-vif en sa faveur; c'était un vieux et capable serviteur de la couronne; François Ier l'avait longtemps appelé « son père ». Il était évidemment victime de l'avidité et de la vengeance de la mère du roi. La fermeté de son attitude, lors de son supplice, devint populaire dans les vers de Clément Marot :

> Lorsque Maillart, juge d'enfer, menoit
> A Montfaucon Semblançay l'âme rendre,
> A votre avis, lequel des deux tenoit
> Meilleur maintien? Pour le vous faire entendre,
> Maillart sembloit homme que mort va prendre;
> Et Semblançay fut si ferme vieillard
> Que l'on cuidoit[1] pour vrai qu'il menoit pendre
> A Montfaucon le lieutenant Maillart.

On dit qu'au moment même de l'exécution, attendant sur l'échelle au moins une commutation de la peine, Semblançay dit : « Si j'avais servi Dieu comme j'ai servi le roi, il ne me ferait pas attendre si longtemps. » Près de deux siècles plus tard, en 1683, un plus célèbre ministre que Semblançay, Colbert, mourant tranquillement dans son lit, après avoir servi pendant vingt ans Louis XIV et avoir fait à ce service la fortune de sa famille comme la sienne propre, disait aussi : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai fait pour cet homme-là, je serais sauvé deux fois, et je ne sais ce que je vais devenir. » Frappante similitude de sentiment et de langage, malgré des destinées si diverses, entre deux grands conseillers de rois, adonnés pendant leur vie aux affaires du monde, et portant à leur dernière heure, sur les maîtres du monde et sur eux-mêmes, ce sévère jugement chrétien.

Les mauvaises passions de sa mère suscitèrent, vers la même époque,

[1] *Croyoit, pensoit.*

dans le gouvernement de François Ier, non pas un acte moralement plus honteux, mais un événement politiquement bien plus grave que le supplice de Semblançay. Un puissant prince restait en France, le dernier des quasi-souverains féodaux, et le chef de la seule des dynasties provinciales issues de la dynastie des Capétiens qui demeurât debout à côté de la maison royale. Il n'y avait plus de ducs de Bourgogne, de ducs d'Anjou, de comtes de Provence, de ducs de Bretagne; par la fortune ou par l'habileté, la royauté française avait absorbé tous ces États parents et rivaux. Charles II, duc de Bourbon, était seul investi d'une puissance et d'une indépendance qui pouvaient mener à la rivalité. Il possédait le Bourbonnais, l'Auvergne, le Forez, la Marche, le Beaujolais et un grand nombre de domaines et de châteaux dans diverses parties de la France. Dans toutes ces possessions il levait des impôts, des troupes, convoquait les états locaux, nommait les officiers de justice, disposait à peu près de toutes les forces sociales. Né le 10 février 1490, quatre ans avant François Ier, et chef de la branche cadette des Bourbons-Montpensier, il avait épousé en 1515 sa cousine Suzanne de Bourbon, fille unique de Pierre II, chef de la branche aînée, et d'Anne de France, l'habile et longtemps puissante fille de Louis XI. — Louis XII avait pris grand soin de ce mariage, et il avait été stipulé dans le contrat « que les deux époux se feraient une donation mutuelle et générale de tous leurs biens en faveur du survivant. » Le jeune duc Charles avait ainsi réuni toutes les possessions de la maison de Bourbon, et il tenait à Moulins une brillante cour princière, dont il était lui-même le plus brillant ornement; formé, dès son enfance, à toutes les qualités chevaleresques, il était un chevalier accompli avant d'avoir été un guerrier éprouvé, et dès qu'il parut sur les champs de bataille, il y acquit le renom non-seulement d'un vaillant prince, mais d'un homme de guerre éminent; en 1509, à la bataille d'Agnadel, sous les yeux de Louis XII lui-même, il se montra un digne élève de la Trémoille, de la Palice et de Bayard; en 1512, à celle de Ravenne, sa réputation était déjà si bien établie dans l'armée que, lorsque Gaston de Foix eut été tué, elle réclama le duc Charles de Bourbon, âgé alors de vingt-deux ans, pour son successeur. Louis XII rendait pleine justice à sa bravoure et à son habileté guerrière; mais le caractère peu expansif, l'indépendance hautaine, et l'audace qui perçait par moments dans le jeune prince inspiraient au vieux roi quelque inquiétude : « Je lui voudrais, disait-il, une âme plus ouverte,

plus gaie, moins taciturne ; je crains l'eau qui dort. » En 1516, dans l'année qui suivit la mort de Louis XII, l'ambassadeur de Venise à Milan, André Trevisani, écrivait au conseil vénitien : « Ce duc de Bourbon manie une épée très-gaillardement et heureusement; il craint Dieu, il est dévot, humain et très-libéral ; il a 120,000 écus de revenu, 20,000 par sa belle-mère Anne de France, 2,000 par mois comme connétable de France ; et selon le dire de M. de Longueville, gouverneur de Paris, il pourrait disposer de la moitié de l'armée du roi pour l'entreprise qu'il voudrait, quand même le roi ne le voudrait pas. »

A peine monté sur le trône, le 12 janvier 1515, François Ier agrandit encore la grande situation du duc de Bourbon en le faisant connétable de France. Fut-ce uniquement pour s'attacher le plus grand seigneur et l'un des guerriers les plus éminents du royaume, ou bien la faveur de la mère du roi eut-elle, comme je l'ai déjà indiqué, quelque part à la prompte élévation du duc? Toute l'histoire de Charles de Bourbon me porte à croire que les sentiments de Louise de Savoie envers lui, amour ou haine, tinrent une grande place dans les incidents décisifs de sa vie. Quoi qu'il en soit, le jeune connétable justifia pleinement, dès son entrée en fonction, le choix du roi ; ce fut lui qui, dans la première campagne d'Italie, en août 1515, étudia en personne, avec le pâtre qui l'avait indiqué, un passage inconnu à travers les Alpes, et, les 13 et 14 septembre, il eut une grande part à la victoire de Marignan : « Je vous veux assurer, écrivit François Ier à la régente sa mère, que mon frère le connétable et monsieur de Saint-Pol ont aussi bien rompu bois que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils soient ; et de ce je parle comme celui qui l'a vu, car ils ne s'épargnaient non plus que sangliers échauffés. » En retournant en France, le roi nomma le connétable gouverneur du Milanais conquis ; et pour lui donner une marque de faveur de plus, « il lui accorda la noble prérogative de créer des métiers dans toutes les villes du royaume. Lorsque le parlement enregistra les lettres patentes du roi, il déclara que c'était en considération de la vertu extraordinaire de Bourbon, jointe à sa qualité de prince du sang, et non à cause de sa charge de connétable [1]. » Le connétable se montra aussi capable de gouverner que de conquérir ; il fit échouer toutes les tentatives de l'empereur Maximilien pour reprendre le Milanais ; ne recevant point d'argent du roi pour entretenir et

[1] *Histoire de la maison de Bourbon*, par M. Désormeaux, t. II, p. 457.

payer ses troupes, il avança lui-même 100,000 livres, ouvrit un emprunt considérable sous son propre nom, leva un corps de six mille pionniers pour rétablir les fortifications de Milan, et obtint des cantons suisses l'autorisation de recruter chez eux douze mille hommes. Son autorité sur la population lombarde était quelquefois rude, mais toujours judicieuse et efficace. Cependant, au printemps de 1516, huit mois après la victoire de Marignan et deux mois seulement après qu'il avait chassé du Milanais l'empereur Maximilien, le duc de Bourbon en fut rappelé tout à coup, et le maréchal de Lautrec en reçut, à sa place, le gouvernement. Quand le connétable arriva à Lyon, où se trouvait alors la cour, « le roi, dit Fleuranges dans ses *Mémoires*, lui fit merveilleusement bonne chère ; » mais les rois croient trop aisément que leurs paroles gracieuses suffisent à couvrir ou à réparer leurs actes de défaveur effective ; le duc de Bourbon était trop fier pour s'y tromper. Quand il en aurait eu quelque envie, la façon dont le traita le gouvernement du roi lui révéla bientôt sa vraie situation ; les avances qu'il avait faites, les dettes qu'il avait contractées pour le service de la couronne dans le Milanais, même son traitement comme connétable et ses pensions personnelles ne lui furent point payés. Fut-ce un effet de la colère secrète de madame mère, blessée qu'il parût dédaigner ses bonnes grâces, ou un acte soit de méfiance, soit de négligence du roi lui-même, ou seulement un résultat du désordre financier où François Ier se laissait toujours tomber? Je ne saurais résoudre avec certitude ces questions; quoi qu'il en soit, ainsi maltraité, le connétable ne réclama point; mais sa patronne royale et sa belle-mère, la fille de Louis XI, Anne de France, duchesse douairière de la maison de Bourbon, se plaignit de ces procédés à la mère du roi et prononça le mot d'ingratitude ; la discussion s'envenima entre les deux princesses; le roi intervint pour les réconcilier ; on promit le prompt payement de tout ce qui était dû au connétable ; la promesse ne fut point tenue. Le connétable ne jugea pas convenable d'attendre ; il quitta la cour et se retira dans son duché, à Moulins, point disgracié hautement, mais résolu à se mettre, par sa fière indépendance, au-dessus du mauvais vouloir soit du roi, soit de sa mère.

Moulins était une résidence presque royale : « Les ducs, disait en 1528 le voyageur vénitien André Navagero, y ont construit un palais magnifique en guise de forteresse, avec de beaux jardins, des bosquets, des fontaines et toutes les somptuosités de la demeure d'un prince. »

Dès que le connétable y vint résider, une nombreuse noblesse y afflua autour de lui. Un heureux incident domestique s'ajouta peu après à la splendeur féodale de ce séjour; en 1517, la duchesse de Bourbon y accoucha d'un fils, bonheur depuis longtemps inespéré; le connétable ravi voulut donner au baptême de cet enfant un grand éclat; il pria le roi de venir en être le parrain, avec la duchesse douairière de Bourbon, Anne de France, pour marraine. François Ier y consentit et se rendit à Moulins avec sa mère et presque toute sa cour; la magnificence du connétable étonna le magnifique roi; « cinq cents gentilshommes, tous vêtus de velours, tous parés d'une chaîne d'or qui leur faisait trois tours autour du cou, » étaient le cortége habituel du duc; le concours des invités fut si grand que ni le château de Moulins, ni la ville même ne purent suffire à les loger; il fallut dresser des tentes sur les places publiques, dans les rues, dans le parc. » François Ier ne put s'empêcher de dire qu'un roi de France aurait bien de la peine à en faire autant; Madame mère ne dissimula pas sa jalousie; l'humeur royale se heurta contre la fierté féodale; l'amiral Bonnivet, vassal du connétable et favori du roi, faisait construire, auprès de Châtellerault, un château si vaste et si magnifique « qu'il semblait, dit Brantôme, vouloir dominer en cavalier la maison de M. de Bourbon, en telle sorte qu'elle ne parût qu'un nid auprès. » François Ier, dans une promenade royale, conduisit un jour le connétable en vue de l'édifice que construisait l'amiral, et lui demanda ce qu'il en pensait : « Je pense, dit Bourbon, que la cage est trop grande et trop belle pour l'oiseau. — Ah ! dit le roi, n'en parlez-vous pas avec un peu d'envie? — Moi, dit le connétable, je porterais envie à un gentilhomme dont les ancêtres se sont trouvés bien heureux d'être les écuyers des miens ! » Dans les conversations accidentelles et familières, le moindre prétexte amenait entre le duc de Bourbon et son hôte royal des paroles piquantes; le roi le raillait un jour sur l'attachement qu'on le soupçonnait d'avoir eu pour une dame de la cour : « Monsieur[1], lui dit le connétable, ce que vous dites là ne doit point me causer de dépit, mais bien à ceux qui n'ont pas été si avant que moi aux bonnes grâces de la dame. » François Ier, à qui s'adressait cette allusion à peine voilée, se contenta de répondre : « Ah! mon cousin, vous vous fâchez de tout et vous êtes bien mal endurant. » Le nom de *mal endurant* resta de ce jour au connétable, et non sans

[1] A cette époque, les princes du sang, en parlant au roi, lui disaient : *Monsieur;* quand ils lui écrivaient, ils l'appelaient *Monseigneur.*





LE CONNÉTABLE DE BOURBON
D'après le Titien.

cause; avec tout autre que le roi, Bourbon était bien plus que mal endurant; le chancelier Du Prat, qui se trouvait à Moulins et avait envie d'acquérir deux terres qui appartenaient au connétable, essaya de se concilier ses bonnes grâces; Bourbon lui témoigna durement le mépris qu'il lui portait, et Du Prat, qui jusque-là n'avait été envers lui que l'instrument des passions de Louise de Savoie, devint son ennemi personnel, et ne tarda pas à trouver l'occasion de lui faire sentir le poids de son inimitié. Le séjour du roi à Moulins se termina sans que les dettes du trésor royal envers le connétable fussent acquittées. Trois ans après, en 1520, Bourbon n'en fut pas moins magnifique au camp du Drap d'or, où il fut l'un des deux grands seigneurs choisis par François Ier pour l'accompagner dans son entrevue avec Henri VIII; mais le connétable eut le déplaisir d'avoir pour associé, dans cette solennité, l'amiral Bonnivet qu'il avait traité naguère avec tant de hauteur, et ses relations avec la cour ne gagnèrent rien à l'honneur que lui avait fait le roi en l'appelant ce jour-là à ses côtés. Frappé de l'attitude et de la physionomie hautaine de ce vassal : « Si j'avais un pareil sujet dans mon royaume, dit Henri VIII à François Ier, je ne lui laisserais pas longtemps la tête sur les épaules. »

De plus sérieux motifs de ressentiment vinrent aggraver une situation déjà si troublée. La guerre, qui couvait depuis l'élection impériale de Francfort, éclata en 1521 entre François Ier et Charles-Quint. François leva quatre armées pour y faire face sur toutes ses frontières, en Guienne, en Bourgogne, en Champagne et en Picardie, « où il n'y avait nulle armée, dit Du Bellai, tant petite fût-elle. » Aucun de ces grands commandements ne fut donné au duc de Bourbon; et quand le roi l'appela à l'armée de Picardie, où il s'empressa de venir avec six mille hommes de pied et trois cents hommes d'armes levés dans ses États, le commandement de l'avant-garde, qui lui appartenait de droit en sa qualité de connétable, fut donné au duc d'Alençon, que ne recommandait aucune qualité, sinon celle de mari de Marguerite de Valois et de beau-frère du roi. Bourbon ressentit profondément cette injure; on remarqua qu'il citait souvent avec affectation la réponse d'un gentilhomme gascon au roi Charles VII, qui lui demandait si quelque chose pouvait ébranler sa fidélité : « Rien, sire, rien; pas même l'offre de trois royaumes tels que le vôtre; mais bien un affront. » Le connétable n'en servit pas moins vaillamment et avec éclat dans cette campagne de Picardie; il surprit et enleva la ville d'Hesdin, que défendait une

forte garnison; mais, après la victoire, il traita avec une générosité qui n'était peut-être pas exempte de calcul la noblesse impériale qui s'était renfermée dans le château; il renvoya tous ses prisonniers en liberté, et témoigna des égards tout particuliers à la comtesse de Rœux, de la maison de Croy, qu'il savait en crédit auprès de Charles-Quint. Il ne se préparait certainement pas dès lors à abandonner le roi de France pour passer dans le camp de l'Empereur; mais il était assez irrité contre François Ier pour saisir volontiers l'occasion de se faire des amis chez son rival.

Sur ces entrefaites, arriva l'événement qui devait décider de sa conduite et de sa destinée. Sa femme, Suzanne de Bourbon, mourut à Châtellerault, en avril 1521, après avoir perdu le fils dont la naissance avait été si brillamment célébrée à Moulins, et en confirmant, par son testament, la donation à son mari de tous ses biens qui lui avaient déjà été attribués par leur contrat de mariage. De qui vint la première idée de la proposition que cette mort ne tarda pas à amener? Fut-ce le chancelier Du Prat qui dit à la mère de François Ier que le testament et la donation pouvaient être contestés en droit, et qu'elle entrerait alors en possession d'une grande partie des biens de la maison de Bourbon? Fut-ce Louise de Savoie elle-même qui conçut l'espérance de satisfaire à la fois son avidité et la passion qu'elle portait au connétable en lui faisant offrir à la fois sa main et la conservation assurée des grands biens qui, sans cela, lui seraient contestés, et qu'un arrêt de parlement pourrait lui enlever? Entre ces deux explications du fait qui se produisit alors, les documents historiques autorisent l'incertitude; mais je reste convaincu que la passion de Louise de Savoie fut le mobile premier et décisif de la proposition faite au connétable. Il avait alors trente ans; Louise de Savoie en avait quarante-cinq; mais elle était encore belle, séduisante et puissante; elle avait donné au connétable d'incontestables preuves de son goût pour lui et de l'empire que ses goûts exerçaient sur elle : elle pouvait se flatter qu'il serait séduit par la perspective de devenir le beau-père du roi et presque en partage de la puissance royale en gardant toute celle du grand seigneur féodal. Le chancelier Du Prat, habile et servile, mit toute sa science, toute sa subtilité d'argumentation et toute son influence dans le parlement à la disposition de madame Louise, qui réclama, en qualité de plus proche parente que le connétable, les biens provenant de la succession de sa femme, Suzanne de Bourbon. François Ier joignit, au nom de la couronne

et sur les autres biens du connétable, ses réclamations à celles de sa mère. Le procès dont on menaçait le duc de Bourbon l'atteignait ainsi dans toute sa fortune. On fit en vain auprès de lui, de la part de madame Louise et du roi lui-même, des démarches plus ou moins directes pour le décider à accepter le marché qu'on lui offrait; son refus fut formel et prononcé avec un mépris franc jusqu'à la brutalité : « Jamais, dit-il, je n'épouserai une femme sans pudeur ! »

Le procès fut engagé et poursuivi avec toute la haine d'une grande dame méprisée et tout le savoir-faire d'un jurisconsulte sans scrupule empressé à servir, en fait, sa patronne, et à démontrer, en droit, la thèse qu'il avait avancée. François Ier, léger, imprévoyant, et toujours faible devant les passions de sa mère, qui le séduisait en l'adorant, se prêta volontiers à humilier un vassal presque son rival de puissance et certainement de gloire. Trois jurisconsultes de renom entrèrent dans cette lutte : Poyet soutint les prétentions de Madame mère ; Lizet développa l'argumentation de Du Prat en faveur des réclamations du roi; Montholon défendit le connétable. Le parlement lui accorda plusieurs délais, et la question resta en suspens onze mois. Enfin, en août 1523, la cour l'emporta; le parlement, pour se décharger de la responsabilité directe, renvoya, quant au fond de la question, les parties au conseil du roi; mais il mit tous les biens du connétable sous le séquestre en lui en retirant pleinement la jouissance. Peu d'années après, Poyet devint chancelier, et Lizet premier président du parlement. « La vertu seule, disent les historiens, fraya plus tard à Montholon le chemin à la charge de garde des sceaux. »

La chute et la ruine du connétable étaient complètes. Il pressentit de bonne heure que telle serait l'issue de son procès, et chercha hors de France ses sûretés. L'affaire faisait grand bruit en Europe. Fut-ce Charles-Quint qui s'offrit le premier au connétable comme son appui le plus efficace? Fut-ce le connétable lui-même qui, profitant des relations qu'après la prise d'Hesdin il avait contractées avec les Croy, en crédit auprès de l'Empereur, s'en servit pour entrer en rapports directs avec Charles-Quint, et lui offrit ses services en le prenant pour protecteur contre son propre roi et son pays? En pareille circonstance et entre pareils hommes, les premières sources du crime sont toujours obscures. J'incline à croire que Charles-Quint, vigilant et actif, fut le premier tentateur; dès qu'il apprit que Bourbon était veuf, il lui fit dire par Philibert Naturelli, son ambassadeur en France : « Monsieur, vous êtes

maintenant à marier; l'Empereur, mon maître, qui vous aime, a une sœur dont j'ai charge de vous parler si vous y voulez entendre. » C'était de la sœur aînée de Charles-Quint, Éléonore, veuve de Manuel le Fortuné, roi de Portugal, qu'il s'agissait. Cette ouverture n'eut alors aucune suite; mais l'année suivante, en 1522, la guerre entre François Ier et Charles-Quint était déclarée; la rupture entre François Ier et le duc de Bourbon éclatait; le procès de Bourbon était engagé; sa belle-mère, Anne de France, la fille de Louis XI, plus occupée du sort de sa maison que de celui de sa patrie, et se sentant près de mourir, dit un jour à son gendre : « Mon fils, considérez que la maison de Bourbon a été alliée de la maison de Bourgogne, et que durant cette alliance elle a toujours prospéré. Vous voyez à cette heure ici les affaires que nous avons, et le procès qu'on vous met sus ne procède que faute d'alliances. Je vous prie et commande que vous preniez l'alliance de l'Empereur. Promettez-moi d'y faire toutes les diligences que vous pourrez, et j'en mourrai plus contente. » Elle mourut le 14 novembre 1522, léguant tous ses biens au connétable de jour en jour plus disposé à suivre ses conseils. Dès l'été de 1522, par l'entremise d'Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, il entra en négociation non-seulement avec Charles-Quint, mais avec le roi d'Angleterre Henri VIII, déplorant la mauvaise conduite de François Ier, l'énormité des abus, et proposant de susciter, dans ses propres possessions, un soulèvement puissant pour réformer le royaume et soulager le pauvre peuple, si les deux souverains lui envoyaient « des personnages de confiance et d'autorité dans le voisinage de sa principauté de Dombes, à Bourg-en-Bresse, où, de son côté, il enverrait son chancelier pour se mettre d'accord avec eux et agir en commun. » Au mois de mars 1523, pendant qu'au dehors la négociation ainsi entamée et au dedans le procès intenté contre le connétable suivaient parallèlement leur cours, Bourbon se présenta un jour chez la reine Claude de France, à l'heure où elle dînait seule; elle lui était favorable et aurait voulu le marier à sa sœur Renée, qui devint plus tard duchesse de Ferrare. Elle l'engagea à s'asseoir. François Ier, qui dînait dans une salle voisine, survint. Bourbon se leva pour sortir : « Non, restez assis, lui dit le roi. Eh bien, il est donc vrai, vous vous mariez? — Non, sire. — Je le sais; j'en suis sûr; je sais vos pratiques avec l'Empereur. Souvenez-vous bien de ce que je vous dis là. — Sire, c'est donc une menace? je n'ai pas mérité d'être traité ainsi! » Après le dîner, il partit et rentra à son hôtel près du Louvre; beaucoup de gentilshommes, qui

se trouvaient à la cour, l'accompagnèrent en lui faisant cortége. Il était encore un vassal puissant qu'on trouvait injustement persécuté.

Charles-Quint accueillit avec empressement les ouvertures que lui faisait Bourbon en réponse aux siennes; mais, avant de s'engager dans l'action, il voulut s'assurer des dispositions du roi d'Angleterre, Henri VIII, et il envoya Beaurain en Angleterre pour les sonder avec précision. Henri se montra d'abord hésitant; quand Beaurain lui développait tous les avantages qu'aurait pour leur coalition l'alliance du duc de Bourbon : « Et moi, lui dit brusquement le roi, qu'aurai-je donc? — Sire, répondit Beaurain, vous serez roi de France. — Ah! reprit Henri, il y aura bien à faire pour que monsieur de Bourbon m'obéisse. » Henri se souvenait de l'attitude froide et fière que le connétable avait gardée envers lui au camp du Drap d'or. Il s'engagea cependant à fournir la moitié des frais et un corps d'armée pour l'invasion projetée en France. Charles-Quint dépêcha aussitôt Beaurain au duc de Bourbon, qui s'était transporté à Montbrison, dans la partie la plus montagneuse de ses domaines, sous le prétexte d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy. Beaurain y fut conduit, en grand secret, le 17 juillet 1523, par deux gentilshommes du duc, et il y passa deux jours enfermé dans une pièce voisine de la chambre du connétable, et n'en sortant que la nuit pour traiter avec lui. Le 18 juillet au soir, il remit à Bourbon les lettres de créance de l'Empereur conçues en ces termes : « Mon cousin, je vous envoie le sieur de Beaurain, mon second chambellan. Je vous prie de le croire comme moi-même, et ce faisant, vous me trouverez toujours votre bon cousin et ami. » La négociation fut prompte; beaucoup d'historiens ont dit qu'elle se borna à des conventions verbales et que rien ne fut écrit entre les deux contractants. C'est une erreur. Un traité fut rédigé brièvement par le secrétaire de Beaurain, et transcrit à deux exemplaires, dont l'un devait être porté à Charles-Quint et l'autre rester au duc de Bourbon : il stipulait les obligations mutuelles des trois contractants dans leur ligue offensive et défensive. Bourbon s'engagea à attaquer François Ier; mais il ne voulut pas promettre de reconnaître Henri VIII pour roi de France : « Je veux bien être son allié, dit-il, mais son sujet, son vassal, non! Tout ce que je puis faire, c'est de m'en remettre, sur mes relations avec lui, à ce que décidera l'Empereur. » Étrange et noble reste de patriotisme dans cette âme violente et altière, plus préoccupée de ses droits que de ses devoirs, et poussée à bout par les injustices ingrates et étourdies dont le grand seigneur et le vaillant guerrier étaient l'ob-

jet. Le traité signé sous cette réserve, Bourbon fit appeler, vers minuit, Saint-Bonnet, seigneur de Branon, qu'il voulait dépêcher à Charles-Quint, et après avoir pris son serment : « Je vous envoie, lui dit-il, vers l'Empereur, auquel vous direz que je me recommande humblement à sa bonne grâce, que je le prie de me donner sa sœur en mariage, et qu'en me faisant cet honneur, il me trouvera son serviteur, son bon frère et ami. »

Le pas fatal était fait; Bourbon venait de s'engager à la révolte contre son roi et son pays, ainsi qu'au mensonge et à la trahison, conditions préalables d'une telle conduite. Il lui fallait des instruments et des complices, et quoique sa clientèle fût nombreuse et dévouée, il ne pouvait compter sur tous pour un tel dessein. Le lendemain même de la conclusion de son traité avec Charles-Quint, l'un de ses plus intimes et plus importants confidents, Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, présent à Montbrison pendant la négociation du traité, lui dit le matin : « Monsieur, vous l'avez voulu ; j'ai tout entendu ; j'y ai pensé toute la nuit; dites-moi, je vous prie, comptez-vous sur votre ami? — Je n'ai jamais plus aimé le frère que j'ai perdu à Marignan, dit le connétable ; je n'aurais pas plus compté sur lui. — Eh bien, reprit Saint-Vallier, croyez que c'est ce frère qui vous parle, et prenez en bonne part ce qu'il va vous dire. Par cette alliance qu'on vous présente, les Allemands, les Espagnols et les Anglais entreront en France : pensez au gros mal qui s'ensuivra, effusion de sang humain, destruction de villes, de bonnes maisons, églises, forcement de femmes, et autres calamités qui viennent de la guerre. Songez aussi à la grande trahison que vous faites ; après que le roi sera parti pour l'Italie et vous aura laissé en France, se fiant à vous, vous irez lui donner à dos et le détruire ainsi que son royaume. Vous êtes sorti de la maison de France et l'un des principaux princes du pays, tant aimé et estimé de tout le monde que chacun se réjouit de vous voir. Si vous venez à être l'occasion de tant de ruines, vous serez la plus maudite personne qui jamais fut, maudite mille ans après votre mort. Pour l'amour de Dieu, considérez tout cela ; et si vous n'avez égard au roi et à madame sa mère, lesquels vous dites vous tenir tort, au moins ayez égard à la reine et à messieurs ses enfants, et ne veuillez causer la perdition de ce royaume dont les ennemis, après que vous les y aurez introduits, vous chasseront vous-même. — Mais, cousin, lui dit le connétable ému, que veux-tu que je fasse? Le roi et madame veulent me détruire ; ils m'ont déjà pris une partie de mon bien. —

Monsieur, reprit Saint-Vallier, laissez, je vous prie, toutes ces méchantes entreprises; recommandez-vous à Dieu et parlez franchement au roi. » A en croire la déposition de Saint-Vallier, lorsque, six mois après, il fut mis en jugement et condamné pour sa participation au complot et à la trahison, le connétable aurait été assez frappé de ses représentations pour lui promettre de renoncer à son dessein et de faire sa paix avec le roi; mais les faits repoussent cette assertion. Dans les derniers mois de 1523, les stipulations du traité conclu à Montbrison le 18 juillet furent mises à exécution par tous les contractants; les lettres de change de Henri VIII furent envoyées à Bâle pour les lansquenets allemands qu'il devait solder; les lansquenets passèrent le Rhin le 26 août et traversèrent la Franche-Comté en dépit de sa neutralité; les Anglais débarquèrent à Calais du 23 au 30 août pour agir avec les Flamands; les Espagnols entrèrent le 6 septembre en campagne vers les Pyrénées; et le duc de Bourbon prit de son côté toutes les mesures nécessaires pour se joindre à ses alliés et jouer dans la coalition le rôle qui lui était assigné.

Il avait, à ce qu'il paraît, formé le projet de débuter dans son entreprise par un coup très-hardi : informé que François Ier se préparait à aller porter en personne la guerre en Italie, il avait résolu de l'enlever sur la route de Lyon, et, une fois maître du roi, il se promettait de disposer à son gré du royaume. S'il n'accomplissait pas sa tentative, il attendrait, pour éclater, que François Ier se fût engagé dans le Milanais, que Charles-Quint fût entré en Guienne et Henri VIII en Picardie; il rassemblerait alors mille hommes d'armes, six mille hommes de pied, douze mille lansquenets, et se porterait vers les Alpes pour couper au roi toute communication avec la France. Ce plan reposait sur l'idée que le roi, comme il l'avait annoncé, laisserait le connétable en France avec un titre honorable et une part apparente dans le gouvernement du royaume, quoique en réalité isolé et inactif. Mais François avait eu pleine connaissance des détails de la conspiration par deux gentilshommes normands que le connétable avait imprudemment essayé d'y associer et qui, non contents de s'y refuser, l'avaient révélée en confession à l'évêque de Lisieux, qui s'était hâté d'en informer le sire de Brézé, grand sénéchal de Normandie. Brézé en rendit compte sur-le-champ au roi, et sa lettre portait : « Sire, il est besoin aussi de vous garder, car il a été parlé d'essayer à vous prendre entre cy et Lyon, et de vous mener en une place forte qui est dedans le pays de Bourbonnais ou à l'en-

trée de l'Auvergne. » Gravement inquiet enfin des conséquences de sa conduite envers le connétable, François prit deux résolutions, l'une de ne pas le laisser en France pendant son absence, l'autre de le voir à Moulins en prenant pour sa propre sûreté toutes les précautions nécessaires, et de le ramener à lui en lui annonçant son intention de l'emmener en Italie et de partager avec lui le commandement de l'armée. Aux approches de Moulins, le roi y rappela des lansquenets qui avaient déjà dépassé la ville, y entra lui-même entouré de ses gardes, se logea au château, dont il prit les clefs; et dès sa première entrevue avec le connétable un peu malade et qui affectait de l'être beaucoup : « Je sais, lui dit-il, que vous entretenez des liaisons avec l'Empereur, et qu'il cherche à profiter de vos chagrins pour vous séduire; mais je me fie à vous; vous êtes de la maison de France et de la race de Bourbon, qui n'a jamais produit de traître. — Il est vrai, monsieur, dit le connétable sans trouble; l'Empereur, informé par le bruit public de la situation où je suis réduit, m'a envoyé Beaurain pour m'offrir un asile dans ses États et une fortune convenable à ma naissance et à mon rang; mais je sais ce que valent de vains compliments. Instruit que Votre Majesté devait passser par Moulins, j'ai cru devoir l'attendre pour lui révéler moi-même ce secret plutôt que de le confier à une lettre. » Le roi se montra touché : « J'ai dessein de vous emmener avec moi en Italie; m'y suivrez-vous volontiers? — Non-seulement en Italie, mais au bout du monde. Les médecins m'assurent que je serai bientôt en état de supporter le mouvement de la litière; je me sens déjà mieux; les bontés de Votre Majesté achèveront bientôt de me guérir. » François témoignait sa satisfaction; plus méfiants et plus prévoyants, quelques-uns de ses conseillers l'engageaient à faire arrêter un homme si dangereux, malgré ses protestations; François s'y refusa. Au dire de quelques historiens, s'il eût fait lever le séquestre établi sur les biens du connétable, s'il les lui eût restitués effectivement ainsi que ses créances et ses pensions, s'il l'eût emmené avec lui en Italie, s'il lui eût rendu en un mot, avec une confiance hardie, toute sa situation dans le présent et dans l'avenir, il l'eût peut-être arraché à son complot, et il aurait reconquis, pour lui-même et pour la France, ce vaillant et puissant serviteur. Mais François flotta entre la méfiance et l'espérance; il se borna à promettre au connétable la restitution de ses biens si l'arrêt du parlement lui était défavorable; il lui demanda un engagement écrit de lui rester toujours fidèle, de le rejoindre en Italie dès que sa maladie le lui per-

mettrait, et en le quittant il laissa auprès de lui un de ses gentilshommes, Pierre de Bretonnière, seigneur de Warthy, chargé de rendre compte au roi de sa santé. Bourbon ne vit dans ce commissaire qu'un espion, et dans les promesses du roi que des paroles vaines subordonnées à l'issue du procès qui pesait toujours sur lui. Il ne répondit à des paroles que par des paroles, prit les engagements qu'on lui demandait sans les tenir pour sérieux, et resta malade à Moulins en attendant que les événements l'appelassent à entrer en action avec ses alliés étrangers.

Cette situation dura près de trois semaines ; le roi restait immobile à Lyon jusqu'à ce que le connétable vînt l'y rejoindre, et le connétable se disant près de partir, se mettant même en route, faisait trois lieues par jour en litière, toujours plus malade le lendemain que la veille. Le commissaire que le roi avait laissé auprès de lui, Pierre de Warthy, allait et venait de Lyon à Moulins et de Moulins à Lyon, portant au connétable les plaintes du roi et au roi les excuses du connétable, sans jamais décider le connétable à rejoindre le roi à Lyon pour le suivre en Italie, ni le roi à partir pour l'Italie sans le connétable : « Pour cent mille écus, faisait dire le roi à Bourbon, je voudrais être en Lombardie. — Le roi fera bien de s'y transporter au plus vite, répondait Bourbon, car sur toutes choses il a besoin de diligence. » Quand Warthy insistait fortement, le connétable le faisait appeler auprès de son lit : « Je me sens, lui disait-il le plus malheureux homme du monde de ne pas pouvoir servir le roi ; si je passais outre, les médecins qui sont là ne répondraient pas de ma vie, et je suis encore plus mal que ne le croient les médecins. Je ne serai jamais plus en état de faire service au roi. Je retourne vers mon air natal, et si je retrouve un jour de santé, j'irai vers le roi. — Le roi sera terriblement marri, » dit Warthy, et il retourna à Lyon rendre compte de ces propos du malade réel ou prétendu. En son absence, le connétable reçut d'Angleterre et d'Espagne des nouvelles qui le firent entrer en activité pour ses préparatifs ; il apprit en même temps que le roi faisait marcher des troupes vers le Bourbonnais pour s'emparer de lui s'il n'obéissait pas ; il se décida à aller se mettre en sûreté dans son château fort de Chantelle, où il pourrait attendre les mouvements de ses alliés ; il monta à cheval, fit six lieues d'une seule traite, et ne s'arrêta que lorsqu'il fut entré dans Chantelle. Warthy vint promptement l'y rejoindre. Il trouva le connétable assis sur son lit, vêtu comme un malade et la tête enveloppée d'une coiffe de taffetas

piqué : « Monsieur de Warthy, lui dit Bourbon, vous me chaussez les éperons de bien près. — Monseigneur, vous les avez meilleurs que je ne croyais. — Pensez-vous, lui dit Bourbon, que je n'ai pas agi sagement si, n'ayant qu'un doigt de vie, je l'ai mis en avant pour éviter la fureur du roi ? — Le roi n'a jamais été furieux envers aucun homme ; encore moins le serait-il en votre endroit. — Non, non, reprit le connétable, je sais que monsieur le grand maître et monsieur le maréchal de Chabannes sont partis de Lyon avec les archers de la garde et quatre ou cinq mille lansquenets pour me prendre ; c'est ce qui m'a fait venir en cette maison en attendant que le roi me veuille ouïr. » Il demanda que les troupes envoyées contre lui reçussent l'ordre de s'arrêter jusqu'au lendemain, promettant de ne pas bouger de Chantelle sans s'être justifié. « Où iriez-vous, monseigneur? lui dit Warthy ; si vous vouliez sortir du royaume, vous ne le pourriez ; le roi y a pourvu partout. — Non, dit Bourbon, je ne veux point sortir du royaume ; j'y ai des amis et des serviteurs. » Warthy repartit de Chantelle en compagnie de l'évêque d'Autun, Chiverny, l'un des plus affidés amis du connétable et qui portait au roi un billet ainsi conçu : « Pourvu qu'il plaise au roi lui rendre ses biens, monseigneur de Bourbon promet de le bien servir et de bon cœur, en tous endroits et toutes les fois qu'il lui conviendra. En témoignage de ce, il a signé les présentes, et prie le roi qu'il lui plaise pardonner à ceux auxquels il veut mal pour cette affaire. CHARLES. » Le connétable n'avait d'autre objet, en écrivant ce billet, que de gagner un peu de temps, car, en congédiant l'évêque d'Autun, il lui dit : « Adieu, mon évêque ; je m'en vais gagner Carlat, et de Carlat je me déroberai avec cinq ou six chevaux pour m'acheminer en Espagne. » Le surlendemain, en effet, 8 septembre 1523, pendant que l'évêque d'Autun était retenu prisonnier par les troupes envoyées sur Chantelle, le connétable en sortait vers une heure du matin, emportant vingt-cinq ou trente mille écus d'or cousus dans douze ou quinze casaques dont chacune était confiée à un homme de sa suite. Pendant un mois, il erra dans le Bourbonnais, l'Auvergne, la Bourgogne, le Beaujolais, le Viennois, le Languedoc, le Dauphiné, changeant sans cesse de route, de compagnons, de costume, d'asile, rencontrant quelquefois les soldats du roi qui se rendaient en Italie, et cherchant un lieu d'où il pût en sûreté se concerter et agir avec ses alliés. Dans les premiers jours d'octobre, enfin, il arriva à Saint-Claude, en Franche-Comté, terre impériale, et le 9 octobre il fit son entrée à Besançon, où vinrent le rejoindre quelques-uns

de ses partisans qui s'étaient séparés de lui, par nécessité ou par hasard, sans que nulle part dans ses courses il eût pu susciter un mouvement populaire, former un rassemblement de troupes ou se retrancher fortement dans ses propres États. A en juger par les apparences, il n'était plus qu'un conspirateur fugitif, sans domaines et sans armée.

Tels étaient cependant son renom et son importance comme grand seigneur et grand guerrier que, dès que François Ier le sut hors de son atteinte et en mesure de se joindre activement à ses ennemis, il ajourna son départ pour l'Italie et « fit offrir au redoutable fugitif la restitution immédiate de ses biens, le remboursement sur le trésor royal de ce qui lui était dû, le rétablissement de ses pensions et l'assurance qu'elles seraient payées avec exactitude. » Bourbon refusa tout : « Il est trop tard ! » répondit-il. L'envoyé de François Ier lui demanda alors de rendre l'épée de connétable et le collier de l'ordre de Saint-Michel : « Vous direz au roi, repartit Bourbon, qu'il m'a ôté l'épée de connétable le jour où il m'ôta le commandement de l'avant-garde pour le donner à M. d'Alençon. Quant au collier de son ordre, vous le trouverez à Chantelle, sous le chevet de mon lit. » François Ier eut recours, pour ramener Bourbon, à la duchesse de Lorraine sa sœur[1], qui ne réussit pas mieux ; après l'avoir fait sonder, elle écrivit à François Ier que le duc son frère « était délibéré de suivre son entreprise, et qu'il se proposait de tirer vers la Flandre, par la Lorraine, avec dix-huit cents chevaux et dix mille hommes de pied, et de se joindre au roi d'Angleterre[2]. »

Dans cette circonstance grave et pressante, François Ier se conduisit d'une part avec plus de prudence et d'efficacité qu'il n'en avait encore montré, de l'autre avec sa légèreté et sa complaisance accoutumées pour ses favoris. Renonçant à son expédition personnelle en Italie, il ne se préoccupa d'abord que de la sûreté intérieure de son royaume. Elle était menacée à l'est et au nord par les Impériaux et les Anglais, au midi par les Espagnols, tous réunis en forces considérables et déjà en mouvement. François leur opposa à l'est et au nord le jeune comte Claude de Guise, le premier célèbre dans sa célèbre race, le vieux Louis de la Trémoille, le plus éprouvé de ses guerriers, et le duc de Vendôme, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon. Dans le Midi, François

[1] Renée de Bourbon, qui avait épousé, en 1515, Antoine, dit *le Bon*, duc de Lorraine, fils du duc René II et de Philippine de Gueldre, sa seconde femme.

[2] M. Mignet, *Étude sur le connétable de Bourbon*, dans *la Revue des Deux Mondes* du 15 janvier 1854 et des 15 mars et 1er avril 1858.

envoya le maréchal de Lautrec, plus brave qu'heureux, mais d'une fidélité assurée. Tous ces chefs s'acquittèrent honorablement de leur mission. Claude de Guise battit un corps de douze mille lansquenets qui avaient déjà pénétré en Champagne; il les refoula en Lorraine et les dispersa sous les murs de la petite ville de Neufchâteau, où les princesses et les dames lorraines, présentes aux fenêtres, assistèrent et applaudirent à leur déroute. La Trémoille n'avait que des forces très-inférieures aux trente-cinq mille Impériaux ou Anglais qui étaient entrés en Picardie; mais il sut faire de ses petites garnisons un si prompt et si habile usage, que les envahisseurs ne purent s'emparer d'aucune place, et s'avancèrent un peu étourdiment jusque sur les bords de l'Oise, d'où l'alarme se répandit rapidement dans Paris. Le duc de Vendôme, que le roi y envoya aussitôt de Lyon avec un petit corps d'hommes d'armes, marcha jour et nuit pour se porter au secours des Parisiens, entretint avec chaleur le parlement et l'Hôtel de Ville de la conspiration du connétable de Bourbon, et les rassura si bien que des compagnies de milice bourgeoise se joignirent avec passion à ses troupes, et que les étrangers, craignant de se voir enveloppés, jugèrent prudent de se retirer, laissant la Picardie aussi irritée que dévastée. Dans le Midi, Lautrec, après avoir tenu tête pendant trois jours et trois nuits aux assauts d'une armée espagnole qui avait passé les Pyrénées sous les ordres du connétable de Castille, la contraignit à lever le siége et à faire retraite. Partout, dans les provinces comme à la cour, la noblesse féodale, chefs et simples gentilshommes, resta fidèle au roi; les magistrats et la population soutinrent les guerriers; c'était la nation qui se levait contre un grand seigneur qui, pour sa propre cause, s'alliait avec les étrangers contre le roi et le pays.

Quant à l'Italie, François Ier fut moins sage et moins heureux. Non-seulement il persista dans la folie routinière de la conquête du Milanais et du royaume de Naples, mais renonçant, pour le moment, à la poursuivre lui-même, il en chargea son favori l'amiral Bonnivet, vaillant soldat, tantôt téméraire, tantôt timide, présomptueux et irrésolu, et déjà discrédité par les fautes qu'il avait commises et les revers qu'il avait essuyés sur ce théâtre. Au moment même où François Ier confiait à Bonnivet cette difficile mission, le connétable de Bourbon, sorti enfin de France, traversait l'Allemagne, se rendait en Italie, s'arrêtait à Mantoue, à Plaisance, à Gênes; et en attendant la réponse de Charles-Quint, qu'il avait informé de son arrivée, il s'entretenait avec les chefs

des armées impériales, vivait au milieu des troupes, leur communiquait son ardeur en même temps que ses vues guerrières, et par sa supériorité naturelle il reprenait, dans la coalition européenne, la considération et l'autorité que lui avaient un peu fait perdre son insuccès et sa fuite dans sa propre patrie. Charles-Quint lui fit quelque temps attendre sa réponse; à ses yeux aussi, Bourbon était un peu déchu. « Y avait-il de la prudence, dit l'historien de Bourbon lui-même, à se fier à un prince qui, né près du trône, avait trahi son sang et abjuré sa patrie? Charles-Quint se serait sans doute assuré de sa foi s'il lui eût donné en mariage Éléonore d'Autriche, qui lui était déjà fiancée; mais il ne pouvait plus se résoudre à lier la destinée d'une princesse, de sa sœur, à celle d'un prince également misérable et criminel. Il se détermina pourtant enfin à le déclarer son lieutenant général en Italie; mais il l'entoura de tant de collègues et de surveillants qu'il n'eut rien à craindre de ses remords et de son repentir[1]. » Quoique placé ainsi dans une situation compliquée et difficile, Bourbon n'en était pas moins un adversaire contre lequel Bonnivet n'était pas en état de lutter.

Les faits ne tardèrent pas à le prouver : la campagne de 1524 en Italie, brillante à son début par le nombre et la belle apparence des troupes placées sous les ordres de Bonnivet, ne fut, pendant son cours, qu'une série d'hésitations, de mouvements contradictoires, de mécomptes et d'échecs dont l'armée elle-même accusait son général. Pendant qu'il bloquait Milan, Bonnivet avait placé Bayard avec un petit corps dans le village de Rebec; « le bon chevalier, qui ne murmurait jamais de commission qu'on lui baillât, lui dit : « Monsieur l'amiral, vous me voulez envoyer en un village près des ennemis, lequel est sans aucune forteresse, et faudrait quatre fois autant de gens que j'en ai pour être en sûreté et le garder. — Seigneur Bayard, allez sûrement, lui dit l'amiral; sur ma foi, je vous promets que, dedans trois jours, je vous enverrai force gens avec vous pour garder Rebec, car je sais bien qu'il n'est pas à garder à si peu de gens; mais ne vous souciez; il ne sortira pas une souris de Milan que vous n'en soyez averti. » Et tant lui en dit d'unes et d'autres que le bon chevalier, avec grosse fâcherie, s'en alla avec les gens qu'on lui avait baillés dedans Rebec. Il écrivit plusieurs fois à l'amiral qu'il était en lieu très-dangereux, et que, s'il voulait qu'on y tînt longtemps,

[1] *Histoire de la maison de Bourbon*, t. II, p. 531.

il lui envoyât du secours; mais il n'eut point de réponse. Les ennemis qui étaient dedans Milan furent avertis que le bon chevalier était dans Rebec, à très-petite compagnie; si délibérèrent par une nuit l'aller surprendre et défaire. Et le bon chevalier, qui toujours se doutait, mettait quasi toutes les nuits la moitié de ses gens au guet et aux écoutes, et lui-même y passa deux ou trois nuits, tellement qu'il tomba malade, tant de mélancolie que de froidure, beaucoup plus qu'il n'en faisait le semblant; toutefois il fut contraint de garder la chambre ce jour. Quand ce vint sur le soir, il ordonna à quelques capitaines qui étaient avec lui d'aller au guet; ils y allèrent ou firent semblant d'y aller; mais parce qu'il plouvinait un peu, se retirèrent tous ceux qui étaient au guet, réservé trois ou quatre pauvres archers lesquels, quand les Espagnols approchèrent d'un jet d'arc du village, ne firent point de résistance, ains se mirent à la fuite criant : Alarme, alarme! Le bon chevalier, qui en tel danger ne dormait jamais que vêtu, se leva soudainement, fit brider un coursier qui jà était sellé, et s'en vint, avec cinq ou six hommes d'armes des siens, droit à la barrière où incontinent survint le capitaine Lorges et quelque nombre de ses gens de pied, qui se portèrent très-bien. La huée fut grosse et l'alarme chaude. Alors le bon chevalier dit au capitaine Lorges : « Lorges, mon ami, voici un jeu mal party; s'ils passent cette barrière, nous sommes fricassés. Je vous prie, retirez vos gens, serrez le mieux que pourrez et marchez droit au camp d'Abbiate-Grasso; avec les gens de cheval que j'ai, je demeurerai sur le derrière. Il faut laisser notre bagage aux ennemis; il n'y a remède. Sauvons les personnes s'il est possible... » Les ennemis cherchaient de tous côtés le bon chevalier, mais il était déjà arrivé à Abbiate-Grasso, où il eut quelques paroles fâcheuses à l'amiral; toutefois, je n'en ferai aucune mention; mais si tous deux eussent vécu plus longtemps qu'ils ne firent, ils fussent peut-être allés plus avant. Le bon chevalier cuyda mourir de deuil du malheur qui lui était advenu, mêmement que ce n'était pas par sa faute; mais en guerre il y a de l'heur et du malheur plus qu'en toutes autres choses[1]. »

La situation de l'armée française devant Milan devenait de plus en plus non-seulement inefficace, mais critique. Bonnivet crut devoir l'abandonner et se replier vers le Piémont, où il comptait trouver un corps de cinq mille Suisses qui venaient soutenir leurs compatriotes

[1] *Histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche*, t. II, p. 120-123; *les Gestes et la vie du chevalier Bayard*, par Champier, p. 171-174.

engagés au service de France. Près de Romagnano, sur les rives de la Sesia, la retraite fut vivement pressée par l'armée impériale, dont Charles-Quint avait enfin donné le commandement au connétable de Bourbon en lui associant le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, et Fernand d'Avalos, marquis de Pescaire, le plus habile des officiers napolitains. Le 30 avril 1524, quelque désordre se mit dans la retraite des Français; Bonnivet, grièvement blessé, fut obligé de remettre le commandement au comte de Saint-Pol et au chevalier Bayard. Le dernier comme le premier au combat selon sa coutume, Bayard chargeait à la tête de quelques hommes d'armes les Impériaux qui serraient de trop près les Français, lorsqu'il fut atteint lui-même d'un coup d'arquebuse qui lui fracassa les reins : « Jésus, mon Dieu, s'écria-t-il, je suis mort! » « Il prit lors son épée par la poignée, en baisa la croisée en signe de la croix, en disant tout haut: « *Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam*[1]; puis il devint incontinent tout blême et faillit tomber; mais il eut encore le cœur de prendre l'arçon de la selle et demeura en cet état jusqu'à ce qu'un jeune gentilhomme, son maître d'hôtel, lui aida à descendre et le mit sous un arbre, la face tournée vers l'ennemi. Le pauvre gentilhomme fondait en larmes, voyant son bon maître si mortellement navré que nul remède n'y avait; mais le bon chevalier le réconfortait doucement en lui disant : « Jacques, mon ami, laisse ton deuil; c'est le vouloir de Dieu de m'ôter de ce monde; j'y ai, par la sienne grâce, longuement demeuré, et j'y ai reçu des biens et des honneurs plus qu'à moi n'appartient. Tout le regret que j'ai à mourir, c'est que je n'ai pas si bien fait mon devoir que je le devais. Je te prie, Jacques, mon ami, qu'on ne m'enlève point de ce lieu, car, quand je me remue, je sens toutes les douleurs qu'on peut sentir, hors la mort laquelle me prendra bientôt. » Informé de sa blessure, le connétable de Bourbon vint à lui, disant : « Bayard, mon ami, je suis bien déplaisant de votre inconvénient; il faut prendre patience; ne vous donnez mélancolie; j'enverrai querir les meilleurs chirurgiens de ce pays, et à l'aide de Dieu vous serez tôt guéri. — Monseigneur, lui répondit Bayard, il n'y a point de pitié à avoir sur moi; je meurs ayant fait mon devoir; mais j'ai pitié de vous, de vous voir servir contre votre roi, votre patrie et votre serment. » Bourbon s'éloigna en silence. Le marquis de Pescaire vint à passer : « Plût à Dieu, gentil seigneur

[1] « Aie pitié de moi, mon Dieu, selon ta grande miséricorde. »

de Bayard, lui dit-il, qu'il m'eût coûté une quarte de mon sang, sans mort recevoir, que je ne dusse manger chair de deux ans, et que je vous tinsse en santé mon prisonnier, car, par le traitement que je vous ferais, auriez connaissance combien j'ai estimé la haute prouesse qui était en vous. » Il ordonna à ses gens de dresser une tente au-dessus de Bayard et d'interdire autour de lui tout bruit pour qu'il pût mourir en paix. Les gentilshommes de Bayard ne voulaient, à toute force, l'abandonner : « Je vous en supplie, leur dit-il, allez-vous-en ; autrement vous tomberiez entre les mains des ennemis, et cela ne me profiterait de rien, car c'est fait de moi. A Dieu je vous commande, mes bons amis ; je vous recommande ma pauvre âme, et saluez, je vous prie, le roi notre maître, et dites-lui que je suis déplaisant de ne pouvoir plus longuement lui faire service, car j'en avais bonne volonté. Et à messeigneurs les princes de France, et tous messeigneurs mes compagnons, et généralement à tous les gentilshommes du très-honoré royaume de France quand les verrez. »

« Il vécut encore deux ou trois heures. Un prêtre lui fut amené auquel il se confessa ; puis il rendit son âme à Dieu ; dont tous les ennemis eurent un deuil non croyable ; cinq jours après sa mort, le 5 mai 1524, Beaurain écrivait à Charles-Quint : « Sire, combien que le sieur « Bayard fût le serviteur de votre ennemi, si a ce été dommage de sa « mort, car c'était un gentil chevalier, bien aimé d'un chacun, et qui « avait aussi bien vécu que fit jamais homme de son état. Et à la vérité « il l'a bien montré à sa fin, car ce a été la plus belle dont j'aï ouï onc- « ques parler. » Par les chefs de l'armée espagnole certains gentilshommes furent commis pour le porter à l'église, où lui fut fait solennel service durant deux jours. Puis, par ses serviteurs fut mené en Dauphiné, et en passant par les terres du duc de Savoye, où son corps reposait, il lui fit faire autant d'honneurs que s'il eût été son frère. Quand les nouvelles de sa mort furent sues en Dauphiné, je crois qu'il y a mille ans qu'il ne mourut gentilhomme du pays plaint de la sorte. Il fut amené d'église en église, d'abord près de Grenoble, où tous messeigneurs de la cour du parlement de Dauphiné, messeigneurs des comptes, quasi tous les nobles du pays et la plupart de tous les bourgeois, manants et habitants vinrent au devant du corps une demi-lieue : puis jusqu'en l'église Notre-Dame dudit Grenoble où lui fut fait un service solennel ; puis à une maison de minimes qu'avait fait autrefois fonder son bon oncle l'évêque de Grenoble, Laurens Alment ; là il fut



MORT DE BAYARD

honorablement enterré. Puis chacun se retira en sa maison; mais durant un mois cessèrent fêtes, danses, banquets et tous autres passe-temps. Las, ils avaient bien raison, car plus grosse perte n'eût pu advenir pour le pays[1]. »

C'est un devoir et un honneur pour l'histoire de donner à de telles vies et à de telles morts, aussi modestes que vertueuses, toute la place qui doit leur rester dans la mémoire des peuples.

L'armée française continua sa retraite sous les ordres du comte de Saint-Pol, et rentra en France par Suze et Briançon. C'était la troisième fois que François Ier perdait le Milanais. Ravi de ces nouvelles, Charles-Quint écrivit le 24 mai à Henri VIII : « Je vous tiens averti de la bonne opportunité qu'il plaît à Dieu de nous donner d'avoir entière raison de notre commun ennemi. Je vous prie de mettre à effet de votre côté ce que vous et moi avons dès longtemps désiré, en quoi de ma part je m'efforcerai de tout mon pouvoir. » Bourbon proposa aux deux souverains un plan bien propre à les séduire; il leur offrit d'entrer en France par la Provence avec son armée victorieuse, de rassembler là tous les renforts qu'on lui promettait, de remonter le Rhône en s'emparant des deux seules places fortes qu'il dût rencontrer, Monaco et Marseille, de marcher sur Lyon du côté où cette ville était sans défense, et d'arriver en quatre mois sur Paris, soit qu'il eût ou non une grande bataille à livrer en route. « Si le roi veut sans délai entrer en France, disait-il à l'ambassadeur d'Henri VIII, je permets à Sa Grâce de m'arracher les deux yeux si je ne suis pas maître de Paris avant la Toussaint. Paris pris, tout le royaume de France est en ma puissance. Paris en France est comme Milan en Lombardie; si Milan est pris, on perd le duché; de même, Paris pris, on perd toute la France. » Par ce plan, Bourbon comptait arriver en vainqueur au centre de la France, dans ses propres domaines, et obtenir là, de la noblesse et de la population, le concours qui lui avait manqué au début de son entreprise. Les deux souverains s'empressèrent d'adhérer à la proposition du Français qui leur livrait ainsi son pays; un nouveau traité fut conclu entre eux le 25 mai 1524 qui réglait les conditions et les moyens d'exécution de cette grande campagne; on convint en outre que la Provence et le Dauphiné seraient ajoutés aux anciennes possessions du connétable, et formeraient un État que Charles-Quint promettait d'ériger en royaume. Une difficulté

[1] *Histoire du bon chevalier sans peur et sans reproche*, t. II, pag. 125-132.

apparut encore : Bourbon hésitait toujours à reconnaître formellement Henri VIII roi de France et à lui promettre fidélité; sa résistance fut enfin vaincue; au moment de passer la frontière pour entrer en France et après avoir communié, il dit à l'ambassadeur d'Angleterre sir Richard Pace, en présence de quatre de ses gentilshommes : « Je vous promets, sur ma foi, de mettre, avec l'aide de mes amis, la couronne sur la tête de notre commun maître. » Mais, par une subtilité féodale, dernier soupir d'une conscience troublée, en promettant fidélité à Henri VIII, Bourbon persista à refuser de lui prêter hommage. Sir Richard Pace n'en regarda pas moins la question comme résolue; et, en pressant le cardinal Wolsey d'agir vite et résolûment dans l'intérêt de leur maître, il ajoutait : « Si vous n'avez pas égard à ces choses, j'imputerai à Votre Grâce la perte de la couronne de France. »

Bourbon entra en Provence le 7 juillet 1524, avec une armée de dix-huit mille hommes que devaient rejoindre bientôt six ou sept mille hommes de plus. Il occupa sans difficulté Antibes, Fréjus, Draguignan, Brignoles, Aix même; il prenait déjà le titre de comte de Provence tout en se préparant à marcher rapidement le long du Rhône et à se porter sur Lyon, premier grand but de la campagne; mais les généraux espagnols que Charles-Quint lui avait associés, entre autres le plus éminent, le marquis de Pescaire, insistèrent péremptoirement pour que, selon l'ordre de leur maître, il assiégeât et prît Marseille. Charles-Quint se préoccupait des côtes de la Méditerranée plus que de celles de la Manche; il se promettait de faire de Marseille un Calais méridional qui liât l'Allemagne à l'Espagne et assurât leurs communications politiques et commerciales. Bourbon objecta, résista; c'était l'abandon de son plan général pour cette guerre, et une douloureuse démonstration de sa faiblesse contre les volontés des deux souverains, dont il n'était plus que l'instrument quoiqu'ils l'appelassent leur allié. Contraint de céder, il commença le siége de Marseille le 19 août; quoique peu fortifiée et mal pourvue, la place résista énergiquement; le nom et la présence de Bourbon à la tête des assiégeants provoquaient le patriotisme; les bourgeois devinrent des soldats; le canon des assiégeants ouvrait leurs murailles; ils élevèrent en seconde ligne un rempart en terre qu'on appela *le rempart des dames*, car toutes les femmes de la ville y avaient travaillé. Le siége se prolongeait; les renforts qu'attendait Bourbon n'arrivaient pas; un boulet marseillais perça la tente de Pescaire, tua son aumônier et deux de ses gentilshommes; Bourbon accourut : « Ne voyez-vous pas? lui dit

ironiquement Pescaire ; ce sont les clefs que vous envoient les timides consuls de Marseille. » Bourbon résolut de tenter l'assaut ; les lansquenets et les Italiens s'y refusèrent ; Bourbon demanda à Pescaire ses Espagnols ; Pescaire n'y consentit qu'à condition que la brèche serait de nouveau reconnue ; sept soldats furent chargés de cette mission ; quatre y furent tués, les trois autres revinrent blessés, disant qu'entre la brèche ouverte et le retranchement régnait un large fossé rempli de feux d'artifice et défendu par plusieurs batteries. Les officiers généraux réunis se regardaient en silence : « Eh bien, messieurs, dit Pescaire, vous voyez que les gens de Marseille tiennent une table bien couverte pour nous recevoir ; si vous voulez aller souper en paradis, vous en êtes les maîtres ; pour moi, qui n'ai pas envie d'y aller sitôt, je pars. Croyez-moi, ajouta-t-il sérieusement, retournons dans le Milanais ; nous avons laissé ce pays-là bien dépourvu de soldats ; on pourrait bien y prévenir notre retour. » Sur ce, Pescaire se leva et sortit ; la plupart des officiers le suivirent. Bourbon resta presque seul, partagé entre la colère et la confusion. Presque au sortir de cette scène, il apprit que François Ier s'avançait vers la Provence avec une armée ; le roi s'était brusquement décidé à venir au secours de Marseille si bien défendue ; rien ne pouvait être plus amer pour Bourbon que de se retirer devant François Ier, que naguère il promettait de détrôner ; mais sa situation le condamnait à tout souffrir sans lui permettre d'hésiter ; le 28 septembre 1524, il leva le siége de Marseille et reprit la route de l'Italie, harcelé jusqu'au delà de Toulon par l'avant-garde française, ardente à poursuivre le traître encore plus que l'ennemi.

Dans le cours de cette année 1524, pendant que Bourbon errait en fugitif pour s'échapper de sa patrie, y rentrait au bout de quelques mois en vainqueur, et en sortait de nouveau après quelques semaines de perspectives triomphantes, poursuivi par le roi qu'il avait trahi, son procès et celui de ses complices étaient instruits et jugés par le parlement de Paris sans passion, presque avec froideur, probablement à cause du peu d'estime que les magistrats portaient à la cour de François Ier et des torts qu'ils lui trouvaient envers le connétable. Le parlement n'était point excité par le sentiment d'un grave danger du roi et du pays ; évidemment, au dedans, la conspiration et la rébellion étaient très-limitées et impuissantes ; les accusations portées contre les conspirateurs par les gens de cour ou leurs serviteurs étaient ridicules par leur violence et leur invraisemblance ; à les entendre, les complices

du connétable voulaient non-seulement détrôner et, au besoin, tuer le roi, mais « faire des pâtés avec les enfants de France ». Le Parlement ne vit lieu à suivre que contre une dizaine de personnes détenues, et, sauf dix-neuf contumaces qui furent condamnés à mort avec confiscation de leurs biens, une seule condamnation capitale fut prononcée contre Jean de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier, le même qui s'était efforcé de détourner le connétable de son complot, mais qui n'avait pas laissé d'y concourir, et le plus coupable de tous les complices à cause du poste de confiance qu'il occupait auprès du roi. L'arrêt ne fut pas exécuté; Saint-Vallier reçut sa grâce sur l'échafaud même. François Ier n'était ni rancunier ni cruel, et les sollicitations, ou même, selon quelques médisants du temps, les bonnes grâces de la dame de Brézé, fille de Saint-Vallier et qui fut plus tard la célèbre Diane de Poitiers, obtinrent du roi la vie de son père.

François Ier, très-irrité, dit-on, de la mollesse du parlement de Paris, manda des commissions prises dans les parlements de Rouen, de Dijon, de Toulouse et de Bordeaux, et leur fit reviser le procès. Les parlements de province jugèrent comme celui de Paris. La procédure dirigée contre le principal coupable fut plusieurs fois suspendue et reprise selon le cours des événements, et l'arrêt ne fut pas rendu tant que vécut le duc de Bourbon. C'était au dehors et dans son alliance avec les souverains étrangers que résidait toute son importance.

Après la retraite précipitée de Bourbon, la situation de François Ier était bonne; il avait triomphé de la conspiration et de l'invasion : la conspiration n'avait pas été contagieuse, l'invasion avait échoué sur toutes les frontières. Si le roi, en sûreté dans son royaume, s'y fût contenu en s'appliquant à le bien gouverner, il eût obtenu toute la force dont il avait besoin pour se faire craindre et ménager au dehors. Un moment, il parut en avoir conçu le dessein; le 25 septembre 1523, il rendit une grande ordonnance pour réprimer les désordres et les violences des gens de guerre en France même; le 28 décembre suivant, un règlement sur l'administration des finances établit un contrôle sur les divers comptables, et annonça l'intention du roi de mettre quelques bornes à ses dépenses personnelles, « non compris toutefois, disait-il, l'ordinaire de nos menues nécessités et plaisirs. » Cette étrange réserve exprimait fidèlement son caractère; il était licencieux au dedans, aventureux au dehors, dominé par ses passions brutales et ses fantaisies belliqueuses. Loin même de Paris, au fond des provinces, les dérégle-

ments du roi étaient connus et redoutés. En 1524, quelques semaines après la mort de sa femme la reine Claude[1], fille de Louis XII, vertueuse et modeste princesse plus regrettée du peuple que de son mari, François faisait son entrée à Manosque, en Provence; les bourgeois lui firent présenter les clefs de leur ville par la plus belle personne qu'ils purent trouver dans leurs murs; c'était la fille d'Antoine Voland, l'un d'entre eux. L'honnête jeune fille fut si effrayée des regards du roi et des signes qu'il faisait à ses gens, visiblement à son sujet, que, rentrée chez elle, elle s'exposa à la vapeur prolongée du soufre brûlant pour détruire la beauté qui lui faisait courir le péril de trop plaire au roi. François, qui n'était pas un grand et habile capitaine, ne savait pas plus résister aux tentations de la guerre qu'à celles de la licence. Quand Bourbon et l'armée impériale eurent évacué la Provence, le roi annonça hautement son dessein de les poursuivre en Italie, et d'aller conquérir encore une fois le Milanais, et peut-être aussi le royaume de Naples, folie incurable des rois de France au seizième siècle. En vain ses guerriers les plus expérimentés, la Trémoille et Chabannes, s'efforcèrent de le détourner d'une telle campagne pour laquelle il n'était point préparé; en vain sa mère elle-même lui écrivit, en le priant de l'attendre, car elle avait des choses importantes à lui communiquer. Il lui répondit en lui envoyant l'ordonnance qui lui déférait, en son absence, la régence du royaume, et, à la fin du mois d'octobre 1524, il avait passé les Alpes, pressé d'aller remettre au jeu, dans le Milanais, la partie qu'il venait de gagner en Provence contre Charles-Quint.

Arrivé rapidement devant Milan, il y trouva l'armée impériale qui s'était retirée devant lui; on se battit dans l'un des faubourgs; mais Bourbon reconnut l'impossibilité de soutenir un siége dans une ville dont les fortifications tombaient en ruine, et avec des troupes découragées. On ne voyait, sur la route qu'elles avaient suivie, de Lodi à Milan, que des cuirasses, des arquebuses jetées çà et là, des chevaux morts, des hommes mourant de fatigue et se traînant à peine. Bourbon évacua Milan, et prenant une résolution aussi hardie qu'étrange, il quitta brusquement, de sa personne, cette armée défaite et désorganisée, pour aller au loin en chercher et en refaire une autre. Informé que le duc de Savoie, Charles III, jusque-là favorable à la France, penchait secrètement vers l'Empereur, il alla à Turin, frappa, par sa confiance et sa

[1] Elle mourut à Blois le 20 juillet 1524.

grandeur d'âme dans le malheur, le duc et sa femme Béatrix de Portugal, obtint d'eux non-seulement un favorable accueil, mais le don secret de leur argent, de leurs pierreries; et muni de ces ressources, il passa en Allemagne pour y recruter des soldats. Les lansquenets, qui avaient autrefois servi sous lui en France, accoururent en foule; il avait reçu de la nature les dons les plus propres à gagner le cœur des hommes de guerre : bon, accessible, affable, familier même avec le simple soldat, il entrait dans le détail de ses besoins et les soulageait. Sa bravoure célèbre, sa franchise et sa générosité gagnaient ces aventuriers las de rester oisifs; leur affection consolait Bourbon et lui tenait lieu de tout: son armée devenait sa famille et son camp sa patrie. Proscrit et condamné en France, sans fortune assurée dans les États de Charles-Quint, jalousé et traversé par les généraux de ce prince, il avait eu besoin de toute la forte trempe de son caractère et de son génie guerrier pour ne pas succomber sous tant d'épreuves. Il se sentait près de s'en relever; il avait une armée, une armée à lui; il avait choisi des hommes endurcis aux travaux et à la fatigue, accoutumés à une discipline sévère; il y joignit cinq cents cavaliers franc-comtois dont il connaissait le dévouement et le courage; il se donna comme second dans cette armée George de Freundsberg, vieux chef de lansquenets et commandant de la garde de l'Empereur, le même qui trois ans auparavant, le 17 avril 1521, en voyant Luther entrer hardiment à Worms, lui avait dit en lui frappant sur l'épaule : « Petit moine, voilà une fière marche que tu vas faire! Ni moi, ni aucun capitaine n'en avons jamais fait de semblable. Si ta cause est bonne et que tu aies foi dans ta cause, en avant, petit moine, en avant au nom de Dieu! » Entouré de tels compagnons, Bourbon rentra dans le Milanais avec douze ou treize mille combattants, trois mois après en être sorti seul et sans argent. Ses rivaux auprès de Charles-Quint, le vice-roi de Naples Lannoy et le marquis de Pescaire, ne purent se défendre de l'admirer, et il reprit dans le camp impérial un ascendant naguère très-ébranlé.

Il trouva la nouvelle campagne fortement engagée. Les vieux généraux de François Ier, les maréchaux de la Trémoille et de Chabannes, lui avaient conseillé de poursuivre sans relâche l'armée impériale battue et désorganisée; elle l'était à tel point qu'on avait affiché sur la statue de Pasquin, à Rome : « Il s'est perdu une armée dans les montagnes de Gênes; si quelqu'un sait ce qu'elle est devenue, qu'il vienne le dire; il lui sera donné une bonne récompense. » Si le roi de France, disait-

on, repoussait vers le nord et rejetait dans les États vénitiens les débris de cette armée, les Espagnols ne pourraient se maintenir dans le Milanais et se retireraient dans le royaume de Naples. Mais l'amiral Bonnivet, « du conseil duquel le roi usait plus que de nul autre, » dit Du Bellay, engagea François Ier à s'emparer avant tout des principales places fortes de la Lombardie, spécialement de Pavie, la seconde ville du duché de Milan ; François suivit ce conseil, et le 26 août 1524, vingt jours après être parti d'Aix en Provence, il parut avec son armée devant Pavie. En apprenant cette résolution, Pescaire dit avec joie : « Nous étions vaincus ; avant peu nous serons vainqueurs. » Pavie avait pour gouverneur un vieux guerrier espagnol, Antoine de Leyva, qui s'était déjà distingué à la bataille de Ravenne, en 1512, par sa vigilance et son indomptable ténacité ; il résista pendant près de quatre mois d'abord aux assauts, puis au blocus de l'armée française. François Ier et ses généraux se portèrent quelquefois dans ce siége à des rigueurs condamnées par les droits et les usages de la guerre. Une petite garnison espagnole avait défendu opiniâtrément une tour située à l'entrée d'un pont de pierre qui conduisait d'une île sur le Tessin dans Pavie ; le maréchal de Montmorency emporta enfin la tour, et fit pendre tous ses défenseurs « pour avoir osé, dit-il, résister à une armée du roi dans un tel poulailler. » Antoine de Leyva fit rompre aussitôt le pont de communication, et le maréchal de Montmorency fut arrêté au bord du Tessin. Malgré les pertes de sa garnison dans les assauts ou les sorties, et les souffrances de sa population par la famine et le défaut de ressources de toutes sortes, Pavie tenait toujours : le bois manquait comme le pain ; on démolissait les maisons pour se chauffer. Antoine de Leyva faisait monnoyer les vases des églises et les flambeaux d'argent de l'Université, même une magnifique chaîne d'or qu'il portait habituellement au cou ; il craignait de succomber enfin, faute de vivres et de munitions, lorsque, vers la fin de janvier 1525, il vit apparaître, du côté du nord, les drapeaux de l'armée impériale ; c'était Bourbon, Lannoy et Pescaire, qui arrivaient avec vingt mille fantassins, sept cents hommes d'armes, une troupe d'arquebusiers espagnols et quelques pièces de canon. Bourbon avait écrit de la route même, le 5 janvier, à Henri VIII, en lui annonçant ce qu'il allait faire : « J'ai su par un de mes serviteurs que les Français ont dit que je me suis retiré honteusement de Provence. J'y ai demeuré l'espace de trois mois et huit jours, attendant la bataille... J'espère donner à connaître au monde que je

n'ai crainte du roi François, car, au plaisir de Dieu, nous nous mettrons si près les uns des autres qu'à grand'peine nous démêlerons-nous sans bataille, et ferai en sorte que ni lui, ni ceux qui ont tenu ces propos de moi ne diront que j'aye peur de m'y trouver. » La situation fut dès lors complétement changée : l'armée française se vit pressée entre la place qui ne se rendait pas et l'armée impériale qui venait la délivrer. Les choses restèrent pourtant encore stationnaires pendant trois semaines; François I[er] se retrancha si fortement dans son camp que les Impériaux ne pouvaient l'attaquer sans de grands risques d'insuccès : « Pavie s'en va perdue, écrivait François à la régente sa mère le 3 février, s'ils ne la renforcent de quelque chose; et ils tournoyent autour pour la faire tenir jusqu'au dernier soupir qui, je crois, ne sera pas long, car il y a plus d'un mois que ceux du dedans ne burent vin et ne mangèrent chair ni fromage; ils manquent même de poudre. » Antoine de Leyva fit savoir aux Impériaux que sa ville était hors d'état de résister davantage. De son côté, si l'armée impériale différait de combattre, elle ne pouvait manquer de se dissoudre; elle avait épuisé ses vivres, et ses chefs leur argent; elle tenait la campagne sans solde et subsistait pour ainsi dire sans ressources. Le prudent marquis de Pescaire lui-même était d'avis de provoquer une bataille indispensable : « Cent ans de campagne valent mieux qu'un jour de bataille, disait-il, selon un vieux proverbe italien, car on peut perdre dans une mêlée douteuse ce qu'on était certain d'acquérir par d'habiles manœuvres; mais quand on ne peut tenir plus longtemps la campagne, il faut hasarder le combat pour ne pas livrer à l'ennemi la victoire sans combat. » La même question se débattait dans le camp français : les vieux capitaines, la Trémoille et Chabannes, étaient d'avis qu'en restant dans la forte position où l'on était retranché, on vaincrait sans combattre. Bonnivet et le maréchal de Montmorency furent d'avis contraire : « Nous autres Français, dit Bonnivet, n'avons accoutumé de faire la guerre par artifices militaires, mais à belles enseignes découvertes, surtout quand nous avons pour chef un vaillant roi qui doit faire combattre les plus poltrons. Nos rois portent la victoire avec eux, comme notre petit roi Charles VIII au Taro, notre roi Louis XII à Agnadel, et notre roi, qui est ici, à Marignan. » A de tels sentiments et à de tels exemples François I[er] n'était pas homme à résister; il se décida à accepter la bataille dès qu'elle lui serait offerte. Les chefs impériaux décidèrent, dans un conseil tenu le 23 février, qu'ils la lui offriraient le lendemain. Bourbon appuya vivement l'avis de Pescaire. Antoine

de Leyva fut averti le soir même de leur résolution et invité à faire le lendemain, dès qu'il entendrait deux coups de canon, une sortie qui plaçât l'armée française entre deux feux. Pescaire, selon son usage, assembla les Espagnols : « Mes enfants, leur dit-il, la fortune vous a placés dans une telle extrémité que, sur la terre d'Italie, vous n'avez pour vous que ce qui est sous vos pieds. Toute la puissance de l'Empereur ne parviendrait pas à vous donner demain, dans la matinée, un seul morceau de pain. Nous ne savons où en prendre, sinon dans le camp français, qui est sous vos yeux. Là tout abonde, le pain, la viande, les truites et les carpes du lac de Garde. Ainsi, mes enfants, si vous tenez à manger demain, marchons au camp des Français. » Freundsberg tint aux lansquenets allemands le même langage. Les uns et les autres y répondirent par leurs acclamations. L'éloquence est puissante quand elle parle au nom de la nécessité.

Les deux armées étaient de force à peu près égale ; elles avaient chacune de vingt à vingt-cinq mille fantassins, Français, Allemands, Espagnols, lansquenets, Suisses. François Ier avait l'avantage en artillerie et en grosse cavalerie, appelée alors la gendarmerie, c'est-à-dire le corps des hommes d'armes en lourde armure avec leurs servants ; mais ses troupes étaient moins au complet que les Impériaux, et les deux généraux de Charles-Quint, Bourbon et Pescaire, étaient des hommes de guerre bien supérieurs à François Ier et à son favori Bonnivet. Dans la nuit du 23 au 24 février, ils firent faire une trouée de quarante ou cinquante toises dans le mur d'enceinte du parc de Mirabello, où était situé le camp français ; un corps passa sur-le-champ par là, marchant sur Pavie pour en secourir la garnison, et le gros de l'armée impériale entra dans le parc pour offrir, sur ce terrain, la bataille aux Français. Le roi mit aussitôt son armée en mouvement ; son artillerie bien postée foudroya les corps allemands et espagnols qui étaient entrés dans le parc : « Vous n'eussiez vu, dit un témoin de la bataille, que bras et têtes voler. » L'action semblait mal tourner pour les Impériaux ; Pescaire pressa le duc de Bourbon et le vice-roi de Naples Lannoy d'arriver en hâte ; Lannoy fit le signe de la croix et dit aux siens : « Il n'y a d'espérance qu'en Dieu ; qu'on me suive et que chacun fasse comme moi. » François Ier, de son côté, s'avança avec l'élite de ses hommes d'armes, fondit sur l'avant-garde ennemie, la rompit, tua de sa main le marquis de Civita-San-Angelo, et dispersa les divers corps qu'il trouva sur son passage. Dans sa confiante allégresse, il crut

la victoire décidée, et se tournant vers le maréchal de Foix qui l'accompagnait : « Monsieur de Lescun, lui dit-il, c'est maintenant que je veux m'appeler duc de Milan. » Mais Bourbon et Pescaire n'étaient pas gens à accepter sitôt une défaite; ils réunirent toutes leurs forces et reprirent sur tous les points l'offensive; les batteries de l'artillerie française, masquées par un mouvement mal combiné de leurs propres troupes qui se jetèrent entre elles et les ennemis, perdirent toute efficacité; Pescaire lança sur les escadrons de la gendarmerie française quinze cents arquebusiers basques, qu'il avait exercés et dressés à pénétrer au milieu des chevaux, à frapper chevaux et cavaliers, et à se replier rapidement après avoir déchargé leurs coups. Attaqués par les lansquenets allemands de Bourbon et de Freundsberg, les Suisses au service de France ne soutinrent pas leur renommée et commencèrent à lâcher pied : « Mon Dieu, qu'est-ce donc? » s'écria François I[er] en voyant leur ébranlement, et il se porta vers eux pour les ramener au combat; mais ni ses efforts, ni ceux de Jean de Diesbach et du seigneur de Fleuranges, qui les commandaient n'y réussirent. Le roi n'en persista que plus ardemment dans la lutte; ralliant autour de lui tous ceux de ses hommes d'armes qui ne voulaient ni reculer ni se rendre, il chargea les Impériaux avec fureur, se jetant au plus fort de la mêlée et cherchant dans l'excès du péril une chance de victoire; mais Pescaire, quoique ayant déjà reçu trois blessures, n'était pas moins acharné au combat, et le gouverneur de Pavie, Antoine de Leyva, vint à son aide avec la meilleure partie de sa garnison. A ce moment même, François I[er] apprit que le premier prince du sang, son beau-frère le duc d'Alençon, qui commandait l'arrière-garde, avait quitté précipitamment le champ de bataille. Les plus anciens et les plus glorieux guerriers de la France, la Trémoille, le maréchal de Chabannes, le maréchal de Foix, le grand écuyer San-Severino, le duc de Suffolk, François de Lorraine, Chaumont, Bussy d'Amboise, François de Duras tombèrent çà et là mortellement frappés. A ce spectacle, l'amiral Bonnivet désespéré s'écria : « Non, je ne puis survivre à cette grande destruction; » et levant la visière de son casque, il se précipita au-devant des coups qu'on lui portait, et tomba à son tour auprès de ses compagnons d'armes. Bourbon avait expressément recommandé aux siens de chercher partout l'amiral dans la mêlée et de le lui amener prisonnier; quand, passant sur ce point du champ de bataille, il y reconnut son cadavre : « Ah! malheureux, dit-il en s'éloignant, c'est toi qui es cause de la perte de

la France et de la mienne ! » Au milieu de ces morts et de ces mourants, François Ier combattait toujours ; blessé au visage, aux bras et aux jambes, il frappait à droite et à gauche de sa grande épée et jetait bas les plus proches assaillants ; mais son cheval mortellement blessé l'entraîna dans sa chute ; il se releva à l'instant et debout à côté de son cheval, il abattit encore deux Espagnols qui le serraient de près ; la foule des soldats s'amassait autour de lui ; ils ne le connaissaient pas ; mais sa taille, sa force, sa bravoure, sa cotte de mailles semée de fleurs de lis d'or, son casque ombragé d'un épais panache de plumes le signalaient à tous comme la plus belle prise à faire ; son danger croissait de minute en minute ; l'un des plus intimes affidés de Bourbon, le seigneur de Pompérant, qui, en 1523, avait accompagné le connétable dans sa fuite à travers la France, survint à ce moment critique, reconnut le roi, et écartant les soldats à coups d'épée, il se rangea à côté de lui, lui représenta la nécessité de céder, et l'engagea à se rendre au duc de Bourbon, qui n'était pas loin : « Non, dit le roi, plutôt mourir que de donner ma foi à un traître ; où est le vice-roi de Naples ? » On fut quelque temps à trouver Lannoy ; il arriva enfin, mit un genou en terre devant François Ier, qui lui remit son épée. Lannoy la reçut avec les marques du plus profond respect et lui en donna aussitôt une autre. La bataille était finie, et François Ier était prisonnier de Charles-Quint.

Il venait d'être un imprudent et inhabile capitaine, mais aussi un héros. Ses vainqueurs, chefs et soldats, éprouvaient, en s'emparant de lui, le besoin de lui témoigner leur admiration. Quand il se mit à table, après avoir fait panser ses blessures, qui étaient légères, Bourbon s'approcha respectueusement et lui présenta la serviette ; le roi le reçut sans embarras et avec une politesse froide et brève. Il lui accorda le lendemain une entrevue dans laquelle le rapprochement se fit avec convenance des deux parts, mais rien de plus. Tous les soins du roi furent pour le marquis de Pescaire, qui vint le voir en simple habit noir, comme pour prendre part à sa tristesse : « C'était, disait François Ier, un homme exquis en paix et en guerre. » Il le combla de marques d'estime et presque de confiance : « Comment pensez-vous, lui demanda-t-il, que l'Empereur agira envers moi ? — Je crois connaître la modération de l'Empereur, répondit Pescaire ; je suis sûr qu'il usera généreusement de la victoire. Si pourtant il pouvait oublier ce qu'il doit à votre rang, à vos vertus, à vos malheurs, je ne cesserais de le lui rappeler, et je perdrais le peu de crédit que mes services peuvent m'a-

voir acquis, ou vous seriez content de sa conduite. » Le roi l'embrassa avec effusion. Il demanda à ne pas entrer dans Pavie, pour ne pas être donné en spectacle à une ville qu'il avait été si près de prendre. Il fut conduit à Pizzighittone, petite place entre Milan et Crémone. Il écrivit de là, à la régente sa mère et à Charles-Quint, deux lettres que je cite rai textuellement, parce qu'elles peignent bien son caractère et l'état de son âme dans son malheur :

1° *A la régente de France :* « Madame, pour vous faire savoir comme se porte le reste de mon infortune, *de toutes choses ne m'est demeuré que l'honneur et la vie qui est sauve.* Et pour ce que, en votre adversité, cette nouvelle vous fera un peu de recomfort, j'ai prié qu'on me laissât vous écrire cette lettre, ce que l'on m'a aisément accordé ; vous suppliant ne vouloir prendre l'extrémité vous-même, en usant de votre accoutumée prudence, car j'ai espérance à la fin que Dieu ne me abandonnera point. Vous recommandant vos petits enfants et les miens, et vous suppliant faire donner le passage à le porteur pour aller et retourner en Espagne, car il va devers l'Empereur pour savoir comme il voudra que je sois traité. »

2° *A l'empereur Charles-Quint :* « Si plutôt la liberté par mon cousin le vice-roi m'avait été donnée, je n'eusse si longuement attendu de envers vous faire mon devoir, comme le temps et lieu où je suis le mérite ; n'ayant d'autre recomfort en mon infortune que l'estime de votre bonté laquelle, s'il lui plaît, usera, par honnêteté à moi, de l'effet de la victoire ; ayant ferme espérance que votre vertu ne voudra me contraindre de chose qui ne fût honnête ; vous suppliant de juger en votre propre cœur ce qu'il vous plaira à faire de moi ; étant sûr que la volonté d'un tel prince que vous êtes ne peut être accompagnée que d'honneur et magnanimité. Pourquoi, s'il vous plaît avoir cette honnête pitié de moyenner la sûreté que mérite la prison d'un roi de France, lequel on veut rendre ami et non désespéré, pouvez être sûr de faire un acquêt au lieu d'un prisonnier inutile, et de rendre un roi à jamais votre esclave. »

La première de ces deux lettres a été un peu dénaturée quand, dans la plupart des histoires, on l'a réduite à ces éloquentes paroles : « Tout est perdu fors l'honneur. » Je n'ai pas besoin de commenter la seconde pour faire sentir ce qui y manque de fierté royale et de dignité personnelle. Sous l'héroïsme guerrier il y avait, dans les qualités de Fran-



IL MIT UN GENOU EN TERRE DEVANT FRANÇOIS Iᵉʳ, QUI LUI REMIT SON ÉPÉE.

çois Ier, plus de brillante et aimable apparence que de force réelle et de solidité.

Mais l'héroïsme du guerrier, joint aux brillantes et aimables apparences de l'homme, exerce une grande puissance sur les peuples. Le vice-roi de Naples s'aperçut et s'inquiéta de la popularité qui entourait François Ier à Pizzighittone; les lansquenets prenaient à lui et à son sort un intérêt manifeste; les Italiens tournaient vers lui leurs regards; Bourbon, réconcilié avec lui, pouvait méditer son enlèvement. Lannoy résolut de l'envoyer à Naples, où il serait plus assuré de le garder efficacement. François ne se refusa point à ce dessein; le 12 mai 1525, il écrivit à sa mère : « Madame, ce porteur m'a assuré de vous porter cette lettre sûrement; et pour ce que j'ai peu de temps, je ne vous dirai autre chose sinon que je m'en irai lundi à Naples; et pourtant, s'il est possible, pourvoyez-y par mer, car nous n'aurons que quatorze galères pour nous mener et mil huit cents Espagnols pour les fournir; mais ce seront tous leurs arquebùsiers. Au tout il n'y a que diligence, car, si elle est faite, j'ai espérance que bientôt vous pourrez revoir votre très-humble et très-obéissant fils. » Il n'y eut pas même lieu de tenter l'enlèvement, sur mer, du roi en route vers Naples; au lieu de l'emmener à Naples, Lannoy le transporta directement en Espagne, avec la pleine adhésion du roi et de la régente eux-mêmes, car ce fut sur des galères françaises montées par des troupes espagnoles que se fit le voyage. Au lieu d'attendre les chances douteuses de délivrance qui pouvaient lui survenir en Italie, François Ier, sa mère et sa sœur Marguerite accueillirent l'idée que ce qui lui importait le plus, c'était de s'aboucher et de traiter en personne avec Charles-Quint, ce qu'il ne pouvait faire qu'en Espagne même. En vain Bourbon et Pescaire, dont toute l'influence et toutes les espérances ambitieuses étaient en Italie, et qui, sur ce théâtre, regardaient François Ier comme leur prisonnier plutôt que celui de Charles-Quint, s'efforcèrent de combattre ce projet; le vice-roi de Naples, d'accord sans doute avec Charles-Quint lui-même comme avec François Ier et sa mère, ne tint aucun compte de leur opposition; et François Ier, débarqué dans les derniers jours de juin, d'abord à Barcelone, puis à Valence, envoya, le 2 juillet, le duc de Montmorency à Charles-Quint, en le chargeant de dire qu'il avait désiré s'approcher de l'Empereur, « non-seulement pour parvenir à la paix et délivrance de sa personne, mais aussi pour établir et confirmer l'état et fait de l'Italie en la dévotion de l'Empereur, avant que les potentats et seigneurs

d'Italie n'aient loisir de se rallier au contraire. » La régente, sa mère et sa sœur Marguerite se félicitèrent vivement de son arrivée en Espagne, et Charles-Quint lui-même lui écrivit : « Ce m'a été plaisir de savoir votre venue par deçà, pour ce que, à cette heure, elle sera cause d'une bonne paix générale pour le grand bien de la chrétienté, qui est ce que plus je désire. »

Il est difficile de comprendre comment François I[er] et Charles-Quint pouvaient compter sur leurs entrevues et leurs négociations personnelles au point de s'en promettre la fin de leurs luttes et le rétablissement de la paix générale. Ils connaissaient l'un et l'autre leurs prétentions mutuelles, et combien ils étaient peu disposés, l'un et l'autre, à les abandonner. Dès le 28 mars 1525, un mois après la bataille de Pavie, Charles-Quint avait donné à ses ambassadeurs ses instructions pour traiter de la rançon et de la délivrance du roi de France. Ses principales exigences étaient que François I[er] renonçât à toutes ses tentatives de conquête en Italie, qu'il abandonnât la suzeraineté des comtés de Flandre et d'Artois, qu'il rendît à Charles-Quint le duché de Bourgogne avec toutes ses dépendances, comme provenant de Marie de Bourgogne, fille du dernier duc Charles le Téméraire, que le duc de Bourbon fût remis en possession de tous ses domaines, en y ajoutant la Provence et le Dauphiné qui formeraient un État indépendant; enfin que la France payât à l'Angleterre toutes les sommes dont l'Autriche lui était redevable. En entendant, à Pizzighittone, la lecture de ces propositions, François I[er] tira brusquement son épée comme pour s'en frapper, en disant : « Il vaut mieux pour un roi finir ainsi. » Son gardien, Alarcon, lui retint le bras en le rappelant à lui-même. François se calma, mais sans changer de résolution ; il aimait mieux, dit-il, s'ensevelir dans une prison perpétuelle que de souscrire à des conditions destructives de son royaume, et que les états généraux de France n'accepteraient jamais. Quand François avait été amené en Espagne, il n'avait fait, sur ces exigences de Charles-Quint, que des concessions secondaires, et Charles-Quint n'avait abandonné aucune de ses exigences fondamentales. Envoyé par le roi à l'Empereur, le 2 juillet 1525, le maréchal de Montmorency n'entra nullement dans le fond même de la négociation ; après des protestations pacifiques de convenance, il se borna à demander « un sauf-conduit pour Madame Marguerite de France, sœur unique du roi, duchesse d'Alençon et de Berry, laquelle apporterait telle et si entière puissance de traiter sur la paix, la délivrance du roi et l'amitié

d'alliance pour la sûreté de ladite paix, que l'Empereur connaîtrait évidemment que l'intention du roi est pure, nette, et qu'il veut conclure et résoudre en un mois ce qui pourrait traîner longuement, au grand dommage de leurs sujets. » Le maréchal devait proposer en même temps la conclusion d'une trêve pendant le cours de la négociation.

Parmi les lettres adressées alors à François Ier, prisonnier de guerre, je trouve celle-ci datée de mars 1525, quand il était encore en Italie :

« Monseigneur, la joie que nous sentons encore des bonnes lettres qu'il vous a plu hier écrire à moi et à votre mère, nous rend si contentes pour la sûreté de votre santé dont notre vie dépend, qu'il me semble que nous ne devons tenir autre propos que de louer Dieu et de désirer la continuation de vos bonnes nouvelles, ce qui est la meilleure viande de quoi nous puissions vivre. Et pour ce que le Créateur nous a fait la grâce que notre *trinité* a toujours été unie, *les deux* vous supplient que cette lettre, présentée à vous qui êtes le *tiers*, soit reçue de même affection que de bon cœur vous l'offrent vos très-humbles et très-obéissantes servantes mère et sœur — Louise, Marguerite. »

Cette intime et tendre union des *trois* se maintint à travers toutes les séparations et toutes les épreuves ; la confiance du roi prisonnier répondit au dévouement de sa mère régente et de sa sœur devenue son négociateur. A la nouvelle de la captivité du roi, la régence menaça un moment de devenir difficile et orageuse ; toutes les ambitions et toutes les haines de cour s'éveillèrent; on essaya d'inspirer au duc de Vendôme, chef de la branche cadette de la maison de Bourbon, le désir de prendre la place de la régente ; le parlement de Paris attaqua le chancelier Du Prat, qu'il détestait non sans cause ; mais le duc de Vendôme se refusa aux tentatives dont on l'assiégeait, et soutint franchement la régente, qui le fit chef de son conseil ; la régente soutint le chancelier. Elle déploya, dans ces luttes de palais, une habileté à la fois ferme et souple. Les difficultés de la politique extérieure la trouvèrent également active et prudente ; le plus grand péril que pût courir alors la France était le maintien de l'union entre le roi d'Angleterre et Charles-Quint. A la première nouvelle de la bataille de Pavie, Henri VIII rêva un moment le partage de la France entre Charles et lui, et la couronne de France pour sa part ; des démonstrations joyeuses eurent lieu à la cour de Londres ; des tentatives furent faites pour lever, sans le concours du parlement, des impôts capables de suffire à une telle entreprise. Mais la nation anglaise n'avait nulle envie d'accepter ce fardeau et le pou-

voir arbitraire du roi pour recommencer la guerre de Cent ans. Le primat Warham, archevêque de Cantorbéry, écrivit au cardinal Wolsey : « Il me revient que lorsqu'on a ordonné à la population de faire des feux de joie pour la captivité du roi de France, bien des gens ont dit qu'il y avait là plus de raisons de pleurer que de se réjouir. D'autres ont témoigné hautement leur désir que le roi de France fût remis en liberté, qu'une bonne paix fût conclue, et que le roi ne tentât pas de reconquérir la France, conquête plus à charge que profitable et plus difficile à garder qu'à faire. » Wolsey lui-même était refroidi envers Charles-Quint, qui, au lieu de lui écrire, comme naguère, en signant de sa main, « votre fils et cousin, » ne mettait plus que son nom : *Charles*. La régente Louise de Savoie profita habilement de ces dispositions et de ces circonstances anglaises; une négociation fut ouverte entre les deux cours; Henri VIII y gagna deux millions de couronnes payables par annuités de cinquante mille couronnes chacune, et Wolsey reçut une pension de cent mille couronnes. D'abord une trêve de quatre mois, puis une alliance défensive et offensive furent conclues, le 30 août 1525, entre la France et l'Angleterre; et la régente Louise de Savoie n'eut plus à se préoccuper que de la captivité du roi son fils, et du départ de sa fille Marguerite pour aller négocier la délivrance du prisonnier.

La négociation était entamée, depuis le 20 juillet, à Tolède, entre les ambassadeurs de François Ier et les conseillers de Charles-Quint, mais sans aucun symptôme de progrès. Depuis son arrivée en Espagne, François Ier avait été conduit de château fort en château fort, puis amené à Madrid, partout strictement gardé et vivant tristement, sans que Charles-Quint vînt le visiter ni lui assigner aucun rendez-vous. En vain, le confesseur de l'Empereur, l'évêque d'Osma, lui avait conseillé de traiter François Ier généreusement, et de lui imposer le lien de la reconnaissance ou le poids de l'ingratitude; la plupart de ses serviteurs lui donnaient des conseils contraires : « Je ne sais ce que vous voudrez faire, lui écrivait l'archiduc Ferdinand son frère; mais si j'étais sage assez pour vous bien savoir conseiller, il me semble qu'il ne faudrait perdre une telle opportunité, mais poursuivre votre bonne fortune et faire en sorte que ni le roi de France ni ses successeurs n'aient la puissance de porter ci-après dommage à vous ni aux vôtres. » C'était là aussi l'avis de Charles-Quint; mais, lent et patient par nature, il comptait sur les déplaisirs et les ennuis d'une captivité et d'une indécision prolongées pour lasser François Ier et surmonter sa résistance aux dures conditions

qu'il lui imposerait. La régente Louise lui fit offrir d'aller elle-même traiter avec lui, à Perpignan, de la délivrance du roi ; il n'accepta pas cette ouverture. Le duc d'Alençon, gendre de Louise, était mort à Lyon, ne pouvant supporter la honte de sa fuite à la bataille de Pavie; la régente insinua que sa fille Marguerite, veuve depuis trois mois, « serait heureuse si elle pouvait être agréable à Sa Majesté impériale; » Charles laissa tomber sans réponse cette insinuation. Mais à la fin d'août 1525 il apprit que François Ier était malade : « De grande mélancolie, il était tombé dans une fièvre véhémente. » La population de Madrid s'en émut; François y était devenu populaire; beaucoup de gens allaient prier pour lui dans les églises; les médecins dirent à l'Empereur qu'il y avait péril pour la vie du malade, et que lui seul pouvait calmer son mal en lui rendant l'espérance. Charles donna aussitôt le sauf-conduit qu'on lui avait demandé pour Marguerite de France, et, le 18 septembre, il alla lui-même à Madrid visiter enfin le vaincu. En le voyant entrer dans sa chambre : « Votre Majesté vient donc voir mourir son prisonnier? lui dit François. — Vous n'êtes pas mon prisonnier, répondit Charles, mais mon frère et mon ami; je n'ai d'autre dessein que de vous donner la liberté et toute la satisfaction que vous pouvez désirer. » Marguerite arriva le lendemain ; sa mère, la régente, l'avait accompagnée jusqu'au Pont-Saint-Esprit; elle s'était embarquée, le 27 août, à Aigues-Mortes, et, débarquée à Barcelone, elle était venue à Madrid en litière; pour apaiser un peu son impatience, elle l'avait exprimée dans ces tendres strophes :

Le désir du bien que j'attends
Me donne de travail matière;
Une heure me dure cent ans,
Et me semble que ma litière
Ne bouge ou retourne en arrière,
Tant j'ai de m'avancer désir.
Oh, qu'elle est longue la carrière
Où gît à la fin mon plaisir!

Je regarde de tous côtés
Pour voir s'il n'arrive personne,
Priant sans cesse, n'en doutez,
Dieu que santé à mon roi donne.
Quand nul ne vois, l'œil j'abandonne
A pleurer; puis sur le papier
Un peu de ma douleur j'ordonne;
Voilà mon douloureux métier.

Oh, qu'il sera le bien venu
Celui qui, frappant à ma porte,
Dira : « Le Roi est revenu
En sa santé très-bonne et forte ! »
Alors sa sœur, plus mal que morte,
Courra baiser le messager
Qui telles nouvelles apporte
Que son frère est hors de danger.

François n'était pas hors de danger quand sa sœur arriva ; elle s'établit auprès de lui ; le 25 septembre, il tomba dans une crise grave ; il resta quelque temps « sans parler, sans ouïr et sans voir. » Marguerite fit dresser un autel dans sa chambre ; tous les Français de la maison, grands seigneurs et domestiques, s'agenouillèrent autour de la sœur du malade et reçurent la communion des mains de l'archevêque d'Embrun, qui, s'approchant du lit, supplia le roi de porter ses regards sur le saint sacrement. François sortit de sa léthargie et demanda à communier aussi, disant : « Dieu me guérira l'âme et le corps. » Il entra en convalescence, et, le 20 octobre, il était assez rétabli pour que Marguerite quittât Madrid et allât reprendre la négociation à Tolède, où Charles-Quint était retourné.

Le surlendemain de son arrivée, elle écrivit au roi : « L'Empereur m'a fait honnête et bon recueil, et depuis qu'il vint au devant jusqu'à l'entrée de cette maison, il me tint fort bons et honnêtes propos. Il a voulu que lui et moi soyons seuls en une chambre, et une de mes femmes pour tenir la porte. Ce soir, vous manderai ce qui sera fait ; vous suppliant, Monseigneur, de faire, devant le sieur Alarcon [1], contenance faible et ennuyée, car votre débilité me fortifiera et avancera ma dépêche qui me tarde tant que je ne puis vous le dire ; tant pour vous voir délivré, ce que vous serez par la bonté de Dieu, que pour retourner essayer si votre petite main vous peut de rien servir. »

Marguerite fut frappée du bon vouloir qu'elle trouva à la cour de Tolède pour le roi de France, sa mise en liberté et la paix ; elle recevait, du peuple dans les rues comme des grands seigneurs dans leurs hôtels, les plus significatifs témoignages de faveur. Charles-Quint en prit de l'humeur et fit dire, entre autres, au duc de l'Infantado que, s'il voulait plaire à l'Empereur, ni lui ni son fils ne devaient parler à Madame d'Alençon : « Mais, dit-elle, les dames ne me sont pas défendues, à qui je

[1] Gardien du roi.

parlerai au double. » Elle se lia d'une véritable intimité avec la sœur même de Charles-Quint, Éléonore, veuve du roi de Portugal, que Charles avait promise au duc de Bourbon, et dont Marguerite *brassa* dès lors le mariage avec le roi son frère, incident qui ne se fit pas longtemps attendre. Mais, malgré ses succès à la cour et jusque dans la famille impériale, Marguerite ne se faisait point d'illusion sur le peu de chance de réussite qu'avait sa grande négociation : « Chacun me dit qu'il aime le roi, écrivait-elle, mais l'expérience en est petite... Si j'avais affaire à des gens de bien qui entendissent ce que c'est que l'honneur, je ne me soucierais; mais c'est le contraire. » Elle ne perdit cependant pas courage : « Elle parla à l'Empereur si bravement et si honnêtement, dit Brantôme, sur le mauvais traitement qu'il faisait au roi son frère, qu'il en fut tout étonné, et elle en dit encore pis à ceux de son conseil où elle eut audience; là elle triompha de bien dire et bien haranguer, avec une bonne grâce dont elle n'était point dépourvue; et elle fit si bien par son beau dire qu'elle s'en rendit plus agréable qu'odieuse ni fâcheuse, que ses raisons furent trouvées bonnes et pertinentes, et qu'elle demeura en grande estime de l'Empereur, de son conseil et de sa cour. »

Mais ni les raisons bonnes et pertinentes, ni le charme de l'éloquence dans la bouche d'une femme aimable et habile, ne suffisent à surmonter les intérêts et les passions des acteurs auxquels appartient pour le moment la scène politique; il faut du temps, beaucoup de temps pour que les exigences et les obstinations injustes ou déraisonnables d'un peuple, d'une génération, d'un chef d'État, soient reconnues telles et abandonnées. Dans la négociation engagée en 1525 entre François Ier et Charles-Quint, François Ier fit promptement de grandes et difficiles concessions : il renonça à ses prétentions en Italie sur le duché de Milan, Gênes et le royaume de Naples, à la suzeraineté des comtés de Flandre et d'Artois, à la possession d'Hesdin et de Tournay; il consentit au rétablissement du duc Charles de Bourbon dans tous ses biens et droits héréditaires, et au payement de trois millions d'écus d'or pour sa propre rançon; mais il se refusa à la cession de la Provence et du Dauphiné au duc de Bourbon comme État indépendant, et à la restitution du duché de Bourgogne à Charles-Quint, comme héritier de sa grand'mère, Marie de Bourgogne, fille unique de Charles le Téméraire. Charles-Quint, après une assez froide insistance, abandonna la demande qu'il avait faite, pour le duc de Bourbon, de la Provence et du Dauphiné

érigés en État indépendant; mais il persista absolument, pour lui-même, dans sa réclamation du duché de Bourgogne comme son droit et sa condition *sine qua non* de la paix. Ainsi se posa, entre les deux souverains, la question fondamentale de la négociation : la conquête de la Bourgogne était pour Charles-Quint la consécration de sa victoire et de sa prédominance européenne; l'abandon de la Bourgogne était pour François Ier le gage permanent de sa défaite et le démembrement de son royaume : l'un ne voulait relâcher son prisonnier qu'à ce prix; l'autre ne voulait pas payer de ce prix même sa liberté et le retour dans ses États. Dans cette extrémité, François Ier prit une honnête et noble résolution; en octobre 1525, il écrivit à Charles-Quint : « Monsieur mon frère, j'ai entendu, par l'archevêque d'Embrun et par mon premier président de Paris, la résolution que vous leur avez dite sur le fait de ma délivrance, et il me déplaît que ce que vous me demandez n'est en mon possible. Mais, connaissant que plus honnêtement vous ne me pouvez dire que vous me voulez tenir toujours prisonnier que de me demander chose impossible de ma part, je me suis résolu prendre la prison en gré, étant sûr que Dieu, qui connaît que je ne l'ai méritée longue étant prisonnier de bonne guerre, me donnera la force de la porter patiemment. Et n'ai regret sinon que vos honnêtes paroles, qu'il vous plut me tenir en maladie, n'aient sorti leur effet[1]. »

La résolution que cette lettre annonçait amena bientôt l'acte officiel qui en devait être la conséquence. En novembre 1525, par des lettres patentes formelles, François Ier, abdiquant la royauté qu'il ne pouvait exercer, ordonna que son fils aîné, le dauphin François, âgé alors de huit ans, fût déclaré, couronné, oint et sacré roi très-chrétien de France, et que sa grand'mère, Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, ou, à son défaut, sa tante Marguerite, duchesse d'Alençon, fussent régentes du royaume : « S'il plaisait à Dieu de permettre que notre personne recouvrât sa liberté, et pût aller au gouvernement et conduite de notre royaume, en ce cas, notre très-cher et très-aimé fils nous cédera et laissera le nom et place de roi, toutes choses revenant comme elles étaient avant notre prise et captivité. » Les lettres patentes ordonnaient à la régente « de faire assembler nombre de bons et notables personnages des trois états de tous les pays, contrées et bonnes villes de France, auxquels, soit ensemble, soit séparément les uns des autres, elle commu-

[1] *Documents inédits sur l'Histoire de France. — Captivité du roi François Ier*; page 384.



LOUISE DE SAVOIE ET MARGUERITE DE VALOIS

D'après les documents tirés de la collection de Gaignières. (Bibl. nationale.)

niquerait le dit vouloir du roi, tel que dessus, pour avoir d'eux leur avis, conseil et consentement. » Ainsi, pendant la captivité même du roi actuel et quelle qu'en fût la durée, la France allait retrouver un roi que les états généraux de France seraient appelés à soutenir de leurs conseils et de leur adhésion.

Cette résolution fut prise et ces lettres patentes préparées à l'approche de l'expiration du sauf-conduit qu'avait reçu la princesse Marguerite, et par conséquent du moment où elle devait retourner en France. Charles-Quint fut un peu troublé de la très-différente situation où il allait se trouver quand il n'aurait plus à traiter à Madrid, avec un roi son prisonnier, mais à Paris, avec un jeune roi hors de son pouvoir et entouré de son peuple. Marguerite s'aperçut bien de son embarras. De Tolède où elle était, elle écrivit à son frère : « Après avoir été quatre jours sans voir l'Empereur, quand j'en suis venue à demander congé, je l'ai trouvé si gracieux que je crois qu'il craint fort que je m'en aille ; ces gens-là me semblent fort empêchés, et s'il vous plaît que vous teniez bon, je les vois venir où vous désirez. Mais ils voudraient bien me tenir ici sans rien faire, pour favoriser leurs affaires, comme il vous plaira entendre. » Charles-Quint, en effet, témoigna au roi le désir que la négociation fût poursuivie à Madrid ou à Tolède, protestant toujours de ses intentions pacifiques. François répondit que, pour lui, « il ne contre-manderait point la duchesse, que très-volontiers il écouterait les ambassadeurs de l'Empereur, mais que, s'ils ne venaient à la conclusion de la paix et de sa délivrance, il ne retiendrait plus ses propres ambassadeurs et les renverrait. » Marguerite partit vers la fin de novembre ; elle chemina d'abord lentement, attendant qu'une bonne nouvelle vînt l'arrêter en chemin ; mais tout à coup elle reçut de Madrid une invitation à presser sa marche ; selon quelques historiens, ce fut le duc de Bourbon, qui, soit par un reste d'ancien goût pour elle, soit pour rendre service au roi qu'il avait trahi, fit dire à la princesse que, se méfiant de ce qu'elle emportait en France, Charles-Quint avait dessein de la faire arrêter à l'instant même où son sauf-conduit serait expiré. Selon une version plus probable, ce fut François Ier lui-même qui, sur la nouvelle que, trois jours après le départ de Marguerite, Charles-Quint avait eu une copie de l'acte d'abdication royale, en informa sur-le-champ sa sœur en l'engageant à presser sa marche. Elle la pressa tellement en effet que, « faisant en un jour le chemin de quatre, » elle arriva à Salses, dans les Pyrénées orientales, une heure avant l'expiration de son

sauf-conduit. Elle portait sans doute à la régente sa mère le détail des résolutions et instructions du roi; mais l'acte même qui les contenait, les lettres patentes de François Ier, ne lui avait pas été remis; ce fut le maréchal de Montmorency qui, vers la fin de décembre 1525, en fut en France le premier porteur.

François Ier s'était-il flatté que son ordre de faire déclarer et couronner roi son fils le dauphin et le départ de sa sœur Marguerite qui allait, sinon porter textuellement, du moins annoncer cette résolution à la régente et à la France, embarrasseraient assez Charles-Quint pour le déterminer à se relâcher de sa prétention sur le duché de Bourgogne et ses dépendances? Rien n'indique qu'il se leurrât d'une telle espérance; en tout cas, si elle avait pu s'élever un moment dans son esprit, elle s'évanouit bientôt. Charles-Quint persista péremptoirement dans son exigence; François Ier renonça dès lors à sa fermeté, et y substitua la concession qu'on lui demandait, c'est-à-dire l'abandon de la Bourgogne et de ses dépendances à Charles-Quint, « pour en jouir et les tenir avec tout droit de supériorité jusqu'à ce que, par arbitres élus de la part de l'Empereur et de la nôtre, il ait été jugé, décidé et déterminé à qui les dits duché, comté et autres terres appartiennent... Et pour sûreté de cette concession, le dauphin, fils aîné du roi, et Henri, duc d'Orléans, son second fils, ou autres gros personnages de France, jusqu'au nombre de douze désignés par l'Empereur, lui seraient envoyés et resteraient en sa possession comme otages. » La régente Louise ne fut pas étrangère à cette détermination du roi; sa tendresse maternelle s'alarmait à l'idée de son fils indéfiniment prisonnier entre les mains de son ennemi. La guerre d'ailleurs lui semblait, en ce cas, inévitable, et elle redoutait la responsabilité qui pèserait sur elle. Charles-Quint, de son côté, était essentiellement prudent; il lui déplaisait de rester longtemps, sans une nécessité absolue, dans une situation difficile. Son chancelier Gattinera se refusa à sceller un traité extorqué par la force et violé d'avance par la mauvaise foi : « Mettez le roi de France si bas, lui dit-il, qu'il ne puisse jamais vous mal faire, ou traitez-le si bien qu'il ne vous veuille mal faire, ou gardez-le votre prisonnier : le pire est de le laisser aller à demi content. » Charles-Quint persista dans sa résolution pacifique. Je ne sais s'il fut tenté de croire à l'efficacité de la concession de François Ier et d'en regarder les garanties comme sérieuses; évidemment François Ier les tenait, lui, pour illusoires; quatre mois auparavant, le 22 août 1525, dans les négociations engagées à ce sujet, il

avait pris soin de déposer entre les mains de ses négociateurs une protestation pour cause de nullité, « contre tous pactes, conventions, renonciations, quittances, révocations, dérogations et serments qu'on lui ferait faire contre son honneur et le bien de sa couronne, au profit dudit Empereur, ou d'autre, quel qu'il soit. » Et le 13 janvier 1526, quatre semaines après avoir donné à ses ambassadeurs l'ordre de signer le traité de Madrid qui contenait l'abandon de la Bourgogne et de ses dépendances, la veille même du jour où ce traité fut signé, François Ier renouvela, à Madrid même, entre les mains de ses ambassadeurs, sa protestation du 22 août précédent contre cet acte, déclarant « que c'était par force et contrainte, détention et longueur de prison qu'il l'avait signé, et que tout ce qui y était convenu était et demeurerait nul et de nul effet. » Je n'ai pas une confiance illimitée dans les scrupules de la diplomatie moderne; mais à coup sûr elle jugerait une telle politique tellement dépourvue de valeur qu'elle aurait honte de la pratiquer. Je n'honore point la force seule; mais j'aime mieux la force franche que la faiblesse menteuse, et je la crois moins corruptrice pour les gouvernements comme pour les peuples.

Dès que le traité de Madrid fut signé, « l'Empereur vint à Madrid voir le roi; puis ils allèrent, dans une même litière, voir la reine Éléonore, sœur de l'Empereur et veuve du roi de Portugal, laquelle, par ledit traité, le roi devait fiancer, avant de partir d'Espagne, ce qu'il fit[1]. » Après quoi François fut conduit par de Lannoy à Fontarabie, tandis que de leur côté la régente Louise et les deux fils du roi, qui devaient passer en Espagne comme otages, arrivaient à Bayonne. Une grande barque vide fut mise à l'ancre au milieu de la Bidassoa, limite des deux royaumes, entre Irun et Andaye. Lannoy y mena le roi et reçut en échange, des mains du maréchal Lautrec, les petits princes François et Henri. Le roi bénit ses enfants, gagna la rive française pendant qu'on les emmenait sur la rive espagnole; et dès qu'il eut mis pied à terre, il sauta sur un beau cheval turc, et partit au galop pour Bayonne, où sa mère et sa sœur l'attendaient, en s'écriant : « Je suis donc de rechef roi! »

En redevenant roi il tomba sous l'empire de trois sentiments personnels qui exercèrent sur sa conduite, et par conséquent sur le sort de la France, une influence décisive; la joie de sa délivrance, la soif de sa revanche, je ne veux pas dire de sa vengeance contre Charles-Quint, et le poids des engagements qu'il avait contractés à Madrid pour recouvrer

[1] *Mémoires de Martin Du Bellay*, t. II, p. 15

sa liberté, le dominèrent tour à tour. De Bayonne il se rendit à Bordeaux, où se réunit sa cour, et de là en Saintonge, à Cognac, où il passa près de trois mois, presque uniquement adonné à la chasse, aux fêtes, aux divertissements et aux plaisirs de tout genre, comme pour se dédommager de l'ennui et de la tristesse où il avait vécu à Madrid : « L'âge attiédit le sang, les adversités l'esprit, les hasards le courage, et le monarque désespéré n'espère que voluptés, dit Tavannes dans ses *Mémoires;* tel était le roi François, blessé des dames au corps et en l'esprit. La petite bande de madame d'Étampes gouverne. » Une des filles d'honneur de la régente, Anne d'Heilly, que François I[er] fit duchesse d'Étampes, remplaça, comme sa favorite, la comtesse de Châteaubriant. Par une indélicatesse étrange, François fit redemander à madame de Châteaubriant de beaux joyaux d'or qu'il lui avait donnés et qui portaient des devises tendres de la composition de sa sœur Marguerite; la comtesse prit le temps de faire fondre les joyaux, et dit à l'envoyé du roi : « Portez cela au roi, et dites-lui que, puisqu'il lui a plu me révoquer ce qu'il m'avait donné, je le lui renvoye en lingots. Quant aux devises, je ne puis souffrir que personne en jouisse, en dispose et en ait du plaisir que moi-même. » Le roi renvoya à madame de Châteaubriant les lingots; c'était les devises qu'il voulait ravoir, mais il ne les obtint pas.

Il fallut bien enfin passer des plaisirs aux affaires. Les envoyés de Charles-Quint, avec le vice-roi de Naples, Charles de Lannoy, à leur tête, vinrent à Cognac réclamer l'exécution du traité de Madrid. François attendit, pour leur répondre, l'arrivée des députés des états de Bourgogne, qu'il avait convoqués pour avoir leur avis sur la cession du duché. Rendus à Cognac, en juin 1527, ces députés repoussèrent formellement cette cession, contraire, dirent-ils, aux lois du royaume, aux droits du roi, qui ne pouvait aliéner, de sa seule autorité, aucune portion de ses États, et au serment de son sacre, supérieur à ses serments de Madrid. François appela les envoyés de Charles-Quint à une réunion solennelle de son conseil et de sa cour présents à Cognac, où les députés de Bourgogne répétèrent leur protestation. Tout en se prévalant de cette déclaration comme d'un obstacle insurmontable à la complète exécution du traité de Madrid, François offrit deux millions d'écus pour le rachat de la Bourgogne et l'observation des autres dispositions du traité, y compris l'abandon de l'Italie et son mariage avec la sœur de Charles-Quint. Charles repoussa formellement cette proposition : « Le roi de France, dit-il, a promis et juré, en foi de bon roi et prince, que, s'il n'accomplissait pas ladite restitu-



CHARLES-QUINT

D'après le Titien et d'autres portraits du temps.

tion de Bourgogne, il viendra incontinent se rendre prisonnier de S. M. l'Empereur, quelque part qu'il fût, pour tenir prison là où il plairait au dit seigneur Empereur lui ordonner, tant et si longuement que le contenu du présent traité fût entièrement fourni et accompli[1]. Que le roi de France tienne son serment. »

Quelque décidé qu'il fût, au fond, à éluder la stricte exécution du traité de Madrid, François avait à cœur de repousser l'accusation de parjure en en reportant la responsabilité sur son peuple même et sur ses représentants. Il ne voulait pas convoquer les états généraux du royaume et reconnaître leur droit comme leur puissance; mais, après la réunion de Cognac, il vint à Paris, et, le 12 décembre 1527, le parlement se rassembla solennellement avec l'adjonction des princes du sang, d'un grand nombre de cardinaux, d'évêques, de gentilshommes, de députés des parlements de Toulouse, de Bordeaux, de Rouen, de Dijon, de Grenoble, d'Aix et du corps municipal de Paris. Devant cette assemblée, le roi retraça l'histoire de son règne, ses expéditions d'Italie, ses succès et ses revers alternatifs, sa prison : « Si mes sujets ont eu du mal, dit-il, j'en ai eu avec eux. » Il fit lire alors les lettres patentes par lesquelles il avait abdiqué et transmis la couronne à son fils le dauphin, en se vouant lui-même à une captivité éternelle. Il exposa l'état actuel des finances, ce qu'il pouvait fournir pour la rançon de ses fils retenus comme otages, et il finit par offrir de retourner prisonnier en Espagne si l'on ne trouvait aucun autre expédient pour sortir d'une situation difficile, car il reconnaissait la parole qu'il avait donnée, tout en ajoutant qu'il avait cru qu'elle ne l'engageait à rien puisqu'elle n'était pas donnée en liberté.

Ce dernier argument n'avait point de valeur morale ni diplomatique; mais François I[er] avait, dans l'attitude et dans le langage, de la grandeur et de l'émotion. L'assemblée aussi fut émue; elle délibéra pendant quatre jours; avec des formes un peu diverses, les divers corps assistants conclurent de même; et, le 16 décembre 1527, le parlement arrêta que le roi n'était obligé ni de retourner en Espagne, ni d'exécuter, en cette matière, le traité de Madrid, et qu'il pouvait *saintement et justement* lever sur ses sujets deux millions d'écus pour la rançon de ses fils et les autres besoins de l'État.

Avant de provoquer de telles manifestations, François I[er] avait pris ses mesures pour qu'elles ne fussent pas vaines. Depuis la bataille de

[1] *Traité de Madrid*, du 14 janvier 1526; art. VI.

Pavie et sa captivité à Madrid, l'état et les dispositions de l'Europe, surtout celles de l'Italie, étaient changées. De 1513 à 1525, trois papes, Léon X, Adrien VI et Clément VII avaient occupé le saint-siége. Adrien VI seul appartenait à la cause de Charles-Quint, dont il avait été précepteur; mais il ne régna qu'un an huit mois et cinq jours, et, même dans ce court espace, il n'usa que timidement de son pouvoir pour le service de son patron. Son successeur, Clément VII, était Florentin et Médicis, par conséquent peu enclin à favoriser la politique de l'Empereur. Le succès de Charles-Quint à Pavie et la captivité de François Ier firent grandement redouter au pape et à toute l'Italie les prétentions et la prépotence impériales. Une ligue se forma entre Rome, Florence, Venise et Milan pour le maintien de l'indépendance italienne; comme le pape était à la tête, elle s'appela la ligue sainte. Des messages et des correspondances secrètes s'engagèrent entre ces États italiens, la régente Louise de Savoie, à Paris, et le roi Henri VIII, à Londres, pour les attirer dans cette coalition, non moins importante, leur dit-on, pour la sécurité de l'Europe que pour celle de l'Italie. La régente de France et le roi d'Angleterre accueillirent ces ouvertures avec bienveillance; on se faisait de part et d'autre des promesses; on commençait même des préparatifs qu'à Paris et à Londres on s'empressait de désavouer quand Charles-Quint en témoignait quelque surprise. Mais lorsque François Ier rendu à la liberté fut rentré dans son royaume, bien décidé à ne pas exécuter le traité de Madrid, les négociations italiennes devinrent plus sérieuses et plus efficaces; dès le 22 mai 1526, pendant qu'il délibérait encore avec sa cour et son parlement sur la conduite qu'il tiendrait envers Charles-Quint quant au traité de Madrid, François Ier entra, avec le pape, les Vénitiens et le duc de Milan, dans la ligue sainte pour l'indépendance de l'Italie; le 8 août suivant, François Ier et Henri VIII s'engagèrent, par un traité spécial, à ne point assister l'empereur Charles-Quint l'un contre l'autre, et Henri VIII promit de faire tous ses efforts pour que les deux fils de François Ier, otages en Espagne, fussent mis en liberté. La guerre entre François Ier et Charles-Quint, suspendue depuis quinze mois, reprit ainsi son cours.

Elle dura trois ans en Italie, de 1526 à 1529, sans interruption mais sans efficacité; c'était une de ces guerres qui se prolongent par la difficulté de vivre en paix plutôt que par une sérieuse intention, de part et d'autre, de poursuivre un but clair et déterminé. Bourbon et Lannoy commandaient les armées impériales, Lautrec l'armée française. Deux

événements méritent seuls, l'un par sa singularité, l'autre par sa gravité tragique, que l'histoire en conserve le souvenir.

Après la bataille de Pavie et pendant que François Ier était captif en Espagne, Bourbon, resté jusque-là en Italie, arriva à Madrid le 13 novembre 1525, à peu près en même temps que Marguerite de Valois en partait pour retourner en France. Charles-Quint reçut le vainqueur de Pavie avec les plus grandes marques de considération et de faveur; l'armée espagnole lui portait un attachement enthousiaste. Parmi les grands seigneurs espagnols, plusieurs le méprisaient comme traître à son roi et à son pays; Charles-Quint demanda au marquis de Villena de le loger dans son palais : « Je n'ai rien à refuser au roi, dit le marquis; mais dès que le *traître* sera sorti de ma maison, j'y mettrai le feu de ma main; un homme d'honneur n'y pourrait plus habiter. » Dans cette situation à la fois grande et contestée, Bourbon demeura en Espagne jusqu'au moment où la guerre recommença entre François Ier et Charles-Quint; ce dernier ne pouvait alors se passer de ses services en Italie; le seul homme de guerre qui eût pu y tenir sa place, le marquis de Pescaire, était mort à Milan le 30 novembre 1525, à l'âge de trente-six ans. Charles-Quint envoya sur-le-champ Bourbon prendre en Italie le commandement des armées impériales. Arrivé à Milan, en juillet 1527, Bourbon trouva non-seulement cette ville, mais tout le parti italien de l'Empereur dans un état de désordre, d'alarme et d'épuisement qui le rendait inhabile à aucun grand effort. En présence de ce désarroi général, Bourbon, aussi ambitieux que capable, et devenu le premier des grands aventuriers de son temps, conçut les plus audacieuses espérances. Charles-Quint lui avait promis le duché de Milan : pourquoi n'aurait-il pas aussi le royaume de Naples et ne se ferait-il pas un souverain indépendant de Charles-Quint? Il avait sur son armée espagnole un grand empire; il la recruta en Allemagne de quatorze ou quinze mille lansquenets, la plupart luthériens et bien aises de servir Charles-Quint, alors en guerre avec le pape. Leur chef, Freundsberg, ami de Bourbon, avait fait faire une belle chaîne d'or, « exprès, disait-il, pour pendre et étrangler le pape de sa propre main, parce qu'à tout seigneur tout honneur; puisque le pape se disait le premier de la chrétienté, il lui falloit bien déférer un peu plus qu'aux autres[1]. » Le 30 janvier 1527, à Plaisance, l'ancien connétable du roi de France, Bourbon, se mit à la tête de ce ramas d'aventuriers hardis et avides : « Je ne suis plus, leur dit-il,

[1] Brantôme, t. I, p. 354.

qu'un pauvre cavalier qui n'a pas un denier de plus que vous; mais si vous voulez avoir un peu de patience, je vous ferai tous riches ou je mourrai à la peine ; » ce disant, « il leur distribua tout ce qu'il lui restait d'argent, de bagues, de joyaux, ne se réservant que ses habits et une casaque de toile d'argent pour mettre par-dessus ses armes. » — « Nous vous suivrons partout, fût-ce à tous les diables! s'écriaient les soldats; laissons là maintenant Jules César, Annibal et Scipion! Vive la renommée de Bourbon! » Bourbon conduisit cette multitude à travers l'Italie, s'arrêtant devant la plupart des villes, Bologne et Florence même, qu'il eut un moment envie d'attaquer, mais poursuivant toujours sa marche jusqu'à ce qu'arrivé en vue de Rome, le 5 mars 1527, au soir, il eut placé son camp, visité ses gardes et ordonné l'assaut pour le lendemain : « La grande aventure de notre sort, dit-il à ses troupes, nous a conduits ici, au lieu que nous avons désiré, après avoir passé tant de mauvais chemins, au beau mitan de l'hiver, avec neiges et froids si grands, pluies et boues, et rencontres d'ennemis, avec faim et soif, sans aucun sou. A cette heure, il est temps de montrer le courage, la vertu et les forces de vos corps. Si cette fois vous êtes vainqueurs, vous demeurerez riches seigneurs et très-heureux ; sinon, vous serez tout le contraire. Là est cette ville dont, au temps passé, pronostiqua un sage astrologue de moi, me disant que j'y devais mourir; je vous jure que je me soucie peu d'y mourir si, en mourant, mon corps demeure avec une perpétuelle gloire et renommée par tout le monde. » Après il commanda qu'on se retirât, qui au repos, qui à la garde, et que chacun fût prêt à l'assaut de bon matin... « Après que les étoiles se furent obscurcies pour la plus grande resplendeur du soleil et aussi des armes reluisantes des soldats qui s'apprêtaient pour aller à l'assaut, Bourbon, vêtu tout de blanc pour se faire mieux connaître et apparaître (ce qui n'était pas signe d'un couard) et les armes à la main, marcha le premier proche de la muraille, et ayant monté deux échelons de son échelle, comme il l'avait dit le soir, ainsi lui advint-il que l'envieuse fortune, ou pour mieux dire traîtrese, fit qu'une arquebusade lui donna droit au côté gauche et le blessa mortellement. Et encore qu'elle lui ôtât l'être et la vie, toutefois d'un seul point elle ne lui put ôter sa magnanimité et vigueur tant que son corps eut du sentiment, ainsi qu'il le montra bien par sa propre bouche, car, étant tombé d'un coup, il dit à aucuns de ses plus fidèles amis qui étaient auprès de lui, surtout au capitaine Gascon Jonas, qu'ils le couvrissent d'un manteau et l'ôtassent de là,

afin que sa mort ne fût occasion aux autres de laisser l'entreprise si bien commencée... Or tout ainsi que Monsieur de Bourbon avait recommandé couvrir et cacher son corps, ses gens le firent; si bien que l'escalade et l'assaut se poursuivirent si furieusement que la ville, après avoir un peu résisté, fut emportée; et les soldats, ayant déjà ouï le vent de sa mort, en combattirent plus furieusement pour le venger, laquelle certes le fut très-bien, car on se mit à crier : « *Tue, tue, du sang, du sang! Bourbon! Bourbon!* [1] »

Le célèbre artiste orfévre Benvenuto Cellini dit, dans sa *Vie* écrite par lui-même, que ce fut lui qui, du haut de la muraille du *Campo santo* de Rome, visant avec son arquebuse au milieu d'un groupe des assiégeants, dans lequel il voyait un homme élevé au-dessus des autres, le frappa de son coup, et qu'il vit alors se faire un tumulte extraordinaire autour de cet homme qui était Bourbon, comme on le sût après [2]. « J'ai ouï dire à Rome, dit au contraire Brantôme, qu'on tenait que celui qui tira cette malheureuse arquebusade était prêtre [3]. »

Quelle que fût la main qui avait frappé Bourbon, Rome, après sa mort, fut pillée, dévastée, ravagée par une soldatesque brutale et avide, licencieuse et fanatique. L'Europe s'émut au récit du sac de Rome et de la situation du pape, qui s'était réfugié dans le château Saint-Ange. François Ier et Henri VIII renouvelèrent leur alliance; une armée française s'avança en Italie sous les ordres de Lautrec. Charles-Quint, craignant qu'elle ne marchât rapidement sur Rome et ne s'emparât du pape en le tirant de sa captivité, entra en négociation avec lui; et moyennant certaines concessions à l'Empereur, il fut convenu que le pape serait mis sans délai en liberté. Clément VII était si pressé de sortir de sa situation, naguère si périlleuse et encore si précaire, qu'il s'évada du château Saint-Ange, déguisé en marchand, la nuit même qui précéda le jour fixé par l'Empereur pour sa libération; et il se retira à Orvieto, sur le territoire occupé par l'armée française. Pendant ces démarches confuses en Italie, Charles-Quint fit arrêter en Espagne les ambassadeurs de François Ier et d'Henri VIII alliés contre lui, qui, à leur tour, lui envoyèrent deux hérauts d'armes pour lui déclarer la guerre. Charles-Quint les reçut en audience publique, à Burgos, le 22 janvier 1528 : « Je m'étonne fort, dit-il à l'envoyé français, de me voir déclarer par

[1] Brantôme, t. I, p. 262-269.
[2] *Vita di Benvenuto Cellini*, ch. VII, p. 157-159.
[3] Brantôme, t. I, p. 268.

le roi de France une guerre qu'il me fait depuis sept ans; il n'a pas qualité pour m'adresser cette déclaration ; il est mon prisonnier. Pourquoi n'a-t-il pas relevé ce que j'ai dit à son ambassadeur aussitôt après son refus d'exécuter le traité de Madrid? » Charles-Quint rappela, en ces termes adressés à l'ambassadeur français, la commission à laquelle il faisait allusion : « Le roi votre maître a fait lâchement et méchamment de ne m'avoir pas gardé la foi que j'ai de lui selon le traité de Madrid ; s'il veut dire le contraire, je le lui maintiendrai de ma personne à la sienne. » Quand ces paroles furent rapportées à François I[er], il convoqua, le 27 mars 1528, les princes du sang, les cardinaux, les prélats, les grands du royaume, les ministres des cours étrangères, et après avoir vivement retracé l'histoire de ses rapports avec Charles-Quint : « Je ne suis point le prisonnier de Charles, dit-il; je ne lui ai pas donné ma foi ; nous ne nous sommes jamais trouvés ensemble les armes à la main. » Il remit alors à son héraut Guyenne un cartel écrit de sa propre main et finissant par ces paroles adressées à Charles-Quint : « Nous vous faisons entendre que, si vous nous avez voulu ou voulez charger de chose qu'un gentilhomme aimant son honneur ne doive faire, nous disons que vous avez menti par la gorge, et qu'autant de fois que vous le direz, vous mentirez. Parquoi désormais ne nous écrivez aucune chose; mais assurez-nous le champ, et nous vous porterons les armes; protestant que la honte de tout délai du combat sera vôtre, vu que, venant au combat, c'est la fin de toutes écritures. » Charles-Quint ne reçut le défi de François I[er] que le 8 juin; il consulta à son tour les grands de son royaume, entre autres le duc de l'Infantado, l'un des plus considérables par son rang et son caractère, qui lui répondit par écrit : « La juridiction des armes s'étend exclusivement aux choses obscures et embrouillées où les règles ordinaires de la justice sont en défaut; mais dès qu'on peut invoquer des serments et des actes authentiques, je ne pense pas qu'il soit permis d'en venir aux mains avant d'avoir au préalable employé les voies ordinaires de la justice... Il me semble que cette loi de l'honneur s'applique aux princes, quelque grands qu'ils soient, aussi bien qu'aux chevaliers. Il serait vraiment étrange, seigneur, qu'une dette aussi grave, aussi universellement reconnue que celle contractée par le roi de France, fût acquittée par le moyen d'un défi personnel.» Charles-Quint fit alors partir son héraut Bourgogne chargé de porter à François I[er] « l'assurance du champ entre Fontarabie et Andaye, en tel endroit que de commun consentement sera avisé plus sûr et plus



FRANÇOIS Ier

D'après le tableau du Louvre attribué à Clouet, dit Janet.

convenable par gentilshommes choisis de chaque côté ; » cette offre était accompagnée d'une longue réplique que le héraut devait remettre en même temps au roi de France, en le sommant de déclarer son intention dans les quarante jours après la remise de cette lettre datée du 24 juin, « faute de quoi, disait Charles, le délai du combat sera vôtre. »

Arrivé à la frontière de France, le héraut espagnol demanda un sauf-conduit; on le lui fit attendre sept semaines, du 30 juin au 19 août, à l'insu du roi, dit-on, Bourgogne entra enfin à Paris, le 19 septembre 1528, et fut conduit au palais. François Ier le reçut entouré de sa cour; dès qu'il vit entrer le héraut qui s'inclinait pour lui parler : « Héraut, lui cria le roi, toutes tes lettres annoncent que tu apportes l'assurance du champ ; l'apportes-tu ? — Sire, répondit l'Espagnol, permettez que je fasse mon office, et que je dise ce que l'Empereur m'a chargé de dire — Non, je ne t'écouterai pas, dit François, si avant tout tu ne me donnes une patente signée de ton maître, contenant l'assurance du champ. — Sire, j'ai ordre de vous lire le cartel et de vous le donner ensuite. — Quoi donc ? s'écria le roi en se levant en colère, ton maître prétend-il introduire des usages nouveaux dans mon royaume et me donner des lois dans ma cour? » Bourgogne, sans se troubler, reprenait : « Sire... » « Non, dit François, je ne souffrirai pas qu'il me parle avant de m'avoir donné l'assurance du champ. Donne-la-moi, ou retourne-t'en comme tu es venu. — Sire, je ne puis, sans votre permission, faire mon office; si vous ne daignez me l'accorder, faites-moi donner votre refus et valider mon sauf-conduit pour mon retour. — Je le veux bien, dit le roi : qu'on le lui donne ! » Bourgogne repartit pour Madrid, et l'incident fut diversement raconté par les deux cours; mais il ne fut plus question du duel des deux rois.

Je n'essayerai pas de déterminer quelle fut, dans cette question du combat singulier, la part de sincérité de François et de Charles; sans nul doute, ils étaient braves tous deux, l'un plus brillamment, l'autre aussi fermement, au besoin, que son rival. Mais en se défiant l'un de l'autre, comme ils le firent dans cette occasion, ils obéissaient à des mœurs en déclin, et cherchaient plutôt à conserver des apparences chevaleresques qu'à mettre sérieusement en pratique les exemples de leurs aïeux. Le temps n'était plus où le sort des peuples pouvait être remis aux mains de quelques vaillants guerriers, les trois Horaces et les trois Curiaces, ou les trente Bretons et les trente Anglais. L'ère des grandes nations et des grandes luttes commençait, et j'incline à croire que

François Ier et Charles-Quint savaient bien eux-mêmes que leurs défis mutuels n'iraient pas jusqu'à un combat personnel. La guerre qui continua entre eux en Italie ne fut pas beaucoup plus sérieuse ni plus décisive; on en était las des deux parts, et ni l'un ni l'autre des deux souverains n'entrevoyait de grandes chances de succès. L'armée française s'usait, dans le royaume de Naples, en petits combats inefficaces; son chef Lautrec mourut de la peste le 15 août 1528; le désir de la paix devenait de jour en jour plus prononcé; elle se fit d'abord à Barcelone, le 20 juin 1529, entre Charles-Quint et le pape Clément VII; puis une conférence s'ouvrit à Cambrai pour l'amener aussi entre Charles-Quint et François Ier. Deux femmes, la mère de François Ier et la tante de Charles-Quint, Louise de Savoie et Marguerite d'Autriche, en furent les vrais négociateurs; elles avaient acquis l'une et l'autre la modération et le bon sens que donnent l'expérience des affaires et les difficultés de la vie; elles ne cherchèrent pas à se surprendre et à se jouer mutuellement; elles s'étaient logées dans deux maisons contiguës entre lesquelles elles avaient fait pratiquer une communication intérieure, et elles conduisirent la négociation avec tant de discrétion que les petits princes italiens, qui y étaient intéressés, n'en connurent les résultats que lorsque la paix fut conclue, le 5 août 1529. François Ier céda sur toutes les questions italiennes et flamandes; Charles-Quint renonça à la Bourgogne et rendit au roi de France ses deux fils prisonniers à Madrid moyennant une rançon de deux millions d'écus et l'accomplissement du mariage de sa sœur Éléonore avec François. Le roi Henri VIII se plaignit qu'on n'eût pas tenu grand compte de lui pendant la négociation ni dans le traité; mais son mécontentement fut court, et il n'en vint pas moins en aide à François Ier dans les questions d'argent auxquelles le traité donnait lieu. Des États italiens, Venise fut le plus sacrifié dans cet accommodement des rois : « La ville de Cambrai, dit le doge André Gritti, est le purgatoire des Vénitiens; c'est là que les empereurs et les rois de France font expier à la république la faute qu'elle fait toujours de s'allier avec eux. » François alla recevoir à Bordeaux ses fils et sa nouvelle femme. A Bordeaux, à Cognac, à Amboise, à Blois, à Paris, les fêtes royales et populaires se succédèrent pendant six mois, et l'Europe put se croire pacifiée.

La paix de Cambrai fut appelée la *paix des Dames*, en l'honneur des deux princesses qui l'avaient négociée. Moralement très-diverses et de valeur très-inégale, elles avaient toutes deux un esprit rare et exercé à

reconnaître en politique les mesures nécessaires et à ne tenter que les succès possibles. Elles ne survécurent pas longtemps à leur œuvre : Marguerite d'Autriche mourut le 1er décembre 1530 et Louise de Savoie le 22 septembre 1531. Tous les grands acteurs politiques semblèrent pressés de se retirer de la scène, comme si le drame touchait à sa fin ; le pape Clément VII mourut le 26 septembre 1534 ; c'était un esprit sensé et modéré ; il tenta de rendre à l'Italie son indépendance, mais il oublia que la politique modérée est, de toutes, celle qui exige le plus d'énergie et de persévérance. Ces deux qualités lui manquaient absolument : il erra d'un camp à l'autre sans avoir jamais nulle part une influence efficace. Peu avant sa mort, il fit à la France un présent funeste : le 28 octobre 1533, il maria sa nièce, Catherine de Médicis, au second fils de François Ier, le prince Henri de Valois, que la mort de son frère aîné, le dauphin François, rendit bientôt après l'héritier du trône. Le plus considérable jusqu'alors des conseillers de François Ier, le chancelier Antoine Du Prat, mourut aussi le 9 juillet 1535 ; selon quelques historiens, quand il avait appris, l'année précédente, la mort du pape Clément VII, il avait conçu, étant déjà archevêque de Sens et cardinal, l'espoir de lui succéder ; il en parla au roi : « Cette élection coûterait trop cher, dit François Ier ; l'appétit des cardinaux est insatiable ; je ne saurais le satisfaire. — Sire, répondit Du Prat, la France n'aura pas à supporter cette dépense, j'y pourvoirai : 400,000 écus sont prêts à cet effet. — Où avez-vous donc pris tout cet argent ? lui demanda François en lui tournant le dos ; et il fit saisir le lendemain une partie des biens du chancelier-cardinal : « Voilà donc, s'écria Du Prat, la reconnaissance du roi pour le ministre qui l'a servi de corps et d'âme ! — De quoi se plaint le cardinal ? dit le roi ; je ne lui fais que ce qu'il m'a toujours conseillé de faire aux autres[1]. » Le dernier des historiens du chancelier, M. le marquis Du Prat, l'un de ses descendants, a contesté ce récit[2]. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à sa mort le chancelier Du Prat laissa une très-grosse fortune que le roi fit saisir et s'appropria en partie. On lit dans le *Journal* contemporain *d'un bourgeois de Paris* : « Comme le chancelier était au traict de la mort, le roi envoya M. de Bryon, amiral de France, qui eut ordre de tout faire saisir et mettre en la main du roi tous ses biens... On trouva en son lieu de Nantouillet 800,000 écus et toute sa vaisselle d'or et d'argent... et en sa maison d'Hercule, près des

[1] *Trois magistrats français du seizième siècle*, par Édouard Faye de Brys, 1844, p. 77-79.
[2] *Vie d'Antoine Du Prat*, 1857, p. 364.

Augustins, à Paris, où il se tenait en son vivant, la somme de 300,000 livres qui étaient en coffres bardés de fer, et qui furent emportés par le roi, pour et à son profit[1]. » Dans l'ordre civil comme dans l'ordre militaire, pour son gouvernement comme pour ses armées, François Ier, à cette époque, eut à chercher de nouveaux serviteurs.

Il n'en trouva point qui aient mérité de prendre place dans l'histoire. Après la mort de Louise de Savoie, du chancelier Du Prat, de la Trémoille, de la Palisse et de tous les grands hommes de guerre qui succombèrent à la bataille de Pavie, ce fut encore un ami d'enfance de François Ier, Anne de Montmorency, qui resta, dans le conseil comme à l'armée, le plus considérable et le plus sérieux de ses serviteurs. Dans ces temps de guerres et de discordes violentes, nul homme n'était plus rude et plus violent lui-même que Montmorency. De 1521 à 1541, dès que les occasions devenaient pressantes, il se montrait prêt à tout et capable de tout pour défendre la couronne et rétablir l'ordre : « Allez-moi pendre un tel, disait-il, au rapport de Brantôme ; attachez celui-là à cet arbre ; faites passer celui-là par les piques ou par les arquebuses, tous devant moi ; taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-moi le feu partout, à un quart de lieue à la ronde. » En 1548, une forte émeute eut lieu à Bordeaux, à l'occasion de la gabelle ; le lieutenant du roi y fut massacré ; Anne de Montmorency, que le roi avait fait connétable en 1538, le cinquième investi de cette dignité dans sa famille, s'y rendit aussitôt : « Le sentant venir, dit Brantôme, MM. de Bordeaux allèrent au-devant de lui à deux journées lui porter les clefs de leur ville : « Allez, allez, leur dit-il, avec vos clefs ; je n'en ai que faire ; j'en ai d'autres que je mène avec moi, et qui me feront autre ouverture que les « vôtres (voulant dire ses canons) ; je vous ferai tous pendre ; je vous ap-« prendrai à vous rebeller contre votre roi et à tuer son gouverneur et « son lieutenant. » « A quoi il ne faillit, ajoute Brantôme, et en fit une punition exemplaire, mais non si rigoureuse certes que le cas le requérait. » Le narrateur n'était, comme on voit, pas plus clément que le connétable. Le connétable n'était pas moins rude, ni moins efficace dans les batailles que dans les émeutes : en 1562, à la bataille de Dreux, il était vieux et si malade que personne ne s'attendait à le voir à cheval : « Mais le matin, dit Brantôme, sachant que l'ennemi se préparait,

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, publié par Ludovic Lalanne, 1854, p. 460.



lui tout courageux se lève, monte à cheval et apparaît au moment où l'on marchait; dont il me souvient, car je le vis et l'ouïs, que M. de Guise lui vint au-devant donner le bon jour et demander comment c'est qu'il se portait? Il lui répondit, tout armé, fors la tête : « Bien, mon-« sieur; voilà la vraie médecine qui m'a guéri pour la bataille qui se pré-« sente et se prépare pour l'honneur de Dieu et de notre roi. » Malgré cette indomptable aptitude à rendre partout au roi les plus difficiles, je dirai les plus impitoyables services, le connétable de Montmorency n'en encourut pas moins, en 1541, la disgrâce de François Ier ; les divisions intérieures de la famille royale, les intrigues des rivaux de cour, et l'inimitié de la maîtresse du roi, la duchesse d'Étampes, effacèrent tout ce qu'il avait fait et pouvait faire encore. Il n'accepta point son discrédit; il se retira d'abord à Chantilly, puis à Écouen; là il attendit que le dauphin, devenu le roi Henri II, le rappelât auprès de lui, et lui rendît tout le pouvoir dont, même en mourant, François Ier avait déconseillé à son fils le retour. Les ingratitudes des rois sont quelquefois aussi capricieuses que leurs faveurs.

Conclue à Cambrai en 1529, la *paix des Dames* dura jusqu'en 1536, mais sans cesse inquiétée par des symptômes, des démarches, des préparatifs peu pacifiques. En octobre 1532, François Ier eut, à Calais, une entrevue avec Henri VIII, dans laquelle ils contractèrent une alliance particulière et s'engagèrent « à mettre sur pied en commun une armée de 80,000 hommes pour résister contre le Turc, comme bons zélateurs du bien de la chrétienté. » Les Turcs, en effet, sous la conduite de leur grand sultan Soliman II, menaçaient et envahissaient incessamment l'Europe orientale. Charles-Quint, comme empereur d'Allemagne, était bien plus exposé à leurs attaques et s'en inquiétait bien plus sérieusement que François Ier et Henri VIII; mais son péril à l'orient le poussait en même temps à un plus grand développement d'ambition et de force; pour défendre l'Europe orientale contre les Turcs, il avait besoin de dominer dans l'Europe occidentale; et dans cette Europe elle-même une grande partie de la population était disposée à désirer ses succès, car elle en avait besoin pour sa propre sécurité. « A lire tout ce qui se répandait çà et là, dit Guillaume Du Bellay, semblait que le dit seigneur Empereur fût né en ce monde pour impérer et commander à fortune. » Deux frères pirates musulmans, connus sous le nom de *Barberousse*, s'étaient emparés, l'un d'Alger, l'autre de Tunis, et désolaient, dans la Méditerranée, le commerce et la navigation des États

chrétiens. C'était Charles-Quint qui luttait contre eux : en 1535, il s'empara de Tunis, mit en liberté vingt mille esclaves chrétiens, et resta maître de la régence. A la nouvelle de cette expédition, François Ier, qui, de concert avec Henri VIII, levait naguère une armée « pour résister, disait-il, contre le Turc, » entra en négociation avec Soliman II, et conclut avec lui un traité d'amitié contre ce qu'on appelait *le commun ennemi*. François se préparait depuis quelque temps à reprendre ses projets de conquête en Italie; il avait eu à Marseille, en octobre 1533, une entrevue avec le pape Clément VII presque mourant, et ce fut là que se conclut le mariage du prince Henri de France avec Catherine de Médicis. On s'étonnait que la nièce du pape ne fût que très-médiocrement dotée : « Vous ne voyez donc pas, dit l'ambassadeur de Clément VII, qu'elle apporte à la France trois joyaux de grand prix, Gênes, Milan et Naples? » Ce propos, rapporté à la cour de Charles-Quint, y causa une grande irritation. En 1536, tous ces ferments de guerre firent explosion ; au mois de février, une armée française entra en Piémont et occupa Turin ; au mois de juillet, Charles Quint lui-même entra en Provence à la tête de 50,000 hommes. Anne de Montmorency, chargé de défendre la France méridionale, commença par la dévaster pour que l'ennemi n'y pût pas vivre ; des officiers eurent ordre d'aller partout « rompre tous les fours et moulins, brûler les blés et fourrages, défoncer les tonneaux de vin et gâter les puits en jetant les blés dedans pour corrompre les eaux. » Dans certains lieux, les populations résistaient aux soldats chargés de cette mission ; ailleurs, par patriotisme, elles mettaient elles-mêmes le feu à leurs meules de blé et défonçaient leurs tonneaux. Montmorency ne voulait défendre, sur toute la côte de Provence, que Marseille et Arles ; il faisait rompre les remparts des autres villes qui restaient livrées aux ennemis. Pendant deux mois Charles-Quint poursuivit cette campagne sans combat, promenant dans toute la Provence une armée que les fatigues, le défaut de vivres, les maladies et les embuscades de la population irritée décimaient obscurément. Il se décida enfin à la retraite : « Depuis Aix jusqu'à Fréjus, où l'Empereur, à son arrivée, avait logé son camp, tous les chemins étaient jonchés de malades et de morts pêle-mêle, de harnois, lances, piques, arquebuses et autres armes d'hommes et de chevaux amassés en tas. Je dis ce que j'ai vu, ajoute Martin Du Bellay, attendu le travail que je pris à cette poursuite avec ma compagnie. » Au village de Méry, près de Fréjus, des paysans s'étaient enfermés dans une tour située

sur la route ; Charles-Quint ordonna à un de ses capitaines de l'emporter d'assaut; à son brillant costume, les paysans prirent, dit-on, cet officier pour l'Empereur lui-même, et dirigèrent sur lui leur feu ; blessé mortellement, l'officier fut transporté à Nice, où il mourut au bout de quelques jours. C'était Garcilaso de la Vega, *le prince de la poésie espagnole, le Pétrarque espagnol*, disent ses compatriotes. La tour fut prise, et Charles-Quint vengea la mort de son poëte en faisant pendre vingt-huit de ces paysans patriotes, les seuls survivants de cinquante qui l'avaient défendue.

Revenu de sa triste expédition, Charles apprit que ceux de ses lieutenants qu'il avait chargés d'une invasion semblable dans le nord de la France, en Picardie, n'y avaient pas mieux réussi que lui en Provence. La reine Marie de Hongrie, sa sœur et gouvernante des Pays-Bas en son nom, conseilla une trêve locale; son autre sœur, la reine de France, Éléonore, fut du même avis; François Ier l'adopta; la trêve dans le Nord fut signée pour trois mois. Montmorency en signa une semblable pour le Piémont. On convint que des négociations pour la paix s'ouvriraient à Locate, en Roussillon, et que, pour les suivre, François irait s'établir à Montpellier et Charles-Quint à Barcelone. Le pape Paul III (Alexandre Farnèse), qui avait succédé, le 13 octobre 1534, à Clément VII, intervint comme médiateur; c'était un homme capable, qui savait marcher résolûment dans une politique modérée, bonne pour gagner du temps, mais insuffisante pour résoudre les questions grandes et difficiles. Les deux souverains refusèrent de se voir officiellement; il leur déplaisait de débattre ensemble leurs prétentions mutuelles, et ils étaient de caractères si différents qu'il « eût fallu pour les accorder, disait Marguerite de Valois, que Dieu refît l'un à l'image de l'autre. » Ils consentirent seulement à traiter par leurs agents, et, le 15 juin 1538, ils signèrent une trêve de dix ans, par lassitude d'une guerre vaine plutôt que par un vrai désir de la paix; ils avaient besoin, l'un et l'autre, que le temps leur apportât des chances imprévues pour sortir de leurs embarras. Tout en se refusant à des négociations solennelles, ils désiraient l'un et l'autre rentrer dans de bons rapports personnels et se parler sans s'engager. Obligé par les vents contraires de relâcher à l'île Sainte-Marie, Charles-Quint fit proposer à François Ier une entrevue à Aigues-Mortes ; François s'y rendit le 14 juillet 1538, et alla le jour même, sur une petite galère, faire une visite à l'Empereur, qui s'avança avec empressement et lui tendit la main pour monter sur son navire.

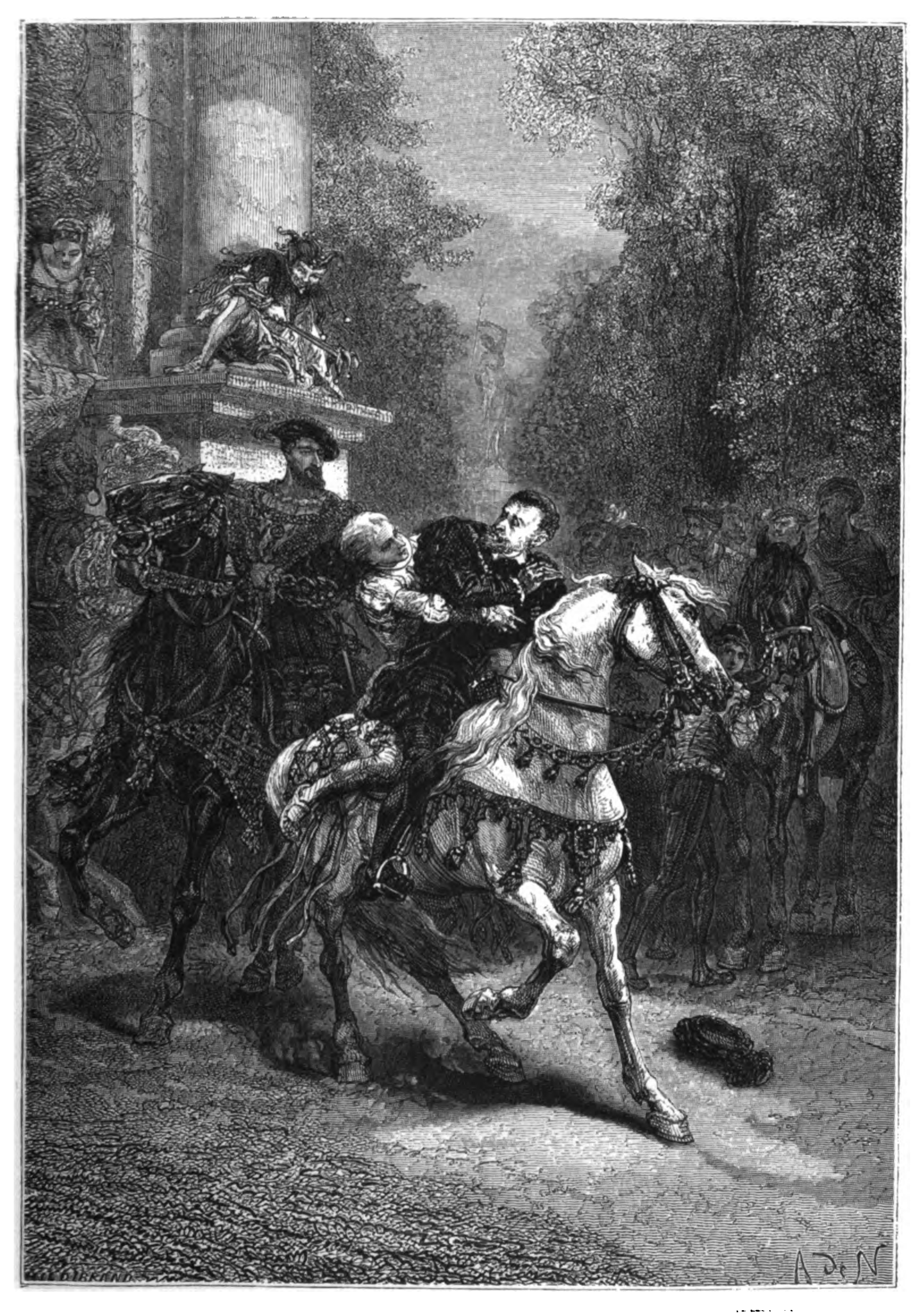
Le lendemain, 15 juillet, Charles-Quint, embarqué sur une frégate du roi, alla lui rendre sa visite à Aigues-Mortes, où François l'attendait avec toute sa cour ; ils s'embrassèrent au débarquement dans le port ; la reine Éléonore, heureuse de les voir ensemble, « les embrassa tous deux, dit un témoin oculaire, au-dessus de la ceinture. » Ils entrèrent dans la ville, au bruit de l'artillerie et aux cris de la foule : « Vivent l'Empereur et le roi ! » Le dauphin Henri et son frère Charles, duc d'Orléans, arrivant tout bottés de Provence, survinrent en ce moment, criant aussi : « Vivent l'Empereur et le roi ! » Charles-Quint « se mit à genoux, » dit le narrateur, et embrassa amicalement les deux jeunes princes. Ils se rendirent tous ensemble à la maison préparée pour les recevoir, et, après le dîner, l'Empereur fatigué se reposa sur un lit. La reine Éléonore vint bientôt frapper à la porte de sa chambre, et fit dire au roi que l'Empereur était éveillé. François arriva avec le cardinal de Lorraine et le connétable de Montmorency ; en entrant dans la chambre, il trouva l'Empereur encore sur son lit et causant avec la reine sa sœur, assise à côté de lui sur une chaise. A la vue du roi, Charles-Quint sauta à bas de son lit et vint à lui sans souliers : « Eh bien, mon frère, lui dit le roi, comment vous trouvez-vous? avez-vous bien reposé? — Oui, dit Charles ; j'avais tant banqueté que j'avais besoin de dormir. — Je veux, lui dit François, que vous ayez en France le même pouvoir qu'en Flandre et en Espagne ; » sur quoi il lui donna, en signe d'amitié, un diamant estimé trente mille écus qui avait sur la bague cette inscription : *Dilectionis testis et exemplum* (Témoignage et gage d'affection). Charles mit la bague à son doigt, ôta de son cou le collier de l'ordre (la Toison d'or), qu'il portait, et le mit au cou du roi. François en fit autant de son propre collier. Sept des assistants seulement restèrent dans la chambre de l'Empereur ; les deux souverains s'y entretinrent pendant une heure, après quoi ils passèrent dans la salle, où un splendide souper les attendait. Après le souper, la reine alla voir elle-même si la chambre de l'Empereur était prête ; elle revint l'en avertir ; Charles-Quint se retira. Le lendemain matin, 16 juillet, François vint le revoir dans sa chambre ; ils entendirent ensemble la messe ; Charles se rembarqua le jour même pour retourner en Espagne ; François alla coucher, le 17, à Nîmes ; et ainsi finit cette entrevue familière qui laissa, sinon les principaux acteurs, du moins la population environnante pleine de satisfaction, et comptant que la trêve conclue le mois précédent serait enfin et vraiment la paix. Les peuples sont aisés à tromper, et dès

que les apparences leur plaisent, ils les prennent volontiers pour des réalités.

Un événement inattendu vint donner à cette entrevue familière d'Aigues-Mortes plus de valeur que, sans cette circonstance, elle n'en aurait probablement jamais eu. Un an après, en août 1539, une violente insurrection éclata à Gand. La gouvernante des Pays-Bas avait obtenu des états de Flandre un don gratuit de 1,200,000 florins pour venir en aide à l'Empereur son frère, que sa malheureuse expédition de Provence avait jeté dans de grands embarras d'argent; la ville de Gand avait été taxée, pour sa part, à 400,000 florins. Les Gantois réclamèrent leur privilége de ne pouvoir être taxés sans leur consentement. A leur réclamation, Charles-Quint répondit par le vote des états de Flandre et l'ordre d'y obéir. Les Gantois chassèrent les officiers impériaux, entrèrent en révolte ouverte, provoquèrent les autres villes de Flandre, entre autres Ypres et Bruges, à se joindre à eux, et par un acte plus décisif encore, ils envoyèrent des députés à François Ier, comme au suzerain de leur seigneur, réclamant son appui et lui offrant de le rendre maître des Pays-Bas s'il voulait les soutenir efficacement. La tentation était grande; soit prudence, soit loyauté féodale, soit à raison de l'entrevue d'Aigues-Mortes et des perspectives d'arrangement que Charles-Quint lui avait ouvertes au sujet du Milanais, François repoussa l'offre des Gantois et en informa Charles-Quint. L'Empereur prit résolûment le parti d'aller en personne soumettre les Gantois; mais comment aller à Gand? La mer n'était pas sûre; les rebelles s'étaient emparés de tous les ports de leurs côtes; la voie d'Allemagne était très-lente et peut-être difficile par le mauvais vouloir des états protestants qu'il fallait traverser. La France était le seul chemin direct et prompt. Charles-Quint fit demander le passage à François Ier en le remerciant de la loyauté avec laquelle il avait repoussé les offres des Gantois, et en lui renouvelant ses bonnes paroles quant au Milanais. François annonça à son conseil son intention d'accorder à l'Empereur sa demande. Quelques-uns de ses conseillers le pressaient d'y mettre quelques conditions, au moins des engagements formels et écrits à la place des promesses vagues et verbales d'Aigues-Mortes : « Non, dit le roi avec l'élan de son naturel; ce qu'on fait de généreux, il faut le faire pleinement et hardiment. » Au sortir du conseil, il rencontra son bouffon de cour Triboulet, qu'il trouva ecrivant sur ses tablettes, dites le *Journal des fous*, le nom de Charles-Quint « plus fou que moi, disait-il, s'il passe par la France. — Que di-

ras-tu si je le laisse passer! lui dit le roi? — J'effacerai son nom, et je mettrai le vôtre à la place. » François ne se contenta pas de laisser passer Charles-Quint; il envoya ses deux fils, le dauphin et le duc d'Orléans, au-devant de lui jusqu'à Bayonne, alla lui-même le recevoir à Châtellerault, lui donna des fêtes à Amboise, à Blois, à Chambord, à Orléans, à Fontainebleau, puis enfin à Paris, où ils entrèrent ensemble le 1er janvier 1540. L'ordre avait été envoyé partout de le recevoir « comme on reçoit les rois de France à leur joyeux avénement. » «Le roi donna à son hôte, dit Du Bellay, tous les plaisirs qui se peuvent inventer, comme des chasses royales, tournois, escarmouches, combats à pied et à cheval, et en toutes autres sortes d'esbattements. » De petits incidents moins rassurants se mêlaient à ces fêtes; le duc d'Orléans, jeune prince d'une gaieté étourdie, sauta un jour brusquement sur la croupe du cheval de l'Empereur, et passa ses bras autour de Charles en criant : « Votre Majesté impériale est mon prisonnier. » Charles prit le galop sans tourner la tête. Un autre jour, la favorite du roi, la duchesse d'Étampes, était devant les deux monarques : « Mon frère, dit François Ier à l'Empereur, vous voyez là une belle dame qui est d'avis que je ne vous laisse pas sortir de Paris sans que vous ayez révoqué le traité de Madrid. — Eh bien, dit Charles, si l'avis est bon, il faut le suivre. » Sécurité d'esprit et de langage qui fait honneur aux deux souverains. Frappé de la richesse et de l'activité joyeuse qui se déployaient devant lui : « Il n'y a au monde, dit Charles-Quint, selon Brantôme, grandeur telle que celle d'un roi de France. » Après avoir passé huit jours à Paris, il partit pour les Pays-Bas, s'arrêta à Chantilly, chez le connétable de Montmorency qui l'accompagnait, ainsi que les deux fils du roi, le dauphin et le duc d'Orléans, et il ne se sépara de son royal cortége français qu'en arrivant à Valenciennes, première ville de ses États flamands. Au dire de quelques historiens, il y eut à Chantilly, chez les deux jeunes princes et leurs serviteurs, une velléité de se saisir de l'Empereur et de le retenir jusqu'à ce qu'il eût consenti aux concessions qu'on lui demandait; d'autres disent seulement qu'avant de le quitter, le connétable insista auprès de lui pour qu'il prît des engagements positifs quant au Milanais : « Non, dit Charles, je ne dois pas me lier plus que je ne l'ai déjà fait par mes paroles pendant que je suis en votre pouvoir; quand j'aurai châtié mes sujets rebelles, je contenterai votre roi. »

Il châtia rudement ses sujets flamands et ne contenta point le roi de



IL SAUTA BRUSQUEMENT SUR LA CROUPE DU CHEVAL DE L'EMPEREUR

France. François Ier ne voulait pas renoncer sérieusement à ses conquêtes italiennes, et Charles-Quint ne voulait pas les lui livrer effectivement. Le Milanais était toujours, en Italie, le principal objet de leur ambition mutuelle. La Navarre, dans le sud-ouest de la France, les Pays-Bas, dans le nord, donnaient lieu entre eux à des contestations sans cesse renouvelées. Les deux souverains cherchaient des combinaisons pour se faire l'un à l'autre les concessions désirées en conservant toujours des prétextes et des chances pour les reprendre. Divers projets de mariage entre leurs enfants ou leurs proches parents furent mis en avant à cet effet; aucun n'aboutit; et après deux ans et demi de négociations avortées, une nouvelle grande guerre, la quatrième, éclata entre François Ier et Charles-Quint, toujours pour les mêmes causes et avec les mêmes arrière-pensées. Elle dura deux ans, de 1542 à 1544, avec des alternatives de succès et de revers des deux parts, et plusieurs tentatives diplomatiques pour y engager les diverses puissances européennes. François Ier s'allia en 1543 avec le sultan Soliman II, et de concert avec les vaisseaux français, les vaisseaux du pirate Barberousse promenèrent leurs attaques sur les côtes de la Méditerranée. On se récriait contre un tel scandale : « Monsieur l'ambassadeur, dit François Ier à Marino Giustiniano, ambassadeur de Venise, je ne puis pas nier que je désire vivement voir le Turc très-puissant et prêt à la guerre; non pas pour lui, car c'est un infidèle, et nous autres sommes chrétiens, mais pour affaiblir la puissance de l'Empereur, pour le forcer à de grosses dépenses, et pour rassurer tous les autres gouvernements contre un si grand ennemi. » « Quant à moi, dit dans ses *Mémoires* le contemporain Montluc, si je pouvais appeler tous les esprits d'enfer pour rompre la tête à mon ennemi qui me veut rompre la mienne, je le ferais de bon cœur; Dieu me le pardonne !!! » En revanche, le 11 février 1543, Charles-Quint et le roi d'Angleterre, Henri VIII, s'allièrent contre François Ier et les Turcs. L'insuccès d'une grande expédition qu'en 1541 Charles avait dirigée en personne pour attaquer Barberousse et les musulmans dans Alger même, lui avait fait connaître toute la difficulté de telles entreprises, et il voulait s'assurer le concours d'une grande puissance maritime avant de s'y engager de nouveau. Il convoqua en même temps à Spire une diète allemande pour s'y élever fortement contre l'alliance de François Ie avec les Turcs et réclamer l'appui de l'Allemagne au nom de la chrétienté. Des ambassadeurs du duc de Savoie et du roi de Danemark vinrent appuyer les assertions et les demandes de Charles-Quint. La diète

ne se sépara qu'après avoir voté 24,000 fantassins et 4,000 chevaux à employer contre la France, et avoir interdit aux Allemands, sous des peines sévères, de prendre service chez François Ier. En 1544, la guerre devint ainsi presque européenne, et dans les premiers jours d'avril deux armées étaient réunies en Piémont, près de la petite ville de Cérisoles : l'espagnole forte de vingt mille hommes, la française de dix-neuf mille; l'une sous les ordres du marquis du Guast, l'autre sous ceux du comte d'Enghien, prêts à livrer une bataille destinée, selon les uns, à préserver l'Europe de la domination despotique d'un seul maître, selon les autres à défendre l'Europe contre une nouvelle invasion des musulmans.

François de Bourbon, comte d'Enghien, avait reçu du roi défense de livrer bataille. On le croyait plus faible que le marquis du Guast, qui se montrait empressé à la livrer. Convaincu que c'était là pour lui une situation aussi affaiblissante que déplaisante, le jeune comte d'Enghien envoya un vaillant et intelligent gentilhomme, Blaise de Montluc, déjà éprouvé dans les grandes guerres du règne, porter au roi ses représentations; François Ier appela le messager à la réunion du conseil, où était le dauphin Henri debout derrière la chaise de son père : «Montluc, dit le roi, je veux que vous retourniez porter ma délibération et l'avis de mon conseil à M. d'Enghien, et que vous entendiez ici la difficulté que nous faisons pour ne lui pouvoir bailler congé de donner bataille, comme il demande. » Le comte de Saint-Pol prit la parole et exposa les raisons qu'avait le roi de ne pas rechercher la bataille; elles aboutissaient toutes à la chance de la perdre, ce qui serait plus fâcheux qu'il n'y aurait d'avantage à la gagner. « Je trépignais de parler, dit Montluc, et voulais interrompre ; mais M. de Saint-Pol me fit signe de la main, me disant : «Tout beau, tout beau ! » ce qui me fit taire, et je vis que le roi se prit à rire. Lors il me dit qu'il voulait que j'en disse librement ce qu'il m'en semblait : « Je m'en tiens pour bien heureux, Sire, dit « Montluc, car étant dauphin et avant qu'être appelé à cette grande « charge que Dieu vous a donnée, vous avez cherché la fortune de la « guerre autant que roi qui jamais ait été en France, sans avoir épar- « gné votre personne, non plus que le moindre gentilhomme. Or donc, « ne puis-je parler qu'à un roi soldat. » Le dauphin, qui était vis-à-vis de moi, continue Montluc, me faisait signe de la tête, ce qui me fit penser qu'il voulait que je parlasse hardiment. Lors je dis : « Sire, « j'estime que nous serons de 4,500 ou 4,600 Gascons comptés; et tous,



CLAUDE DE LORRAINE, DUC DE GUISE

D'après un portrait de la collection Gaignières, dont l'original est au château d'Eu.

« les capitaines et les soldats, nous vous baillerons nos noms et les « lieux de là où nous sommes, et obligerons nos têtes que nous com- « battrons le jour de la bataille, s'il vous plaît de l'accorder. C'est chose « que nous attendons et désirons il y a longtemps, sans tant conseiller; « croyez, Sire, qu'il n'y a point de soldats plus résolus que ceux-là. Il « y a d'ailleurs treize enseignes de Suisses qui vous feront pareille obli- « gation que nous autres qui sommes vos sujets; et nous vous mande- « rons les noms de tous pour les envoyer à leurs cantons afin que, s'il « y en a quelqu'un qui ne fasse son devoir, il meure. Voilà neuf « mille hommes et plus desquels vous pouvez être certain qu'ils com- « battront jusqu'au dernier soupir de leurs vies. Quant aux Italiens et « Provençaux, je ne vous en assurerai pas; mais peut-être qu'ils feront « tous aussi bien que nous, quand ils nous verront mener les mains, » et je levais lors le bras en haut, comme si c'était pour frapper, ce dont le roi souriait : « Sire, dis-je, j'ai appris des sages capitaines que ce « n'est pas le grand nombre qui vainc, c'est le bon cœur; un jour de « bataille, la moitié ne combat pas. Nous n'en voulons pas davantage; « laissez faire à nous. » — Le roi, qui m'avait fort bien écouté et qui prenait plaisir à voir mon impatience, tourna les yeux vers M. de Saint-Pol, lequel lui dit : « Sire, voudriez-vous changer d'opinion pour le « dire de ce fou qui n'a nulle considération du malheur que ce serait « si nous perdions la bataille? C'est chose trop importante pour la re- « mettre à la cervelle d'un jeune Gascon. » — Je lui répondis : « Mon- « sieur, assurez-vous que je ne suis point un bravachon, ni si écervelé « que vous me pensez. Il ne nous faut faire autre chose que de ne pas « aller assaillir les ennemis dans un fort, comme nous fîmes à la Bico- « que; mais M. d'Enghien a trop de bons et vieux capitaines pour faire « une telle erreur. Il ne sera question sinon de chercher les moyens de « les trouver en campagne, où il n'y ait ni haie ni fossé qui nous puisse « garder d'en venir aux mains; et alors, Sire, vous entendrez parler « des plus furieux combats qui jamais aient été. Je vous supplie très- « humblement, Sire, de ne vous attendre à autre chose sinon à une « victoire. » M. le dauphin, poursuit Montluc, continuait plus fort à sourire et me faire signe, ce qui me donnait encore une grande hardiesse de parler. Tous les autres parlaient et disaient que le roi ne se devait aucunement arrêter à mes paroles. M. l'amiral d'Annebaut ne disait mot, mais souriait; je crois qu'il s'était aperçu des signes que M. le dauphin me faisait. M. de Saint-Pol tourne parler au roi et dit : « Quoi,

« Monsieur, il semble que vous veuillez changer d'opinion, et vous at-
« tendre aux paroles de ce fou enragé? » Auquel le roi répondit : « Foi
« de gentilhomme, mon cousin, il m'a dit si grandes raisons et si ap-
« parentes, et m'a représenté si bien le bon cœur de mes gens que je
« ne sais que faire. — Je vois bien, lui dit le seigneur de Saint-Pol,
« que vous êtes déjà tourné. » Sur quoi le roi, s'adressant à l'amiral, lui
dit qu'est-ce qu'il lui en semblait : « Sire, lui répondit l'amiral, vous
« avez belle envie de leur donner congé de combattre. Je ne vous
« assurerai pas, s'ils combattent, du gain ni de la perte, car il n'y a
« que Dieu qui le puisse savoir; mais je vous obligerai bien ma vie et
« mon honneur que tous ceux qu'il vous a nommés combattront, et en
« gens de bien, car je sais ce qu'ils valent pour les avoir commandés.
« Faites une chose; nous connaissons bien que vous êtes demi-tourné
« et que vous penchez plus du côté du combat que au contraire; faites
« votre requête à Dieu et le priez qu'à ce coup il vous veuille aider et
« conseiller ce que vous devez faire. »

« Alors le roi leva les yeux au ciel, et joignant les mains et jetant son
bonnet sur la table, dit : « O mon Dieu, je te supplie qu'il te plaise me
« donner aujourd'hui le conseil de ce que je dois faire pour la conserva-
« tion de mon royaume, et que le tout soit à ton honneur et à ta gloire! »
Sur quoi l'amiral lui demanda : « Sire, quelle opinion vous prend-il à
« cette heure? » Le roi, après avoir demeuré quelque peu, se tourna vers
moi, disant comme en s'écriant : « Qu'ils combattent! qu'ils combat-
« tent! — Or donc il n'en faut plus parler, dit l'amiral ; si vous perdez,
« vous seul serez cause de la perte, et si vous gagnez, pareillement; et
« tout seul en aurez le contentement, ayant seul donné le congé. » Alors
le roi et tous se levèrent, et moi je tressaillis d'aise. Sa Majesté se mit
à parler avec M. l'amiral pour ma dépêche, et pour donner ordre au
payement dont nous avions faute. Et M. de Saint-Pol m'accosta me di-
sant en riant : « Fou enragé, tu seras cause du plus grand bien qu'il
« pourrait venir au roi, ou du plus grand mal. »

La hardiesse de Montluc et l'entraînement confiant de François Ier
furent récompensés; la bataille fut livrée à Cérisoles le 14 avril 1544,
vaillamment disputée des deux parts et quelque temps incertaine, même
dans la pensée inquiète du comte d'Enghien, un moment compromis;
mais l'ardeur des Gascons et la fermeté des Suisses prévalurent; l'armée
française triompha. Montluc désirait vivement être chargé d'aller porter
au roi la nouvelle de la victoire qu'il avait prédite et secondée; un autre

messager le devança; il n'en cache pas, dans ses *Mémoires*, son profond mécontentement; mais il était de ceux que leur mécontentement ne décourage pas, et il continua de servir son roi et son pays avec ce zèle rude et obstiné qui plus tard, sous le règne de Henri III, devait le faire enfin maréchal de France. Il eut à ressentir un mécompte plus grave que le sien propre; la victoire de Cérisoles n'eut pas les conséquences qu'on en pouvait espérer; la guerre continua; Charles-Quint en transporta le principal effort au nord, sur les frontières des Pays-Bas et de la France; il s'était allié avec Henri VIII pour une action commune et offensive. La Champagne et la Picardie furent envahies en même temps par les Allemands et par les Anglais; Henri VIII prit Boulogne; Charles-Quint s'avança jusqu'à Château-Thierry et menaça Paris. L'effroi y fut grand; François Ier y accourut de Fontainebleau, et se promena dans les rues à cheval, accompagné du duc de Guise et disant partout : « Si je ne puis vous garder d'avoir peur, je vous garderai d'avoir mal. » « Mon Dieu, s'était-il écrié en partant de Fontainebleau, que tu me vends cher mon royaume! » La population reprit courage et confiance; elle se leva en masse; 40,000 hommes de milice en armes défilèrent, dit-on, devant le roi. L'armée arriva à marches forcées et prit position entre Paris et Château-Thierry. Charles-Quint n'était pas téméraire; il se replia jusqu'à Crespy en Laonnais, à quelques lieues de ses Pays-Bas. Des négociations s'ouvrirent; François Ier, craignant qu'Henri VIII, maître de Boulogne, ne vînt se joindre à Charles-Quint, ordonna à son négociateur l'amiral d'Annebaut d'accepter les offres de l'Empereur, « de peur qu'il ne fût plus haut dans ses demandes quand il saurait que Boulogne était au pouvoir du roi d'Angleterre. » Les demandes étaient dures, un peu moins cependant que celles qu'il avait faites en 1540; Charles-Quint cédait sur quelques points spéciaux, préoccupé surtout du désir de s'assurer la coopération de François Ier dans les deux grandes luttes qu'il soutenait contre les Turcs dans l'Europe orientale et contre les protestants en Allemagne. François Ier concéda tout sur la politique européenne pour réserver ses droits sur le Milanais et recouvrer les villes françaises sur la Somme. La paix fut signée à Crespy le 18 septembre 1544; elle fut jugée si mauvaise que le dauphin se crut obligé de protester, d'abord secrètement par-devant notaires, puis à Fontainebleau, le 12 décembre, en présence de trois princes de la maison royale. Ce sentiment était si général que plusieurs grands corps, entre autres le parle-

ment de Toulouse (le 22 janvier 1545), suivirent l'exemple du dauphin.

François Ier était malade, triste, découragé, et pourtant il n'était préoccupé que de préparer une cinquième grande campagne contre Charles-Quint. Depuis sa glorieuse victoire de Marignan au début de son règne, la fortune avait presque constamment abandonné sa politique et toutes ses entreprises, guerrières ou diplomatiques; mais tantôt dominé par les défauts de son esprit et de son caractère, tantôt entraîné par ses qualités et par les sympathies de son peuple, il ne se rendait nul compte sérieux des vraies causes ni des conséquences inévitables de ses revers, et ne les acceptait qu'en apparence, en persistant toujours dans les mêmes illusions d'espérance et les mêmes voies de gouvernement. Heureusement pour l'éclat de son règne et l'honneur de son nom, il avait d'autres désirs et d'autres goûts que ceux de la politique vaniteuse et imprévoyante qu'il pratiquait avec des alternatives de témérité et de faiblesse plus nuisibles au succès de ses desseins qu'à sa renommée personnelle, qui se relevait incessamment par l'éclat de son courage, les élans généreux, bien que superficiels, de son âme, et le charme de son esprit animé d'une sympathie sincère, bien que souvent inconséquente, pour toutes les belles œuvres humaines dans les lettres, les sciences, les arts et pour tout ce qui honore et embellit la vie humaine.







CHAPITRE XXIX

FRANÇOIS Ier ET LA RENAISSANCE

Dans sa vie royale et guerrière, François Ier a eu deux bonnes fortunes rares : deux grandes victoires, Marignan et Cérisoles, sont placées au début et à la fin de son règne; et dans sa plus triste défaite, à Pavie, il a été, de sa personne, un héros. Hors de là, dans son gouvernement, sa politique n'a été ni habile, ni heureuse; pendant trente-deux ans, il a projeté, tenté, guerroyé, négocié; il a échoué dans tous ses desseins; il a fait je ne saurais compter combien de campagnes ou d'expéditions vaines; il a conclu quarante traités de guerre, de paix ou de trêve, changeant sans cesse de but, de cause, d'alliés; et dans tout ce mouvement incohérent, il n'a su conquérir ni l'Empire ni l'Italie; il n'a ni agrandi, ni pacifié la France.

En dehors de la politique, dans un tout autre ordre d'idées et de faits, dans l'ordre intellectuel, François Ier a mieux agi et mieux réussi. Il avait dans cette région l'instinct et le goût du grand et du beau; il

aimait sincèrement les lettres, les sciences, les arts; il a honoré et protégé efficacement leurs travaux et leurs représentants. Plus d'un souverain et plus d'un siècle ont trouvé là leur plus pure gloire. Virgile, Horace et Tite Live ont bien autant contribué que la fondation de l'empire à illustrer le règne d'Auguste. Bossuet, Pascal et Fénelon, Corneille, Racine, Boileau, Molière et la Fontaine comptent bien pour autant dans l'éclat du siècle de Louis XIV que ses grands guerriers et ses habiles administrateurs. Les peuples ont raison d'estimer à ce point les héros de l'esprit humain et leurs œuvres; leur mission, dans l'histoire de l'humanité, n'est pas, à coup sûr, la plus difficile; mais c'est celle qui procure, aux spectateurs comme aux acteurs, les plus pures jouissances et qui coûte le moins cher aux nations.

Le règne de François Ier occupe la première moitié du siècle (le seizième) qu'on a appelé le siècle de la *Renaissance*. Prise dans un sens absolu et impliquant une renaissance des sciences, des lettres et des arts, à la suite d'une décadence, cette expression est excessive et dépasse la vérité; il n'est pas vrai que les cinq siècles qui se sont écoulés de l'établissement des Capétiens à l'avénement de François Ier (de 987 à 1515), aient été une époque de stérilité et de décadence intellectuelle; à travers l'anarchie, les violences et les calamités de son état social, le moyen âge a eu, dans la philosophie, les lettres et les arts, ses travaux et ses gloires qui n'ont manqué ni d'originalité, ni d'éclat, ni d'influence sur les siècles postérieurs. Je ne puis songer à en raconter ici l'histoire; je ne veux qu'en indiquer, avec quelque précision, le caractère propre et la valeur intellectuelle.

Ce qu'on ne s'attend guère à trouver à une telle époque, c'est une ambition intellectuelle très-étendue et une grande variété dans les connaissances et dans les idées. C'est pourtant au treizième siècle qu'on rencontre pour la première fois, dans l'Europe moderne et en France, la conception et l'exécution d'un vaste répertoire des diverses œuvres scientifiques et littéraires de l'esprit humain, d'une véritable *Encyclopédie*. Et c'est un moine, un frère prêcheur, un simple lecteur dominicain (*lector qualiscumque*) dont la vie s'est passée, dit-il lui-même, à côté et sous l'inspection du supérieur général de son ordre, qui a entrepris et accompli ce grand travail. Vincent de Beauvais, né à Beauvais entre 1184 et 1194, et mort dans sa ville natale en 1264, insatiable *glouton de livres* (*librorum helluo*), disent ses contemporains, a recueilli et

rédigé ce qu'il a appelé *Bibliotheca mundi*, *speculum majus* (Grand Miroir du monde), immense compilation dont la première édition, publiée à Strasbourg en 1473, forme dix volumes in-folio et formerait cinquante ou soixante volumes in-8°. L'ouvrage comprend trois, et selon quelques manuscrits, quatre parties intitulées *Speculum naturale* (Tableau des sciences naturelles), *Speculum historiale* (Tableau des sciences historiques), *Speculum doctrinale* (Tableau des sciences métaphysiques), et *Speculum morale* (Tableau des sciences morales). Dans la *notice* qu'il lui a consacrée[1], M. Daunou conteste, avec raison je crois, l'authenticité de cette dernière partie. Chacun de ces *Speculum* contient le résumé, l'extrait des divers écrits qui se rapportent à son sujet, et dont Vincent de Beauvais prend soin de nommer les auteurs. A la fin de sa savante *notice*, M. Daunou a caractérisé en ces termes la nature, le mérite et l'intérêt de l'ouvrage : « Les écrits et les documents qu'on doit savoir gré à Vincent de Beauvais de nous avoir conservés, sont ceux qui tiennent à de véritables études, à des doctrines, à des traditions, à des erreurs même qui ont obtenu quelque crédit ou exercé quelque influence dans le cours des âges... Toutes les fois qu'on voudra savoir quelles étaient en France, vers 1250, la direction et les matières des plus hautes études, quelles sciences on cultivait, quels livres, soit anciens, soit alors modernes, étaient lus ou pouvaient l'être, quelles questions s'agitaient, quelles doctrines prévalaient dans les écoles, dans les monastères, dans les églises, dans le monde, ce sera surtout à Vincent de Beauvais qu'il faudra le demander. » Je n'ajoute rien à cette judicieuse appréciation ; je n'entre dans aucun détail sur le travail de Vincent de Beauvais ; je ne veux que remettre en lumière les aspirations et l'activité intellectuelles du moyen âge en France avant l'impulsion nouvelle que vint leur imprimer l'éclatante renaissance de l'antiquité grecque et romaine. Une encyclopédie scientifique, historique et philosophique du treizième siècle mérite, à coup sûr, d'avoir place dans la préface du seizième.

Après l'encyclopédiste du moyen âge viennent naturellement ses philosophes. Ils furent nombreux et quelques-uns sont restés illustres. J'en ai déjà rencontré et signalé plusieurs dans cette histoire, à la date de leur vie et de leurs travaux, Gerbert d'Aurillac, qui devint le pape Sylvestre II, saint Anselme, Abélard, saint Bernard, Robert de Sorbon,

[1] Dans le tome XVIII de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins et continuée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut, p. 449-519.

fondateur de la Sorbonne, saint Thomas d'Aquin. A ces noms connus de tout homme éclairé, j'en pourrais ajouter beaucoup d'autres moins familiers au public, mais qui ont tenu une grande place dans les luttes philosophiques de leur temps, Jean Scot Érigène, Bérenger, Roscelin, Guillaume de Champeaux, Gilbert de la Porée, etc. Les questions qui ont toujours préoccupé et préoccuperont toujours passionnément l'esprit humain sur Dieu, l'univers et l'homme, sur notre origine, notre nature et notre destinée, ont été soulevées et débattues, du onzième au quinzième siècle, sinon avec autant d'éclat, du moins avec autant de hardiesse et de méditation sincère qu'à aucune autre époque. Le moyen âge a eu, en France, ses spiritualistes, ses matérialistes, ses panthéistes, ses rationalistes, ses mystiques et même ses sceptiques, peu précis, peu élégants, mais qui n'ont manqué ni de profondeur dans leur vue générale des questions, ni de subtilité ingénieuse dans leur argumentation. Je n'ai garde d'exposer ni d'apprécier ici leurs doctrines; j'indiquerai seulement ce qu'il y a eu d'original et de caractéristique dans leur façon de philosopher, et en quoi leur état d'esprit différait essentiellement de celui que suscita et propagea, au seizième siècle, le réveil de l'antiquité grecque et romaine.

C'est la pensée constante des philosophes et des théologiens de cette époque d'affirmer et d'établir l'accord entre la foi chrétienne et la raison. Ils se considèrent comme placés entre deux points fixes, la foi dans la vérité chrétienne inculquée primitivement ou formellement révélée de Dieu à l'homme, et la raison qui est la faculté donnée à l'homme pour reconnaître la vérité. « La foi, écrivait au onzième siècle Hildebert, archevêque de Tours, n'est pas contre la raison, mais elle est au-dessus de la raison. Si, comme les philosophes, on ne veut rien croire que ce que la raison comprend, la foi, dans ce cas, n'a pas de mérite. Le mérite est de croire ce qui, sans être contraire à la raison, est au-dessus d'elle... La foi est la certitude des choses qui ne tombent pas sous les sens du corps; elle est au-dessous de la connaissance, car croire est moins que savoir; elle est au-dessus de l'opinion, car croire est plus qu'imaginer. » « Je ne cherche pas à comprendre pour croire, dit saint Anselme; je crois pour comprendre... L'autorité requiert la foi pour préparer l'homme à la raison. » Mais « l'autorité, disait au sixième siècle saint Colomban, procède de la droite raison, nullement la raison de l'autorité. Toute autorité dont les décrets ne sont pas approuvés par la droite raison paraît bien faible. » Des esprits libé-

raux à ce point en face de l'autorité et en même temps attachés à la foi révélée et traditionnelle ne pouvaient pas ne pas être quelquefois douloureusement perplexes. « Mon âme blessée, disait au douzième siècle Adam *le prémontré*, appelle à son secours celui qui est la source de toute grâce et de toute vie. Mais où est-il? quel est-il? Dans son trouble, l'âme a conservé l'amour; mais elle ne sait plus ce qu'elle aime, ce qu'elle doit aimer. Elle s'adresse aux pierres, aux rochers et leur dit : « Qui êtes vous? » Et les pierres, les rochers répondent : « Nous sommes ses créatures comme tu l'es toi-même. » A la même question le soleil, la lune et les étoiles font la même réponse. L'âme interroge le sable de la mer, la poussière de la terre, les gouttes de la pluie, les jours des siècles, les heures des jours, les moments des heures, le gazon des champs, les branches des arbres, les feuilles des branches, les écailles des poissons, les ailes des oiseaux, les paroles des hommes, les voix des animaux, les mouvements des corps, les pensées des esprits; et ces choses déclarent à l'âme toutes ensemble : « Nous ne sommes pas celui que tu demandes; cherche au-dessus de nous, et tu trouveras notre créateur! » Au dixième siècle, Remi le théologien était allé encore plus avant : « J'ai résolu, dit-il, de faire une enquête sur mon Dieu; car il ne me suffit pas de croire en lui; je veux encore voir de lui quelque chose. Je sens qu'il y a quelque chose au delà de mon âme. Si mon âme demeurait en elle-même sans s'élever au-dessus d'elle, elle ne verrait qu'elle-même; il faut qu'au-dessus d'elle mon âme atteigne Dieu. »

Dieu créateur, législateur et conservateur de l'univers et de l'homme, partout et constamment présent et puissant, en relation permanente, je dirai en communication avec l'homme, tantôt naturelle, tantôt surnaturelle, tantôt par la voie de l'autorité, tantôt par celle de la liberté, c'est là le point de départ, l'idée fixe des philosophes théologiens du moyen âge. Il y a de grandes lacunes, de grandes diversités et de grandes inconséquences dans leurs doctrines : ils ont souvent abusé de la dialectique subtile qu'on a appelée *la scolastique*, et ils ont fait souvent, *à l'autorité du maître*, un trop large part; mais la foi chrétienne plus ou moins bien comprise et expliquée, l'adhésion aux faits, aux préceptes religieux et moraux, aux documents primitifs et essentiels du christianisme, restent toujours au fond de leurs systèmes et de leurs querelles. Panthéistes même ou sceptiques, c'est dans une atmosphère chrétienne qu'ils vivent et que se développe leur pensée.

Ce fut le souffle de la grande société païenne de la Grèce et de Rome qui se ranima et se répandit, aux quinzième et seizième siècles, dans cette atmosphère chrétienne du moyen âge. L'antiquité grecque et romaine, ses idées et ses œuvres n'y avaient jamais été complétement oubliées; Aristote et Platon, Sénèque, Épictète, Boëce et d'autres anciens avaient pris place dans les études et les pensées philosophiques de cette époque; mais leur influence avait été limitée aux lettrés de profession et était restée sans vertu sociale. Malgré les pompes de ses cérémonies et le charme de ses traditions, le paganisme n'avait jamais été, à vrai dire, une religion; la foi et la piété religieuse y avaient tenu très-peu de place; au lieu du Dieu créateur et souverain actif du monde, ses dieux étaient d'invention et de nature humaine; leurs aventures et leurs rôles plaisaient à l'imagination, mais ne donnaient point satisfaction aux instincts profonds et aux aspirations supérieures des âmes. Le christianisme, c'est Dieu planant, veillant et descendant sur la terre; le paganisme, c'était la terre, ses enfants et leurs histoires transportés au ciel avec leurs vices plus qu'avec leurs vertus. L'Olympe n'était peuplé que de personnages populairement traditionnels, mythologiques ou allégoriques; et au quinzième siècle, cette mythologie était en pleine décadence; ce qu'elle avait pu posséder de croyance et de puissance avait disparu; il n'en restait que des souvenirs stériles ou une méprisante incrédulité. Religieusement parlant, la Renaissance ne fut qu'une résurrection du paganisme expirant devant le monde chrétien troublé et perplexe, mais plein de vie et d'avenir.

La question religieuse ainsi écartée, la Renaissance fut un fait grand et heureux, qui remit en lumière et en honneur les œuvres et les gloires des sociétés grecque et romaine, les deux sociétés qui, dans l'histoire antérieure au seizième siècle, avaient le plus prospéré et brillé sous un régime civil, au sein d'une liberté politique plus ou moins orageuse, mais réelle et forte, et qui avaient atteint, par le seul développement de la pensée et de l'énergie humaine, le plus haut degré de civilisation qu'eût encore connu l'Europe, je dirais volontiers le monde. Les souvenirs et les monuments de cette civilisation, brusquement transportés, à la chute de l'empire grec, d'abord en Italie, puis d'Italie en France et dans toute l'Europe occidentale, saisirent d'une juste admiration les peuples comme les princes, et leur inspirèrent le désir de marcher à leur tour dans cette attrayante et glorieuse carrière. De tels progrès, obtenus en partie par voie d'imitation, coûtent souvent cher en interrom-

pant le cours naturel du génie propre et original des nations; mais c'est à ce prix que les destinées des sociétés diverses s'enchaînent, se pénètrent mutuellement, et que s'accomplit le progrès général de l'humanité.

Ce n'était pas seulement dans les questions religieuses et par ses théologiens philosophes qu'avant la Renaissance le moyen âge avait été actif et fécond. Dans les lettres et dans les arts, dans l'histoire et la poésie, dans l'architecture et la sculpture, il avait produit de grandes et belles œuvres bien dignes de survivre et qui ont en effet survécu à l'époque de leur création. Là aussi la Renaissance de l'antiquité grecque et romaine vint altérer l'originalité des premières productions du moyen âge et imprimer à la littérature et aux arts en France une direction nouvelle. Je tiens à marquer avec quelque précision le caractère propre et naturel de notre littérature originaire. Il y a loin du moyen âge au siècle de Louis XIV; mais les splendeurs des plus beaux jours n'effacent pas le charme des lueurs de l'aurore.

La première des créations littéraires du moyen âge est celle de notre langue même. Quand on passe du neuvième au treizième siècle, du serment de Charles le Chauve et de Louis le Germanique à Strasbourg en 842, au récit de la conquête de Constantinople en 1203, par le sénéchal de Champagne Geoffroy de Villehardouin, quel espace parcouru, quel progrès accompli dans la langue de la France! Elle ne fut d'abord qu'un mélange grossier et inégal de la langue germanique et de la langue latine, l'une encore barbare, l'autre déjà corrompue; et dans ce mélange apparaissent quelques débris des idiomes celtiques de la Gaule, sans qu'aucune tradition littéraire préside à cette incohérente confusion. Comment se développa, se régla, se transforma le langage national durant ces trois siècles, comment la langue française sortit de ce chaos informe et vulgaire, les faits et les documents nous manquent pour la suivre dans ce long travail; mais quand le treizième siècle commence, quand Villehardouin raconte la croisade qui mit pour soixante et dix ans Constantinople et l'empire grec d'Orient au pouvoir des guerriers latins et germains de l'Occident, la langue française, bien qu'encore rude et un peu flottante, apparaît déjà riche, variée, capable de peindre avec vérité et énergie les événements, les idées, les caractères et les passions des hommes. La prose et la poésie françaises sont là dans leur naïve et forte jeunesse; la *Conquête de Constantinople* par Geoffroy de Villehardouin et la *Chanson de*

Roland par le poëte inconnu qui recueillit et construisit en épopée la plus héroïque des légendes du règne de Charlemagne, sont les premiers grands et beaux monuments de la littérature française au moyen âge,

Je dis la littérature française, et c'est la seule dont je veuille parler ici. Le moyen âge a eu, jusqu'au seizième siècle, une littérature latine; les philosophes, les théologiens, les chroniqueurs écrivaient tous en latin. J'ai déjà parlé des philosophes et des théologiens. Parmi les chroniqueurs, quelques-uns méritent le nom d'historiens; non-seulement ils nous font seuls connaître l'histoire de leur temps, mais ils la racontent quelquefois avec un vrai talent d'observateurs et d'écrivains. Grégoire de Tours, Éginhard, Guillaume de Tyr, Guibert de Nogent, Guillaume de Jumiéges, Orderic Vital sont dignes de toute l'attention des hommes qui ont à cœur de bien connaître l'histoire des époques et des provinces dont ces travailleurs du moyen âge ont conservé en latin les souvenirs. J'ai moi-même recueilli et traduit, dans une collection spéciale, les principaux de ces ouvrages. Mais c'est avec le règne de François Ier que s'ouvre, pour ne plus s'interrompre, l'ère de la vraie et grande littérature française, de celle qui a fait et qui continue de faire l'orgueil et le noble plaisir du public français. C'est de celle-là seulement que j'ai à cœur de constater les chefs-d'œuvre et les noms glorieux, en les mettant avec soin à leur date et à leur place dans le cours général des événements : condition nécessaire pour les bien comprendre et pour en apprécier l'influence. Je ferai au règne de François Ier l'application de cette précaution; plusieurs de nos plus illustres écrivains, poëtes et prosateurs, Ronsard, Montaigne, Bodin et Étienne Pasquier sont nés du vivant de ce roi et pendant la première moitié du seizième siècle; mais c'est à la seconde moitié de ce siècle et à la première du dix-septième qu'ils appartiennent par l'éclat de leurs œuvres et de leur influence; je leur ferai place dans l'histoire quand j'entrerai dans l'époque précise où ils ont agi et brillé. Je me renferme maintenant dans les grands survivants du moyen âge, prosateurs ou poëtes, et dans les hommes qui ont illustré le règne de François Ier lui-même et fait faire à notre littérature les premiers pas dans la voie nouvelle où elle est entrée à cette époque.

Le moyen âge a légué à la littérature française quatre prosateurs que je n'hésite pas à appeler de grands historiens : Villehardouin, Joinville, Froissart et Commynes. Après avoir pris part, comme négociateur et comme guerrier, à la croisade qui aboutit à la prise de Constantinople,

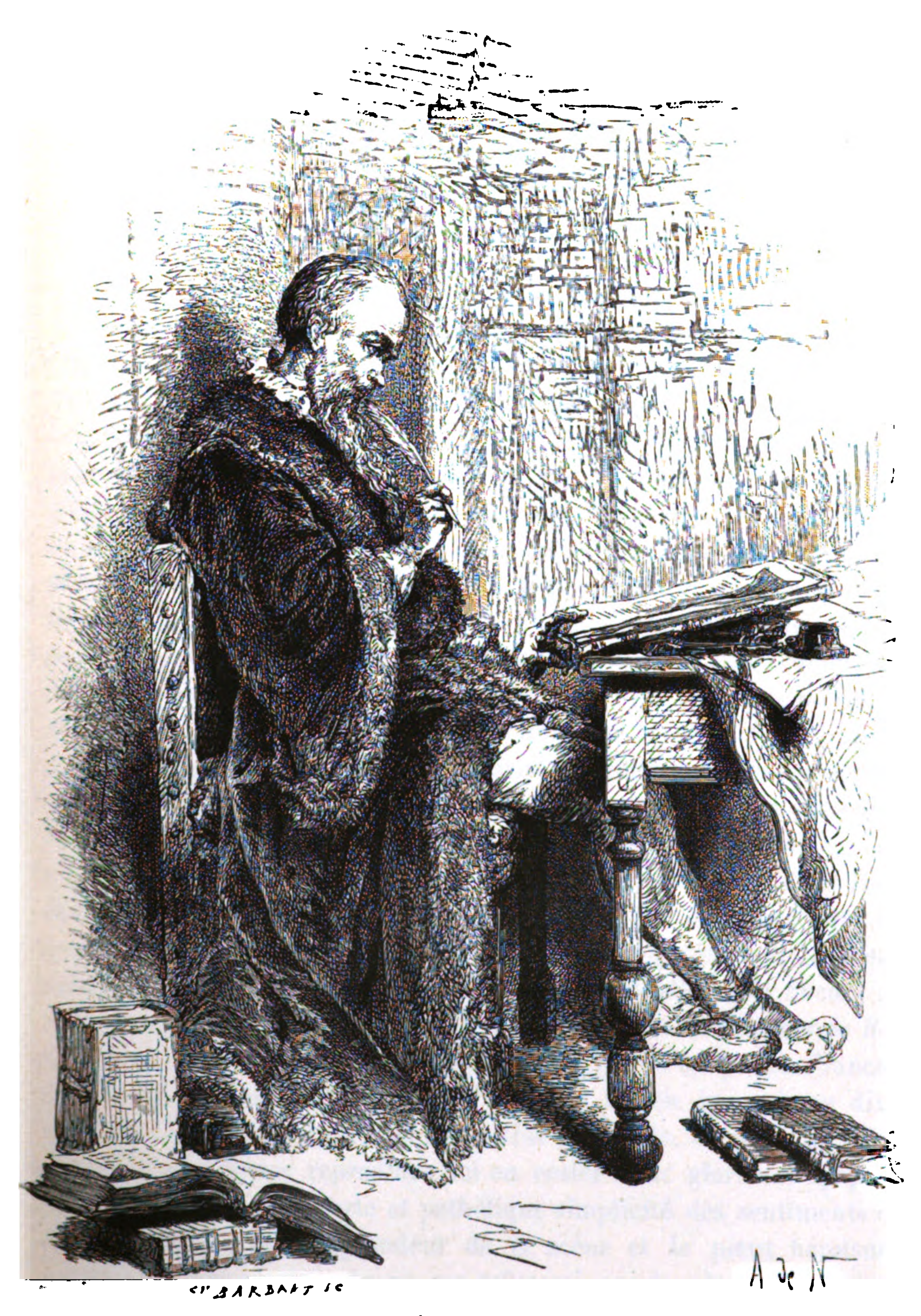
Geoffroy de Villehardouin, établi en Thessalie, à Messinople, possesseur de fiefs considérables avec le titre de maréchal de Romanie, employa ses loisirs à écrire l'histoire de cette grande aventure. Il l'a écrite avec une simplicité grave, à la fois épique et pratique, parlant peu de lui-même, racontant les faits avec la précision d'un acteur, mais sans détails inutiles et sans vanité personnelle, prenant plaisir à faire valoir ses compagnons, entre autres le vieux doge de Venise Henri Dandolo, et mêlant quelquefois à son récit les réflexions d'un chrétien judicieux et sincère, sans exaltation pieuse et sans faste. *Joinville* écrivit son *Histoire de saint Louis* à la demande de Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, et cinq ans après la mort de cette reine; ses manuscrits portent : « Les choses que j'ai oralement vues et ouïes ont été écrites l'an de grâce 1309, au mois d'octobre. » Il avait alors quatre-vingt-cinq ans, et il dédia son livre au roi Louis le Hutin, arrière-petit-fils de saint Louis. Narrateur plus vif et plus familier que Villehardouin, il joint les impressions vives et naïves de la jeunesse à la complaisance d'un vieillard pour les souvenirs de sa longue vie; il se met volontiers en scène, surtout dans ses relations et ses conversations avec saint Louis, qu'il admire et respecte tendrement, tout en gardant envers lui une assez grande indépendance d'idées, de conduite et de langage; c'est un vaillant et fidèle chevalier qui juge très-sensément la croisade à laquelle il prend part et qui ne la recommencera pas, même pour suivre le roi auquel il est dévoué, mais dont il ne partage ni la pieuse exaltation ni les illusions guerrières; son récit est à la fois très-personnel sans prétention et très-animé sans passion, plein d'un laisser-aller gracieux et facile qui charme les lecteurs tout en inspirant confiance dans la véracité de l'auteur. *Froissart* est un curieux insatiable qui se complaît dans tous les spectacles de son temps, les événements et les personnages, les guerres et les fêtes, les aventures héroïques ou galantes, et qui parcourt sans cesse tous les États, toutes les cours de l'Europe, cherchant partout son propre amusement dans la satisfaction de sa curiosité. Il a rendu compte lui-même de la manière dont il a recueilli et écrit ses *Chroniques* : « Considérez, dit-il, entre vous qui me lisez, ou me lirez, ou m'avez lu, ou m'entendrez lire, comment je puis avoir su et rassemblé tant de faits desquels je traite en tant de parties. Et pour vous informer de la vérité, je commençai jeune, dès l'âge de vingt ans, et suis venu au monde avec les faits et les aventures, et y ai toujours pris grand'plaisance, plus qu'à toute autre chose. Et Dieu m'a donné tant

de grâce que j'ai été bien de toutes les parties et des hôtels des rois. et par espécial de l'hôtel du roi Édouard d'Angleterre et de la noble reine sa femme, madame Philippa de Hainaut, à laquelle, en ma jeunesse, je fus clerc, et je la servais de beaux dicts et traités amoureux. Et pour l'amour du service de la noble et vaillante dame à qui j'étais, tous les autres seigneurs, rois, ducs, comtes, barons et chevaliers, de quelque nation qu'ils fussent, m'aimaient, écoutaient et voyaient volontiers, et me faisaient grand profit... Ainsi, partout où je venais, je faisais enquête aux anciens chevaliers et écuyers qui avaient été en faits d'armes et qui proprement en savaient parler, et aussi à quelques hérauts en crédit pour vérifier et justifier toutes matières. Ainsi ai-je rassemblé la haute et noble histoire. »

Ce portrait de Froissart et de son travail par lui-même serait incomplet si je n'y ajoutais pas une anecdote caractéristique. Dans une de ses courses à la recherche des aventures et des récits, « il fit rencontre à Pamiers d'un bon chevalier, messire Espaing de Lyon, qui avait fait toutes les guerres du temps et traité les grandes affaires des princes. Ils se mirent à voyager de concert, messire Espaing racontant à son compagnon ce qu'il savait de l'histoire des lieux où ils passaient, et Froissart ayant bien soin de chevaucher près de lui pour ouïr sa parole. Chaque soir ils s'arrêtaient dans des hôtels où ils vidaient des flacons pleins de blanc vin aussi bon que le bon chanoine en avait bu de sa vie; puis, après boire, sitôt que le chevalier était las de conter, le chroniqueur écrivait la juste substance de ses récits pour en laisser mieux la mémoire au temps à venir, car il n'est si juste façon de retenir que l'écriture. »

Je n'ajoute rien à ces citations; elles donnent des chroniques de Froissart et de leur mérite littéraire, comme de leur valeur historique, l'idée la plus juste qu'on s'en puisse former.

Philippe de Commynes est tout autre chose et beaucoup plus que Froissart, même que Joinville et Villehardouin. C'est un politique consommé dans l'intelligence et le maniement des grandes affaires et des grands personnages de son temps. Il a servi Charles le Téméraire et Louis XI; et après cette difficile épreuve, il les a peints et jugés l'un et l'autre avec une clairvoyance et une liberté d'esprit imperturbables. Au récit des événements comme au portrait des caractères il mêle çà et là les réflexions d'un profond moraliste exprimées dans un langage précis, ferme et sobre qui ne se propose nul autre but que de rendre



CLÉMENT MAROT

D'après un portrait peint par Cartone, à Turin.

pleinement la pensée. J'ai déjà parlé de lui dans cette Histoire, à propos de son abandon du service du duc de Bourgogne pour passer à celui de Louis XI, et de sa conclusion sur les mérites comme sur les vices de cet habile et pervers despote[1]. Je n'y reviens pas. Comme conseiller de roi, Commynes aurait été aussi bien placé auprès de Louis XIV qu'auprès de Louis XI; comme écrivain, il a souvent, au quinzième siècle, fait parler à l'histoire et à la politique un langage que le dix-septième siècle n'eût pas désavoué.

Je passe des prosateurs du moyen âge à ses poëtes.

Je ne donne le grand nom de *poésie* qu'aux œuvres poétiques qui ont vécu au delà de leur berceau et pris rang parmi les trésors de la littérature nationale. Grâce à la sociabilité des mœurs, à la vivacité des esprits et à la mobilité des goûts, la poésie légère et éphémère a obtenu plus de succès et tenu plus de place en France que dans aucun autre pays; mais il y a des succès qui ne donnent pas droit d'entrer dans l'histoire d'un peuple : la qualité et la longévité de la gloire sont encore plus exigées dans les lettres que dans la politique; et tel homme dont les vers ont été fort goûtés et vantés de son vivant, n'a ni mérité ni gardé dans sa patrie le beau nom de poëte. Mettant de côté, comme de raison, la langue et les poëmes des troubadours de la France méridionale, je ne trouve, dans notre poésie française avant la Renaissance, que trois œuvres qui, par leur popularité en leur temps, vivent encore dans la mémoire des lettrés, et une seule qui, par son grand caractère et ses beautés supérieures, atteste le génie poétique du moyen âge, et ait droit de nationalité dans l'histoire de France. *Le Roman de la Rose* dans le genre érotique et allégorique, *les Romans de Renart* dans le genre satirique, et la *Farce de Patelin*, heureux coup d'essai de la scène comique, bien que peu connus aujourd'hui du public, sont encore et resteront parmi nous l'objet des études littéraires. *La Chanson de Roland* seule est un admirable échantillon de la poésie épique en France, et le seul monument du génie poétique du moyen âge qui, au dix-neuvième siècle, ait droit à la sympathie nationale. Je regrette vivement de ne pouvoir reproduire ici en entier cette glorieuse épopée, aussi frappante par la forte et pathétique simplicité des sentiments et du langage que par la grandeur de la scène et le pieux héroïsme patriotique des acteurs. Je ne me refuserai pas le plaisir d'en citer

[1] Tome II de cette *Histoire de France*, p. 408–410.

quelques fragments. Je les emprunterai à la version qu'a donnée, presque mot à mot, du texte primitif, M. Léon Gaultier, dans son beau travail *sur les Épopées françaises* si justement couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

En 778, Charlemagne revenait d'une grande expédition en Espagne dans laquelle, après avoir pris Pampelune, il avait échoué devant Saragosse, et n'avait pas cru devoir prolonger sa lutte contre les musulmans arabes. Il avait traversé, avec le gros de son armée, les Pyrénées, laissant en arrière-garde, avec un petit corps, son neveu Roland, préfet des Marches de Bretagne, le comte du palais Anselme, Olivier, compagnon de Roland, l'archevêque Turpin et plusieurs autres guerriers de renom. Comme elle arrivait dans le petit vallon de Roncevaux, entre les défilés de Sizer et de Val Carlos, cette arrière-garde fut inopinément attaquée par des milliers de montagnards basques, auxquels vinrent se joindre des milliers d'Arabes avides de massacrer et de piller les chrétiens et les Francs, qui périrent tous en effet dans cette embuscade. « La nouvelle de ce désastre obscurcit, dit Éginhard dans ses *Annales*, la gloire des succès que naguère le roi avait obtenus en Espagne. » Ce fait, largement amplifié, devint la source de légendes et de chants populaires qui, probablement vers la fin du onzième siècle, se résumèrent dans *la Chanson de Roland*, attribuée, dans deux manuscrits, mais sans certitude, à un certain Théroulde (Turold), abbé de Malmesbury et de Peterborough sous Guillaume le Conquérant. Je ne puis reproduire ici que les plus beaux et plus caractéristiques passages de cette petite épopée nationale, tableau vraiment homérique des temps et des mœurs quasi barbares de la chrétienté chevaleresque.

La 82e strophe du poëme commence ainsi :

Olivier dit : « J'ai vu tant de payens
Que nul homme jamais n'en vit plus sur terre ;
Il y en a bien cent mille devant nous, avec leurs écus,
Leurs heaumes lacés, leurs blancs hauberts,
Leurs lances droites, leurs bruns épieux luisants.
Vous aurez bataille, bataille comme il n'y en eut jamais.
Ami Roland, sonnez de votre olifant[1] ;
Charles l'entendra et fera retourner son armée.

— Je serais bien fou, répond Roland ;
Dans la douce France, j'en perdrais ma gloire ;

[1] Petit cor que portaient les chevaliers.

Non ; mais je frapperai grands coups de Durandal[1] ;
Le fer en sera sanglant jusqu'à l'or de la garde.
— Ami Roland, sonnez votre olifant ;
Le son en ira jusqu'à Charles qui passe aux défilés.
— A Dieu ne plaise, répond Roland,
Qu'il soit jamais dit par aucun homme vivant
Que j'ai sonné mon cor à cause des payens ! »

Quand Roland voit qu'il y aura bataille,
Il se fait plus fier que lion ou léopard.
D'autre part est l'archevêque Turpin ;
Il pique son cheval et monte sur une colline ;
Puis s'adresse aux Français et leur fait ce discours :
« Seigneurs barons, Charles nous a laissés ici ;
C'est notre roi ; nous devons mourir pour lui.
Aidez-le à soutenir la chrétienté ;
Vous aurez bataille, car sous vos yeux voici les Sarrasins.
Reconnaissez vos fautes et demandez à Dieu merci.
Je vous absoudrai pour guérir vos âmes ;
Si vous mourez, vous serez tous martyrs ;
Dans le grand Paradis vos places sont prêtes. »

— Français descendent de cheval, s'agenouillent à terre ;
L'archevêque de Dieu les bénit ;
Pour pénitence, il leur commande de frapper.

Français se redressent, se remettent en pied ;
Puis ils sont montés sur leurs destriers[2] rapides.
Aux défilés d'Espagne passe Roland
Sur Veillantif, son bon cheval courant.
Ses armes lui vont très-bien.
Il s'avance le baron, sa lance au poing
Dont le fer est tourné vers le ciel,
Avec un gonfanon tout blanc au bout ;
Les franges d'or lui descendent jusqu'aux mains.
Sur les Sarrasins il jette un regard fier,
Mais humble et doux sur les Français :
« Seigneurs barons, allez au petit pas ;
Ces payens viennent chercher ici grand martyre ;
Nous aurons aujourd'hui un beau butin ;
Nul roi de France n'en eut jamais d'aussi riche. »
A ces mots, les armées se rencontrent.

Merveilleuse, immense est la bataille ;
De leurs lances d'acier bruni les Français frappent fort ;

[1] Célèbre épée de Roland dans les légendes.
[2] Chevaux de bataille.

Là vous verriez grande douleur,
Tant d'hommes blessés, sanglants, morts;
L'un gît sur l'autre; l'un sur le dos, l'autre sur la face :
Les Sarrasins n'y peuvent plus tenir;
Qu'ils le veuillent ou non, ils quittent le champ;
Les Français les poursuivent vivement, la lance au dos...
Lors s'avance un Sarrasin nommé *Abyme*;
Il n'en est pas de plus félon;
Point ne croit en Dieu, le fils de sainte Marie,
Il est noir comme poix fondue;
Il aime mieux la trahison et le meurtre
Que tout l'or de la Galice;
Aucun homme ne l'a vu jouer ni rire...
L'archevêque ne saurait aimer ce payen;
Dès qu'il le voit, il veut le frapper,
Et bien tranquillement il se dit en lui-même :
« Ce Sarrasin me semble bien hérétique;
Plutôt mourir que de ne pas aller le tuer;
Jamais je n'aimai les couards ni la couardise. »

L'archevêque monte le cheval qu'il enleva jadis à Grossaille,
Un roi qu'il tua en Danemark.
Le cheval est léger et taillé pour la course.
Il a les pieds fins, les jambes plates,
La cuisse courte, la croupe large,
Les côtés longs et l'échine haute;
Sa queue est blanche et sa crinière jaune,
Ses oreilles petites et sa tête fauve.
Il n'y a pas de bête qui lui soit comparable.
L'archevêque l'éperonne pour attaquer Abyme
Qu'il frappe sur son écu d'émir
Couvert de pierres fines, d'améthystes, de topazes,
De cristaux et d'escarboucles flamboyantes;
Après un tel coup, l'écu d'Abyme ne vaut plus un denier;
L'archevêque l'abat sur place, roide mort.
Et les Français disent : « Voilà un vaillant coup;
Par l'archevêque la croix est bien gardée! »

Le comte Roland appelle Olivier :
« Seigneur compagnon, vous m'octroyerez bien
Que l'archevêque est très-bon chevalier;
Il n'en est pas de meilleur sous le ciel;
Comme il frappe bien de la lance et de l'épieu!
— Eh bien, répond Olivier, courons l'aider! »
Les Français recommencent la bataille.
Durs y sont les coups et rude y est la mêlée;
Les chrétiens y souffrent grand'douleur...

Aux quatre premiers chocs tout va bien pour eux;
Mais le cinquième leur fut terrible et fatal;
Tous les chevaliers de France y sont tués;
Dieu n'en a épargné que soixante.
Mais ceux-là, avant de mourir ils se vendront cher!
Roland voit la grande perte des siens,
Et parle ainsi à son compagnon Olivier :
« Cher compagnon, au nom de Dieu que je prie de vous bénir,
Voyez tous ces bons vassaux qui gisent à terre...
Certes, nous pouvons plaindre France la belle
Qui demeurera veuve de tels barons.
Eh! Roi notre ami, que n'êtes-vous ici?
Frère Olivier, comment pourrons-nous faire
Pour lui mander de nos nouvelles?
— Je ne sais pas comment, dit Olivier;
Mieux vaux mourir que nous retirer avec honte!
— Je vais, dit Roland, sonner mon cor;
Et Charles l'entendra, Charles qui passe aux défilés:
Les Français, je vous jure, reviendront sur leurs pas.
— Ce serait grande honte, répond Olivier;
Tous vos parents auraient à en rougir.
Quand je vous l'ai dit, vous n'en avez rien fait;
Ce n'est pas moi qui vous le conseillerai maintenant.
Si vous sonnez de votre cor, ce ne sera pas bien fortement;
Vous avez déjà les deux bras tout sanglants. »
Le comte répond : « J'ai déjà frappé tant de coups!
Notre bataille est rude; je vais sonner du cor,
Et Charles l'entendra.
— Si le roi était ici, dit Olivier, nous n'aurions pas subi telle perte;
Mais ceux qui sont là-bas ne méritent aucun reproche.
— Pourquoi me garder rancune? dit Roland.
— C'est votre faute, lui répond Olivier;
Puis, c'est aujourd'hui que va finir notre loyale compagnie;
Avant ce soir nous serons séparés, et bien tristement! »
L'archevêque entend leur dispute
Et pique son cheval de ses éperons d'or pur;
Il revient vers eux et se prend à les gourmander :
« Sire Roland et vous sire Olivier,
Je vous conjure de ne pas vous quereller ainsi.
Votre cor ne vous sauverait pas;
Mais néanmoins il serait mieux d'en sonner.
Vienne le roi; il saura nous venger,
Et les payens ne s'en retourneront pas joyeusement. »

Le comte Roland, à grand'peine, à grande angoisse,
Et très-douloureusement sonne son olifant;
De sa bouche jaillit le sang vermeil;
De son front la tempe est rompue;

Mais de son cor le son alla si loin !
Charles l'entend qui passe aux défilés !
Naimes l'entend, les Français l'écoutent,
Et le roi dit : « C'est le cor de Roland ;
Il ne sonne jamais que pendant une bataille... »
— Comme les montagnes sont hautes, énormes et ténébreuses !
Comme les vallées sont profondes ! comme les torrents sont rapides !
Par derrière, par devant sonnent les trompettes de Charles
Qui toutes répondent au cor de Roland.
L'Empereur chevauche plein de colère ;
Les Français sont tristes et angoisseux ;
Il n'en est pas un qui ne prie Dieu de préserver Roland
Jusqu'à ce que tous ensemble ils arrivent sur le champ de bataille.
Mais hélas, à quoi bon ? Tout cela ne sert de rien ;
Ils ne peuvent arriver à temps. En retard ! en retard !...
Roland jette les yeux sur les monts, sur les landes ;
Que de cadavres français il y voit étendus !
En noble chevalier il les pleure :
« Seigneurs barons, que Dieu prenne pitié de vous !
Qu'à toutes vos âmes il octroye le Paradis !
Jamais je ne vis meilleurs vassaux que vous.
O terre de France, quel beau pays vous êtes !
Mais vous voilà veuve aujourd'hui, après un tel désastre...
Olivier, mon frère Olivier, je ne dois pas du moins te faire défaut ;
Allons, mon compagnon, retournons frapper les payens !... »

Quand Roland apperçoit la gent maudite
Qui est plus noire que de l'encre
Et qui n'a de blanc que les dents,
« Je suis très-certain, dit-il,
Que nous mourrons aujourd'hui.
Frappez, Français, c'est ma seule recommandation. Frappez ! »
Et Olivier s'écrie : « Malheur aux plus lents ! »
Et les Français se jettent dans le milieu des ennemis...
...Olivier sent qu'il est blessé à mort.
Il appelle Roland, son ami, son pair :
« Compagnon, venez vous joindre à moi ;
Quelle douleur ce serait de n'être pas ensemble ! »
Roland regarde Olivier au visage ;
Il est pâle, il est décoloré...
« Dieu, dit Roland, que puis-je faire ?...
O douce France, tu vas donc être veuve de tes meilleurs soldats !
Tu seras confondue ; tu tomberas. »
A ce mot, Roland, sur son cheval, se pâme.

Voyez-vous Roland là, pâmé sur son cheval,
Et Olivier qui est blessé à mort ?
Il a tant saigné que sa vue en est trouble ;

Ni de près, ni de loin, il ne voit plus assez clair
Pour reconnaître homme qui vive.
Le voilà qui rencontre son compagnon Roland;
Sur le heaume doré il frappe un coup terrible
Qui le fend en deux, jusqu'au nasal,
Mais qui, par bonheur, ne pénètre pas en la tête.
A ce coup, Roland l'a regardé,
Et doucement, doucement lui fait cette demande :
« Mon compagnon, l'avez-vous fait exprès?
Je suis Roland, celui qui tant vous aime;
Vous ne m'avez pas défié, que je sache?
— Je vous entends, dit Olivier, je vous entends parler,
Mais point ne vous vois : Dieu vous conduise, ami ;
Je vous ai frappé, pardonnez-le-moi.
— Je n'ai pas de mal, dit Roland ;
Je vous pardonne ici et devant Dieu. »
A ce mot, ils s'inclinent l'un devant l'autre
C'est avec cet amour qu'ils se séparèrent l'un de l'autre.

(Olivier meurt. Roland et l'archevêque Turpin continuent à combattre.)

...Roland de nouveau prend son cor et en tire un son, bien faible, hélas!
L'empereur, là-bas, s'arrêta et l'entendit :
« Tout ce qu'il y a de trompettes dans l'armée, dit-il, qu'on les sonne! »
Alors on sonna soixante mille trompettes, et si haut
Que les monts en retentissent et que les vallées y répondent.
Les payens les entendent ; ils n'ont garde de rire ;
« C'est Charles qui arrive, disent-ils, c'est Charles!... »
Ils s'enfuient et laissent Roland seul, seul et à pied
Car il a perdu son cheval Veillantif;
Bon gré, mal gré, il est resté à pied.
Le voilà qui va aider l'archevêque Turpin ;
Il lui a délacé son heaume d'or sur la tête,
Il lui a retiré son blanc haubert léger ;
Il le couche doucement, doucement, sur l'herbe verte;
Puis il lui fait cette prière :

« Ah, gentilhomme, donnez-m'en votre congé;
Nos compagnons, ceux que nous aimions tant,
Sont tous morts ; nous ne devons pas les délaisser ainsi ;
Je vais aller chercher tous leurs corps;
Puis, je les déposerai l'un près de l'autre, à la rangette, devant vous.
— Allez, dit l'archevêque et revenez bientôt;
Grâce à Dieu, le champ nous reste à vous et à moi. »

Roland s'en retourne fouiller la plaine.
Il y a trouvé le corps de son compagnon Olivier ;
Il le tient étroitement serré contre son cœur,

Et, comme il peut, revient vers l'archevêque.
Sur un écu, près des autres pairs, il couche son ami,
Et l'archevêque les a tous bénis et absous.
Le comte Roland, quand il voit morts tous ses pairs,
Et Olivier, celui qu'il aimait tant,
Sa douleur est si forte qu'il ne peut se soutenir ;
Bon gré, mal gré, il tombe en pâmoison.

L'archevêque, quand il vit Roland se pâmer,
En ressentit une si grande douleur ;
En Roncevaux il y a une eau courante ;
Il y veut aller pour en donner à Roland.
Tout chancelant, à petits pas, il y va.
Mais il est si faible qu'il ne peut avancer ;
Le cœur lui manque, il tombe en avant ;
Le voilà dans les angoisses de la mort...
Il est mort Turpin, le soldat de Charles,
Celui qui, par grands coups de lance et par beaux sermons,
N'a jamais cessé de guerroyer les payens.
Que Dieu lui donne sa bénédiction !
Le comte Roland mit l'archevêque à terre :
Sur sa poitrine, entre les deux épaules,
Il lui a croisé ses blanches mains, les belles,
Et, selon la mode de son pays, lui fait son oraison .
« Ah, gentilhomme, chevalier de noble lignée,
Je vous remets aux mains du glorieux qui est dans le ciel ;
Il n'y aura jamais homme qui le serve plus volontiers.
Non, depuis le temps des apôtres, on ne vit jamais tel prophète
Pour maintenir chrétienté, pour convertir les hommes.
Puisse votre âme être exempte de toute douleur,
Et que du Paradis les portes lui soient ouvertes ! »

(Une dernière lutte a lieu entre un Sarrasin resté blessé sur le champ de bataille et qui, à la vue de Roland en pâmoison, se redresse et s'approche de lui, disant : « Vaincu, il est vaincu, le neveu de Charles ! voilà son épée que je porterai en Arabie ! »)

Comme il la tirait, Roland sentit quelque chose ;
Il ouvre les yeux, ne dit qu'un mot :
« Tu n'es pas des nôtres, que je sache ! »
Et de son olifant qu'il ne veut point lâcher
Il fracasse la tête au payen...
Puis il sent, lui, que la mort l'entreprend
Et qu'elle lui descend de la tête sur le cœur.
Il court se jeter sous un pin ;
Sur l'herbe verte il se couche face contre terre ;
Il met sous lui son olifant et son épée,

Et tourne la tête du côté des payens.
Il est là gisant sous un pin, le comte Roland.
Il se prend alors à se souvenir de plusieurs choses,
De tous les royaumes qu'il a conquis,
Et de douce France, et des gens de sa famille,
Et de Charlemagne, son seigneur qui l'a nourri.
Il ne peut s'empêcher d'en pleurer et de soupirer.
Mais il ne veut pas se mettre lui-même en oubli,
Et de nouveau il réclame le pardon de Dieu :
« O notre vrai père, dit-il, qui jamais ne mentis
Qui ressuscitas saint Lazare d'entre les morts
Et défendis Daniel contre les lions,
Sauve mon âme et défends-la contre tous périls,
A cause des péchés que j'ai faits en ma vie. »
Il a tendu à Dieu le gant de sa main droite;
Saint Gabriel l'a reçu.
Alors sa tête s'est inclinée sur son bras
Et il est allé, mains jointes, à sa fin.
Dieu lui envoye un de ses anges chérubins
Et saint Michel du Péril.
Saint Gabriel est venu avec eux.
L'âme du comte est emportée au paradis.

Je ne pousserai pas plus loin ces citations; elles suffisent pour faire sentir le grand caractère du poëme où tant de traits d'affection touchante, tant d'élans de dévouement patriotique et de résignation pieuse se mêlent aux plus rudes courages. Telle était, dans ses principales œuvres, philosophiques, historiques et poétiques, la littérature que le moyen âge léguait au règne de François Ier. Dans l'histoire seulement, et malgré le caractère nouveau que prit plus tard la langue française, cette littérature a eu l'honneur de conserver sa nationalité et sa gloire. Villehardouin, Joinville, Froissart et Commynes sont restés de grands écrivains. En philosophie et en poésie, une révolution profonde approchait; la réforme religieuse du seizième siècle et le beau génie littéraire comme la grande langue française du dix-septième se préparaient à monter sur l'horizon intellectuel. Mais, entre le moment où de tels progrès se laissent entrevoir et celui où ils éclatent, il y a presque toujours une époque de transition incertaine et peu féconde : telle fut la première moitié du seizième siècle, c'est-à-dire le règne même de François Ier; on l'appelle souvent le règne de la Renaissance; elle naquit en effet sous son règne; mais elle ne grandit et ne se déploya qu'après lui; la révolution religieuse, philosophique et poétique, Calvin, Montaigne et Ronsard, nés dans la

première moitié du seizième siècle, n'ont agi puissamment que dans la dernière. Un seul poëte, de troisième ordre, Clément Marot, a brillé sous François Ier. Rabelais est le seul grand prosateur qui appartienne précisément à cette époque. Les érudits, les savants critiques de l'antiquité en général et spécialement de l'antiquité grecque et romaine, Budé, Jules-César Scaliger, Muret, Danès, Amyot, Ramus, Robert Estienne, Vatable, Cujas, Turnèbe, forment la littérature propre et originale du règne de François Ier, comme la fondation du *Collége Royal*, devenu le *Collége de France*, est sa plus personnelle gloire au service des sciences et des lettres.

Je reviens aux poëtes du règne même de François Ier, et le premier que je rencontre parle ainsi de lui-même :

> Riche ne suis, certes je le confesse;
> Bien né pourtant et nourri noblement.
> Mais je suis lu du peuple et gentillesse[1],
> Par tout le monde; et dit-on : C'est Clément.
> Maints vivront peu, moi éternellement.
> Et toi, tu as prés, fontaines et puits,
> Bois, champs, châteaux, rentes et gros appuis.
> C'est de nous deux la différence et l'être.
> Mais tu ne peux être ce que je suis;
> Ce que tu es, un chacun le peut être.

Qui tenait, avec pleine confiance, ce superbe langage? était-ce un Homère, un Dante, un Corneille, un de ces grands génies poétiques dont les œuvres émeuvent tout un peuple, s'adressent à tout le monde, et « vivront éternellement? » Non; c'était un poëte de la cour et du monde élégant de Paris, de Blois et d'Amboise au seizième siècle, un valet de chambre de Marguerite de Valois et un favori littéraire de François Ier, qui avait écrit des élégies, des églogues, des épîtres, des complaintes, des rondeaux, des épigrammes sur les incidents et pour ses maîtres ou ses maîtresses du jour; la France ne lui devait aucune de ces grandes œuvres poétiques vouées à la peinture des grandes destinées ou des grandes passions humaines, et à l'avenir comme à son propre temps. Fils d'un petit bourgeois de Cahors nommé Jean Marot, petit poëte lui-même qui avait vécu quelque temps à la cour de Louis XII, sous le patronage de la reine Anne de Bretagne, Clément Marot avait droit de se dire « bien né et nourri noblement » ; beaucoup de petits bourgeois

[1] La noblesse.

de Cahors étaient d'origine noble et en tiraient quelques priviléges; Jean Marot, par une vie modeste et régulière, avait acquis et laissé à son fils deux terres aux environs de Cahors où probablement Clément séjourna peu, car il vécut presque constamment à la cour ou errant en Europe, partout où tantôt les destinées du roi son protecteur, tantôt les orages de la réforme religieuse naissante, le jetèrent de gré ou de force. Il assistait en 1525 à la bataille de Pavie, où il fut blessé et fait prisonnier avec son roi, et bientôt relâché, car les Impériaux congédiaient aisément les gentilshommes qui ne pouvaient être pour eux un riche butin. On ne rencontre plus dès lors Clément Marot à la guerre ou dans la politique; ce fut à Marguerite de Valois, aux aventures galantes et aux succès de sa poésie mondaine qu'appartint sa vie. La médisance historique s'est souvent attaquée à sa relation avec sa royale patronne: je ne trouve à ce soupçon aucun fondement sérieux; les mœurs du seizième siècle admettaient des intimités de langage, quelquefois même des familiarités de procédés en singulier contraste avec les démonstrations les plus respectueuses, même les plus humbles. Clément Marot était le roi de la poésie et de la mode spirituelle de son temps; Marguerite était généreusement et vivement sympathique envers l'esprit, le talent, le succès, la renommée; la princesse et le poëte se plaisaient et se flattaient mutuellement; les libertés de la sympathie et de la flatterie étaient grandes à cette époque, mais bien moins significatives qu'elles ne le seraient de nos jours.

Quelles étaient la cause, la mesure et la valeur réelle de ce succès et de cette renommée dont Clément Marot se parait si fièrement, et que lui reconnaissaient ses contemporains? Quel changement, quel progrès accomplis de son vivant, et par lui, dans notre littérature et dans notre langue, lui ont valu la place qu'il y a tenue et qu'il y garde encore dans l'opinion des lettrés?

Un poëte qui n'a pas plus fait une grande œuvre poétique que Clément Marot, et très-différent dans les petites œuvres, François Villon, l'avait précédé d'environ trois quarts de siècle. Les plus distingués des critiques littéraires de notre temps ont débattu la question de savoir lequel des deux, Villon ou Marot, doit être regardé comme le dernier poëte du moyen âge et le premier de la France moderne. Sans essayer de résoudre précisément ce petit problème, M. Sainte-Beuve a distingué et caractérisé les deux poëtes avec tant de vérité et de tact, que je n'hésite pas à lui emprunter ses paroles : « Villon, se demande-t-il,

était-il un novateur? Créa-t-il un genre de poésie? A-t-il eu l'idée d'une réaction littéraire, comme nous dirions aujourd'hui? Ce qui est certain, c'est qu'il possédait un talent original; c'est qu'au milieu des tours pendables où il se gaudissait et où il était maître, il possédait l'étincelle sacrée... Écolier libertin et fripon, élevé dans quelque boutique de la Cité ou de la place Maubert, il a un ton qui, pour le moins autant que celui de Régnier, *se sent des lieux que fréquentait l'auteur*. Les beautés qu'il célèbre, j'en rougis pour lui, ne sont rien autres que *la blanche Savetière* ou *la gente Saulcissière du coin*. Mais il a trouvé, pour quelques-uns de ces regrets naturels qui reviennent sans cesse sur la beauté évanouie, sur la fuite des ans, une expression vraie, charmante, légère, et qui chante à jamais au cœur et à l'oreille de celui qui l'a une fois entendue. Il a des éclairs, rien que des éclairs de mélancolie... C'est en lisant les vers de Clément Marot qu'on a, pour la première fois ce me semble, le sentiment bien vif et bien net qu'on est sorti des amphigouris de la vieille langue, des broussailles gauloises. Nous sommes là en France, en terre et en langue françaises, et en plein esprit français, non plus rustique, non plus écolier, non plus bourgeois, mais de cour et de bonne compagnie. La bonne compagnie poétique est née avec Marot, avec François Ier et sa sœur Marguerite, avec la Renaissance; il y aura encore bien à faire pour la perfectionner, mais elle existe et ne cessera plus... Poëte d'esprit plutôt que de génie et de grand talent, mais tout plein de grâce et de gentillesse, qui n'a point la passion, mais qui n'est pas dénué de sensibilité, Marot a des manières à lui de conter et de dire; il a *le tour;* c'est déjà l'homme aimable, l'honnête homme obligé de plaire et d'amuser, et qui s'en acquitte d'un air dégagé, tout à fait galamment. »

C'est bien là le caractère nouveau qu'au seizième siècle, entre Villon et Ronsard, Clément Marot a fait prendre à notre poésie. Je suis plus exigeant que M. Sainte-Beuve; je regrette qu'en la tirant de la rue, Marot l'ait trop enfermée à la cour; les régions naturelles et nationales de la poésie sont plus hautes et plus larges que cela; la guerre de Cent ans et Jeanne d'Arc méritaient mieux. Mais c'est quelque chose d'avoir banni de la poésie la grossièreté vulgaire et d'y avoir introduit l'élégance. Clément Marot a rendu de plus à notre langue, alors en travail de progrès, je pourrais dire de formation, un service éminent: il lui a donné un naturel, une clarté, une allure facile, et le plus souvent une correction qui lui avaient manqué jusque-là. Il était réservé à d'autres

écrivains, poëtes et prosateurs, de lui donner la hardiesse, la richesse par la précision, l'élévation et la grandeur.

En 1534, au milieu du premier violent orage de la Réforme en France, Clément Marot, accusé d'hérésie, s'éloigna prudemment et alla chercher asile à Ferrare, chez la duchesse Renée de France, fille de Louis XII. Il y rencontra Calvin, qui tenait déjà une grande place parmi les réformés, et qui s'occupait dès lors d'une traduction en vers des psaumes. Le réformateur entretint le poëte de cette grande poésie hébraïque qui, selon l'expression de M. Villemain, « a défrayé de sublime l'imagination des hommes. » Rentré en France, Marot y trouva le Collége Royal récemment institué et le savant Vatable[1] enseignant l'hébreu avec un grand concours d'élèves et de curieux. Le professeur engagea le poëte à traduire les psaumes, en les lui expliquant lui-même mot à mot. Marot en traduisit trente et les dédia à François Ier, qui, non-seulement accepta la dédicace, mais recommanda l'ouvrage et l'auteur à Charles-Quint, qui traversait alors en ami la France pour aller réprimer l'insurrection de Gand. « Charles-Quint reçut bénignement ladite translation[2], la prisa et par paroles et par un présent de deux cents doublons qu'il fit au dit Marot, lui donnant ainsi courage de traduire le reste des dits psaumes, et le priant de lui envoyer le plus tôt qu'il pourrait le psaume *Confitemini Domino, quoniam bonus*[3], d'autant qu'il l'aimait. » Singulière sympathie entre Charles-Quint et son grand adversaire Luther, qui disait de ce même psaume : « C'est mon ami ; il m'a sauvé de mainte nécessité d'où empereur, rois, sages, ni saints ne m'auraient su tirer. » Ainsi aidé et encouragé dans ce travail qui plaisait à François Ier et à Charles-Quint, et qui devait intéresser bien plus encore Calvin et Luther, Clément Marot poursuivit son œuvre et publia en 1541 les trente premiers psaumes; trois ans après, en 1543, il en ajouta vingt autres et dédia son recueil « aux dames de France », par une épitre où se trouvent ces vers :

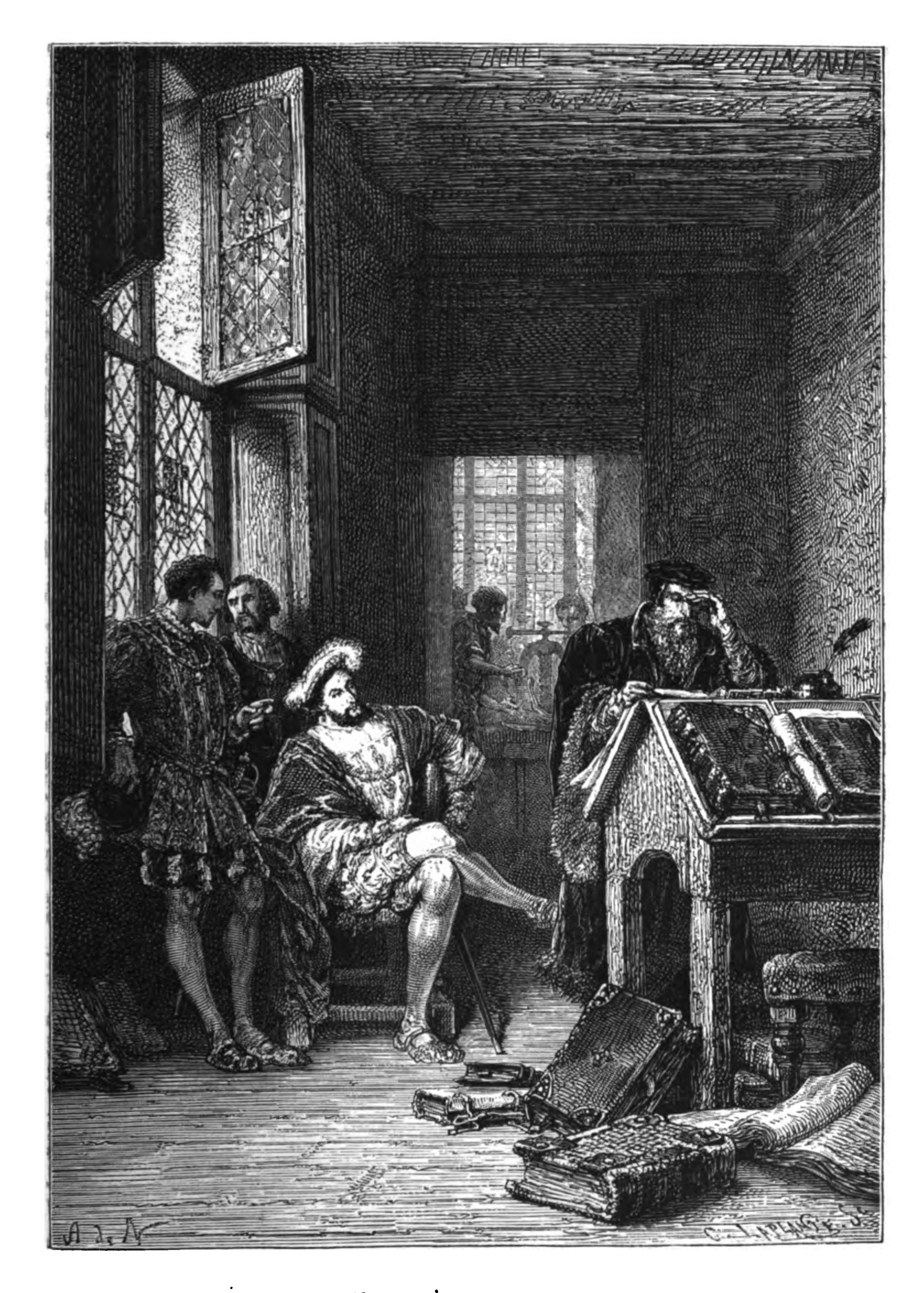
> O bienheureux qui voir pourra
> Florir le temps que l'on *orra*[4]
> Le laboureur à sa charrue,

[1] François Watebled, né à Gamaches, en Picardie, mort à Paris en 1547.
[2] C'est ce qu'écrivit en 1559 à Catherine de Médicis Villemadon, l'un des serviteurs intimes de Marguerite de Navarre.
[3] « Confiez-vous au Seigneur, car il est bon. »
[4] Où l'on *entendra*.

Le charretier parmi la rue,
Et l'artisan en sa boutique,
Avec un psaume ou cantique
En son labeur se soulager !
Heureux qui *orra* le berger
Et la bergère au bois étans,
Faire que rochers et étangs,
Après eux, chantent la hauteur
Du saint nom de leur créateur !..
Souffrirez-vous qu'à joie telle
Plutôt que vous Dieu les appelle ?
Commencez, dames, commencez !...

Un siècle après Marot, en 1649, un pieux et savant catholique, Godeau, évêque de Grasse et membre de l'Académie française naissante, traduisait à son tour les psaumes, et rendait pleine justice au travail du poëte son prédécesseur et à la piété des réformés en ces termes : « Ceux dont nous déplorons la séparation de l'Église ont rendu la version dont ils se servent célèbre par les airs agréables que de doctes musiciens y mirent lorsqu'ils furent composés. Les savoir par cœur est, parmi eux, comme une marque de leur communion, et aux villes où ils sont en plus grand nombre, on les entend retentir dans la bouche des artisans, et à la campagne dans celle des laboureurs. »

En 1555, huit ans après la mort de François Ier, Estienne Pasquier écrivait à Ronsard : « En bonne foi, on ne vit jamais en France telle foison de poëtes. Je crains qu'à la longue le peuple ne s'en lasse. Mais c'est un vice qui nous est propre que, soudain que nous voyons quelque chose succéder heureusement à quelqu'un, chacun veut être de sa partie. » La crainte d'Estienne Pasquier fut bien plus fondée après la mort de François Ier, et lorsque Ronsard fut devenu le chef du peuple poétique, qu'elle ne l'était dans la première moitié du seizième siècle. Je n'aurais, pendant le règne de François Ier et après Clément Marot, à parler d'aucun poëte un peu célèbre si je n'y rencontrais pas François Ier lui-même avec sa sœur Marguerite; et c'est uniquement par égard pour le nom royal que j'en parle. Ils avaient évidemment l'un et l'autre la manie de versifier, même dans leurs relations les plus intimes, car beaucoup de leurs lettres mutuelles, entre autres pendant la captivité de François Ier à Madrid, sont écrites en vers; mais leurs vers sont dénués de poésie; c'est de la prose souvent longue et froide, quel-



FRANÇOIS Ier DANS L'ATELIER DE ROBERT ESTIENNE

quefois péniblement alambiquée. Je fais cependant une distinction entre les deux correspondants. Dans les lettres et dans les vers de Marguerite on voit percer çà et là un sentiment vrai et tendre, un mouvement d'esprit libre et gracieux. Nous avons trois recueils de ses écrits : 1° son *Heptaméron, ou les Sept journées de la reine de Navarre*, recueil de soixante-huit nouvelles plus ou moins galantes, publié pour la première fois en 1558, sans nom de l'auteur ; 2° ses *Œuvres poétiques*, qui parurent à Lyon en 1547 et 1548, par conséquent de son vivant, sous ce titre : *les Marguerites de la Marguerite des Princesses* (les Perles de la perle des Princesses), et dont un de ses valets de chambre fut éditeur ; il y a de plus un volume de *Poésies inédites*, réunies par ordre de Marguerite elle-même, écrit de la main de son secrétaire Jean Frotté, et conservé à Paris, dans les manuscrits de la Bibliothèque nationale ; 3° le *Recueil de ses lettres*, publié en 1841, par M. F. Génin. Ce dernier recueil est, moralement comme historiquement, le plus intéressant des trois. Quant à François Ier lui-même, je ne connais de ses *poésies* que celles qui ont été insérées dans les *Documents relatifs à sa captivité à Madrid*, publiés en 1847 par M. Champollion-Figeac ; quelques-unes ont une valeur historique, soit quant aux événements publics, soit quant aux relations personnelles de François Ier avec sa mère, sa sœur et ses maîtresses ; la plus importante est un long récit de sa campagne de 1525 en Italie et de la bataille de Pavie ; mais les vers du roi ont encore moins de mérite poétique que ceux de sa sœur.

La bienveillance de François Ier fut plus efficace pour la littérature savante et classique que pour la poésie. J'ai déjà rappelé les noms des principaux maîtres de la grande école érudite et critique qui se voua, sous ce règne, à l'étude historique, chronologique, philologique, biographique et littéraire de l'antiquité grecque et romaine, païenne et chrétienne. C'est aux travaux de cette école et à leurs résultats que s'applique justement le mot de *Renaissance* et que revient surtout l'honneur du grand progrès intellectuel du seizième siècle. François Ier contribua à ce progrès d'abord par la sympathie intelligente qu'il témoigna aux lettrés savants, ensuite par la fondation du *Collége royal*, établissement spécial, élevé et indépendant, où les professeurs trouvaient une liberté protégée contre les routines, la jalousie et quelquefois l'intolérance de l'Université de Paris et de la Sorbonne. Le roi et sa sœur Marguerite allaient souvent visiter, dans son imprimerie de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, Robert Estienne, le plus célèbre de cette

célèbre famille d'imprimeurs-libraires qui prit tant de part à la résurrection des lettres anciennes. On dit qu'un jour le roi attendit un peu, assis dans l'atelier, pour ne pas interrompre Robert Estienne dans la correction d'une épreuve. Lorsque la violence des querelles religieuses força enfin le savant et courageux imprimeur de s'expatrier, son premier soin fut de dire, en tête de son apologie : « Quand je réduis en mémoire la guerre que j'ai eue avec la Sorbonne par l'espace de vingt ans ou environ, je ne me puis assez émerveiller comment une si petite et si caduque personne comme je suis a eu force pour la soutenir... Quand on me voyait agité de toutes parts, combien de fois on a fait bruit de moi par les places et par les banquets en disant : « C'en est « fait de lui ; il est pris, il ne peut échapper ; quand même le roi le vou« drait sauver, il ne le pourrait... » Je veux me justifier du reproche d'avoir quitté mon pays, au dommage du bien public, et pour n'avoir pas reconnu la grande libéralité dont le roi avait usé envers moi ; car ce m'était chose fort honorable que le roi, m'ayant bien daigné constituer son imprimeur, m'a toujours tenu en sa protection, à l'encontre de tous mes envieux et malveillants, et n'a cessé de me secourir bénignement en toutes sortes. »

Le Collége royal ne rencontra pas moins d'obstacles ni de malveillants que Robert Estienne : ce fut Guillaume Budé qui en suggéra la première idée au roi, d'abord dans le dessein limité d'assurer l'enseignement du grec et de l'hébreu, à l'instar du Collége des jeunes grecs et du Collége des trois langues (*trilingue*, l'hébreu, le grec et le latin) fondés le premier à Rome par Léon X, le second à Louvain par le chanoine Jérôme Busleyden. François I[er] se livrait volontiers à des projets plus magnifiques ; il voulait élever un bâtiment splendide sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle et mettre Érasme à la tête du Collége royal. La guerre sans cesse renouvelée et les troubles religieux naissants entravèrent ses résolutions ; mais Guillaume Budé ne cessa pas d'insister auprès du roi pour l'extension scientifique de l'établissement ; et après la paix de Cambrai en 1529, des chaires de mathématiques, de langues orientales, d'éloquence latine, de philosophie grecque et latine et de médecine furent successivement ajoutées aux chaires d'hébreu et de grec qui avaient été le premier noyau de l'enseignement dans le Collége royal. Il continua d'être l'objet de la méfiance de la Sorbonne et des hésitations du parlement, auquel la royauté avait recours contre les attaques de ses adversaires. Mais les protec-

teurs ne lui manquèrent pas non plus : le cardinal de Lorraine, Charles IX et Catherine de Médicis elle-même le soutinrent dans ses épreuves ; et François Ier a eu l'honneur de fonder une grande école d'enseignement supérieur qui, à travers toutes nos dissensions religieuses et toutes nos révolutions politiques, est restée debout et libre, quels qu'aient été d'ailleurs, en matière d'instruction publique, le système et le régime des établissements de l'État.

J'ai déjà dit quelques mots du développement des arts, surtout de l'architecture et de la sculpture, au moyen âge, et du caractère original et national, gaulois et chrétien, qu'ils eurent à cette époque, spécialement dans ses innombrables églises, grandes et petites. J'ai fait pressentir l'altération qu'au seizième siècle la Renaissance apporta dans ce caractère, tout en faisant briller les arts d'un nouvel et vif éclat. François Ier en fut le zélé et prodigue protecteur ; il se complaisait à construire et à orner des palais, des châteaux, des rendez-vous de chasse, Saint-Germain, Chenonceaux, Fontainebleau, Chambord ; ses principaux conseillers, le chancelier Du Prat, l'amiral Bonnivet partageaient son goût et suivaient son exemple ; plusieurs provinces, les rives de la Loire surtout, se couvrirent de brillantes constructions, empreintes d'un caractère compliqué qui se ressentait d'une imitation étrangère. L'Italie, qui était, depuis Charles VIII et Louis XII, le but des ambitions royales et le théâtre de nos guerres, devint aussi l'école de nos arts ; nos traditions nationales et gravement chrétiennes se mêlèrent, en s'altérant, à la résurrection italienne de l'antiquité grecque et romaine. Des artistes italiens, le Florentin Rosso, le Bolonais Primatice, le Modénais Niccolo dell Abbate, le Florentin Benvenuto Cellini, vinrent s'établir en France et y devinrent les inspirateurs des projets et les entrepreneurs des travaux du roi. Léonard de Vinci, vieux et mécontent de ses patrons italiens, accompagna François Ier en France et mourut dans ses bras, au château de Clou, près d'Amboise, où il s'était fixé. Quelques grands artistes français, le peintre Jean Cousin, le sculpteur Jean Goujon luttèrent habilement pour maintenir le caractère et les mérites originaux de l'art français ; mais ils ne purent se soustraire complétement à l'influence de ce brillant art italien, dont les successeurs de François Ier furent, encore plus que lui, les zélés et fins amateurs, mais dont il fut, en France, le premier patron.

Je ne quitterai pas la première moitié du seizième siècle et la Renaissance philosophique et littéraire qui caractérise cette époque sans y

placer, à sa date et à son rang, le nom, la vie et les œuvres de l'homme qui en a été, non-seulement l'écrivain le plus original et le plus éminent, mais la plus vraie et la plus vivante image, Rabelais. Né à Chinon en 1495 et mort à Paris en 1553, François Rabelais, pendant ces cinquante-huit ans, erra en France et en Europe de ville en ville, de profession en profession, de bonne en mauvaise et de mauvaise en bonne fortune, moine cordelier d'abord, puis, avec l'autorisation du pape Clément VII, moine bénédictin, puis quittant l'habit de moine et prenant celui de prêtre séculier pour courir le monde, « encourant, dit-il lui-même, dans cette vie vagabonde, la double flétrissure de l'irrégularité et de l'apostasie; » puis étudiant en médecine à Montpellier, puis médecin du grand hôpital à Lyon, mais bientôt remplacé dans cette fonction « pour s'être absenté deux fois sans congé »; restant alors à Lyon comme correcteur d'épreuves, faiseur d'almanachs, éditeur de divers livres au service de savants patrons, et commençant la publication de sa *Vie très-horrifique du grand Gargantua, père de Pantagruel*, poursuivie aussitôt par la Sorbonne, « comme roman obscène. » Par prudence ou par nécessité, Rabelais quitta alors Lyon et partit pour Rome, comme médecin attaché à la maison du cardinal Jean Du Bellay, évêque de Paris, et envoyé de France auprès du saint-siége; lequel évêque « ayant goûté la doctrine et la suffisance profonde de Rabelais, et l'ayant d'ailleurs reconnu de belle humeur et d'un entretien capable de divertir la plus noire mélancolie, le retint auprès de sa personne en qualité de son médecin ordinaire et de toute sa famille, et l'eut toujours depuis en grande considération. » Au bout de deux ans passés à Rome et après toutes sortes de services rendus dans la maison de son patron, Rabelais « sentant que la vie turbulente qu'il menait et ses actions libertines étaient peu dignes d'un homme religieux et d'un prêtre, » demanda au pape Paul III, avec son absolution, la permission de reprendre l'habit de saint Benoit, et de pratiquer « par raison de piété, sans espoir de lucre et en tout lieu, » l'art de la médecine, dans lequel il avait pris, disait-il, les degrés de bachelier, de licencié et de docteur. Un bref de Paul III, du 17 janvier 1536, lui accorda sa requête. Dix-sept mois après, le 22 mai 1537, Rabelais reparaît à Montpellier, et y reçoit, dit-on, le grade de docteur qu'il s'était déjà attribué. Il poursuit sa vie à la fois savante et aventurière, donne des leçons, fait des cours si fréquentés que « sa robe et son bonnet de docteur sont conservés à Montpellier, selon la tradition, sales et déchirés, mais objets

d'un souvenir respectueux. » En 1538, Rabelais quitte Montpellier et va exercer la médecine à Narbonne, à Castres, à Lyon. En 1540, il s'en lasse, reprend, comme il en avait l'autorisation, l'habit de chanoine de Saint-Maur, et s'établit dans cette résidence, « paradis de salubrité, dit-il lui-même, d'aménité, sérénité, commodité, et tous honnêtes plaisirs d'agriculture et de vie champêtre. » De 1540 à 1551, on le retrouve cependant, errant hors de ce paradis, en France, en Italie, peut-être en Angleterre; il complète et publie, sous son nom, les *Faits et Dits heroïques de Pantagruel*, et obtient de François Ier un privilége pour la publication de « ces deux volumes non moins utiles que délectables, et que les imprimeurs avaient corrompus et pervertis en plusieurs endroits, au grand déplaisir et détriment de l'auteur, et au préjudice des lecteurs. » L'ouvrage fit grand bruit; la Sorbonne voulait l'attaquer, malgré l'approbation du roi; mais François Ier mourut le 31 mars 1547. Rabelais retomba dans sa vie embarrassée et errante; sorti de France, il recourut, d'abord à Metz, puis en Italie, à l'appui de son ancien patron toujours bienveillant, le cardinal Jean Du Bellay. Rentré en France, il obtint en 1550, du nouveau roi Henri II, un nouveau privilége pour l'impression de ses livres « en grec, latin et toscan »; et presque en même temps, le 18 janvier 1551, le cardinal Du Bellay, évêque de Paris, lui conféra la cure de Saint-Martin de Meudon, « qu'il desservit, dit son biographe Colletet, avec toute la sincérité, toute la prud'hommie et toute la charité que l'on peut attendre d'un homme qui veut s'acquitter de son devoir, et à la satisfaction de son troupeau. » Cependant, lorsque le nouveau curé de Meudon, peu après son installation, voulut publier le quatrième livre des *Faits et Dicts héroïques du bon Pantagruel*, l'ouvrage fut censuré par la Sorbonne, interdit par arrêt du parlement, et l'autorisation de le mettre en vente ne fut accordée que lorsque, le 9 février 1552, Rabelais eut donné sa démission de la cure de Meudon et d'une autre cure qu'il possédait, à titre de bénéfice, dans le diocèse du Mans. Il se retira malade à Paris, où il mourut peu après, en 1553, « rue des Jardins, sur la paroisse de Saint-Paul, dans le cimetière de laquelle il fut enterré, dit Colletet, proche d'un grand arbre que l'on voyait encore il y a quelques années. »

Une telle vie, ce changement continuel de situation, de profession, de carrière, de goût, de patron, de séjour, ressemblait fort à ce qu'on appellerait aujourd'hui une vie de bohème; et tout indique que les

mœurs de Rabelais, sans être scandaleuses, n'étaient pas plus réglées, ni plus graves que son état dans le monde. Quand nous n'aurions sur lui, à cet égard, aucun renseignement précis et personnel, son œuvre littéraire, *Gargantua* et *Pantagruel*, ne nous laisserait aucun doute; nul livre, nul tableau, nulle conversation, nul récit imprimé ne sont plus grossiers, plus cyniques, et n'attestent, soit dans l'auteur, soit dans le public auquel l'ouvrage est destiné, un plus complet et plus habituel dévergondage d'imagination, de mœurs et de langage. Il n'y a certes pas lieu de s'étonner que la Sorbonne, en poursuivant la *Vie très-horrifique du grand Gargantua, père de Pantagruel*, l'ait qualifiée de « roman obscène », et tout le rôle de Panurge, le beau parleur du roman,

Au demeurant le meilleur fils du monde,

donne pleinement raison à la Sorbonne. Mais, par un frappant contraste, en même temps que l'ouvrage de Rabelais atteste le déréglement des vies et des esprits, il révèle aussi un grand travail et déjà un grand progrès dans l'état intellectuel de son temps, dans l'empire des sentiments naturels et légitimes, dans l'appréciation des droits et des devoirs mutuels des hommes. J'ai publié, il y a soixante-deux ans, dans un recueil périodique intitulé *Annales de l'éducation*, une *Étude sur les idées de Rabelais comparées aux pratiques et aux routines de son temps en fait d'éducation :* grande question au seizième siècle comme au dix-neuvième. Je ne m'interdirai pas de citer ici quelques fragments de cette étude, qui feront entrevoir quelles idées et quelles tendances nouvelles pénétraient alors dans la société française, et coïncidaient avec la grande fermentation religieuse et politique qui devait éclater sous le règne de François Ier et dominer pendant près d'un siècle les destinées de la France.

« Ce n'était pas chose facile, disais-je en 1811, de parler raisonnablement d'éducation au moment où écrivait Rabelais. Il n'y avait alors nulle idée d'éducation domestique et des moyens de la rendre praticable. Quant à l'éducation publique, point d'étendue ni de véritable utilité sociale dans l'instruction que les enfants recevaient au collége ; point de justice et d'humanité dans le traitement qu'ils y éprouvaient; une vaine étude de mots ridiculement prolongée à laquelle succédait une étude non moins vaine de subtilités interminables, et ces vaines sciences inculquées dans l'esprit des enfants à l'aide des châtiments, des coups, et de cette sévérité barbare qui

semble regarder le *Compelle intrare* comme le principal droit et but de l'enseignement. Comment s'y prendre pour concevoir, au milieu d'un tel état de choses, le plan d'une éducation libérale, douce et raisonnable? Rabelais avait commencé, dans son livre, par se soustraire au danger de choquer directement les idées reçues; en se transportant, lui et ses héros, dans un monde imaginaire et extravagant, il s'était donné la liberté de les élever tout autrement qu'on ne



RABELAIS.

faisait de son temps; les régents des colléges ne pouvaient prétendre à ce que Pantagruel qui, à peine né, *humait, à chacun de ses repas, le lait de quatre mille six cents vaches*, et pour la première chemise duquel on avait *levé neuf cents aunes de toile de Châtellerault*, fût traité comme un des petits garçons qui tremblaient devant leur férule... Pantagruel est au berceau; il y est lié et emmaillotté comme tous les enfants d'alors; mais bientôt Gargantua son père s'aperçoit que ces liens gênent ses mouvements et qu'il fait effort pour les rompre; aussitôt il commande qu'il soit délié desdites chaînes, par le conseil des princes et sei-

gneurs assistants, et voilà Pantagruel à son aise... Aussi devint-il grand et fort de bonne heure... Vint cependant le moment où il fallait commencer à l'instruire : « Je veux, dit Gargantua, le bailler à quelque homme savant pour l'endoctriner selon sa capacité, et n'y veux rien épargner. » Il remit donc Pantagruel à un grand docteur qui commença par l'élever comme on élevait alors. Il lui apprit *sa charte* (son alphabet), si bien qu'il la disait par cœur au rebours, et il y fut cinq ans et trois mois. Puis, il lui lut le *Donat*, le *Facet* (vieux livres élémentaires pour l'étude du latin), et il y fut treize ans, six mois et deux semaines. Puis, il lui lut *de Modis significandi*, avec les commentaires de Hurtebise, de Fasquin et un tas d'autres, et il y fut plus de dix-huit ans et onze mois, et les sut si bien qu'il prouvait sur ses doigts à sa mère que : *de modis significandi non erat scientia*. Après tant de travaux et d'années, que savait Pantagruel? Gargantua n'était pas entêté ; il ne fermait pas les yeux pour ne pas voir, et croyait ce qu'il voyait. Il s'aperçut que vraiment Pantagruel étudiait très-bien et y mettait tout son temps, toutefois qu'en rien il ne profitait. Et qui pis est, il en devenait fou, niais, tout rêveux et rassoté. Pantagruel fut ôté des mains de ses anciens maîtres et remis à Ponocrates, précepteur d'un genre tout différent, qui fut chargé de le conduire à Paris pour y refaire et y achever son éducation. Ponocrates se garda bien de le placer dans un collége. Rabelais, à ce qu'il paraît, avait surtout en aversion le collége de Montaigu : « Tempeste fut, dit-il, un grand fouetteur d'escoliers au collége de Montaigu. Si, par fouetter pauvres petits enfants, écoliers innocents, les pédagogues sont damnés, il est, sur mon honneur, en la roue d'Ixion, fouettant le chien courtault qui l'ébranle. » L'éducation de Pantagruel fut humaine et douce. Aussi prit-il bientôt goût au travail que Ponocrates eut soin de lui rendre intéressant par la nature et la variété de ses objets... N'est-ce pas un phénomène très-remarquable que, dans un tel temps et en un tel état de l'instruction publique, un homme ait eu assez de sagacité, non-seulement pour regarder les sciences naturelles comme un des principaux objets d'étude qui doivent entrer dans l'éducation, mais encore pour faire, de l'observation de la nature, la base de cette étude, pour arrêter son élève à l'examen des faits, et pour lui inculquer la nécessité d'appliquer la science en étudiant les arts et les métiers pratiques qui profitent de ces applications? C'est cependant ce qu'a fait Rabelais, probablement par la seule force du bon sens et sans se douter lui-même de la fécondité de ses idées. Pono-

crates fait faire à Pantagruel ce que nous appellerions aujourd'hui une étude pratique des sciences exactes et naturelles telles qu'on les comprenait au seizième siècle; mais en même temps, loin d'oublier les sciences morales, il leur assigne, dans chaque journée, une place déterminée et un caractère également pratique : « Dès que Pantagruel était levé, dit-il, quelque page de la divine Écriture lui était lue hautement et clairement, avec prononciation compétente à la matière... Selon le propos et argument de cette leçon, souventes fois il s'adonnait à révérer et prier le bon Dieu, duquel la lecture montrait la majesté et jugements merveilleux... Quand le soir arrivait, il récapitulait brièvement avec son précepteur, à la mode des Pythagoriques, tout ce qu'il avait lu, vu, su et entendu au cours de toute la journée. Ils priaient Dieu le créateur en l'adorant, le glorifiant de sa bonté immense, lui rendant grâce de tout le temps passé et se recommandant à sa divine clémence pour tout l'avenir. Ce fait, ils entraient en leur repos. » Et au terme de cette éducation si complète, humainement et religieusement, Rabelais montre le jeune Pantagruel vivant dans une tendre et respectueuse intimité avec son père Gargantua, qui, en le voyant partir pour ses voyages, lui adresse ses derniers conseils : « Science sans conscience n'est que ruine de l'âme; il te convient servir, aimer et craindre Dieu. Aie suspects les abus du monde; ne mets ton cœur à vanité, car cette vie est transitoire, mais la parole de Dieu demeure éternellement. Révère tes précepteurs; fuis les compagnies des gens auxquels tu ne veux point ressembler... Et quand tu connaîtras que tu auras acquis tout le savoir de par delà, retourne vers moi afin que je te voie et donne ma bénédiction devant que mourir. »

Après ce que j'ai dit d'abord de la personne et des œuvres de Rabelais, ce ne sont pas là, à coup sûr, les idées, les sentiments et le langage qu'on s'attend à trouver à la fin et comme la conclusion de sa vie et de son livre. C'est précisément à cause de ce contraste que je viens de donner dans cette histoire, à l'homme et au livre, plus de place que naturellement il ne leur en appartient. Au fond et au delà de leurs apparences, la vie et le livre de Rabelais sont une image vraie et vive de la fermentation morale et sociale de son temps. Temps à la fois d'innovation et de résistance, de corruption et de régénération, de décadence et de renaissance. Crise profonde d'une société forte et com-

pliquée, jusque-là livrée aux coups et aux hasards de la force, mais intellectuellement très-vivante et très-ambitieuse, travaillée du double besoin de se réformer et de se régler, et qui tenta en effet, au seizième siècle, une réforme à la fois religieuse et politique dont le but, manqué à cette époque, est encore au fond de toutes nos épreuves et de tous nos efforts. C'est de ce grand travail du seizième siècle que je vais essayer d'assigner avec précision le caractère et de marquer les premiers pas.



LES PREMIERS PROTESTANTS



CHAPITRE XXX

FRANÇOIS Ier ET LA RÉFORME

Près d'un demi-siècle avant que la Réforme religieuse fît grand bruit en France, elle avait éclaté puissamment et conquis sa place en Allemagne, en Suisse et en Angleterre. Jean Huss et Jérôme de Prague, nés tous les deux en Bohême, l'un en 1373, l'autre en 1378, avaient été condamnés comme hérétiques et brûlés à Constance, l'un en 1415, l'autre en 1416, par décret et en présence du concile qui y était réuni. Mais, dès le début du seizième siècle, Luther, en Allemagne, et Zwingle, en Suisse, avaient pris en main l'œuvre de la Réforme, et avant que la moitié de ce siècle fût écoulée, ils avaient assez fortement fondé leur Église nouvelle pour que leurs puissants adversaires, Charles-Quint en tête, se sentissent obligés de traiter avec eux et d'admettre leur place dans le monde européen, tout en contestant leur droit. En Angleterre, Henri VIII, animé, pour Anne de Boleyn, d'une passion effrénée, comme l'étaient toutes ses passions, avait rompu, en 1531, avec l'Église ro-

maine, dont le pape, Clément VII, se refusait très-légitimement à prononcer son divorce avec sa femme Catherine d'Aragon, et le roi s'était proclamé le chef spirituel de l'Église anglaise sans rencontrer, dans son clergé ni dans son royaume, aucune résistance efficace. Ainsi, dans ces trois importants États de l'Europe occidentale, les novateurs avaient réussi, et la révolution religieuse était en voie de s'accomplir.

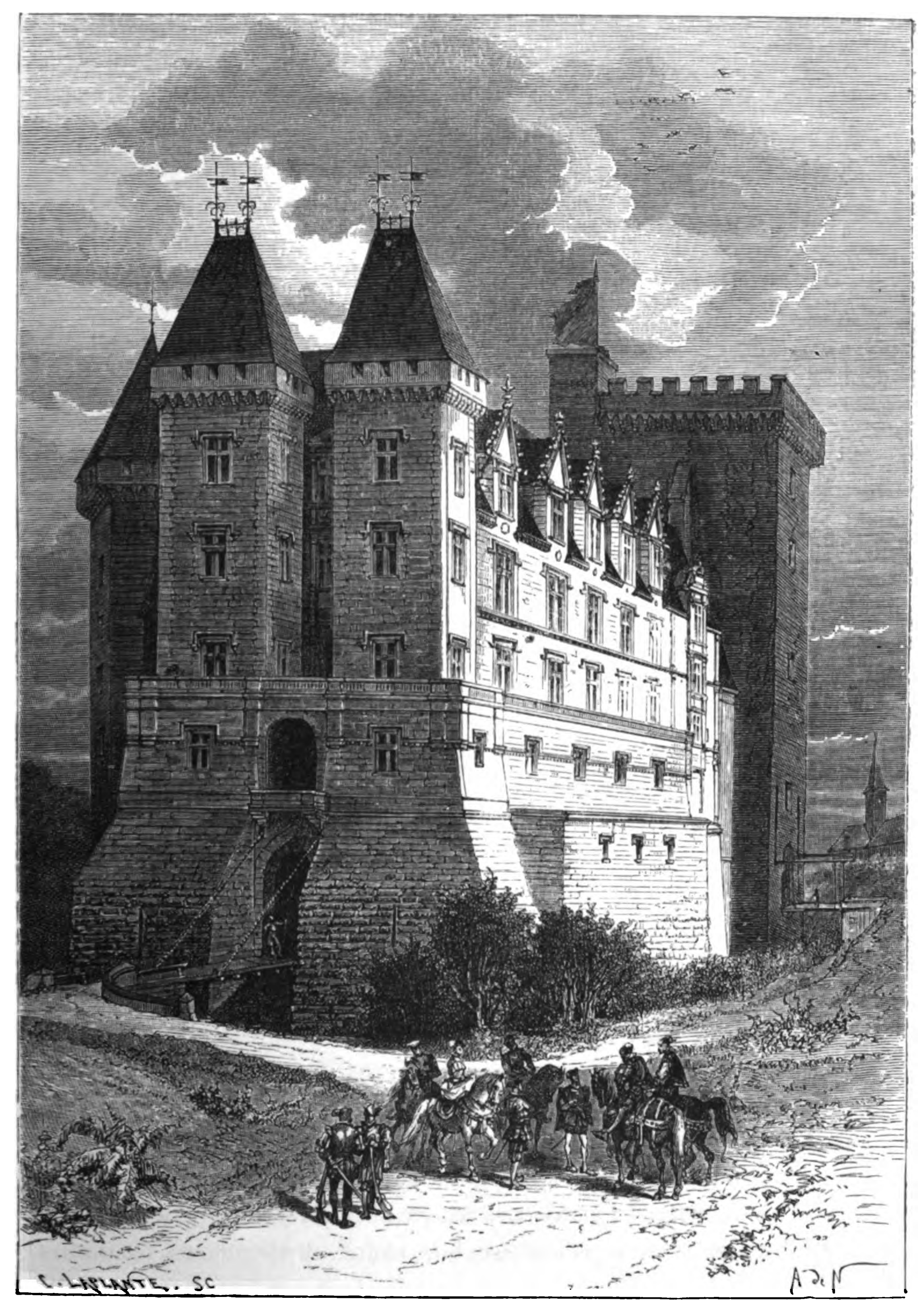
En France, il en était tout autrement. Non que, là aussi, il n'y eût parmi les chrétiens des dissidences profondes et des vœux ardents de réforme religieuse. J'en retracerai tout à l'heure l'explosion, les vicissitudes et le caractère. Mais la France ne contenait pas, comme l'Allemagne, plusieurs États distincts, indépendants et assez forts, quoique très-inégaux, pour offrir aux croyances diverses un asile assuré, et pour former entre eux des coalitions capables de résister au chef de l'incohérente coalition qu'on appelait l'empire d'Allemagne. Au seizième siècle, au contraire, l'unité de la monarchie française était fondée et soumise, dans toute son étendue, aux mêmes lois et au même maître, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique. Il ne se trouva pourtant pas, dans cette monarchie, au seizième siècle, un souverain assez audacieux et assez puissant pour satisfaire à sa passion personnelle, en se brouillant, comme Henri VIII, avec le chef spirituel de la chrétienté, et pour changer, dans le seul désir de changer de femme, le régime de l'Église dans son État. François Ier, au contraire, à peine monté sur le trône, en abolissant la Pragmatique sanction et en signant le Concordat de 1516, se lia plus étroitement avec la papauté. La Réforme naissante ne rencontra donc, en France, ni l'une ni l'autre des deux grandes circonstances politiques qui, en Allemagne et en Angleterre, rendirent ses premiers pas plus faciles et plus sûrs. Ce fut au nom des seules croyances religieuses et par les seules forces morales qu'elle eut à soutenir les luttes où elle s'engagea.

Au début du seizième siècle, dans un petit château près de Gap en Dauphiné, vivait, au sein d'une famille noble et tranquillement pieuse, un jeune homme d'une imagination ardente, d'un tempérament fougueux et d'un caractère énergique, qui partageait les croyances et les pratiques de ses parents, mais qui se lassait de la monotonie de sa pensée et de sa vie. Guillaume Farel entendait parler d'un autre jeune homme, son contemporain et son voisin, Pierre du Terrail, déjà presque célèbre sous le nom de Bayard : « De tels fils, disait-on autour de lui, sont comme des flèches dans la main d'un homme puissant ; bien

heureux qui en a son plein carquois! » Le jeune Farel pressait son père de le laisser partir pour aller aussi se faire homme dans le monde. Le vieux gentilhomme eût volontiers permis à son fils de prendre la vie de Bayard; mais c'était vers l'université de Paris, « cette mère de toutes les sciences, ce miroir net et brillant de la foi, » que se portaient les aspirations du jeune homme; le père résista, puis céda, et, vers 1510, Guillaume Farel quitta Gap et arriva à Paris. Les questions soulevées par les conciles de Bâle et de Florence et par l'assemblée semi-politique, semi-ecclésiastique de Tours, qu'avait convoquée Louis XII, les leçons de l'Université parisienne, les attaques de la Sorbonne contre l'étude du grec et de l'hébreu accusées d'hérésie, agitaient vivement les esprits. Un docteur de théologie, déjà vieux, de petite taille, de chétive apparence et de basse origine, Jacques Lefèvre, né à Étaples, en Picardie, professait depuis dix-sept ans dans l'Université avec un grand succès : « Entre bien des milliers d'hommes, disait Érasme, vous n'en trouveriez aucun plus intègre et plus versé dans les lettres humaines. » « Il m'aime beaucoup, écrivait de lui Zwingle; il est parfaitement candide et bon; il dispute, il chante, il joue, il rit avec moi de la folie du monde. » Je ne sais quelle circonstance rapprocha le jeune étudiant du vieux savant; ils se plurent mutuellement et devinrent bientôt amis. Farel était frappé de la dévotion de son maître autant que de sa science; il le voyait à genoux dans l'église, priant avec ferveur : « Jamais, dit-il, je n'avais vu chanteur de messe qui en plus grande révérence la chantât. » Cette vieille piété n'ôtait rien à la liberté des idées et des entretiens du professeur soit sur les abus, soit sur les doctrines de l'Église : « Qu'il est honteux, disait-il, de voir un évêque solliciter les gens à boire avec lui, ne s'appliquer qu'au jeu, manier sans cesse les dés et le cornet, chasser sans cesse, pousser des cris après les corneilles et les bêtes fauves, hanter de mauvaises maisons!... La religion n'a qu'un fondement, qu'un but, qu'un chef, Jésus-Christ béni éternellement; il a seul foulé au pressoir. Ne nous nommons donc pas du nom de saint Paul, d'Apollos ou de saint Pierre. » Ces libres entretiens agissaient, non pas tout à coup, mais efficacement, sur leurs auditeurs : « Il a fallu, dit Farel, que petit à petit la papauté tombât de mon cœur; ce n'est pas par le premier ébranlement qu'elle est venue bas. » Tout en s'entretenant avec ses disciples, Lefèvre d'Étaples publiait un commentaire sur les Épîtres de saint Paul, puis un commentaire sur les Évangiles : « Les chrétiens, disait-il, ce sont ceux-là seulement qui aiment Jésus-Christ

et sa parole. Que tout soit illuminé de sa lumière; que, par elle, reviennent des temps semblables à ceux de cette Église primitive qui a consacré à Jésus-Christ tant de martyrs. Que le maître de la moisson, en vue d'une moisson nouvelle, envoie des ouvriers nouveaux et diligents... Mon cher Guillaume, ajoutait-il en se tournant vers Farel, et en lui prenant la main, Dieu renouvellera le monde et vous le verrez! »

Ce n'était pas seulement des professeurs et des étudiants, des savants vieillis dans la méditation et des jeunes gens avides de vérité, de liberté, d'activité et de renommée, qui accueillaient avec passion ces espérances infinies et indéfinies, ces élans vers un avenir à la fois brillant et vague dont ils se promettaient, selon l'expression de Lefèvre d'Étaples à Farel, « le renouvellement du monde. » Des hommes placés dans des situations sociales très-différentes de celle des philosophes, des esprits formés dans la connaissance des faits et dans la pratique des affaires s'associaient à cette fermentation intellectuelle et religieuse et en protégeaient, en encourageaient les fervents adhérents. Un prélat qui avait été ambassadeur de Louis XII auprès du pape Jules II, et l'un des négociateurs du Concordat de François Ier avec Léon X, Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, ouvrait son diocèse aux prédicateurs et aux écrivains que lui recommandait Lefèvre d'Étaples, son ami, et il les soutenait dans leurs travaux pour la traduction et la propagation populaire des *saintes Écritures*. Ils avaient, à la cour et auprès du roi en personne, l'appui déclaré de sa sœur, la princesse Marguerite, belle, spirituelle, affable, bonne, accessible à tous les sentiments élevés et humains comme à tous les goûts de l'esprit, et l'objet des empressements, quelquefois téméraires, des hommes les plus éminents et les plus divers de son temps, Charles-Quint, le connétable de Bourbon, l'amiral Bonnivet, Clément Marot. Mariée au duc d'Alençon, veuve en 1525, remariée, en 1527, au roi de Navarre Henri d'Albret, Marguerite fut, toute sa vie, à Pau et à Nérac comme à Paris, un centre, un foyer de mouvement social, littéraire, religieux, politique : « Le roi, son frère, l'aimait uniquement, dit Brantôme, et l'appelait toujours sa mignonne... Bien souvent, lorsqu'il avait de grandes affaires, il les lui remettait en attendant sa définitive et totale résolution. Les ambassadeurs qui parlaient à elle en étaient ravis, et ils l'allaient toujours trouver, après avoir fait leur principale ambassade. Elle portait au roi un tel respect et un tel amour qu'ayant su son extrême maladie, elle dit : « Quiconque adviendra à ma porte m'annoncer la guérison du roi,



LE CHATEAU DE PAU

mon frère, tel courrier, fût-il las, harassé, fangeux et malpropre, je l'irai baiser et accoler comme le plus propre prince et gentilhomme de France; et, quand il aurait faute de lit et n'en pourrait trouver pour se délasser, je lui donnerais le mien, et je coucherais plutôt sur la dure, pour telles bonnes nouvelles qu'il m'apporterait... » On la soupçonnait de la religion de Luther, mais elle n'en fit jamais aucune profession, ni semblant; et, si elle la croyait, elle la tenait dans son âme fort secrète, d'autant que le roi la haïssait fort...» « On



GUILLAUME FAREL

voyait l'hérésie poindre çà et là, dit un autre témoin contemporain [1], mais elle paraissait et disparaissait comme un éclair nuiteux, qui n'a qu'une clarté fuyante. » Au fond, cette réserve était conforme à l'état d'esprit de cette classe, je dirais volontiers de cette coterie de réformateurs de cour. Luther et Zwingle avaient nettement déclaré la guerre à la papauté; Henri VIII avait séparé avec éclat l'Angleterre de l'Église romaine: Marguerite de Valois et l'évêque Briçonnet n'en voulaient et n'en demandaient pas tant; ils n'aspiraient qu'à réformer les abus dans l'Église romaine par l'autorité de cette Église elle-même, de con-

[1] Florimond de Raimond, dans son *Histoire de l'hérésie*.

cert avec ses chefs et son régime traditionnel ; ils se promettaient seulement de traiter avec bienveillance, même avec sympathie, les libertés et les progrès de la science et de la pensée humaine. Renfermée dans ces limites, l'entreprise était légale et honnête, mais imprévoyante et vaine : lorsque, dans l'État ou dans l'Église, les vices et les fautes du gouvernement ont duré pendant des siècles et sont devenus des habitudes invétérées et intimement liées à de puissants intérêts personnels, un jour arrive où se manifestent leurs déplorables résultats, l'entêtement et la faiblesse. Alors éclatent des secousses profondes et violentes dont on se promet infiniment plus qu'elles ne peuvent accomplir, et qui, même quand elles réussissent, coûtent très-cher aux peuples, car leur succès demeure impur et incomplet. Il y a une certaine mesure de bon gouvernement et de bon sens public qui est la préface et la préparation nécessaire des bonnes réformes. Heureuses les nations à qui leur sagesse ou leur fortune épargnent la cruelle épreuve de n'obtenir les réformes dont elles ont besoin que lorsqu'elles sont réduites à les poursuivre sous les traits et les coups des révolutions ! La France chrétienne du seizième siècle n'était pas dans cette favorable condition.

Dans les premières années du règne de François Ier (de 1515 à 1520), les réformateurs jeunes et ardents, comme Guillaume Farel et ses amis, n'étaient que des individus isolés, avides d'idées et d'études nouvelles, très-favorables à tout ce qui leur venait d'Allemagne, mais n'ayant pris encore aucune consistance de parti, ni fait contre l'Église romaine aucun acte éclatant d'agression. Cependant ils étaient déjà, pour les chefs et les sectateurs dévoués de cette Église, l'objet de sérieuses inquiétudes et d'une surveillance passionnée. La Sorbonne, en particulier, se prononçait ardemment contre eux. Luther et ses progrès commençaient à faire grand bruit en France ; après sa dispute avec le docteur Eck, à Leipzig en 1519, il avait consenti à reconnaître pour juges les Universités d'Erfurt et de Paris ; dès le 20 janvier 1520, le questeur de la nation de France acheta vingt exemplaires de la conférence de Luther avec le docteur Eck, pour les distribuer aux membres de sa compagnie ; l'Université mit plus d'un an à son examen : « Toute l'Europe, dit Crevier, était dans l'attente de ce que déciderait l'Université de Paris. » Chaque fois qu'un incident survenait, qu'une question s'élevait : « Nous verrons, disait-on dans la Sorbonne, quels sont ceux qui appartiennent à Luther. — Celui-là est pire que Luther ! » En avril 1521, l'Université condamna solennellement les écrits de Luther, ordonnant

qu'ils fussent publiquement livrés aux flammes, et que l'auteur fût astreint à une rétractation. Le syndic de la Sorbonne, Noël Bédier, que, pour lui donner un nom savant, on appelait *Beda*, avait été le principal et le plus ardent acteur dans cette procédure; c'était un théologien subtil, opiniâtre, dur, haineux : « Il y a, dans un seul Beda, trois milliers de moines, » disait de lui Érasme. Le syndic avait à la cour deux puissants patrons, la mère du roi, Louise de Savoie, et le chancelier Du Prat, tous deux ennemis décidés des réformateurs : Louise de Savoie, à cause de la licence de ses mœurs et de son avidité en fait de richesse; Du Prat, par la même avidité et par son ambition de devenir un aussi grand seigneur dans l'Église que dans l'État; il y réussit, car, en 1525, il fut nommé archevêque de Sens. Ils étaient d'ailleurs, l'un et l'autre, opposés à toute réforme libérale, et serviteurs, en tout cas, du pouvoir absolu. Beaucaire de Peguilhem, historien contemporain et très-catholique, car il accompagna le cardinal de Lorraine au concile de Trente, appelle Du Prat « le plus vicieux des bipèdes. » A de tels patrons les fougueux instruments de leur politique ne manquaient pas; les relations familières n'avaient pas cessé entre les réformateurs et leurs adversaires; un moine jacobin, nommé de Roma, s'entretenait un jour, à Meaux, avec Farel et ses amis; les réformés exprimaient leurs espérances dans la propagation de l'Évangile; de Roma se leva tout à coup en s'écriant : « Alors, moi et tous les autres religieux, nous prêcherons une croisade; nous soulèverons le peuple; et, si le roi permet la prédication de votre Évangile, nous le ferons chasser, par ses propres sujets, de son propre royaume. » Les passions fanatiques en étaient déjà là entre des partis encore beaucoup trop inégaux pour en venir aux mains.

Contre de telles passions François Ier était, pour les réformés, un très-indécis et très-insuffisant protecteur : « J'entends, disait-il, donner aux gens de lettres des marpues spéciales de ma faveur. » Lorsque des députés de la Sorbonne venaient lui demander la répression de savants écrits taxés d'hérésie : « Je ne veux point, répondait-il, qu'on inquiète ces gens-là; persécuter ceux qui nous enseignent serait empêcher les habiles gens de venir dans notre pays. » Mais, en dépit de son langage, des ordres étaient donnés aux évêques de fournir l'argent nécessaire pour la poursuite des hérétiques, et, lorsque l'accusation d'hérésie devenait fréquente, François Ier ne la repoussait plus : « Ces gens-là, disait-il, ne font que porter le trouble dans l'État. » Des troubles, en effet, accompagnaient souvent, dans des provinces d'ailleurs tranquilles

et où dominait grandement la foi catholique, l'expression des vœux de réforme auxquels le clergé local croyait lui-même nécessaire de faire d'importantes concessions. Un grave incendie eut lieu, à Troyes, en 1524: « Il fut mis, dit M. Boutiot, savant et exact historien de cette ville, sur le compte des idées religieuses nouvelles, aussi bien que sur celui des amis de l'empereur Charles-Quint et des partisans du connétable de Bourbon. Déjà, vers 1520, avaient commencé à se faire sentir à Troyes les premiers actes de répression contre la Réforme; en 1523, 1527, 1528, des conciles provinciaux furent tenus à Meaux, à Lyon, à Rouen, à Bourges, à Paris, pour combattre les luthéristes. » Ces conciles rédigeaient des règlements tendant à la réformation des mœurs et des cérémonies religieuses; ils décidaient que l'administration des sacrements aurait lieu sans exiger d'argent, que les prédicateurs, dans leurs sermons, se renfermeraient dans les textes sacrés, sans citer les poëtes ou les auteurs profanes; ils fermaient les églises aux assemblées profanes et aux fêtes des fous; ils enjoignaient aux curés l'explication, au prône, de l'évangile du jour; ils voulaient mettre un frein aux abus de l'excommunication; ils interdisaient la publication de tout livre traitant de la religion sans la permission des évêques diocésains... Troyes renfermait alors des hommes éclairés; Guillaume Budé y avait des relations suivies; la famille Pithou, représentée par son chef, Pierre Pithou, avocat à Troyes et investi d'une grande considération, était en rapport avec les réformateurs, surtout avec Lefèvre d'Étaples [1]. » Ainsi se poursuivait presque partout, en France, tantôt par les voies de la liberté, tantôt par celle des concessions, tantôt par celle des rigueurs, le travail de la Réforme, encore trop faible et trop décousue pour engager effectivement la lutte, mais déjà assez répandue et assez forte pour ne pouvoir pas être étouffée.

La défaite de Pavie et la captivité de François Ier à Madrid mirent pendant treize mois le gouvernement entre les mains des plus puissants adversaires de la Réforme, la régente Louise de Savoie et le chancelier Du Prat. Ils en usèrent sans ménagement, avec la dure indifférence de politiques qui veulent, à tout prix, le repos dans l'État et la soumission au pouvoir. Ce fut sous leur régime qu'eut lieu le premier martyre ordonné et exécuté en France sur un partisan de la Réforme pour un acte d'agression et d'offense contre l'Église catho-

[1] *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, par T Boutiot, 1873, t. III, p. 379

lique. Jean Leclerc, cardeur de laine à Meaux, voyant une bulle d'indulgences affichée à la porte de la cathédrale de Meaux, l'avait arrachée et y avait substitué un placard où le pape était traité d'Antechrist. Arrêté aussitôt, il fut, par arrêt du parlement de Paris, fouetté publiquement, trois jours de suite, et marqué au front par la main du bourreau, en présence de sa mère, qui s'écria : « Vive Jésus-Christ! » Banni, il se retira à Metz en juillet 1525, et il y travaillait de son métier lorsqu'il apprit qu'une procession solennelle devait avoir lieu le lendemain aux environs de la ville. Dans son aveugle ferveur, il alla briser les images au pied desquelles les catholiques devaient faire fumer l'encens. Arrêté en rentrant dans la ville, loin de désavouer son acte, il le reconnut et s'en fit gloire. Il fut condamné à un horrible supplice; on lui coupa le poing droit, on lui arracha le nez, on lui tenailla les bras, on lui déchira les mamelles; on lui ceignit la tête de deux cercles de fer rouge, et pendant qu'il chantait encore à haute voix ce verset du psaume cxve :

> Leurs idoles sont or et argent,
> Ouvrage de mains d'homme,

on jeta dans les flammes du bûcher son corps sanglant et mutilé. Il avait un jeune frère, Pierre Leclerc, simple cardeur de laine comme lui, qui resta à Meaux, dévoué à la même foi et à la même cause : « Grand clerc, dit un chroniqueur contemporain en jouant sur son nom, qui ne savait que la langue de sa nourrice, mais qui, fort exercé dans les saintes lettres, outre l'intégrité de sa vie, fut élu par des tisserands et devint le premier ministre de l'Évangile que vit la France.» Un vieillard de Meaux, nommé Étienne Mangin, offrit sa maison, située près du marché, pour y tenir régulièrement les assemblées. Quarante ou cinquante fidèles formèrent le noyau de la petite Église qui se constitua. Pierre Leclerc prêcha et administra si régulièrement les sacrements dans la maison d'Étienne Mangin, que, vingt ans après le martyre de son frère Jean, les assemblées, composées en partie de fidèles accourus des villages environnants, étaient de trois à quatre cents personnes. Un jour qu'ils avaient célébré la Cène, le 8 septembre 1546, la maison fut cernée et près de soixante personnes, hommes, femmes et enfants, y furent prises qui se laissèrent arrêter sans résistance. Renvoyées toutes devant le parlement de Paris, quatorze des hommes furent condamnés à être brûlés tout vifs au grand marché de Meaux,

au lieu le plus proche de la maison en laquelle le crime d'hérésie avait été commis; et leurs femmes, avec leurs plus proches parents, furent condamnés à assister à leur exécution, « les hommes tête nue et les femmes placées près d'eux personnellement, en manière qu'on les puisse reconnaître entre les autres. » L'arrêt fut strictement exécuté.

Il m'en coûte de retracer ces hideux spectacles, mais je n'hésite pas; c'est non-seulement le droit, mais le devoir de l'histoire, de faire justice des erreurs et des crimes du passé, surtout quand le passé ne s'est pas cru coupable en les commettant. Un homme d'esprit du siècle dernier, Champfort, disait : « Il n'y a rien de plus dangereux qu'un honnête homme qui fait un vilain métier. » Je ne connais rien de plus dangereux que les erreurs et les crimes dont leurs auteurs ne reconnaissent pas l'absurde et odieux caractère. L'historien contemporain Sleidan dit formellement : « Le commun peuple en France estime qu'il n'y a pas de gens plus méchants et plus criminels que les hérétiques; ordinairement, tandis qu'ils sont en proie aux flammes du bûcher, le peuple autour d'eux s'agite avec frénésie et les maudit même au milieu des tourments. » Le seizième siècle est, dans notre histoire, l'époque où cette maladie intellectuelle et morale a coûté le plus cher à la France; elle a fourni aux mauvaises passions des hommes l'instrument dont ils se sont le plus efficacement servis pour les satisfaire sans scrupule et sans remords.

Si, dans la première partie de ce siècle, les grands chefs manquaient encore à la Réforme, ce n'était pourtant pas seulement parmi les ouvriers, les humbles et les pauvres qu'elle trouvait des confesseurs et des martyrs. La noblesse de province, la bourgeoisie des villes, la magistrature, le barreau, les industriels comme les lettrés lui fournissaient déjà des amis dévoués et fidèles. Un gentilhomme, Picard d'origine, né vers 1490 à Passy, près Paris, où il vivait habituellement, Louis de Berquin, était l'un des plus distingués par la situation sociale, l'élévation des sentiments, la science, la pureté des mœurs et la gravité de la vie. Possesseur d'une terre patrimoniale près d'Abbeville qui lui assurait un modeste revenu de 600 couronnes par an, et point marié, c'était à l'étude et aux pratiques religieuses qu'il s'adonnait avec un esprit libre et un cœur pieux. « Très-fidèle observateur des constitutions et des rites ecclésiastiques, dit Érasme, à savoir des jeûnes prescrits, des jours saints, des mets défendus, des messes, des sermons et en général de tout ce qui tend à la piété, il réprouvait avec force les

doctrines de Luther. » Il n'en fut pas moins, en 1523, signalé au parlement de Paris comme étant du parti des réformateurs. Il avait, disait-on, des livres; il en faisait même sur les questions de la foi, et il avait eu quelque démêlé avec le théologien Guillaume de Coutance, proviseur du collége d'Harcourt. Le procureur général du parlement chargea un de ses huissiers d'aller faire un examen des livres ainsi que des papiers de Berquin, et de saisir ce qui lui paraîtrait suspect d'hérésie. L'huissier rapporta divers ouvrages de Luther, de Mélanchthon, de Carlostadt, et quelques traités originaux de Berquin lui-même, qui furent déposés au greffe de la cour. La Faculté de théologie en réclama l'examen, comme de sa compétence. Mandé par le procureur général, Berquin demanda à être présent quand on ferait l'inventaire de ses livres ou de ses manuscrits, et à donner les explications qu'il jugerait nécessaires, ce qui lui fut accordé sans contestation. Le 26 juin 1523, les commissaires de la Sorbonne firent leur rapport. Le 8 juillet, Pierre Lizet, avocat du roi, en donna lecture à la cour. L'affaire revint à l'audience du 1er août. Berquin y fut appelé, interrogé, et à la suite de cet interrogatoire, il fut arrêté et conduit prisonnier à la Conciergerie, dans la tour carrée. Le 5 août, la sentence fut rendue, et Louis de Berquin fut renvoyé devant l'évêque de Paris, comme accusé d'hérésie, « auquel cas, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, il eût été en grand danger d'être mis à mort par justice, car il l'avait bien gagné. » Le public était aussi empressé que les accusateurs à croire au crime et à en attendre avec impatience le châtiment.

Ce ne fut pas sans surprise ni sans humeur que, le 8 août, au moment où elle venait de « rendre à l'évêque de Paris, présent et acceptant » le prisonnier détenu à la Conciergerie, la chambre du conseil vit arriver le capitaine Frédéric, des archers de la garde royale, porteur d'une lettre du roi qui évoquait l'affaire de Berquin pour la juger lui-même en son grand conseil; à raison de quoi le prisonnier devait être rendu, non pas à l'évêque, mais au roi. La chambre fit des remontrances; Berquin n'était plus son prisonnier. Il y avait arrêt. C'était à l'évêque qu'il fallait s'adresser. Mais les remontrances avaient été prévues; le capitaine avait l'ordre verbal d'enlever de force Louis de Berquin si on refusait de le lui livrer. La chambre se décida à remettre au roi le prisonnier de l'évêque, se contentant de faire brûler ce jour même, sur la place du Parvis Notre-Dame, les livres et les manuscrits saisis. C'était en se rendant à la guerre d'Italie, et près d'entrer dans Melun, où il ne

faisait que passer, que le roi avait donné cet ordre inattendu, le jour même, 5 août, où le parlement rendait l'arrêt qui renvoyait Berquin devant l'évêque de Paris. Je ne trouve nulle part l'indication précise du protecteur vigilant qui avait observé si attentivement les poursuites dirigées contre Berquin, et provoqué si opportunément l'intervention du roi. Dans tout incident de ce genre, je suis tenté de présumer l'influence de la princesse Marguerite; mais je ne suis pas sûr qu'à cette époque elle fût auprès du roi; l'évêque de Bayonne, Jean du Bellay, la suppléa peut-être. François Ier était d'ailleurs enclin à faire, de lui-même, acte de protection, en faveur des gentilshommes et des lettrés, contre les théologiens acharnés quand ceux-ci ne lui faisaient pas trop de peur. Quoi qu'il en soit, Berquin, devenu le prisonnier du roi, fut mandé devant le chancelier Du Prat, qui, en lui reprochant poliment d'avoir inquiété l'Église, se borna à lui demander d'en témoigner quelque regret. Berquin s'y prêta de bonne grâce, et, remis aussitôt en liberté, il quitta Paris et se rendit dans sa terre en Picardie.

Pendant qu'il y reprenait sa vie paisiblement studieuse, le parlement maintenait en principe et proclamait son droit de répression contre les hérétiques. Le 12 août 1523, il fit avertir, à son de trompe, dans tous les quartiers de Paris, que les clercs et les laïques eussent à déposer au greffe du Palais tous les livres de Luther qu'ils possédaient. Les laïques qui ne se conformeraient pas à cet ordre verraient leurs biens confisqués; les clercs seraient privés de leur temporel et bannis. La tolérance, en cas de soupçon d'hérésie, était un acte royal qui avait besoin d'être toléré lui-même; la poursuite contre l'hérésie restait le régime légal toujours suspendu sur tous les esprits.

Dix-huit mois plus tard, en mai 1525, on semblait ne plus penser à Berquin; mais la bataille de Pavie était perdue; François Ier était prisonnier à Madrid; Louise de Savoie et le chancelier Du Prat exerçaient le pouvoir. La question des hérétiques redevint flagrante : « Il faut dire à la régente, disait Pierre Lizet, avocat du roi, ce que saint Grégoire disait à Brunehaut, reine des Francs, que le meilleur moyen de chasser les ennemis du royaume est d'en chasser les ennemis de Dieu et de son épouse l'Église. » Le 10 avril 1525, en adressant à la régente des conseils sur son gouvernement, le parlement lui recommandait fortement la poursuite des hérétiques : « La cour, lui disait-il, a par ci-devant donné plusieurs provisions contre les coupables, lesquelles n'ont été exécutées pour malice du temps et empêchements pratiqués

par les délinquants, qui ont trouvé moyen d'assoupir et mettre en délai les jugements faits contre eux, *tant par évocation en grand conseil que par prise et transport d'aucuns d'eux, lors prisonniers, qu'ils ont fait tirer des prisons par puissance souveraine et absolue*, ce qui a donné occasion et audace aux autres de suivre la mauvaise doctrine. » Il était impossible de reprocher plus crûment au roi la mise en liberté de Berquin. Le parlement conseillait de plus à la régente de demander au pape l'envoi en France de délégués pontificaux investis de ses pouvoirs pour surveiller et juger en son nom « même les archevêques, les évêques et les abbés qui, par leurs actions, leurs écrits ou leurs discours se rendraient suspects de penchant pour l'hérésie. » Louise de Savoie, sans se montrer blessée de l'attaque du parlement contre les actes du roi son fils, s'empressa de suivre le conseil qu'on lui donnait; et, le 20 mai 1525, le pape Clément VII s'empressa à son tour de nommer quatre délégués chargés de juger les suspects d'hérésie, qui seraient, en cas de condamnation, abandonnés au bras séculier. Le jour même où le pape nommait ses délégués, la faculté de théologie de Paris censurait divers écrits d'Érasme traduits et répandus en France par Berquin; le 8 janvier 1526, l'évêque d'Amiens demandait au parlement l'autorisation « de faire prendre au corps Louis de Berquin, qui résidait dans son diocèse et le scandalisait par sa conduite. » Le parlement autorisait l'arrestation, et, le 24 janvier, Berquin était de nouveau prisonnier à la Conciergerie, en même temps que l'ordre était donné de saisir tous ses livres et ses papiers, soit chez lui, soit chez son ami le seigneur de Rambure, à Abbeville. Le grand procès d'hérésie recommençait contre Berquin, et le grand nom d'Érasme y était compromis.

Quand la question fut ainsi solennellement rengagée, les défenseurs de Berquin s'émurent. Je dis ses défenseurs; l'histoire, à vrai dire, n'en nomme qu'un, la princesse Marguerite, seule active et seule efficace. Elle écrivit sur-le-champ au roi, qui était encore à Madrid : « Le désir que j'avais d'obéir à votre commandement était assez grand sans l'avoir redoublé par la charité qu'il vous a plu faire au pauvre Berquin selon votre promesse; je suis sûre que celui pour qui je crois qu'il a souffert aura agréable la miséricorde que, pour son honneur, avez faite à son serviteur et au vôtre. » François Ier avait en effet écrit qu'on suspendît jusqu'à son retour le procès de Berquin, comme ceux de Lefèvre, de Roussel et de tous les autres docteurs suspects d'hérésie. La régente transmit l'ordre du roi aux délégués du pape, qui se présen-

tèrent le 20 février devant le parlement pour lui demander conseil: « Le roi a aussi mauvais conseil qu'il est bon, » dit le doyen de la Faculté de théologie. Le parlement répondit que « sur une simple lettre missive » il ne pouvait surseoir, qu'il lui fallait une lettre patente; et il continua le procès. Berquin présenta plusieurs demandes de délai, évidemment pour attendre le retour et l'intervention personnelle du roi. La cour les écarta et, le 5 mars 1526, la sentence lui fut lue dans sa prison, à la Conciergerie. Elle portait que ses livres seraient encore une fois brûlés en sa présence, qu'il déclarerait approuver une si juste condamnation et qu'il mériterait la pitié de l'Église en ne lui refusant aucune des satisfactions qu'elle exigerait; sinon il serait livré lui-même au bûcher.

Pendant que le procès de Berquin arrivait ainsi à son terme, François Ier rentrait libre en France en s'écriant : « Je suis donc de rechef roi! » Dans les derniers jours de mars, parmi les nombreux personnages qui vinrent le féliciter, était Jean de Selve, le premier président du parlement de Paris. Le roi le reçut très-froidement. « Messeigneurs, écrivit le premier président à sa cour, j'ai entendu, par M. de Selve mon neveu, quelque mécontentement que l'on avait de la compagnie, et je m'en suis aussi aperçu. J'en ai déjà commencé à parler à Madame[1]. Je ferai l'office que je suis tenu de faire envers la cour, moyennant l'aide de Dieu. » Dès le 1er avril, le roi, qui ne voulait retourner à Paris que lentement, écrivit, de Mont-de-Marsan, « aux juges tenant sa cour du parlement de Paris :

« Nous avons présentement été avertis comme, nonobstant que par notre chère et très-aimée dame et mère, régente en France durant notre absence, il vous eût été écrit et mandé ne vouloir, en façon quelconque, procéder au fait du sieur Berquin, naguère détenu prisonnier, jusqu'à ce que nous pussions être de retour en cettui notre royaume, vous avez, ce néanmoins, à la requête et poursuite de ses malveillants, tellement procédé en son affaire que vous en êtes venus à une sentence définitive. De quoi nous ne pouvons trop nous émerveiller... A cette cause, nous voulons et vous mandons et très-expressément enjoignons... que vous n'ayiez à procéder à l'exécution de ladite sentence que vous avez, comme dit est, donnée à l'encontre dudit Berquin, mais le mettiez lui, les informations et procédure de son dit procès en si bonne sûreté

[1] La mère du roi.

que vous nous en puissiez répondre... Et gardez qu'en cela ne faites faute, car nous vous avisons, si faute y a, que nous nous en prendrons à ceux de vous que bon nous semblera pour nous en répondre. »

C'était là non-seulement une lettre patente, mais une lettre menaçante. Quant à l'exécution de sa sentence, le parlement se soumit à l'injonction du roi, mais en maintenant le principe comme la légalité de la condamnation de Berquin, et en déclarant qu'il attendait du roi l'ordre de l'exécuter : « Comme l'enseignent, dit-il, les deux Testaments,



ÉRASME.

Dieu sévit toujours, en sa juste colère, contre les nations qui négligent de faire respecter les lois par lui-même dictées. Il importe d'ailleurs de précipiter l'événement pour satisfaire au plus tôt, outre Dieu, le peuple qui murmure et dont l'impatience devient véritablement importune. »

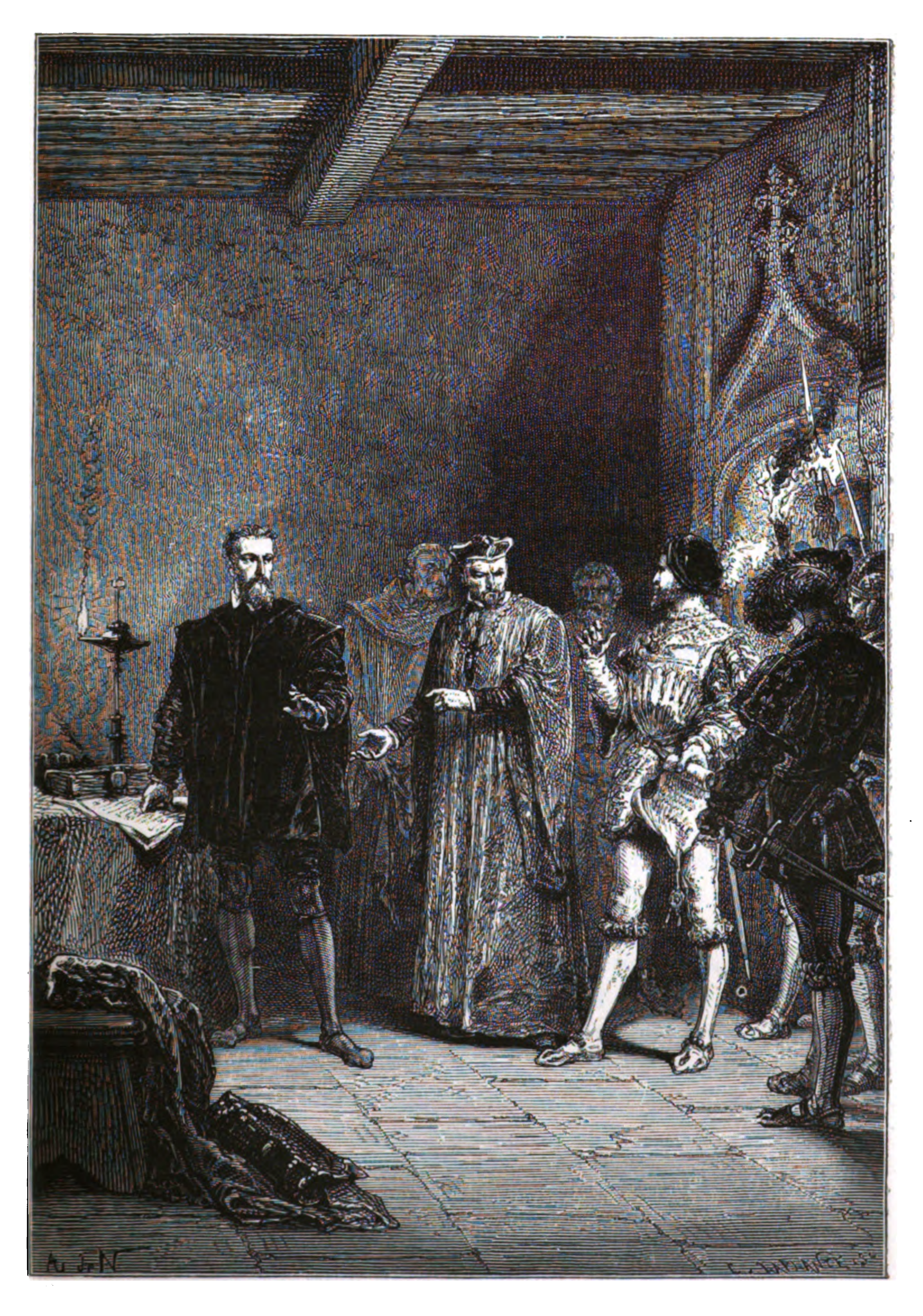
François Ier ne répondit pas. Il n'aurait pas osé aborder, même en pensée, la question de principe quant au châtiment de l'hérésie, et il eût craint de trop affaiblir sa propre autorité en humiliant trop son parlement ; il lui suffisait de croire que la vie de Berquin était sauve. Les rois sont des protecteurs qui se contentent aisément quand il leur faudrait lutter énergiquement et se compromettre pour leurs protégés :

« Ne vous fiez pas aux princes ni à leurs fils[1], » dit au dix-septième siècle lord Strafford avec les psaumes, quand il apprit que Charles Ier l'abandonnait au parlement anglais et au bourreau. Louis de Berquin aurait dû ressentir, quant à François Ier, la même défiance; mais la confiance et l'espérance étaient dans son naturel; quand il connut la lettre du roi au parlement, il se crut sauvé, et il le témoigna à Érasme dans une longue lettre où il lui racontait son procès et « le nouvel accès de colère des frelons qui m'accusent d'hérésie, dit-il, uniquement parce que j'ai traduit en langue vulgaire quelques-uns de vos opuscules, où ils osent prétendre qu'ils ont trouvé les plus monstrueuses impiétés. » Il transmit à Érasme la série des articles que les délégués du pape avaient condamnés, en l'engageant à y répondre « comme vous savez le faire. Le roi vous estime beaucoup, et il vous estimera bien davantage quand vous aurez confondu cette engeance de théologiens attardés dont l'ineptie n'excuse pas la violence. » Par une bizarre coïncidence, le plus acharné adversaire de Berquin, le prévôt de la Sorbonne, Noël Beda, envoya en même temps à Érasme la copie de plus de deux cents propositions extraites de ses livres et dont, lui Beda, se portait aussi accusateur. Érasme était prudent et n'allait pas au-devant de la lutte; mais quand il était personnellement attaqué et offensé par des ennemis contre lesquels il sentait sa force, il la déployait fièrement et habilement; il répondit à Beda en le dénonçant, le 6 juin, au parlement de Paris lui-même, comme un impudent et ignorant calomniateur. Lue en séance du parlement, le 5 juillet 1526, sa lettre y fut écoutée avec une profonde déférence, et y produisit une sensation qui ne demeura pas stérile; en vain Beda persista à accuser Érasme d'hérésie et à soutenir qu'il était de la confrérie de Luther; le parlement lui donna tort, interdit provisoirement aux libraires de vendre ses libelles contre Érasme, et soumit à la nécessité de l'autorisation préalable tous les livres destinés à la presse par les régents de la Sorbonne.

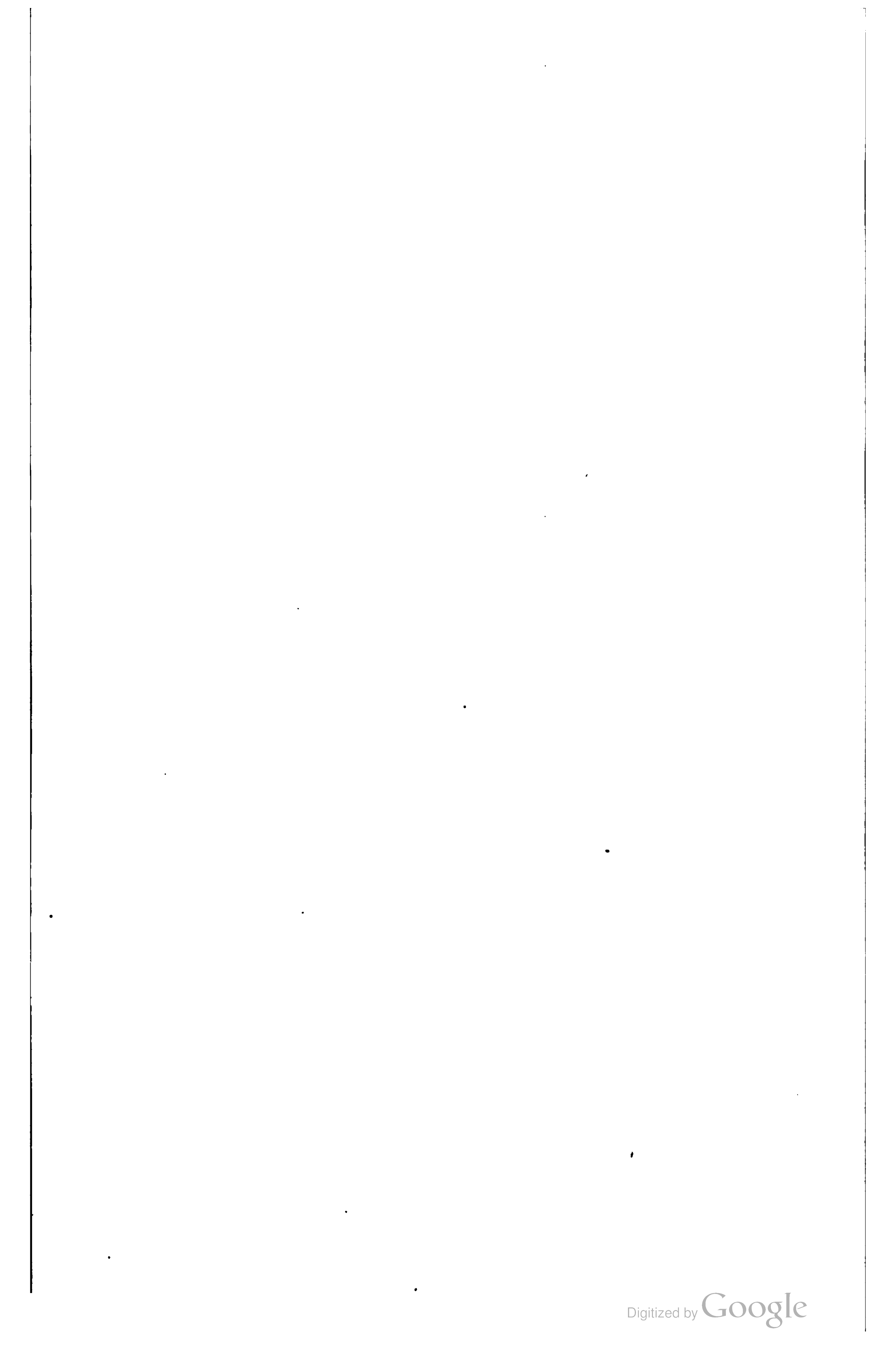
Le succès d'Érasme fut un succès aussi pour Berquin; mais il était toujours en prison, malade et maltraité. Le roi écrivit le 11 juillet au parlement pour demander qu'il jouît au moins de toutes les libertés que la prison comportait, qu'on ne le tînt plus dans une cellule malsaine, qu'on le mît dans le bâtiment de la Conciergerie où était le préau. « Ce serait, répondit-on, de mauvais exemple; jamais on n'a

[1] *Nolite confidere principibus et filiis eorum, quia non est salus in illis.* (Psaume CXLVI.)





JEAN DE LA BARRE SE RENDIT A LA CONCIERGERIE ET EN TIRA LOUIS DE BERQUIN



mis dans le préau les condamnés qui ont encouru la peine de mort. » On fit offrir à Berquin la chambre réservée aux plus grands personnages, aux princes du sang, et la liberté de se promener dans le préau deux heures par jour, l'une le matin, l'autre le soir, en l'absence des autres prisonniers. Ni le roi ni Berquin ne voulurent se contenter de ces concessions. Le roi irrité envoya le 5 octobre, de Beaugency, deux archers de sa garde avec une lettre au parlement portant : « Il est merveilleusement étrange qu'on n'ait pas encore fait ce que nous avons ordonné. Nons vous mandons et très-expressément enjoignons, cette fois pour toutes, que vous ayez incontinent à mettre et délivrer ledit Berquin ès mains desdits Texier et Charles de Broc, auxquels nous avons commandé de le mener en notre château du Louvre. » La cour objecta encore ; un prisonnier favorisé par un si haut personnage, dit-on, serait bientôt hors d'une telle prison. L'objection devint un refus formel d'obéir. Le prévôt de Paris, Jean de la Barre, premier gentilhomme du roi, fut prié de se rendre au palais et de visiter Berquin pour savoir de lui-même ce qu'on pouvait faire pour lui. Berquin ne demanda, à ce qu'il paraît, que la liberté de lire et d'écrire : « Ce n'est pas possible, répondit-on ; cette liberté n'est jamais accordée aux condamnés à mort. » Par grande faveur, on offrit à Berquin un exemplaire des Lettres de saint Jérôme et quelques livres d'histoire ; le prévôt eut ordre de ne pas omettre cela dans son rapport : « Il faut que le roi sache bien que la cour fait tout ce qu'elle peut pour lui plaire. »

Elle n'y parvint pas. Le 19 novembre 1526, le prévôt de Paris revint au palais avec une lettre du roi qui lui commandait formellement d'enlever Berquin et de le transporter au Louvre. La cour protesta encore qu'elle ne délivrerait pas ledit Berquin audit prévôt ; mais, dit-on, « vu le temps qu'il est, ledit prévôt pourra librement pénétrer dans la Conciergerie pour y faire ce qui est en lui. » Le même jour, vers six heures du soir, Jean de la Barre se rendit à la Conciergerie et en tira Louis de Berquin, qu'il remit au capitaine des gardes et à quatre archers, qui l'emmenèrent au Louvre. Deux mois après, en janvier 1527, la princesse Marguerite épousa Henri d'Albret, roi de Navarre, et vers la même époque, je ne trouve pas précisément quel jour, Louis de Berquin sortit libre du Louvre, et la nouvelle reine, en le prenant à son service, écrivit au connétable Anne de Montmorency, que le roi avait chargé de faire mettre Berquin en liberté : « Vous mercie du plaisir que vous

m'avez fait pour le pauvre Berquin, que j'estime autant que si c'était moi-même; et par cela pouvez-vous dire que vous m'avez tirée de prison puisque j'estime (tel) le plaisir fait à moi. »

La joie sympathique de Marguerite était aussi naturelle que touchante; elle devait croire Berquin sauvé; il était libre et au service d'un prince souverain en principe, mais vivant en France et dans la dépendance du roi de France, dont il venait d'épouser la sœur. En France, Berquin était sous le coup d'une condamnation à mort comme hérétique et en présence d'ennemis acharnés. Dans cette périlleuse situation, son salut voulait qu'il se fît oublier. Au lieu de s'y prêter, et ne consultant que sa généreuse et aveugle confiance dans la bonté de sa cause, il résolut de prendre l'offensive et de demander justice de ses ennemis : « Sous le manteau de la religion, écrivait-il à Érasme, les prêtres cachent les passions les plus viles, les mœurs les plus corrompues, l'incrédulité la plus scandaleuse. Il faut déchirer le voile qui les couvre, et accuser hardiment d'impiété la Sorbonne, Rome et tous leurs valets. » Érasme, justement alarmé, s'efforça de le détourner d'une telle entreprise : « Plus il avait confiance, dit-il, plus je craignais pour lui. Je lui écrivis fréquemment pour l'inviter à se faire mettre hors de cause par quelque expédient, ou bien à s'éloigner sous le prétexte d'une ambassade royale obtenue par le crédit de ses amis. Je lui disais que les théologiens laisseraient peut-être, avec le temps, tomber son affaire, mais qu'ils ne s'avoueraient jamais coupables d'impiété. Je lui disais d'avoir toujours présent à l'esprit quelle hydre était ce Beda et par combien de gueules il soufflait le venin. Je lui disais de bien réfléchir qu'il allait se commettre avec un adversaire immortel, car une faculté ne meurt pas, et de bien se persuader qu'après avoir amené trois moines au combat, il allait avoir à se défendre contre des légions nombreuses, non-seulement opulentes et puissantes, mais encore très-malhonnêtes et très-expérimentées dans la pratique de toutes les fraudes, qui ne se reposeraient pas avant d'avoir consommé sa ruine, sa cause fût-elle plus juste que celle du Christ. Je lui disais de ne pas trop se fier à la protection du roi, la faveur des princes étant inconstante et leurs affections facilement changées par les artifices des délateurs... Et si tout cela ne pouvait le toucher, je lui disais de ne pas m'engager dans son affaire, car je ne voulais, avec sa permission, avoir rien à démêler avec des légions de moines et toute une faculté de théologie. Mais je ne réussis pas à le convaincre ; quand j'argumentais de

tant de façons pour le détourner de son entreprise, je ne faisais qu'exciter son courage. »

Non-seulement Berquin se refusa aux sages conseils d'Érasme ; mais touchée de son courage et imprudente elle-même autant que généreuse, sa protectrice Marguerite se persuada qu'il avait raison et le soutint dans son entreprise. Elle écrivit au roi son frère : « Le pauvre Berquin, qui, par votre bonté, tient que Dieu lui a sauvé la vie par deux fois, s'en va devers vous, n'ayant plus personne à qui il puisse avoir adresse, pour vous donner à connaître son innocence ; et pour ce, Monseigneur, que je sais l'estime en quoi vous le tenez et le désir qu'il a toujours eu de vous faire service, je ne crains pas de vous supplier, par lettre au lieu de la parole, qu'il vous plaise en avoir pitié. Et s'il vous plaît faire semblant de prendre son affaire à cœur, j'espère que la vérité, qu'il fera apparaître, rendra les forgeurs d'hérétiques plus maldisants et désobéissants à vous que zélateurs de la foi[1]. »

Complaisant et indifférent, François I[er] se prêta au désir de sa sœur, et parut soutenir Berquin dans son appel à un nouvel et définitif examen de sa cause. De son côté, le parlement, devant qui l'affaire était reportée, se montra disposé à tenir compte du bon vouloir du roi envers Berquin naguère condamné, mais devenu plaignant et accusateur à son tour : « Nous ne voulons disputer de votre puissance, dit au roi le président Charles de Guillard dans un lit de justice tenu le 24 juillet 1527 ; ce serait espèce de sacrilége, et savons bien que vous êtes pardessus les lois, et que les lois ou ordonnances ne vous peuvent contraindre. Votre très-humble et très-obéissante cour est consolée et réjouie de votre présence et venue, autant que le furent les apôtres quand ils virent Dieu après la résurrection. Nous sommes assurés que vous voulez être le péculier protecteur et défenseur de la religion, et ne pas permettre ni souffrir, dans votre royaume, aucunes erreurs, hérésies ou fausses doctrines. »

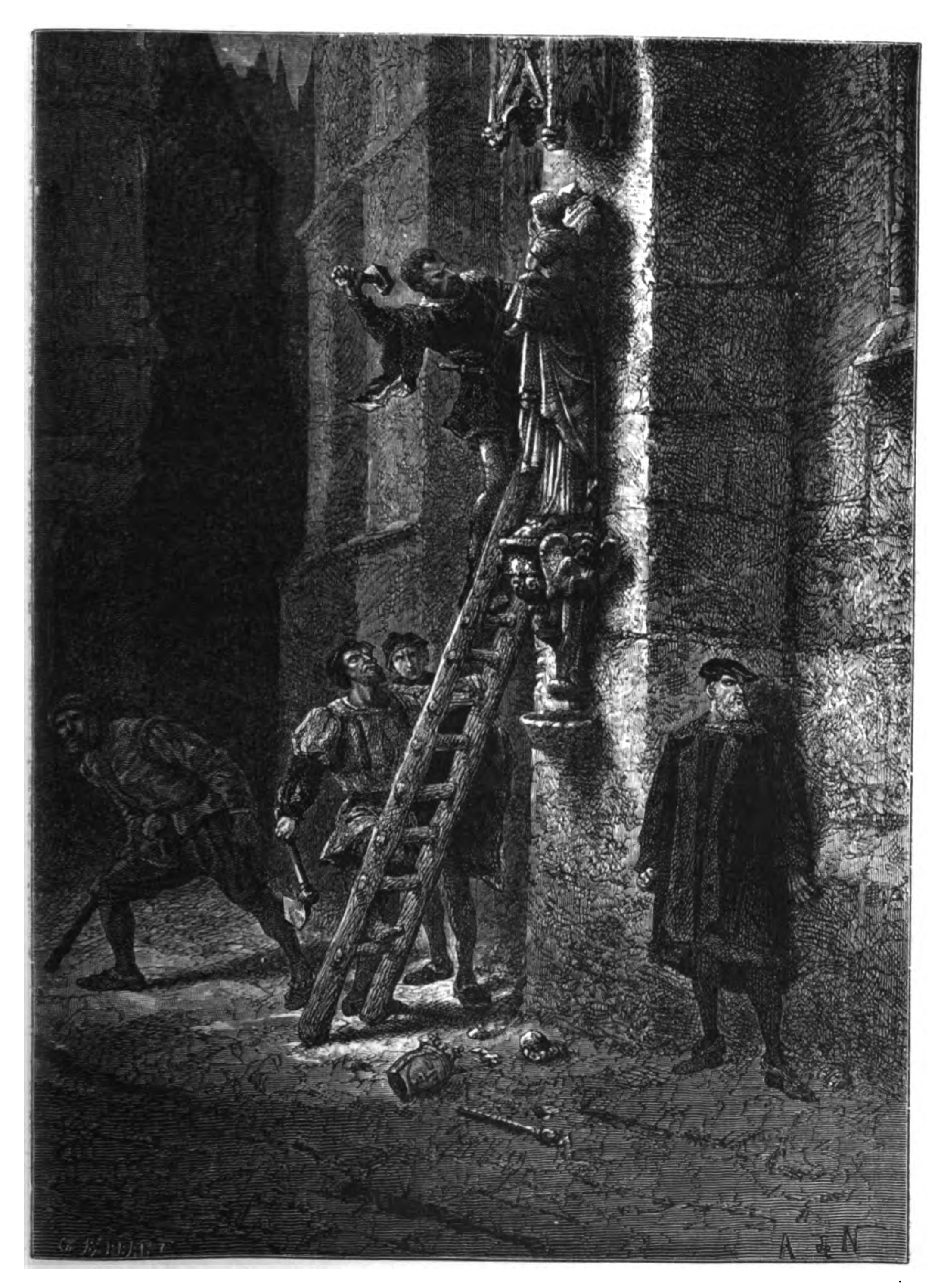
L'affaire ainsi rengagée suivit lentement son cours ; douze juges furent chargés de statuer définitivement ; le roi en désigna lui-même six, parmi lesquels il plaça Guillaume Budé, ami de Berquin. Divers incidents étrangers aux querelles religieuses survinrent ; la reine de Navarre accoucha à Pau, le 7 janvier 1528, d'une fille, Jeanne d'Albret, la future mère d'Henri IV. Le mariage de la princesse Renée de France,

[1] C'est-à-dire : « les convaincra d'être plus maldisants, etc. »

fille de Louis XII, avec le duc Hercule de Ferrare, fut conclu et on en préparait à Fontainebleau les fêtes quand, le lundi 1[er] juin 1528, lendemain de la fête de la Pentecôte, « quelques hérétiques vinrent de nuit, dit le *Journal d'un bourgeois de Paris*, à une image de Notre-Dame de Pierre, qui est à un coin de la rue derrière l'église du Petit Saint-Antoine ; à laquelle image ils donnèrent plusieurs coups de couteau, lui ôtèrent la tête et celle de son petit enfant, Notre-Seigneur. Mais on ne sut oncques qui furent les rompeurs d'images. Lors le roi étant à Paris, de ce averti, fut si courroucé et marri, qu'on dit qu'il en pleura très-fort. Et incontinent par deux jours ensuivants, il fit crier à son de trompe, par les carrefours de la ville, que, si on savait qui avait fait cela, on l'annonçât et dît à la justice et à lui, et qu'il lui donnerait mille écus d'or. Néanmoins on n'en put rien savoir, combien que le roi en fît grandes diligences, et qu'il y eût commissaires ordonnés pour aller par toutes les maisons faire enquête... Les mardis et autres jours suivants, il y eut des processions particulières des paroisses et autres églises de la ville, qui allèrent quasi toutes audit lieu... Et le jour de la Fête-Dieu, qui était le 11[e] jour dudit mois de juin, le roi alla en procession bien dévotement, avec la paroisse de Saint-Paul et tout le clergé, jusqu'au lieu où était ladite image. Lui-même portait une torche de cire blanche ardente, la tête nue, en moult grande révérence, ayant avec lui les instruments et hautbois avec plusieurs clairons et trompettes, qu'il faisait beau voir tant mélodieusement ils jouaient. Et avec lui étaient M. le cardinal de Lorraine et plusieurs prélats et gros seigneurs et tous les gentilshommes, ayant un cierge chacun de cire blanche en la main, et tous ses archers avaient chacun une torche de cire ardente, et allèrent ainsi jusques au lieu où était ladite image, en moult grand honneur et révérence, ce qu'il faisait beau voir, et dévotieux[1]. »

On était bien loin, au seizième siècle, de comprendre que le respect est dû à toute croyance religieuse sincèrement professée et pratiquée ; les novateurs qui brisaient les images de la Vierge Marie et de l'Enfant Jésus ne pensaient pas qu'en attaquant ainsi brutalement ce qu'ils regardaient comme une superstition, ils outrageaient et révoltaient des consciences chrétiennes. Un tel incident était trop favorable aux ennemis de Berquin pour qu'ils ne s'empressassent pas d'en profiter.

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 347-351.



QUELQUES HÉRÉTIQUES VINRENT DE NUIT A NOTRE-DAME DE PIERRE

Quoique la poursuite contre lui fût reprise, il était resté jusque-là libre et traité avec égard ; il se rendait sans gardes du Louvre au Palais de Justice. Il fut arrêté et enfermé de nouveau dans la tour de la Conciergerie. Quelques livres de lui, saisis par accident et transmis au syndic Beda, furent trouvés chargés de notes aussitôt déclarées hérétiques. Le 16 avril 1529, il fut amené devant la cour. « Louis Berquin, lui dit le président, vous êtes convaincu d'avoir tenu la secte de Luther et d'avoir fait de mauvais livres contre la majesté de Dieu et de sa glorieuse Mère. En conséquence, nous vous condamnons à faire amende honorable, la tête nue, une torche de cire ardente à la main, en la grande cour du palais, criant merci à Dieu, au roi et à la justice, de l'offense par vous commise. Puis après, serez mené la tête nue, à pied, en la place de Grève, où vous verrez brûler vos livres. Ensuite, vous serez conduit devant l'église de Notre-Dame, où vous ferez amende honorable à Dieu et à la glorieuse Vierge sa mère. Après quoi, on vous percera la langue, cet instrument par lequel vous avez péché. Enfin vous serez mis dans la prison de Monsieur de Paris (l'évêque), et y serez enfermé entre deux murs de pierres pour toute votre vie. Et défendons qu'on vous donne jamais livre pour lire, ni encre ni plume pour écrire. » Cette sentence, qu'Érasme appelle *atroce*, parut surprendre Berquin ; il resta un moment muet; puis : « J'en appelle au roi, » dit-il. Sur quoi on le ramena en prison. La sentence devait être exécutée le jour même, après dîner, vers trois heures du soir. Une grande foule, plus de vingt mille personnes, dit un chroniqueur contemporain, se précipitait vers les ponts, les rues, les places où devait s'accomplir cette solennelle expiation. Le lieutenant criminel, le commissaire du Châtelet, les archers, arbalétriers et arquebusiers de la ville s'étaient rendus au palais pour former le cortége; quand ils se présentèrent à la prison pour y prendre Berquin, il leur dit qu'il en avait appelé et qu'il ne les suivrait pas. Le cortége et la foule se retirèrent trompés dans leur attente. Le président convoqua le tribunal l soir même, et se rendant à la prison, il fit signer à Berquin l'acte de son appel. Guillaume Budé accourut et pressa vivement le prisonnier d'y renoncer : « Une seconde sentence est prête, lui dit-il, et elle prononce la mort. Si vous acceptez la première, nous pourrons vous sauver plus tard... Tout ce qu'on vous demande, c'est de crier pardon : n'avons-nous pas tous besoin de pardon? » Il paraît qu'un moment Berquin hésita et fut sur le point de consentir; mais Budé restait

inquiet : « Je le connais, disait-il, son ingénuité et sa confiance dans la bonté de sa cause le perdront. » Le roi était à Blois ; sa sœur Marguerite à Saint-Germain ; sur la nouvelle du péril urgent, elle écrivit à son frère : « Je vous fais, pour la fin, une très-humble requête, c'est qu'il vous plaise avoir pitié du pauvre Berquin, lequel je connais ne souffrir que pour aimer la parole de Dieu et obéir à la vôtre... Il vous plaira, monseigneur, faire en sorte que l'on ne dise pas que l'éloignement vous ait fait oublier votre très-humble et très-obéissante sujette et sœur *Marguerite.* » Je ne trouve aucune trace d'une réponse quelconque de François Ier. Selon la plupart des documents, l'incertitude dura trois jours. Berquin persista dans sa résolution : « Non, dit-il à son ami Budé, qui revint à la prison, j'aime mieux subir la mort que d'approuver la condamnation de la vérité, ne fût-ce que par mon silence. » Le président de la cour vint de nouveau le trouver et lui demanda s'il maintenait son appel : « Oui, » dit Berquin. Sur sa réponse, la cour réforma sa première sentence, et à la peine de la prison perpétuelle elle substitua celle du bûcher.

Le 22 avril 1529, selon la plupart des documents, le 17, selon le *Journal d'un bourgeois de Paris*, ce que les détails des derniers jours rendent invraisemblable, les officiers du parlement entrèrent dans la chambre obscure de Berquin. Il se leva tranquillement et les suivit ; le cortége se mit en marche ; vers trois heures, il arriva sur la place de Grève, où le bûcher était préparé. « Berquin avait une robe de velours, des vêtements de satin et de damas et des chausses d'or, dit le *Bourgeois de Paris :* « Hélas! disaient quelques-uns en le voyant passer, il est de « noble lignée, moult grand clerc, expert en science et subtil, et néan- « moins il a failli en son sens. » J'emprunte le récit de sa mort même à une lettre d'Érasme, écrite d'après un témoin oculaire : « Aucun signe de trouble ne parut ni sur son visage, ni dans l'attitude de son corps ; il avait le maintien d'un homme qui médite dans son cabinet sur l'objet de ses études, ou dans un temple sur les choses célestes. Même, lorsque le bourreau, d'une voix farouche, proclama son crime et sa peine, la constante sérénité de ses traits ne fut en rien altérée. Quand l'ordre lui fut donné de descendre de la charrette, il obéit vivement sans hésiter ; néanmoins il n'y avait rien en lui de cette audace, de cette arrogance qu'inspire quelquefois aux malfaiteurs leur naturel sauvage ; tout en lui faisait voir la tranquillité d'une bonne conscience. Avant de mourir, il fit un discours au peuple ; mais personne n'en put rien

entendre, si grand était le bruit que faisaient les soldats, d'après les ordres qu'ils avaient, dit-on, reçus. Lorsque la corde qui le lia au poteau étouffa sa voix, personne de la foule ne cria le nom de *Jésus*, qu'on a coutume d'invoquer, même en faveur des parricides et des sacriléges, tant la multitude avait été soulevée contre lui par ces gens qu'on trouve partout et qui peuvent tout sur l'esprit des simples et des ignorants. » Théodore de Bèze ajoute que le grand pénitencier de Paris, Merlin, qui assistait au supplice, dit en s'éloignant du bûcher fumant encore : « Je n'ai jamais vu personne mourir plus chrétiennement. » Les impressions et les paroles de la foule, en se dispersant, étaient très-diverses ; la plupart criaient : « C'était un hérétique. » D'autres disaient : « Dieu est le seul juste juge, et bien heureux est celui qu'il absout. » Quelques-uns disaient tout bas : « Ce n'est que par la croix que Christ triomphera dans le royaume des Gaules. » Un homme s'approcha du moine franciscain qui s'était attaché à Berquin pendant le cortége, et qui l'avait supplié sans en rien obtenir que le silence ; il lui demanda : « Berquin a-t-il dit qu'il s'était trompé ? — Vraiment oui, répondit le moine, et je ne doute pas que son âme ne s'en soit allée en paix. » Cette parole fut mandée à Érasme : « Je n'en crois rien, dit-il ; c'est la fable obligée que ces gens-là inventent, après la mort de leurs victimes, pour apaiser la colère du peuple. »

J'ai raconté avec détail ces deux martyrs, Leclerc et Berquin, le cardeur de laine et le gentilhomme lettré, parce qu'ils sont l'image fidèle et vivante des deux classes dans lesquelles, au seizième siècle, la Réforme s'est implantée en France. Elle a eu chez nous une double origine morale et sociale, l'une populaire, l'autre aristocratique et scientifique ; elle n'a pas été nationale, ni appropriée au gouvernement du pays. La persécution a été sa première destinée et la seule sous le règne de François Ier ; elle l'a supportée avec un courage et une patience admirables ; elle n'a résisté que par le martyre. Je n'en reproduirai pas davantage les douloureux et hideux tableaux ; je ne retracerai plus, sous ce rapport et pour la dernière partie de ce règne, que les faits généraux qui caractérisent les mœurs publiques et la conduite du gouvernement, plutôt que les destinées et les sentiments des personnes. C'est après François Ier que la Réforme, au lieu de se borner à subir dignement la persécution, a lutté fièrement pour y échapper, en devenant un parti politique, et en prenant, en France, le rôle de l'opposition, d'une opposition libérale et active qui réclame ses droits et leurs garanties. Elle

est entrée alors, dans notre histoire, comme une grande force publique, organisée et commandée par de grands chefs, non plus comme une multitude de victimes éparses qui tombent l'une après l'autre, sans combat, sous les coups de leurs persécuteurs.

Le martyre de Berquin mit fin à la tentative de quasi-tolérance en faveur des réformés aristocratiques et savants que François Ier avait essayé de pratiquer; après avoir sauvé deux fois Berquin du supplice des hérétiques, il échoua à le sauver définitivement; et sauf les horribles détails de barbarie dans l'exécution, le gentilhomme lettré fut supplicié comme le cardeur de laine, après avoir été, comme lui, fidèle à sa foi et à sa dignité d'homme et de chrétien. La persécution suivit dès lors son cours sans que le roi se mît en peine de l'enrayer pour personne; sa sœur Marguerite continua seule de protéger, timidement et tristement, ceux de ses amis réformés à qui elle pouvait venir en aide ou donner un asile, dans le Béarn, sans se brouiller avec le roi son frère et les parlements. Je n'essayerai pas d'énumérer les martyres que les réformés persévérants eurent à subir, en France, de 1529 à 1547, depuis la mort de Louis de Berquin jusqu'à celle de François Ier; la tâche serait trop longue et mêlée de trop de petites questions de dates ou de noms propres; je me bornerai à citer quelques chiffres locaux et à retracer les grands faits historiques qui montrent à quel point la persécution fut générale et acharnée, quoique inefficace, en définitive, pour étouffer la Réforme et pour empêcher l'explosion des guerres de religion qui, de la mort de François Ier à l'avénement d'Henri IV, couvrirent la France de désastres, de sang et de crimes.

Sous le règne de François Ier, de 1524 à 1547, 81 condamnations a mort, pour cause d'hérésie, reçurent leur exécution. A Paris seulement, du 10 novembre 1534 au 2 mai 1535, dans l'espace de six mois, 102 condamnations à mort par le feu, pour cause d'hérésie, furent prononcées; 27 furent exécutées; 2 n'eurent pas lieu parce que ceux qui devaient les subir dénoncèrent d'autres réformés, pour sauver leur vie; 73 condamnés au feu réussirent à s'enfuir. Le *Journal d'un bourgeois de Paris*[1] ne parle pas des condamnations à des peines moindres. Dans une ville de province dont l'un de ses habitants les plus distingués, M. Boutiot, vient d'écrire l'histoire d'après des documents authentiques et des traditions locales, à Troyes, en 1542 et 1546, deux

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 444-450.

bourgeois, l'un clerc, l'autre libraire, furent condamnés au feu et exécutés pour crime d'hérésie; « sur l'appel du libraire, Macé Moreau, le parlement de Paris confirma la sentence du bailliage, » et il subit sa peine avec le plus grand courage sur la place Saint-Pierre. L'arrêt du parlement contient les prescriptions les plus rigoureuses contre les livres en langue française traitant de matières religieuses; il enjoint à tous les citoyens de dénoncer ceux qui font profession de la doctrine nouvelle, publiquement ou non : « La propagande luthérienne est grande dans le diocèse, disent les documents; elle n'exerce pas seulement son influence sur la classe des artisans, mais bien aussi sur la bourgeoisie. Le doute a pénétré bien des âmes honnêtes. La Réforme en est arrivée à ce point où la scission n'est pas entière. Des prêtres catholiques professent quelques-unes des doctrines nouvelles, tout en restant attachés à leurs fonctions. Bien des évêques se déclarent partisans des doctrines réformistes. Les prêches ne sont pas encore ouverts. La masse du clergé ne veut pas abandonner son passé; il tient à ses traditions anciennes, et, s'il a renoncé à quelques abus, il ne cède que sur quelques détails de peu de valeur. Les idées nouvelles se répandent, même à la campagne... Les statues représentant la Vierge et les saints sont souvent brisées, et ces faits sont imputés à ceux qui ont adopté les doctrines de Luther et de Calvin. Une Notre-Dame de Pitié, placée à l'Hôtel-Dieu-le-Comte, a été trouvée avec la tête brisée. Cet événement surexcite la population catholique. Les persécutions continuent. » Bien des gens émigraient pour échapper à la crainte du bûcher : « A partir du mois d'août 1552 jusqu'au 6 janvier 1555, dit le chroniqueur, Troyes perd, par suite d'exil, peut-être volontaire, un certain nombre de ses meilleurs habitants, » et il nomme treize familles qualifiées de « noble homme ». Il ajoute : « Il n'est quasi mois en l'an qu'on ne brûle des hérétiques à Paris, à Meaux, à Troyes, deux ou trois, et, dans aucun (quelque) mois, plus de douze. » Troyes contenait alors, dit M. Boutiot, 18,285 habitants, en comptant cinq personnes par ménage[1]. Beaucoup d'autres villes de province offraient le même tableau.

Pendant la longue trêve qui succéda à la paix de Cambrai, de 1532 à 1536, on put croire un moment, en France, que la persécution allait avoir quelque relâche. La politique obligeait François Ier à rechercher l'appui

[1] *Histoire de la ville de Troyes*, t. III, p. 381, 387, 398, 415, 431.

des protestants d'Allemagne contre Charles-Quint; il flottait sans cesse entre cette politique et la politique strictement catholique et papale; en mariant, le 28 octobre 1533, son fils Henri à Catherine de Médicis, nièce du pape Clément VII, il avait paru se décider pour ce dernier parti; mais il avait fait depuis un mouvement en sens contraire; Clément VII était mort le 26 septembre 1524; Paul III lui avait succédé; François I[er] se retourna vers les protestants d'Allemagne; il entra en relation avec leurs théologiens les plus modérés, Mélanchthon, Bucer, Sturm; on parla de conciliation, du rétablissement de la paix et de l'harmonie dans l'Église; le roi ne se borna pas à faire parler ses diplomates; il écrivit lui-même à Mélanchthon, le 23 juin 1535: « Il y a déjà quelque temps que j'ai appris de Guillaume du Bellay, mon chambellan et mon conseiller, le zèle avec lequel vous vous efforcez d'apaiser les altercations que la doctrine chrétienne a fait naître. J'apprends maintenant que vous êtes très-disposé à venir vers nous, pour conférer avec quelques-uns de nos docteurs les plus distingués sur le moyen de rétablir, dans l'Église, cette sublime harmonie qui est le premier de tous mes désirs. Venez donc, soit avec un caractère officiel, soit en votre nom particulier; vous me serez très-agréable, et vous éprouverez, dans l'un ou l'autre cas, l'intérêt que je porte à la gloire de votre Allemagne et à la paix de l'univers. » Mélanchthon s'était, en effet, montré disposé à se rendre à Paris; il avait écrit à son ami Sturm, le 9 mai 1535: « Je ne me laisserai arrêter ni par des liens domestiques, ni par la crainte du danger. Il n'y a pas grandeur humaine à laquelle je ne préfère la gloire de Christ. Une seule pensée m'arrête: je doute de pouvoir faire quelque bien; je crains qu'il ne soit impossible d'obtenir du roi ce que je regarde comme nécessaire à la gloire du Seigneur et à la paix de la France. Vous connaissez ce royaume. Prononcez. Si vous croyez que je fasse bien d'entreprendre le voyage, je pars. »

Mélanchthon avait raison de douter que le succès, tel qu'il le jugeait nécessaire, fût possible. Pendant que François I[er] faisait toutes ces avances aux protestants d'Allemagne, il continuait de poursuivre leurs frères chrétiens en France plus âprement et avec plus d'éclat que jamais. Deux événements récents avaient fort envenimé, entre les catholiques et les réformés français, les passions de parti, et le roi s'était fort compromis dans cette nouvelle crise de la lutte. En 1534, l'insurrection anarchique des anabaptistes et des paysans, qui avait si violemment agité l'Allemagne en 1525, recommença; les insurgés s'emparèrent de

la ville de Munster, en Westphalie, et y renouvelèrent leur tentative de fonder le royaume d'Israël, la communauté des biens et la polygamie. Comme en 1525, ils furent promptement écrasés par les princes allemands du voisinage, catholiques et protestants; mais leur soulèvement avait eu en France quelque retentissement, et les réformés avaient été soupçonnés d'être enclins à s'y associer : « On dit, écrivait en janvier 1535 le chancelier de Granvelle à l'ambassadeur de France auprès de Charles-Quint, que le nombre des *dévoyés*[1] de la foi en France et le danger d'extrême confusion est très-grand ; l'entreprise que vous m'écrivez des dits *dévoyés*, de mettre le feu aux églises et de piller le Louvre dénote qu'il y avait grande puissance. Dieu veuille que le roi y puisse bien remédier[2] ! » L'accusation était dénuée de tout fondement, mais rien n'est absurde aux yeux des haines ou des méfiances de parti ; et un incident, presque contemporain de la nouvelle insurrection des anabaptistes, vint accroître la colère du roi, comme du peuple, contre les réformés et rallumer le feu de la persécution. Le 24 octobre 1534, des placards contre la messe, la transsubstantiation et le régime comme la foi de l'Église catholique, furent affichés de nuit dans les carrefours de Paris et à Blois, jusque sur la porte de la chambre de François Ier, dont, à son lever, ils frappèrent les premiers regards. Ils avaient été imprimés à Neuchâtel, en Suisse, où prévalait l'influence du réfugié Guillaume Farel, et leur violence grossière ne pouvait manquer de susciter l'indignation des plus indifférents catholiques. C'est le fanatique aveuglement des partis de ne parler que pour satisfaire leur propre passion, sans se préoccuper ni de la convenance morale, ni de l'effet que produiront leurs paroles sur les âmes de leurs adversaires, qui ont aussi des croyances et des passions. François Ier, choqué autant qu'irrité, résolut de donner à la foi catholique une satisfaction éclatante et à l'audace protestante une sanglante leçon. Le 21 janvier 1535, une procession solennelle sortit de l'église Saint-Germain l'Auxerrois. Jean du Bellay, évêque de Paris, tenait dans ses mains le saint-sacrement, entouré des trois fils de France et du duc de Vendôme, qui portaient le dais; le roi marchait derrière, une torche à la main, entre les deux cardinaux de Bourbon et de Lorraine. A chaque reposoir, il remettait sa torche au cardinal de Lorraine, joignait les mains, et, humblement prosterné, il invoquait sur son peuple la miséricorde divine. Après

[1] *Dissidents.*
[2] *Papiers d'Etat du cardinal de Granvelle*, t. II, p. 283.

la procession, le roi, qui était resté à dîner chez Jean du Bellay, assembla, dans la grande salle de l'évêché, les chefs de toutes les compagnies, et prenant place sur une espèce de trône qui lui avait été préparé : « Quelques progrès qu'ait déjà faits la contagion, dit-il, le remède est encore facile si chacun de vous, épris du même zèle que moi, oublie les intérêts de la chair et du sang pour se souvenir qu'il est chrétien, et dénonce sans pitié à la justice tous ceux qu'il saura être partisans ou fauteurs de l'hérésie. Quant à moi, si mon bras était gangrené, je ferais couper mon bras droit, et si mes fils qui m'entendent étaient si malheureux que de tomber en de telles exécrables et maudites opinions, je les voudrais bailler pour en faire un sacrifice à Dieu. » Le 29 janvier, un édit fut publié qui condamnait les recéleurs d'hérétiques, « luthériens ou autres, » aux mêmes peines que lesdits hérétiques, à moins qu'ils ne dénonçassent leurs hôtes à la justice ; le quart des biens à confisquer était assuré aux dénonciateurs. Quinze jours auparavant, le 13 janvier 1535, François I[er] avait signé un édit plus étrange de la part d'un roi protecteur des lettres ; il ordonnait l'abolition de l'imprimerie, ce moyen de propagation des hérésies, et « défendait d'imprimer aucun livre sous peine de la hart. » Six semaines plus tard pourtant, le 26 février, il eut honte d'un tel acte et en suspendit indéfiniment l'exécution. Les supplices précédèrent et accompagnèrent abondamment les édits ; du 10 novembre 1534 au 3 mai 1535, vingt-quatre hérétiques furent brûlés vifs, dans Paris, sans compter beaucoup de condamnés à des peines moins cruelles. La procédure avait été rendue plus rapide ; le lieutenant criminel du Châtelet jugeait sommairement et le parlement confirmait. On avait d'abord étranglé les victimes avant de les brûler ; on les brûla vives, selon le procédé de l'inquisition espagnole. On suspendait les condamnés par des chaînes de fer à des bascules qui tour à tour les « guindaient » et les « dévalaient » dans les flammes jusqu'à ce que le bourreau coupât la corde pour y laisser tomber le patient. Les procès furent brûlés avec les condamnés ; on ne voulait pas que les réformés pussent recueillir avec certitude les actes de leurs martyrs.

Après l'énumération détaillée et presque complaisante de tous ces supplices, je trouve, dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, ce paragraphe : « Le bruit fut, en juin 1535, que le pape Paul III, averti de l'exécrable justice et horrible que le roi faisait sur les luthériens en son royaume, manda au roi de France qu'il en était averti, et qu'il pensait bien qu'il le fît en bonne part, usant toujours du beau titre

qu'il avait d'être nommé le roi très-chrétien ; néanmoins Dieu le créateur, lui étant en ce monde, a plus usé de miséricorde que de rigoureuse justice, qu'il ne faut aucunes fois user de rigueur, et que c'était une cruelle mort de faire brûler vif un homme parce qu'il pourrait plus qu'autrement renoncer la foi et la loi. Par quoi le pape priait et requérait le roi, par ses lettres, vouloir apaiser sa fureur et rigueur de justice en leur faisant grâce et pardon. Voulant suivre le vouloir du pape, ainsi qu'il lui avait mandé par ses lettres patentes, le roi manda à la cour du parlement de non plus y procéder en telle rigueur qu'ils avaient fait par ci-devant. A cette cause, n'y fut plus procédé rigoureusement par justice[1]. »

J'ai fait des recherches pour découvrir si l'assertion du bourgeois de Paris était fondée, si le pape Paul III avait réellement écrit, en juin 1535, la lettre qu'on lui attribue, et si elle avait eu pour effet que le roi ordonnât au parlement de ne plus procéder envers les réformés « avec telle rigueur ». Je n'ai acquis aucune preuve de l'authenticité de la lettre du pape, et en tout cas elle fut très-peu efficace, car le même bourgeois de Paris rapporte qu'en septembre 1535, trois mois après que, selon lui, elle avait été écrite, « deux compagnons, faiseurs de rubans de soie et de tissus, furent brûlés tout vifs, l'un à la place Maubert, l'autre au cimetière Saint-Jean, comme luthériens qu'ils étaient. Ils avaient baillé à leur hôte, à Paris, quelque livre luthérien à garder en lui disant : « Gardez-moi ce livre pendant que nous allons à la ville, et ne le montrez à personne. » Eux allés à la ville, cet hôte ne se put tenir de montrer ce livre à certain prêtre, lequel, après l'avoir vu, dit incontinent : « Voici un très-mauvais livre et damné. » Lors ledit hôte alla au lieutenant criminel révéler qu'il avait tel livre de tel, lequel envoya sur-le-champ, au logis dudit hôte, prendre et amener lesdits compagnons au Châtelet. Interrogés, ils confessèrent le cas. Par quoi, par sentence dudit lieutenant, confirmée par arrêt, ils firent amende honorable devant l'église Notre-Dame de Paris, eurent la langue coupée, et furent brûlés tout vifs et obstinés. » Les poursuites et les exécutions ne cessèrent donc pas, même envers les réformés les plus humbles, et au moment même où François I[er] s'efforçait de gagner les protestants d'Allemagne au nom de la conciliation et de l'harmonie à rétablir dans l'Église. Mélanchthon, Bucer, Luther lui-même s'étaient

[1] *Journal d'un bourgeois de Paris*, p. 456.

laissé tenter par cette perspective; mais les politiques allemands, princes et conseillers, furent plus clairvoyants : « Nous autres à Augsbourg, écrivait Sailer, député de cette ville, nous connaissons bien le roi de France; il se soucie fort peu de religion, et même de morale. Il fait l'hypocrite avec le pape et passe aux Allemands la plume par le bec, ne pensant qu'à les frustrer des espérances qu'il leur donne. Son unique affaire, c'est d'écraser l'Empereur. » La tentative de François Ier échoua ainsi, d'abord en Allemagne, puis aussi à Paris, où la Sorbonne ne voulut, pas plus que les politiques allemands, entendre parler d'une conciliation apparente, et la persécution reprit son cours en France en attendant la guerre civile.

Le dernier acte de persécution, et le plus atroce, du règne de François Ier eut lieu non plus contre des individus isolés, mais contre toute une population pourchassée, spoliée et bannie ou exterminée pour cause d'hérésie. Vers 1525, de petites Églises de réformés commençaient à s'organiser entre les Alpes et le Jura. On y entendait parler de chrétiens qui appartenaient à la Réformation sans avoir été jamais réformés. On disait que, dans quelques vallées des Alpes du Piémont et du Dauphiné et dans certains quartiers de la Provence, il se trouvait des fidèles qui, depuis plusieurs siècles, ne reconnaissaient point d'autre autorité que celle des saintes Écritures. Les uns les appelaient *vaudois*, les autres *pauvres de Lyon*, d'autres *luthériens*. Le bruit de la Réformation retentit dans leurs vallées et les émut vivement. L'un d'eux se décida à partir pour aller voir ce qu'était cette réformation ; il rapporta dans ses vallées de bonnes nouvelles et des livres pieux. Des relations suivies s'établirent dès lors entre les réformés de la Suisse, de la France, de l'Allemagne, et les pâtres chrétiens de ces montagnes. Les visites devinrent réciproques; Farel et Saunier se rendirent chez les Vaudois et s'entretinrent avec eux de leur foi commune, malgré quelques différences. Des colloques rustiques, formés des principaux propriétaires, des *barbas* ou pasteurs et de simples fidèles, se réunirent plus d'une fois en plein air sous les sapins des montagnes. Les Vaudois de Provence y étaient établis depuis la fin du treizième siècle; dans le cours du quatorzième, d'autres Vaudois du Dauphiné et même de la Calabre étaient venus les y rejoindre. « Leurs *barbas*, dit un moine contemporain[1], présidaient aux exercices de leur religion, qui se faisaient en secret.

[1] *Histoire des guerres excitées dans le Comtat venaissin par les calvinistes du seizième siècle*, par le père Justin, capucin.



Comme on les voyait tranquilles et réservés, qu'ils payaient fidèlement les impôts, la dîme et les redevances seigneuriales, et que d'ailleurs ils étaient fort laborieux, on ne les inquiétait point au sujet de leurs habitudes et de leurs doctrines. » Leurs nouveaux amis de Suisse et d'Allemagne leur reprochèrent de cacher leur foi et leur culte. Dès qu'ils se furent ouvertement séparés de l'Église romaine, la persécution commença; François Ier en réprima les premiers excès; mais elle recommença bientôt; les prisons épiscopales se remplirent de Vaudois revêches à la sommation d'abjurer; le 29 mars 1535, treize d'entre eux furent condamnés à être brûlés vifs. Le pape Paul III se plaignit à François Ier de leur obstination; le roi en écrivit au parlement d'Aix; le parlement ordonna aux seigneurs des terres occupées par les Vaudois d'obliger leurs vassaux à abjurer ou à quitter le pays. Cités à comparaître devant la cour d'Aix pour s'expliquer sur les motifs de leur refus, plusieurs s'abstinrent. La cour les condamna par défaut à être brûlés vifs. Leurs amis prirent les armes et vinrent délivrer les prisonniers. Mérindol passait pour être la principale retraite des sectaires; par arrêt du 18 novembre 1540, le parlement ordonna « que les maisons seraient démolies et rasées, les caves comblées, les bois coupés et abattus, les arbres des jardins arrachés, et que les terres de ceux qui avaient habité dans Mérindol ne pourraient être affermées à qui que ce fût de leur famille ou de leur nom. » Autour même du parlement, des plaintes s'élevèrent contre de telles rigueurs; le premier président, Barthélemi Chassaneuz, en fut touché et fit ajourner l'exécution de l'arrêt. Le roi chargea Guillaume du Bellay d'examiner les faits; le rapport de du Bellay fut favorable aux Vaudois en tant que cultivateurs honnêtes, laborieux, charitables, s'acquittant de tous les devoirs de la vie civile; mais en même temps il reconnut qu'ils ne se conformaient point aux lois de l'Église, qu'ils ne reconnaissaient point le pape ni les évêques, qu'ils priaient en langue vulgaire, et qu'ils élisaient quelques-uns d'entre eux pour être leurs pasteurs. Sur ce rapport, François Ier, par une déclaration du 18 février 1541, pardonna aux Vaudois tout ce qu'il y avait eu d'irrégulier dans leur conduite, à la condition que dans l'espace de trois mois ils abjureraient leurs erreurs; il ordonna au parlement de mander à Aix des députés de leurs villes, bourgs et villages, pour faire abjuration au nom de tous, en autorisant le parlement à punir, selon les ordonnances, ceux qui refuseraient d'obéir, et à se servir, au besoin, de l'action des gens de guerre. Pour-

suivis et condamnés ainsi dans leur foi même, quelque tranquille qu'elle fût, les Vaudois se bornèrent à demander qu'elle fût examinée et qu'on leur en démontrât les erreurs. Ceux de Mérindol et ceux de Cabrières dans le Comtat venaissin dressèrent leur profession de foi et l'envoyèrent au roi et à deux évêques de la province, le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras, et Jean Durandi, évêque de Cavaillon, dont l'équité et la modération leur inspiraient quelque confiance. Le cardinal Sadolet ne trompa point leur attente; il les reçut avec bonté, discuta avec eux leur profession de foi, leur en indiqua divers articles qui pouvaient être réformés sans désavouer au fond leurs croyances, et les assura que ce serait toujours contre son sentiment qu'on les traiterait en ennemis : « Je m'étonne, écrivit-il au pape, qu'on poursuive ces gens-là quand on épargne les juifs. » L'évêque de Cavaillon leur témoigna une complaisance moins pure : « Je savais bien, leur dit-il, qu'il n'y avait pas autant de mal parmi vous qu'on le pensait; toutefois, pour calmer les esprits, il est nécessaire que vous vous soumettiez à une certaine apparence d'abjuration. — Que voulez-vous que nous abjurions si nous sommes dans la vérité? — Ce n'est qu'une simple formalité que je vous demande; je n'exige de vous ni notaire, ni signature; si vous ne voulez pas convenir de cette abjuration, nul ne pourra vous en convaincre. — Nous sommes sincères, monseigneur, nous ne voulons rien faire dont nous ne puissions convenir; » et ils persistèrent dans leur refus d'abjuration. Le cardinal Sadolet fut appelé à Rome et le premier président Chassaneuz mourut subitement. Son successeur, Jean de Maynier, baron d'Oppède, était un homme violent, passionnément fanatique, et de plus, dit-on, ennemi particulier des Vaudois de Cabrières, dont ses terres étaient voisines; il recommença contre eux une persécution sourde d'abord; ils avaient trouvé en Suisse et en Allemagne des protecteurs; sur les instances de Calvin, les cantons protestants suisses et les princes allemands réunis à Smalkalde écrivirent à François Ier en leur faveur; l'intérêt qu'il avait à ménager les protestants d'Allemagne tourna au profit des Vaudois de Provence; le 14 juin 1544, il rendit un édit qui suspendait les procédures commencées contre eux, leur restituait leurs priviléges, ordonnait l'élargissement de leurs prisonniers; « et comme le procureur général de Provence, y est-il dit, est parent de l'archevêque d'Aix, *leur ennemi juré*, on mandera à sa place un conseiller de la cour pour m'informer de leur innocence. » Mais quelques mois plus tard, la paix



MASSACRE DES VAUDOIS

de Crespy était faite; François Ier n'avait plus le même souci de ménager les protestants de Suisse et d'Allemagne. Le baron d'Oppède reprit avec ardeur son travail contre les Vaudois; il les accusa d'intrigues avec les réformés étrangers et d'un projet de lever 15,000 hommes pour surprendre Marseille et ériger la Provence en république. Le 1er janvier 1545, François Ier signa, sans la lire, dit-on, la révocation de son édit de 1544, et ordonna l'exécution de l'arrêt du parlement d'Aix, du 18 novembre 1540, au sujet des Vaudois, « nonobstant toutes les lettres de grâce postérieures à cette époque, et ordonnons au gouverneur de la province de donner, pour cela, *main forte à la justice.* » La main forte de la justice fut remise au baron d'Oppède; et du 7 au 25 avril 1545, deux colonnes de troupes, sous les ordres, l'une de d'Oppède lui-même, l'autre du baron de la Garde, mirent à feu et à sang les trois districts de Mérindol, de Cabrières et de la Coste, peuplés surtout de Vaudois. Je répugne à retracer avec détail toutes les horreurs commises sur une population hors d'état de se défendre, par des troupes livrées sans frein à leurs passions brutales et donnant satisfaction aux passions haineuses de leurs chefs. En résultat, trois petites villes et vingt-deux villages furent saccagés de fond en comble, 763 maisons, 89 étables et 31 granges incendiées, 3,000 personnes massacrées, 255 exécutées après les massacres, sur un simulacre de jugement, 6 ou 700 envoyées ramer sur les galères, beaucoup d'enfants vendus comme esclaves, et les vainqueurs, en se retirant, laissèrent derrière eux une double ordonnance du parlement d'Aix et du vice-légat d'Avignon, en date du 24 avril 1545, défendant « que nul, sous peine de la vie, osât donner retraite, aide, secours, ni fournir argent ni vivres à aucun Vaudois ou hérétique. »

On dit que, près de mourir, François Ier se repentit de cette odieuse extermination d'un petit peuple, qu'avec sa légèreté et son insouciance accoutumées, il avait tantôt protégé, tantôt livré à ses ennemis. Parmi ses dernières paroles à son fils Henri II fut la recommandation de faire informer sur les iniquités commises par le parlement d'Aix dans cette circonstance. On verra, à l'ouverture du règne de Henri II, quel fut le résultat de cette recommandation de son père.

Je viens de nommer Calvin comme le protecteur des Vaudois, en 1544, auprès des protestants de Suisse et d'Allemagne. C'était de Genève, où il vivait et dominait depuis plusieurs années, que le réformateur français avait exercé cette influence sur les chefs de la Réforme

allemande, au profit de cette petite population dont la foi et les mœurs avaient devancé de plusieurs siècles la Réforme du seizième siècle. Né en 1509, à Noyon en Picardie, élevé au sein de l'Église catholique, curé en 1527 à Pont-l'Évêque, où il prêcha plusieurs fois, « joyeux et presque fier, disait-il lui-même, qu'une seule dissertation m'eût fait curé, » ce fut en 1534 que l'étude, la méditation de l'Évangile, la discussion des questions religieuses et morales soulevées de toutes parts, et le libre souffle de l'esprit nouveau changèrent ses convictions et ses résolutions; il renonça à la carrière du droit comme à celle de l'Église établie, se démit de sa cure de Pont-l'Évêque, et se voua tout entier à l'œuvre de la Réforme naissante et contestée. D'un esprit judicieux et sans illusion au milieu même de la passion, il reconnut bientôt à quel point le succès de la Réforme était, en France, difficile et incertain; en 1535, frappé des obstacles qu'elle rencontrait encore plus que des périls qu'elle suscitait, il résolut de quitter sa patrie et d'aller chercher ailleurs la sécurité, la liberté et la possibilité de défendre la cause qui lui devenait d'autant plus chère qu'elle était plus persécutée. Il avait trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir qu'il usait rapidement ses divers asiles : la reine Marguerite de Navarre ne voulait pas fâcher trop fort le roi son frère; le chanoine Louis du Tillet craignait un peu que sa belle bibliothèque ne fût compromise par l'usage qu'en faisait son hôte, qui parcourait, en dissertant ou en prêchant, les environs d'Angoulême; l'aumônier de la reine, Gérard Roussel, trouvait que Calvin allait trop loin, et il appréhendait que, si la Réforme réussissait pleinement, elle ne supprimât l'évêché d'Oléron, qu'il désirait et qu'il obtint en effet plus tard. Lefèvre d'Étaples, le plus sympathique de tous pour Calvin, avait soixante-dix-neuf ans, et s'était promis de couler en paix ses derniers jours. Calvin quitta Angoulême, Nérac, et alla passer quelque temps à Poitiers, où les amis de la Réforme, réunis autour de lui et avides de ses paroles, célébrèrent, pour la première fois, la cène évangélique dans une grotte voisine de la ville, et qu'on appelle encore aujourd'hui la Grotte de Calvin. Bientôt forcé de quitter Poitiers, Calvin alla à Orléans, puis secrètement à Paris, puis à Noyon revoir sa famille, et il partit enfin pour Strasbourg, déjà l'une des capitales de la Réforme, et où il avait des amis, entre autres le savant Bucer avec qui il avait entretenu une correspondance assidue. Il y arriva au commencement de l'année 1535; mais ce ne fut pas à Strasbourg qu'il s'établit; il préféra Bâle, où étaient aussi réunis des lettrés,

des savants, des imprimeurs célèbres, Érasme, Simon Grynée, les Froben, et où Calvin se promettait les loisirs et les secours dont il avait besoin pour exécuter le grand ouvrage qu'il méditait depuis quelque temps, son *Institution de la religion chrétienne.*

Ce ne serait pas ici le lieu, et je n'ai nul dessein de résumer les doctrines religieuses de ce livre; j'en contesterais plusieurs, comme contraires au vrai sens et à la pensée morale du christianisme; mais j'en veux mettre en lumière le caractère distinctif et original, qui est celui de Calvin lui-même au milieu de son siècle. Ce caractère se révèle dans la *Préface* et jusque dans la *Dédicace* du livre. C'est à François Ier, au persécuteur des réformés français, pendant l'un des plus cruels accès de la persécution, et au moment où il vient lui-même de quitter sa patrie pour vivre en sûreté et parler en liberté, que Calvin dédie son ouvrage: «Ne pensez point, dit-il au roi, que je tâche à traiter ici ma défense particulière pour impétrer (*obtenir*) mon retour au pays de ma naissance, auquel combien que (*quoique*) je porte telle affection d'humanité qu'il appartient, toutefois, comme les choses sont maintenant disposées, je ne souffre pas grand deuil d'en être privé. Mais j'entreprends la cause de tous les fidèles, et même celle de Christ, laquelle est aujourd'hui en telle manière déchirée et foulée en votre royaume qu'elle semble être désespérée. Ce qu'est bien advenu par la tyrannie d'aucuns (*de quelques*) pharisiens plutôt que de votre vouloir.» Calvin était à la fois le plus hardi et le moins révolutionnaire des novateurs du seizième siècle; hardi dans la pensée chrétienne, mais plein de déférence et de ménagement envers l'autorité, même quand il s'en séparait avec éclat. La pensée du livre était d'abord exclusivement religieuse et destinée au peuple des réformés français; mais, au moment où Calvin va le publier, la prudence politique rentre dans son esprit, et c'est au roi de France qu'il s'adresse; c'est l'autorité du roi persécuteur qu'il invoque; c'est la raison même de François Ier qu'il entreprend de convaincre. Il fait acte de sujet respectueux et fidèle en même temps que de chrétien indépendant et novateur.

Après avoir erré encore quelque temps en Suisse, en Allemagne et en Italie, Calvin, en 1536, arriva à Genève. C'était déjà une petite république indépendante, qui s'était vaillamment affranchie de la domination des ducs de Savoie, et où la Réforme avait prévalu; mais elle n'était pas encore sortie de l'état anarchique et précaire qui est la première phase des innovations révolutionnaires après la victoire; ni la société

politique, ni la société religieuse, n'avaient encore reçu, à Genève, une organisation régulière et qu'on pût regarder comme définitive; les deux sociétés n'avaient encore point compris et réglé leur situation mutuelle, et dans quels rapports elles devaient vivre ensemble. Tout était fermentation et obscurité dans ce petit État naissant, dans les esprits comme dans les faits, quand Calvin y arriva; son nom y était déjà presque célèbre; il avait fait ses preuves de dévouement à la cause de la Réforme; son livre de l'*Institution de la religion chrétienne* venait de paraître; un grand instinct d'organisation y éclatait, en même temps que la *Préface à François Ier* témoignait d'un sérieux respect pour le principe de l'autorité et pour son droit comme pour son rôle dans les sociétés humaines. Calvin avait, en Suisse, beaucoup d'amis; ils le pressèrent instamment de s'établir à Genève et de travailler à y fonder l'ordre chrétien dans l'Église réformée, en même temps que son indépendance et ses libertés religieuses dans ses relations avec l'État civil. Calvin hésita et résista d'abord; il était de ceux qui se rendent d'avance un compte sévère des difficultés que rencontrera et des épreuves que subira l'entreprise dont ils désirent le plus le succès, et qui frémissent intérieurement à la perspective d'un tel fardeau. Le devoir du chrétien, la passion du réformé, la vive appréhension des périls que courait la cause de la Réforme et la noble ambition de l'en délivrer, ces sentiments réunis l'emportèrent sur les premiers troubles de cette âme grande et forte, et Calvin se dévoua, dans Genève, à une œuvre qui, de 1536 à 1564, à travers des luttes violentes et de douloureuses vicissitudes, devait absorber et consumer rapidement sa vie entière.

Un principe, je devrais dire une passion, régnait dès lors dans l'âme de Calvin, et a présidé à l'organisation permanente de l'Église qu'il a fondée, comme à sa conduite personnelle pendant sa vie. Ce principe est la distinction profonde de la société religieuse et de la société civile. Je dis la distinction et nullement la séparation : Calvin voulait, au contraire, l'alliance des deux sociétés et des deux pouvoirs, mais indépendants chacun dans son domaine, combinant leur action, se portant un respect mutuel et se prêtant un mutuel appui. C'était de cette alliance qu'il se promettait la réforme et la discipline morale des membres de l'Église placée sous l'autorité de ses propres magistrats religieux et soutenue par l'influence indirecte du pouvoir civil.

Dans ce principe et ce travail fondamental de Calvin, il y avait deux réformes nouvelles et hardies tentées au sein même de la grande réforme

PORTRAIT DE CALVIN

D'après une gravure allemande du temps.

européenne et par delà l'œuvre de ses premiers auteurs. Henri VIII, en enlevant l'Église d'Angleterre à la domination de la papauté, s'en était proclamé le chef, et l'Église d'Angleterre avait accepté ce royal empire. Zwingle, en provoquant, dans la Suisse allemande, la rupture avec l'Église romaine, avait approuvé que l'autorité souveraine, en matière religieuse, passât aux mains des pouvoirs civils. Luther lui-même, tout en réservant à la nouvelle Église allemande une certaine mesure de spontanéité et de liberté, l'avait placée sous la protection et la prépondérance des souverains laïques. Dans cette grande question des rapports de l'Église avec l'État, Calvin voulut et fit plus que ses devanciers; même avant de jouer, dans la Réforme européenne, un rôle considérable, dès qu'il avait appris la suprématie religieuse d'Henri VIII en Angleterre, il s'était fortement élevé contre un tel régime; avec une équité d'esprit rare de son temps, et malgré sa lutte contre l'Église romaine, il était frappé de la force et de la dignité que donnaient à cette Église son existence distincte de la société civile et l'indépendance de son chef. Quand il devint lui-même un grand réformateur, il ne voulut pas que l'Église réformée perdît ce grand caractère; en la proclamant évangélique, il réclama pour elle, en matière de foi et de discipline religieuse, l'indépendance et l'autorité propre qu'avait possédées l'Église primitive; et, malgré la résistance que lui opposèrent souvent les magistrats civils, malgré les concessions qu'il fut quelquefois obligé de leur faire, il maintint fermement ce principe, et il assura à l'Église réformée de Genève, dans les questions et les affaires purement religieuses, le droit de se gouverner elle-même, selon la foi et la loi écrites dans les Livres saints.

Il fit prévaloir en même temps dans cette église un second principe non moins considérable. Dans le cours des siècles et par une série de modifications successives, les unes naturelles, les autres factices et illégitimes, l'Église chrétienne s'était, pour ainsi dire, coupée en deux parts, la société ecclésiastique et la société religieuse, le clergé et les fidèles. Dans l'Église catholique, le pouvoir était tout entier entre les mains du clergé; la société ecclésiastique gouvernait pleinement la société religieuse; et tandis que la seconde avançait de plus en plus dans les idées et les sentiments laïques, la première restait de plus en plus distincte et souveraine. Les réformes allemande et anglaise avaient déjà modifié cet état de choses, et donné à la société laïque, dans les questions et les affaires religieuses, une certaine part d'influence. Cal-

vin y pourvut d'une façon encore plus directe et plus efficace, non-seulement pour les affaires générales, mais pour le choix même des pasteurs; il fit entrer les laïques, même en nombre supérieur à celui des ecclésiastiques, dans les consistoires et les synodes, autorités gouvernantes dans l'Église réformée. Il fit ainsi disparaître la séparation du clergé et des fidèles; il les appela à délibérer et à agir ensemble; il garantit à la société religieuse tout entière sa part d'autorité dans les affaires et les destinées de l'Église.

Ainsi commença à Genève, sous l'inspiration et par l'influence de Calvin, l'organisation ecclésiastique qui, en se développant, se complétant et se modifiant selon les nécessités des lieux et des temps, devint, sous le nom de *régime presbytérien*, le régime des Églises réformées en France, dans la Suisse française, en Hollande, en Écosse et dans une portion considérable de la population protestante en Angleterre et aux États-Unis d'Amérique. Régime d'origine et de caractère évangélique, républicain dans quelques-unes de ses maximes et de ses institutions, mais point étranger au principe d'autorité, capable de discipline et de durée, et qui a maintenu depuis trois siècles, chez les peuples les plus civilisés, une large mesure de foi chrétienne, d'ordre ecclésiastique et de liberté civile. Ce fut un réfugié français qui fonda, dans une ville étrangère, et légua ce régime à la Réforme française et aux nombreuses sociétés chrétiennes qui s'empressèrent de l'adopter. C'est à ce titre que Calvin prend place dans l'histoire de France, et compte à bon droit parmi les hommes éminents qui ont porté au loin l'influence, la langue et la gloire de la patrie au sein de laquelle il ne leur avait pas été permis de vivre et de travailler.

En 1547, à l'approche de la mort de François Ier, l'organisation ecclésiastique du protestantisme, que Calvin fondait à Genève, n'était pas même commencée en France. Les protestants français n'étaient encore que des individus isolés, épars, sans lien de foi ni de discipline généralement acceptées et pratiquées, sans chefs éminents et reconnus. La Réforme poursuivait son cours; l'Église réformée n'existait pas. Et cette multitude confuse de réformateurs et de réformés était en présence d'une Église ancienne, puissante, fortement constituée, qui regardait les novateurs comme des révoltés sur qui elle avait tout droit comme contre eux toutes les armes. Dans l'un et l'autre camp prévalaient des erreurs énormes et fécondes en funestes conséquences; catholiques et protestants se croyaient en possession exclusive de la

vérité, de toute la vérité religieuse, et en droit de l'imposer par la force à leurs adversaires dès qu'ils en avaient le pouvoir. Les uns et les autres étaient étrangers au respect de la conscience humaine, de la pensée humaine, de la liberté humaine. Ceux qui la réclamaient pour leur propre compte quand ils étaient faibles, n'en avaient plus souci envers les autres quand ils se sentaient forts. Du côté des protestants, la fermentation était ardente, mais encore vague et déréglée; de la part des catholiques, la persécution était sans scrupule et sans limite. Telles étaient la situation et la disposition dans lesquelles, en mourant le 31 mars 1547, François Ier laissa les deux partis déjà aux prises sous son règne. Il n'était parvenu ni à les concilier, ni à assurer le triomphe de celui qui avait sa faveur et la défaite de celui qu'il eût voulu vaincre. Ce fut là, dans presque toutes ses entreprises, sa destinée; l'esprit de suite et de ferme conséquence lui manquait, et ses qualités comme ses défauts le poussaient presque également à tenter étourdiment ce qu'il n'exécutait qu'incomplétement. Il n'était ni prudent, ni persévérant, et il tenait presque à plaire de tous côtés plutôt qu'à réussir dans un même et grand dessein. Peu de temps avant sa mort, un ambassadeur vénitien qui avait résidé longtemps auprès de lui, Marino Cavalli traçait et transmettait au sénat de Venise un portrait de lui si bien observé et si plein de vérité que je tiens à le placer ici à côté de mon propre jugement plus exigeant et plus sévère sur ce roi brillant, mais peu prévoyant et peu efficace.

« Le roi est maintenant âgé de cinquante ans; son aspect est tout à fait royal, en sorte que sans avoir jamais vu sa figure ni son portrait, à le regarder seulement, on disait aussitôt : « C'est le roi. » Tous ses mouvements sont si nobles et si majestueux que nul prince ne saurait l'égaler. Son tempérament est robuste, malgré les fatigues excessives qu'il a toujours endurées, et qu'il endure encore dans tant d'expéditions et de voyages. Il mange et boit beaucoup, il dort encore mieux, et, qui plus est, il ne songe qu'à mener joyeuse vie. Il aime un peu la recherche dans son habillement, qui est galonné et chamarré, riche en pierreries et en ornements précieux; les pourpoints même sont bien travaillés et tissus en or; sa chemise est très-fine, et elle sort par l'ouverture du pourpoint, selon la mode de France. Cette vie délicate et choisie contribue à sa santé. Autant ce roi supporte bien les fatigues corporelles et les endure sans jamais plier sous le fardeau, autant les soucis de l'esprit lui pèsent, et il s'en décharge presque complétement sur le

cardinal de Tournon et sur l'amiral Annebault. Il ne prend aucune décision, il ne fait aucune réponse qu'il n'ait écouté leur conseil; et si jamais, ce qui est fort rare, on donne une réponse, ou si l'on fait une concession qui ne soit pas approuvée par ces deux conseillers, il la révoque ou la modifie. Mais pour ce qui est des grandes affaires de l'État, de la paix ou de la guerre, Sa Majesté, docile sur tout le reste, veut que les autres obéissent à sa volonté. Dans ce cas là, il n'est personne à la cour, quelque autorité qu'il possède, qui ose en remontrer à Sa Majesté.

« Ce prince est d'un jugement très-sain, d'une grande instruction; il n'est chose, ni étude, ni art sur lesquels il ne puisse raisonner très-pertinemment. Vraiment, lorsqu'on voit que, malgré son savoir et ses beaux discours, tous ses exploits de guerre lui ont mal réussi, on dit que toute sa sagesse est sur les lèvres et non pas dans l'esprit. Mais je pense que les adversités de ce roi viennent du manque d'hommes capables de bien exécuter ses desseins. Quant à lui, il ne veut jamais prendre part à l'exécution, ni même la surveiller aucunement; il lui semble que c'est bien assez de savoir son rôle, qui est celui de commander et de donner les plans. Aussi, ce qu'on pourrait désirer en lui, c'est un peu plus de soin et de patience, non pas plus d'expérience et de savoir. Sa Majesté pardonne facilement les offenses; elle se réconcilie de bon cœur avec ceux qu'elle a offensés[1]. »

On dit qu'à la fin de son règne, malgré toutes les ressources de son esprit et toutes les facilités de son caractère, François Ier était abattu, et qu'il mourut triste et inquiet de l'avenir. J'incline à croire que, dans son égoïsme, il était plus triste pour lui-même qu'inquiet pour ses successeurs et pour la France. Quoi qu'il en soit, il était à coup sûr loin de prévoir la terrible guerre civile qui s'engagea après lui, et les crimes comme les désastres qu'elle suscita. Personne, parmi ses plus intimes entours, n'était plus en mesure de provoquer sa sollicitude : sa mère Louise de Savoie était morte seize ans avant lui[2]; son plus habile et plus pervers conseiller, le chancelier Du Prat, douze ans aupara-

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au seizième siècle*, dans les *Documents inédits sur l'histoire de France*, traduits par M. Tommaseo, t. I, p. 279 à 283.
[2] Le 22 septembre 1531.



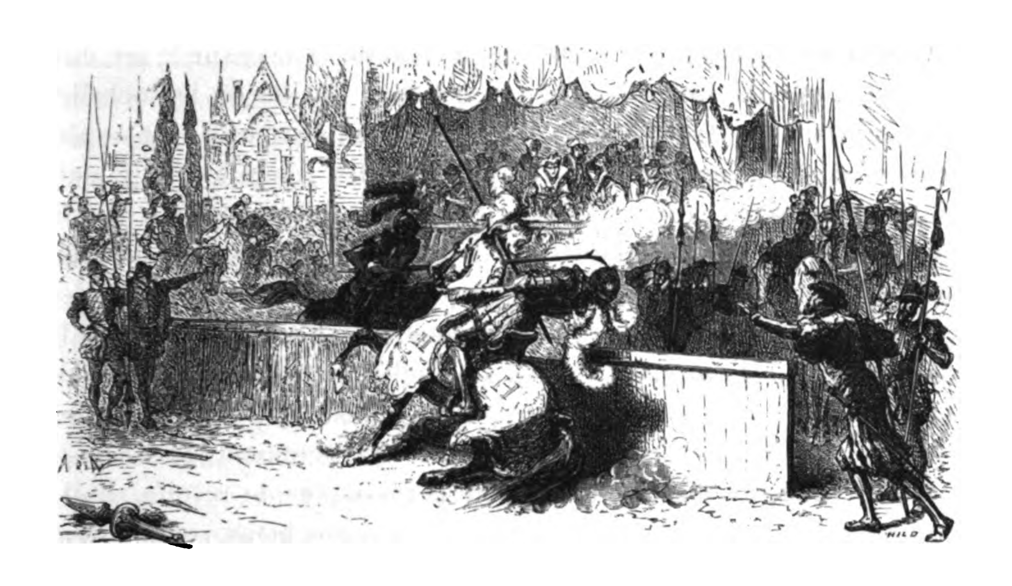
vant[1]. Sa sœur Marguerite lui survécut deux ans [2], « ennuyée de toutes choses, » disent ses historiens, et lasse de vivre, disait-elle elle-même :

> Je n'ai plus ni père, ni mère,
> Ni sœur, ni frère.
> Dieu est le seul auquel j'espère,
> Qui sur le ciel et terre impère[3].
> J'ai mis du tout en oubliance
> Le monde, parents et amis,
> Biens et honneurs en abondance;
> Je les tiens pour mes ennemis.

Pourtant Marguerite regretta la vie. Elle s'était toujours inquiétée de la mort ; quand on lui parlait de la vie éternelle, elle secouait quelquefois la tête en disant : « Tout cela est vrai ; mais nous restons bien longtemps morts sous terre, avant d'en venir là. » Quand on lui annonça que sa fin était proche, elle trouva « ce mot fort amer, disant qu'elle n'était pas tellement âgée qu'elle ne pût vivre encore quelques années. » Elle avait été la plus généreuse, la plus tendre et la plus aimable personne d'une famille et d'une cour corrompues, dont elle accepta trop souvent les faiblesses et même les vices, mais dont elle combattit toujours les iniquités et les cruautés. Elle eut l'honneur d'être la grand'mère d'Henri IV.

[1] Le 29 juillet 1535.
[2] Elle mourut le 21 décembre 1549.
[3] Commande, gouverne.





CHAPITRE XXXI

HENRI II (1547-1559)

Henri II avait tous les défauts et, sauf la bravoure personnelle, aucune des qualités brillantes et aimables du roi son père. Comme François Ier, il était étourdi et imprévoyant dans ses résolutions et ses entreprises; mais sans avoir la promptitude, la fécondité et la souplesse d'esprit que François Ier déployait pour sortir des mauvais pas où il s'était mis et pour en écarter ou en atténuer les conséquences. Henri était froid et stérile autant que François était gracieux et habile à plaire; et tandis que, même quand il se gouvernait mal, François Ier du moins se gouvernait lui-même, Henri II subissait, sans s'en défendre et probablement sans s'en douter, l'influence de la favorite qui régnait dans sa maison comme dans sa cour, et des conseillers qui dominaient dans son gouvernement. Deux faits suffiront pour mettre en lumière, dès le début du nouveau règne, cette fâcheuse analogie dans les défauts et cette diversité profonde dans l'esprit, le caractère et la conduite des deux rois.

Vers la fin de 1542, une forte aggravation de la taxe sur le sel, dite la gabelle, suscita une vive insurrection dans la ville de la Rochelle, que ses priviléges traditionnels, disait-on, garantissaient de cet impôt. Non-seulement le payement fut refusé, mais les commis furent maltraités et chassés. François Ier jugea le fait assez grave pour que sa présence fût nécessaire à la répression. Il se rendit à la Rochelle avec un nombreux corps de lansquenets. La population effrayée parut décidée à se soumettre, et, réunie en foule à l'hôtel de ville, elle y attendait le roi avec anxiété. François Ier y entra solennellement le 1er janvier 1543, entouré de son escorte. L'avocat du peuple tomba à genoux et fit appel à sa clémence envers une révolte dont tous se repentaient; le roi, assis sur une estrade en bois, se leva : « Ne parlons plus de révolte, dit-il; je ne veux ni perdre vos personnes, ni prendre vos biens, comme vient de le faire aux Gantois l'empereur Charles, et dont il a les mains sanglantes; j'aime mieux les cœurs de mes sujets que leurs vies et leurs richesses. Il ne me souviendra jour de ma vie de votre offense, et je vous pardonne sans excepter aucune chose. Je veux que les clefs de votre ville et vos armes vous soient rendues, et que vous soyez totalement réintégrés dans vos libertés et vos priviléges. » Des acclamations populaires répondirent à ces paroles royales : « Je pense avoir gagné vos cœurs, dit le roi en se retirant; je vous assure, foi de gentilhomme, que vous avez le mien. Je veux que vous sonniez vos cloches, car vous êtes pardonnés. » Les Rochelois en furent quittes pour une amende de 200,000 francs que le roi donna à son garde des sceaux, François de Montholon, dont il voulait récompenser les bons services. Le garde des sceaux, à son tour, en fit don à la ville de la Rochelle pour la fondation d'un hôpital. Mais les ordonnances sur l'impôt du sel furent maintenues en principe, et leur extension devait, quelques années plus tard, susciter un soulèvement bien plus grave et tout autrement réprimé.

En 1548, à peine un an après l'avénement de Henri II et au milieu des fêtes qu'il était allé chercher dans le nord de l'Italie, il reçut à Turin la nouvelle que, dans la Guienne, l'Angoumois et la Saintonge, une violente et presque générale insurrection avait éclaté contre l'impôt sur le sel que, peu avant sa mort, un nouvel édit de François Ier avait aggravé dans ces provinces. Les autorités locales tentèrent en vain de réprimer le soulèvement; les paysans insurgés parcouraient les campagnes en fortes bandes, donnant libre carrière non-seulement à leurs désirs, mais à leurs vengeances; les plus atroces excès populaires furent

commis ; le directeur général de la gabelle fut cruellement massacré ; deux de ses employés, à Angoulême, furent attachés tout nus sur une table, assommés à coups de bâton, et leurs corps jetés dans la rivière avec cette insulte : « Allez, méchants gabeleurs, saler les poissons de la Charente. » Appelé au secours, le lieutenant du roi de Navarre convoqua sans succès le parlement de Bordeaux ; il fut forcé de se réfugier dans le Château-Trompette, et massacré par la populace en essayant d'en sortir ; le président du parlement, magistrat respectable et, disait-on, fort aimé du peuple, ne sauva lui-même sa vie qu'en prêtant serment aux insurgés. « Ces nouvelles, dit Vieilleville dans ses Mémoires contemporains, attristèrent grandement le roi ; le connétable de Montmorency lui remontra que ce n'était pas de cette heure que ces peuples-là étaient capricieux, rebelles et mutins ; car du temps du feu roi son seigneur et père, les Rochelois et pays circonvoisins s'étaient oubliés en pareille faute. Il les fallait exterminer et, en un besoin, y planter une nouvelle peuplade pour n'y plus revenir. Ledit sieur connétable s'offrit d'en prendre la charge, et avec dix enseignes des vieilles bandes qu'il prendrait en Piémont et autant de lansquenets, ensemble mille hommes d'armes, il promettait d'en avoir raison et d'en satisfaire Sa Majesté. »

Montmorency tint parole. Quand il arriva en Guienne avec ses troupes, les gens de Bordeaux, saisis de frayeur, envoyèrent à Langon un grand bateau très-magnifique dans lequel étaient chambres et salles semées des armoiries dudit sieur connétable, avec trois ou quatre députés pour le lui présenter, et le supplier de s'y embarquer pour descendre en la ville. Il les repoussa dédaigneusement : « Allez, allez, avec votre bateau et vos clefs ; je n'en ai que faire ; j'en ai d'autres que je mène avec moi, et qui me feront autre ouverture que les vôtres. Je vous ferai tous pendre ; je vous apprendrai à vous rebeller contre votre roi et à tuer son gouverneur et son lieutenant. » Il entra en effet à Bordeaux le 9 octobre 1548, par une brèche qu'il fit ouvrir dans la muraille, et après avoir traversé la ville entre deux haies de ses soldats, ses canons braqués sur les points suspects, il ordonna aux habitants d'apporter toutes leurs armes à la citadelle. Les exécutions suivirent immédiatement cette victoire morale autant que matérielle : « Plus de cent quarante personnes furent mises à mort, en diverses sortes de supplices, dit Vieilleville ; et, par un jugement très-équitable, quand le bourreau fut saisi des trois insurgés qui avaient assommé et jeté à la rivière les

deux fermiers de la gabelle à Angoulême, il les jeta tous trois dans un feu là préparé, et leur dit tout haut, conformément à leur arrêt : « Allez, « canaille enragée, rôtir les poissons de la Charente que vous avez salés « des corps des officiers de votre roi et souverain seigneur. » Quant à la mort civile, ajoute Vieilleville, tous les habitants quasi firent amende honorable en pleine rue, à genoux devant mes dits sieurs à la fenêtre, criant miséricorde et demandant pardon ; et plus de cent, à cause de leur jeunesse, furent seulement fouettés. De merveilleuses amendes et interdictions furent mises, tant sur le corps de la cour du parlement que de l'hôtel de ville, et sur un grand nombre de particuliers. Il n'y eut pas même les cloches qui ne se sentissent de l'ire et vengeance du prince, car il n'en demeura une seule en toute la ville ni au plat pays, sans épargner les horloges, qui ne fût rompue et confisquée au profit du roi pour son artillerie. »

L'insurrection de Bordeaux contre la gabelle en 1548 fut certainement plus grave que celle de la Rochelle en 1542; mais à coup sûr aussi François Ier ne s'y fût pas pris, pour la réprimer, comme Henri II; il y aurait paru et payé de sa personne au lieu d'en charger le plus dur de ses lieutenants, et il aurait mêlé plus habilement la générosité à la force et les bonnes paroles aux actes de rigueur. C'est un des secrets de l'art de gouverner. En 1549, un an à peine après la révolte de Bordeaux, Henri II, alors à Amiens, accorda aux députés du Poitou, de la Rochelle, du pays d'Aunis, du Limousin, du Périgord et de la Saintonge, l'abolition presque complète de la gabelle dans la Guienne, qui paya au roi, en compensation, deux cent mille écus d'or pour les frais de la guerre ou pour le rachat de quelques domaines aliénés. J'admets qu'au lendemain de la révolte les procédés arbitraires et sanglants du connétable de Montmorency durent produire sur les insurgés de Bordeaux un effet de terreur salutaire; mais je doute qu'en 1548 une si cruelle répression fût indispensable, lorsqu'en 1549 la concession réclamée l'année précédente devait être reconnue nécessaire.

Selon de Thou et la plupart des historiens, ce fut à l'occasion de l'insurrection de la Guienne contre la gabelle qu'Étienne de la Boëtie, le jeune et intime ami de Montaigne, écrivit son célèbre *Discours de la servitude volontaire, ou le Contre-un*, éloquente déclamation contre la monarchie. Mais le témoignage de Montaigne lui-même dément cette coïncidence; on trouve écrit de sa main, sur un manuscrit en partie autographe du traité de la Boëtie, que c'était l'ouvrage « d'un garçon



HENRI II

D'après le portrait de Clouet. (Musée du Louvre.)

de seize ans. » Né à Sarlat le 1er novembre 1530, la Boëtie avait seize ans en 1546, deux ans avant l'insurrection de Bordeaux. *Le Contre-un* est d'ailleurs une œuvre de pure théorie et de philosophie générale qui ne contient aucune allusion aux événements du temps, pas plus à la sédition de la Guienne qu'à toute autre. Ce petit ouvrage a dû à la tendre amitié de Montaigne pour son auteur une bonne partie de sa célébrité. Publié pour la première fois, en 1578, dans les *Mémoires de l'État de France*, après avoir couru jusque-là sans nom d'auteur, sans titre et sans date, il fut bientôt après si complétement oublié que lorsque, au milieu du dix-septième siècle, le cardinal de Richelieu en entendit parler pour la première fois et « envoya un de ses gentilshommes par toute la rue Saint-Jacques demander *la Servitude volontaire*, les libraires dirent tous : « Nous ne savons ce que c'est. » Le fils de l'un d'eux s'en ressouvint et dit au gentilhomme du cardinal : « Monsieur, il y a un curieux qui a ce que vous cherchez, mais sans être relié, et il en veut avoir cinq pistoles. — N'importe, dit le gentilhomme ; » et le cardinal de Richelieu paya cinquante francs le plaisir de lire le petit écrit politique « d'un garçon de seize ans », qui probablement le toucha fort peu, mais qui, grâce à une verve élégante et à l'affectueuse admiration du plus grand libre penseur du seizième siècle, a pris place dans l'histoire de la littérature française[1].

L'histoire doit la justice aux hommes même dont elle signale et réprouve les violences brutales ; celles du connétable Anne de Montmorency étaient souvent des menaces destinées à le dispenser des actes ; lorsqu'il arrivait en présence de quelque grand débordement et désordre : « Allez-moi prendre un tel, disait-il ; attachez celui-là à cet arbre ; faites passer celui-ci par les piques et les arquebuses, tout à cette heure, tout devant moi ; taillez-moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le roi ; brûlez-moi ce village ; boutez-moi le feu partout, à un quart de lieue à la ronde. » Le même homme avait le plus grand soin de la discipline comme de la bonne condition des troupes, pour épargner aux populations leurs exigences et leurs excès. « Le 20 novembre 1549, il fit publier à Paris, dit de Thou, une déclaration du roi qui doublait la paye des gens d'armes, des arquebusiers, des chevau-légers, et leur défendait en même temps, sous peine de la vie, de rien prendre sans payer. Cette mauvaise coutume s'était introduite

[1] *Mémoires de Tallemant des Réaux*, t. I, p. 395.

dans les troupes que, soit qu'elles allassent à la guerre ou qu'elles en revinssent, soit qu'elles fussent en campagne ou en quartiers d'hiver, elles se nourrissaient aux frais de ceux chez qui elles étaient logées. De là provenaient une infinité de désordres et de dommages dans les villes et dans la campagne, où le peuple avait à essuyer d'une soldatesque insolente les mêmes vexations que si l'on eût été dans un pays ennemi. Non-seulement on mit ordre à de tels excès, mais on eut soin encore que le peuple ne fût point foulé sous le prétexte des recrues qu'on était obligé de faire[1]. » Un neveu du connétable de Montmorency, un jeune homme de vingt-trois ans qui devint plus tard l'amiral de Coligny, fut chargé de veiller à l'exécution de ces mesures protectrices, et il rédigea, de 1550 à 1552, d'abord pour son propre régiment d'infanterie, puis comme colonel général de cette arme, des règlements de discipline militaire qui y demeurèrent longtemps en vigueur.

La guerre était dans l'air. Le roi et ses conseillers, la cour et le peuple s'en préoccupaient presque également, les uns pour la craindre, les autres pour s'y préparer. Le règne de François Ier avait fini tristement; la paix de Crespy avait blessé le sentiment royal et national; Henri, maintenant roi, s'était cru obligé de la désavouer comme dauphin. Elle avait laissé l'Angleterre en possession de Calais et de Boulogne, et constaté la domination ou l'ascendant de Charles-Quint en Allemagne, en Italie, en Espagne, sur toutes nos frontières. Comment rengagerait-on la lutte? comment s'y prendre pour la soutenir avec succès? On revint aux sept légions provinciales de sept mille hommes chacune, qu'avait créées François Ier, pour la Normandie, la Picardie, la Bourgogne, le Dauphiné et la Provence réunis, le Languedoc, la Guienne et la Bretagne; mais ce n'étaient pas là des troupes permanentes exercées et toujours prêtes; elles se recrutaient par des enrôlements volontaires; elles restaient dans leurs foyers, sauf une indemnité pendant des revues et une haute paye en temps de guerre. Le connétable de Montmorency n'avait aucune confiance dans ces légions; il en parlait dédaigneusement et aimait beaucoup mieux accroître le nombre des corps étrangers soldés et sur pied, Suisses ou lansquenets. Deux systèmes de politique et de guerre se partageaient d'ailleurs le conseil du roi : Montmorency, déjà vieux[2] et fatigué de corps et d'esprit, voulait une attitude purement défensive, point d'aventures ni de batailles cherchées, et la des-

[1] *Histoire de J.-A. de Thou*, t. I, p. 367.
[2] Né en 1492, il avait soixante ans en 1552.

truction des denrées et des approvisionnements de tout genre dans les provinces qu'envahirait l'ennemi, de telle sorte qu'au lieu d'y vaincre, il ne pût même pas y vivre. En 1536, ce système avait réussi au connétable pour faire échouer l'invasion de Charles-Quint en Provence; mais en 1550 une génération nouvelle était entrée dans le monde, à la cour, dans l'armée; elle comptait des hommes jeunes, ardents, déjà distin-



ANNE DE MONTMORENCY
Connétable de France. (D'après Clouet, dit Janet.)

gués pour leur capacité et leur vaillance; François de Lorraine, duc de Guise[1], avait trente et un ans; son frère, Charles de Guise, cardinal de Lorraine[2], n'en avait que vingt-cinq; François de Scépeaux[3], qui devint plus tard maréchal de Vieilleville, en avait déjà près de quarante; mais il avait contribué en 1541 à la victoire de Cérisoles, et François Ier en faisait un tel cas qu'il avait dit à son fils Henri en le lui présentant : « Il n'a pas plus d'âge que vous; voyez ce qu'il a déjà fait; si les guerres

[1] Né au château de Bar, le 17 février 1519.
[2] Né à Joinville, le 17 février 1524.
[3] Né à Durétal, en Anjou, en 1510.

ne le dévorent pas, vous le ferez quelque jour connétable ou maréchal de France. » Gaspard de Coligny [1] avait trente-trois ans, et son frère, François d'Andelot [2], vingt-neuf. A la fois guerriers et politiques, ces hommes, dans une haute situation sociale et dans la force de l'âge, ne s'accommodaient pas du système défensif et prudent jusqu'à l'inertie du connétable de Montmorency; ils croyaient que, pour réparer les échecs de la France et pour leur propre gloire, il y avait autre chose à faire, et ils en attendaient impatiemment l'occasion.

Elle ne tarda pas à se présenter. A la fin de 1551, une députation des princes protestants d'Allemagne vint à Fontainebleau demander l'appui du roi contre le despotisme envahissant et persécuteur de Charles-Quint. Le comte de Nassau fit un discours « fort long, dit Vieilleville dans ses *Mémoires*, d'autant que ce fut en un très-élégant langage, de quoi toute l'assistance reçut bien grand contentement. » Le roi mit, dès le lendemain, la demande en délibération dans son conseil, et manifesta dès l'abord sa propre opinion que, « dans l'état actuel des affaires, il ne devait rien entreprendre, mais laisser reposer ses sujets de toutes qualités; car généralement, dit-il, tous ont pâti et pâtissent quand les armées passent et repassent si souvent par mon royaume, ce qui ne se peut faire sans une pitoyable oppression et foule du pauvre peuple. » Le connétable, « sans respect suivant sa coutume de ne jamais céder à personne, dit Vieilleville, prit incontinent la parole, disant que le roi, qui leur demandait conseil, le leur avait donné lui-même et fait fort amplement entendre sa conception qu'il fallait suivre de point en point sans aucunement y contrarier, n'ayant rien dit qui ne fût très-équitable et bien connu de la compagnie. » Presque tous les membres du conseil adhérèrent sans commentaire à l'avis du roi et du connétable. « Mais quand ce vint au rang de M. de Vieilleville, qui avait pris langue du comte de Nassau, » il exprima fermement un avis contraire, développant toutes les raisons qu'avait le roi de se méfier de l'Empereur et de ne pas laisser échapper l'occasion de l'affaiblir: « Que Votre Majesté se souvienne, dit-il, de son passage naguère à travers la France, pour lequel obtenir l'Empereur se soumit à la carte blanche; toutefois, étant hors du royaume, il se moqua de toutes ses promesses, et en se voyant dedans Cambrai, il dit au prince de l'Infantado : « Que « le roi de France ne se mette pas, s'il est sage, en ma miséricorde

[1] Né le 16 février 1517, à Châtillon-sur-Loing.
[2] Né à Châtillon en 1521.

« comme j'ai été en la sienne, car je jure au Dieu vivant qu'il n'en serait « pas quitte pour la Bourgogne et Champagne ; mais je voudrais aussi « la Picardie et les clefs devers les champs de la Bastille de Paris, s'il ne « voulait perdre la vie ou être confiné en une perpétuelle prison jusqu'à « l'entier accomplissement de ma volonté. » Puisqu'ainsi est, sire, que l'Empereur par sous main vous fait la guerre, il faut la lui faire tout ouvertement, sans couvrir son jeu, ni rien dissimuler. Il ne se faut point excuser sur la nécessité, car la France est inépuisable, ne fût-ce que par des emprunts volontaires sur les plus aisés de ce royaume. Et quant à moi, je pense être le plus pauvre de la compagnie, au moins des plus malaisés ; mais j'ai encore pour quinze mille francs de vaisselle, tant de cuisine que de buffet, blanche et vermeille, que j'offre mettre entre les mains de ceux que vous ordonnerez, afin de subvenir aux frais de cette si louable entreprise. Remettant d'ailleurs à vous faire entendre quelque secrète particularité que l'un des principaux de cette ambassade m'a dite, et je m'assure que, vous l'ayant découverte, vous employerez toutes vos forces et moyens pour exécuter ce que je vous propose. »

Le roi demanda à Vieilleville quelle était cette secrète particularité qu'il se réservait de dire : « S'il plaît à Votre Majesté de se retirer à part, je la lui ferai entendre, » dit Vieilleville. Tout le conseil se leva, et Vieilleville s'approchant de Sa Majesté, qui appela le seul connétable, lui dit : « Sire, vous avez bien su comment l'Empereur s'est saisi des villes impériales de Cambrai, Utrecht et Liége, qu'il a incorporées à son comté de Flandre, au grand détriment de toute la Germanie. Les princes électoraux du saint-empire ont découvert qu'il a projeté en son esprit d'en faire autant des villes impériales de Metz, Strasbourg, Toul, Verdun et autres villes sur le Rhin qu'il pourra attraper. Ils ont avisé secrètement d'avoir secours à vos forces, sans lesquelles ils ne peuvent détourner ce détestable dessein qui serait la totale ruine de l'empire et la perte manifeste de votre royaume. Par ainsi, emparez-vous doucement des susdites villes, puisque l'occasion s'y offre, qui seront environ quarante lieues de pays gagnées sans perdre un homme, et un inexpugnable rempart pour la Champagne et la Picardie ; en outre, un beau chemin et tout ouvert pour enfoncer le duché de Luxembourg et les pays qui sont au-dessous jusqu'à Bruxelles. »

Quelque pacifiques qu'eussent été les premières paroles du roi et quelle que fût l'influence du connétable, la proposition de Vieilleville

émut fortement le conseil; le roi se montra prêt à l'adopter : « Je crois, dit-il au connétable, que Dieu m'a inspiré d'avoir en ce jour créé M. de Vieilleville de mon conseil. — Je n'ai opiné comme je l'ai fait, répondit Montmorency, que pour soutenir la pensée du roi; que Votre Majesté ordonne ce qu'il lui plaira. » Le roi déclara hautement sa résolution : « Donc que chacun, dit-il, se prépare de bonne heure à se mettre en équipage selon ses facultés et moyens pour me suivre; espérant, avec l'aide de Dieu, que le tout réussira à bien pour rembarrer un si pernicieux ennemi de mon État et de ma nation, et qui se baigne et délecte à tourmenter sans aucun respect toutes sortes de gens. » L'empressement fut général; le rendez-vous de l'armée fut assigné, pour le 10 mars 1552, à Châlons-sur-Marne; plus de mille gentilshommes accoururent comme volontaires; des paysans et des gens de métier de la Champagne et de la Picardie se joignirent à eux; la guerre était populaire : « la plupart des soldats, dit Rabutin, chroniqueur contemporain, étaient de jeunes hommes qui avaient le feu à la tête. » François de Guise et Gaspard de Coligny étaient leurs principaux chefs. Le roi entra de Champagne en Lorraine par Joinville, résidence ordinaire des ducs de Guise. Il enleva Pont-à-Mousson; Toul lui ouvrit ses portes le 13 avril; il occupa Nancy le 14, et le 18 il entra à Metz, non sans quelque hésitation d'une partie de la population, et la nécessité de quelques démonstrations militaires des chefs de l'armée royale. Le roi voulait donner le commandement de cette importante place à Vieilleville, qui le refusa : « J'en remercie humblement Votre Majesté; je ne suis pas d'avis qu'elle établisse dans Metz aucun gouverneur en son nom, mais qu'elle laisse cette charge aux maire et échevins de la ville, à qui les huit capitaines des vieilles bandes de l'armée qui y demeureront avec leurs compagnies devront obéir. — Comment, dit le roi, puis-je laisser un lieutenant étranger en pays étranger duquel je n'ai le serment de fidélité que depuis vingt-quatre heures, encore avec toutes les difficultés et disputes du monde? — Sire, reprit Vieilleville, de craindre que ce maître échevin qui s'appelle Tallanges vous pût, en tant que gouverneur, faire un mauvais office, c'est mal juger de sa suffisance à lui qui ne mit jamais le nez qu'en un poêle pour boire son saoûl; et c'est aussi vous défier des braves moyens que vous avez pour prévenir toutes les ruses et subtilités que l'on pourrait inventer pour troubler votre service. » Le roi céda, non sans inquiétude, au refus de Vieilleville, et laissant à Metz pour gouverneur un parent du connétable, que celui-ci s'empressa de lui

proposer, il en partit le 22 avril 1552 avec toute sa maison pour aller tenter en Alsace le même coup qu'il venait d'accomplir en Lorraine. « Mais quand nous fûmes entrés sur les terres d'Allemagne, dit Vieilleville, nos Français montrèrent bien leur insolence au premier logis, ce qui effraya si bien tout le reste que nous ne trouvâmes jamais depuis un seul homme à qui parler, et tant que le voyage dura, il ne se présenta personne avec sa denrée sur le passage; de quoi l'armée souffrit infinies pauvretés. Ce malheur nous commença à l'approche de Saverne, chambre épiscopale de Strasbourg. » Quand le roi arriva devant Strasbourg, il trouva les portes fermées, et on n'offrit de les lui ouvrir qu'à la condition qu'il entrerait seul avec quarante personnes pour toute suite. Le connétable, devenu téméraire, était d'avis qu'il y entrât, même à cette condition. Ce conseil fut trouvé très-bon par Sa Majesté et par les princes et seigneurs qui l'entouraient, selon l'aptitude naturelle du Français, qui est de favoriser et applaudir toujours au dire des grands. Mais Vieilleville, appelé au logis du roi, s'y opposa vivement : « Sire, lui dit-il, rompez ce dessein, car en l'exécutant vous êtes en danger de courir une très-mauvaise et très-honteuse fortune; et si elle advient, que deviendra votre armée qui demeurera sans chef, prince ni capitaine, et en pays étrange où nous sommes déjà mal voulus par nos insolences et indiscrétions? Quant à moi, je m'en retourne en mon quartier compagnonner et rire avec mes deux cents hommes d'armes, prêt à marcher quand votre cornette sera aux champs, mais non pas là. » Rien n'agit plus sur les esprits faibles et indécis que le ferme langage des hommes bien résolus à agir comme ils parlent. Le roi renonça à entrer dans Strasbourg et se retira content quand même, car il était en possession de Metz, Toul, Verdun, Pont-à-Mousson, clefs de la France contre l'Allemagne, et à la tête d'une armée commandée par de jeunes chefs entreprenants sans aveugle témérité.

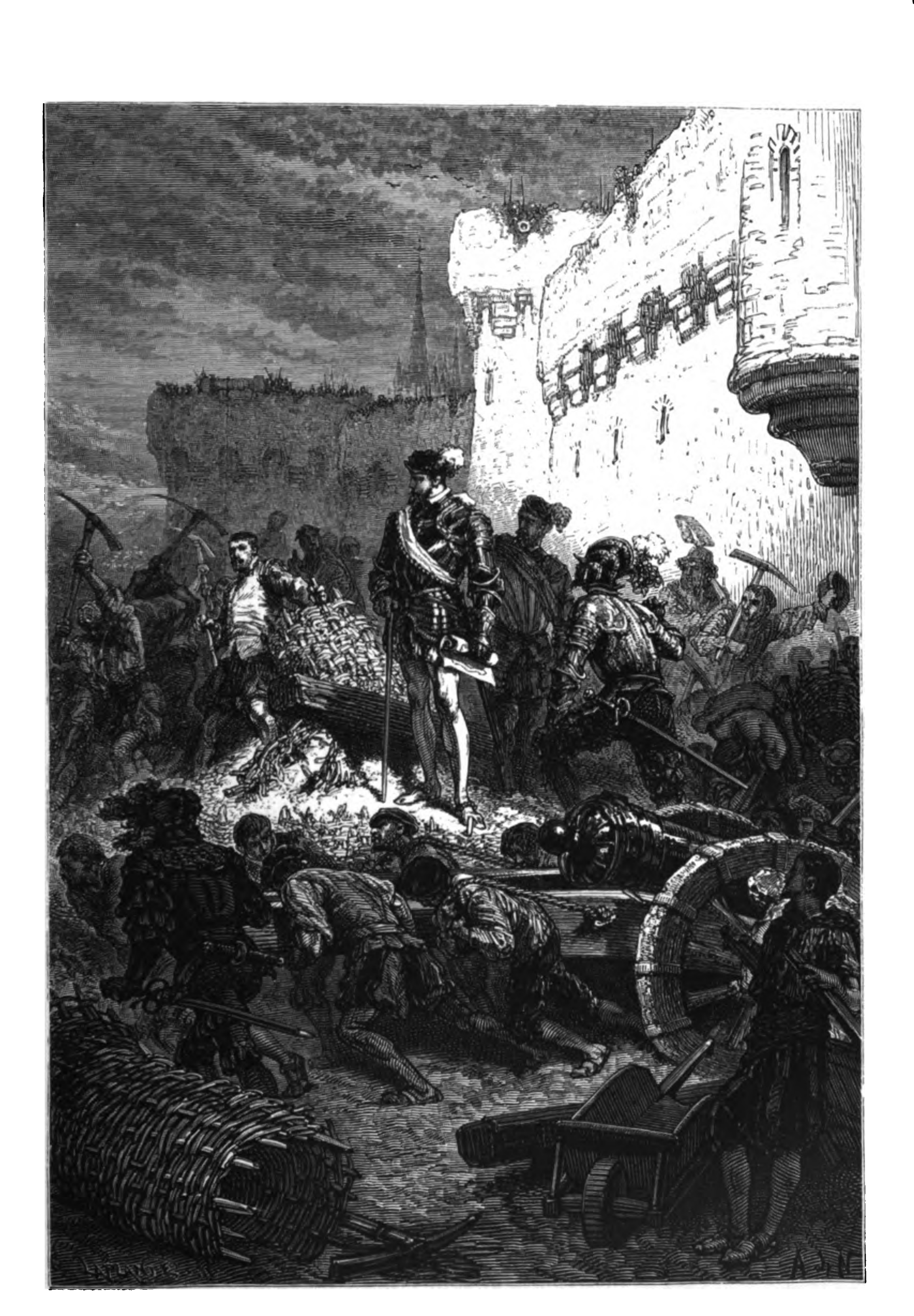
Charles-Quint aussi devait comprendre la nécessité et la subir sans renoncer à l'ensemble de ses desseins. Le 2 août 1552, il signa à Passau, avec les princes protestants, le célèbre traité connu sous le nom de « traité de la paix publique », qui renvoyait les grandes questions de la pacification allemande à une diète générale convoquée dans six mois, et déclarait qu'en attendant la conciliation définitive, les deux religions seraient dans l'empire sur un pied d'égalité, c'est-à-dire que les princes et les villes libres régleraient souverainement chez eux les affaires religieuses. Charles-Quint retrouvait ainsi la pleine liberté de son action

dans ses relations avec la France, et ne pouvait plus se préoccuper que de recouvrer en Lorraine les importantes villes qu'il y avait perdues. Henri II, de son côté, à qui les alliés protestants demandèrent à quelles conditions il agréerait la paix de Passau, répondit qu'à aucun prix il ne voulait se dessaisir des Trois-Évêchés lorrains, et qu'il continuerait pour son compte la lutte entreprise pour affranchir l'Allemagne. Le siége de Metz devint alors la grande question du jour; Charles-Quint fit tous ses préparatifs pour l'entreprendre sur une immense échelle, et Henri II chargea sur-le-champ François de Guise d'aller défendre à tout prix sa nouvelle conquête.

Les grands ambitieux acceptent avec joie les grands périls mêlés de grandes chances. Guise écrivit à la favorite de Henri II, Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois, pour la remercier d'avoir contribué à lui faire obtenir cette faveur, qui allait le mettre « en barbe à l'Empereur ». Il partit aussitôt, d'abord pour Toul, où régnait la peste, et où il voulait presser la réparation des remparts. L'argent manquait pour payer les pionniers; il avança lui-même la somme nécessaire. Arrivé à Metz le 17 août 1552, il y trouva seulement douze compagnies d'infanterie de nouvelles levées, et chaque soir il les exerçait lui-même aux manœuvres devant son logis. Une foule de volontaires, grands seigneurs, simples gentilshommes, bourgeois riches et braves, lui arrivèrent bientôt, « empressés à l'aider pour repousser le plus grand et le plus puissant effort qu'eût jamais fait l'Empereur contre leur pays et leur roi. » Ce concours de guerriers, la plupart bien connus et plusieurs éminents, redoubla la confiance et l'ardeur du peuple de l'armée; je trouve sous le titre de *Chanson faite en* 1552 *par un souldar étant en Metz en garnison*, ce couplet :

> Monsieur de Guise est dedans
> Avecques beaucoup de noblesse;
> De Vendôme les deux enfants,
> De Nemours plein de hardiesse;
> Le seigneur Strosse[1] sans cesse
> Se promenant sur les remparts
> Nuit et jour plein de grande adresse,
> Faisant Metz fort de toutes parts.

[1] Pierre Strozzi, « l'homme du monde, dit Brantôme, qui arrangeait et ordonnait mieux les batailles et bataillons en toutes formes, et le plus soudainement, et qui les savait mieux loger à son avantage. »



ON LE VOYAIT DIRIGEANT LES TRAVAILLEURS

Ce fut à remettre en état les fortifications délabrées de Metz et à bien approvisionner la place que s'appliqua d'abord son infatigable gouverneur; il payait incessamment, tantôt de sa personne, tantôt de sa bourse; on le voyait dirigeant les travailleurs, mangeant avec eux, et leur donnant bon exemple en portant la hotte pendant quelques heures. Il sortait fréquemment à cheval pour reconnaître le pays, visiter les avenues et logis que les ennemis pourraient faire à l'entour de la ville, et prendre garde aux lieux par où ils pourraient nuire, comme aussi à ceux qui seraient avantageux tant pour nos saillies et mettre des embuscades que par où nous ferions nos retraites. Naturellement lent dans ses opérations comme dans ses résolutions, Charles-Quint donna à l'activité de Guise le temps de porter ses fruits : « Je prétends battre la ville de Metz de façon à la mettre sur la tête de M. de Guise, disait-il à la fin d'août 1552, et je fais peu d'état des autres places que le roi peut avoir par deçà. » Le 15 septembre suivant, Charles était encore à quinze lieues de Metz, sur le territoire de Deux-Ponts, et le 19 octobre seulement, le duc d'Albe, son capitaine général, arrivait avec 24,000 hommes d'avant-garde à une lieue de la place, qui devait, dit-on, se trouver enfin assiégée par 100,000 fantassins, 23,000 chevaux, 120 pièces de canon et 7,000 pionniers. « Dès une première rencontre, dit un journal du siége, les ennemis tinrent nos soldats en bonne réputation, ne les ayant vus, pour aucun danger, avancer ou reculer qu'en gens de guerre et bien assurés; ce qui fut un avantage, car M. de Guise savait bien qu'au commencement d'une guerre il était requis qu'un chef tâchât, le plus qu'il lui serait possible, de gagner. » Le 20 novembre seulement, Charles-Quint, malade de la goutte à Thionville et hors d'état de se tenir sur ses jambes, sentit la nécessité d'assister lui-même au siége, et parut devant Metz sur un cheval arabe, le visage pâle et défait, les yeux enfoncés en la tête et la barbe blanche. A sa vue, il se fit une grandissime salve d'arquebuses et d'artillerie; le bruit desquelles fut cause de faire mettre toute la ville en armes. En attendant qu'il pût s'établir au château de la Horgne, l'Empereur se logea près du duc d'Albe, dans une petite maison de bois construite à la hâte avec des débris de l'abbaye de Saint-Clément : « Beau palais, dit-il, quand on m'y apportera les clefs de Metz. » Du 20 au 26, l'attaque redoubla de continuité et de vigueur; 14,000 coups de canon furent tirés, dit-on, dans une seule journée. Guise avait remarqué que les ennemis semblaient se préparer à porter le principal assaut contre un point tellement fort qu'on n'avait pas

songé à abattre les maisons qui l'avoisinaient; on fit aussitôt diligence pour réparer cet oubli, et pour construire avec les démolitions un gros mur de la hauteur d'un homme : « S'ils nous baillent des pois, dit Guise, nous leur rendrons des fèves. » Le 26 novembre, la vieille muraille fut battue par une artillerie formidable; percée en trois endroits, elle s'écroula le 28 dans le fossé, « toutefois en rendant la montée difficile pour venir à l'assaut. » Les assaillants poussèrent des cris de joie; mais quand le nuage de poussière eut disparu, ils virent un nouveau rempart élevé de huit pieds au-dessus de la brèche, « et ils éprouvèrent autant et plus de fâcherie comme ils avaient reçu de plaisir à voir tomber la muraille. » Les assiégés les accablèrent de moqueries et d'injures; mais Guise « fit cesser impérieusement le tumulte, craignant, dit-on, que quelque traître n'en profitât pour donner aux assiégeants quelque avis, et ses soldats imaginèrent alors d'attacher au bout de leurs piques des chats vivants, dont les cris semblaient narguer les ennemis. »

Le siége continua encore un mois sans être plus efficace; les troupes impériales rebutaient devant de nouveaux assauts : « J'ai été autrefois suivi dans les combats, disait Charles-Quint, mais je vois que je n'ai plus d'hommes autour de moi; il me faut dire adieu à l'empire, et me confiner dans quelque monastère; devant trois ans je me ferai cordelier. » Pendant que Metz tenait toujours, la place de Toul fut sommée par les Impériaux d'ouvrir ses portes; le commandant répondit : « Après que la ville de Metz aura été prise, que j'aurai eu l'honneur d'être assiégé dans les formes par l'Empereur, et que je me serai défendu aussi longtemps que le duc de Guise, on pourra m'adresser une semblable sommation, et je verrai ce que j'aurai à faire. » Le 26 décembre 1552, le soixante-cinquième jour depuis l'arrivée de l'armée impériale et le quarante-cinquième depuis que le feu des batteries avait commencé, Charles-Quint se décida à lever le siége : « Je vois bien, dit-il, que la fortune ressemble aux femmes; elle préfère un jeune roi à un vieux empereur. » Son armée délogea la nuit, en silence, abandonnant ses munitions, ses tentes même dressées, « presque chassée de punition divine, dit le chroniqueur contemporain Rabutin, avec deux feux seulement pour signal. » La chanson du souldar que j'ai déjà citée finit ainsi :

> Pour conclusion ont levé
> De devant Metz l'artillerie,

Et tout leur camp ont fait marcher,
Qui leur est grande moquerie.
Le noble seigneur de Guise
Sur la queue leur fit aller
Grand nombre de cavalerie,
Pour les apprendre à cheminer.

Guise était loin de s'attendre à un si brusque et si décisif résultat. « Ne me chantez plus par vos lettres que l'Empereur doive déloger d'ici, écrivait-il le 24 décembre à son frère le cardinal de Lorraine; tenez pour certain que, s'il ne nous trompe bien fort, tant qu'il aura la vie il ne voudra pas recevoir cette honte d'en partir avant qu'il n'en voie la fin. »

Irrité et peut-être encore plus choqué d'un si grave échec à sa force et à son renom, Charles-Quint cherchait de tous côtés une revanche à prendre. Il se flatta de la trouver dans Thérouanne, place de guerre alors importante entre la Flandre et l'Artois, qui avait toujours relevé du royaume de France et qui servait de rempart contre les courses répétées des Anglais maîtres de Calais. Charles la savait mal pourvue de troupes et de munitions; la cour de Henri II, enivrée de la délivrance de Metz, parlait dédaigneusement de l'Empereur et n'était occupée que de bals, de festins et de tournois à l'occasion du mariage de Diane d'Angoulême, fille naturelle du roi, avec Horace Farnèse, duc de Castro. On apprit tout à coup que les troupes de Charles-Quint assiégeaient Thérouanne. La nouvelle fut d'abord traitée légèrement; on se contenta d'envoyer à Thérouanne quelques renforts sous les ordres de François de Montmorency, fils du connétable; mais l'attaque fut ardemment poussée par les assiégeants, et quelque vaillante que fût la résistance des assiégés, qui soutinrent pendant dix heures un sanglant assaut, le 20 juin 1553, François de Montmorency reconnut l'impossibilité d'une plus longue résistance, et de l'avis de tous les chefs, il offrit de rendre la place; mais il oublia de stipuler d'abord une trêve; les Allemands entrèrent dans la ville ouverte sans capitulation; elle fut livrée en proie à une armée livrée elle-même à toutes les passions des soldats comme à la vengeance de leur maître, et Thérouanne dévastée fut pendant un mois laborieusement démolie et rasée. Quand Charles-Quint reçut à Bruxelles la nouvelle de la prise, « on fit des feux de joie dans toute la Flandre; on sonna les cloches, on tira le canon. » La revanche était médiocre pour un si grand souverain, après le revers qu'il venait

de subir devant Metz; mais la ruine de Thérouanne était un fâcheux incident pour la France. François Ier avait coutume de dire que Thérouanne en Flandre et Acqs[1] sur la frontière de Guienne étaient, pour lui, comme deux oreillers sur lesquels il pouvait tranquillement se reposer[2].

Pendant que ces événements se passaient en Lorraine et en Flandre, Henri II et ses conseillers s'opiniâtraient dans la mauvaise politique à laquelle s'étaient adonnés Charles VIII, Louis XII et François Ier, celle des conquêtes et des possessions en Italie. La guerre continuait, de Turin à Naples, entre la France, l'Empereur, le pape et les princes locaux, avec des alliances et des chances variables, mais sans résultat efficace. Blaise de Montluc défendit pendant neuf mois la place de Sienne contre les Impériaux, avec une intelligence et une bravoure qui lui valurent vingt ans plus tard le titre de maréchal de France. Charles de Brissac guerroyait dans le Piémont si vaillamment et si généreusement que le roi lui envoyait en présent sa propre épée en lui écrivant : « L'idée que j'ai de votre mérite a passé jusque chez les étrangers. L'Empereur dit qu'il se ferait monarque du monde entier s'il avait un Brissac pour le seconder dans ses desseins. » Ses soldats, irrités de n'être pas payés, entourèrent un jour Brissac en réclamant vivement : « Vous trouverez toujours du pain chez moi, » leur dit-il ; et il acquittait la dette de la France en sacrifiant la dot de sa fille et en empruntant une forte somme aux Suisses sous la garantie de sa fortune personnelle. C'était par un tel dévouement et de tels sacrifices que la noblesse française payait et justifiait sa prépondérance dans l'État; mais elle ne parvenait pas à bien conduire les affaires publiques et à satisfaire aux intérêts généraux d'une nation en progrès d'activité, de richesse, d'indépendance et d'influence. Inquiet de son peu de succès en Italie, Henri II se flatta d'y relever son ascendant en y envoyant le héros de Metz, le duc de Guise, avec une armée d'environ vingt mille hommes, Français ou Suisses, et un état-major d'officiers éprouvés; mais Guise ne réussit pas mieux que ses prédécesseurs. Après diverses tentatives de guerre et de négociation avec les souverains locaux, il échoua dans le royaume de Naples devant la place de Civitella, dont, le 15 mai 1557, il fut obligé de lever le siége. Las de son insuccès, malade au milieu d'une armée malade, regrettant « le plaisir de ses chasses à Joinville, et priant sa mère

[1] Maintenant *Dax*.
[2] *Histoire universelle*, t. II, p. 352.

de lui en faire écrire un petit mot pour le consoler, » il n'aspirait qu'à rentrer en France. L'état des affaires ne tarda pas à l'y rappeler. Depuis près de deux ans déjà, les 25 octobre 1555 et 1er janvier 1556, Charles-Quint avait solennellement abdiqué tous ses États, remettant à son fils Philippe le royaume d'Espagne, avec la souveraineté de la Bourgogne et des Pays-Bas; à son frère puiné, Ferdinand, l'Empire avec l'héritage originaire de la maison d'Autriche, et en se retirant de sa personne dans le monastère de Yuste, en Estramadure, pour y passer les dernières années de sa vie de goutteux, tantôt à se reposer du monde, tantôt à s'irriter de ce qui s'y faisait depuis qu'il n'y était plus. Avant d'en sortir tout à fait, il voulut rendre à son fils Philippe le service de le laisser, sinon en paix définitive, du moins dans un état de trêve avec la France. Henri II aussi désirait le repos; le connétable de Montmorency souhaitait par-dessus tout la liberté de son fils François, prisonnier depuis la ruine de Thérouanne. Une trêve de cinq ans fut signée à Vaucelles, le 5 février 1556; Coligny, jeune encore mais déjà amiral et très-estimé, fut chargé de la négociation; il trouva Charles-Quint vêtu de deuil, assis auprès d'une petite table, dans un modeste appartement tendu de noir. Quand l'amiral remit à l'Empereur la lettre du roi, Charles ne réussit pas à en rompre lui-même le sceau; l'évêque d'Arras s'approcha pour lui rendre ce service : « Tout beau, monseigneur d'Arras, dit l'Empereur, voulez-vous me ravir le devoir auquel je suis tenu envers le roi mon beau-frère? S'il plaît à Dieu, nul autre que moi ne le fera; » et se tournant vers Coligny : « Que direz-vous de moi, monsieur l'amiral? Suis-je pas un brave cavalier pour courir et rompre une lance, moi qui ne puis qu'à grand'peine ouvrir une lettre? » Il s'informa avec intérêt de la santé de Henri II, et se fit gloire d'appartenir aussi à la maison de France, par Marie de Bourgogne son aïeule : « Je tiens à honneur, dit-il, d'être sorti, par le côté maternel, du fleuron qui porte et soutient la plus célèbre couronne du monde. » Son fils, Philippe II, qui débutait dans la grandeur royale, fut moins courtois et de moins bon goût que son père; il reçut les ambassadeurs français dans une salle dont les tentures représentaient la bataille de Pavie. Quelques-uns en conclurent que la trêve ne serait pas de longue durée[1].

Leur pronostic ne tarda pas à se réaliser. L'envoi du duc de Guise en Italie et le secours qu'il apporta au pape Paul IV, alors en guerre avec

[1] *Histoire d'Espagne*, par M. Rosseeuw Saint-Hilaire, t. VIII, p. 64

le nouveau roi d'Espagne Philippe II, furent considérés comme une violation de la trêve de Vaucelles. Henri II s'y était attendu et avait ordonné à Coligny, qui commandait en Picardie et en Flandre, de se tenir prêt à entrer en campagne dès qu'il y serait, sinon contraint, du moins naturellement appelé par quelque cas imprévu. Il en coûtait à Coligny, homme d'honneur scrupuleux, de violer légèrement une trêve qu'il venait de signer; cependant, en janvier 1557, lorsqu'il apprit que les Français s'étaient engagés en Italie dans la guerre entre le pape et les Espagnols, il ne crut pas pouvoir rester inactif en Flandre. Il surprit la ville de Lens entre Lille et Arras. Philippe II, de son côté, avait pris ses mesures pour entrer promptement en campagne; par son mariage avec la reine d'Angleterre, Marie Tudor, il s'était assuré, dans le Nord, un puissant allié; le parlement anglais était peu disposé à se compromettre dans la guerre avec la France; mais en mars 1557 Philippe vint à Londres; l'influence de la reine et la méfiance qu'inspirait à l'Angleterre Henri II l'emportèrent sur le vœu pacifique de la nation; Marie envoya un simple héraut porter au roi de France, à Reims, sa déclaration de guerre. Henri l'accepta poliment, mais résolûment : « Je vous parle de la sorte, dit-il au héraut, parce que c'est une reine qui vous envoie; si c'était un roi, je vous parlerais sur un autre ton; » et il lui ordonna de sortir sur-le-champ du royaume. Une négociation s'entama aussitôt pour accomplir le mariage depuis longtemps convenu de la jeune reine d'Écosse, Marie Stuart, avec le fils d'Henri II, François, dauphin de France. Née le 8 décembre 1542, en Écosse, au château de Falkland, Marie, depuis 1548, avait vécu et reçu son éducation à la cour de France, où sa mère, Marie de Lorraine, sœur aînée de François de Guise et reine douairière d'Écosse, s'était empressée de l'envoyer dès que l'union future des deux enfants avait été convenue entre les deux cours. Le dauphin français avait un an de moins que la princesse écossaise; mais « dès son enfance, dit le Vénitien Capello, il aime beaucoup la sérénissime petite reine d'Écosse qui lui est destinée pour femme. Il advient parfois que, se faisant tous les deux des caresses, ils aiment à se retirer tout à part dans un coin des salles, pour qu'on ne puisse entendre leurs petits secrets. » Le 19 avril 1558, les fiançailles eurent lieu dans la grande salle du Louvre, et le mariage fut célébré dans l'église de Notre-Dame. Marie Stuart fut désignée dès lors en France sous le nom de reine-dauphine, et son mari, avec l'autorisation des commissaires écossais, prit le titre de roi-dauphin. « L'étiquette

voulait alors que l'héritier du trône eût sa cour à part, et ne parût à la cour du roi que dans les grandes occasions. Les deux jeunes époux se résignèrent sans peine à cet exil, et se retirèrent à Villers-Cotterets[1]. »

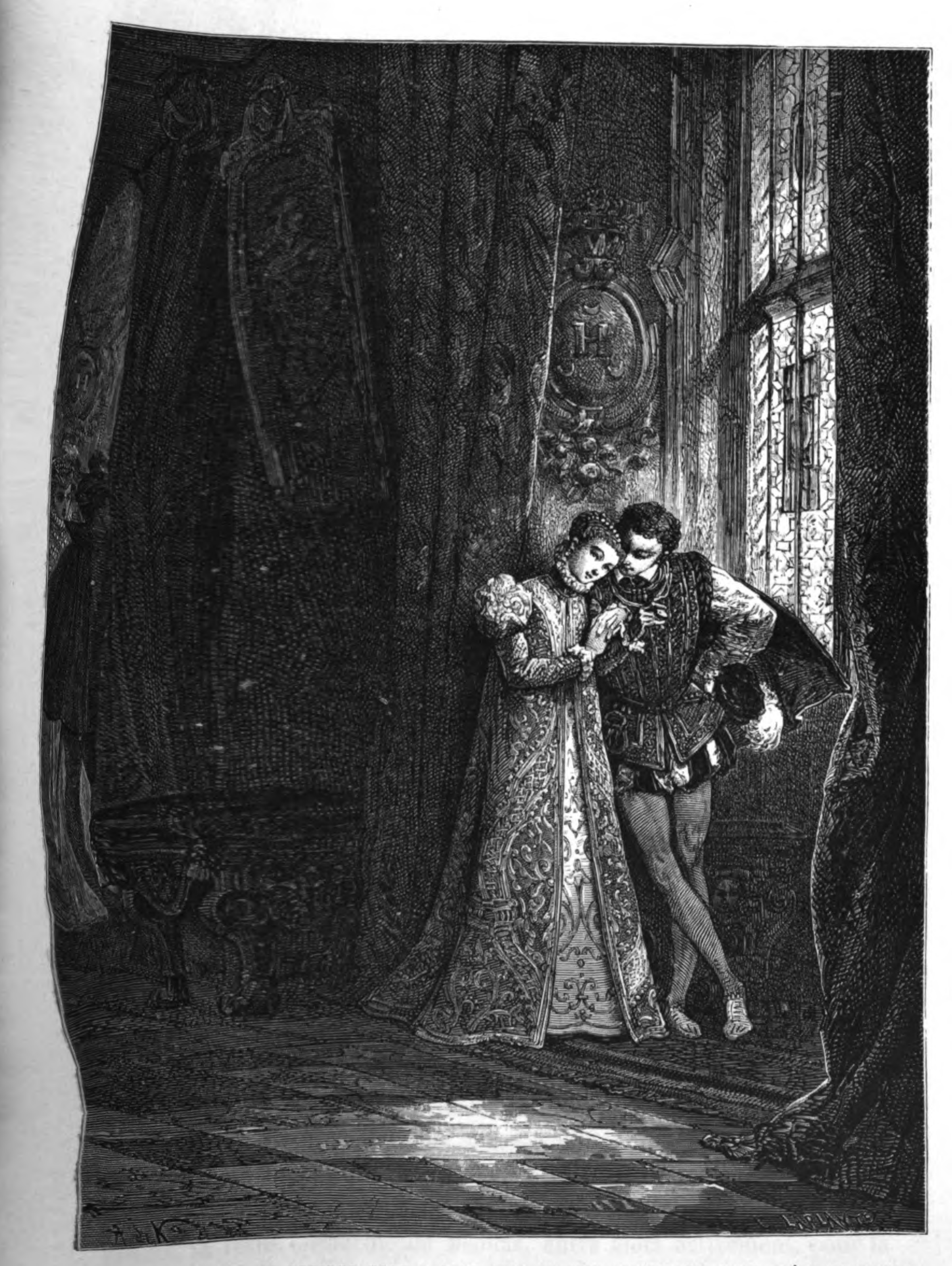
Pendant qu'on préparait à Paris ces fêtes pour l'union des deux enfants royaux, la guerre éclatait en Picardie et en Flandre. Philippe II y avait débarqué avec une armée de 47,000 hommes, dont 7,000 Anglais. Jamais grand souverain et grand politique n'a provoqué et soutenu longtemps de si grandes guerres sans les conduire autrement que du fond de son cabinet, et sans jamais payer de sa personne sur les champs de bataille. L'armée espagnole était sous les ordres d'Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, jeune guerrier de trente ans, qui avait conquis la confiance de Charles-Quint. Il la conduisit au siége de Saint-Quentin, place considérée comme l'un des boulevards du royaume. Philippe II se tint à quelques lieues dans les environs. Henri II était mal préparé à une si sérieuse attaque; son armée, forte à peine de 20,000 hommes, se rassemblait près de Laon, sous les ordres du duc de Nevers, gouverneur de Champagne; à la fin de juillet 1557, elle accourut en Picardie, commandée par le connétable de Montmorency, qu'entouraient l'amiral de Coligny, son neveu, le duc d'Enghien, le prince de Condé, le duc de Montpensier, presque tous les grands seigneurs et les vaillants guerriers de la France; ils reconnurent bientôt que Saint-Quentin était dans un pitoyable état de défense; les fortifications étaient vieilles et mal entretenues; les soldats, les munitions de guerre et les vivres y manquaient également. Coligny n'hésita point; il se jeta dans la place le 2 août, pendant la nuit, avec un petit corps de 700 hommes, et Saint-Remy, habile ingénieur, qui s'était déjà signalé dans la défense de Metz; l'amiral renvoya les bouches inutiles, releva les murailes sur les points les plus menacés, et ranima le courage chancelant des habitants. Le connétable et son armée vinrent à portée de la place; d'Andelot, le frère de Coligny, parvint à grand'peine à y introduire 450 hommes. Le 10 août, la bataille s'engagea entre les deux armées. Le connétable affectait de mépriser la jeunesse du duc de Savoie : « Je lui montrerai bientôt, disait-il, un tour de vieille guerre. » Très-inférieure en nombre, l'armée française fut un moment sur le point d'être enveloppée. Le prince de Condé en fit avertir le connétable : « Je servais

[1] *Histoire de Marie Stuart*, par Jules Gauthier, t. I, p. 56.

sous les drapeaux, répondit Montmorency, avant que M. le prince de Condé fût au monde; j'espère bien lui donner encore des leçons de guerre pendant quelques bonnes années. » La vaillance du connétable et de ses compagnons d'armes ne put les sauver de leur imprévoyance obstinée et de l'infériorité de leur nombre; les bataillons d'infanterie gasconne serrèrent leurs rangs, les piques en avant, et résistèrent héroïquement, mais en vain, aux charges répétées de la cavalerie espagnole; la défaite fut complète. Plus de 3,000 hommes furent tués; le nombre des prisonniers s'éleva au double; le connétable, resté sur le champ de bataille, la cuisse cassée par une balle, tomba aux mains des Espagnols, ainsi que les ducs de Longueville et de Montpensier, la Rochefoucauld, d'Aubigné, etc... Le duc d'Enghien, le vicomte de Turenne, une foule d'autres, plusieurs grands noms au milieu des obscurs, périrent dans le combat. Le duc de Nevers et le prince de Condé, l'épée à la main, gagnèrent la Fère avec les débris de leur armée. Coligny resta seul dans Saint-Quentin avec les survivants de sa petite garnison et cent vingt arquebusiers que le duc de Nevers jeta dans la place en en perdant trois fois autant. Coligny tint encore quinze jours, derrière des murailles en ruine assaillies par une armée victorieuse. Le 27 août enfin, les ennemis entrèrent en foule dans Saint-Quentin. « L'amiral, qui errait encore dans les rues avec quelques hommes pour leur faire tête, se vit enveloppé de tous côtés, et fit tout ce qu'il put pour tomber aux mains d'un Espagnol, « aimant mieux attendre en ce lieu la commune fortune, qu'encourir en fuyant une honte et reproche. » Celui qui le prit prisonnier, après l'avoir fait un peu reposer au pied du rempart, l'emmena en leur camp, où il trouva, à l'entrée, le capitaine Alonzo de Cazieres, maître de camp des vieilles bandes espagnoles, auquel lieu survint le duc de Savoie, lequel commanda audit Cazieres de mener l'amiral dans sa tente[1]. » D'Andelot, frère de l'amiral, réussit à s'échapper à travers les marais. Maître de Saint-Quentin, Philippe II, après avoir essayé d'arrêter le carnage et le pillage, expulsa de la ville, à moitié incendiée, les habitants qui avaient survécu, et les petites places voisines, Ham et le Catelet, ne tardèrent pas à se rendre.

Philippe, avec une modestie inquiète, informa de sa victoire son père Charles, retiré depuis le 21 février 1559 dans le monastère de Yuste :

[1] *Commentaire de François de Rabutin sur les guerres entre Henri II, roi de France, et Charles Quint, empereur*, t. II, p. 95, dans la collection Petitot.



ILS AIMENT A SE RETIRER TOUT A PART DANS UN COIN DES SALLES, POUR QU'ON NE PUISSE ENTENDRE LEURS PETITS SECRETS.

« Puisque je ne m'y suis pas trouvé, disait-il en terminant sa lettre, de quoi me pèse ce qu'en pourra penser Votre Majesté, je ne saurais vous raconter ce qui s'est passé que par ouï-dire. » Nous n'avons pas la réponse de Charles-Quint à son fils ; mais son confident intime, Quejada, écrivit : « L'Empereur a ressenti, de ces nouvelles, une des plus grandes satisfactions qu'il ait jamais eues ; mais, à vous dire vrai, je sens en lui qu'il ne peut pas se consoler que son fils n'y ait point été, et il a raison. » Après que Saint-Quentin se fut rendu, le duc de Savoie voulait marcher en avant, et aller frapper au cœur la France consternée ; le vieil Empereur



CATHERINE DE MÉDICIS (JEUNE

D'après un crayon attribué à Janet, (Bibl. Sainte-Geneviève.

en jugea comme lui : « Le roi mon fils est-il à Paris ? » dit-il, en apprenant sa victoire. Philippe en avait pensé autrement ; au lieu de lancer son armée sur Paris, il l'avait ramenée vers Saint-Quentin, et retenue ensuite pour soumettre les places environnantes. « Les Espagnols, dit Rabutin, pouvaient achever notre totale extermination, et nous ôter tout espoir de nous remettre sus... Mais le suprême dominateur, Dieu des victoires, les arrêta tout court. » Un personnage inattendu, la reine Catherine de Médicis, entra alors activement, pour la première fois, sur la scène du monde. J'emprunte les propres paroles

des ambassadeurs vénitiens qui vivaient auprès d'elle. Le premier, Lorenzo Contarini, écrivait en 1552 : « La reine est plus jeune que le roi, de treize jours seulement ; elle n'est pas belle, mais elle est d'une sagesse et d'une prudence extraordinaires; nul doute qu'elle serait apte à gouverner; cependant elle n'est point consultée ni considérée autant qu'elle le mériterait. » Cinq ans plus tard, en 1557, après la bataille et la prise de Saint-Quentin, la France était saisie de stupeur; Paris croyait déjà l'ennemi sous ses murs; beaucoup de bourgeois pliaient bagage et fuyaient, qui vers Orléans, qui vers Bourges, qui plus loin. Le roi était allé à Compiègne « pour redresser, dit Brantôme, une nouvelle armée. » La reine Catherine était seule à Paris. Par sa propre inspiration, « elle alla au parlement[1] en toute solennité, accompagnée des cardinaux, des princes et des princesses; et là, dans la plus auguste forme de paroles, elle exposa l'état des besoins du moment. Elle démontra que, malgré les énormes dépenses auxquelles s'était vu entraîné le roi très-chrétien dans les dernières guerres, il avait eu les plus grands égards pour ne point charger les villes. Dans l'extrémité continue des besoins, Sa Majesté ne croyait pas pouvoir surcharger les peuples des campagnes qui, en temps ordinaire, supportent toujours le plus gros poids. Avec tant de sentiment et d'éloquence qu'elle porta l'émotion dans l'âme de chacun, la reine exposa alors au parlement que le roi avait besoin de 300,000 livres, dont 25,000 payables par deux mois; et elle ajouta qu'elle voulait se retirer du lieu de la séance, pour ne pas gêner la liberté des délibérations; elle se retira en effet dans une chambre voisine. La résolution de satisfaire aux désirs de Sa Majesté fut votée, et la reine, ayant repris sa place, en reçut la promesse. Cent des notables de la ville offrirent de donner immédiatement 3,000 francs chacun. La reine les remercia dans la plus douce forme de paroles; et ainsi se termina cette séance du parlement, avec tant d'applaudissements pour Sa Majesté, et des marques si vives de satisfaction de sa conduite que rien n'en peut donner idée. Dans toute la ville on ne parle d'autre chose sinon de la prudence de la reine et de la manière heureuse dont elle a procédé dans cette entreprise. »

Tel est le récit non pas d'un courtisan français, mais de l'ambassadeur vénitien Giacomo Lorenzo, écrivant confidentiellement à son gouvernement. De ce jour, la situation de Catherine de Médicis fut chan-

[1] Selon les *Mémoires de la Châtre*, ce fut à l'Hôtel de Ville que se rendit Catherine et qu'elle fit son allocution.

gée en France, dans le peuple comme à la cour : « Le roi se montra plus souvent chez elle ; il ajouta à ses habitudes celle de tenir cour chez elle pendant une heure environ, chaque jour, après souper, au milieu des dames et des seigneurs. » Je ne vois nulle part, dans les *Mémoires* contemporains, si Catherine fut pour quelque chose dans la résolution qu'adopta Henri II en revenant de Compiègne ; mais elle prit dès lors sa place, et fit pressentir son rôle dans le gouvernement de la France. Par malheur pour l'honneur de Catherine et pour le bien de la France, ce rôle cessa bientôt d'être judicieux, digne et salutaire, comme il l'avait été, ce jour-là, à sa première apparition.

Rentré à Paris, le roi envoya sur-le-champ au duc de Guise l'ordre de revenir en hâte d'Italie, avec tout ce qu'il pourrait en ramener de troupes. Tous les regards et toutes les espérances se portaient vers l'habile et heureux défenseur de Metz, qui avait forcé Charles-Quint à se retirer devant lui. Un appel général fut en même temps adressé « à tous soldats, gentilhommes ou autres qui avaient porté ou pourraient porter les armes, pour qu'ils se réunissent à Laon, sous le duc de Nevers, afin d'être employés pour le service du roi et pour la *tuition*[1] de leur patrie, famille et biens. » Guise arriva, le 20 octobre 1557, à Saint-Germain-en-Laye, où se trouvait en ce moment la cour ; toutes les marques de faveur lui furent prodiguées ; toutes les forces de l'État furent mises à sa disposition ; on parla même de le nommer vice-roi ; mais Henri II se borna à le déclarer, dès le jour de son arrivée, lieutenant général des armées dans toute l'étendue de la monarchie, en dedans et en dehors du royaume. Son frère, le cardinal de Lorraine, aussi ambitieux et presque aussi habile que lui, dirigeait en maître les affaires civiles, financières et diplomatiques ; jamais, depuis les grands maires du palais sous les rois mérovingiens, pareil pouvoir n'avait été entre les mains d'un sujet. En homme né pour commander, Guise comprit que, dans une situation si compromise, il fallait faire un coup d'éclat, et à un grand péril opposer un grand succès. « Il cherchait, dans son esprit, toutes sortes de moyens de pouvoir faire quelque acte remarquable qui pût rabattre l'orgueil de cette superbe nation espagnole et relever le courage aux siens ; il estima que les choses que les ennemis tenaient pour les plus assurées seraient les moins gardées. Quelques années auparavant, avis avait été donné à M. le connétable qu'on pouvait faire

[1] La conservation.

entreprise sur Calais assez négligemment gardé et la place n'étant d'elle-même pas bonne. Le duc de Guise remit cette entreprise en avant et supplia le roi de lui permettre de la tenter, sans en rien communiquer à nul autre, ce que le roi trouva bon. » Guise prit le commandement de l'armée, et parut en diriger les mouvements vers une expédition dans l'est du royaume; mais se tournant tout à coup vers l'ouest, il se trouva dans la nuit du 1er janvier 1558 sous les remparts de Calais, où, de bonne volonté, tous les princes, seigneurs et soldats avaient marché. » Le 3 janvier, il enleva les deux forts de Nieullay et de Risbank, qui couvraient les approches de la place. Le 4 il prépara, et le 6 il fit donner l'assaut à la citadelle même, qui fut emportée; il y laissa le duc d'Aumale, son frère, avec des forces suffisantes pour s'y défendre; la portion de la garnison anglaise qui avait échappé à l'assaut se retira dans la ville; le gouverneur, lord Wentworth, « comme homme désespéré et qui se voyait quasi perdu, » tenta vainement de reprendre ce poste important à la faveur de la nuit et de la haute mer qui rendait impossible la prompte arrivée d'aucun secours pour les Français; ils se maintinrent dans le château. » Les Anglais demandèrent au duc d'Aumale de parlementer pour venir à quelque honnête et raisonnable composition. » Guise s'y prêta. Le 8 janvier, pendant qu'il conférait dans sa tente avec les représentants du gouverneur, le frère de Coligny, d'Andelot entra dans la ville, à la sollicitation des Anglais eux-mêmes, qui craignaient d'être tous passés au fil de l'épée. La capitulation fut signée. Les habitants, leurs femmes et leurs enfants obtinrent la vie sauve et la permission de sortir de Calais, librement et à l'abri de toute injure, pour se retirer en Angleterre ou en Flandre. Lord Wentworth et cinquante autres personnes, au choix du duc de Guise, demeuraient prisonniers de guerre; hors cette exception, tous les soldats retournaient en Angleterre, mais avec le bâton blanc. La place restait pourvue de la totalité des canons, armes, munitions, outils, machines de guerre, drapeaux et enseignes qui s'y trouvaient. Les meubles, l'or, l'argent monnayé et autre, les marchandises, les chevaux passaient à la disposition du duc de Guise. Enfin les vaincus, en quittant la ville, devaient la laisser intacte, sans pouvoir démolir les maisons, dépaver les rues, fouiller la terre, déplacer une pierre, arracher un clou. La prévoyance du vainqueur fut aussi attentive que son audace avait été imprévue. Le 9 janvier 1558, après une semaine de siége, Calais, que les Anglais possédaient depuis deux cent dix ans, redevint une ville

française, en dépit de l'inscription gravée sur une de ses portes, et qu'on trouve rapportée sous cette forme de distique :

> VRAISEMBLABLE SERA QUE CALAIS ON ASSIÉGE,
> QUAND LE FER OU LE PLOMB NAGERA COMME LIÉGE.

La joie fut d'autant plus grande qu'elle était accompagnée d'une grande surprise; sauf quelques membres du conseil du roi, personne ne s'attendait à cette conquête : « J'estimais bien que vous deviez être occupé aux préparatifs de quelque grand exploit, et que vous vouliez attendre à m'en faire plutôt savoir l'exécution que le dessein, » écrivait d'Italie, le 22 janvier, le maréchal de Brissac au duc de Guise. Les étrangers n'en étaient pas moins surpris que les Français ; ils avaient cru que la France resterait longtemps sous le coup de l'échec de Saint-Quentin : « La perte de Calais, disait le pape Paul IV, sera l'unique douaire que la reine d'Angleterre retirera de son mariage avec Philippe. Pour la France, cette conquête est préférable à celle de la moitié du royaume d'Angleterre. » Quand Marie Tudor, déjà très-malade, reçut cette nouvelle, elle s'écria sur son lit de mort, le 20 janvier : « Si on ouvre mon cœur, on y trouvera gravé le mot : Calais. » Et lorsque le grand prieur de France, se rendant près de sa sœur, Marie de Lorraine, en Écosse, alla visiter la reine Élisabeth, qui avait succédé à Marie Tudor, elle lui dit, après l'avoir fait danser plusieurs fois avec elle : « Mon prieur, je vous aime bien, mais non pas monsieur votre frère, qui m'a ravi ma ville de Calais. »

Guise était de ceux qui savent qu'il faut pousser vivement un succès accompli, comme chercher sans bruit un succès imprévu. Maître de Calais, il se porta rapidement sur les places voisines de Guines et de Ham; il s'en empara en quelques jours, malgré une résistance plus ferme qu'il n'en avait rencontré à Calais. Pendant le même temps, le duc de Nevers, encouragé par ces exemples, rentrait aussi en campagne et prenait possession, en Champagne ou dans le voisinage, des châteaux forts d'Herbemont, Jamoigne, Chigny, Rossignol, Villemont. Guise ne voulut pas se contenter de ses succès à l'ouest de la France; il porta aussi son ambition vers l'est, aux environs de Metz, théâtre de sa première gloire. Il apprit que Vieilleville, devenu gouverneur de Metz, entreprenait de réduire Thionville, « la forteresse la mieux pourtraite que je vis jamais, » dit Montluc. « J'ai appris, écrivit Guise à Vieil-

leville, que vous avez une belle entreprise entre les mains; je vous prie de n'en commencer l'exécution, en façon que ce soit, que je ne sois rendu à vous; ayant eu raison de Calais et de Guines, comme lieutenant général de Sa Majesté en ce royaume, je serais très marry qu'il s'y exécutât quelque chose d'honneur et d'importance que je n'y fusse présent. » Il arriva devant Thionville le 4 juin 1558. Vieilleville et ses officiers avaient beaucoup d'humeur de son intervention : « Le duc aurait bien pu se passer de venir, disait d'Estrées, grand maître d'artillerie; il lui sera facile d'avaler ce qui est tout mâché. » Le gros de l'armée ne partageait pas ce sentiment jaloux; quand les pionniers en bataille virent apparaître Guise : « Allons, monsieur, dirent-ils, allons mourir devant Thionville; il y a longtemps que nous vous attendons. » Le siége dura encore trois semaines. Guise avait là deux compagnons éminents, l'Italien Pierre Strozzi et le Gascon Blaise de Montluc. Le 20 juin, Strozzi fut frappé mortellement d'un coup d'arquebuse, à côté de Guise, qui causait avec lui, la main posée sur son épaule : « Ah ! tête-Dieu, monsieur, s'écria Strozzi en italien, le roi perd aujourd'hui un bon serviteur et Votre Excellence aussi. » Guise, très-ému, essaya de le réconforter et lui prononça le nom de Jésus-Christ; mais Strozzi était l'un de ces incrédules déclarés communs alors en Italie : « Quel Jésus, mort-Dieu, venez-vous me ramentevoir ici? dit-il; je renie Dieu, ma fête est finie. — Vous serez aujourd'hui devant sa face, insista Guise, sérieux dans sa foi. — Mort-Dieu, répliqua Strozzi, je serai où sont tous les autres qui sont morts depuis six mille ans. » Les yeux de Guise restèrent un moment fixés sur son compagnon mourant dans un tel état d'âme; mais il reporta bientôt sur le siége de Thionville toutes ses pensées. Montluc l'y seconda vaillamment. Une forte tour résistait encore. Montluc l'enleva à la tête de ses soldats. Guise accourut et, passant le bras autour du cou du guerrier : « Monseigneur, lui dit-il, c'est à cette heure que je vois que l'ancien proverbe est inévitable : que jamais bon cheval ne devint rosse. Je m'en vais courant à mon logis, pour avertir le roi de la prise. Assurez-vous que je ne lui cèlerai pas le devoir que vous avez fait. » La réduction de Thionville fut accomplie en ce jour même 22 juin 1558. Celle d'Arlon, riche ville voisine, suivit de très-près. Guise, fatigué, avait prescrit les approches pour le lendemain, au point du jour, demandant qu'on le laissât dormir jusqu'à ce qu'il s'éveillât de lui-même; à son réveil, il demanda si l'artillerie avait déjà tiré; on lui dit que Montluc avait surpris la place pendant la nuit :

« C'est aller bien vite, » dit-il, en faisant le signe de la croix ; mais il n'eut garde de s'en plaindre. Sous son impulsion, la fortune de la France se relevait partout. Un échec subi devant Gravelines, le 13 juillet 1558, par un corps d'armée que commandait de Termes, gouverneur de Calais, n'arrêta pas cet élan national et son effet sur les ennemis mêmes : « Il m'est de toute impossibilité de soutenir la guerre, » écrivait le 15 février 1559, Philippe II à Granvelle. De part et d'autre on désirait la paix ; des conférences s'ouvrirent à Cateau-Cambrésis. Le 6 février 1559, on convint d'une trêve qui devait durer pendant tout le cours de la négociation, et six jours après la séparation des plénipotentiaires, si la paix n'avait pas lieu.

Elle fut conclue le 2 avril 1559 entre Henri II et Élisabeth, devenue reine d'Angleterre depuis la mort de sa sœur Marie[1], et le lendemain, 3 avril, entre Henri II, Philippe II et les princes alliés de l'Espagne, entre autres le prince d'Orange, Guillaume *le Taciturne*, qui se préparait, dans les rangs espagnols, à devenir le chef des réformés et le libérateur des Pays-Bas. Par le traité avec l'Angleterre, la France gardait Calais pour huit ans d'abord, et moyennant un engagement de payer 500,000 écus d'or à la reine Élisabeth ou à ses successeurs. La somme ne fut jamais payée et Calais ne fut jamais rendu, sans que le gouvernement anglais crût pouvoir s'en faire un motif de renouveler la guerre. Par le traité avec l'Espagne, la France gardait Metz, Toul et Verdun, et reprenait Saint-Quentin, le Catelet et Ham ; mais elle restituait à l'Espagne ou à ses alliés cent quatre-vingt-neuf places en Flandre, en Piémont, en Toscane et en Corse. Les mécontents, car l'absence de liberté politique ne les supprime pas tous, s'élevèrent vivement contre ce dernier traité signé du roi, croyait-on, par le seul désir d'obtenir la liberté de ses deux favoris, le connétable de Montmorency et le maréchal de Saint-André, prisonniers de l'Espagne depuis la défaite de Saint-Quentin : « Leur rançon, disait-on, a coûté plus au royaume que celle de François Ier. » Guise lui-même dit au roi : « Un trait de plume de Votre Majesté coûte plus à la France que trente ans de guerre. » Depuis cette époque, la plupart des historiens, même les plus éclairés, se sont associés à ce blâme populaire du seizième siècle ; je ne saurais partager leur opinion : les places que la France avait conquises pendant la guerre et qu'elle conservait par la paix, Metz, Toul et Verdun sur sa frontière

[1] Le 17 novembre 1558.

du nord-est, en face des possessions impériales ou espagnoles, Boulogne et Calais sur ses côtes du nord-ouest, en face de l'Angleterre, avaient, pour l'intégrité de l'État et pour la sécurité des populations, infiniment plus d'importance que celles qu'elle abandonnait en Flandre et en Italie. Le traité de Cateau-Cambrésis marqua le terme des ambitions et des guerres conquérantes des rois de France au delà des Alpes: politique peu judicieuse qui, depuis quatre règnes, avait compromis et usé les forces de la France dans des expéditions aventureuses, en dehors de sa situation géographique et de ses intérêts naturels et permanents.

Plus ou moins heureusement, le traité de Cateau-Cambrésis avait réglé toutes les questions de politique extérieure qui pesaient sur la France; elle rentrait en paix avec tous ses voisins et semblait n'avoir plus qu'à en recueillir les fruits. Mais elle avait dans son propre sein des questions bien plus difficiles à résoudre que celles de la politique extérieure, et des périls la menaçaient au dedans bien plus graves que ceux du dehors. Depuis la mort de François Ier, la fermentation religieuse avait suivi son cours, plus générale et plus ardente; les croyances des réformés s'étaient fort répandues; leur nombre s'était fort accru; des Églises permanentes, professant une foi et soumises à une discipline déterminées, avaient été fondées; celle de Paris fut la première en 1555; l'exemple fut suivi à Orléans, à Chartres, à Lyon, à Toulouse, à la Rochelle, en Normandie, en Picardie, en Touraine, en Guienne, en Poitou, en Dauphiné, en Provence, plus ou moins dans presque toutes les provinces. En 1561, on comptait 2,150 Églises réformées, *dressées*, comme on disait alors : « Ce n'est pas là un chiffre en l'air; c'est le résultat d'un recensement fait à l'instigation des députés qui représentaient les Églises réformées au colloque de Poissy, sur la demande de Catherine de Médicis, et conformément au conseil de l'amiral de Coligny[1]. » Évidemment le mouvement de la Réforme au seizième siècle était un de ces mouvements spontanés et puissants qui prennent leur source et puisent leur force dans l'état des âmes et des sociétés humaines, non pas seulement dans les ambitions et les intérêts personnels qui viennent promptement s'y mêler, soit pour en profiter, soit pour les combattre. Je l'ai déjà dit et établi par les faits : ce fut surtout en France que la Réforme eut ce caractère vraiment religieux et sincère; bien loin de l'appuyer ou de la tolérer, les souverains et les

[1] *La Réformation en France pendant sa première période*, par Henri Lutteroth, p. 127-132.



pouvoirs publics la combattirent dès sa naissance : sous François Ier, elle n'avait eu pour défenseurs efficaces que les martyrs ; il en fut encore de même sous Henri II. Pendant le règne de François Ier, dans l'espace de vingt-trois ans, il y avait eu quatre-vingt-une exécutions à mort pour cause d'hérésie ; pendant celui de Henri II, en douze ans, il y en eut quatre-vingt-dix-sept pour la même cause, et Henri II assista en personne, sur le parvis de Notre-Dame, à l'un de ces supplices : spectacle auquel François Ier s'était toujours refusé. En 1551, 1557 et 1559, Henri II continua et aggrava, par trois édits royaux, toutes les interdictions et toutes les pénalités en vigueur contre les réformés. En 1550, le souvenir du massacre des Vaudois était encore si vif et si odieux qu'une noble dame de Provence, madame de Cental, n'hésita pas à porter plainte, au nom de ses vassaux dépouillés, proscrits et égorgés, contre le cardinal de Tournon, le comte de Grignan et le premier président Maynier d'Oppède, comme ayant surpris, pour autoriser ce massacre, la religion de François Ier, qui, sur son lit de mort, en avait témoigné son repentir : « Cette cause, dit de Thou, fut plaidée avec beaucoup de vivacité et occupa cinquante audiences avec un grand concours de monde, mais le jugement trompa l'attente de tout le monde. Le seul Guérin, avocat général en 1545, n'ayant point d'appui à la cour, fut condamné à mort et paya pour tous les autres. » D'Oppède se défendit avec une fierté fanatique, disant qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du roi, comme Saül à qui Dieu avait ordonné d'exterminer les Amalécites. Il avait le duc de Guise pour protecteur. Il fut renvoyé à l'exercice des fonctions de sa charge. Telle était la passion du parlement de Paris contre les réformés qu'il interdit les *écoles buissonnières*, écoles que les protestants tenaient dans la campagne pour échapper à la juridiction du chantre de Notre-Dame de Paris, seul surveillant des écoles primaires. De là est venu le proverbe : *faire l'école buissonnière.* Toutes les juridictions civiles et françaises parurent insuffisantes contre les réformateurs. Henri II demanda au pape une bulle pour implanter en France l'inquisition espagnole, « seul et vrai moyen d'extirper la racine des erreurs. » C'était le caractère de cette inquisition d'être complétement entre les mains du clergé et d'atteindre indifféremment par ses coups les laïques comme les clercs. Le pape Paul IV s'empressa de donner au roi, en avril 1557, la bulle qu'il lui demandait, mais le parlement de Paris refusa d'enregistrer l'édit royal qui sanctionnait en France le bref pontifical. En 1559, le pape répondit à ce refus par une bulle qui renfermait dans un même

anathème tous les hérétiques, fussent-ils rois ou empereurs, et les déclarait « déchus de leurs bénéfices, États, royaumes ou empires, lesquels seraient dévolus au premier occupant sans que le saint-siége même pût les restituer[1]. » Le parlement ne consentit à l'enregistrement de l'édit qu'en y mettant la condition que les clercs seuls seraient justiciables de l'inquisition, et que les juges seraient pris dans le clergé de France. Tout en combattant passionnément la Réforme, les magistrats ne voulaient laisser tomber ni la royauté ni la France sous le joug de la papauté.

A travers ces dissentiments et ces tiraillements dans le sein même du catholicisme, la Réforme allait grandissant de jour en jour. En 1558, Lorenzo, l'ambassadeur vénitien, portait déjà le nombre des réformés à quatre cent mille. En 1559, à la mort de Henri II, Claude Haton, prêtre et chroniqueur catholique contemporain, les évaluait à près du quart de la population de la France. Ils tinrent à Paris, en mai 1559, leur premier synode général; onze Églises constituées y envoyèrent des députés. Ce synode rédigea une profession de foi dite la *confession gallicane*, et aussi une discipline. « La bourgeoisie, longtemps si indifférente aux bûchers, s'étonnait enfin de la constance avec laquelle y montaient tous ces hommes, toutes ces femmes qui n'auraient eu qu'à se dédire pour sauver leur vie. Les uns ne pouvaient se persuader que des gens si déterminés n'eussent pas raison, les autres étaient émus de compassion: « Leurs cœurs même, disent des contemporains, pleuraient avec leurs yeux. » Il ne fallait qu'une occasion pour faire éclater ces sentiments. Quelques fidèles se mirent un jour, au mois de mai 1558, sur la promenade du Pré-aux-Clercs, à chanter des psaumes de Marot. Leur chant avait été défendu par le parlement de Bordeaux; mais l'usage de chanter ces psaumes avait été naguère si général qu'on ne pouvait le regarder comme particulier aux hérétiques. Tous ceux qui se trouvaient là, animés tout à coup d'un même sentiment, se joignirent aux chanteurs comme pour protester contre les supplices qui se renouvelaient de jour en jour. Cette manifestation se répéta les jours suivants. Le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, le prince Louis de Condé, son frère, beaucoup de seigneurs y prirent part, avec une foule, dit-on, de cinq à six mille personnes. Ce n'était pas sur le Pré-aux-Clercs seulement et par des chants que se révélait l'état nouveau des esprits dans les classes

[1] *Magnum Bullarium Romanum, a B Leone Magno ad Paulum IV*, t. I, p. 841 (Luxembourg. 1742)



les plus élevées comme parmi le peuple. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, dans sa première jeunesse, « aimait autant le bal qu'un sermon, dit Brantôme, et elle avait plus d'une fois conseillé à son époux, Antoine de Bourbon, qui penchait vers le calvinisme, de ne point s'embarrasser de toutes ces opinions. » En 1559, elle était passionnément dévouée à la foi et à la cause de la Réforme. Plus léger, mais sincère, son beau-frère, Louis de Condé, mettait au service de la même cause son ambition et son courage. Le frère cadet de l'amiral de Coligny, François d'Andelot, se déclarait un réformé au roi Henri II lui-même, qui, dans sa colère, lui jetait une assiette à la tête et le faisait emprisonner au château de Melun. Coligny lui-même, qui n'avait jamais dissimulé ses sentiments favorables aux réformés, prenait hautement parti pour eux au nom de sa foi personnelle comme de la justice envers eux. La Réforme avait enfin en France de grands chefs, des hommes puissants et éprouvés dans les affaires du monde; elle devenait un parti politique aussi bien qu'une conviction religieuse; les réformés français étaient désormais en état de faire la guerre comme de mourir sur le bûcher pour leur foi. Ils n'avaient été jusque-là que des croyants et des martyrs; ils devinrent tour à tour des vainqueurs et des vaincus dans la guerre civile.

Situation nouvelle et aussi redoutable pour eux que grande. Elle devait leur attirer de cruelles épreuves et leur valoir d'importants succès: d'abord la Saint-Barthélemi, puis l'avénement de Henri IV au trône et l'édit de Nantes. Plus tard, sous Louis XIII et Louis XIV, la complication de la question politique et de la question religieuse leur coûta les biens qu'ils avaient conquis; l'édit de Nantes disparut avec la force des protestants dans l'État. Ils ne furent plus que des hérétiques et des rebelles. Un jour devait venir où, par le seul empire des idées morales, au nom seul de la conscience et de la justice, ils retrouveraient tous les droits qu'ils avaient quelque temps possédés, et bien davantage; mais au seizième siècle, ce jour était encore loin et la lutte armée était pour les réformés le seul moyen de défense et de salut. Dieu ne compte pas avec les siècles, et il en faut beaucoup pour que les vérités les plus certaines et les plus salutaires prennent leur place et leur droit dans les âmes et les sociétés humaines.

Le 29 juin 1559, un brillant tournois était célébré dans une lice établie au bout de la rue Saint-Antoine, presque au pied de la Bastille. Henri II, la reine et toute la cour y assistaient depuis trois jours. On tou-

chait à la fin de la fête. Le roi, qui avait fourni quelques courses, « en roide et adroit cavalier, » voulut rompre encore une lance et ordonna au comte de Montgomery, capitaine des gardes, de courir contre lui. Montgomery s'en défendait; le roi insista. La course eut lieu. Les deux jouteurs, en se heurtant, rompirent adroitement leurs lances; mais Montgomery oublia de jeter à l'instant, selon l'usage, le tronçon demeuré dans sa main; il en frappa involontairement le casque du roi, en releva la visière, et un éclat de bois entra dans l'œil de Henri, qui tomba sur le cou de son cheval. Tous les secours de l'art furent inutiles; le cerveau avait été lésé. Henri II languit onze jours et expira le 10 juillet 1559, âgé de quarante ans et quelques mois. Homme insignifiant et règne sans éclat, quoique chargé de faits féconds en conséquences graves.



ARCHERS DE LA GARDE DU CORPS



CHAPITRE XXXII

FRANÇOIS II
10 JUILLET 1559 — 5 DÉCEMBRE 1560

Pendant le cours et surtout à la fin du règne de Henri II, deux faits rivaux, le nombre, la qualité et le zèle des réformés, l'inquiétude, la passion et le pouvoir des catholiques, s'étaient développés et avaient grandi simultanément. Du 16 mai 1558 au 10 juillet 1559, quinze exécutions à mort avaient eu lieu en Dauphiné, en Normandie, en Poitou, à Paris. Deux édits royaux, l'un du 24 juillet 1558, l'autre du 14 juin 1559, avaient renouvelé et aggravé la législation pénale contre les hérétiques. Pour faire enregistrer le dernier, Henri II, avec les princes et les officiers de la couronne, s'était rendu en personne au parlement; quelque dissentiment avait déjà paru dans le sein de ce grand corps, composé alors de cent trente magistrats; les anciens, qui siégeaient dans la grand'chambre, s'étaient montrés en général plus rigoureux, les jeunes, qui formaient la chambre dite la Tournelle, plus indulgents dans les accusations d'hérésie. Le dissentiment éclata en présence

même du roi. Deux conseillers, Dubourg et Dufaure, parlèrent si vivement des réformes selon eux nécessaires et légitimes, que leurs adversaires n'hésitèrent pas à les tenir eux-mêmes pour des réformés. Le roi les fit arrêter et trois de leurs collègues avec eux. Des commissaires spéciaux furent chargés d'instruire leur procès. J'ai déjà dit comment l'un des chefs les plus considérables dans l'armée, François d'Andelot, frère de l'amiral de Coligny, avait été, pour la même cause, l'objet d'un accès de colère du roi. Il était en prison à Meaux quand Henri II mourut. Telles étaient les dispositions personnelles et la situation relative des deux partis quand François II, enfant de seize ans, chétif d'esprit et de corps, monta sur le trône.

Les députés du parlement vinrent, selon la coutume, féliciter le nouveau roi et lui demander « à qui il lui plaisait que, dès lors en avant, on s'adressât pour savoir sa volonté et recevoir ses commandements; » François II leur répondit : « De l'agrément de la reine ma mère, j'ai choisi le duc de Guise et le cardinal de Lorraine mes oncles, pour diriger l'État; le premier prendra soin des affaires de la guerre, l'autre de l'administration des finances et de la justice. » Tel avait été en effet son choix, et c'était bien de l'agrément de sa mère qu'il l'avait fait. Également attentive à observer les convenances et à s'assurer du pouvoir, Catherine de Médicis, montant en voiture avec son fils et sa belle-fille Marie Stuart, le jour même de la mort de Henri II, dit à Marie : « Montez, madame; c'est maintenant à vous de marcher la première. » Pendant les premiers jours de deuil, elle se tint dans une chambre entièrement tendue de noir; il n'y avait point d'autre lumière que deux cierges brûlant sur un autel garni de drap noir. Elle avait sur la tête un voile noir qui l'enveloppait entièrement et lui couvrait le visage; et lorsque quelqu'un de sa maison venait lui parler, elle répondait d'un ton de voix si ému et si faible qu'on ne pouvait entendre ses paroles, quelque attention qu'on y portât. Mais sa présence d'esprit et son activité quant au gouvernement n'y perdaient rien ; le principal personnage de la cour sous Henri II, le connétable de Montmorency, reconnut, dès sa première entrevue avec la reine mère, qu'il était congédié, et il ne lui demanda que d'aller librement jouir de son repos dans sa résidence de Chantilly, en la priant de prendre sous sa protection les héritiers de sa maison. La favorite de Henri II, Diane de Poitiers, fut congédiée plus durement. « Le roi a envoyé dire à madame de Valentinois, écrit l'ambassadeur vénitien, qu'en raison de sa mauvaise

influence (*mali officii*) auprès du roi son père, elle mériterait un grand châtiment; mais que, dans sa clémence royale, il ne voulait pas l'inquiéter davantage; que néanmoins elle devait lui restituer tous les joyaux que lui avait donnés le roi son père. » « Pour fléchir Catherine de Médicis, Diane fut obligée aussi, dit de Thou, de lui céder sa belle maison de Chenonceaux sur le Cher, et on lui donna en échange le château de Chaumont sur la Loire. » Les Guise obtinrent toutes les faveurs de la cour, en même temps qu'ils furent investis de tous les pouvoirs dans l'État.

Pour faire bien connaître le duc François de Guise et son frère le cardinal de Lorraine, les deux chefs de la maison, j'emprunterai les propres paroles des deux hommes de leur siècle qui les ont vus de plus près et le mieux jugés, l'historien français de Thou et l'ambassadeur vénitien Jean Michel : « Le cardinal de Lorraine, dit de Thou, était d'un caractère impétueux et violent; le duc de Guise, au contraire, était d'un esprit doux et modéré. Mais comme l'ambition franchit bientôt les bornes de la retenue et de l'équité, il était entraîné par les conseils violents du cardinal, ou s'y livrait de lui-même, exécutant, avec une prudence et une adresse admirables, des desseins qui étaient toujours imaginés par son frère. » L'ambassadeur vénitien entre dans des détails plus précis et plus complets : « Le cardinal, dit-il, qui est l'homme principal de la maison, serait, de l'aveu commun, sans les défauts dont je parlerai, la plus grande puissance politique de ce royaume. Il n'a pas encore achevé sa trente-septième année; il est doué d'un esprit merveilleux qui saisit à demi-mot l'intention de tous ceux qui lui parlent; il a une mémoire étonnante, une belle et noble figure, une rare éloquence qui se déploie largement sur tout sujet, mais surtout dans les matières politiques. Il est très-lettré; il sait le grec, le latin, l'italien. Il est fort versé dans les sciences, principalement dans la théologie. L'extérieur de sa vie est très-honnête et très-convenable à sa dignité, ce qu'on ne pourrait pas dire des autres cardinaux et prélats, dont les habitudes sont trop scandaleusement déréglées. Mais son grand défaut est une cupidité honteuse qui emploierait même pour ses fins des moyens criminels, et aussi une grande duplicité, d'où lui vient l'habitude de ne dire presque jamais ce qui est. Il y a pis encore. Il passe pour être très-prompt aux offenses, vindicatif, envieux, trop lent à bien faire. Il excita la haine universelle en blessant tout le monde tant qu'il en eut le pouvoir. Quant à Mgr de Guise, qui est l'aîné des six frères, on

ne peut parler de lui que comme d'un homme de guerre, d'un bon capitaine. Personne dans ce royaume n'a livré plus de batailles, n'a affronté de plus grands dangers. Tout le monde loue son courage, sa vigilance, sa constance à la guerre, son sang-froid, qualité admirablement rare dans un Français. Il ne s'emporte pas, il n'a pas une trop haute opinion de lui-même. Ses défauts à lui sont d'abord son avarice à l'égard des soldats. Puis il promet beaucoup, et lors même qu'il se propose de tenir sa promesse, il y met une lenteur infinie. »

Au portrait du cardinal de Lorraine, Brantôme ajoute qu'il était, « comme il le disait bien, poltron de nature. » Étrange défaut chez un Guise.

C'était beaucoup, pour assurer la domination d'une grande famille et de ses chefs, que de posséder ainsi les faveurs de la cour et les fonctions du gouvernement ; mais le pouvoir des Guise avait une origine encore plus haute et des racines encore plus profondes. « On commença alors, dit Michel de Castelnau, l'un des chroniqueurs les plus intelligents et les plus impartiaux du seizième siècle, à entremêler le schisme et la division des religions avec les affaires d'État. Or tout le clergé de France, et presque toute la noblesse et les peuples qui tenaient la religion romaine, jugeaient que le cardinal de Lorraine et le duc de Guise étaient comme appelés de Dieu pour la conservation de la religion catholique établie en France depuis douze cents ans. Et il leur semblait non-seulement impiété de la changer ou altérer en sorte quelconque, mais aussi impossible sans la ruine de l'État. Le feu roi Henri avait fait un édit au mois de juin 1559, étant à Écouen, par lequel les juges étaient contraints de condamner tous les luthériens à la mort, lequel fut publié et vérifié par tous les parlements, sans limitation ni modification quelconque, avec défense aux juges de diminuer la peine comme ils avaient fait depuis quelques années auparavant. L'on faisait divers jugements de l'édit : les plus politiques et zélateurs de la religion estimaient qu'il était nécessaire, tant pour conserver et maintenir la religion catholique que pour réprimer les séditieux qui s'efforçaient, sous couleur de religion, de renverser l'état politique du royaume. Les autres, qui n'avaient soin ni de la religion, ni de l'État, ni de la police, estimaient aussi l'édit nécessaire, non pas pour exterminer tous les protestants, car ils jugeaient que cela pourrait être cause de les multiplier, mais que ce serait un moyen de s'enrichir par les confiscations des condamnés, et que le roi se pourrait acquitter de quarante-deux



FRANÇOIS II (A SEIZE ANS)
D'après un crayon conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

millions de livres qu'il devait et faire fonds aux finances, et outre ce. contenter ceux qui demandaient récompense des services qu'ils avaient faits à la couronne, en quoi plusieurs mettaient leur espérance[1]. »

Les Guise furent, au seizième siècle, les représentants et les défenseurs de ces groupes et de ces intérêts divers, religieux ou politiques, sincèrement croyants ou grossièrement avides, réunis tous sous le drapeau de l'Église catholique. Aussi, quand ils arrivèrent au pouvoir, « n'y avait-il rien, dit un chroniqueur protestant, qui ne branlât et ne tremblât sous leur nom. » Les actes de leur gouvernement confirmèrent bientôt les craintes comme les espérances qu'ils inspiraient. Dans les six derniers mois de 1559, l'édit d'Écouen de Henri II fut non-seulement strictement appliqué, mais aggravé par des édits nouveaux ; une chambre spéciale fut instituée et choisie dans le parlement de Paris, à qui seule était réservée la connaissance des crimes et délits contre la religion catholique. Une déclaration du nouveau roi François II ordonna que les maisons où se feraient des assemblées de réformés seraient rasées et démolies. On prescrivit « la peine de mort contre les auteurs d'assemblées illicites pour motif de religion ou pour toute autre cause. » Un autre acte royal porta que toutes les personnes, même les parents, qui recevraient un condamné pour cause d'hérésie seraient tenues de s'en saisir pour le présenter à justice, à défaut de quoi elles seraient punies de la même peine que lui. Les condamnations et les exécutions personnelles abondèrent après ces mesures générales ; du 2 août au 31 décembre 1559, dix-huit personnes furent brûlées vives, soit pour hérésie déclarée, soit pour avoir refusé de faire leurs pâques à l'église catholique ou d'aller à la messe, soit pour avoir colporté des livres interdits. En décembre enfin, les cinq conseillers au parlement de Paris que, six mois auparavant, Henri II avait fait arrêter et mettre à la Bastille, furent tirés de prison et traduits en justice. Le principal d'entre eux, Anne Dubourg, neveu d'Antoine Dubourg, chancelier de France sous François I[er], se défendit avec une persévérance pieuse et patriotique, décidé à épuiser tous les degrés de juridiction et toutes les chances de justice qu'il pouvait espérer sans trahir sa foi. Tout indique qu'il n'avait rien à espérer de ses juges ; l'un d'entre eux, le président Minard, revenant le soir du palais le 12 décembre 1559, fut tué d'un coup de pistolet ; on ne put découvrir le meurtrier ; mais le crime, na-

[1] *Mémoires de Michel de Castelnau*, dans la collection de Petitot, I[re] série, t. XXXIII, p. 24-27.



turellement imputé à quelque ami de Dubourg, ne servit qu'à assurer et à presser la mort du prévenu. Condamné le 22 décembre, Dubourg entendit sans trouble la lecture de son arrêt : « Je pardonne à mes juges, dit-il ; ils ont jugé selon leur conscience, non selon la science qui vient d'en haut. Éteignez vos feux, sénateurs; convertissez-vous; vivez heureux. Pensez sans cesse à Dieu et en Dieu. » Après ces paroles qui furent recueillies par le greffier et que j'ai ici copiées, dit de Thou, Dubourg fut conduit, le 23 décembre, dans un tombereau, à la place de Grève; comme il montait à l'échelle, on l'entendit répéter plusieurs fois : « Mon Dieu, ne m'abandonnez pas, de peur que je ne vous abandonne. » Il fut étranglé avant d'être jeté dans le feu[1], seule faveur que ses amis eussent obtenue pour lui.

Mais les extrêmes rigueurs du pouvoir ne sont efficaces que lorsqu'elles tombent sur un pays ou sur des partis vieillis et déjà vaincus ou fatigués par de longues luttes ; quand elles s'adressent au contraire à des partis jeunes, ardents à se manifester et à se propager, loin de les intimider elles les animent et les poussent dans l'arène où ils sont eux-mêmes pressés d'entrer. Dès que, dans la personne et par les actes des Guise, la domination des catholiques devint souveraine et agressive, les réformés menacés se mirent en défense. Eux aussi ils avaient acquis de grands chefs, les uns vaillants et ardents, les autres prudents ou même timides, mais obligés de se prononcer quand la cause générale était gravement compromise. La maison de Bourbon, issue de saint Louis, avait pour représentants au seizième siècle Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mari de Jeanne d'Albret, et son frère Louis de Bourbon, prince de Condé; le roi de Navarre, faible et irrésolu quoique brave, flottait entre le catholicisme et la réforme, plus enclin au fond de son âme vers la cause de la réforme, dans laquelle la reine sa femme, d'abord indifférente, s'était bientôt passionnément engagée. Le prince de Condé son frère, jeune, fougueux, souvent léger et étourdi, se porta hautement à la tête du parti réformé. La maison de Bourbon se tenait pour la rivale obligée de la maison de Lorraine. Deux alliés lui vinrent de la haute noblesse française, plus capables que nuls autres de combattre et de commander : l'amiral de Coligny et son frère, François d'Andelot, tous deux neveux du connétable Anne de Montmorency, tous deux déjà éprouvés et célèbres dans la guerre, tous deux dévoués, dans

[1] De Thou, t. III, p. 399-402.

leur âme et dans leur vie, à la cause de la réforme. Ainsi, en même temps qu'à l'avénement de François II le parti catholique prenait, par la main des Guise et avec l'appui de la majorité du pays, le gouvernement de la France, le parti réformé se groupait autour du roi de Navarre, du prince de Condé, de l'amiral de Coligny, et devenait sous leur direction, quoique en minorité, une puissante opposition, habile tantôt à surveiller et critiquer les actes du pouvoir, tantôt à réclamer pour son propre peuple, non pas la liberté comme principe général dans la constitution de l'État, mais la libre manifestation de sa foi et le libre exercice de son culte.

En dehors, je ne veux pas dire au-dessus de ces deux grands partis armés des forces et représentants des idées et des passions nationales, la reine mère Catherine de Médicis travaillait sans bruit à en former un troisième, plus indépendant du public et plus docile avec elle, fidèle surtout à la couronne, aux intérêts de la maison royale et de ses serviteurs; un parti catholique, mais regardant comme une nécessité le soin de ménager les réformés et de leur faire des concessions qui prévinssent des explosions périlleuses pour l'État; un tiers parti, comme on dirait de nos jours, politique et prudent, un peu prodigue de promesses sans être bien sûr de pouvoir les tenir, peu embarrassé d'avoir à changer d'attitude et de langage selon les mobiles situations du moment, préoccupé par-dessus tout de maintenir la paix publique et d'ajourner les questions qu'il ne pouvait résoudre pacifiquement. Au seizième siècle comme de tout temps, d'honnêtes gens modérés et inquiets, des ambitieux avides et souples, d'anciens serviteurs de la couronne, des magistrats scrupuleux et peu hardis dans la pratique du gouvernement, étaient les éléments essentiels de ce parti; le connétable de Montmorency sortait quelquefois de Chantilly pour venir seconder la reine mère, en qui il n'avait nulle confiance, mais qu'il préférait aux Guise; un ancien conseiller au parlement, longtemps chancelier sous François Ier et Henri II, et rappelé sous François II à ce poste par Catherine de Médicis, François Olivier, y était un honnête instrument de la politique indécise mais modérée. Il mourut le 15 mars 1560; Catherine, de concert avec le cardinal de Lorraine, fit faire chancelier à sa place Michel de l'Hospital, magistrat déjà célèbre et destiné à le devenir bien davantage. Dès son entrée dans cette grande fonction, il se fit remarquer par sa merveilleuse habileté à contenir dans leurs bornes les Lorrains eux-mêmes qu'il servait, dit le chroniqueur protestant Regnier

de la Planche ; à ceux qui aimaient le public il donnait espérance que tout tournerait finalement à bien, pourvu qu'on le laissât faire, et, à vrai dire, on ne saurait suffisamment décrire la prudence dont il usait; car, pour certain, encore que s'il eût pris un plus court chemin pour s'opposer virilement au mal, il serait plus à louer, et Dieu peut-être eût béni sa constance; néanmoins, autant qu'on en peut juger, lui seul, par ses modérés déportements, a été l'instrument duquel Dieu s'est servi pour retenir plusieurs flots impétueux où eussent été submergés tous les Français. Cependant les apparences extérieures paraissaient au contraire. Bref, quand on lui remontrait quelque plaie prochaine, il avait toujours ce mot à la bouche : « Patience, patience; tout ira bien. » La confiance philosophique et patriotique du chancelier de l'Hospital était réservée à recevoir de cruels démentis.

Quelques mois à peine après l'avénement de François II, un fait grave mit violemment aux prises les trois partis dont je viens de décrire le caractère et les dispositions. La domination des Guise était insupportable aux réformés et importune à beaucoup d'hommes tièdes ou flottants dans la noblesse catholique. Un édit du roi avait révoqué toutes les grâces et aliénations de domaines faites par son père. La couronne refusait le payement de ses dettes les plus légitimes; les solliciteurs affluaient à la cour. Pour s'en débarrasser, le cardinal de Lorraine fit faire par le roi une proclamation qui enjoignait à toutes personnes, quelle que fût leur condition, venues pour solliciter des payements de dettes, des récompenses ou des grâces, de s'éloigner dans les vingt-quatre heures sous peine d'être pendues ; et pour que la menace parût sérieuse, un gibet très-apparent fut élevé à Fontainebleau, près du palais. L'affront était choquant. Les mécontents se rapprochèrent des réformés. Indépendamment de l'oppression et des périls qui pesaient sur les derniers, ils rencontraient partout, au coin des rues, des hommes apostés qui les insultaient et les dénonçaient aux magistrats s'ils ne se découvraient pas devant les madones érigées sur leur passage, ou s'ils ne s'associaient pas aux litanies chantées devant eux. Les petites exigences répétées deviennent bientôt une odieuse tyrannie. Un concert s'établit entre des mécontents très-divers ; ils disaient tous et répandaient partout que les Guise étaient les auteurs de ces actes oppressifs et illégitimes. Ils cherchaient ensemble des moyens de s'en délivrer en séparant hautement les Guise du roi, qu'on ne voulait nullement attaquer. L'inviolabilité royale et la responsabilité mi-

nistérielle, ces deux maximes fondamentales de la monarchie libre, étaient déjà établies dans les esprits; mais comment s'en prévaloir et les mettre en pratique quand les institutions par lesquelles s'exerce et se garantit la liberté politique n'étaient pas en vigueur? Réformés ou catholiques mécontents, tous réclamèrent des états généraux; ceux de Tours, en 1484, sous Charles VIII, avaient laissé des souvenirs sérieux et honorés. Mais les Guise et leurs partisans repoussaient vivement cette réclamation. « Ils disaient au roi que quiconque parlait de convoquer les états généraux était son ennemi personnel et coupable de lèse-majesté, car son peuple voudrait bailler la loi à celui duquel ils la devaient prendre; tellement qu'il ne lui resterait rien d'un roi sinon le titre seulement. La reine mère, tout en donnant aux mécontents, réformés ou autres, de bonnes paroles, s'inquiétait aussi de leurs exigences, et elle écrivait au roi d'Espagne Philippe II, son gendre, « qu'on voulait, par le moyen desdits états, la réduire à la condition d'une chambrière. » A quoi Philippe répondait « qu'il emploierait volontiers toutes ses forces à maintenir l'autorité du roi son beau-frère et de ses ministres, et qu'il avait quarante mille hommes tout prêts si quelqu'un était assez hardi pour y attenter. »

Dans leur perplexité, les mécontents, parmi lesquels les réformés devenaient de jour en jour les plus nombreux et les plus pressants, voulurent prendre l'avis des plus grands jurisconsultes et des théologiens les plus célèbres de France et d'Allemagne. On leur demanda s'il était permis, en conscience et sans tomber dans le crime de lèse-majesté, de prendre les armes pour s'assurer des personnes du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, et pour les obliger à rendre compte de leur administration. Les docteurs consultés répondirent qu'on devait opposer la force à la domination peu légitime des Guise, pourvu qu'on agît sous l'autorité des princes du sang, magistrats nés du royaume en pareil cas, et avec le consentement des ordres de l'État ou de la plus grande et plus saine partie de ces ordres. Une réunion des princes adversaires des Guise eut lieu à Vendôme pour délibérer sur la conduite à tenir dans cet état des esprits et des partis; le roi de Navarre et le prince de Condé son frère, Coligny, d'Andelot et quelques-uns de leurs plus intimes amis en faisaient partie; d'Ardres, secrétaire de confiance du connétable de Montmorency, y assistait; le prince de Condé demanda qu'on prît sur-le-champ les armes et qu'on courût sus aux Guise surpris. Coligny s'y opposa formellement; le roi majeur était en droit,

dit-il, de choisir ses conseillers; sans doute il était déplorable de voir des étrangers à la tête des affaires de l'État, mais il ne fallait pas, pour les éloigner, exposer brusquement le royaume au fléau d'une guerre civile; peut-être suffirait-il de faire connaître à la reine mère le mécontentement général. Le secrétaire du connétable se joignit à Coligny, dont l'avis prévalut. On convint que le prince de Condé contiendrait son ardeur et se laisserait entrevoir comme le chef possible de l'entreprise si elle devait avoir lieu, mais sans y donner, jusqu'à nouvel ordre, son nom et son concours. On l'appelait *le capitaine muet.*

Il fallait un chef moins apparent et plus résolu à ce qui devenait une conspiration. Il s'en présenta un, Godefroy de Barri, seigneur de la Renaudie, gentilhomme d'une ancienne famille du Périgord, bien connu du duc François de Guise, sous les ordres duquel il avait vaillamment servi à Metz en 1552, et qui l'avait quelque temps protégé contre les suites d'un procès fâcheux dans lequel la Renaudie avait été condamné par le parlement de Paris pour fabrication et production de titres faux. Forcé de quitter la France, il se retira en Suisse, à Lausanne et à Genève, où il ne tarda pas à se dévouer avec passion pour la réforme : « C'était, dit de Thou, un homme d'un esprit vif et insinuant, prêt à tout entreprendre, brûlant du désir de se venger et d'effacer, par quelque action d'éclat, l'infamie du jugement qu'il avait subi plutôt pour le crime d'autrui que pour le sien. Il offrit donc volontiers ses services à ceux qui cherchaient un second chef, et il se chargea de parcourir le royaume pour gagner les hommes dont on lui avait donné les noms. Il leur fit promettre de se trouver tous à Nantes en février 1560, et il leur tint là, contre les Guise, un long et habile discours, qu'il termina en disant : « Dieu nous commande d'obéir aux rois lors même qu'ils nous ordonnent des choses injustes, et il n'est pas douteux que ceux qui résistent aux puissances que Dieu a établies résistent à sa volonté. Nous avons cet avantage que, toujours pleins de soumission pour le prince, nous n'en voulons qu'à des traîtres ennemis du roi et de la patrie; d'autant plus dangereux qu'ils sont dans le sein de l'État, et que, sous le nom d'un roi enfant et revêtus de sa puissance, ils attaquent le royaume et le roi même. Or, afin que vous ne croyiez pas que vous agissez en cela contre votre conscience, je veux bien protester le premier et prendre Dieu à témoin que je ne penserai, ne dirai, ni ne ferai jamais rien contre le roi, contre la reine sa mère, contre les princes ses frères, ni contre ceux de son sang; qu'au contraire je dé-

fendrai leur majesté et leur dignité, et en même temps l'autorité des lois et la liberté de la patrie contre la tyrannie de quelques étrangers[1]. »

« De tant d'hommes assemblés, ajoute l'historien, il ne s'en trouva aucun qu'une entreprise si délicate rebutât, ou qui demandât du temps pour délibérer. On convint, qu'avant toutes choses, un grand nombre de personnes sans armes et non suspectes se rendraient à la cour et y présenteraient une requête au roi pour le supplier de ne plus gêner les consciences, et de permettre le libre exercice de la religion ; que presque au même temps des cavaliers choisis se rendraient à Blois, où était le roi, que leurs complices les recevraient dans la ville et présenteraient une nouvelle requête au roi contre les Guise, et que, si ces princes ne voulaient pas s'éloigner et rendre compte de leur administration, on les attaquerait les armes à la main ; qu'enfin le prince de Condé, qui avait voulu qu'on tût son nom jusque-là, se mettrait à la tête des conjurés. On fixa au 15 juin le jour de l'exécution. »

Mais les Guise étaient avertis ; un des amis de la Renaudie avait révélé la conspiration au secrétaire du cardinal de Lorraine : d'Espagne, de Suisse, d'Allemagne, d'Italie, leur venaient des informations sur la conjuration dressée contre eux. Le cardinal, impétueux et pusillanime, voulait qu'on criât sur-le-champ aux armes ; mais le duc, son frère, « qui ne s'étonnait pas facilement, » s'opposait à tout éclat. Ils emmenèrent le roi au château d'Amboise, lieu plus sûr que la ville de Blois ; ils se concertèrent avec la reine mère, à qui les projets et les personnes des conspirateurs déplaisaient presque autant qu'à eux. Elle écrivit, sur un ton de confiance affectueuse à Coligny, en lui demandant de venir à Amboise et de lui donner ses conseils. Il arriva avec son frère d'Andelot et pressa la reine mère d'accorder la liberté de conscience et de culte aux réformés, seul moyen de déjouer tous les mauvais desseins et de rétablir la paix dans le royaume. On fit quelque chose de ce qu'il conseillait : un édit royal fut publié et porté le 15 mars au parlement, ordonnant l'abolition de toute poursuite pour cause de religion, *à raison du passé* seulement, et sous des réserves qui rendaient cette grâce presque insignifiante. Les Guise, de leur côté, écrivirent au connétable de Montmorency pour l'informer de la conspiration, « que vous aurez en aussi grande horreur que nous, » et ils signaient : *Vos en-*

[1] De Thou, t. III, p 467-480.

tièrement meilleurs amis. Le prince de Condé lui-même, quoique informé de la découverte du complot, se rendit à Amboise sans se montrer aucunement troublé du froid accueil que lui firent les princes lorrains. Le duc de Guise, toujours hardi même dans ses précautions, « trouva un honnête moyen de s'assurer de lui, dit Castelnau, en lui baillant à garder une porte de la ville d'Amboise, » où il le faisait surveiller et garder lui-même. Les seigneurs et les gentilshommes attachés à la cour faisaient des sorties autour d'Amboise pour prévenir toute attaque inopinée; « ils attrapèrent plusieurs troupes mal conduites et en mauvais équipage. Plusieurs pauvres gens éperdus et sans chef demandaient pardon en jetant à terre quelques mauvaises armes qu'ils portaient, et assurant qu'ils ne savaient autre chose de l'entreprise, sinon qu'il leur avait été assigné jour pour voir présenter au roi une requête qui importait pour le bien de son service et celui du royaume[1]. » Le 18 mars, la Renaudie, qui courait le pays, cherchant à rallier ses gens, rencontra une troupe de cavaliers royaux qui en faisaient autant à la recherche des conspirateurs; les deux troupes s'attaquèrent avec furie; la Renaudie fut tué, et son corps, apporté à Amboise, fut attaché à une potence sur le pont de la Loire, avec cet écriteau : « C'est la Renaudie, dit la Forest, capitaine des rebelles, chef et auteur de la sédition. » Le désordre se prolongea quelques jours dans les campagnes environnantes; mais le coup de main contre les Guise était manqué, et le résultat sérieux du *tumulte d'Amboise*, comme on l'appela, fut une ordonnance du roi François II, qui, le 17 mars 1560, établit le duc François de Guise « son lieutenant général, représentant sa personne absente et présente en cette bonne ville d'Amboise et autres lieux du royaume, avec plein pouvoir, autorité, commission et mandement spécial d'assembler tous les princes, seigneurs, gentilshommes, et généralement commander, ordonner, pourvoir et disposer de toutes choses requises et nécessaires. »

Le jeune roi ne laissait pas d'être un peu troublé, à ce qu'il paraît, de tout ce bruit et des propos des conjurés : « Je ne sais ce que c'est, disait-il quelquefois aux Guise, mais j'entends dire qu'on n'en veut qu'à vous; je souhaiterais que, pour un temps, vous fussiez hors d'ici, afin qu'on vît si c'est à vous ou à moi qu'on en veut. » Mais les Guise écartaient cette idée en disant au roi « que ni lui ni ses frères ne vivraient

[1] *Mémoires de Castelnau*, p. 49-50.



MORT DE LA RENAUDIE

une heure après leur partement, et que la maison de Bourbon ne cherchait qu'à exterminer la maison royale. » Les caresses de la jeune reine Marie Stuart venaient à l'appui de ces assurances de ses oncles. Ils exploitèrent cruellement leur facile victoire; « durant tout un mois, au dire des chroniques contemporaines, on ne fit que pendre ou noyer gens. La Loire était couverte de cadavres attachés, six, huit, dix, quinze, à de longues perches... » « Ce qui était étrange à voir, dit Regnier de la Planche, et qui jamais ne fut usité en aucune forme de gouvernement, on les menait au supplice sans leur prononcer en public aucune sentence, ni déclarer la cause de leur mort, ni nommer leurs noms. Ceux de Guise réservaient les principaux, après le dîner, pour donner quelque passe-temps aux dames; eux et elles étaient arrangés aux fenêtres du château, comme s'il eût été question de voir jouer quelque momerie. Et qui pis est, le roi et ses jeunes frères comparaissaient à ces spectacles, comme si l'on eût voulu les acharner; les patients leur étaient montrés par le cardinal de Lorraine, avec des signes d'un homme grandement réjoui; et lorsque les malheureux mouraient plus constamment, il disait : « Voyez, sire, ces effrontés et enra-« gés; la crainte de la mort ne peut abattre leur orgueil et félonie. « Que feraient-ils donc s'ils vous tenaient? »

C'était trop de vengeances et de supplices pour un si court et si personnel péril. A ce hideux spectacle, la duchesse de Guise, Anne d'Este, fille de Renée de France, duchesse de Ferrare, s'éloigna un jour, en disant à Catherine de Médicis : « Ah! madame, quel tourbillon de haine s'amasse sur la tête de mes pauvres enfants! » Il y avait, dans une notable portion du pays, un profond sentiment d'indignation contre les Guise; l'une de leurs victimes, Villemongey, au moment de mourir, plongea ses mains dans le sang de ses compagnons, en disant : « Père céleste, voilà le sang de tes enfants, tu en feras vengeance! » Jean d'Aubigné, gentilhomme de Saintonge, passant par Amboise un jour de foire avec son fils, petit garçon de huit ans, s'arrêta devant les têtes attachées aux poteaux, et dit à l'enfant : « Mon enfant, n'épargne pas ta tête après la mienne pour venger ces braves chefs; si tu t'y épargnes, tu auras ma malédiction. » Le chancelier Olivier lui-même, longtemps attaché aux Guise, mais gravement malade à cette époque, et inquiet pour le sort futur de son âme, se disait tout bas en voyant sortir le cardinal de Lorraine, dont il venait de recevoir la visite : « Ah! cardinal, tu nous fais tous damner! »

Le chef mystérieux, *le capitaine muet* de la conspiration d'Amboise, le prince Louis de Condé, restait sans atteinte, et il restait à Amboise même; on s'étonnait de sa sécurité. Il reçut l'ordre de ne pas s'éloigner; ses papiers furent saisis par le grand prélat; son sang-froid et sa fierté ne l'abandonnèrent pas un instant. J'emprute à *l'Histoire des princes de Condé*[1], par M. le duc d'Aumale, aujourd'hui le digne héritier de sa race, le récit de sa comparution devant le roi François II « en plein conseil, en présence des deux reines, des chevaliers de l'ordre, des grands officiers de la couronne : « Pour ce que je m'assure, dit-il, « avoir des ennemis près de la personne du roi, qui cherchent ma ruine « et celle des miens, je l'ai supplié me faire tant de faveur que d'entendre « ma réponse en cette compagnie qui est ici. Or, je le déclare, sa per- « sonne exceptée, celle de MM. ses frères, de la reine sa mère et de la « reine régnante, ceux qui ont fait rapport que j'étais chef et conduc- « teur de certains séditieux qu'on dit avoir conspiré contre sa personne « et son État, ont faussement et malheureusement menti. Et quittant, « pour ce regard, ma qualité de prince du sang, que je tiens toutefois « de Dieu seul, je veux leur faire confesser, à la pointe de l'épée, qu'ils « sont poltrons et canailles, cherchant eux-mêmes la subversion de l'État « et de la couronne, dont je dois procurer l'entretenement à meilleur « titre que mes accusateurs. S'il est, parmi les assistants, quelqu'un qui « ait fait ce rapport et le veuille maintenir, qu'il le déclare sur l'heure.» Le duc de Guise, se levant, protesta ne pouvoir supporter que l'on calomniât plus longtemps un si grand prince, et s'offrit à lui servir de second. Condé, profitant de l'effet produit par son fier langage, demanda et obtint congé de se retirer de la cour; il la quitta aussitôt. »

Tout semblait terminé; mais la France entière avait été fortement émue de ce qui venait de se passer; et quoique les institutions qui appellent un peuple à intervenir dans ses destinées ne fussent pas, au seizième siècle, en régulière et efficace activité, on sentait partout, à la cour même, le besoin de connaître le sentiment du pays; de tous côtés on demandait la convocation des états généraux. Les Guise et la reine mère, qui redoutaient cette grande et indépendante puissance nationale, tentèrent que l'on se contentât d'une assemblée des notables, peu nombreuse et choisie par eux-mêmes; elle fut convoquée, pour le 21 août 1560, à Fontainebleau, dans l'appartement de la reine

[1] Tome I, p. 68-71.

mère. De grands seigneurs, quelques évêques, le connétable de Montmorency, deux maréchaux de France, les conseillers privés, les chevaliers de l'ordre, les secrétaires d'État et des finances, le chancelier de l'Hospital et Coligny en faisaient partie; le roi de Navarre et le prince de Condé ne répondirent pas à la convocation qu'ils reçurent; le connétable s'y rendit avec une suite de six cents chevaux. La première journée fut remplie par un exposé des maux de la France, que présenta l'Hospital à l'assemblée, et par une déclaration des Guise qu'ils étaient



LOUIS DE BOURBON, PRINCE DE CONDÉ

D'après une gravure du temps.

prêts à rendre compte de leur administration et de leurs actes. Le lendemain, au moment où l'évêque de Valence se disposait à prendre la parole, Coligny s'approcha du roi, plia deux fois le genou, flétrit en termes énergiques la conspiration d'Amboise et toute entreprise semblable, et présenta deux requêtes, l'une destinée au roi lui-même, l'autre à la reine mère : « Elles m'ont été remises en Normandie, dit-il, par de fidèles chrétiens qui adressent leurs prières à Dieu, suivant les véritables règles de la piété. Ils ne demandent que la liberté de leur croyance et celle d'avoir des temples et de célébrer leur culte en des

lieux déterminés. Au besoin, cette requête serait signée par cinquante mille personnes. — Et moi, dit brusquement le duc de Guise, j'en trouverais un million pour signer une requête contraire. » Cet incident n'alla pas plus loin entre les deux interlocuteurs. Une grande discussion s'engagea sur les réformes désirables dans l'Église, sur la convocation d'un concile général, ou, à son défaut, d'un concile national. Le cardinal de Lorraine parla le dernier et attaqua violemment les requêtes présentées par l'amiral de Coligny : « Conçu en termes mesurés et respectueux, dit-il, cet écrit est, au fond, insolent et séditieux; il fait voir que ces gens-là seraient obéissants et soumis si le roi voulait autoriser leurs mauvais sentiments. Du reste, ajouta-t-il, comme il ne s'agit que de corriger les mœurs et de faire régner une exacte discipline, la réunion d'un concile soit général, soit national, me paraît peu nécessaire. Je consens à la tenue des états généraux. »

L'avis du cardinal de Lorraine fut adopté par le roi, la reine mère et l'assemblée. Un édit en date du 26 août convoqua les états généraux à Meaux pour le 10 décembre suivant. Pour la question du concile général ou national, on s'en remit à ce que décideraient le pape et les évêques de France. En attendant, on déclara qu'on suspendait, quant à présent, la punition des sectaires, mais que le roi se réservait, et à ses juges, le droit de châtier sévèrement ceux qui avaient armé les peuples et allumé des séditions. « Ce fut ainsi, ajoute de Thou, que la religion protestante, jusque-là si odieuse, commença à être tolérée et comme autorisée, du consentement de ses ennemis mêmes[1]. »

Les élections aux états généraux furent très-orageuses; tous les partis s'y portèrent avec la même ardeur; les Guise, en s'identifiant de plus en plus avec la cause catholique, et en employant, pour la faire triompher, toutes les forces du gouvernement; les réformés, en faisant appel aux droits de la liberté et aux passions de secte et d'indépendance locale. Un édit royal fut adressé à tous les baillis du royaume : « Vous ne faudrez[2], leur disait le roi, de tenir l'œil ouvert et donner ordre que les esprits malins qui pourraient être composés des reliques de rébellion d'Amboise ou d'autres gens studieux de nouvelleté et d'altération d'État, soient tellement découverts et retenus qu'ils ne puissent corrompre par leurs machinations, sous quelques prétextes qu'ils les couvrent, les gens simples attirés par la confiance dans la clémence dont ci-devant

[1] *Histoire universelle*, t III, p. 535.
[2] « Vous ne ferez faute, vous ne manquerez pas »

nous avons usé.» Les baillis exécutèrent, pour la plupart, avec succès, quelques-uns vainement, les instructions qu'ils avaient reçues. Un matin, au mois de décembre 1560, arriva au duc de Guise un courrier du comte de Villars, gouverneur du Languedoc; il informait le duc que les députés de cette province venaient d'être nommés, que tous étaient de la nouvelle religion et des plus affectionnés à la secte; il n'y avait pas un moment à perdre, «car c'était gens d'esprit, de grande renommée et conduite. Le gouverneur était bien marry de n'avoir pu empêcher leur élection et partement; mais la pluralité des voix l'avait emporté. » Cette dépêche ne fut pas « plutôt reçue que gens ne fussent expédiés pour aller au-devant de ces députés, afin de les mettre en lieu où ils n'eussent jamais pu faire bien ni mal. » Les députés du Languedoc échappèrent à cette embuscade, et arrivèrent sains et saufs à Orléans; mais ils furent gardés à vue et leurs cahiers confisqués jusqu'au moment où la mort du roi vint les affranchir de toute crainte[1]. » En Provence, en Dauphiné, dans le comtat d'Avignon, à Lyon, à l'occasion et au milieu de la lutte électorale, plusieurs soulèvements locaux, des prises d'armes, des surprises de villes eurent lieu et troublèrent la paix publique. Ce n'était pas encore la guerre civile religieuse, mais c'en était la préparation et le symptôme.

En même temps qu'ils travaillaient ainsi à écarter des prochains états généraux des adversaires obscurs et populaires, les Guise avaient fortement à cœur que les grands chefs des réformés et des catholiques mécontents, surtout les deux princes de la maison de Bourbon, le roi de Navarre et le prince de Condé, vinssent à cette assemblée et s'y trouvassent sous la main de leurs ennemis. Ils n'étaient pas venus à l'assemblée des notables à Fontainebleau, et leur hostilité contre les Guise s'était ouvertement manifestée pendant et depuis cette absence. On ne négligea rien pour les attirer, non plus à Meaux, mais à Orléans, où la réunion des états généraux venait d'être transportée; le roi François II, docile instrument de ses oncles et de sa jeune reine leur nièce, écrivit lettre sur lettre au roi de Navarre, en le pressant d'amener avec lui son frère le prince de Condé pour qu'il se justifiât des accusations portées contre lui « par ces malheureux hérétiques, qui le chargeaient merveilleusement... Condé prouverait facilement la fausseté des assertions de ces bélîtres. » Le roi de Navarre hésitait toujours; François II insista

[1] *Histoire des états généraux*, par G. Picot, t. II, p. 25-29

avec hauteur : « Je serais très-déplaisant, écrivit-il le 30 août 1560, qu'au cœur d'une personne d'une si bonne race et qui me touche de si près, si malheureuse volonté fût entrée ; vous pouvant assurer que là où il refusera de m'obéir, je saurai fort bien faire connaître que je suis roi. » La belle-mère du prince de Condé, la comtesse de Roye, écrivit à la reine mère que le prince se rendrait à la cour si le roi le lui commandait, mais qu'elle la suppliait d'avance de ne pas trouver étrange qu'arrivant en un lieu où ses plus cruels ennemis avaient tout pouvoir, il y vînt avec ses amis. Choquée sincèrement ou non de ce qui semblait une menace, Catherine répondit que personne en France n'avait droit d'approcher le roi autrement qu'avec sa suite ordinaire, et que si le prince de Condé venait à la cour avec un cortége nombreux, il trouverait le roi encore mieux accompagné. Le roi de Navarre et son frère se décidèrent enfin ; comment éluder des ordres formels? La résistance armée fût devenue la seule ressource possible, et les moyens manquaient à Condé pour la soutenir ; sa pénurie d'argent était telle que, pour lui faire parvenir mille écus d'or, sa belle-mère avait dû engager au connétable de Montmorency son château de Germiny. Malgré les craintes et les remontrances de leurs plus sincères amis, les deux chefs de la maison de Bourbon quittèrent leurs foyers et se mirent en route pour Orléans. Arrivés devant Poitiers, leur surprise fut grande ; le gouverneur Montpezat leur en ferma les portes comme à des ennemis publics. Ils étaient sur le point de rebrousser chemin, mais Montpezat avait mal compris ses instructions ; il devait surveiller les Bourbons sans leur témoigner aucun mauvais vouloir ; tant qu'ils continueraient pacifiquement leur voyage, il fallait au contraire les combler d'égards et ne rien négliger pour les rassurer. Envoyé en toute hâte, le maréchal de Termes vint ouvrir aux princes les portes de Poitiers et les y recevoir avec les honneurs qui leur étaient dus. Ils reprirent leur route et arrivèrent le 30 octobre à Orléans.

Je ne saurais mieux décrire que ne l'a fait M. le duc d'Aumale l'accueil qu'ils y trouvèrent : « Pas un des officiers de la couronne ne vint recevoir les princes ; aucun honneur ne leur fut rendu ; les rues étaient désertes, silencieuses et gardées militairement. Conformément à l'usage, le roi de Navarre se présenta à cheval devant la grande porte du logis royal ; elle resta fermée. Il fallut subir l'insulte et passer à pied par le guichet, entre une double haie de gentilshommes à l'attitude insolente. Le roi attendait les princes dans sa chambre ; derrière lui se

tenaient les Guise et les principaux seigneurs; pas un mot, pas un salut de leur part. Après cet accueil glacial, François II conduisit les deux frères chez sa mère, qui les reçut, selon l'expression de Regnier de la Planche, « avec des larmes de crocodile. » Les Guise ne les y suivirent point, afin d'éluder tout débat personnel et de n'être pas auditeurs des paroles sévères qu'ils avaient eux-mêmes dictées au jeune monarque. Le roi interpella durement Condé; mais ce dernier, « doué de grand « courage et qui disait aussi bien que prince ou gentilhomme qui fût au « monde, ne s'étonna point et défendit sa cause avec beaucoup de bonnes « et fortes raisons, » protestant de son innocence et accusant les Guise de calomnie. Comme il rappelait avec hauteur la parole qui lui avait été donnée, le roi, l'interrompant, fit un signe; les deux capitaines des gardes, Brézé et Chavigny, entrèrent et prirent l'épée du prince. On le conduisit dans une maison de la ville, près des Jacobins, qui fut aussitôt grillée, crénelée, entourée de soldats et transformée en une vraie bastille. Pendant qu'on l'y amenait, Condé réclama hautement contre cette effrontée violation de toutes les paroles de sécurité dont on l'avait leurré en le pressant de venir à Orléans. On ne lui répondit qu'en le mettant au secret le plus absolu et en lui retirant ses serviteurs. Le roi de Navarre demanda vainement qu'on lui confiât la garde de son frère; il n'obtint qu'un brutal refus; lui-même, séparé de son escorte, fut gardé à vue dans son appartement. »

Le procès du prince de Condé commença immédiatement. Il fut traduit devant le conseil privé. Il réclama, comme prince du sang et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, son droit de n'être jugé que par la cour du parlement suffisamment garnie de pairs et des chevaliers de l'ordre. Cette dernière garantie n'avait pour lui nulle valeur, car on avait créé naguère dix-huit nouveaux chevaliers, tous amis et créatures des Guise. Sa réclamation fut repoussée; il la renouvela en refusant de répondre à tout interrogatoire et en appelant « du roi mal conseillé au roi mieux conseillé. » Un prêtre fut envoyé pour célébrer la messe dans sa chambre : « Je suis venu, dit-il, pour me justifier des calomnies alléguées contre moi, ce qui m'importe plus que d'ouïr la messe. » Il ne chercha point à dissimuler son antipathie pour les Guise et la part qu'il avait prise aux hostilités dirigées contre eux; un officier, à qui l'on avait permis de l'entretenir en présence de ses gardes, lui dit « qu'un appointement[1] avec le duc de Guise ne lui serait pas impos-

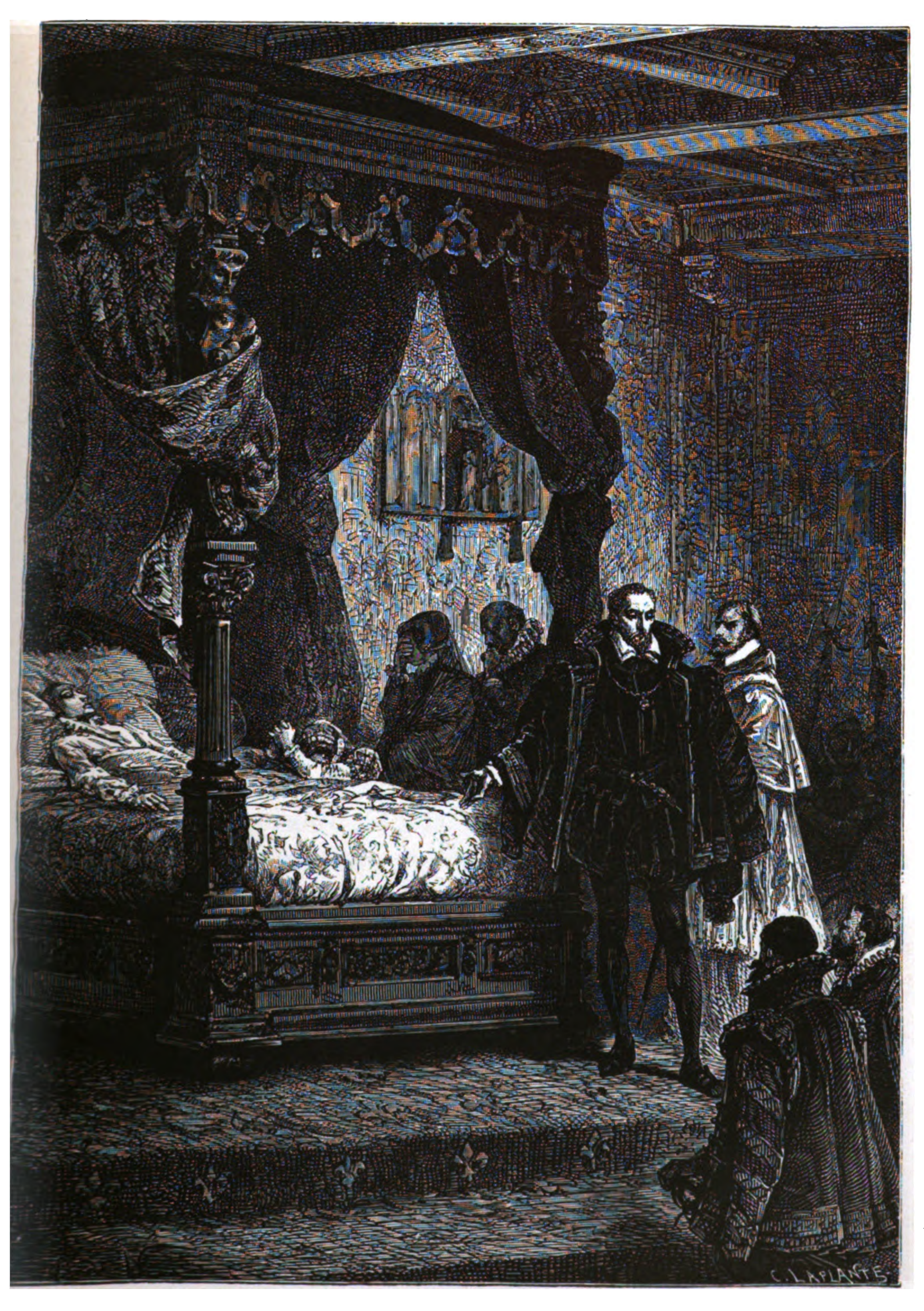
[1] Un accommodement.

sible. — Appointement entre lui et moi, répondit Condé, il ne s'en peut faire qu'à la pointe de la lance. » La duchesse Renée de Ferrare, fille de Louis XII, venue en France à cette époque, alla à Orléans saluer le roi; le duc de Guise était son gendre; elle lui reprocha vivement le procès de Condé : « Vous venez d'ouvrir, lui dit-elle, une plaie qui saignera longtemps; ceux qui ont osé attaquer des personnes du sang royal s'en sont toujours mal trouvés. » Le prince demanda à voir, en présence des personnes que le roi désignerait, sa femme Éléonore de Roye, qui, depuis le commencement du procès, « sollicitait jour et nuit cette faveur, se mettant souvent à genoux devant le roi avec larmes incroyables; mais le cardinal de Lorraine, craignant que Sa Majesté ne fût émue à compassion, chassa fort rudement la princesse, disant que, si on lui faisait droit, on la mettrait elle-même en un cul de basse-fosse. » La princesse était, pour ceux de Guise, une épine au pied, car elle n'avait faute d'esprit, de langue, ni de courage, tellement qu'ils furent en quelque délibération de se défaire d'elle[1]. Elle demanda qu'au moins d'habiles jurisconsultes pussent servir de conseil à son mari. Pierre Robert et François de Marillac, célèbres avocats au parlement de Paris, furent nommés par le roi à cet effet, mais leur intervention demeura parfaitement vaine; le 26 novembre 1560, le prince de Condé fut condamné à mort; l'arrêt devait être exécuté le 10 décembre, le jour même de l'ouverture des états généraux. La plupart des historiens ont dit que, lorsqu'il s'agit de le signer, trois des juges seulement, le chancelier de l'Hospital, le conseiller d'État Duportail et le vieux comte de Sancerre, Louis de Bueil, refusèrent d'y mettre leur nom : « Pour moi, dit le scrupuleux de Thou, je ne vois rien de bien certain sur tout cela. Je crois que l'arrêt de mort fut dressé et non signé. Je me souviens de l'avoir ouï dire ainsi, longtemps après, à mon père, homme vrai et sincère, à qui cette forme de jugement avait toujours déplu. »

Plusieurs contemporains rapportent, et de Thou ajoute foi à leur rapport, que pour n'avoir plus rien à craindre de la maison de Bourbon, les Guise avaient résolu de se défaire du roi Antoine de Navarre comme de son frère le prince de Condé, mais par un autre procédé. Persuadés qu'il leur serait impossible d'obtenir contre l'aîné une condamnation tant soit peu juridique, car sa conduite avait été très-réser-

[1] *Mémoires de Castelnau*, p. 119; *Histoire de l'État de France, tant de la république que de la religion, sous François II*, par L Regnier, sieur de la Planche.





COLIGNY AU LIT DE MORT DE FRANÇOIS II.

vée, ils étaient, dit-on, convenus que le roi François II manderait le roi de Navarre dans son cabinet, qu'il lui reprocherait sévèrement sa complicité cachée avec son frère Condé, et que si le roi de Navarre s'en défendait obstinément, il serait mis à mort sur-le-champ par des hommes apostés à cet effet. On ajoute même que François II devait porter le premier coup. Catherine de Médicis, qui commençait à s'inquiéter de l'arrogance et des succès des princes lorrains, fit prévenir de ce péril le roi de Navarre par Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier; et en se rendant à l'audience royale dont il n'était pas sûr de revenir, Antoine de Bourbon, qui manquait de tête plus que de cœur, dit à Renty, un de ses gentilshommes : « Si je meurs là, porte ma chemise sanglante à ma femme et à mon fils, et dis à ma femme de l'envoyer aux princes étrangers et chrétiens pour qu'ils vengent ma mort, puisque mon fils n'est pas encore en âge. » Je rappelle que sa femme était Jeanne d'Albret et que son fils devait être Henri IV. Selon les chroniqueurs, quand François II se vit en face de l'homme qu'il devait frapper, la féroce résolution lui manqua; le roi de Navarre se retira sain et sauf de l'entrevue, et le duc de Guise, irrité de la faiblesse du roi son maître, murmura entre ses dents : « C'est bien le plus poltron cœur qui fut jamais. »

Malgré l'adhésion de de Thou à ce récit, je ne crois pas que l'authenticité en puisse être affirmée; si l'entrevue des deux rois eut lieu, la prudence du roi de Navarre me paraît aussi probable que l'hésitation de François II à devenir un meurtrier.

Condé jouait un jour avec des officiers de garde auprès de lui, lorsqu'un de ses serviteurs, auquel on avait permis de le rejoindre, feignant de s'approcher pour ramasser une carte, lui dit dans l'oreille : « Notre homme est croqué. » Maîtrisant son émotion, le prince acheva sa partie; il trouva ensuite moyen d'être un moment seul avec son serviteur, et il apprit de lui que François II était mort[1]. Le 17 novembre 1560, en montant à cheval pour aller à la chasse, il s'évanouit subitement. Il parut se rétablir et put même intervenir aux derniers arrêts rendus contre Condé; mais le 29 novembre survint une nouvelle défaillance. Il paraît qu'Ambroise Paré, déjà le premier chirurgien de son temps et fidèle réformé, avertit son patron l'amiral de Coligny qu'il n'y avait pas longtemps à attendre et que le roi était perdu. Jusqu'au

[1] *Histoire des princes de Condé*, par le duc d'Aumale, t. I, p. 91.

dernier moment, soit par eux-mêmes, soit par leur nièce Marie Stuart, les Guise conservèrent sur lui leur empire ; François II fit appeler le roi de Navarre pour lui affirmer que c'était bien par sa propre volonté, non par le conseil des Guise, qu'il avait fait le procès de Condé. Il mourut le 5 décembre 1560 d'un épanchement au cerveau, à la suite d'une fistule et d'un abcès dans l'oreille. A travers des renseignements courts ou douteux, on entrevoit auprès du lit de ce mourant sa femme, Marie Stuart, qui lui donna jusqu'au bout de tendres soins, et l'amiral de Coligny, qui, lorsque le roi eut rendu le dernier soupir, se leva et, avec sa gravité pieuse, dit tout haut, en présence du cardinal de Lorraine et d'autres assistants : « Messieurs, le roi est mort. Cela nous apprend à vivre. » Au même moment, le connétable de Montmorency, mandé depuis longtemps à Orléans, mais qui, selon son usage, ne s'y était acheminé que lentement, arrivait brusquement à la porte de la ville, menaçait de la potence les gardiens mal informés qui hésitaient à le laisser entrer, et se hâtait d'aller recevoir dans ses bras sa nièce, la princesse de Condé, à qui la mort de François II rendait l'espérance.



MARIE STUART



CHAPITRE XXXIII

CHARLES IX ET LES GUERRES DE RELIGION
(1560-1574)

J'entre dans l'ère des guerres civiles, des massacres et des assassinats suscités par les passions religieuses ou commis sous des prétextes de religion. La dernière moitié du seizième siècle est l'époque où s'est ouvert, pour le genre humain, le grand drame dont la liberté religieuse est le principe et le but; la France en fut alors le principal théâtre. Dès la fin du quinzième siècle et au commencement du seizième, les questions religieuses avaient profondément agité l'Europe chrétienne; mais vers le milieu de ce dernier siècle, elles avaient reçu, dans la plupart des États européens, des solutions qu'on pouvait regarder, bien qu'incomplètes, comme définitives. L'Allemagne s'était partagée en États catholiques et États protestants qui avaient établi entre eux des relations à peu près pacifiques. La Suisse entrait dans la même voie. En Angleterre, en Écosse, dans les Pays-Bas, dans

les États scandinaves et les villes libres leurs voisines, la réforme avait prévalu ou tendait évidemment à prévaloir. En Italie, en Espagne et en Portugal, au contraire, la réforme avait été étouffée et le catholicisme restait vainqueur. C'est en France que, malgré l'inégalité de leurs forces, la lutte entre le catholicisme et le protestantisme a été le plus obstinément soutenue et a paru le plus longtemps incertaine. Après un demi-siècle de guerres civiles et de massacres, elle a abouti à Henri IV, roi protestant qui s'est fait catholique, mais qui a donné aux protestants l'édit de Nantes: gage précieux, quoique insuffisant et précaire, qui a été en France le point de départ de la liberté religieuse, et qui l'a protégée pendant près d'un siècle[1], au milieu de la brillante victoire du catholicisme.

Depuis plus de trois siècles, l'Europe civilisée discute, soit pour le réclamer, soit pour le repousser, le principe de la liberté religieuse, mais par instinct et passion bien plus qu'avec une sérieuse intelligence du fond même des choses. De nos jours encore, ce n'est pas sans peine que l'on commence à comprendre et à accepter ce principe dans son vrai sens et dans toute sa portée. On en était étrangement loin en 1560, à l'avénement de Charles IX, enfant de dix ans; c'était dans la guerre religieuse qu'on entrait, avec une confiance aveugle, pour arriver, seulement après quatre siècles de luttes et de mécomptes, à la conquête de la liberté religieuse. « Malheur à toi, pays dont le roi est un enfant! » disait, avec la Bible, le Vénitien Michel Suriano, ambassadeur en France à cette époque. Autour de ce roi enfant, et pour dominer la France en le dominant lui-même, s'agitaient les trois grands partis alors en scène au nom de la religion: les catholiques repoussaient absolument la liberté religieuse des protestants; les protestants en avaient un besoin absolu, car c'était la condition de leur existence; mais ils ne la voulaient pas pour les catholiques leurs adversaires. Le tiers parti, comme nous l'appelons aujourd'hui, voulait tenir la balance incessamment flottante entre les catholiques et les protestants, en accordant tour à tour aux uns et aux autres la mesure de liberté indispensable au très-imparfait maintien de la paix publique, et conciliable avec le pouvoir souverain de la royauté. C'était à ces conditions que le gouvernement de Charles IX devait s'établir et vivre.

La mort de François II fit échouer un grand projet des Guise que je

[1] Publié par Henri IV en 1598, l'Édit de Nantes fut révoqué par Louis XIV en 1685.

ne trouve formellement indiqué que dans les *Mémoires* de Michel de Castelnau, l'un des mieux informés et des plus intelligents historiens du temps : « Beaucoup de catholiques estimèrent lors, dit-il, que, si la puissance du duc de Guise eût continué armée de celle du roi, comme elle avait été, les protestants eussent eu fort à faire. Car l'on avait mandé tous les principaux seigneurs du royaume, officiers de la couronne et chevaliers de l'ordre, pour se trouver en la dite ville d'Orléans, le jour de Noël, à l'ouverture des états, pour leur faire à tous signer la confession de foi catholique, en présence du roi et de tout le chapitre de l'ordre; ensemble à tous les conseillers du conseil privé, maîtres des requêtes, officiers domestiques de la maison du roi, et à tous les députés des états. La même confession devait être publiée par tout le dit royaume, afin de la faire jurer à tous les juges, magistrats et officiers, et enfin à tous les particuliers, de paroisse en paroisse. Et à faute de ce faire, l'on y devait procéder par saisies, condamnations, exécutions, bannissements et confiscations. Et ceux qui se repentiraient et abjureraient leur religion protestante devaient être absous [1]. » Je ne pense pas que, même si les circonstances fussent demeurées telles qu'elles étaient sous le règne de François II, un tel dessein eût pu réussir; mais je comprends que les Guise en eussent conçu l'idée : ils étaient vainqueurs; ils venaient de faire condamner à mort le plus redoutable des princes protestants, leur adversaire Louis de Condé; ils menaçaient la vie de son frère le roi de Navarre; la maison de Bourbon semblait près de disparaître sous les coups de la maison de Lorraine ambitieuse, audacieuse et point scrupuleuse. La perspective même de la mort de François II n'arrêtait point les Guise dans leur travail et dans leur espérance; quand ils le virent près de sa fin, ils firent proposer à la reine mère de s'unir complétement à eux, de laisser exécuter le prince de Condé, de se défaire du roi de Navarre, et de devenir régente du royaume pendant la minorité de son fils Charles, en les prenant eux, les princes lorrains et leur parti, pour les alliés nécessaires de son gouvernement. Mais Catherine de Médicis était plus prudente, plus judicieuse et plus égoïste dans son ambition que les Guise; elle ne s'était pas, comme eux, exclusivement donnée au parti catholique; c'était le pouvoir qu'elle voulait, et elle le cherchait chaque jour auprès du parti ou des mélanges de partis en état de le lui

[1] *Mémoires de Michel de Castelnau*, livre II, chap. XII, p. 121, *collection Petitot*.

donner. Elle croyait le parti catholique le plus fort, et c'était le sien; mais elle croyait le parti protestant assez fort pour qu'il fallût le craindre et lui donner une certaine mesure de sécurité et de satisfaction: sécurité nécessaire d'ailleurs pour que la paix intérieure, et non pas la guerre civile, fût l'état habituel et général de la France. Catherine était femme enfin, et très-habile dans les luttes de cour et de gouvernement, tandis que, sur les champs de bataille, les victoires, même remportées en son nom, auraient été celles des Guise bien plus que les siennes. Sans repousser hautement les propositions qu'ils lui firent dans leur prévoyance commune de la mort prochaine de François II, elle éluda d'y répondre. Elle avait, je crois, déjà pris d'avance ses précautions et ses mesures; sa confidente, Jacqueline de Longwy, duchesse de Montpensier et protestante zélée, lui avait amené la nuit, dans son appartement, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, et Catherine s'était mise d'accord avec lui sur le partage du pouvoir, entre elle et lui, à la mort du roi son fils. Elle avait écrit au connétable de Montmorency, rival des Guise et leur adversaire quoique très-catholique, pour qu'il se hâtât d'arriver à Orléans où sa présence serait nécessaire. Dès que le chancelier de l'Hospital fut averti des propositions que faisaient les Guise à la reine mère, il accourut et les combattit avec toute l'énergie de son grand esprit politique et de sa vertu. Allait-elle livrer le prince de Condé à l'échafaud, la maison de Bourbon à la ruine, la France à la guerre civile, l'indépendance de la couronne et de ce pouvoir royal qu'elle était sur le point d'exercer elle-même, à la domination tyrannique des princes lorrains ses rivaux et de leur parti? Catherine accueillit avec grande satisfaction ce judicieux et honnête langage; quand la couronne passa à son fils Charles, elle était sans inquiétude sérieuse pour sa propre situation et son influence dans le gouvernement. Le nouveau roi, en annonçant au parlement la mort de son frère, lui écrivit que, « se confiant en la vertu et la prudence de la reine mère, il l'avait suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil et avis du roi de Navarre et des notables et grands personnages du conseil du feu roi. » Peu de mois après, les états généraux, réunis d'abord à Orléans, puis à Pontoise, confirmèrent cette déclaration en reconnaissant « la tutelle du jeune roi Charles IX entre les mains de Catherine de Médicis, sa mère, avec la principale direction des affaires, mais sans le titre de régente. » Le roi de Navarre l'assistait en qualité de lieutenant général du royaume. Vingt-cinq membres



spécialement dénommés formaient le conseil privé du roi[1]. Et dans l'intimité de la correspondance maternelle, Catherine écrivit à la reine d'Espagne, sa fille Élisabeth, femme de Philippe II : « Madame ma fille, seulement je vous dirai de ne vous troubler de rien, et d'être assurée que je n'épargnerai nulle peine pour me gouverner de façon que Dieu et le monde aient occasion d'être contents de moi..... Vous m'avez vue aussi contente que vous, ne pensant jamais avoir autre tribulation que de n'être pas assez aimée, à mon gré, du roi votre père. Dieu me l'a ôté, et ne se contente de cela ; il m'a ôté votre frère que j'aimais comme vous savez, et m'a laissée avec trois enfants petits, et en un royaume tout divisé, n'y ayant pas un seul homme à qui je me puisse fier et qui n'ait quelque passion particulière. »

La reine mère de France, qui écrivait à la reine d'Espagne, sa fille, avec cette fermeté de ton et cette indépendance d'esprit, était, dit l'ambassadeur vénitien, Jean Michieli, qui avait vécu auprès d'elle, « une femme de quarante-trois ans, affable, d'une grande modération, d'une intelligence supérieure, capable dans toute sorte d'affaires, dans les affaires d'État surtout. Comme mère, elle a le gouvernement de la personne du roi, elle ne souffre pas qu'aucun autre qu'elle couche dans sa chambre; elle ne s'éloigne jamais de lui. Comme régente et chef du gouvernement, elle tient tout dans sa main, les fonctions publiques, les bénéfices, les grâces, le sceau qui porte la signature du roi et qu'on appelle le *cachet*. Dans le conseil, elle laisse parler les autres ; elle répond à qui il faut; elle conclut selon l'avis du conseil ou selon ce qu'elle peut décider elle-même. Elle ouvre les lettres adressées au roi par ses ambassadeurs et par tous les ministres.... Elle a de grands desseins et ne les laisse pas pénétrer aisément. Dans sa vie matérielle, elle aime fort ses aises et son plaisir; elle observe peu de règles ; elle mange et boit beaucoup ; elle croit y remédier en faisant beaucoup d'exercice, à pied, à cheval; elle va à la chasse; l'an dernier, elle a toujours couru le cerf avec le roi, à travers les bois, les épaisses forêts, course périlleuse pour qui n'est pas excellent cavalier. Elle a le teint olivâtre et elle est déjà très-grosse ; aussi les médecins n'ont pas bonne opinion de sa vie. Elle a un douaire de 300,000 francs par an, double de celui des autres reines douairières. Elle était jadis toujours en désordre d'argent et endettée; maintenant, non-seulement elle se pré-

[1] *Histoire des états généraux*, par M. Picot, t. II, p. 73.

serve des dettes, elle dépense et donne plus libéralement que jamais[1]. »

Dès que le règne de Charles IX et le gouvernement de la reine mère furent établis, on vint annoncer au prince de Condé qu'il était libre; il refusa de sortir de prison; il attendrait, dit-il, qu'on y eût enfermé ses accusateurs. On lui déclara que tel était l'ordre formel du roi, et ce que François II mourant avait enjoint lui-même au roi de Navarre. Condé se décida à partir pour la Fère, place qui appartenait à son frère Antoine de Bourbon, et où il attendrait de nouveaux ordres du roi. En février 1561, il quitta la Fère pour se rendre à Fontainebleau. A son passage à Paris, ses amis accoururent et lui firent un brillant cortége. En approchant du palais du roi, Condé se détacha de sa suite, et s'avança seul avec deux de ses plus fidèles amis. Tous les seigneurs de la cour, le duc de Guise parmi eux, vinrent au-devant de lui. Le 15 mars, il fut admis au conseil privé. Le chancelier de l'Hospital affirma, sur la demande du prince, qu'on n'avait trouvé contre lui aucune charge. Le roi le déclara innocent par un acte que signèrent tous les membres du conseil. Le 13 juin, en séance solennelle, le parlement de Paris, siégeant comme cour des pairs, confirma cette déclaration. Malgré le concours du duc de Guise à tous ces actes, Condé voulait de sa part une démarche plus personnelle. Le 24 août, à Saint-Germain, en présence du roi, de la reine mère, des princes et de la cour, le duc de Guise, répondant à une interpellation du roi, protesta « qu'il n'avait ni ne voudrait avoir mis en avant chose qui fût contre l'honneur du prince, et qu'il n'avait été ni auteur, ni instigateur de son emprisonnement. — Monsieur, dit Condé, je tiens pour méchants et malheureux celui ou ceux qui en ont été cause. — Je le crois ainsi, Monsieur, répondit Guise, et cela ne me touche en rien. » Sur ce, ils s'embrassèrent, et procès-verbal fut dressé de la cérémonie qu'on appela leur réconciliation. Comme elle s'achevait, le maréchal François de Montmorency, fils aîné du connétable, et beaucoup plus enclin que son père vers les réformés, arriva avec une nombreuse troupe d'amis qu'il avait réunis pour faire honneur à Condé. La cour s'émut un peu de cet incident. Le connétable déclara qu'ayant l'honneur de tenir de si près aux princes de Bourbon, son fils eût été blâmable s'il eût agi autrement. Le vieux guerrier avait négocié lui-même cette réconciliation; quand elle fut accomplie, et que le duc de Guise s'y fut prêté avec tant de

[1] *Relations des ambassadeurs vénitiens*, publiées par A. N., Tommaseo, t. I, p. 427-429.





FRANÇOIS DE LORRAINE, DUC D'AUMALE ET DE GUISE

D'après un portrait de la collection du comte de Montbrison.

complaisance, le connétable se tint pour quitte envers ses anciens alliés, et libre de suivre son penchant pour le parti catholique : « Le vieillard ne se piquait pas d'être théologien, dit M. le duc d'Aumale; mais il tenait sincèrement à la foi catholique, parce qu'elle était l'ancienne religion et la religion du roi; il s'éloigna définitivement des novateurs religieux et politiques qu'il avait d'abord semblé protéger, et parmi lesquels il comptait ses plus proches parents. » En vain son fils aîné s'efforça de le retenir; une sérieuse union s'établit entre le connétable de Montmorency, le duc de Guise et le maréchal de Saint-André, et elle devint le triumvirat catholique dont Catherine de Médicis eut tantôt à se défendre, tantôt à se servir pour pratiquer la politique de fluctuation dont elle avait fait son principal moyen de gouvernement.

Avant de rappeler et de qualifier comme ils le méritent les actes de ce gouvernement, je tiens à donner une juste idée de l'état moral des populations qu'il avait à gouverner, de leurs passions effrénées, et de la part de responsabilité qui leur revient dans les crimes et les odieuses erreurs de cette époque. C'est une méprise et une injustice trop communes de faire peser presque exclusivement de tels faits, et la réprobation qui leur est due, sur les grands acteurs historiques dont le nom y est resté attaché; les peuples eux-mêmes en ont été bien souvent les principaux auteurs; ils ont bien souvent précédé et poussé leurs maîtres dans les désastreux attentats qui ont souillé leur histoire, et c'est sur les masses comme sur les chefs que doit peser le juste arrêt de la postérité. Dès qu'on parle de la Saint-Barthélemi, Charles IX, Catherine de Médicis et les Guise semblent sortir de leurs tombeaux pour subir cet arrêt; à Dieu ne plaise que je veuille les en affranchir; mais il frappe les générations anonymes de leur temps aussi bien qu'eux-mêmes, et les massacres pour cause de religion ont commencé par des mains populaires bien plutôt que par des volontés royales. Ce n'est pas une assertion vague et générale que j'apporte ici; je ne ferai qu'énumérer, à leur date, les principaux faits dont l'histoire a conservé le souvenir en les qualifiant avec raison de massacres ou d'assassinats. La plupart, comme on doit s'y attendre, sont des actes de catholiques; ils étaient de beaucoup les plus nombreux et le plus souvent vainqueurs; mais des protestants ont aussi quelquefois pris place dans ce tragique catalogue, et quand je les y rencontrerai, je ne les en effacerai pas.

C'est dans le règne de Charles IX que je renferme cette énumération,



et je n'y place que les massacres et les assassinats qui n'ont été l'objet d'aucune poursuite légale. Je ne dis rien des condamnations et des exécutions judiciaires, quelque violentes et iniques qu'elles aient pu être.

Le premier fait qui se présente est étrange. Le frère aîné de l'amiral de Coligny, Odet de Châtillon, était catholique, évêque de Beauvais et cardinal; en 1550, il était allé à Rome, et avait concouru à l'élection du pape Jules III; en 1554, il avait publié des *constitutions synodales* pour remédier à des abus qui s'étaient introduits dans son diocèse; en 1561, il voulut faire à la célébration de la sainte Cène des modifications qui rappelaient, dit-on, les nouveautés de Genève. La population de Beauvais en fut si irritée qu'elle se souleva contre lui, massacra un maître d'école qu'il protégeait, et l'aurait massacré lui-même si des troupes envoyées de Paris n'étaient venues à son secours.

Dans la même année 1561, les protestants avaient coutume de se réunir à Paris, pour leurs exercices religieux, dans une maison dite *la maison du Patriarche*, très-voisine de l'église de Saint-Médard. Le 27 décembre, pendant la prédication du ministre réformé, des catholiques firent sonner les cloches de Saint-Médard à toute volée. Le ministre envoya deux de ses auditeurs prier le curé de faire suspendre momentanément la sonnerie. La multitude se jeta sur les deux envoyés : l'un fut tué; l'autre, après s'être courageusement défendu, rentra fort blessé dans *la maison du Patriarche* et tomba mort aux pieds du prédicateur. Le prévôt des marchands voulut faire cesser les cloches; l'émeute devint violente; la maison des réformés fut forcée; les archers du prévôt eurent grand'peine à faire cesser le combat. Plus de cent personnes, dit-on, y furent tuées ou blessées.

En 1562, au mois de février, pendant que les Guise voyageaient en Allemagne pour conclure, dans un intérêt politique, des alliances avec quelques princes allemands luthériens, des troubles éclatèrent à Cahors, à Amiens, à Sens et à Tours, entre les protestants et les catholiques : lesquels en furent les premiers auteurs? il serait difficile de le déterminer; les passions d'insulte, d'attaque, de défense et de vengeance étaient mutuelles et presque également violentes des deux parts. Montluc fut envoyé en Guienne par la reine mère pour y remettre l'ordre; mais à peu près partout il donna tort aux protestants; ses *Mémoires* prouvent qu'il les pourchassait sans aucune forme de justice : « A Sauveterre, dit-il, j'en pris quinze ou seize, lesquels je fis

tous pendre sans dépenser papier ni encre, et sans les vouloir écouter, car ces gens parlent d'or. » — « Je fus averti qu'à Gironde il y avait soixante ou quatre-vingts huguenots de ceux de la Réole qui s'y étaient retirés; lesquels furent tous pris, et je les fis tous pendre aux piliers de la halle, sans autre cérémonie. Un pendu étonne plus que cent tués. » Quand Montluc prit Monségur, « le massacre dura jusqu'à dix heures ou plus, dit-il, parce qu'on les cherchait dans les maisons; on compta les morts et on en trouva plus de sept cents[1]. »

Presque en même temps que Montluc, envoyé en Guienne pour y rétablir l'ordre entre les catholiques et les protestants, traitait les derniers avec cette odieuse rigueur, un incident plus grave, à raison de la qualité des personnes, avait lieu à Vassy, petite ville de Champagne, près de laquelle passait le duc de Guise revenant d'Allemagne; entendant de sa route le son des cloches, il demanda ce que c'était : « C'est le prêche des huguenots de Vassy, lui dit-on. — Y en a-t-il beaucoup? » demanda le duc; on lui dit que oui, et qu'ils s'augmentaient de plus en plus : « Lors, dit le chroniqueur, il commença à marmonner et à s'animer en son courage, mordant sa barbe comme il avait coutume de faire quand il était courroucé ou qu'il avait vouloir de se venger. » Se détourna-t-il de sa route avec sa suite pour passer par Vassy même, ou se borna-t-il à y envoyer quelques-uns de ses gens pour se faire rendre compte de ce qui arrivait là? Quand un fait d'abord insignifiant est devenu un grand événement, on ne parvient guère à savoir avec certitude la vérité sur les petits détails de son origine; quoi qu'il en eût été au premier moment, la querelle et bientôt la lutte s'engagèrent entre l'auditoire du prédicateur réformé et la suite du prince; averti pendant qu'il était à table, le duc de Guise se leva, alla sur le lieu, trouva les combattants fort échauffés, reçut lui-même quelques coups de pierre; et lorsque le combat cessa, quarante-neuf personnes y avaient été tuées, presque toutes du côté des protestants; plus de deux cents autres, dit-on, en sortirent grièvement blessées; et vainqueurs ou vaincus, tous étaient également irrités. Les protestants se plaignirent ardemment; Condé offrit, en leur nom, cinquante mille hommes pour repousser cette attaque; le roi de Navarre, son frère, au contraire, accueillit très-mal les réclamations de Théodore de Bèze : « Il est vrai que c'est à l'Église de Dieu d'endurer les coups et non pas d'en don-

[1] *Mémoires de Montluc*, tome II, p. 442, 443-447.

ner, lui dit Bèze ; mais souvenez-vous, je vous prie, que c'est une enclume qui a usé beaucoup de marteaux. »

Le massacre de Vassy, c'est le nom qui lui est resté dans l'histoire, devint rapidement contagieux. De 1562 à 1572, en Languedoc, en Provence, en Dauphiné, en Poitou, dans l'Orléanais, en Normandie même et en Picardie, à Toulouse, à Gaillac, à Fréjus, à Troyes, à Sens, à Orléans, à Amiens, à Rouen, dans beaucoup d'autres villes, les attaques spontanées et déréglées des populations religieusement ennemies éclataient tout à coup, se répétaient, se propageaient, quelquefois avec la connivence des autorités locales, judiciaires ou administratives, plus souvent par la seule explosion brutale des passions populaires. Je n'ai nul goût à en tirer de l'oubli de nombreux exemples; je n'en citerai que deux, image fidèle de ces tristes incidents et attestés par des documents authentiques. La petite ville de Gaillac était presque entièrement catholique; les protestants, peu nombreux, s'étaient réunis le lendemain de la Pentecôte, 18 mai 1562, pour célébrer la sainte Cène : « Les habitants du faubourg du château de l'Orme, qui sont tous artisans ou vignerons, dit le chroniqueur, courent aux armes, entraînent avec eux les catholiques de la ville, investissent le lieu de l'assemblée, et arrêtent prisonniers tous ceux qui y assistaient. Après cette capture, ils se séparent; les uns demeurent au temple, à la garde des prisonniers; les autres vont dans les maisons faire main basse sur tous les religionnaires qui y étaient restés. Ils conduisent ensuite les prisonniers, au nombre de soixante à quatre-vingts, dans une galerie de l'abbaye de Saint-Michel, située sur un rocher escarpé au bas duquel coule la rivière du Tarn; et là, un laboureur nommé Cabral, s'étant revêtu de la robe et du bonnet du lieutenant du juge qu'il avait tué de sa main, prononce la sentence et condamne tous les prisonniers à être précipités de la galerie dans la rivière, en leur disant d'aller manger du poisson puisqu'ils n'avaient pas voulu faire maigre pendant le carême, ce qui fut exécuté sur-le-champ. Divers bateliers qui étaient sur la rivière assommèrent à coups de rames ceux qui tâchaient de se sauver en nageant[1]. » A Troyes en Champagne, « dans les premiers jours d'août 1572, la plupart des protestants de la ville, qui revenaient d'Esle-au-Mont, où ils avaient un temple et un pasteur muni de l'autorisation du roi, furent assaillis dans le faubourg de Croncels par la populace ameutée. Un cer-

[1] *Histoire générale du Languedoc*, liv. XXXVIII, f. v, p. 227.



tain nombre d'individus, accompagnant une mère portant un enfant qui venait de recevoir le baptême, furent poursuivis à coups de pierres, plusieurs blessés, et l'enfant fut tué dans les bras de sa mère. » Cette affaire ne donna lieu à aucune poursuite : « Il n'y a plus à s'en occuper, » écrivit de Paris, le 27 août, le délégué du bailli et du maire de Troyes; la Saint-Barthélemi venait d'avoir lieu le 24 août[1].

Là où ils étaient les plus forts, et où ils avaient soit des vengeances à exercer, soit des sécurités à prendre, les protestants n'étaient pas plus patients ni plus humains que les catholiques. A Nîmes, en 1567, ils préparèrent et accomplirent, dans la ville et dans les campagnes environnantes, un massacre dans lequel périrent cent quatre-vingt-douze catholiques; plusieurs églises et maisons religieuses furent ravagées ou même détruites. Commis le jour de la Saint-Michel, ce massacre fut appelé *la Michelade*. Les barbaries exercées contre les catholiques en Dauphiné et en Provence par François de Beaumont, baron des Adrets, sont restées historiques comme le massacre de Vassy, et il les justifiait par les mêmes raisons que donnait Montluc pour les siennes dans la Guienne : « Nul ne fait cruauté en la rendant, disait-il; les premières s'appellent cruautés, les secondes justice. Le seul moyen de faire cesser les barbaries des ennemis est de leur rendre les revanches. » Quoique l'expérience eût dû les instruire de leur erreur, des Adrets et Montluc y persévérèrent l'un et l'autre. On cite un cas cependant où le baron des Adrets fut réduit à être clément; après avoir pris Montbrison, il avait condamné tous les prisonniers à se précipiter, les mains liées derrière le dos, du haut de la citadelle; l'un d'eux s'y reprit à deux fois avant de s'élancer : « C'est assez d'avoir sondé deux fois le gué, » lui cria le baron qui assistait à ce spectacle : « Je vous le donne en quatre, » repartit le soldat. Ce mot heureux lui sauva la vie.

Le faible et indécis gouvernement de Catherine de Médicis essayait quelquefois, mais en vain, de prévenir ou de réprimer ces explosions sauvages des passions et des conflits populaires; la vertueuse modération du chancelier de l'Hospital n'y réussissait guère mieux que les hypocrites et alternatives caresses de Catherine aux chefs catholiques et aux chefs protestants; contre les grandes maladies et les grandes erreurs des nations il faut des remèdes plus héroïques que l'adresse d'une femme, la sagesse d'un magistrat ou les espérances d'un philo-

[1] *Histoire de la ville de Troyes*, par M. Boutiot, t. III, p. 25.

sophe. C'était la guerre civile officielle et déclarée entre les deux communions et les deux partis que, dans un honnête et patriotique désir, l'Hospital et même Catherine avaient à cœur d'éviter. De 1561 à 1572, il y eut en France dix-huit ou vingt massacres de protestants, quatre ou cinq de catholiques, et trente ou quarante assassinats individuels assez graves pour que l'histoire en ait gardé le souvenir; et dans cet espace de temps, la guerre civile officielle de religion et de parti éclata, s'arrêta et recommença dans quatre campagnes marquées chacune par de grandes batailles, et quatre fois terminées par des traités de paix impuissants ou trompeurs qui, le 24 août 1572, aboutirent, pour unique résultat, au plus grand massacre de notre histoire, à la Saint-Barthélemi.

La première guerre de religion sous Charles IX parut près de s'ouvrir en avril 1561, quelques jours après que le duc de Guise, revenant du massacre de Vassy, fut rentré triomphalement, le 16 mars, à Paris. La reine mère, effrayée, emmena le roi à Melun d'abord, puis à Fontainebleau, pendant que le prince de Condé, retiré à Meaux, appelait à lui ses parents, ses amis, tous les chefs des réformés, et écrivait à Coligny « que César n'avait pas seulement passé le Rubicon, qu'il était déjà entré à Rome, et que ses étendards commençaient à branler par les campagnes. » Catherine et l'Hospital essayèrent, pendant quelques jours, de rester hors de Paris avec le jeune roi que Guise, le connétable de Montmorency et le roi de Navarre, alliés dans le triumvirat, vinrent leur redemander. Il fallut se soumettre à leurs instances. Le connétable entra le premier dans Paris, et alla, le 2 avril, brûler les deux temples qui, en vertu de l'édit du 17 janvier 1561, avaient été accordés aux protestants. Le lendemain, le roi de Navarre et le duc de Guise, entrèrent à leur tour avec Charles IX et Catherine. Un conseil fut réuni au Louvre pour délibérer sur la déclaration de guerre; elle fut ajournée. Pendant que le roi rentrait à Paris, Condé accourait s'établir à Orléans, où Coligny vint promptement le rejoindre. Ils signèrent, avec les gentilshommes qui leur arrivaient de toutes parts, un pacte d'association « pour l'honneur de Dieu, la liberté du roi, de ses frères, de la reine mère, et pour la conservation des édits; » et Condé, en écrivant aux princes protestants d'Allemagne pour leur expliquer sa conduite, prenait le titre de *protecteur de la maison et de la couronne de France*. On négocia encore pendant près de trois mois. Les chefs des deux partis essayaient de s'offrir mutuellement des résolutions géné-

reuses et pacifiques; ils eurent même deux entrevues; mais Catherine fut amenée par le triumvirat catholique à déclarer formellement qu'elle ne pouvait admettre en France qu'un seul culte public. Condé et ses amis dirent qu'ils ne pouvaient mettre bas les armes qu'autant que les triumvirs seraient renversés et que l'exécution des édits de liberté pour leur culte, en certains lieux et dans une certaine mesure, serait assurée. Ni l'un ni l'autre parti ne voulait se reconnaître ainsi vaincu sans avoir combattu. Dans les premiers jours de juillet 1562, la première guerre de religion commença.

Je n'en veux signaler que les premiers faits, les faits qu'au moment où ils s'accomplirent on put croire décisifs pour l'avenir. Il y en eut deux dans cette campagne : la bataille de Dreux, le 19 décembre 1562, et l'assassinat du duc de Guise par Poltrot, le 18 février 1563.

Les deux armées se rencontrèrent dans la plaine de Dreux, de forces à peu près égales, l'armée royale supérieure en artillerie, l'armée protestante en cavalerie. Arrivés en face les uns des autres, les triumvirs firent demander à la reine mère l'autorisation de livrer bataille : « Je m'émerveille, dit Catherine à son conseiller favori, Michel de Castelnau, comment le connétable, le duc de Guise et Saint-André, étant bons capitaines, prudents et expérimentés, envoient demander conseil à une femme et à un enfant pleins de regret de voir les choses en telle extrémité que d'être réduites au hasard d'une bataille civile. » « Alors entra, dit Castelnau, la nourrice du roi, qui était huguenote, et en même temps que la reine me menait trouver le roi qui était encore au lit, elle me dit, fort agitée et par moquerie : « Il faut demander « à la nourrice du roi si l'on donnera la bataille; que vous en semble? » Lors la nourrice, suivant la reine dans la chambre du roi comme elle avait accoutumé, dit par plusieurs fois que, puisque les huguenots ne voulaient se contenter de raison, elle était d'avis qu'on leur donnât la bataille. Sur cela, il y eut, dans le conseil privé, plusieurs discours du bien et du mal qui en pourraient arriver; mais la résolution fut que ceux qui avaient les armes en main ne devaient demander conseil ni commandement de la cour; et à l'heure même je fus renvoyé pour leur dire, de la part du roi et de la reine que, comme bons et prudents capitaines, ils fissent ce qu'ils jugeraient le plus à propos. » Le lendemain, dès dix heures du matin, on fut en présence : « Chacun alors, dit la Noue l'un des plus vaillants capitaines réformés, se tenait ferme, repensant en soi-même que les hommes qu'il voyait venir vers soi

n'étaient Espagnols, Anglais ni Italiens, mais Français, voire les plus braves, entre lesquels il y en avait qui étaient ses propres compagnons, parents et amis, et que dans une heure il faudrait se tuer les uns les autres, ce qui donnait quelque horreur du fait, néanmoins sans diminuer de courage.... Une chose digne d'être notée, continue la Noue, est la longue durée du combat, pour ce qu'on voit ordinairement que, dans les batailles, en une heure tout est gagné ou perdu, tandis que celle-ci commença environ une heure après-midi, et l'issue fut après cinq heures. Certes, il y eut une merveilleuse animosité des deux côtés, dont le nombre des morts en rend suffisamment témoignage, qui passait sept mille hommes, à ce que beaucoup disent; la plupart desquels furent tués au combat plutôt qu'à la fuite... Un autre accident fut la prise des deux chefs des armées ; chose qui advient rarement, parce qu'ordinairement ils ne combattent qu'au dernier moment et à l'extrémité ; et souvent une bataille est quasi gagnée avant qu'ils soient venus à ce point. Mais ceux-ci n'attendirent pas si tard, car à l'abordée, chacun voulut montrer aux siens l'exemple de ne s'épargner. M. le connétable de Montmorency fut le premier pris et fort blessé, ayant toujours reçu blessures en sept batailles où il s'est trouvé; ce qui fait foi de la hardiesse qui était en lui. M. le prince de Condé fut pris sur la fin et blessé aussi. Ceux-ci ayant de bons secours, cela leur faisait moins craindre le danger de leurs personnes, car le connétable avait M. de Guise, et le prince de Condé M. l'amiral de Coligny, qui se trouvèrent aussi bien avant dans la mêlée.... Finalement, je veux encore représenter une chose qui sera supernuméraire parce qu'elle arriva après la bataille : c'est la courtoisie et honnêteté dont usa M. de Guise victorieux envers M. le prince de Condé prisonnier; ce que la plupart des hommes, tant d'un côté que de l'autre, n'estimaient nullement qu'il eût voulu faire, car on sait comme, aux guerres civiles, les chefs de parti sont odieux, et quelles imputations on leur met sus. Néanmoins ici tout le contraire arriva, car le prince étant amené vers le duc, celui-ci lui parla avec révérence et grande douceur de propos, où il ne pouvait prétendre qu'on le voulût piquer ni blâmer. Et pendant que le prince séjourna dans le camp, le duc mangea souvent avec lui. Et d'autant qu'en cette journée de la bataille, il y avait peu de lits arrivés, parce que le bagage fut demi-saccagé et écarté, le duc de Guise offrit au prince de Condé son lit, ce que M. le prince ne voulut accepter que pour le regard de la moitié. Et ainsi ces deux grands

princes, qui étaient comme ennemis capitaux, se voyaient en un même lit, l'un triomphant et l'autre captif, prenant leur repas ensemble[1]. »

Les résultats de la bataille de Dreux furent graves, plus graves encore par le sort des chefs que par le nombre des morts. Les commandants des deux armées, le connétable de Montmorency et le prince de Condé, étaient blessés et prisonniers. L'un des triumvirs, le maréchal de Saint-André, avait été tué dans l'action. L'allié flottant des catholiques, le roi de Navarre, Antoine de Bourbon, était mort avant la bataille, d'une blessure qu'il avait reçue au siége de Rouen; et en mourant il avait repris son attitude de protestant, disant que, si Dieu lui faisait la grâce de guérir, il ferait prêcher seulement l'Évangile dans tout le royaume. Les deux états-majors, comme nous dirions aujourd'hui, étaient désorganisés; dans l'un, le duc de Guise restait seul debout et libre; dans l'autre, Coligny, en l'absence de Condé, était élu général en chef des protestants. Un moment, à Paris, on avait cru la bataille perdue : « Si elle l'eût été, dit Montluc, je crois que c'était fait de la France, car l'État eût changé et la religion; à un jeune roi on fait faire ce qu'on veut. » La résignation de Catherine de Médicis à ce changement s'était montrée facile: « Eh bien, avait-elle dit, nous prierons Dieu en français. » Quand la victoire fut connue, l'enthousiasme pour le duc de Guise fut général; il en usa avec modestie, plus empressé à faire valoir ses compagnons d'armes que lui-même; à Blois, comme il présentait la serviette à la reine mère au moment de son dîner, il lui demanda s'il pourrait obtenir une audience d'elle après le repas : « Jésus, mon cousin, lui dit Catherine, que me dites-vous là? — Je le dis, madame, parce que je voudrais bien vous représenter devant tout le monde ce que j'ai fait depuis mon département de Paris, avec votre armée que vous me donnâtes en charge avec M. le connétable, et vous présenter aussi tous les bons capitaines et serviteurs du roi et de vous, qui vous ont fidèlement servie, tant vos sujets qu'étrangers, et des gens de cheval et de pied; » sur quoi il discourut sur la bataille de Dreux « et la représenta si bien et si au vif, dit Brantôme, que vous eussiez dit que l'on y était encore, à quoi la reine prit un très-grand plaisir.... Chacun oyait (écoutait) fort attentivement, sans le moindre bruit du monde; et il disait si bien qu'il n'y eut nul qui n'en fût ravi, car c'était le prince qui disait du mieux, et était éloquent, non point d'une éloquence con-

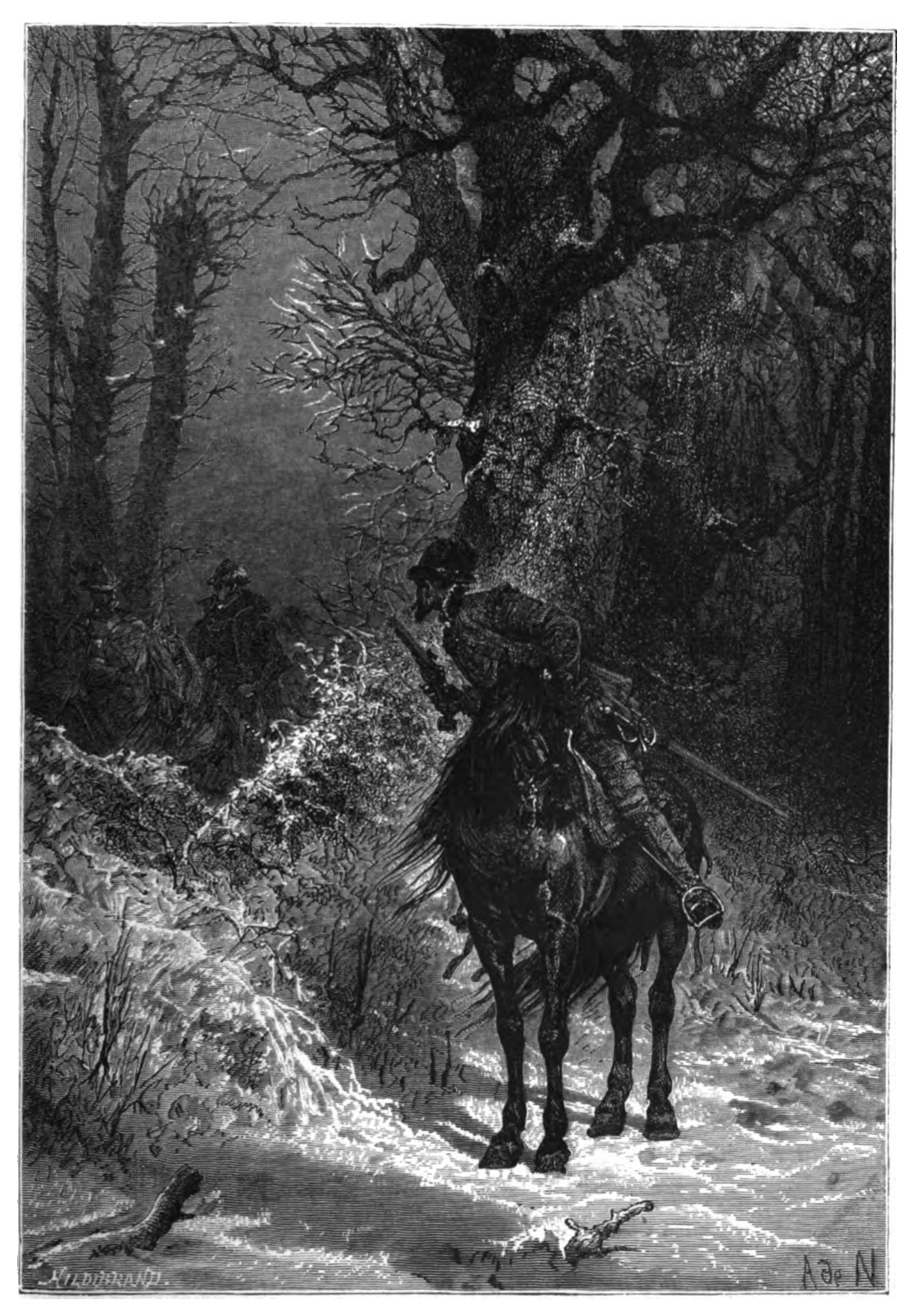
[1] *Mémoires de François de la Noue*, dans la collection Petitot; 1re série, t. XXXIV, p. 172-178.



trainte et fardée, mais naïve et militaire, avec sa grâce de même; si bien que la reine mère dit qu'elle ne lui avait jamais vu une façon si bonne[1]. » La bonne façon ne suffit cependant pas pour prévenir l'humeur et la jalousie qu'inspirait à la reine mère et au jeune roi son fils un si grand succès qui faisait de Guise un si grand personnage; après la victoire de Dreux, il avait écrit au roi pour lui exprimer son désir de voir accorder à un candidat de son propre choix le bâton de maréchal, que laissait vacant la mort de Saint-André : « Voyez, dit Charles IX à sa mère et à quelques assistants, si le duc de Guise ne fait pas bien le roi; vous diriez proprement que l'armée est sienne et que la victoire part de sa main, ne faisant aucune mention de Dieu qui, par sa grande bonté, nous l'a donnée. Il me met le marché au poing. Si me faut-il lui faire une honnête réponse pour le contenter; car je n'ai pas besoin de troubler en mon royaume et d'irriter un capitaine auquel mon feu seigneur père et moi avons donné tant de crédit et d'autorité. » Le roi s'excusa presque d'avoir déjà disposé du bâton en faveur du marquis de Vieilleville, et il envoya au duc de Guise le collier de l'ordre pour deux de ses protégés en même temps que le brevet de lieutenant général du royaume et de commandant en chef de l'armée pour lui-même. Guise le remercia en feignant d'être content : le roi sourit en lisant sa lettre. « *Non ti fidar e non sarai gabbato :* Ne t'y fie pas, et tu ne seras pas dupé, » dit-il avec le proverbe italien.

Il n'eut pas longtemps à s'inquiéter d'un tel rival. Le 18 février 1563, le duc de Guise pressait vivement le siége d'Orléans, la place forte des protestants, énergiquement défendue par Coligny. Il apprit que la duchesse Anne d'Este, sa femme, venait d'arriver dans un château voisin du camp, avec l'intention d'employer son influence sur son mari pour épargner à Orléans les terribles conséquences d'une prise d'assaut. Il monta à cheval pour aller la rejoindre, et il causait avec son aide de camp Rostaing des moyens d'amener une pacification lorsque, arrivé à un carrefour où se croisaient plusieurs routes, il se sentit frappé à l'épaule droite, presque sous le bras, d'un coup de pistolet, tiré de derrière une haie, à six ou sept pas de distance. Une plume blanche sur sa tête l'avait signalé, et comme, pour cette petite course, il avait quitté sa cuirasse, trois balles l'avaient traversé de part en part : « Il y a longtemps qu'on me gardait ce coup-là, dit-il; je le mérite pour

[1] Brantôme, *Vies des grands capitaines*, t. II, p. 247-250.



ASSASSINAT DU DUC DE GUISE PAR JEAN POLTROT DE MÉRÉ

ne m'être pas précautionné. » Il tomba sur le cou de son cheval, en essayant vainement de tirer son épée hors du fourreau; son bras lui refusait le service. Transporté au château, auprès de la duchesse en larmes : « J'en suis marry, lui dit-il, pour l'honneur de la France; » et à son fils Henri, prince de Joinville, enfant de treize ans, il ajouta en l'embrassant : « Dieu te fasse la grâce, mon fils, de devenir homme de bien. » Il languit six jours, au milieu des soins inutiles de ses chirurgiens, donnant à Catherine de Médicis, qui venait le voir chaque jour, les plus pacifiques conseils, et faisant à la duchesse sa femme de tendres adieux mêlés de sincères et honnêtes aveux : « Je ne veux pas nier, lui dit-il, que les conseils et les fragilités de la jeunesse ne m'aient conduit quelquefois à chose dont vous avez pu être offensée; je vous prie de m'en vouloir excuser et me le pardonner. » Son frère, le cardinal de Guise, évêque de Metz, que le duc avait si glorieusement défendu contre Charles-Quint, l'avertit qu'il était temps de se préparer à la mort en recevant les sacrements de l'Église : « Ah! mon frère, lui dit le duc, je vous ai grandement aimé pour le passé, mais je vous aime encore plus que je ne fis oncques, car vous me faites un vrai tour de frère. » Le 24 février, on lui offrait encore quelques aliments, pour soutenir sa faiblesse rapidement croissante : « Otez, ôtez, dit-il; j'ai pris la manne du ciel par laquelle je me sens si consolé qu'il m'est avis que je suis déjà en paradis. Ce corps n'a plus nécessité de nourriture, » et il expira le 24 février 1563, objet dans sa mort des profonds regrets de son armée et de son parti comme de sa famille, après avoir été, pendant sa vie, l'objet de leur vive admiration : « Je n'oublie pas, dit de lui son contemporain Étienne Pasquier, que ce ne fut pas peu d'heur pour lui de mourir en ce période, lorsqu'il était au-dessus du vent, et que la fortune journalière ne lui avait encore joué aucun de ces tours dont elle sait écorner les plus braves. »

Je me fais un devoir de retracer fidèlement cette mort pieuse et sincère d'un grand homme, au terme d'une vie forte et glorieuse, mêlée de bien et de mal sans que le mal y eût étouffé le bien. Ce puissant et consolant mélange est le caractère des hommes éminents du seizième siècle, catholiques ou protestants, guerriers ou magistrats; et c'est un spectacle bon à offrir dans des temps où le doute et l'affaiblissement moral est la maladie commune, même des bons esprits et des honnêtes gens.

L'assassin du duc François de Guise était un petit gentilhomme de

l'Angoumois, Jean Poltrot, seigneur de Méré, catholique fougueux dans sa jeunesse, devenu plus tard protestant aussi fougueux, et engagé en 1560, avec son parent la Renaudie, dans la conspiration contre les Guise. Il n'avait cessé, depuis cette époque, d'être employé comme espion, dit-on, par les chefs des réformés, métier auquel il était, à ce qu'il semble, peu propre, car l'indiscrétion de ses propos devait révéler à chaque instant ses vrais sentiments; quand il apprit, en 1562, la mort du roi de Navarre Antoine de Bourbon : « Ce n'est pas là, dit-il, ce qui mettra fin à la guerre; il faut avoir le chien au grand collier. — De qui entendez-vous parler? lui demanda-t-on. — Du grand Guisard, et voilà le bras qui fera le coup. » Il montrait à qui voulait l'ouïr, dit d'Aubigné, des balles fondues pour tuer le Guisard, et par là, il se rendait ridicule. » Après la bataille de Dreux, il fut porteur d'un message du seigneur de Soubise à l'amiral de Coligny, à qui il rendit compte de la situation des réformés en Dauphiné et dans le Lyonnais. Son rapport intéressa sans doute l'amiral, qui lui donna vingt écus pour aller espionner le camp du duc de Guise, et quelques jours plus tard cent écus pour acheter un cheval. Ce fut ainsi que Poltrot fut mis à portée d'exécuter le coup qu'il se plaisait à annoncer avant d'avoir eu avec Coligny aucun rapport. Dès que, le 18 février 1563, aux environs d'Orléans, il eut, comme il disait, fait son coup, il s'enfuit au grand galop pour n'en pas porter la responsabilité; mais soit qu'il fût troublé, soit qu'il connût mal le pays, il erra autour du lieu même où il avait frappé le duc de Guise, et fut arrêté le 20 février par les hommes envoyés à sa recherche. Traduit aussitôt devant le conseil privé, en présence de la reine mère, et mis à la torture, il dit que l'amiral de Coligny, Théodore de Bèze, la Rochefoucauld, Soubise et d'autres chefs huguenots l'avaient excité à l'assassinat du duc de Guise, persécuteur des fidèles, « comme à une œuvre méritoire envers Dieu et envers les hommes. » Coligny repoussa absolument cette allégation. Redoutant l'apparence même de l'hypocrisie, il se défendit de tout regret quant à la mort de M. de Guise, « le plus grand bien, dit-il, qui pouvait arriver à ce royaume et à l'Église de Dieu, particulièrement à moi-même et à toute ma maison; » il rappela des conversations qu'il avait eues avec le cardinal de Lorraine, avec la duchesse de Guise, et un avis que, peu de jours auparavant, il avait adressé au duc de Guise lui-même « de se donner garde, car il y avait homme attitré pour le tuer. » Enfin, il demanda que, pour mettre en lumière « son inté-

grité, innocence et bonne réputation, » Poltrot fût tenu jusqu'à la paix dans une étroite prison, de telle sorte qu'une confrontation pût avoir lieu entre l'amiral lui-même et l'assassin. On ne crut pas devoir ni pouvoir tenir compte de ce désir; l'opinion réclamait avec passion un prompt châtiment. Poltrot, amené à Paris, remis à la torture et interrogé par les commissaires du parlement, tantôt confirma, tantôt désavoua ses premières assertions. Coligny, dit-il, ne lui avait pas suggéré son dessein; mais il en avait eu connaissance et ne l'en avait pas détourné. L'arrêt condamna Poltrot au supplice des régicides. Il le subit le 18 mars 1563, en place de Grève, conservant jusqu'au bout cette énergie féroce de la haine et de la vengeance qui lui avait inspiré son action; on l'entendit se dire à lui-même, au milieu des tortures et comme pour s'en consoler : « Avec tout cela, il est bien mort le persécuteur des fidèles, et il ne ressuscitera pas. » La populace irritée l'insulta par des hurlements; Poltrot ajouta : « Si la persécution ne cesse, il y aura vengeance sur cette ville, et déjà les vengeurs y sont. »

Catherine de Médicis, bien aise peut-être qu'il y eût là une question personnelle embarrassante pour l'amiral et encore en suspens, ne se montra préoccupée que de la situation plus faible et plus difficile que faisait à la couronne et au parti catholique la mort du duc de Guise; elle jugeait la paix nécessaire; par des raisons d'une autre nature, le chancelier de l'Hospital était du même avis; il représentait « les scrupules des consciences, les périls des influences étrangères, l'impossibilité de guérir par la force matérielle une maladie cachée dedans les entrailles et esprits du peuple. » On entra en négociation avec les deux généraux prisonniers, le prince de Condé et le connétable de Montmorency; ils adhérèrent à cette politique; et le 19 mars, la paix fut conclue à Amboise, dans la forme d'un édit qui faisait aux protestants les concessions reconnues indispensables par la couronne elle-même et réglait les relations des deux croyances, en attendant « le remède du temps, les décisions d'un saint concile et la majorité du roi. » La liberté de conscience et la pratique de la religion « dite réformée » étaient reconnues « pour tous barons et seigneurs haut-justiciers, dans leurs maisons, avec leurs familles et sujets; pour les gentilshommes ayant fiefs sans vassaux et demeurant dans les terres du roi, mais pour eux et leurs familles personnellement. La bourgeoisie était moins favorablement traitée; le culte réformé était maintenu dans les villes où il avait été pratiqué jusqu'au 7 mars de l'année courante; mais hors

de là et des manoirs nobles, ce culte ne pourrait être célébré que dans les faubourgs d'une seule ville par bailliage ou sénéchaussée. Paris et son ressort demeuraient exempts de tout exercice « de la dite religion ».

Pendant la négociation et sur le fond même de l'édit du 19 mars 1563, les protestants furent très-divisés; les hommes de guerre et les politiques, Condé à leur tête, voulaient la paix, et croyaient qu'on devait accepter les concessions que faisaient les catholiques. La plupart des pasteurs et des théologiens réformés se récriaient contre l'insuffisance de ces concessions, et s'étonnaient qu'on fût si pressé de faire la paix quand les catholiques venaient de perdre leur chef de guerre le plus redoutable. Coligny, modéré en principe, mais toujours fidèle à son Église quand elle se prononçait, se montra mécontent de l'égoïsme des gentilshommes : « Restreindre la religion à une ville par bailliage, dit-il, c'est ruiner plus d'Églises par un trait de plume que nos ennemis n'en eussent pu abattre en dix ans; la noblesse eût dû se rappeler que les villes lui avaient montré l'exemple, et les pauvres aux riches. » Calvin, dans sa correspondance avec les Églises réformées de France, traita sévèrement Condé à cette occasion. Au moment où se fit la paix, les pacifiques avaient raison; la mort du duc de Guise n'empêchait pas que la bataille de Dreux n'eût été, pour les réformés, une défaite; et quand il fallait soutenir longtemps la guerre, c'était surtout les gentilshommes de province et la population de leurs terres qui en portaient le poids. Mais quand l'édit d'Amboise eut mis fin à la première guerre de religion, quand il s'agit de savoir, non plus qui gagnait ou perdait des batailles, mais si les conditions de la paix jurée par les catholiques étaient loyalement observées, et leurs concessions efficaces pour garantir la modeste mesure de liberté et de sécurité promise aux protestants, la question changea de face, et les faits ne tardèrent pas à donner raison aux mécontents. De 1563 à 1567, les assassinats de protestants notables se multiplièrent étrangement, et portèrent dans leurs familles l'inquiétude avec la soif de la vengeance. Les Guise et leur parti persistèrent de leur côté à réclamer des poursuites contre les instigateurs, inconnus ou présumés, de l'assassinat du duc François. C'était évidemment contre l'amiral de Coligny que ces demandes étaient dirigées; il les repoussa par une seconde déclaration très-nette comme dénégation du fait qu'on voulait lui imputer, mais plus hostile que jamais contre les Guise et leur parti : « Le

feu duc, dit-il, était, de toute l'armée, l'homme que j'avais le plus cherché le jour de la dernière bataille ; si j'eusse pu braquer un canon contre lui pour le tuer, je l'aurais fait; j'aurais commandé à dix mille arquebusiers, si je les avais eus à mon commandement, de tirer sur lui entre tous les autres, fût-ce en campagne, par-dessus une muraille ou derrière une haie. Bref, je n'aurais épargné un seul moyen de ceux que le droit des armes permet, en temps d'hostilité, pour se défaire d'un si grand ennemi que celui-là était pour moi et pour tant d'autres bons sujets du roi. »

Après trois ans d'une animosité si acharnée entre les deux partis et les deux maisons, le roi et la reine mère ne trouvèrent, pour en arrêter l'explosion, point d'autre moyen que d'évoquer l'affaire devant le conseil privé, et d'y faire rendre, le 29 janvier 1566, un arrêt solennel, « déclarant l'innocence de l'amiral sur sa propre affirmation, donnée en présence du roi et du conseil comme devant Dieu, qu'il n'avait fait faire, ni approuvé ledit homicide. Silence perpétuel était en conséquence imposé au procureur général et à tous autres; inhibition et défense étaient faites de continuer aucune recherche ni poursuite. Le roi prenait les parties sous sa sauvegarde, et leur enjoignait de vivre en amitié sous son obéissance. » En vertu de cette injonction, les Guise, les Coligny et les Montmorency finirent par s'embrasser, les premiers se prêtant avec assez de bonne grâce à cette démonstration ; « mais Dieu sait quelles embrassades[1] ! » Six ans plus tard, la Saint-Barthélemi remit les vrais sentiments au grand jour.

En même temps que la guerre se poursuivait, entre les provinces, avec cette opiniâtreté passionnée, des édits royaux tantôt confirmaient, tantôt supprimaient ou affaiblissaient les garanties de liberté et de sécurité que l'édit d'Amboise, du 19 mars 1563, avait données aux protestants en rétablissant la paix. C'était une série de mesures contradictoires qui attestaient la lutte toujours flagrante des partis dans le sein du gouvernement. Le 14 juin 1563, on défendait aux protestants de travailler, boutiques ouvertes, les jours des fêtes catholiques. Le 14 décembre 1563, on déclarait que les protestants ne pourraient faire des quêtes pour les pauvres de leur religion, sinon dans les lieux où s'exerçait cette religion, et non ailleurs. Le 24 juin 1564, une déclaration du roi interdisait l'exercice de la religion réformée dans les lieux de

[1] Ainsi parle *la Harenga*, satire du temps en vers burlesques contre le cardinal de Lorraine.

résidence royale. Le 4 août 1564, on défendait aux Églises réformées de tenir des synodes et de faire des collectes d'argent, et à leurs ministres de quitter les lieux de leur résidence et d'ouvrir des écoles. Le 12 novembre 1567, une ordonnance du roi interdisait la transmission des offices judiciaires aux non-catholiques. En vain Condé et Coligny réclamaient vivement contre toutes ces atteintes à la paix d'Amboise; en vain, le 16 août 1563, au moment de la déclaration de la majorité du roi, un édit donna confirmation pleine et entière à l'édit du 19 mars précédent, en y ajoutant des prescriptions favorables à l'autorité royale en même temps qu'au maintien de la paix publique; presque nulle part ces prescriptions n'étaient observées; évidemment le crédit du chancelier de l'Hospital était en grand déclin; et pendant que le gouvernement légal dépérissait ou languissait ainsi, Gaspard de Tavannes, guerrier et royaliste éprouvé, qui cependant n'était pas encore maréchal de France, commençait à organiser, sous le nom de *confrérie du Saint-Esprit*, une société secrète destinée à renouveler la guerre civile, « advenant qu'il fût donné occasion de réprimer et châtier ceux de la religion dite réformée. » C'était la Ligue au berceau. En même temps, le roi faisait donner des ordres pour une prompte levée de six mille Suisses, et un corps d'armée se formait sur les frontières de Champagne. La reine mère ne négligeait aucun soin, aucune caresse pour dissimuler à Condé la vraie intention active au fond de toutes ces mesures; et comme « il était, dit l'historien Davila, par nature, très-porté à recevoir des impressions diverses, » il se laissait aisément endormir. Un jour cependant, en juin 1567, il crut devoir réclamer la promesse qui lui avait été faite, lors de la paix d'Amboise, d'une fonction qui lui donnât le rang et l'autorité de lieutenant général du royaume, comme l'avait été feu son frère, le roi de Navarre; il demanda l'épée de connétable, que Montmorency, à raison de son grand âge, semblait disposé à remettre au roi. Catherine éluda de répondre; mais son fils favori, Henri, duc d'Anjou, qui n'avait encore que seize ans, repoussa cette idée avec tant de hauteur que Condé se crut obligé de demander quelques explications; il n'était plus question de guerre contre l'Espagne ni d'armée à former : « Que ferez-vous donc des Suisses que vous levez? » demanda-t-il; on lui répondit : « Nous trouverons bien à les employer. »

C'est le défaut de la politique hypocrite et menteuse, même habile, que, si elle ne réussit pas promptement, un moment arrive où elle de-

vient claire et percée à jour. Condé lui-même ne pouvait plus s'y tromper; c'était la guerre qu'on préparait contre les réformés. Il quitta la cour pour rentrer dans son parti. Coligny, d'Andelot, la Rochefoucauld, la Noue, tous les chefs accrédités parmi les protestants, que son attitude trop confiante ou trop complaisante envers la cour avait choqués ou inquiétés, vinrent s'unir à lui. En septembre 1567, la seconde guerre de religion éclata.

Elle fut courte et point décisive, ni pour l'un ni pour l'autre parti. Au début de la campagne, le succès vint aux protestants; quarante villes, Orléans, Montereau, Lagny, Montauban, Castres, Montpellier, Uzès, etc., leur ouvrirent leurs portes ou tombèrent en leur pouvoir. Ils furent sur le point de surprendre le roi à Monceaux, et il n'oublia jamais, dit Montluc, que « les protestants lui avaient fait faire la traite de Meaux à Paris plus vite que le pas. » Ce fut autour de Paris que Condé concentra tout l'effort de la campagne; il s'établit à Saint-Denis avec une petite armée forte de 4,000 fantassins et de 2,000 cavaliers. Le connétable de Montmorency commandait l'armée royale, forte de 16,000 fantassins et de 3,000 cavaliers. On essaya d'ouvrir une négociation; mais le connétable la rompit brusquement, en s'écriant que le roi ne souffrirait jamais deux religions. Le 10 novembre 1567, la bataille s'engagea à Saint-Denis, et fut livrée avec des alternatives de succès et de revers partiels, qui portèrent tour à tour dans les deux camps la joie ou la tristesse; mais en résistant à une charge de cavalerie victorieusement conduite par Condé, le connétable de Montmorency tomba sous son cheval renversé; un Écossais lui cria de se rendre; pour toute réponse, le vieux guerrier, « abandonné des siens et non de sa vertu, » dit d'Aubigné, cassa la mâchoire à l'Écossais avec le pommeau de son épée brisée; au même moment, il tomba mortellement frappé d'un coup de feu au travers du corps. Sa mort laissa la victoire incertaine et l'armée royale désorganisée. La campagne se prolongea encore pendant quatre mois, grâce à l'énergique persévérance de Coligny et à l'intarissable gaieté de Condé, qui excellaient l'un et l'autre dans l'art de soutenir le courage de leurs gens : « Où nous menez-vous? demandait un jour à Condé un officier de mauvaise humeur. — A la rencontre de nos alliés allemands, dit Condé. — Et si nous ne les trouvons pas? — Alors nous soufflerons dans nos doigts, car il fait grand froid. » On rencontra enfin à Pont-à-Mousson le secours allemand qu'amenait le prince Jean-Casimir, fils de l'électeur

palatin, et qui rendait à Condé une armée assez forte pour continuer sérieusement la guerre. Mais ces nouveaux venus déclarèrent qu'ils ne marcheraient pas plus avant si on ne leur payait pas cent mille écus qui leur étaient dus; Condé n'en avait que deux mille : « Là convint-il faire de nécessité vertu, dit la Noue, et tant lui que M. l'amiral déployèrent tout leur art, crédit et éloquence, pour persuader à chacun de se départir des moyens qu'il avait pour fournir cette contribution si nécessaire. Eux-mêmes montrèrent l'exemple les premiers, donnant leur propre vaisselle d'argent... Moitié par amour, moitié par crainte, cette libéralité fut si générale que, jusques aux goujats des soldats, chacun bailla; de manière qu'à la fin on réputait à déshonneur d'avoir peu contribué. Le tout ramassé, on trouva, tant en ce qui était monnayé qu'en vaisselle et chaînes d'or, plus de 80,000 livres qui vinrent si à point que, sans cela, eût-on difficilement apaisé les reîtres... N'est-ce pas là un acte digne d'ébahissement de voir une armée, point payée elle-même, se dépouiller des petites commodités qu'elle avait pour subvenir à ses propres nécessités, et les épargner pour en accommoder d'autres qui, par aventure, ne leur en savaient guère de gré[1]? »

Tant de générosité et de dévouement, dans les rangs les plus humbles comme les plus élevés de l'armée, méritait de n'être pas inutile; il en arriva tout autrement. Condé et Coligny ramenèrent vers Paris leur nouvelle armée, forte, dit-on, de 18 à 20,000 hommes, et qui semblait en état, soit de prendre Paris même, soit de forcer l'armée royale à rentrer en campagne et à accepter une grande bataille. Pour l'y amener, Condé crut devoir assiéger Chartres, « la clef du grenier de Paris, » disait-on, et « grosse épine, selon la Noue, à mettre au pied des Parisiens. » Mais Catherine de Médicis était rentrée sans bruit en négociation avec quelques-uns des chefs protestants, avec Condé lui-même. Charles IX publia un édit par lequel il distinguait les hérétiques des rebelles, et assurait sa protection à tous les huguenots qui poseraient les armes. Chartres semblait sur le point de capituler lorsqu'on apprit que la paix venait d'être signée à Longjumeau, le 23 mars. Le roi remettait en vigueur l'édit d'Amboise de 1563, en supprimant toutes les restrictions qui y avaient été successivement apportées. Le prince de Condé et ses adhérents étaient rétablis dans tous leurs biens, charges et honneurs; Condé était « tenu et réputé bon pa-

[1] *Mémoires de la Noue, dans la collection Petitot*, 1re série, t. XXXIV, p. 207.

rent, fidèle sujet et serviteur du roi. » Les réformés devaient se séparer, restituer les places nouvelles qu'ils avaient occupées, et renvoyer leurs alliés allemands, à qui le roi s'engageait à avancer les cent mille écus d'or qui leur étaient dus. Il promettait de plus, par un article secret, de congédier *plus tard*, lui aussi, ses troupes étrangères et une partie des troupes françaises.

Cette nouvelle causa, dans le camp et dans le peuple protestant, des impressions très-diverses : la plupart des gentilshommes engagés dans la guerre, et qui la faisaient le plus souvent à leurs dépens, désiraient la paix. Les avantages personnels faits à Condé lui-même la lui rendaient très-acceptable. Mais les réformés ardents, Coligny à leur tête, se plaignaient vivement qu'on se laissât leurrer par de belles paroles ou par des faveurs d'exception, et qu'on ne poursuivît pas la guerre quand on avait, pour la soutenir, une si bonne armée et des chances si favorables. Un sérieux débat s'engagea entre les négociateurs pacifiques et les mécontents. Le chancelier de l'Hospital écrivit, en faveur de la paix, *un discours sur la pacification des troubles de l'an 1567 contenant les causes et raisons nécessaires du traité, avec le moyen de réconcilier les deux parties ensemble et les tenir en perpétuelle concorde ; composé par un grand personnage, vrai sujet et fidèle serviteur de la couronne française.* Mais si les raisons du chancelier étaient bonnes, les espérances qu'il y attachait étaient excessives ; les partis en étaient à ce degré de passion où les raisonnements sont vains contre les impressions et les promesses impuissantes contre les méfiances. Conclue « par la véhémence du désir de revoir sa maison », comme dit la Noue, la paix de Longjumeau n'en fut pas moins appelée *la petite paix, la paix fourrée, la paix boiteuse et mal assise ;* et ni ceux qui la souhaitaient, ni ceux qui la repoussaient ne lui présagèrent une longue durée.

Six mois à peine écoulés, en août 1568, la troisième guerre de religion éclata. Les garanties de sécurité et de liberté pour les protestants écrites dans le traité de Longjumeau furent méconnues ou violées. Les massacres et les assassinats de protestants devinrent plus nombreux et restèrent plus impunis que jamais : en 1568 et 1569, à Amiens, à Auxerre, à Orléans, à Rouen, à Bourges, à Troyes, à Blois, des protestants, tantôt au nombre de 140 ou 120, ou 53, ou 40, tantôt individuellement avec leurs femmes et leurs enfants, furent massacrés, brûlés, chassés par des mouvements populaires, sans que les

magistrats intervinssent pour les protéger ou pour punir leurs meurtriers. Les chroniqueurs protestants contemporains portent à dix mille le nombre des victimes qui périrent dans le cours de ce semestre qu'on disait pacifique; je crois, avec de Thou, cette évaluation exagérée; mais, sans nul doute, la paix de Longjumeau fut un mensonge, même avant que la guerre recommençât.

Pendant cet intervalle, Condé vivait en Bourgogne, à Noyers, petite place forte qu'il tenait de sa femme, Françoise d'Orléans, et Coligny habitait non loin de Noyers, à Tanlay, qui appartenait à son frère d'Andelot. Ils connurent bientôt, l'un et l'autre, non-seulement les souffrances de leur parti, mais les mesures qui se préparaient contre eux-mêmes; des agents vinrent mesurer la profondeur des fossés de Noyers, pour rendre compte des moyens de prendre la place. La reine mère fit donner à Gaspard de Tavannes l'ordre d'investir le prince de Condé dans Noyers : « La reine est conseillée plus de passion que de raison, répondit le vieux guerrier; je ne suis pas propre au succès de cette entreprise mal dressée de quenouille et de plume; s'il plait à Sa Majesté de déclarer la guerre ouverte, je ferai connaître comment je sais servir. » Choqué de la déloyauté qu'on lui commandait, Tavannes résolut d'inspirer indirectement quelque inquiétude à Condé pour le faire sortir de la Bourgogne, dont il avait, lui Tavannes, le gouvernement; il fit passer près de Noyers des porteurs de lettres qui contenaient ces mots : « Le cerf est aux toiles; la chasse est préparée. » Condé fit arrêter les porteurs, comprit l'avertissement, le communiqua à Coligny, qui vint le rejoindre à Noyers, et ils se décidèrent tous deux à quitter sans délai la Bourgogne pour aller chercher au delà de la Loire, à la Rochelle, qu'ils savaient dévouée à leur cause, un asile assuré et une place propre à devenir, pour eux, un centre d'opérations de guerre. Ils partirent ensemble le 24 août 1568. Condé emmenait avec lui sa femme et ses quatre enfants, deux en bas âge. Coligny le suivait en grand deuil; il venait de perdre sa femme, Charlotte de Laval, cette compagne digne de lui qui, six ans auparavant, dans une douloureuse crise de son âme comme de sa cause, lui avait donné de si énergiques conseils; elle lui avait laissé une jeune fille et trois petits enfants, les deux derniers portés encore par leurs nourrices. Sa belle-sœur, Anne de Salm, femme de son frère d'Andelot, était aussi là avec un enfant de deux ans, pendant que son mari parcourait l'Anjou et la Bretagne pour rallier les amis de sa cause et de sa maison.



CONDÉ PASSA LE PREMIER, AVEC L'UN DE SES ENFANTS DANS SES BRAS.

Cent cinquante hommes, soldats et serviteurs fidèles, escortaient ces trois nobles et pieuses familles, qui abandonnaient leurs châteaux pour aller chercher les libertés et les périls d'une nouvelle guerre. Arrivés sur la rive de la Loire, ils trouvèrent tous les ponts voisins gardés; les eaux étaient basses; un batelier leur indiqua, près de Sancerre, un gué possible. Condé passa le premier, avec l'un de ses enfants dans ses bras. Ils passèrent tous, en chantant le psaume *Israël au sortir d'Égypte*, et le 19 septembre 1568, Condé entra à la Rochelle : « J'ai fui tant que j'ai pu, écrivait-il le lendemain, mais étant ici j'ai trouvé la mer; et d'autant que je ne sais pas nager, j'ai été contraint de retourner la tête et de gagner la terre, non avec les pieds, mais avec les mains. » Il réunit les bourgeois de la Rochelle, et leur exposa le piteux état du royaume, les méchants desseins de gens qui étaient leurs ennemis comme les siens; il les somma de lui venir en aide, leur promit de leur être secourable en toutes leurs affaires, et « pour gage de ma foi, dit-il, je vous laisserai ma femme et mes enfants, les plus chers et les plus précieux joyaux que j'aie en ce monde. » Le maire de la Rochelle, La Haise, lui répondit en lui offrant « vies et biens au nom de tous les citoyens, » qui sanctionnèrent cet engagement avec un élan d'enthousiasme populaire. La noblesse protestante de la Saintonge et du Poitou accourut. Un allié royal était annoncé; la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, amenait son fils Henri, âgé de quinze ans, qu'elle préparait à être Henri IV. Condé alla à leur rencontre, et, le 28 septembre 1568, toute cette élite du protestantisme français était réunie à la Rochelle, prête et résolue à commencer la troisième guerre civile religieuse.

Ce fut la plus longue et la plus grave des quatre guerres de cette sorte qui agitèrent si profondément la France sous le règne de Charles IX. Celle-ci dura du 24 août 1568 au 8 août 1570, depuis le départ de Condé et de Coligny pour la Rochelle jusqu'au traité de paix de Saint-Germain en Laye : fausse paix, comme les autres, qui ne précéda que de deux ans la Saint-Barthélemi. En partant de Noyers avec Coligny, Condé avait adressé au roi, le 23 août, une lettre et une requête dans lesquelles, « après avoir exposé les griefs des réformés, il rejetait tout le mal sur le cardinal de Lorraine, et annonçait que la noblesse protestante se voyait contrainte, pour le salut du royaume, de prendre les armes contre ce prêtre infâme, *ce tigre de la France*, et contre ses complices. » Il reprochait vivement aux Guise « de traiter de *poli-*

tiques, c'est-à-dire d'hommes qui sacrifient la religion aux intérêts temporels, les catholiques disposés à faire aux réformés des concessions, spécialement le chancelier de l'Hospital et les fils du feu connétable de Montmorency. Les Guise en effet et leurs amis ne cachaient pas leur méfiance de l'Hospital, pas plus qu'il ne cachait son opposition à leurs actes et à leurs desseins. Pendant que la paix de Longjumeau durait encore, Charles IX rendit un édit pour interdire à tous les réformés les chaires de l'Université et les offices de judicature; l'Hospital refusa de le sceller : « Dieu nous garde de la messe de M. le chancelier! » disait-on à la cour. Convaincu qu'il ne réussirait pas à préserver la France d'une nouvelle guerre civile, l'Hospital prit le parti de s'éloigner et d'aller vivre quelque temps dans sa terre du Vignay[1]. » La reine mère s'empressa de profiter de son éloignement pour lui demander les sceaux, dont elle pouvait, lui dit-elle, avoir besoin journellement : l'Hospital les rendit aussitôt, tout en gardant son titre de chancelier et en faisant dire à la reine « qu'il prendrait peine à recouvrer ses forces pour revenir servir, si et quand au roi et à la reine il plairait. » De sa résidence rurale il écrivit à ses amis : « Je ne suis point abattu parce que la violence des méchants m'a arraché les sceaux de l'État. Je n'ai pas fait comme les paresseux et les lâches qui se cachent au premier péril et obéissent aux premières inspirations de la peur. Tant que j'ai été assez fort, je me suis maintenu. Privé de tout appui, même de celui du roi et de la reine, qui n'osaient plus me défendre, je me suis retiré en déplorant le malheur de la France. Maintenant j'ai d'autres soins; je reviens à mes études interrompues, à mes enfants, qui sont les appuis de ma vieillesse et ma plus douce jouissance. Je cultive mes champs. La terre de Vignay me semble un petit royaume, s'il est permis à l'homme de se croire maître de quelque chose ici-bas... Je vous dirai plus; cette retraite, qui satisfait mon cœur, flatte aussi ma vanité; j'aime à me représenter à la suite de ces fameux exilés d'Athènes ou de Rome que leurs vertus avaient rendus redoutables à leurs concitoyens. Non que j'ose me comparer à ces grands hommes; mais je me dis que nos fortunes sont pareilles. Je vis au milieu d'une famille nombreuse que j'aime; j'ai des livres; je lis, j'écris, je médite; je prends plaisir aux jeux de mes petits enfants; les occupations les plus frivoles m'intéressent. Enfin tous mes moments

[1] Petit hameau de la commune de Gironville, près d'Étampes (Seine-et-Oise).



sont remplis, et rien ne manquerait à mon bonheur sans le voisinage affreux qui vient quelquefois porter le trouble et la désolation dans mon cœur. »

Ce voisinage, c'était la guerre, partout présente ou imminente dans le centre et le sud-ouest de la France, avec ces passions de haine et de vengeance personnelle qui caractérisent les discordes religieuses, et qui ajoutent tant de douleurs morales aux désastres matériels de la vie. En renvoyant les sceaux à la reine mère qui les lui redemandait, l'Hospital se fit un devoir de lui donner *sans ménagement*, et au roi qu'elle gouvernait, un patriotique conseil : « A mon partement, dit-il dans son testament, je priai le roi et la reine de cette chose que, puisqu'ils avaient arrêté de rompre la paix et de poursuivre par guerre ceux avec lesquels auparavant ils avaient fait la paix, et puisqu'ils me reculaient de la cour parce qu'ils avaient entendu dire que j'étais contraire et mal content de leur entreprise, je les priai, dis-je, s'ils n'acquiesçaient à mon conseil, que à tout le moins, quelque temps après qu'ils auraient saoulé et rassasié leur cœur et leur soif du sang de leurs sujets, ils embrassassent la première occasion de paix qui s'offrirait, devant que la chose fût réduite à une extrême ruine; car, quelque chose que couvât cette guerre, elle ne pouvait être que très-pernicieuse au roi et au royaume. »

Pendant les deux années qu'elle dura, du mois d'août 1568 au mois d'août 1570, la troisième guerre de religion sous Charles IX amena deux batailles importantes et beaucoup de combats partiels et acharnés qui propagèrent et enflammèrent au plus haut point les passions des partis. Le 13 mars 1569, les deux armées, fortes l'une et l'autre d'environ vingt mille hommes, et paraissant pressées l'une et l'autre d'en venir aux mains, se rencontrèrent près de Jarnac, sur les rives de la Charente : l'armée royale avait pour chef le troisième fils de Catherine de Médicis, Henri, duc d'Anjou, conseillé par le vieux guerrier Gaspard de Tavannes, et soutenu par le jeune duc Henri de Guise, qui avait son père à venger et sa propre renommée à commencer. Le prince de Condé, avec l'amiral de Coligny pour second, commandait l'armée protestante. Je n'ai garde d'exposer et de discuter ici les mouvements militaires de cette journée et les mérites ou les fautes des deux généraux en présence; M. le duc d'Aumale les a racontés et jugés dans son *Histoire des princes de Condé* avec une complète connaissance des faits et l'autorité qui lui appartient : « La rencontre du 13 mars 1569 mé-

rite à peine, dit-il, le nom de bataille; ce ne fut qu'une série de combats soutenus par des troupes séparées et surprises contre un ennemi qui, déjà plus nombreux, attaquait avec toutes ses forces réunies. » Un tragique incident donna le jour même, à cette rencontre, une importance qu'elle a gardée dans l'histoire; l'amiral de Coligny, forcé à un mouvement de retraite, avait fait demander au prince de Condé de venir à son aide; par un second message, il engagea le prince à ne pas tenter un effort inutile et à se replier lui-même en toute hâte : « A Dieu ne plaise, répondit Condé, que Louis de Bourbon tourne le dos à l'ennemi! » et il poursuivit sa marche, tout en disant à son beau-frère, François de la Rochefoucauld, qui marchait auprès de lui : « Mon oncle a fait un pas de clerc; mais le vin est tiré; il faut le boire. » Arrivé sur le champ de bataille, où il n'avait amené avec lui que trois cents chevaux, au moment où, avec cette faible escorte, il se disposait à charger la colonne profonde du duc d'Anjou, il reçut du cheval de la Rochefoucauld une ruade qui lui brisa un os de la jambe; déjà il s'était froissé un bras dans une chute. J'emprunte à M. le duc d'Aumale le glorieux et triste récit de l'incident : « Condé se retourna vers ses gens d'armes, et montrant, tantôt ses membres meurtris, tantôt la devise : « Doux le péril pour Christ et la patrie! » que sa cornette faisait flotter au vent : « Noblesse française, s'écrie-t-il, voici le moment « désiré! souvenez-vous en quel état Louis de Bourbon entre au combat « pour Christ et la patrie! » Puis, baissant la tête, il donne, avec ses trois cents chevaux, sur les huit cents lances du duc d'Anjou. Le premier effet de cette charge fut irrésistible; le désordre fut tel un moment parmi les catholiques que beaucoup d'entre eux crurent la journée perdue; mais de nouvelles forces royales arrivent coup sur coup. Le prince a son cheval tué sous lui; au milieu du tumulte, empêché par ses blessures, il ne peut en remonter un autre. Malgré tout, ses vaillants compagnons ne l'abandonnent pas; Soubise et douze d'entre eux sont pris couverts de blessures; un vieillard, nommé La Vergne, qui avait amené vingt-cinq fils ou neveux, reste sur la place avec quinze des siens, « tous en un monceau, » dit d'Aubigné. Demeuré presque seul, adossé à un arbre, un genou en terre, et privé de l'usage d'une jambe, Condé se défend encore; mais ses forces l'abandonnent; il aperçoit deux gentilshommes catholiques auxquels il avait rendu service, Saint-Jean et d'Argence; il les appelle, lève la visière de son casque et leur tend ses gantelets. Les deux cavaliers mettent pied à

terre et jurent de risquer leur vie pour sauver la sienne. D'autres se joignent à eux et s'empressent d'assister le glorieux captif. Cependant la cavalerie royale continue la poursuite; les compagnies passent successivement auprès du groupe qui s'est formé autour de Condé. Bientôt celui-ci aperçoit les manteaux rouges des gardes du duc d'Anjou. Il les montre du doigt. D'Argence le comprend : « Cachez-vous la figure ! lui « crie-t-il. — Ah ! d'Argence, d'Argence, réplique le prince, tu ne me « sauveras pas. » Puis, comme César, se couvrant le visage, il attendit la mort; l'infortuné ne connaissait que trop bien le caractère perfide du duc d'Anjou, la haine dont celui-ci le poursuivait et ses recommandations sanguinaires. Les gardes avaient passé outre lorsque leur capitaine, Montesquiou, apprit le nom de ce prisonnier : « Tue, tue, mordioux ! s'écrie-t-il; puis retournant brusquement son cheval, il revient au galop, et d'un coup de pistolet tiré par derrière, il brise la tête du héros[1]. »

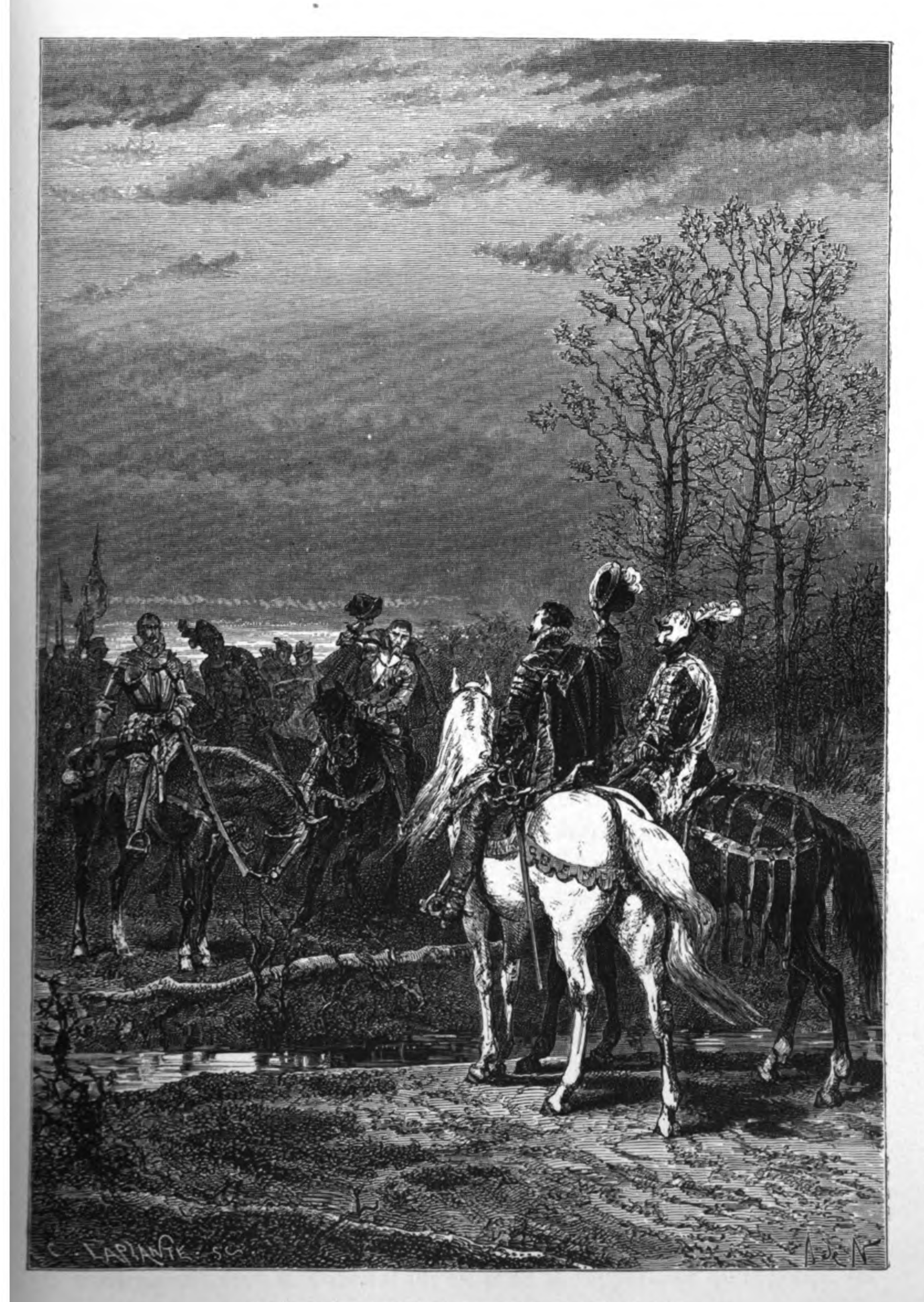
La mort de Condé donna à la bataille de Jarnac une importance qu'elle n'avait pas. Une chanson populaire du temps appelait ce prince « le grand ennemi de la messe ». « Sa fin, dit le duc d'Aumale, fut célébrée par les catholiques comme une délivrance; un *Te Deum* solennel fut chanté à la cour et dans toutes les églises de France. Les drapeaux pris furent envoyés à Rome, où le pape Pie V les accompagna en pompe à Saint-Pierre. Quant au duc d'Anjou, il manifesta sa joie avec bassesse par le traitement ignoble qu'il fit essuyer aux restes de son parent vaincu, d'un prince du sang tombé les armes à la main. Au premier bruit de la mort de Condé, le secrétaire du duc de Montpensier, Coustureau, avait été expédié du quartier général avec le baron de Magnac, pour savoir le vrai de cette mort : « Nous le trouvâmes là, ra-« conte-t-il, chargé sur un âne; le dit sieur baron le prit par les che-« veux pour lui lever le visage qu'il avait tourné du côté de terre, et me « demanda si je le reconnaissais. Mais parce qu'il avait un œil hors de « la tête, il était fort défiguré; je ne sus autre chose dire sinon que « c'était bien sa taille et son poil, et que du reste je n'en pouvais par-« ler. » Cependant, continue le duc d'Aumale, les récits des assistants levèrent tous les doutes, et le cadavre, ainsi jeté sur un âne, bras et jambes pendants, fut porté à Jarnac, où le duc d'Anjou logeait le soir de la bataille. Là le corps de Condé fut descendu au milieu des san-

[1] *Histoire des princes de Condé*, par M. le duc d'Aumale, t. II, p. 65-72.

glots de quelques prisonniers protestants qui baisaient en pleurant les restes de leur vaillant chef. Ce touchant spectacle n'arrêta pas les grossiers quolibets du duc d'Anjou et de ses favoris ; pendant deux jours, les dépouilles du prince restèrent dans une salle basse, exposées aux injures de l'air et aux plats outrages des courtisans. Le duc d'Anjou consentit enfin à rendre le corps de Condé au duc de Longueville, son beau-frère, qui le fit inhumer avec respect à Vendôme, dans la sépulture de ses ancêtres. »

Lorsque en 1569 il témoignait ainsi, par haine et par peur, une ignoble joie de la mort du vaillant chef du protestantisme Louis de Condé, le duc d'Anjou ne prévoyait pas que, près de vingt ans plus tard, en 1588, devenu roi de France et Henri III, il témoignerait aussi, toujours par haine et par peur, la même ignoble joie à la vue du cadavre du vaillant chef du catholicisme, Henri de Guise, assassiné par son ordre et dans son palais.

Dès qu'on sut à la Rochelle la mort du prince de Condé, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, accourut à Tonnay-Charente, où s'était repliée l'armée protestante; elle amenait avec elle son fils Henri, âgé de quinze ans, et le fils du feu prince de Condé, Henri de Bourbon, qui en avait dix-sept; elle les présenta tous deux à l'armée. Le plus jeune, le futur Henri IV, s'avança vivement : « Votre cause est la mienne, dit-il, vos intérêts sont les miens; je jure sur mon âme, honneur et vie, d'être tout à vous. » Le jeune Condé prêta le même serment. Les deux princes furent associés dans le commandement, sous l'autorité de Coligny, nommé aussitôt lieutenant général de l'armée; pendant deux ans, leur double signature figura au bas des principaux actes officiels du parti réformé; on les appelait « les pages de M. l'amiral ». A l'un et à l'autre Jeanne recommanda avec passion leur union entre eux, et leur égale soumission à Coligny, leur exemple et leur maître dans la guerre et dans le dévouement à la cause commune. Reine, princes, amiral, chefs militaires de tout rang se dépouillèrent de tous les diamants, bijoux, pierreries qu'ils possédaient, et que la reine d'Angleterre Élisabeth reçut pour gages de vingt mille livres sterling qu'elle leur prêta. La reine de Navarre passa en revue l'armée, qui l'accueillit avec des élans d'enthousiasme pieux et guerrier; et laissant à Coligny ses deux fils, comme elle les appelait, elle retourna seule à la Rochelle, où elle reçut le même accueil des habitants, « peuple rude et loyal, dit la Noue, et autant belliqueux que trafiqueur. » Après



POURPARLERS AVANT LA BATAILLE DE MONCONTOUR.

son départ, un corps de cavaliers allemands, commandé par le comte de Mansfeld, rejoignit Coligny aux environs de Limoges. Leur arrivée était un secours inespéré. Coligny leur fit distribuer une médaille portant l'effigie de la reine Jeanne de Navarre avec cette légende : « Seule et avec les autres, pour Dieu, le roi, les lois et la paix. »

Dans ces dispositions de l'un et de l'autre parti, la guerre fut reprise et poussée ardemment de juin 1569 à juin 1570, avec des succès et des revers alternatifs. Le 23 juin 1569, un combat eut lieu à la Roche-l'Abeille, près Saint-Yrieix en Limousin, où les protestants eurent l'avantage; les jeunes gentilshommes catholiques, Henri de Guise à leur tête, l'engagèrent étourdiment, contre le gré de leur général Gaspard de Tavannes, pour déployer leur bravoure sous les yeux de la reine mère et du cardinal de Lorraine, qui trouvaient les opérations de l'armée trop lentes et ses succès trop rares. Ils y perdirent cinq cents hommes et beaucoup de prisonniers, entre autres Philippe Strozzi, que Charles IX venait de faire colonel général de l'infanterie. Ils prirent leur revanche le 7 septembre 1569, en obligeant Coligny à lever le siége de Poitiers, qu'il poussait depuis plus de deux mois, et le 3 octobre suivant à la bataille de Moncontour en Poitou, la plus importante de cette campagne, qu'ils gagnèrent avec éclat, et dans laquelle l'armée protestante perdit cinq ou six mille hommes et une grande partie de ses bagages. Avant que l'action commençât, « deux gentilshommes du côté des catholiques, étant dans un lieu écarté, vinrent à parler, dit la Noue, à aucuns (quelques-uns) de la religion, y ayant quelques fossés entre deux : « Messieurs, leur dirent-ils, nous portons marques d'en-« nemis, mais nous ne vous haïssons nullement, ni votre parti. Aver-« tissez M. l'amiral qu'il se donne bien garde de combattre, car notre « armée est merveilleusement puissante par les renforts qui y sont sur-« venus, et elle est avec cela bien délibérée. Que M. l'amiral temporise « un mois seulement, car toute la noblesse a juré et dit à Monseigneur « qu'elle ne demeurera pas davantage, qu'il les emploie dans ce temps-« là et qu'ils feront leur devoir. Que M. l'amiral se souvienne qu'il « est périlleux de heurter contre la fureur française, laquelle pourtant « s'écoulera soudain; s'ils n'ont promptement victoire, ils seront con-« traints de venir à la paix et vous la donneront avantageuse. Dites-lui « que nous savons ceci de bon lieu, et désirions grandement l'en aver-« tir. » — Après ils se retirèrent. Les autres, continue la Noue, allèrent incontinent vers M. l'amiral lui en faire le rapport, ce qu'il goûta. Ils

le contèrent aussi à d'autres des principaux; et quelques-uns il y en eut qui désiraient qu'on obtempérât; mais la plupart estimèrent que cet avis venait de personnes suspectes qui avaient accoutumé d'user de fraudes et de tromperies, et qu'il n'en fallait faire état. » Ce dernier avis prévalut, et la bataille de Moncontour fut livrée avec une extrême âpreté, surtout de la part des catholiques, irrités des cruautés, dit la Noue lui-même, que les protestants avaient exercées naguère au combat de la Roche-l'Abeille. Coligny fut blessé dans l'action, après avoir tué de sa main le marquis Philibert de Bade; la mêlée avait été si chaude que les amis de l'amiral eurent grand'peine à l'en retirer et à l'emmener hors du champ de bataille pour le faire panser. Trois semaines avant la bataille, le 13 septembre, Coligny avait été condamné à mort par le parlement de Paris, pendu en effigie sur la place de Grève, et une récompense de 50,000 écus d'or était promise à quiconque le livrerait à la justice royale, *mort ou vif;* mots ajoutés, dit-on, dans l'arrêt, sur le vœu de Charles IX lui-même. Les douleurs de famille s'étaient jointes pour Coligny aux revers politiques; le 27 mai de cette même année 1569, il avait perdu son frère d'Andelot, le fidèle compagnon de sa vie religieuse comme de sa vie guerrière. « Il se voyait sur la tête, dit d'Aubigné, le blâme des accidents, le silence de ses mérites, un reste d'armée qui, entière, se désespérait auparavant le dernier désastre, des villes faibles, des garnisons étonnées, des étrangers sans bagages, lui sans argent, des ennemis très-puissants et sans pitié pour tous, surtout pour lui, abandonné de tous les grands, hormis d'une femme, la reine de Navarre, qui, n'en ayant que le nom, s'était avancée à Niort pour tendre la main aux affligés et aux affaires. Ce vieillard, pressé par la fièvre, endurait toutes ces pointures et plusieurs autres qui le venaient ronger, plus cuisantes que sa fâcheuse plaie. Comme on le portait en une litière, Lestrange, vieux gentilhomme et l'un de ses principaux conseillers, cheminant en même équipage et blessé aussi, fit, en un chemin large, avancer sa litière au front de celle de l'amiral, et, passant sa tête à la portière, il regarda fixement son chef, la larme à l'œil et disant : *Si est-ce que Dieu est très-doux.* Là-dessus, ils se dirent adieu, bien unis de pensées, sans pouvoir dire davantage. Ce grand capitaine a confessé à ses intimes que ce petit mot d'ami l'avait relevé et remis au chemin des bonnes pensées et fermes résolutions pour l'avenir. » Il était si bien relevé que, de la fin de 1569 au milieu de 1570, il promena, à travers le midi et le centre de la France,

l'armée qu'il avait refaite et avec laquelle, partout où il passait, il rendait à son parti, sinon la sécurité, du moins la confiance et le zèle. Arrivé à Arnay-le-Duc, en Bourgogne, il se vit en face du maréchal de Cossé, avec treize mille hommes de troupes royales. Coligny en avait à peine la moitié; il n'hésita pas à attaquer, et le 13 juin 1570, il fut si près de la victoire que la route resta ouverte devant lui. Il arriva le 7 juillet à la Charité-sur-Loire. On prit l'alarme à Paris. Une trêve de dix jours fut signée, et des négociations se rouvrirent pour une nouvelle tentative de paix.

« Si quelqu'un, en ces lamentables guerres, a grandement travaillé et du corps et de l'esprit, dit la Noue, on peut dire que ç'a été M. l'amiral, car la plus grande partie du fardeau des affaires et des peines militaires, il les a soutenues avec beaucoup de constance et de facilité; et il s'est aussi révéremment comporté avec les princes ses supérieurs comme modestement envers ses inférieurs. Il a toujours eu la piété en singulière recommandation, et un amour de justice, ce qui l'a fait priser et honorer de ceux du parti qu'il avait embrassé. Il n'a point cherché ambitieusement les commandements et les honneurs; on l'a forcé de les prendre pour sa suffisance et prud'homie. Quand il a manié les armes, il a fait connaître qu'il y était très-entendu, autant que capitaine de son temps, et il s'est toujours exposé courageusement aux périls. Aux adversités, on l'a remarqué plein de magnanimité et d'invention pour en sortir, s'étant toujours montré sans fard et parade. Somme, c'était un personnage digne de restituer un État affaibli et corrompu. J'ai voulu dire ce petit mot de lui en passant, car l'ayant connu et hanté, et ayant profité en son école, j'aurais tort si je n'en faisais une véritable et honnête mention[1]. »

Les négociations furent courtes. La guerre durait depuis deux ans. Vainqueurs et vaincus tour à tour, les deux partis en étaient également las. En vain le roi d'Espagne Philippe II offrit à Charles IX un secours de neuf mille hommes pour la continuer. En vain le pape Pie V écrivit à Catherine de Médicis : « Comme il ne peut y avoir de communion entre Satan et les fils de la lumière, on doit tenir pour assuré qu'il ne peut y avoir aucune composition entre les catholiques et les hérétiques, sinon pleine de fraude et de feintise. » — « Nous avions, dit Montluc, battu et rebattu nos ennemis; mais nonobstant cela, ils

[1] *Mémoires de la Noue*, dans la collection Petitot, Ire série, t. XXXIV, p 288.

avaient si bon crédit au conseil du roi que les édits étaient toujours à leur avantage. Nous gagnions par les armes, mais ils gagnaient par ces diables d'écritures. » La paix fut conclue à Saint-Germain en Laye le 8 août 1570, plus équitable et meilleure pour les réformés que les traités précédents ; car, outre une assez grande extension du libre exercice de leur culte et de leurs droits civils dans l'État, elle accordait, « pour deux ans, aux princes de Navarre et de Condé, et à vingt gentilshommes de la religion, désignés par le roi, la garde des villes de la Rochelle, Cognac, Montauban et la Charité, où se pourraient retirer ceux de la religion qui n'oseraient retourner sitôt en leurs maisons. » Tous les membres des parlements, tous les officiers royaux et municipaux et les principaux habitants des villes où existaient les deux religions étaient tenus en outre de jurer « l'entretenement de l'édit».

La paix était faite; mais c'était la troisième depuis sept ans, et bien peu après chaque nouveau traité, la guerre civile avait recommencé; on n'espérait pas plus du traité de Saint-Germain en Laye que n'avaient valu ceux d'Amboise et de Longjumeau, et dans les deux partis on aspirait à quelque chose de plus stable et de plus définitif. Par quels moyens l'obtenir et avec quels gages de durée? Un fait singulier apparaît de 1570 à 1572; il y a comme une saison de mariages et de fêtes matrimoniales. Charles IX alla recevoir à la frontière de son royaume sa fiancée, l'archiduchesse Élisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II, qui fut amenée par l'archevêque de Trèves, chancelier de l'Empire; les noces furent célébrées à Mézières le 26 novembre 1570; les princes et les grands seigneurs protestants y furent invités; ils ne crurent pas devoir s'éloigner de leur asile de la Rochelle; mais Coligny écrivit à la reine mère pour s'excuser, en protestant de son oubli du passé et de son dévouement. Quatre mois après, Coligny lui-même se remariait; veuf depuis trois ans de sa noble femme Charlotte de Laval, il ne formait nul dessein semblable lorsque, dans les dernières semaines de 1570, il reçut du château de Saint-André de Briord, dans le Bugey, une lettre d'une grande dame âgée de trente ans, Jacqueline de Montbel, fille du comte d'Entremont, veuve aussi, qui lui écrivait « qu'elle voulait épouser un saint et un héros, et que ce héros c'était lui. » — « Je ne suis qu'un tombeau, » répondit Coligny. Jacqueline persista, malgré l'opposition de son souverain, Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, qui ne voulait pas que ses sujettes épousassent des étrangers; en février 1571, elle quitta furtivement son château,

descendit le Rhône dans une barque jusqu'à Lyon, monta à cheval, et escortée de cinq amis dévoués, elle parvint à la Rochelle. Tous les amis de Coligny insistèrent pour qu'il acceptât ce dévouement passionné d'une femme qui lui apportait des possessions territoriales précieuses pour les protestants, « car elles étaient une porte ouverte sur Genève. » Coligny accepta; le mariage eut lieu à la Rochelle le 24 mars 1571 : « Madame Jacqueline portait, à cette occasion, dit un chroniqueur contemporain, une robe à l'espagnole de toile d'or noire, avec des bandes de broderie de cannetille d'or et d'argent, et par-dessus un pourpoint de toile d'argent blanche en broderie d'or, avec de gros boutons de diamant. » Elle n'en était pas moins alors presque aussi pauvre que les arquebusiers allemands qui escortaient sa litière; un édit du duc de Savoie, du 31 janvier 1569, lui faisait perdre tous ses biens dans sa patrie. Elle fut reçue en France avec le respect qui lui était dû; lorsque, cinq mois après son mariage, Charles IX appela Coligny à Paris « pour s'en servir en ses plus graves affaires, comme ministre digne, la vertu duquel étant assez connue et expérimentée », il envoya en même temps, à *madame l'Amirale*, un sauf-conduit dans lequel il l'appelait *ma belle cousine*. Y avait-il quelqu'un, dans ce grave et glorieux ménage, qui pressentît dès lors leur prochaine et tragique destinée?

A la même époque, la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, obtenait pour son jeune neveu, Henri de Bourbon, prince de Condé, fils du héros de Jarnac et compagnon d'Henri de Navarre, la main de sa cousine Marie de Clèves, et on poursuivait encore à Londres, pour l'un des frères de Charles IX, tantôt pour le duc d'Anjou, tantôt pour le duc d'Alençon, la négociation qui essayait en vain d'obtenir que la reine Élisabeth épousât un prince français.

A côté de tous ces mariages ou projets de mariage de princes et de grands seigneurs, venait le plus important de tous, celui qui devait unir Henri de Navarre et la sœur de Charles IX, Marguerite de Valois. Il en avait déjà été question treize ou quatorze ans auparavant, sous le règne du roi Henri II, quand Henri de Navarre et Marguerite de Valois, nés tous deux en 1553, n'étaient l'un et l'autre que de petits enfants. Cette union des deux branches de la maison royale, l'une catholique, l'autre protestante, devait être le signe le plus éclatant et le gage le plus sûr de la paix entre le catholicisme et le protestantisme. La convenance politique d'un tel acte parut d'autant plus évidente et plus pres-

sante que la guerre religieuse était devenue plus funeste et le désir de la paix plus général. Charles IX en adopta passionnément l'idée. Dès l'abord il rencontra un obstacle. Le jeune duc de Guise avait déjà fait sa cour à Marguerite de Valois, et obtenu d'elle une faveur si marquée, que l'ambassadeur d'Espagne écrivit à son roi : « Il n'y a chose publique, à cette heure en France, que le mariage de madame Marguerite avec le duc de Guise. » On parlait même d'une tendre correspondance de la princesse avec le duc, qui passait par les mains d'une dame de la reine, la comtesse de Mirandole, dévouée aux Guise et favorite de Marguerite : « Si cela est, dit brusquement Charles IX, nous le tuerons, » et il donna, dit-on, à ce sujet, des ordres si péremptoires que Henri de Guise, un peu inquiet, évita quelque temps de prendre part aux chasses royales, et trouva bon qu'on reprît pour lui un projet de mariage avec Catherine de Clèves, veuve du prince de Portien et riche héritière de grands domaines, en particulier du comté d'Eu. Tant qu'il avait eu quelque espoir d'épouser Marguerite de Valois, le duc de Guise avait repoussé, non sans impertinence, toute idée d'union avec Catherine de Clèves : « Qui pourra me faire épouser la princesse de Portien, disait-il, pourrait me faire épouser une négresse. » Il n'en contracta pas moins, le 4 octobre 1570, ce mariage tant dédaigné, et il retrouva, à ce prix, les bonnes grâces de Charles IX. La reine mère chargea le cardinal Louis de Lorraine, celui que le peuple appelait *le cardinal des bouteilles*, de démentir hautement tout bruit de fiançailles possibles entre sa fille Marguerite et Henri de Guise; et un grand conseil du roi, tenu à trois reprises, adopta en principe le mariage de Marguerite de Valois avec « le petit prince de Béarn ».

Charles IX mit aussitôt la main à l'œuvre pour mener à bien cette résolution, seul moyen, disait-il, de faire enfin cesser cette guerre civile sans cesse renaissante qui troublait sa vie comme son royaume. Il envoya d'abord à la Rochelle le maréchal de Cossé pour sonder, à ce sujet, les dispositions de Coligny et le presser de couper court ainsi aux maux publics et aux griefs des réformés : « Le roi a toujours souhaité la paix, dit le maréchal; il veut qu'elle dure; il n'a que trop éprouvé, pour son malheur et pour celui de son peuple, que, de tous les maux qui peuvent affliger un État, le plus funeste est la guerre civile. Mais que signifie, depuis la paix signée à Saint-Germain, cette retraite de la reine de Navarre et de ses enfants, du prince de Condé, et de tant de seigneurs et de noblesse distinguée, éloignés encore de leurs maisons

et de leurs familles, et rassemblés dans une ville comme la Rochelle, qui a de grands avantages par terre et par mer pour tous ceux qui voudraient recommencer les troubles? pourquoi ne sont-ils pas retournés chez eux? Pendant le plus grand feu de la guerre, ils souhaitaient avec ardeur de revoir leurs maisons, leurs femmes, leurs enfants; et aujourd'hui que la paix leur en donne la liberté, ils aiment mieux demeurer dans une terre en quelque sorte étrangère, où, avec de grandes dépenses, ils sont privés des commodités qu'ils trouveraient chez eux. Le roi ne conçoit pas cette bizarrerie; ou plutôt il appréhende fort que ce long séjour ne couve quelque mauvais dessein. » Les protestants se défendaient vivement de cette supposition; ils alléguaient, pour expliquer leurs inquiétudes persistantes, la très-incomplète exécution des conditions de la paix de Saint-Germain, et les insultes, les attaques dont ils avaient encore à souffrir dans plusieurs parties du royaume, tout récemment encore à Rouen et à Orange. Le roi s'efforçait, sans grand succès, de réprimer ces désordres populaires. La reine de Navarre, les deux princes, Coligny et beaucoup de seigneurs protestants, restaient toujours à la Rochelle, où se tenait, en ce moment, un synode général des Églises réformées. Charles IX y envoya le maréchal de Biron, chargé formellement de négocier le mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Navarre, et d'engager ce prince, la reine de Navarre sa mère et Coligny, à venir à la cour pour conclure cette affaire. Le jeune prince était alors en Béarn. La reine sa mère répondit « qu'elle consulterait ses théologiens, et que, dès que sa conscience serait en sûreté, il n'y avait point de conditions qu'elle n'acceptât dans la vue de contenter le roi et la reine, de leur marquer son obéissance et sa vénération, et d'assurer la tranquillité de l'État, pour laquelle elle sacrifierait volontiers sa propre vie... Mais, ajouta-t-elle, j'aimerais mieux descendre à la condition de la plus petite demoiselle de France que de sacrifier à la grandeur de ma famille mon âme et celle de mon fils. »

En septembre 1571, Charles IX et la reine mère se rendirent à Blois; sur leurs instances, Coligny y vint pour s'entretenir du mariage projeté et des affaires européennes. Le roi le reçut avec une satisfaction émue, l'appelant *mon père* et lui disant : « Nous vous tenons maintenant, vous ne nous échapperez plus quand vous voudrez. » Jeanne d'Albret, plus méfiante, je devrais dire plus clairvoyante, se refusa à sortir de la Rochelle et continua à négocier

vaguement et de loin. Catherine de Médicis insista : « Contentez l'extrême envie que nous avons de vous voir en cette compagnie, lui écrivit-elle; vous y serez aimée et honorée comme le veut la raison et ce que vous êtes. » Jeanne attendit encore; l'année suivante seulement, à la fin de janvier, après avoir bien recommandé à son fils « de rester vers Béarn tandis qu'elle serait à la cour de France », elle partit pour Blois, où Charles IX l'accueillit très-affectueusement en l'appelant *ma bonne tante, ma chère tante*, et lui prodiguant les promesses comme les tendresses. Jeanne était une personne sérieuse et judicieuse; les manières et les procédés de la cour de Blois lui déplurent; le 8 mars 1572, elle écrivit à son fils : « Il me faut négocier tout au rebours de ce que j'avais espéré et qu'on m'avait promis; je n'ai nulle liberté de parler au roi ni à madame Marguerite, seulement à la reine mère, qui me traite à la fourche... Voyant donc que rien ne s'avance et que l'on veut me faire précipiter les choses et non les conduire par ordre, j'en ai parlé trois fois à la reine, qui ne fait que se moquer de moi, et dire à chacun le contraire de ce que je lui ai dit; de sorte que mes amis me blâment, et je ne sais comment démentir la reine, car quand je lui dis : « Madame, on dit que je vous ai tenu tel et tel propos, » encore que ce soit elle-même qui l'ait dit, elle me le renie comme beau meurtre, et me rit au nez, et m'use de telle façon que vous pouvez dire que ma patience passe celle de Grisielidis... Au partir de là, j'ai un escadron de huguenots qui me viennent entretenir, plus pour me servir d'espions que pour m'assister. J'en ai d'une autre humeur qui ne m'empêchent pas moins et qui sont hermaphrodites religieux. Je m'en défends comme je puis.... Je m'assure que si vous saviez la peine en quoi je suis, vous auriez pitié de moi, car l'on me tient des propos vains et moqueries, au lieu de traiter avec moi avec gravité, comme le fait le mérite; de sorte que je crève parce que je me suis si bien résolue de ne me courroucer point que c'est un miracle de voir ma patience.... J'ai trouvé votre lettre fort à mon gré; je la montrerai à madame Marguerite si je puis. Elle est belle et bien avisée, et de bonne grâce, mais nourrie en la plus maudite et corrompue compagnie qui fut jamais. Je ne voudrais, pour chose au monde, que vous y fussiez pour y demeurer. Voilà pourquoi je désire vous marier, et que vous et votre femme vous vous retiriez de cette corruption; car encore que je la croyais bien grande, je la trouve encore davantage. Ce ne sont pas les hommes ici qui prient les femmes; ce sont les fem-

mes qui prient les hommes. Si vous y étiez, vous n'en échapperiez jamais sans une grande grâce de Dieu. »

A côté de cette négociation maternelle et chrétiennement scrupuleuse, Coligny en plaça une autre, belle et digne aussi, mais encore moins en harmonie avec les habitudes et les penchants du gouvernement auquel elle s'adressait. Le guerrier puritain était en même temps un patriote passionné ; il avait à cœur la grandeur de la France autant que sa foi personnelle ; les revers de François Ier et la prépondérance de l'Espagne en Europe pesaient sur son âme comme une décadence nationale dont il avait besoin que la France se relevât. Le moment lui paraissait propice : que le roi s'alliât avec la reine Élisabeth d'Angleterre, le prince d'Orange dans les Pays-Bas et les princes protestants d'Allemagne ; il y avait là, pour la France, un gage assuré de puissance en Europe et en même temps une occasion naturelle de conquérir la Flandre, possession si nécessaire à sa force et à sa sécurité. Mais au-dessus de cette politique si française, s'élevait une question plus grande encore que celle de la sécurité et de la grandeur même de la France : c'était le partage de l'Europe entre le catholicisme et le protestantisme ; et c'était dans un pays catholique en grande majorité et gouverné par une royauté héréditairement catholique, que, pour faire cesser la guerre civile entre catholiques et protestants français, Coligny pressait le roi de se mettre à la tête d'une coalition essentiellement protestante et de la faire triompher en Europe. C'était là, au seizième siècle, une politique chimérique, quelque patriotique qu'en pût être l'intention ; et le héros protestant français qui la recommandait à Charles IX ne savait pas que le protestantisme était à la veille du plus grand désastre qu'il eût à subir en France.

Un fait personnel trompait Coligny. Par sa renommée, par l'élévation de ses vues, par la gravité passionnée de son caractère et de son langage, il avait fortement ému Charles IX, jeune roi d'une imagination vive, d'un tempérament mobile et sympathique, en même temps que d'un jugement faible. Il en vint promptement, avec Coligny, à des épanchements qui avaient tout l'air d'une complète et involontaire franchise. « Parlant un jour à l'amiral de la conduite à tenir dans l'entreprise sur la Flandre, et sachant bien que la reine mère lui était suspecte : « Mon père, lui dit-il, il y a une chose en ceci à quoi il « nous faut bien prendre garde; c'est que la reine ma mère, qui veut « mettre le nez partout, comme vous savez, ne sache rien de cette entre-

« prise, au moins quant au fond, car elle nous gâterait tout. — Comme « il vous plaira, Sire ; mais je la tiens pour si bonne mère et si affec- « tionnée au bien de votre État que, quand elle le saura, elle n'y gâtera « rien. — Vous vous trompez, mon père, lui dit le roi ; laissez-moi faire « seulement ; je vois bien que vous ne connaissez pas ma mère ; c'est la « plus grande brouillonne de la terre. » Une autre fois, parlant aussi à Téligny, gendre de Coligny, de cette entreprise de Flandre, le roi lui dit : « Veux-tu que je te die librement, Téligny ? Je me méfie de tous ces gens-ci : l'ambition de Tavannes m'est suspecte ; Vieilleville n'aime que le bon vin ; Cossé est trop avare ; Montmorency ne se soucie que de sa chasse et de sa volerie ; le comte de Retz est Espagnol ; les autres seigneurs de ma cour et ceux de mon conseil ne sont que des bêtes ; mes *secrétaires d'État*, pour ne rien celer de ce que j'en pense, ne me sont pas fidèles ; si bien qu'à vrai dire je ne sais par quel bout commencer. » Ce langage libre et confiant avait inspiré à Coligny une confiance réciproque ; il se croyait une influence décisive sur les idées et la conduite du roi ; quand les protestants lui témoignaient, à ce sujet, quelque méfiance, il la leur reprochait vivement ; il leur affirmait les bonnes intentions et la sincérité du roi ; il se croyait en réalité, disait avec humeur Catherine de Médicis, « deuxième roi de France. »

Qu'y avait-il de sincère dans ces épanchements de Charles IX avec Coligny et de réel dans l'influence de l'amiral sur le roi ? Je touche à la grande question historique tant débattue : la Saint-Barthélemi fut-elle un dessein, depuis longtemps arrêté et préparé, de Charles IX et de son gouvernement, ou une résolution presque soudaine, déterminée par les faits et la situation du moment, et dans laquelle Charles IX fut entraîné, non sans peine, par sa mère Catherine et ses conseillers ?

Je rappelle ici ce que j'ai dit naguère, dans ce chapitre même, sur l'état des esprits et des mœurs au seizième siècle et sur ses tragiques conséquences. *Le massacre*, je n'ajoute à ce mot aucune qualification spéciale, était une idée, une habitude, je dirai presque une pratique familière à ce siècle, et qui n'excitait ni la surprise, ni l'horreur qui s'y attachent de nos jours. On portait si peu de respect à la vie humaine et à la vérité dans les relations humaines ! Non que ces sentiments naturels, qui sont l'honneur du genre humain, fussent complétement éteints dans les âmes ; ils reparaissaient çà et là comme une protestation contre les vices et les crimes du temps ; mais ils étaient trop faibles et trop rares pour lutter efficacement contre l'empire des



L'AMIRAL GASPARD DE COLIGNY

D'après une gravure du XVIe siècle, par Marc Duval. (Collection Hennin.)

passions et des intérêts personnels, des haines et des espérances atroces, des égarements intellectuels et des corruptions morales. Tromper et tuer étaient des actes si communs qu'on ne s'en étonnait guère et qu'on y était presque résigné d'avance. J'ai cité quinze ou vingt exemples *des massacres* qui, sous le règne de Charles IX, de 1562 à 1572, ont odieusement troublé et ensanglanté telle ou telle partie de la France, sans laisser aucune trace durable dans son histoire. Avant *le massacre* de la Saint-Barthélemi, *le massacre* de Vassy est presque le seul qui ait reçu et gardé son vrai nom. *Le massacre* de Vassy fut, à coup sûr, un accident, un fait nullement prévu ni préparé. *Le massacre* de la Saint-Barthélemi fut un événement dès longtemps prévu et annoncé, promis aux catholiques, et jeté comme une menace aux protestants, écrit, pour ainsi dire, d'avance dans l'histoire de nos guerres religieuses, mais qui n'en fut pas moins, au moment où il s'accomplit et par le mode de son accomplissement, un acte inattendu pour la plupart des victimes et contesté même entre ses auteurs. Aussi fut-il, dès le premier moment, un objet de surprise et d'horreur, en Europe comme en France; non-seulement à cause des torrents de sang répandus, mais aussi à cause de l'extraordinaire degré de mensonge et de haine féroce qui en fut le caractère.

Je n'apporterai, à l'appui de ma double affirmation, que des faits et des textes qui me paraissent décisifs.

En 1565, Charles IX et Catherine de Médicis eurent une entrevue à Bayonne avec le duc d'Albe, représentant de Philippe II, pour aviser aux moyens de délivrer la France des hérétiques : « Ils s'arrêtèrent enfin, dit l'historien contemporain Adriani[1], à l'avis du roi catholique, qui pensait que ce grand bien ne pouvait s'accomplir que par la mort de tous les chefs des huguenots, et en faisant, selon le proverbe, de nouvelles *Vêpres siciliennes :* « Prenez le gros poisson, disait le duc « d'Albe, et laissez aller le fretin; un saumon vaut mieux que mille « grenouilles. » Ils décidèrent que l'acte se ferait à Moulins, dans le Bourbonnais, où le roi devait retourner. L'exécution fut ajournée ensuite à la Saint-Barthélemy, en 1572, à Paris, à cause de quelques soupçons qu'avaient manifestés les huguenots, et parce qu'on jugea plus facile et plus sûr de les réunir tous à Paris qu'à Moulins.

Catherine de Médicis chargea le cardinal Santa Croce d'assurer le

[1] Continuateur de Guichardin; il avait puisé ses renseignements dans le *Journal* de Cosme de Médicis, grand-duc de Toscane, mort en 1574.



pape Pie V « qu'elle et son fils n'avaient rien plus à cœur que de réunir un jour l'amiral et tous ses affidés, et d'en faire un massacre[1]; mais la chose, dit-elle, était si difficile qu'on ne pouvait promettre de la faire dans tel temps plutôt que dans tel autre. »

La Noue atteste dans ses *Mémoires* « la résolution prise à Bayonne avec le duc d'Albe d'exterminer les *huguenots* de France et les *gueux* de Flandre; de quoi on avait été averti par ceux de qui on ne se doutait pas. Toutes ces choses, et plusieurs autres dont je me tais, réveillaient fort, ajoute-t-il, ceux qui n'avaient pas envie qu'on les prît endormis. Et je me recorde que les chefs de la religion firent, en peu de temps, trois assemblées, tant à Valeri qu'à Châtillon, où se trouvèrent dix ou douze des plus signalés gentilshommes, pour délibérer sur les occurrences présentes, et chercher des expédients légitimes et honnêtes pour s'assurer contre tant de frayeur, sans en venir aux derniers remèdes. »

De Thou regarde ces faits comme certains, et après y avoir ajouté quelques détails, il les résume en disant : « Voilà ce qui se passa à Bayonne en 1565. »

En 1571, après la troisième guerre de religion et la paix de Saint-Germain en Laye, le maréchal de Tavannes écrivait à Charles IX : « La paix a chance de durée parce que ni l'un ni l'autre des deux partis ne veut ni ne peut renouveler la guerre ouverte; mais si l'un des deux voit une occasion bien sûre pour mettre fin entière à la chose de question (*au fond de la question*), il la prendra; car de demeurer pour jamais en l'état où l'on est, personne ne le peut ni ne le doit espérer. Et il n'y a point d'occasion si approchant de la victoire entière que de prendre les personnes. Car de surprendre ce qu'ils (*les réformés*) tiennent, réduire leur religion, rompre tout à une fois les alliances qui les soutiennent, cela est impossible. Ainsi il n'y a moyen que de prendre les chefs tous à la fois pour y mettre une fin. »

L'année suivante, le 24 août 1572, quand la Saint-Barthélemi éclata, Tavannes prit soin d'expliquer lui-même ce qu'en 1571 il entendait par ces mots : *prendre les chefs tous à la fois pour y mettre une fin.* Investi du commandement dans Paris, « il se promena tout le jour par la ville, dit Brantôme, et voyant tant de sang répandu, il disait et s'écriait au peuple : « Saignez, saignez; les médecins disent que la « saignée est aussi bonne en tout ce mois d'août comme en mai. »

[1] *Un macello.*

Dans l'année qui précéda l'explosion du massacre, quand le mariage de Marguerite de Valois avec le prince de Navarre fut convenu, et Coligny souvent présent à la cour, tantôt à Blois, tantôt à Paris, alors s'éleva, entre le roi et la reine mère, une dissidence que rien jusque-là n'avait fait pressentir. Évidemment l'union des deux branches catholique et protestante de la maison royale et la politique patriotique de Coligny plaisaient beaucoup plus à Charles IX qu'à sa mère. Sur la question matrimoniale, le sentiment du roi était si vif qu'il l'exprimait brutalement. Jeanne d'Albret lui ayant dit un jour qu'elle craignait que le pape ne fît attendre longtemps la dispense requise pour le mariage : « Non, non, ma tante, dit le roi, je vous honore plus que le pape, et j'aime plus ma sœur que je ne le crains. Je ne suis pas huguenot, mais je ne suis pas sot non plus. Si le pape fait trop la bête, je prendrai moi-même Margot par la main, et je la mènerai épouser en plein prêche. » Coligny, de son côté, était si content des premières mesures que Charles IX avait prises en faveur des Pays-Bas dans leur querelle avec Philippe II, et si confiant lui-même dans son influence sur le roi que, Tavannes se plaignant devant lui « que les vaincus fissent la loi aux vainqueurs », Coligny lui dit en face : « Quiconque ne veut pas la guerre avec l'Espagne n'est pas bon Français et a la croix rouge dans le ventre. » Les catholiques s'alarmaient et s'irritaient. Les Guise et leurs partisans quittèrent la cour. On approchait de l'époque fixée pour le mariage d'Henri de Navarre et de Marguerite de Valois ; le nouveau pape, Grégoire XIII, qui s'était d'abord montré plus facile que son prédécesseur Pie V, mettait à la dispense des conditions auxquelles ni le futur époux, ni le roi Charles IX lui-même ne voulaient consentir. La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, venue à Paris pour les préparatifs du mariage, y était morte le 8 juin 1572 ; mort qui avait donné lieu à des accusations de poison très-probablement mal fondées : « Princesse n'ayant de femme que le sexe, dit d'Aubigné, l'âme entière aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes affaires et le cœur invincible aux adversités. » Ce fut en grand deuil que son fils, devenu roi de Navarre, arriva à la cour, accompagné de huit cents gentilshommes tous aussi en deuil ; « mais, raconte Marguerite de Valois elle-même, les noces se firent peu de jours après avec autant de triomphe et de magnificence que de nulle autre de ma qualité ; le roi de Navarre et sa troupe ayant changé le deuil en habits très-riches et beaux, et moi habillée à la royale, avec couronne et corset d'hermine

mouchetée, toute brillante de pierreries de la couronne, et le grand manteau bleu à quatre aunes de queue portée par trois princesses, le peuple s'étouffant en bas à nous regarder de passer.» Le mariage fut célébré le 18 août par le cardinal de Bourbon, devant le portail de Notre-Dame. Quand il demanda à la princesse Marguerite si elle y consentait, elle parut un moment hésiter; le roi Charles IX lui posa un peu rudement la main sur la tête, et la lui fit baisser en signe d'assentiment. Accompagnée du roi, de la reine mère et de tous les assistants catholiques, Marguerite alla entendre la messe dans le chœur; Henri, avec ses amis protestants, se promena dans le cloître et dans la nef; le maréchal de Damville montrait à Coligny, suspendus à la voûte de Notre-Dame, les drapeaux pris sur les vaincus à la bataille de Moncontour: « J'espère, dit l'amiral, qu'on en aura bientôt d'autres mieux séants à loger en cette place. » Il se promettait déjà des victoires sur les Espagnols.

Cependant Charles IX commençait à hésiter. Il voulait bien se détacher du roi d'Espagne et même lui déplaire, mais non pas se brouiller activement avec lui et lui faire la guerre; il ne pouvait se dissimuler qu'en France, quoique cette politique fût très-française, on la trouvait trop protestante pour un roi catholique. Coligny le pressait vivement: « Si les hommes vous manquent, lui disait-il, j'en ai dix mille à votre service; » sur quoi Tavannes dit au roi: « Sire, celui de vos sujets qui vous porte de telles paroles, vous devez lui faire trancher la tête. Comment vous offre-t-il ce qui est à vous? C'est qu'il les a gagnés et corrompus, et qu'il est chef de parti à votre préjudice. » Tavannes, rude et fidèle guerrier, n'admettait pas qu'il pût y avoir, entre les hommes, des liens moraux supérieurs aux liens politiques. Charles IX, trop faible d'esprit et de caractère pour penser et agir avec indépendance et conséquence dans les grandes questions de son époque, ne cherchait qu'à les éluder et à charger le temps, ce maître inconnu, de les résoudre à sa place. Son indécision le jeta dans l'impuissance, et il finit par ne plus savoir que ruser et mentir comme sa mère, même avec sa mère. Pendant qu'il mariait sa sœur au roi de Navarre et qu'il concertait sa politique avec Coligny, il tenait aux trois principales personnes qui venaient l'entretenir de ces affaires, trois langages divers: au cardinal Alessandrino, que le pape Pie V lui avait envoyé pour combattre le mariage, il disait: « Monsieur le cardinal, tout ce que vous me dites est bon; je le reconnais et j'en remercie le pape et

vous; si j'avais quelque autre moyen de me venger de mes ennemis, je ne ferais pas ce mariage; mais je n'en ai point d'autre. » Avec Jeanne d'Albret, il s'applaudissait du mariage comme de la meilleure politique qu'il pût pratiquer : « Je donne ma sœur, disait-il, non pas au prince de Navarre, mais à tous les huguenots, comme pour se marier avec eux, et pour leur ôter tout doute de l'immuable fermeté de mes édits. » Et pour complaire à sa mère Catherine, il lui disait, le soir même de son entrevue avec Jeanne d'Albret : « Que vous en semble, madame? Est-ce que je ne joue pas bien mon rollet? — Oui, fort bien; mais ce n'est rien si cela ne continue. » Et Charles continuait à jouer son rôle, même après la Saint-Barthélemi accomplie, car il se plaisait à dire en riant : « Ma grosse sœur Margot a pris tous ces rebelles huguenots à la pipée. Ce qui m'a le plus fâché, c'est d'être contraint à dissimuler si longtemps. »

Son biographe contemporain catholique, Papire Masson, qui avait vingt-huit ans au moment de la Saint-Barthélemi, dit de lui : « Il est impatient dans l'attente, féroce dans ses colères, habilement dissimulé quand il le veut, et prêt à violer sa foi dès que cela lui paraît utile. »

Tel était le prince fougueux et léger, inconséquent et rusé, accessible aux sympathies comme aux haines les plus contraires, dont Catherine de Médicis et l'amiral de Coligny se disputaient la possession.

Au printemps de 1572, Coligny pouvait se croire vainqueur dans cette lutte; sur ses instances, Charles IX avait écrit, le 27 avril, au comte Louis de Nassau, chef de l'insurrection protestante dans le Hainaut, « qu'il était déterminé, autant que les occasions et la disposition de ses affaires le permettraient, à employer les forces que Dieu avait mises dans sa main à tirer les Pays-Bas de l'oppression sous laquelle ils gémissaient. » Fort de cette promesse du roi, Coligny avait levé un corps de protestants français, et l'avait envoyé, sous le commandement de la Noue, se joindre à l'armée de Louis de Nassau. Les réformés avaient eu d'abord des succès; ils avaient pris Valenciennes et Mons; mais le duc d'Albe releva les affaires du roi d'Espagne; il rentra dans Valenciennes et il assiégeait Mons. Coligny envoya au secours de cette place un nouveau corps français sous les ordres de Senlis, un de ses compagnons de foi et d'armes. Avant de partir, Senlis vit Charles IX, en reçut de l'argent avec des encouragements, et, dans le corps qu'il emmenait, des catholiques étaient mêlés aux protestants. Mais de la cour même de France vinrent au duc d'Albe des avertissements qui le mirent en mesure

de surprendre le corps français; Senlis fut battu et fait prisonnier le 10 juillet : « J'ai en mon pouvoir, manda le duc d'Albe à son roi, une lettre du roi de France qui vous frapperait de stupeur si vous la voyiez; pour le moment, il convient de n'en rien dire. » « La nouvelle de la défaite de Senlis vole en cour, dit Tavannes, et change cœurs et conseils. Le dédain, le dépit se conçoit dans l'amiral, qui rejette cette défaite sur ceux qui ont empêché le roi de se déclarer; il fait une nouvelle levée de trois mille hommes de pied, et ne considérant pas qui il est et où il est, outrecuidé d'audace, il déclare qu'il ne peut plus tenir ses partisans, et qu'il faut une des deux guerres, espagnole ou civile. Tout tonne à la cour; chacun demeure en garde sur la pointe de la résolution. » Un grand conseil fut réuni. Coligny ne s'en souciait pas. Il avait déjà, sur la demande du roi, exposé dans un long mémoire toutes les raisons de sa politique pour la guerre avec l'Espagne; le roi s'en était montré frappé; mais, « comme il ne cherchait, dit de Thou, qu'à gagner du temps sans qu'on s'en aperçût, » il remit le mémoire de l'amiral à son garde des sceaux, Jean de Morvilliers, en lui demandant d'exposer aussi toutes les raisons de la politique pacifique. Coligny, homme de résolution et d'action, ne prenait nul plaisir à perpétuer ainsi la discussion; cependant il reproduisit et soutint vivement, dans le grand conseil, les vues qu'il avait si souvent exprimées. Elles furent presque unanimement repoussées. Coligny ne se tint pas pour obligé d'y renoncer : « J'ai promis, dit-il, pour mon propre compte, mon secours au prince d'Orange; j'espère que le roi ne trouvera pas mauvais qu'avec mes amis, et peut-être en personne, j'acquitte ma promesse. » Cette réserve excita une grande surprise : « Madame, dit Coligny à la reine mère, le roi évite aujourd'hui une guerre qui lui promettrait de grands avantages; Dieu garde qu'il en éclate une autre qu'il ne puisse pas éviter ! » Le conseil se sépara fort agité : « Que la reine prenne garde aux secrets conseils, desseins et paroles du roi son fils, dit Tavannes; si elle n'y veille, les huguenots le posséderont. Qu'au moins, avant de penser à autre chose, elle s'applique à regagner la puissance de mère que l'amiral lui a fait perdre. »

Le roi était à la chasse en Brie. La reine mère alla l'y rejoindre; elle s'enferma avec lui dans un cabinet, et, fondant en larmes : « Je n'aurais jamais pensé, lui dit-elle, que, pour avoir pris tant de peine à vous élever et vous avoir conservé la couronne, vous m'eussiez voulu donner récompense si misérable. Vous vous cachez de moi, qui suis votre



CHARLES IX ET CATHERINE DE MÉDICIS

Charles IX, d'après un portrait de la collection du comte de Montbrison.
Catherine, d'après le recueil des portraits de la Bibl. nat.

mère, pour prendre conseil de vos ennemis. Je sais que vous tenez des conseils secrets avec l'amiral ; vous désirez vous plonger dans la guerre d'Espagne inconsidérément, pour mettre votre royaume, vous et vos personnes, en proie à ceux de la religion. Si je suis si malheureuse, avant que je voye cela, donnez-moi congé de me retirer au lieu de ma naissance ; éloignez de vous votre frère, qui se peut nommer infortuné d'avoir employé sa vie pour conserver la vôtre ; donnez-lui au moins le temps de se retirer hors du danger et de la présence de ses ennemis acquis en vous faisant service ; huguenots qui veulent, non la guerre d'Espagne, mais celle de France, et la subversion de tous les États pour s'établir. »

Tavannes lui-même qualifie ces paroles de « harangue artificielle » ; mais, dit-il, « elle émut, étonna, épouvanta le roi, non pas tant à cause des huguenots que de sa mère et de son frère dont il savait la finesse, ambition et puissance en son État ; il s'émerveillait de voir ses conseils ainsi révélés ; il les avoua, demanda pardon, promit obéissance. Cette méfiance semée, ce premier coup jeté, la reine mère, continuant son mécontentement, se retira à Monceaux. Le roi tremblant la suivit ; il la trouva avec son frère, les sieurs de Tavannes, de Retz et le secrétaire d'État de Sauve, lequel se mit à genoux et reçut pardon de Sa Majesté pour avoir révélé ses conseils à sa mère. L'infidélité, la braverie, l'audace, les menaces et entreprises huguenotes furent magnifiées avec tant de vérité et d'artifice que d'amis les voilà ennemis du roi, lequel néanmoins, toujours fluctuant, ne pouvait perdre encore le désir qu'il avait conçu d'obtenir gloire et réputation par la guerre espagnole. »

Un incident nouveau accrut l'agitation dans le groupe royal. En juillet 1572, le trône de Pologne était devenu vacant. Une ambassade polonaise vint l'offrir au duc d'Anjou. De sa part et de la part de sa mère, l'empressement à accepter fut d'abord grand ; Catherine était charmée de voir son fils favori devenir roi : « Si nous avions exigé, dit un historien polonais, que les Français fissent construire un pont d'or massif sur la Vistule, ils s'y seraient engagés. » L'hésitation succéda bientôt à l'empressement ; Henri demanda des renseignements et prit du temps pour répondre. Il s'était aussi montré hésitant dans la négociation engagée à Londres, en 1571, pour lui faire épouser la reine d'Angleterre Elisabeth. Coligny, qui désirait fort son éloignement, engagea Charles IX à insister pour une prompte solution : « Si *Monsieur*, dit-il, qui n'a pas voulu de l'Angleterre par mariage, ne veut pas non plus de la Pologne

par élection, qu'il déclare donc décidément qu'il ne veut pas sortir de France. » Les relations des deux frères devinrent de jour en jour plus difficiles : deux ans plus tard, Henri, momentanément roi de Pologne, les raconta lui-même un soir à son médecin Miron. « Quand, par aventure, dit-il, la reine mère et moi abordions le roi, après le départ de l'amiral, pour lui parler de quelques affaires, voire même de celles qui ne regardaient que son plaisir, nous le trouvions merveilleusement fougueux et renfrogné, avec un visage et des contenances rudes, et encore davantage ses réponses. Un jour, bien peu de temps avant la Saint-Barthélemi, partant exprès de mon logis pour aller voir le roi, quelqu'un me répondit qu'il était dans son cabinet, d'où tout présentement l'amiral venait de sortir qui y avait été seul fort longtemps. J'y entrai incontinent, comme j'avais accoutumé. Mais sitôt que le roi mon frère m'eut aperçu, sans me rien dire, il commença à se promener furieusement et à grands pas, me regardant souvent de travers et de fort mauvais œil, mettant parfois la main sur sa dague, et d'une façon si animeuse que je n'attendais autre chose sinon qu'il me vînt colleter pour me poignarder. Je fus fort marry d'être entré, pensant au danger où j'étais, mais encore plus à m'en ôter; ce que je fis si dextrement que, pendant qu'il se promenait en me tournant le dos, je me retirai promptement vers la porte que j'ouvris, et avec une révérence plus courte que celle de l'entrée, je fis ma sortie, qui ne fut quasi point aperçue de lui que je ne fusse dehors. Et, de ce pas, je m'en allai trouver la reine ma mère; et conjoignant ensemble tous les rapports, avis et suspicions, le temps et les circonstances passées avec cette dernière rencontre, nous demeurâmes l'un et l'autre aisément persuadés et comme certains que l'amiral était celui qui avait imprimé au roi quelque mauvaise et sinistre opinion de nous, et nous résolûmes dès lors de nous en défaire. »

Une première idée vint à Catherine et à son fils. Deux personnes portaient à Coligny une haine passionnée : c'était la veuve du duc François de Guise, Anne d'Este, devenue duchesse de Nemours par un second mariage, et son fils Henri de Guise, jeune homme de vingt-deux ans. Ils étaient l'un et l'autre convaincus que Coligny avait poussé Poltrot à assassiner le duc François, et ils avaient juré d'en tirer vengeance. Informés de l'intention de la reine mère et du duc d'Anjou, ils s'y associèrent avec empressement; le jeune duc de Guise croyait sa mère très-capable de frapper l'amiral au milieu même de quelqu'une

des grandes réunions de la cour; les belles dames du seizième siècle étaient exercées à manier la dague et le pistolet. A défaut de la duchesse de Nemours, on pensa à son fils pour se défaire de Coligny : « Il fut une fois délibéré, dit le duc de Bouillon dans ses *Mémoires*, que M. de Guise tuerait M. l'amiral en une course de bague que faisait le roi dans le jardin du Louvre où tous Messieurs menaient des parties. J'étais de celle de M. le duc, lequel on croyait avoir intelligence avec M. l'amiral; à cette occasion, on fit que nos habillements ne fussent prêts, et feu M. le duc et sa partie ne courut point. La résolution contre M. l'amiral fut changée avec prudence ; d'autant qu'il était fort périlleux, pour la personne du roi et de Messieurs, de le vouloir tuer en ce lieu, y étant présents plus de quatre cents gentilshommes de la religion, qui eussent pu beaucoup entreprendre sur l'attentat contre ce seigneur, lequel était tant aimé d'eux. » Tout bien considéré, on jugea plus convenable de se servir, pour un tel coup, d'un agent subalterne; Catherine et le duc d'Anjou firent venir un capitaine gascon attaché à la maison de Lorraine, qu'ils savaient résolu et dévoué : « Nous lui fîmes montrer, dit le duc d'Anjou, le moyen qu'il tiendrait pour attaquer celui que nous désirions; mais l'ayant bien considéré, lui, tous ses mouvements, sa parole et ses contenances, qui nous avaient fait rire et donné du passe-temps, nous le jugeâmes trop écervelé et éventé pour bien exécuter le coup. » Ils s'adressèrent alors à un officier « pratique et expérimenté dans l'assassinat », Charles de Louviers, sieur de Maurevert, qu'on appelait *le tueur du roi*, parce qu'il avait déjà rendu un tel service, et ils convinrent avec lui de toutes les circonstances de lieu, de temps et des procédés les plus propres à assurer le succès de l'acte en donnant au meurtrier des chances de salut.

En de telles situations, il n'y a guère de projet dont le secret soit si bien gardé qu'il ne se répande dans l'air quelque bruit qui avertisse les esprits attentifs; et lorsque c'est le sort d'un héros religieux ou populaire qui est en question, les amis ou les serviteurs dévoués ne manquent jamais autour de lui, prompts à s'alarmer pour lui. Quand Coligny monta à cheval pour aller de Châtillon à Paris, une pauvre paysanne de ses terres se jeta devant lui en pleurant : « Ah! Monsieur, ah! notre bon maître, vous allez vous perdre; je ne vous reverrai jamais si vous allez une fois à Paris; vous y mourrez, vous et tous ceux qui iront avec vous.» A Paris, aux approches de la Saint-Barthélemi, l'amiral apprit que quelques-uns de ses gentilshommes en partaient : « On vous fait ici

trop bonne chère, lui dit l'un d'entre eux, Langoiran; il vaut mieux se sauver avec les fous que de se perdre pour être cru trop sage. » « L'amiral était assailli de lettres qui lui rappelaient la perversité de la reine mère, la détestable éducation du roi, dressé à toutes violences et péchés horribles; sa Bible est Machiavel; on l'a préparé, par le sang des bêtes, à verser le sang des hommes; on lui a persuadé qu'un prince n'est pas tenu d'observer un édit extorqué par ses sujets. » A tous ces avertissements Coligny répondait, tantôt en affirmant la bonne foi du roi, tantôt en disant : « J'aime mieux être traîné mort dans les boues de Paris que de retourner à la guerre civile. » Cette grande âme avait ses heures, non pas de doute sur sa foi ou de découragement sur sa cause, mais de profonde tristesse sur les spectacles atroces ou honteux et sur les malheurs publics ou privés par lesquels il fallait passer.

Charles IX lui-même ressentait quelque inquiétude de la rencontre des Guise et de Coligny à sa cour. Les Guise l'avaient quittée avant le 18 août, jour fixé pour le mariage du roi Henri de Navarre avec Marguerite de Valois. Le mariage accompli, ils devaient y revenir et ils y revinrent en effet. Au moment de leur retour, le roi dit à Coligny, avec les démonstrations de l'amitié la plus sincère: « Vous savez, mon père, la promesse que vous m'avez faite de n'insulter aucun des Guise tant que vous demeureriez à la cour. De leur côté, ils m'ont donné parole qu'ils auraient, pour vous et pour tous les gens de votre suite, la considération que vous méritez. Je compte entièrement sur votre parole; mais je ne me fie pas tant à la leur; je sais qu'ils ne cherchent qu'une occasion pour faire éclater leur vengeance; je connais leur caractère hautain et hardi; comme ils ont le peuple de Paris à leur dévotion, et qu'en venant ici, sous prétexte des fêtes du mariage de ma sœur, ils ont amené une troupe nombreuse de soldats bien armés, je serais désolé qu'ils entreprissent quelque chose contre vous; cette injure retomberait sur moi. Cela étant, si vous pensez comme moi, je crois qu'il est à propos que je fasse entrer dans la ville le régiment des gardes avec tels et tels capitaines (il ne nomma que des gens qui n'étaient point suspects à Coligny); ce secours, ajouta le roi, assurera la tranquillité publique, et si les factieux remuent, on aura des gens à leur opposer. » L'amiral consentit à la proposition du roi. Il ajouta qu'il était prêt à déclarer « que jamais il n'avait été coupable ni approbateur de la mort du duc François de Guise, et qu'il tenait pour calomniateur et scélérat quiconque dirait qu'il l'avait fait faire. » Quoique se rendant fréquem-

ment au palais lui et les Guise, ils ne s'étaient pas adressé la parole en s'y rencontrant. Charles avait promis aux princes lorrains « de ne pas les forcer à faire amitié avec Coligny plus qu'il ne leur conviendrait. » Il croyait avoir pris toutes les précautions nécessaires pour maintenir dans sa cour, quelque temps au moins, la paix qu'il désirait.

Le vendredi 22 août 1572, Coligny retournait à pied du Louvre à la rue des Fossés-Saint-Germain-l'Auxerrois, où il demeurait; il était occupé à lire une lettre qu'il venait de recevoir; un coup de feu, parti de la fenêtre d'une maison du cloître Saint-Germain-l'Auxerrois, lui brisa deux doigts de la main droite et lui logea une balle dans le bras gauche; il leva les yeux, indiqua de sa main mutilée la maison d'où le coup était parti, et regagna à pied son logis. Deux des gentilshommes qui l'accompagnaient se précipitèrent pour se saisir de l'assassin; il était trop tard; Maurevert était logé là, et aux aguets depuis trois jours, chez un chanoine, ancien précepteur du duc de Guise; un cheval de l'écurie du duc l'attendait sur les derrières de la maison; son coup fait, il était parti au galop. On le poursuivit plusieurs lieues sans l'atteindre.

Coligny envoya prévenir le roi de ce qui venait de lui arriver: « C'était là, dit-il, la belle fidélité de l'accord entre lui et le duc de Guise. » « Je n'aurai donc jamais de repos! » s'écria Charles en brisant la raquette dont il jouait à la paume avec le duc de Guise et Téligny, le gendre de l'amiral; et il rentra aussitôt dans sa chambre. Le duc de Guise s'éloigna en silence. Téligny rejoignit en hâte son beau-père. Ambroise Paré l'avait déjà pansé en lui coupant les deux doigts brisés; quelqu'un exprima la crainte que les balles ne fussent empoisonnées: « Il en sera ce qu'il plaira à Dieu, dit Coligny, » et se tournant vers le ministre Merlin, qui était accouru: « Priez-le qu'il m'octroye le don de persévérance. » Vers midi, les maréchaux de Damville, de Cossé et de Villars vinrent le voir « par vraie amitié, lui dirent-ils, et non pour l'exhorter à souffrir son mal avec patience: nous savons que la patience ne vous manquera pas. » — « Je vous proteste, dit Coligny, que la mort ne m'effraye point; c'est de Dieu que je tiens ma vie; quand il me la redemandera, je suis tout prêt à la lui rendre. Mais je voudrais bien voir le roi avant de mourir; j'ai à lui parler de choses qui regardent sa personne et le salut de son État, et que je suis assuré qu'aucun de vous n'oserait lui dire. — Je vais en avertir Sa Majesté... », reprit Damville, et il sortit avec Villars et Téligny, laissant le maréchal de Cossé dans la chambre. « Vous souvenez-vous, lui dit Coligny, des avis que je vous ai

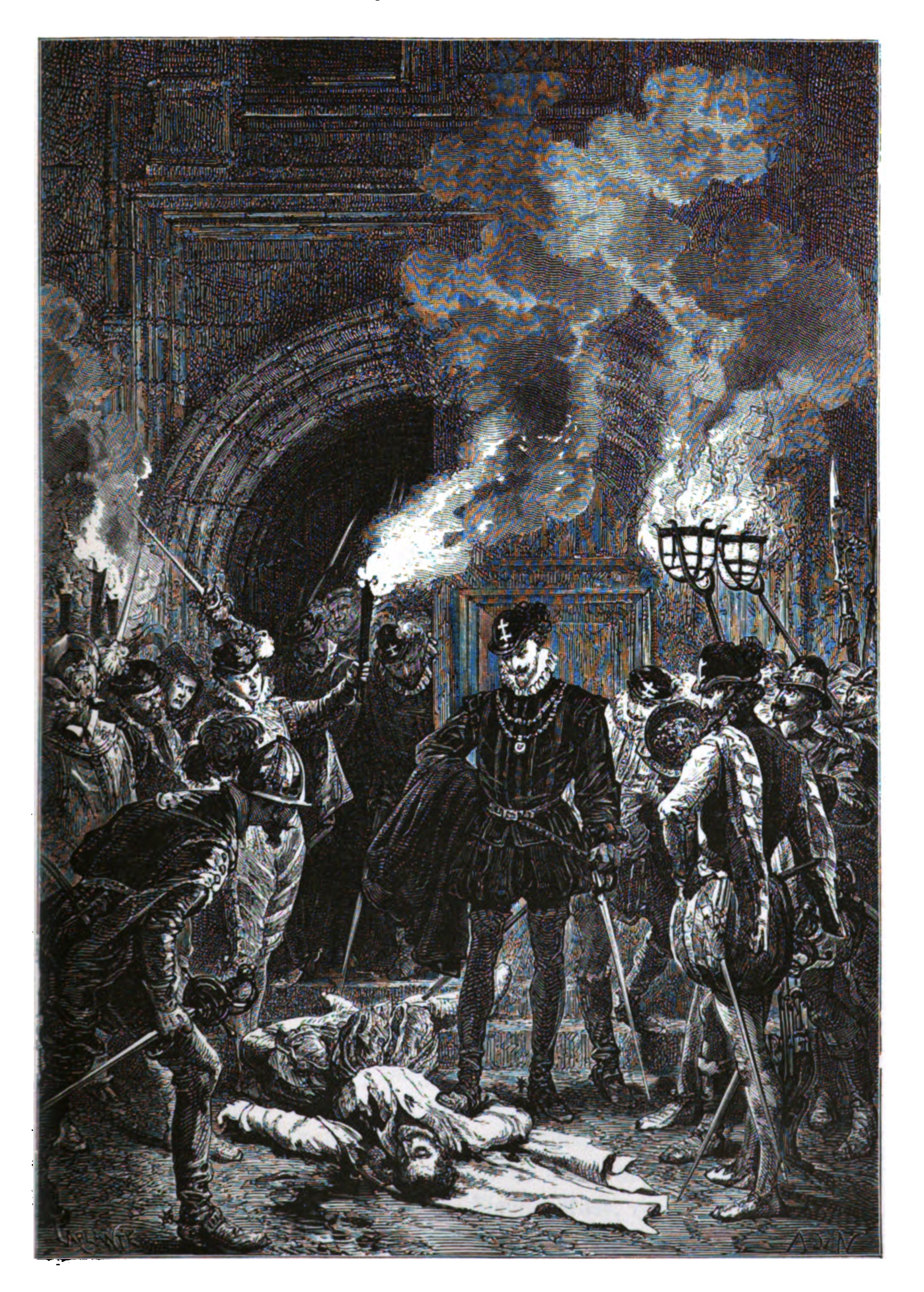
donnés il y a quelques heures? Vous ferez bien de prendre vos sûretés. »

Vers deux heures de l'après-midi, le roi, la reine mère, les ducs d'Anjou et d'Alençon, ses deux autres fils, avec plusieurs de leurs grands serviteurs, se rendirent chez l'amiral : « Mon père, lui dit le roi en entrant, la blessure est pour vous; la douleur et l'outrage pour moi; mais j'en ferai telle vengeance qu'on s'en souviendra à jamais, » ce qu'il accompagna de ses imprécations ordinaires. « Lors l'amiral, qui était dans son lit fort blessé, dit le duc d'Anjou lui-même dans son récit de cette entrevue, demanda au roi de parler à lui en secret, ce que le roi lui accorda volontiers, faisant signe à la reine ma mère et à moi de nous retirer, ce que nous fîmes incontinent au milieu de la chambre, où nous demeurâmes debout pendant ce colloque privé qui nous donna un grand soupçon. Nous nous vîmes entourés de plus de deux cents gentilshommes et capitaines du parti de l'amiral qui étaient dans la chambre et dans une autre auprès, et encore dans une salle basse, lesquels, avec des faces tristes, des gestes et contenances de gens mal contents, parlementaient aux oreilles les uns des autres, passant et repassant souvent devant et derrière nous, non avec tant d'honneur et de respect qu'ils le devaient, et quasi ils avaient quelque soupçon que nous avions part à la blessure de l'amiral. Nous fûmes surpris d'étonnement et de crainte de nous voir là enfermés, comme depuis me l'a avoué plusieurs fois ma mère, disant qu'elle n'était oncques entrée en lieu où il y eût tant d'occasion de peur, et d'où elle fût sortie avec plus d'aise et de plaisir. Ce doute nous fit rompre promptement le discours que l'amiral faisait au roi; sous une honnête couverture que la reine ma mère inventa, laquelle, s'approchant du roi, lui dit tout haut qu'il n'y avait point d'apparence de faire parler si longtemps l'amiral, et qu'elle voyait bien que ses médecins et chirurgiens le trouvaient mauvais, comme cela véritablement était bien dangereux et suffisant pour lui donner la fièvre, dont, sur toute chose, il fallait se garder. Elle pria le roi de remettre le reste de leur discours à une autre fois, quand M. l'amiral se porterait mieux. Cela fâcha fort le roi, qui voulait bien ouïr le reste de ce qu'avait à lui dire l'amiral. Toutefois, ne pouvant résister à une si apparente raison, nous tirâmes le roi hors du logis. Et incontinent, la reine ma mère (et moi aussi) pria le roi de nous faire savoir le discours secret que l'amiral lui avait communiqué, et duquel il n'avait voulu que nous fussions participants; ce que le roi refusa par

plusieurs fois. Mais se sentant importuné et trop pressé de nous, il nous dit brusquement et avec déplaisir, jurant par la mort-Dieu « que ce que lui disait l'amiral était vrai, que les rois ne se reconnaissaient en France qu'autant qu'ils avaient puissance de bien ou mal faire à leurs sujets et serviteurs, et que cette puissance et maniement d'affaires s'était finement écoulée entre les mains de la reine ma mère et de moi. « Cette superintendance d'autorité, disait l'amiral, me pouvait « être quelque jour grandement préjudiciable, à moi et à tout mon « royaume, et je la devais tenir pour suspecte et y prendre garde; ce dont « il m'avait voulu avertir, comme l'un de mes meilleurs et plus fidèles « sujets, avant que mourir. C'est là, mort-Dieu, puisque vous l'avez voulu « savoir, ce que me disait l'amiral. » Cela, ainsi dit de passion et de fureur, nous toucha grandement au cœur, ce que nous dissimulâmes le mieux qu'il nous fut possible, nous excusant toutefois l'un et l'autre. Nous continuâmes ce discours depuis le logis de l'amiral jusqu'au Louvre, où, ayant laissé le roi dans sa chambre, nous nous retirâmes dans celle de la reine ma mère, piquée et offensée au possible de ce langage de l'amiral au roi, comme de la créance que le roi semblait en avoir, et craignant que cela n'apportât quelque altération et changement en nos affaires et au maniement de l'État. Ne pouvant rien résoudre à propos pour cette heure-là, nous nous retirâmes, remettant la partie au lendemain que j'allai trouver la reine ma mère qui était déjà levée. J'avais bien martel en tête, et elle aussi, et ne fut pour lors prise autre délibération que de faire, par quelque moyen que ce fût, dépêcher l'amiral. Ne se pouvant plus user de ruses et de finesses, il fallait que ce fût par voie découverte, et amener le roi à cette résolution. Nous convînmes que, l'après-dînée, nous l'irions trouver dans son cabinet, où nous ferions venir le sieur de Nevers, les maréchaux de Tavannes et de Retz, et le chancelier de Birague, pour avoir seulement leur avis sur les moyens à prendre pour l'exécution, laquelle nous avions déjà arrêtée, ma mère et moi. »

Le samedi 23 août, dans l'après-dînée, la reine mère, le duc d'Anjou, les maréchaux de Tavannes et de Retz, le duc de Nevers et le chancelier de Birague se réunirent dans le cabinet du roi, irrésolu et parlant toujours de tirer sur les Guise une vengeance éclatante de l'assassinat de Coligny. Catherine « lui remontra qu'à cette occasion le parti des huguenots s'armait déjà contre lui; ils avaient envoyé, dit-elle, plusieurs dépêches en Allemagne pour faire une levée de dix mille

reîtres, et aux cantons des Suisses pour une autre levée de dix mille hommes de pied; les capitaines français, partisans des huguenots, étaient déjà la plupart partis pour faire levées dans le royaume; les rendez-vous de temps et de lieu étaient déjà donnés et arrêtés. De leur côté, ajouta Catherine, tous les catholiques, ennuyés d'une si longue guerre et vexés de tant de sortes de calamités, sont résolus d'y mettre une fin; ils ont arrêté entre eux d'élire un capitaine général pour faire ligue offensive et défensive contre les huguenots. On verrait ainsi toute la France armée en deux grands partis entre lesquels le roi demeurerait seul, sans aucun commandement et aussi peu d'obéissance. A tant de ruines et de calamités qui se préparent, où nous touchons déjà du doigt, et au meurtre de tant de milliers d'hommes, un seul coup d'épée peut remédier; il faut seulement tuer l'amiral, chef et auteur de toutes les guerres civiles; les desseins et entreprises des huguenots mourront avec lui, et les catholiques, satisfaits du sacrifice de deux ou trois hommes, demeureront toujours dans l'obéissance du roi... Au commencement, continue le duc d'Anjou dans son récit, le roi ne voulait aucunement consentir qu'on touchât à l'amiral; touché pourtant de la crainte du danger que nous lui avions si bien peint et figuré, il voulut que, sur une affaire de cette importance, chacun dît présentement son opinion. » Quand chacun des assistants eut parlé, le roi parut encore indécis; la reine mère résolut alors « de lui faire entendre la vérité de tout par M. le maréchal de Retz, de qui elle savait qu'il le prendrait mieux que de tout autre, dit dans ses *Mémoires* sa sœur Marguerite de Valois, comme celui qui lui était plus confident et plus favorisé de lui. Lequel le vint trouver le soir, sur les neuf ou dix heures, et lui dit que, comme son serviteur très-fidèle, il ne lui pouvait celer le danger où il était s'il continuait en la résolution de faire justice de M. de Guise, parce qu'il fallait qu'il sût que le coup sur l'amiral n'avait point été fait par M. de Guise seul, mais que mon frère Henri, le roi de Pologne, depuis roi de France, et la reine ma mère avaient été de la partie; ce que M. de Guise et ses amis ne manqueraient pas de révéler, et ce qui mettrait Sa Majesté dans un très-grand danger et embarras. » Vers minuit, la reine mère descendit chez le roi, suivie de son fils Henri et des quatre autres conseillers. Ils trouvèrent le roi plus que jamais troublé. La conversation recommença, et devint un véritable assaut sur le roi : « Les Guise, lui dit-on, dénonceront le roi même avec sa mère et son frère; les huguenots croiront que



HENRI DE GUISE POUSSA, DIT-ON, LE CADAVRE DU PIED

le roi s'est concerté avec eux; ils s'en prendront à toute la maison royale. La guerre est infaillible. Mieux vaut gagner une bataille dans Paris, où nous tenons tous les chefs, que de la mettre en doute dans la campagne. » « Au bout d'une heure et demie de lutte, Charles, violemment agité, hésitait encore; la reine mère, craignant que, si on tardait, tout ne vînt à se découvrir, lui dit : « Permettez-moi, Sire, à moi « et à votre frère, de nous retirer dans quelque partie du royaume. » Charles se leva : « Par la mort-Dieu, dit-il, puisque vous trouvez bon qu'on tue l'amiral, je le veux; mais aussi tous les huguenots de France, afin qu'il n'en reste pas un qui me le puisse reprocher après. Donnez-y ordre promptement. » Et il rentra dans sa chambre.

Pour satisfaire ses propres passions et celles de son fils favori, la peur et le pouvoir, la reine mère avait réussi à jeter son fils roi dans un accès de faiblesse et de colère folle. Pressée d'en profiter, « elle fit donner à l'instant même le signal, qui ne devait être donné qu'une heure avant le jour, dit de Thou, et au lieu de la cloche du Palais de Justice, le tocsin sonna à la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui était plus près. »

Avant même que le roi y eût formellement consenti, les fauteurs de l'attentat en avaient préparé avec soin l'exécution; ils avaient distribué entre eux, ou à leurs agents, les divers quartiers de la ville. Les Guise s'étaient réservé celui où ils croyaient avoir une vengeance personnelle en même temps qu'une inimitié religieuse à satisfaire, les environs de Saint-Germain-l'Auxerrois et spécialement les rues de Béthisy et des Fossés-Saint-Germain. Réveillé par le bruit autour de sa maison et bientôt par des coups d'arquebuse tirés dans sa cour, Coligny comprit ce qui arrivait; il sortit de son lit, mit sa robe de chambre, et debout, appuyé contre la muraille, il dit au ministre Merlin, qui veillait auprès de lui : « Monsieur Merlin, faites-moi la prière, je remets mon âme au Sauveur. » Un de ses gentilshommes, Cornaton, entra dans sa chambre. « Que veut dire ce tumulte? » lui demanda Ambroise Paré, qui était resté aussi avec l'amiral : « Monseigneur, dit Cornaton à Coligny, c'est Dieu qui nous appelle. — Il y a longtemps que je suis prêt à mourir, dit l'amiral; mais vous, mes amis, sauvez-vous, si c'est encore possible. » Tous montèrent et s'échappèrent, la plupart par le toit; un serviteur allemand, Nicolas Muss, resta seul avec l'amiral « aussi peu troublé, dit Cornaton, que si rien ne se fût passé autour de lui. » La porte de sa chambre fut forcée. Deux hommes,

serviteurs des Guise, entrèrent les premiers. L'un d'eux, Behme, attaché au duc de Guise en personne, s'avança en disant : « N'es-tu pas l'amiral? — Jeune homme, dit Coligny, tu viens contre un blessé et un vieillard. Tu n'avanceras pas beaucoup la fin de ma vie. » Behme lui enfonça dans le ventre un gros épieu pointu qu'il avait dans la main, et l'en frappa ensuite sur la tête; Coligny tomba en disant : « Au moins, si c'était un homme! mais c'est un goujat. » D'autres étaient entrés et le frappèrent à leur tour : « Behme, cria de la cour le duc de Guise, as-tu fini? — C'est fait, monseigneur, » et les meurtriers jetèrent le corps par la fenêtre, où il s'accrocha un moment, soit par accident, soit volontairement et comme pour défendre un reste de vie. Il tomba. Les deux grands seigneurs qui l'attendaient, retournèrent le corps, étanchèrent le sang de la face, et dirent : « Ma foi, c'est bien lui. » Quelques-uns ont dit que Guise lui donna du pied dans le visage. Un serviteur du duc de Nevers lui coupa la tête et la porta à la reine mère, au roi et au duc d'Anjou. On l'embauma avec soin pour l'envoyer, dit-on, à Rome. Ce qui est certain, c'est que, peu de jours après, Mandelot, gouverneur de Lyon, écrivit au roi : « J'ai reçu, sire, la lettre qu'il a plu à Votre Majesté de m'écrire, par laquelle elle me mande qu'elle a été avertie qu'il y a un homme qui est parti de par là, avec la tête qu'il aurait prise à l'amiral, après avoir été tué, pour la porter à Rome, et de prendre garde, quand le dit homme arrivera en cette ville, de le faire arrêter et lui ôter ladite tête. A quoi j'ai donné incontinent si bon ordre que, s'il se présente, le commandement qu'il plaît à Votre Majesté de m'en faire sera ensuivi. Il n'est passé ces jours-ci par cette ville nulle autre personne, pour s'en aller du côté de Rome, qu'un écuyer du duc de Guise, nommé Paule, lequel était parti quatre heures auparavant du jour même que j'ai reçu ladite lettre de Votre Majesté. »

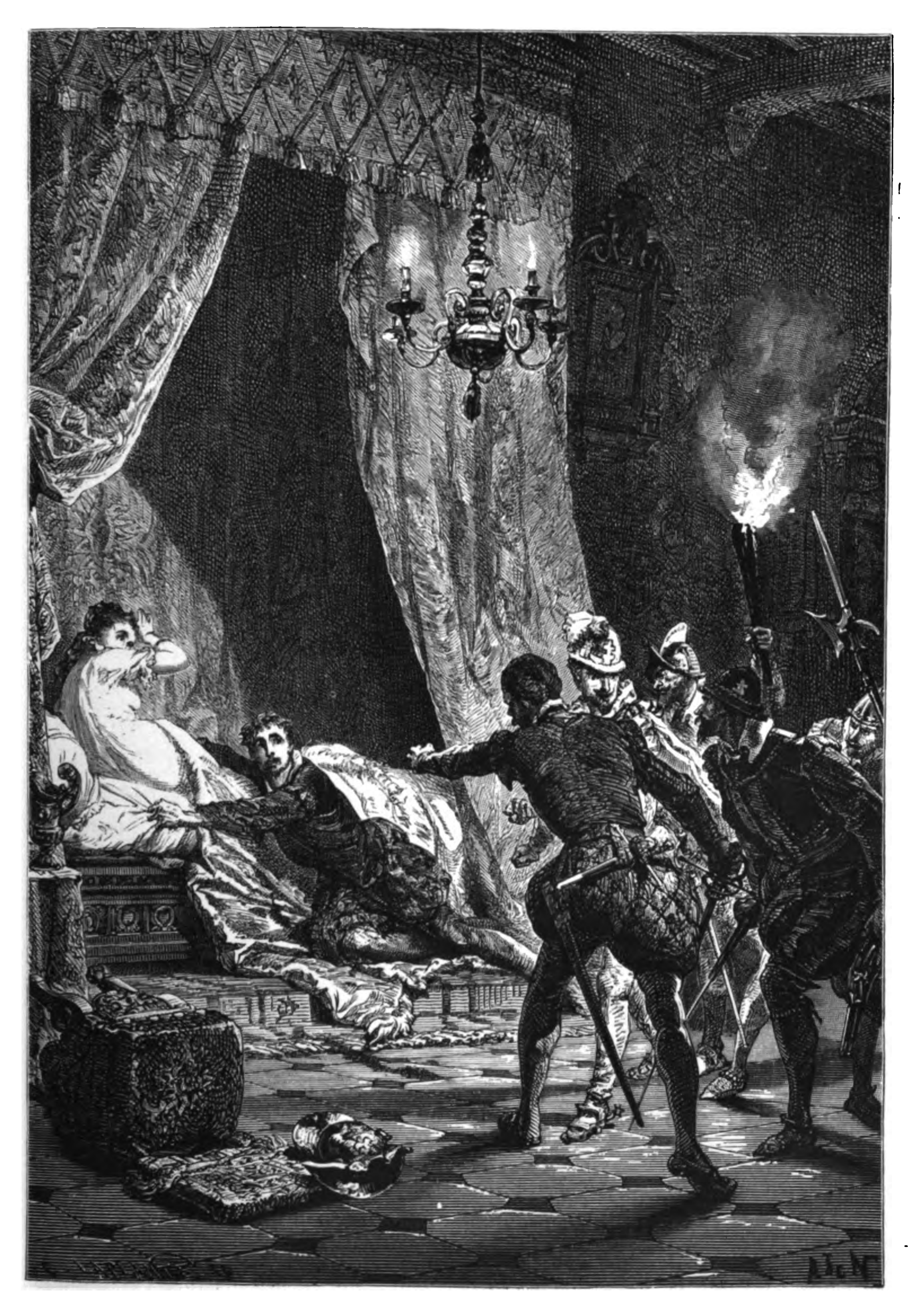
Je ne trouve nulle part, sur cet incident, aucune information qui aille au delà de cette réponse du gouverneur de Lyon à Charles IX. Quoi qu'il en soit, les restes du corps de Coligny, après avoir été pendus et exposés pendant quelques jours au gibet de Montfaucon, en furent retirés par le duc François de Montmorency, parent et ami de l'amiral, qui les fit transporter à Chantilly et enterrer dans la chapelle du château. Après avoir subi, à travers près de trois siècles, tantôt l'oubli, tantôt diverses translations, ces tristes restes d'un grand homme, d'un grand chrétien et d'un grand patriote français reposent enfin, depuis vingt-deux ans au château même de Châtillon-sur-Loing, domaine de

ses ancêtres, redevenu la propriété d'un parent de sa famille, le duc de Luxembourg, à qui M. le comte Anatole de Montesquiou les a rendus, et qui, en 1851, les a fait sceller dans un pan de mur en ruines, au pied d'une ancienne tour, sous l'emplacement de la chambre à coucher des duchesses de Châtillon où, selon les probabilités, l'amiral de Coligny était né. Plus l'hommage est tardif, plus il est grand.

Les meurtriers eux-mêmes de Coligny, les vrais auteurs de la Saint-Barthélemi, Catherine de Médicis et le duc d'Anjou son fils, au moment même où ils venaient d'ordonner le massacre, furent saisis d'effroi au premier bruit de leur crime. Le duc d'Anjou termine son récit par cette page : « Après avoir reposé seulement deux heures la nuit, comme le jour commençait à poindre, le roi, la reine ma mère et moi allâmes au portail du Louvre joignant le jeu de paume, en une chambre qui regarde sur la place de la basse-cour, pour voir le commencement de l'exécution. Nous n'y fûmes pas longtemps que, comme nous considérions les événements et la conséquence d'une si grande entreprise à laquelle, pour vrai dire, nous n'avions jusqu'alors guère bien pensé, nous entendîmes tirer un coup de pistolet. Je ne saurais dire en quel endroit ni s'il offensa quelqu'un ; mais bien sais-je que le son nous blessa tous trois si avant dans l'esprit qu'il offensa nos sens et notre jugement, saisis de terreur et d'appréhension des grands désordres qui s'allaient lors commettre. Pour y obvier, nous envoyâmes soudainement et en toute diligence un gentilhomme vers M. de Guise pour lui dire et expressément commander de notre part qu'il se retirât en son logis, et qu'il se gardât bien de rien entreprendre contre l'amiral, ce seul commandement faisant cesser tout le reste, parce qu'il avait été arrêté qu'en aucun lieu de la ville il ne s'entreprendrait rien qu'au préalable l'amiral n'eût été tué. Mais tôt après le gentilhomme retournant nous dit que M. de Guise lui avait répondu que le commandement venait trop tard, que l'amiral était mort et qu'on commençait à exécuter par tout le reste de la ville. Ainsi nous retournâmes à notre première délibération et nous laissâmes suivre le fil et le cours de l'entreprise. »

L'entreprise, en effet, suivit *son fil et cours naturel* sans qu'il fût au pouvoir de personne de l'arrêter ou de la diriger. Il avait bien fallu la communiquer, la veille au soir, au prévôt des marchands de Paris, Le Charron, président en la cour des aides, et aux principaux de la ville. Selon Brantôme, « ils firent de grandes difficultés et y apportèrent de la conscience ; mais M. de Tavannes, devant le roi, les rabroua fort et

les menaça que, s'ils ne s'y employaient, le roi les ferait pendre. Les pauvres diables, ne pouvant faire autre chose, répondirent alors : « Hé! le prenez-vous là, Sire, et vous, Monsieur? Nous vous jurons que vous en entendrez nouvelles, car nous y mènerons si bien les mains à tort et à travers qu'il sera mémoire à jamais de la fête de la Saint-Barthélemi très-bien chômée. » « A quoi ils ne faillirent, continue Brantôme, mais ils ne voulaient pas au commencement. » Selon d'autres rapports, la première résistance du prévôt des marchands Le Charron ne fut pas sans efficace; il ne donna cours que le lendemain aux ordres qu'il avait reçus; il fallut recourir à son prédécesseur dans sa charge, l'ex-prévôt Marcel, créature de la reine mère, pour mettre en mouvement les turbulents et les fanatiques du peuple, « qu'il ne fait jamais bon d'acharner, car il est âpre après plus qu'on ne veut. » Une fois lancé dans la Saint-Barthélemi, le peuple parisien fut ardent en effet, mais non pas seul ardent au massacre; les gentilshommes de la cour y prirent part avec passion, par vengeance, par haine religieuse, par entraînement sanguinaire, par avidité dans la perspective des confiscations prochaines. Téligny, le gendre de l'amiral, s'était réfugié sur un toit; les gardes du duc d'Anjou le prirent pour but de leurs arquebuses; la Rochefoucauld, avec qui le roi avait ri et plaisanté la veille jusqu'à onze heures du soir, entendit frapper à sa porte, au nom du roi; on ouvre; six hommes masqués entrent et le poignardent. La nouvelle reine de Navarre, Marguerite de Valois, s'était allée coucher par ordre formel de sa mère Catherine : « Comme j'étais endormie, dit-elle, voici un homme frappant des pieds et des mains à la porte et criant : « Navarre! « Navarre! » Ma nourrice, pensant que ce fût le roi mon mari, court vitement à la porte et lui ouvre. C'était un gentilhomme nommé M. de Léran, qui avait un coup d'épée dans le coude, un coup de hallebarde dans le bras, et était encore poursuivi de quatre archers. qui entrèrent tous après lui en ma chambre. Lui, se voulant garantir, se jeta sur mon lit; moi, sentant cet homme qui me tenait, je me jette à la ruelle, et lui après moi, me tenant toujours au travers du corps. Je ne connaissais point cet homme, et ne savais s'il venait là pour m'offenser, ou si les archers lui en voulaient à lui ou à moi. Nous criions tous deux et étions aussi effrayés l'un que l'autre. Enfin, Dieu voulut que M. de Nançay, capitaine des gardes, vînt qui, me trouvant en cet état, encore qu'il y eût de la compassion, ne se put tenir de rire, et se courrouçant fort aux archers de cette indiscrétion, il les fit sortir, et me donna la vie de



LUI, SE VOULANT GARANTIR, SE JETA SUR MON LIT.

ce pauvre homme qui me tenait, lequel je fis coucher et panser dans mon cabinet, jusqu'à tant qu'il fût guéri. »

Je pourrais multiplier indéfiniment ces scènes anecdotiques du massacre, la plupart grossièrement féroces, d'autres douloureusement pathétiques, quelques-unes généreuses et qui sauvaient l'honneur de l'humanité au milieu de l'un de ses plus funestes égarements. L'histoire doit être impitoyable pour les vices et les crimes des hommes, princes ou peuples; et c'est son devoir comme son droit de les peindre si véridiquement que l'âme et l'imagination humaines en soient assez frappées pour les prendre en dégoût ou en horreur; mais ce n'est pas en s'y appesantissant, en les décrivant minutieusement, comme si elle avait à exposer une galerie de monstres et de fous, que l'histoire peut susciter dans les esprits des jugements sains et des impressions salutaires : il faut que le sens moral et le bon sens apparaissent toujours et s'élèvent au-dessus des grands troubles sociaux, comme les marins ont besoin, pour lutter avec courage contre la tempête, de voir un coin lumineux où le ciel se découvre et une étoile qui leur révèle le port. Je ne prends nul plaisir et je ne vois aucune utilité à étaler les œuvres du mal ; je craindrais qu'à force d'assister à ce spectacle, les hommes ne perdissent le sentiment du bien, et ne cessassent de mettre leur espérance dans sa supériorité légitime et définitive. Je ne m'arrêterai pas non plus à discuter les questions secondaires que je rencontre dans le temps que je raconte ; par exemple, la question de savoir si Charles IX a tiré de sa main sur ses sujets protestants qu'il avait livrés aux mauvaises passions aristocratiques et populaires, ou si le balcon du haut duquel on dit qu'il se donna ce féroce amusement existait déjà, au seizième siècle, dans le palais du Louvre, en vue de la Seine. Ces questions ne manquent pas d'intérêt historique, et il est bon que de savants hommes les étudient ; mais je les crois peu susceptibles d'une solution certaine ; et fussent-elles résolues, elles ne donneraient pas la clef du caractère de Charles IX et de la part qui lui revient dans le cruel événemen auquel son nom reste associé. C'est au grand fait historique de la Saint-Barthélemi que je m'attache ; j'ai essayé de le peindre avec vérité dans les hésitations et les résolutions également fébriles de Charles IX, dans son mélange d'abandon et de fourberie en traitant avec Coligny, vers qui il se sentait attiré sans le bien comprendre, et dans sa faiblesse puérile devant sa mère, qu'il craignait bien plus qu'il ne s'y confiait. Quand il fut tombé dans l'orgie du massacre, quand après avoir dit :

« Tuez-les tous! » il eut vu tuer les compagnons de ses amusements royaux, Téligny et la Rochefoucauld, Charles IX se livra à un accès de colère frénétique. On s'était demandé s'il faudrait tuer aussi les deux jeunes princes huguenots, Henri de Navarre et Henri de Condé; le maréchal de Retz en avait été d'avis; le maréchal de Tavannes s'y était opposé; on résolut de les épargner. Dans la nuit même de la Saint-Barthélemi, le roi les envoya chercher tous les deux : « Je ne veux plus, leur dit-il, qu'une religion dans mon royaume : la messe ou la mort; choisissez. » Henri de Navarre rappela au roi ses promesses et demanda du temps pour se décider; Henri de Condé « répondit qu'il demeurerait ferme en la vraie religion quand il y devrait laisser la vie. — Enragé séditieux, rebelle, fils de rebelle, lui dit Charles, si dans trois jours vous ne changez de langage, je vous ferai étrangler. » A ce premier moment, le roi ne sauva du massacre que son chirurgien, Ambroise Paré, et sa nourrice, tous deux huguenots; dans la nuit même, après le meurtre de Coligny, il fit venir Ambroise Paré dans sa chambre et garde-robe, dit Brantôme, lui commandant de n'en bouger, et disant qu'il n'était raisonnable qu'un qui pouvait servir à tout un petit monde fût ainsi massacré. » Peu de jours après : « C'est maintenant, dit le roi à Paré, qu'il faut être catholique. — Par la lumière de Dieu, lui répondit Paré, je crois qu'il vous souvient bien, Sire, m'avoir promis, afin que je ne vous désobéisse jamais, de ne me commander aussi jamais quatre choses, à savoir de rentrer dans le ventre de ma mère, de me trouver en une bataille au combat, de quitter votre service, ni d'aller à la messe. » — Après un moment de silence, Charles reprit : « Ambroise, je ne sais ce qui m'est survenu depuis deux ou trois jours, mais je me trouve l'esprit et le corps grandement émus, voire tout ainsi que si j'avais la fièvre; me semble à tout moment, aussi bien veillant que dormant, que ces corps massacrés se présentent à moi les faces hideuses et couvertes de sang. Je voudrais qu'on n'y eût pas compris les imbéciles et les innocents. » « Et sur ce qui lui fut répondu, ajoute Sully dans ses *Économies royales*[1], il fit dès le lendemain publier ses défenses, sur peine de la vie, de ne plus tuer ni saccager personne; lesquelles néanmoins furent fort mal observées, les animosités et les fureurs du peuple étant trop allumées pour y déférer.»

Les historiens, catholiques ou protestants, contemporains ou érudits,

[1] Tome I, p. 244, dans la Collection Petitot.

diffèrent beaucoup sur le nombre des victimes dans ce cruel massacre: selon de Thou, il y eut environ 2,000 personnes tuées à Paris le premier jour; d'Aubigné dit 3,000; Brantôme parle de 4,000 cadavres que Charles IX put voir passer sur la Seine; la Popelinière les réduit à 1,000. On trouve, dans les comptes de la ville de Paris, une allocation aux fossoyeurs du cimetière des Innocents, pour avoir enterré 1,100 morts arrêtés aux coudes de la Seine près de Chaillot, d'Auteuil et de Saint-Cloud; il est probable que bien des cadavres furent entraînés plus loin, et les cadavres ne furent pas tous jetés à la rivière. L'incertitude est encore plus grande quand on parle du nombre des victimes dans la France entière; de Thou l'évalue à 30,000, Sully à 70,000; Péréfixe, archevêque de Paris au dix-septième siècle, l'élève à 100,000; Papire Masson et Davila le réduisent à 10,000, sans distinguer clairement entre le massacre de Paris et ceux des provinces; d'autres historiens s'arrêtent à 40,000. Il règne aussi beaucoup d'incertitude sur l'exécution des ordres donnés de Paris aux gouverneurs des provinces; les noms du vicomte d'Orte, gouverneur à Bayonne, et de Jean le Hennuyer, évêque de Lisieux, ont été célébrés comme s'étant refusés au massacre; mais l'authenticité de la lettre du vicomte d'Orte à Charles IX est contestée, quoique le fait de sa résistance paraisse certain; et quant à l'évêque Jean le Hennuyer, M. de Forméville me paraît avoir démontré, dans son *Histoire de l'ancien évêché-comté de Lisieux*[1], « qu'il n'y a point eu lieu de sauver les protestants de Lisieux en 1572, parce qu'ils ne se sont pas trouvés en danger d'être massacrés, et qu'on ne peut en attribuer le mérite à personne, pas plus à l'évêque le Hennuyer qu'au capitaine Fumichon, gouverneur de la ville. Ce sont les événements généraux seuls et la prudence des officiers municipaux de Lisieux qui ont tout fait. » Ce qui est vrai et bon à rappeler au milieu d'un si grand crime général, c'est qu'il rencontra, sur beaucoup de points de la France, le refus de s'y associer; le président Jeannin à Dijon, le comte de Tende en Provence, Philibert de la Guiche à Mâcon, Tanneguy le Veneur de Carrouge à Rouen, le comte de Gordes en Dauphiné, et plusieurs autres chefs militaires ou civils repoussèrent hautement l'exemple des meurtriers de Paris; et le corps municipal de Nantes, ville très-catholique, prit, à ce sujet, comme l'a établi par des documents authentiques M. Vaurigaud, pasteur de l'Église réformée de Nantes[2], une

[1] Tome II, pages 299-314

[2] Dans son *Essai sur l'histoire des Églises réformées de Bretagne*, t. I, p. 190-194.

résolution qui fait honneur à sa fermeté patriotique comme à sa loyauté chrétienne.

Un grand homme de bien, grand magistrat et grand lettré, en disgrâce depuis dix ans, le chancelier Michel de l'Hospital, reçut vers cette époque, dans sa retraite du Vignay, la visite d'un grand philosophe, Michel de Montaigne, « pressé, disait le visiteur, de venir vous témoigner l'honneur et révérence que je porte à votre suffisance et aux qualités singulières qui sont en vous ; car, quant aux étrangères et fortuites, ce n'est pas de mon goût de les mettre en ligne de compte. » Montaigne prenait bien son moment pour ne se soucier que des qualités personnelles et singulières du chancelier ; peu après son départ, on prévint l'Hospital que des cavaliers à figure sinistre s'approchaient, et qu'il ferait bien de prendre garde à lui : « Rien, rien, répondit-il ; ce sera ce qu'il plaira à Dieu quand mon heure sera venue. » Le lendemain, on lui dit que ces hommes approchaient de sa maison, et on lui demanda s'il ne voulait pas qu'on leur en fermât les portes et qu'on tirât sur eux en cas qu'ils voulussent les forcer : « Non, dit-il, si la petite porte n'est bastante pour les faire entrer, qu'on ouvre la grande. » Peu d'heures après, on avertit l'Hospital que le roi et la reine mère envoyaient d'autres cavaliers pour le protéger : « J'ignorais, dit le vieillard, que j'eusse mérité ni la mort ni le pardon. » Le bruit de sa mort courut parmi ses ennemis, qui s'en réjouirent : « On nous dit, écrivit le cardinal de Granvelle[1] à son agent à Bruxelles, que le roi a fait dépêcher le chancelier de l'Hospital et sa femme, ce qui serait un grand bien. » L'agent, plus clairvoyant que son chef, nia le fait en ajoutant : « C'est un beau décombre que l'Hospital et sa femme. » Charles IX écrivit à son ancien conseiller pour le rassurer, « vous aimant comme je fais. » Quelque temps après cependant, il lui demanda sa démission du titre de chancelier, voulant le conférer à Birague, pour le récompenser de son concours à la Saint-Barthélemi. L'Hospital donna sa démission le 1er février 1573 et mourut six semaines après, le 18 mars : « Je suis tantôt au bout de mon grand voyage, et n'aurai plus affaire qu'à Dieu, écrivit-il au roi et à la reine mère. Je le supplie de vous donner sa grâce et de vous conduire de sa main en toutes vos affaires et dans le gouvernement de ce grand et beau royaume qu'il a mis entre vos mains, avec toute douceur et clémence envers vos bons sujets, à l'imitation de lui-

[1] Le 8 octobre 1572.

même, qui est bon et patient à porter nos affaires, et prompt à tout vous remettre et pardonner. »

Du 24 au 31 août 1572, l'attitude et la conduite de Charles IX et de la reine mère ne furent qu'un mélange confus d'ordres et de contre-ordres, d'affirmations et de dénégations, de paroles et d'actions incohérentes et contradictoires, toutes suscitées par l'habitude du mensonge et par le désir d'échapper à un péril ou à un embarras du moment.



LE CHANCELIER MICHEL DE L'HOSPITAL
D'après son tombeau à Versailles.

Le premier jour même du massacre, vers midi, le prévôt des marchands et les échevins, qui n'avaient point pris part aux « matines de Paris », vinrent se plaindre au roi « des pilleries, saccagements et meurtres que commettaient plusieurs, tant de la suite de Sa Majesté que des princes, princesses et seigneurs de la cour, tant gentilshommes, archers, soldats de la garde, que toute sorte de gens et peuple mêlés parmi et sous leur ombre. » Charles leur ordonna « de monter à cheval, de s'accompagner de toutes les forces de la ville, et d'avoir l'œil ouvert jour et nuit pour faire cesser lesdits meurtres, pilleries et séditions survenues, dit-il, à cause de la rivalité des maisons de Guise et de Châtil-

lon, et parce que ceux de Guise avaient été menacés par les amis de l'amiral qui les soupçonnaient d'être les auteurs de sa blessure. » Il adressa le même jour aux gouverneurs des provinces une lettre dans laquelle il réduisait le désordre au même caractère et en donnait la même explication. Les Guise se plaignirent violemment d'être ainsi désavoués par le roi, qui prétendait rejeter sur eux seuls le massacre qu'il avait ordonné. Le lendemain 25 août, le roi écrivit à tous ses agents, au dedans et au dehors, une autre lettre affirmant que « ce qui était advenu à Paris avait été fait seulement pour empêcher l'exécution d'une maudite conspiration que l'amiral et ses alliés avaient faite contre lui, sa mère et ses frères ; » et le 26 août, il alla avec ses deux frères tenir solennellement un lit de justice, et faire au parlement, contre Coligny et son parti, la même déclaration. « Il n'avait pu, dit-il, parer un coup si affreux que par un autre très-violent ; et il voulait que tout le monde sût que ce qui était advenu dans Paris avait été fait, non-seulement de son consentement, mais par son exprès commandement. » Sur quoi, il fut enjoint à la cour, dit de Thou, « de faire faire des informations sur la conjuration de Coligny, et d'ordonner ce qu'elle jugerait à propos, conformément aux lois et à la justice. » Le surlendemain 28 août, parut une déclaration royale portant : « Le roi veut et entend que tous gentilshommes et autres quelconques de la religion prétendue réformée puissent vivre et demeurer en toute sûreté et liberté, avec leurs femmes, enfants et familles, en leurs maisons, ainsi qu'ils ont par ci-devant fait et pouvaient faire suivant le bénéfice des édits de pacification. Et néanmoins, pour obvier aux troubles, scandales, soupçon et défiance qui pourraient advenir, à cause des prêches et assemblées qui pourraient se faire tant dans les maisons desdits gentilshommes qu'ailleurs, ainsi qu'il est permis par les susdits édits de pacification, Sa Majesté fait très-expresses inhibitions et défenses, à tous lesdits gentilshommes et autres de ladite religion, de faire assemblées, pour quelque occasion que ce soit, jusqu'à ce que, par ledit seigneur roi, après avoir pourvu à la tranquillité de son royaume, il en soit autrement ordonné. Et ce, sur peine de confiscation de corps et de biens en cas de désobéissance. »

Ces accusations tardives et mensongères officiellement portées contre Coligny et ses amis, ces promesses de liberté et de sûreté pour les protestants, renouvelées aux termes des édits de pacification et annulées en fait au moment même où on les renouvelait, le massacre continuant

çà et là en France, tantôt avec une connivence secrète, tantôt malgré les paroles publiques du roi et de la reine mère, toute cette politique, à la fois violente et peureuse, incohérente et obstinée, produisirent parmi les protestants deux effets contraires : les uns s'intimidèrent, les autres s'irritèrent. A la cour, sous l'influence directe du roi et de ses entours, « la soumission aux puissances » prévalut ; plusieurs s'enfuirent ; d'autres, sans renier leur religion, renièrent leur parti. Les deux princes réformés, Henri de Navarre et Henri de Condé, assistèrent le 29 septembre à la messe, et écrivirent le 3 octobre au pape pour déplorer leurs erreurs et faire espérer leur conversion. Loin de Paris, dans les montagnes des Pyrénées et du Languedoc, dans les villes où les réformés étaient nombreux et confiants, à Sancerre, à Montauban, à Nîmes, à la Rochelle, l'esprit de résistance l'emporta. Une assemblée réunie à Milhau dressa un règlement provisoire pour le gouvernement de l'Église réformée, « en attendant qu'il plaise à Dieu, qui a le cœur des rois en sa main, de changer celui du roi Charles IX et de restituer l'État de France en bon ordre, ou de susciter un prince voisin qui soit manifesté, par sa vertu et marques insignes, pour être libérateur de ce pauvre peuple affligé. » En novembre 1572, la quatrième guerre de religion éclata.

Le siége de la Rochelle en fut le seul événement considérable. Charles IX et ses conseillers s'efforcèrent en vain de l'éviter. Tout les inquiétait dans cette entreprise : la renaissance si soudaine de la guerre religieuse après le grand coup qu'ils venaient de frapper, l'énergie passionnée que témoignaient les protestants réfugiés dans la Rochelle, et les secours que leur faisait espérer la reine Élisabeth, à qui l'Angleterre n'eût pas pardonné l'indifférence dans cette cause. Le maréchal de Biron, qu'on savait favorable aux réformés, fut nommé gouverneur de la Rochelle ; mais il ne put réussir à se faire admettre dans ses murs, même seul et pour s'entretenir avec les habitants. Le roi apprit que l'un des plus vaillants chefs protestants, la Noue *bras de fer*, s'était retiré à Mons avec le prince Louis de Nassau. Le duc de Longueville, son ancien ami, l'engagea à se rendre à Paris. Le roi le reçut avec grande faveur, lui rendit les biens de Téligny, dont la Noue avait épousé la sœur, et le pressa d'aller à la Rochelle pour décider ses habitants à garder la paix. La Noue s'y refusa, disant qu'il n'était nullement propre à cette mission ; le roi lui promit qu'il ne lui demanderait rien qui pût blesser son honneur. La Noue consentit enfin et se rendit, vers la fin de

novembre 1572, à un village voisin de la Rochelle, où il fut convenu que des députés de la ville viendraient conférer avec lui. Ils y vinrent, en effet, mais à leur première rencontre : « Nous sommes venus, dirent-ils, pour conférer avec M. de la Noue, mais nous ne l'apercevons pas ici. » La Noue se fâcha : « Je m'étonne que vous ayez sitôt oublié celui qui a reçu tant de blessures et perdu un bras en combattant pour vous. — Oui, il y a un M. de la Noue qui a été des nôtres et qui a vaillamment défendu notre cause ; mais il ne nous a jamais flattés de vaines espérances, il ne nous a jamais invités à des conférences pour nous trahir. » La Noue se fâcha plus vivement : « Tout ce que je vous demande, c'est de rapporter au sénat ce que j'ai à lui dire. » Ils l'écoutèrent et revinrent lui permettre d'entrer dans la ville. Le peuple le regardait passer avec un mélange de méfiance et d'intérêt. Après l'avoir entendu, le sénat repoussa les ouvertures pacifiques que lui fit la Noue : « Nous ne voulons pas traiter en particulier et pour nous seuls ; notre cause est celle de Dieu et de toutes les Églises de France, nous n'accepterons que ce qui conviendra à tous nos frères. Pour vous, nous vous donnons le choix entre trois propositions : rester dans notre ville comme simple bourgeois, nous vous donnerons un logement ; si vous aimez mieux nous commander, toute la noblesse et la population vous reconnaîtront volontiers pour leur chef, et combattront avec confiance sous vos ordres. Si ni l'une ni l'autre de ces propositions ne vous convient, vous pourrez monter sur un de nos vaisseaux et passer en Angleterre, où vous trouverez beaucoup de vos amis. » La Noue n'hésita pas et devint, sous l'autorité du maire Jacques Henri, le chef militaire de la Rochelle, où Charles IX l'avait envoyé pour faire la paix. Le roi l'autorisa à accepter cette singulière situation. La Noue s'y conduisit si loyalement, et tout le monde était si convaincu de sa bonne foi comme de sa bravoure, que pendant trois mois il commanda dans la Rochelle et présida aux préparatifs de la défense, tout en tâchant de faire prévaloir les chances de la paix. A la fin de février 1573, il reconnut l'impossibilité de sa double mission, et il sortit de la Rochelle, laissant la place en meilleur état qu'il ne l'avait trouvée, sans que ni le roi, ni les Rochelois se crussent en droit de se plaindre de lui.

Biron d'abord, puis le duc d'Anjou en personne, prirent le commandement du siége ; ils y amenèrent, dit-on, une armée de 40,000 hommes et une artillerie de 60 pièces. Les Rochelois n'avaient, pour forces défensives, que 22 compagnies de réfugiés ou d'habitants, formant en

tout 3,100 hommes. Le siége dura du 26 février au 13 juin 1573; six assauts furent donnés à la place; au dernier, des échelles avaient été dressées la nuit contre le mur d'un bastion dit *de l'Évangile;* à la tête des assaillants, le duc de Guise avait escaladé la brèche, mais là il découvrit un nouveau fossé et un nouveau rempart élevé à l'intérieur; en présence de ces obstacles imprévus, ses soldats reculèrent et se replièrent. La Rochelle était sauvée. Charles IX désirait de plus en plus la paix; son frère, le duc d'Anjou, venait d'être élu roi de Pologne; Charles IX était pressé qu'il sortît de France et s'en allât prendre possession de son nouveau royaume. A la faveur de ces complications, la paix de la Rochelle fut signée le 6 juillet 1573. La liberté de croyance et de culte fut reconnue aux trois villes de la Rochelle, Montauban et Nîmes. Elles ne furent tenues de recevoir aucune garnison royale, à la condition de donner des otages que le roi garderait deux ans. On continua de reconnaître aux seigneurs haut-justiciers la liberté du culte dans l'étendue de leur juridiction. Partout ailleurs les réformés eurent promesse de n'être pas poursuivis pour leurs croyances, à charge de ne jamais former une assemblée de plus de dix personnes. C'étaient les conditions les plus favorables qu'ils eussent encore obtenues.

A coup sûr, ce n'était pas là ce que Charles IX s'était promis quand il avait consenti au massacre des protestants: « Pourvu, avait-il dit, qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher. » Le massacre s'était accompli presque sans autre résistance que celle de quelques gouverneurs de province ou de ville qui avaient refusé de s'y associer. Le chef du protestantisme français, Coligny, en avait été la première victime. Bien plus, le parlement de Paris avait accepté le mensonge royal qui accusait Coligny de conspirer la chute du roi et de la maison royale; un arrêt condamna, à ce titre, la mémoire, la famille et les biens de Coligny, avec toute sorte de circonstances rigoureuses, je devrais dire atroces. Et après avoir si bien réussi contre les protestants, Charles IX les voyait se relever, rengager contre lui la lutte et lui arracher plus de concessions qu'il ne leur en avait encore fait. Plus que jamais, il pouvait s'écrier: « Je n'aurai donc jamais de repos! » Les nouvelles qui lui venaient du dehors n'étaient pas plus propres à le satisfaire. La Saint-Barthélemi avait frappé l'Europe de surprise et d'horreur; non-seulement chez les princes et dans les pays protestants, en Angleterre, en Écosse, dans l'Europe septentrionale, mais dans l'Allemagne

catholique elle-même la réprobation était très-forte ; l'empereur Maximilien II et l'électeur Palatin Frédéric III, dit *le Pieux*, la témoignèrent hautement ; lorsque le duc d'Anjou, élu roi de Pologne, traversa l'Allemagne pour aller prendre possession de son royaume, il fut reçu à Heidelberg avec une froideur préméditée. Arrivé à la porte du château, personne ne vint au-devant de lui ; il monta seul l'escalier et trouva dans la salle un tableau représentant le massacre de la Saint-Barthélemi ; l'électeur lui fit remarquer les figures des principales victimes, entre autres celle de Coligny, et il ne fut servi à table que par des protestants français réfugiés. A Rome même, au milieu de la satisfaction officielle et des démonstrations publiques qu'en fit la cour pontificale, la vérité pénétra et le pape Grégoire XIII en fut touché : « Comme aucuns (quelques-uns) de messieurs les cardinaux qui étaient près de lui demandaient pourquoi il pleurait et s'attristait d'une si belle dépêche de ces malheureux gens, ennemis de Dieu et de Sa Sainteté : « Je « pleure, dit le pape, la façon dont le roi a usé, par trop illicite et dé- « fendue de Dieu, pour faire une telle punition ; je crains qu'il en tom- « bera une sur lui et qu'il ne la fera guère longue désormais. Je crains « aussi que, parmi tant de gens morts, il ne soit mort aussi bien des « innocents que des coupables[1]. » Le roi d'Espagne seul, Philippe II, despote fanatique et persécuteur impitoyable, se montra pleinement satisfait de l'événement et offrit à Charles IX le secours de son armée, s'il en avait besoin, contre ce qui restait d'hérétiques dans son royaume.

Charles IX n'avait pas l'esprit ni le caractère assez sains et assez forts pour supporter, sans grand trouble, tant d'impressions violentes, répétées et souvent contradictoires. Catherine de Médicis n'avait élevé ses trois fils que pour avoir leur confiance et leur obéissance implicite : « Toutes les actions de la reine mère, dit l'ambassadeur vénitien Sigismond Cavalli, qui avait longtemps résidé auprès d'elle, ont toujours été inspirées et dirigées par une seule passion, la passion de dominer. » Son fils Charles s'y prêta sans effort dans sa jeunesse : « Il avait coutume de dire que, jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans, il voulait faire le fou, c'est-à-dire ne penser qu'à jouir de son beau temps ; aussi se montrait-il éloigné de parler et de traiter d'affaires, se remettant de tout à sa mère. Maintenant il ne pense et n'agit plus de même. On m'a raconté

[1] Brantôme, t. IV, p. 506. Il attribue ce langage au pape Pie V, mort quatre mois avant la Saint-Barthélemi. Grégoire XIII, élu le 15 mai 1572, était pape quand le massacre eut lieu.

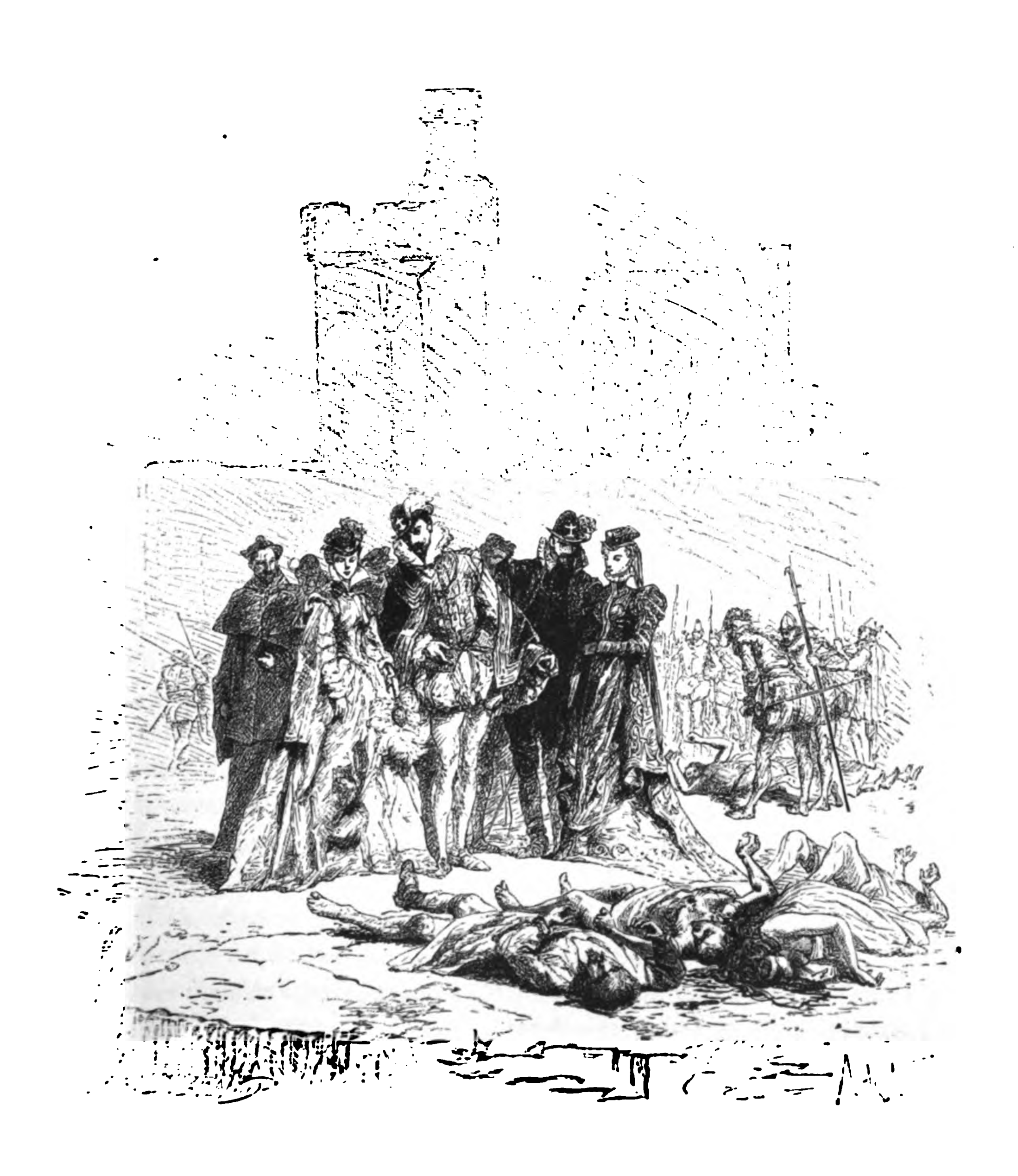
que depuis les événements, il se fait dire plus de trois fois une même chose par la reine avant de lui obéir. » Ce n'était pas avec sa mère seulement que Charles IX était changé : « Ses regards, dit Cavalli, sont devenus mélancoliques et sombres; dans ses entretiens et ses audiences, il ne regarde pas en face celui qui lui parle; il baisse la tête, ferme les yeux, puis il les ouvre tout à coup, et comme s'il souffrait de ce mouvement, il les referme avec non moins de soudaineté. On craint que l'esprit de vengeance ne se soit emparé de lui ; il n'était que sévère, on craint qu'il ne devienne cruel. Il est sobre dans la nourriture, ne boit que de l'eau. Il veut, à tout prix, la fatigue. Il reste à cheval douze ou quatorze heures consécutives ; il va ainsi chassant et courant à travers bois la même bête, le cerf, jusqu'à deux et trois jours, ne s'arrêtant que pour manger et ne se reposant qu'un instant dans la nuit. » Il avait la passion de tous les exercices du corps, les armes, le jeu de paume. « Il se fit dresser une forge, dit Brantôme, et je l'ai vu forger canons, fers de chevaux et autres choses, aussi fortement que les plus robustes maréchaux et forgerons. » Il portait en même temps aux œuvres et aux plaisirs de l'esprit, un goût vif et intelligent. Il réunissait souvent chez lui, le soir, les poëtes, les lettrés, les artistes, Ronsard, Amadis Jamin, Jodelle, Daurat, Baïf : il leur donna, en 1570, des lettres patentes pour l'établissement d'une Académie de poésie et de musique, la première société littéraire fondée en France par un roi, et qui disparut au milieu des guerres civiles. Charles IX chantait lui-même au lutrin et il composa quelques fanfares de chasse. Ronsard fut pour lui un favori, presque un ami ; il l'emmenait dans ses voyages, le logeait dans son palais, et il y avait entre eux un fréquent échange de vers dans lequel Ronsard n'avait pas toujours l'avantage. Charles donna à sa passion pour la chasse une satisfaction littéraire ; il écrivit un petit traité intitulé *la Chasse royale*, qui ne fut publié qu'en 1625, et dont M. Henri Chevreul a donné, en 1857, une charmante et très-correcte édition. Charles IX l'avait dédié au lieutenant de sa vénerie, Mesnil, en des termes dont la simplicité modeste et affectueuse mérite qu'on les rappelle : « Mesnil, dit le roi, je me sentirais trop ingrat et penserais être repris d'outrecuidance si, en ce petit traité que je veux faire de la chasse du cerf, devant que personne commence à le lire, je n'avouais et confessais que j'ai appris de vous ce peu que je sais... Je vous prie aussi, Mesnil, vouloir corriger et limer ce qui sera de mal dans le dit traité, lequel, si d'aventure il est si accompli qu'il n'y ait que redire

et changer, la gloire en sera premièrement à vous de m'avoir si bien instruit, et puis à moi d'avoir si bien retenu. Donc, étant appris d'un si bon maître, je me hasarderai à le commencer, vous priant l'accepter d'aussi bon cœur que je vous le présente et dédie. »

Je me permets ces détails et cette citation pour mettre en pleine lumière le caractère intime et incohérent de ce roi qui porte la responsabilité de l'un des plus tragiques événements de notre histoire. Au printemps de 1574, âgé de vingt-trois ans onze mois, et après onze ans six mois de règne, Charles IX fut atteint d'une maladie inflammatoire qui amenait des hémorragies violentes; il retrouva, dans son mauvais sommeil, les mêmes visions sanglantes dont, peu de jours après la Saint-Barthélemi, il avait parlé à Ambroise Paré. Il n'avait plus gardé dans sa chambre que deux de ses serviteurs et sa nourrice, « qu'il aimait beaucoup, encore qu'elle fût huguenote, dit le chroniqueur contemporain Pierre de l'Estoile. Comme elle se fut mise sur un coffre et commençait à sommeiller, ayant entendu le roi se plaindre, pleurer et soupirer, elle s'approcha tout doucement du lit : « Ah! ma nourrice, ma « nourrice, lui dit le roi, que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ai « suivi un méchant conseil! O mon Dieu, pardonne-les-moi et me fais « miséricorde, s'il te plaît! Je ne sais où j'en suis, tant ils me rendent « perplexe et agité. Que deviendra tout ceci? Que ferai-je? Je suis perdu, « je le vois bien. » — Alors la nourrice lui dit: « Sire, les meurtres soient « sur ceux qui vous les ont fait faire! De vous, Sire, vous n'en pouvez « mais; et puisque vous n'y prêtez pas consentement et en avez regret, « croyez que Dieu ne vous les imputera pas, et les couvrira du manteau « de la justice de son Fils, auquel seul il faut qu'ayez votre recours. Mais, « pour Dieu, que Votre Majesté cesse de pleurer! » Et sur cela, lui ayant été querir un mouchoir parce que le sien était tout mouillé de larmes, après que le roi l'eut pris de sa main, il lui fit signe qu'elle s'en allât et le laissât reposer. »

Le dimanche 30 mai 1574, jour de Pentecôte, vers trois heures après midi, Charles IX expira, après avoir signé une ordonnance pour conférer la régence à sa mère Catherine, « qui l'accepta, fut-il dit dans les lettres patentes, à la requête du duc d'Alençon, du roi de Navarre et d'autres princes et pairs de France. » « Selon d'Aubigné, Charles disait souvent de son frère Henri que, quand il aurait un royaume sur les bras, la

magistrature le découvrirait et qu'il tromperait ceux qui en avaient espéré. » Son dernier propos fut celui-ci : « Qu'il se réjouissait de ne laisser aucun enfant héritier, sachant très-bien que la France a besoin d'un homme, et que, sous un enfant, le roi et le règne sont malheureux. »





CHAPITRE XXXIV

HENRI III ET LES GUERRES DE RELIGION

— 1574-1589 —

Élu roi de Pologne le 9 mai 1573, Henri, duc d'Anjou, n'était pas encore parti de Paris à la fin de l'été. Impatienté de sa lenteur à s'éloigner, Charles IX dit, avec son jurement accoutumé : « Par la mort Dieu ! il faut que, mon frère ou moi, nous sortions à l'instant du royaume ; ma mère ne viendra pas à bout de l'empêcher. — Partez, dit Catherine à Henri, vous ne serez pas longtemps absent. » Elle prévoyait, sans grand chagrin, je crois, la mort de Charles IX et l'avénement de son fils favori au trône de France. Arrivé en Pologne le 25 janvier 1574, et sacré à Cracovie le 24 février, Henri était à peine depuis quatre mois roi de Pologne quand il apprit, vers le milieu de juin, que son frère Charles venait de mourir le 30 mai, et qu'il était roi de France. « Ne vous amusez pas à délibérer, lui dirent ses conseillers français ; il faut aller prendre le trône de France sans abdiquer celui de Pologne ; partez tout de suite et sans bruit. » Henri suivit ce conseil. Il

sortit de Cracovie, le 18 juin, avec très-peu de compagnons. Quelques Polonais se doutaient de son dessein, mais n'en parlèrent pas. Il fit un quart de lieue à pied pour aller rejoindre des chevaux qui l'attendaient, partit au galop, courut toute la nuit, et arriva le lendemain matin sur la frontière de Moravie, province autrichienne. La fuite royale fit grand bruit à Cracovie: les gentilshommes et même les paysans, armés de pieux et de faux, se mirent à la poursuite de leur roi. Ils ne l'atteignirent pas; ils ne rencontrèrent que son chancelier, Guy du Faur, sieur de Pibrac, qui l'avait manqué au rendez-vous convenu, et qui, en cherchant à le rejoindre, s'était égaré dans des forêts et des marais, caché dans les joncs et les roseaux, et obligé quelquefois de courber la tête dans la boue pour éviter les flèches que tiraient de tous côtés les paysans à la poursuite du roi. Arrêté par des gens qui voulaient le ramener à Cracovie et lui faire un mauvais parti pour sa complicité dans la fuite de son maître, il obtint à grand' peine sa liberté et la permission de continuer sa route. Destiné à devenir plus célèbre par ses écrits et par ses *Quatrains moraux* que par ses aventures de cour, Pibrac rejoignit le roi Henri à Vienne, où l'empereur Maximilien II l'avait reçu avec grand apparat. Hors de fatigue et de péril, Henri ne parut plus se soucier que de se reposer et de se divertir; il séjourna complaisamment à Vienne, à Venise, à Ferrare, à Mantoue, à Turin. On lui donna partout de belles fêtes, que l'empereur Maximilien et les sénateurs de Venise accompagnèrent de bons conseils pour le gouvernement de la France dans ses troubles de religion; et le souverain nominal de deux royaumes mit près de trois mois à aller de celui dont il s'était enfui à celui dont il avait à prendre possession. Parti de Cracovie le 18 juin 1574, il n'arriva que le 5 septembre à Lyon, où la reine-mère avait envoyé son frère le duc d'Alençon et son beau-frère le roi de Navarre pour le recevoir, en s'avançant elle-même jusqu'à Bourgoin en Dauphiné pour être la première à revoir son fils chéri.

L'entrée du roi en France causa, dit de Thou, une étrange révolution dans tous les esprits. «Du vivant de Charles IX, personne ne paraissait plus digne du trône que Henri, et tout le monde souhaitait l'avoir pour maître. A peine fut-il arrivé qu'on s'en dégoûta jusqu'à augurer fort mal de son règne. On ne retrouva plus, dans ce prince qu'on avait vu élever, pour ainsi dire, dans le sein de la guerre, ce courage mâle et guerrier qu'on avait tant admiré. Il ne montait plus à cheval; il ne se montrait plus à ses peuples comme faisaient ses prédécesseurs; on ne

le voyait qu'enfermé avec quelques favoris dans un petit bateau peint qui se promenait sur la Saône ; il ne mangeait plus qu'avec une balustrade qui ne permettait plus de l'approcher ; et si l'on avait quelques placets à lui présenter, il fallait se trouver à l'issue de son dîner, où il les recevait en courant. La plus grande partie du jour, il se renfermait dans son cabinet avec quelques jeunes gens qui seuls avaient l'oreille du prince, sans qu'on sût par où ils étaient parvenus à cette distinction, tandis que les grands et ceux dont les services étaient connus pouvaient à peine lui parler. Le faste et la mollesse avaient pris la place de la grandeur et de la majesté qui auparavant distinguaient nos rois.[1] »

Henri III prenait mal son temps pour changer ainsi de mœurs, et pour devenir un roi indolent et voluptueux, empressé à jouir de sa cour et à s'isoler de son peuple. L'état et l'esprit de la France changeaient aussi, mais pour revêtir un tout autre caractère et se développer dans un tout autre sens. Catholiques ou protestants, agents ou mécontents du gouvernement du roi, tous prenaient le goût et adoptaient les pratiques de l'indépendance et d'une activité forte et spontanée. Les liens du régime féodal perdaient leur empire et n'étaient pas encore remplacés par ceux d'une administration hiérarchiquement organisée. Les croyances religieuses et les idées politiques devenaient, pour les âmes sérieuses et sincères, des règles de conduite, de puissants mobiles d'action, et elles fournissaient aux ambitieux d'efficaces instruments. Les théologiens de l'Église catholique et des Églises réformées, d'un côté le cardinal de Lorraine, les cardinaux Campeggi et Sadolet et d'autres doctes prêtres ou prélats, de l'autre côté, Calvin, Théodore de Bèze, Mélanchthon, Bucer, travaillaient avec passion à ériger en systèmes dogmatiques leurs interprétations des grands faits chrétiens, et ils réussissaient à les inculquer passionnément à leurs troupeaux. En dehors de ces controverses religieuses, des esprits élevés, des jurisconsultes profonds, de savants érudits s'appliquaient à fonder, sur des bases philosophiques et sur des origines historiques, l'organisation des gouvernements et les droits réciproques des princes et des peuples. Ramus, l'une des dernières et des plus regrettables victimes de la Saint-Barthélemi ; François Hotman, qui, dans sa *Franco-Gallia*, aspirait à implanter les nouvelles libertés nationales dans les institutions primitives des Francs ; Hubert Languet, éloquent auteur des *Vindiciæ contra*

[1] De Thou, *Histoire universelle*, t. VII, p. 134.

tyrannos, ou *de la Puissance légitime du prince sur le peuple et du peuple sur le prince;* Jean Bodin, le premier, en mérite original, des publicistes du seizième siècle, dans ses *six livres de* LA RÉPUBLIQUE, tous ces hommes éminents abordaient hardiment les grandes questions de liberté politique ou de réformes législatives. *Le Contre-un*, ce traité républicain d'Étienne de la Boétie, écrit en 1546 et qui n'avait d'abord circulé qu'en manuscrit, fut inséré, de 1576 à 1578, dans les *Mémoires de l'État de France*, et passionnément célébré par le libre penseur Michel de Montaigne, dans des *Essais* dont neuf éditions étaient publiées de 1580 à 1598 et évidemment très-lues dans le monde lettré. Une fermentation intellectuelle si active et si forte ne pouvait manquer d'agir puissamment sur la vie politique. Avant la Saint-Barthélemi, les grands partis religieux et politiques, le catholique et le protestant, étaient formés et aux prises; la maison de Lorraine à la tête des catholiques, la maison de Bourbon, Condé et Coligny à la tête des protestants, la royauté essayant faiblement et vainement de maintenir entre eux une fausse paix. A cet état orageux et précaire, mais organisé et clair, la Saint-Barthélemi fit succéder l'anarchie. Le protestantisme, vaincu mais non détruit, se décomposa en groupes provinciaux et municipaux, sans chefs reconnus et dominants, sans discipline ni ensemble dans leur conduite et leur destinée. Le catholicisme vainqueur subit aussi une grande décomposition : des hommes considérables, des villes, des provinces ne voulurent pas accepter la Saint-Barthélemi et ses conséquences; un parti nouveau, le parti des *politiques*, se forma, répugnant au principe et se refusant à la pratique de la persécution, ne voulant suivre ni les catholiques dans leurs violences, ni la royauté dans ses tergiversations, et s'efforçant de maintenir, dans les provinces et les villes où il prévalait, assez d'ordre et de justice pour en écarter du moins la guerre civile ailleurs flagrante. Le Languedoc dut au maréchal de Damville, second fils du connétable Anne de Montmorency, cette situation comparativement tolérable. Mais la mesure de sécurité et de paix locale qu'elle donnait aux populations était si imparfaite, si incertaine, que la décomposition du pays et de l'État alla encore plus loin. Dans une partie du Languedoc, dans le Vivarais, les habitants, pour mettre leurs habitations et leurs propriétés à couvert, résolurent de faire une ligue entre eux sans consulter aucune autorité, pas même le maréchal de Damville, le pacifique gouverneur de leur province. Leur traité d'alliance portait qu'on mettrait bas les armes dans tout le Viva-



HENRI III

D'après le tableau d'un artiste inconnu, conservé au Louvre (nº 656).

rais ; que personne, soit étranger, soit naturel du pays, ne pourrait être inquiété sur le passé ; que les laboureurs et les marchands ne souffriraient aucun dommage ni dans leurs corps, ni dans leurs biens ; que toutes hostilités cesseraient dans les villes et toutes courses dans les campagnes ; qu'il y aurait partout liberté entière pour le commerce ; que les bestiaux qui auraient été enlevés seraient sur-le-champ restitués *gratis* ; qu'on travaillerait de concert à faire sortir du pays les garnisons et à raser les places fortes, selon que le bien public l'exigerait ; enfin que quiconque oserait violer ces règlements serait regardé comme un traître et puni comme un perturbateur du repos public. « Dès que les divers pouvoirs de l'État, le maréchal de Damville comme les autres, furent instruits de cette nouveauté, dit de Thou, ils firent tous leurs efforts pour l'empêcher d'avoir lieu : « Rien ne serait d'un plus « dangereux exemple, disaient-ils, que de souffrir que les peuples trai- « tassent ainsi, et de leur propre autorité, sans attendre le consentement « de Sa Majesté ou de ceux qui la représentaient dans les provinces. » Les gens du Vivarais, au contraire, prétendaient se justifier en disant que la démarche qu'ils avaient faite ne blessait en rien l'autorité du roi ; que c'était plutôt une ouverture qu'ils avaient donnée pour rétablir sûrement la tranquillité dans le royaume ; que rien n'était plus utile et ne devait contribuer davantage à la paix que de raser tous ces forts élevés au cœur de l'État, qui étaient comme autant de places d'armes de la révolte ; qu'en diminuant les garnisons, on augmentait d'autant les revenus de Sa Majesté ; qu'on en tirerait du moins cet avantage que les campagnes, qui faisaient presque toute la richesse du royaume, seraient cultivées, que le commerce fleurirait, et que les peuples, délivrés de la crainte de tant de scélérats qui trouvaient dans ces places une retraite, pourraient enfin respirer après tant de malheurs qu'ils avaient essuyés. »

C'était dans cet état de désorganisation et d'anarchie passionnée qu'à son retour de Pologne, et après la Saint-Barthélemi, Henri III trouvait la France ; c'était en présence de toutes ces forces vives, mais éparses et irritées les unes contre les autres, qu'avec l'aide de sa mère Catherine il avait à rétablir l'unité de l'État, l'efficacité du gouvernement et la paix publique. Il n'était pas donné au savoir-faire d'une femme corrompue et d'un prince irrésolu de suffire à une telle tâche. Que pouvaient les fins ménagements de Catherine et les fluctuations d'Henri III pour dompter à la fois les catholiques et les protestants, et pour les obliger,

les uns et les autres, à vivre en paix sous un pouvoir équitable et efficace? Henri IV n'était pas encore formé, ni son jour venu pour cette grande œuvre. Henri III et Catherine de Médicis y échouèrent complétement; leur gouvernement de quinze années ne servit qu'à leur faire perdre leur renom d'habileté, et à aggraver en France les maux qu'ils étaient chargés de guérir. Dès 1575, un an seulement après l'avénement d'Henri III au trône, la révolte entra dans la maison royale. Le duc d'Alençon, frère cadet du roi, et qui, depuis le couronnement de son frère, s'appela le duc d'Anjou, s'échappa du Louvre, le 15 septembre, par une fenêtre, et de Paris par un trou pratiqué dans le mur d'enceinte. Il s'enfuit à Dreux, ville de son apanage, et se mit là à la tête d'un grand nombre de *mal-contents*, gentilshommes et bourgeois, catholiques et réformés, ralliés autour de lui sous ce nom religieusement neutre entre les anciens partis. Le 17 septembre, dans son manifeste, il donna pour motifs de sa révolte l'excès des impôts, la dilapidation des revenus publics, la faiblesse de l'autorité royale inhabile à faire cesser les troubles religieux, et la disgrâce qui lui avait été infligée à lui-même « par de pernicieux ministres qui se veulent impatroniser du gouvernement en excluant les premiers et les plus illustres de la cour, et en dévorant ce qui reste au pauvre peuple. » Il protestait de son dévouement au roi son frère, en déclarant la guerre aux Guise.

Le roi Henri de Navarre, en témoignant peu de sympathie pour le duc d'Anjou, restait à la cour, adonné en apparence à ses seuls plaisirs. Deux de ses fidèles serviteurs, l'historien poëte d'Aubigné était l'un des deux, l'entendirent, une nuit, soupirer dans son lit et chanter à demi-voix ce verset du psaume LXXXVIIIe :

> Tu m'ôtes, pour comble d'ennui,
> L'ami que j'avais cru fidèle ;
> C'est en vain que ma voix l'appelle,
> Dans l'état funeste où je suis.
> Hélas ! au fort de ma détresse,
> Chacun se cache et me délaisse !

« Sire, lui dit vivement d'Aubigné, il est donc vrai que l'esprit de Dieu travaille et habite encore en vous? Vous soupirez à Dieu pour l'absence de vos amis et fidèles serviteurs ; et en même temps ils sont ensemble, soupirant pour la vôtre et travaillant à votre liberté. Mais vous n'avez que des larmes aux yeux, et eux, les armes aux mains, ils com-

battent vos ennemis. Pour nous deux, nous parlions de nous enfuir demain quand votre voix nous a fait tirer le rideau. Avisez, Sire, qu'après nous, les mains qui vous serviront n'oseraient pas refuser d'employer le poison et le couteau. » Henri ému résolut de suivre l'exemple du duc d'Anjou. Son départ fut fixé au 3 février 1576. Il alla coucher à Senlis, chassa le lendemain de grand matin, et au retour de la chasse, trouvant ses chevaux repus et prêts : « Qu'y a-t-il de nouveau ? demanda-t-il. — Sire, lui dit d'Aubigné, nous sommes trahis ; le roi sait tout ; le chemin de la mort et de la honte, c'est Paris ; celui de la vie et de la gloire est partout ailleurs. — Il n'en faut pas tant ; partons ! » répondit Henri. Ils coururent toute la nuit et arrivèrent sans encombre à Alençon. Deux cent cinquante gentilshommes, avertis à temps, vinrent y rejoindre le roi de Navarre. Il poursuivit avec eux sa route. De Senlis à la Loire, il fut silencieux ; mais quand il eut passé le fleuve : « Loué soit Dieu qui m'a délivré ! s'écria-t-il ; on a fait mourir à Paris la reine ma mère ; on y a tué monsieur l'amiral et mes meilleurs serviteurs ; on n'avait pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'eût gardé. Je n'y retourne plus qu'on ne m'y traîne. Je n'ai regret que pour deux choses que j'ai laissées à Paris, la messe et ma femme. Pour la messe, j'essayerai de m'en passer ; mais pour ma femme, je ne puis ; je la veux ravoir. » Il désavoua les apparences catholiques qu'il avait acceptées, refit hautement profession de protestantisme en tenant sur les fonts baptismaux, au prêche, la fille d'un médecin de ses amis. Puis il gagna le Béarn, déclarant qu'il y voulait rester indépendant et libre. Quelques jours avant son départ, il avait écrit à un de ses amis béarnais : « La cour est la plus étrange que vous ayez jamais vue. Nous sommes presque toujours prêts à nous couper la gorge les uns aux autres. Nous portons dagues, jaques de maille, et bien souvent la cuirassière sous la cape. Je n'attends que l'heure de donner une petite bataille, car ils me disent qu'ils me tueront, et je veux gagner les devants. » Mesdames de Carnavalet et de Sauve, deux de ses amies, l'avaient averti que, loin de lui donner la lieutenance générale, qu'on lui avait si souvent promise, on avait résolu d'attribuer cette charge au frère du roi pour le faire revenir à la cour et se saisir de sa personne dès qu'il y serait arrivé.

C'était la prépondérance croissante des Guise, à la cour comme dans le pays, qui faisait prendre aux deux princes cette résolution soudaine. Depuis l'arrivée d'Henri III au trône, la guerre avait continué entre les

catholiques et les protestants, mais mollement et souvent suspendue par des trêves locales et courtes. Le roi et la reine mère auraient bien voulu que la Saint-Barthélemi fût courte aussi, comme une crise nécessaire mais passagère ; elle les avait débarrassés de leurs plus redoutables adversaires, Coligny et le groupe de réformés considérables qui l'entouraient. Henri et Catherine n'aspiraient qu'à reprendre leur politique de ménagement et de fluctuation entre les deux partis engagés dans la lutte ; mais ce n'était pas pour un si médiocre résultat que les catholiques ardents avaient commis le crime de la Saint-Barthélemi ; ils s'en promettaient la victoire décisive de leur Église et de leur domination. Henri de Guise se portait leur chef dans ce grand dessein ; on lit, au bas d'un portrait de lui fait au seizième siècle, ces vers aussi du temps :

> La vertu, la grandeur et la sagesse exquise
> De ce duc triomphant par ce rond univers
> Plante la peur couarde en l'âme des pervers,
> Et fait en Dieu florir la catholique Eglise.
> Ce vaillant prince armé est un Mars furieux,
> Du craintif huguenot la terreur et la crainte ;
> Sa lance un fort pilier de l'Église très-sainte.
> Et son œil aux amis est toujours gracieux.

Guise cultivait avec grand soin cette confiance ardente de la France catholique ; il recommandait à ses partisans l'entretien des petites pratiques pieuses et populaires : « Je vous envoie des patenôtres [1], écrivait-il à sa femme Catherine de Clèves ; vous leur ferez faire des houppes et les enfilerez. Je ne sais si vous en oseriez présenter aux reines et à madame ma mère. Demandez-en conseil à mesdames de Retz et de Villeroy. » La fuite et l'insurrection du duc d'Anjou et du roi de Navarre fournissaient au duc de Guise une occasion très-naturelle de rengager la grande lutte du catholicisme et du protestantisme, où le premier rôle lui appartenait. Je remonterai, pour un moment, à l'origine de cette lutte et de la part qu'y prirent, dès le début, les princes de la maison de Lorraine : « Dès l'an 1562, vingt-six ans avant la *Journée des barricades*, dit M. Vitet dans l'excellent avant-propos qu'il a mis en tête de ses beaux drames historiques sur la dernière moitié du seizième siècle, le cardinal Charles de Lorraine, étant au concile de Trente, conçut le plan d'une *sainte Ligue*, ou association des catholiques, qui

[1] On appelait des *patenôtres*, au pluriel, les grains d'un chapelet et le chapelet tout entier.

devait avoir le triple but de défendre, à main armée, l'Église romaine en France, de faire rendre au frère du cardinal, le duc François de Guise, la lieutenance générale du royaume, et de l'aider à monter au trône, dans le cas où la race des Valois viendrait à s'éteindre. La mort du duc François, assassiné devant Orléans par Poltrot, ne permit pas au cardinal d'exécuter son plan. Cinq ans après, Henri de Guise, fils aîné de François et alors âgé de dix-huit ans, fit, pour la première fois, composer une formule de serment par laquelle les dignitaires s'engagaient à sacrifier leurs biens et leur vie à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre le roi, la famille royale et les princes de leur alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de Champagne et de Brie, province dont Henri de Guise était gouverneur, et, le 25 juillet 1568, l'évêque et le clergé de Troyes la signèrent également. L'association est nommée, dans la formule, *sainte Ligue*, chrétienne et royale. Jusqu'à l'année 1576, elle demeura secrète et ne franchit pas les limites de la Champagne. » A ce résumé de M. Vitet j'ajoute qu'indépendamment de la ligue champenoise de 1568, et dans l'intervalle de 1568 à 1575, il s'était formé, dans quelques provinces et quelques villes, d'autres associations locales pour la défense de l'Église catholique contre les hérétiques. Quand, en 1575, on vit le duc d'Anjou d'abord, et après lui le roi de Navarre, s'enfuir de la cour d'Henri III, et commencer une insurrection avec l'aide d'un corps considérable d'auxiliaires allemands et de réfugiés français déjà entrés en France et traversant la Champagne, le péril de l'Église catholique parut si grave et si urgent que, dans les provinces menacées, les catholiques se livrèrent avec ardeur à la formation d'une grande association pour la défense de leur cause. Alors et ainsi naquit vraiment *la Ligue*, secrète d'abord, bientôt publique et hautement proclamée, qui a tenu dans l'histoire du seizième siècle une si grande place. La Picardie et la Champagne furent le premier théâtre de sa formation ; mais dans les provinces voisines le même travail s'engagea et fut efficace. A Paris, un bourgeois nommé la Roche-Blond et dévoué aux Guise, un parfumeur Pierre de la Bruyère, et son fils Mathieu de la Bruyère, conseiller au Châtelet, furent, dit de Thou, les premiers et les plus zélés prédicateurs de *l'Union :* « A leur sollicitation, continue le sévère magistrat, tout ce qu'il y avait de débauchés dans cette grande ville, tous gens qui ne trouvaient que dans la guerre civile une ressource à leur libertinage, ou un moyen sûr de satisfaire leur avarice et leur ambi-

tion, s'enrôlèrent à l'envi dans cette milice. Plusieurs, même des plus riches bourgeois, que leur haine pour les protestants aveuglait au point de ne pas voir les dangers auxquels de pareilles associations exposent la tranquillité publique dans un État bien policé, eurent la faiblesse de se joindre aux séditieux... Plusieurs demandèrent du temps pour se consulter, et avant de prendre aucun engagement, ils allèrent trouver le président de Thou[1], l'instruisirent de ces assemblées secrètes et de tout ce qui s'y passait, et ils le prièrent de leur dire s'il les approuvait et s'il était vrai que la cour les autorisât. M. de Thou leur répondit sur-le-champ, avec cette droiture qui lui était naturelle, que ces sortes d'entreprises n'étaient pas encore venues à sa connaissance, qu'il doutait qu'elles eussent l'approbation de Sa Majesté, et qu'ils feraient sagement de renoncer à toutes associations pareilles. L'autorité de ce grand homme commença à rendre suspects les desseins des *Unis*, et sa réponse empêcha bien des personnes de se jeter dans leur parti ; mais ceux qui se voyaient à la tête de cette faction n'étaient pas gens à abandonner si aisément leurs projets, car ils se sentaient trop bien appuyés à la cour et parmi le peuple. Ils conseillèrent aux princes lorrains de faire publier *l'Union* dans les provinces, et de travailler à y faire entrer la noblesse du royaume. »

Henri de Guise n'hésita pas. En même temps qu'il avouait la Ligue et travaillait à la propager, il fit ce qu'il y avait de plus efficace pour la faire réussir ; il entra en campagne et remporta une victoire. Les alliés allemands et les réfugiés français qui venaient soutenir le prince Henri de Condé et le duc d'Anjou dans leur insurrection s'avançaient en Champagne. Guise n'avait rien de prêt, ni armée, ni argent ; il réunit à la hâte trois mille cavaliers, que devaient suivre un corps de fantassins et la moitié des gardes du roi : « Je n'ai pas un sou, écrivait-il à sa femme ; prenez-en au coffre du roi, s'il y en a ; pourvu que vous sachiez qu'il y en a, ne craignez rien ; prenez-le et me l'envoyez soudain. Quant aux *reîtres*, ils ont plus de peur de nous que nous n'avons d'eux ; ne craignez rien d'eux ni pour moi ; le plus grand danger que je courrai, ce sera qu'un verre de vin se casse dans ma main. » Il se mit à la poursuite des Allemands, les atteignit le 10 octobre 1575, au Port-à-Binson, sur la Marne, et les fit attaquer par son frère le duc de Mayenne, qu'il soutint vigoureusement. Ils furent rompus et mis en déroute. *La*

[1] Christophe de Thou, premier président du parlement de Paris depuis 1562, et père de l'historien Jacques-Auguste de Thou.



DE LA LUI VINT LE NOM D'HENRI LE BALAFRÉ

chasse, selon l'expression du temps, dura tout le reste du jour et pendant la nuit : « Un monde de tués couvre le champ de bataille, » écrivit Guise. Il y avait été blessé lui-même ; il s'était acharné à poursuivre un cavalier ennemi qu'il avait touché deux fois de son épée, et qui, en retour, de deux coups de pistolet l'avait atteint dans une jambe et lui avait emporté une partie de la joue et de l'oreille gauche. De là lui vint le nom d'Henri *le Balafré*, qui lui est resté dans l'histoire.

Quatre ans à peine s'étaient écoulés depuis la Saint-Barthélemi. En vain on avait massacré, selon les plus faibles évaluations, 10,000, selon les plus fortes, 100,000 protestants, et presque tous les chefs renommés du parti ; le dernier vœu de Charles IX : « Qu'il n'en reste pas un seul pour me le reprocher ! » était si loin d'être accompli que la guerre entre le catholicisme et le protestantisme recommença presque partout en France, avec un redoublement de passion, un nouveau caractère de gravité et une bien plus longue durée que dans sa première explosion. L'un et l'autre partis avaient retrouvé des chefs faits, par leur situation et leur capacité, pour les commander. A l'amiral de Coligny succédait le roi de Navarre, qui devait devenir Henri IV. Le duc François de Guise était remplacé par son fils Henri, guerrier sinon aussi habile, du moins aussi vaillant, et catholique plus acharné que lui. Parmi les protestants, Sully et du Plessis-Mornay se formaient et grandissaient à côté du roi de Navarre. Catherine de Médicis mettait au service de son fils favori son habileté italienne, sa passion maternelle et une activité rare dans une femme de soixante à soixante-dix ans, reine depuis quarante-trois ans, fatiguée d'intrigues, d'affaires et de plaisirs. Enfin, à la question de religion, première cause de la lutte, se joignit une question de royauté, obscurément posée, mais toujours présente dans les esprits et dans les faits : laquelle des trois maisons de Valois, de Bourbon ou de Lorraine resterait ou entrerait en possession du trône de France ? Les intérêts et les ambitions de races et de personnes étaient en jeu en même temps que les controverses et les passions de foi.

Cette situation dura douze ans, de 1576 à 1588, avec de continuelles vicissitudes de guerre, de trêve et de paix précaire, et au milieu d'une continuelle hésitation d'Henri III entre l'alliance avec la Ligue, commandée par le duc de Guise, et le raccommodement avec les protestants, dont le roi de Navarre devenait de jour en jour le chef plus avoué. De 1576 à 1580, quatre traités de paix furent conclus : en 1576, la paix

dite *de Monsieur*, signée à Chastenay, dans l'Orléanais ; en 1577, la paix de Bergerac ou de Poitiers ; en 1579, la paix de Nérac ; en 1580, la paix de Fleix en Périgord. En novembre 1576, des états généraux furent convoqués et se réunirent à Blois, où ils siégèrent et délibérèrent jusqu'en mars 1577, sans aucun résultat important. Ni ces conventions diplomatiques, ni ces assemblées nationales n'étaient en mesure d'établir entre les deux partis une paix vraie et durable, car les partis eux-mêmes s'y refusaient ; en vain Henri III faisait aux protestants des concessions et des promesses de liberté ; il était hors d'état de leur en garantir l'exécution et de la faire respecter par leurs adversaires. Au fond, protestants et catholiques n'acceptaient, ni les uns ni les autres, leur liberté mutuelle ; non-seulement les uns et les autres se croyaient en possession de toute la vérité religieuse, mais ils se croyaient aussi en droit de l'imposer, par la force, à leurs adversaires. La découverte (je me sers de ce mot à dessein, tant le fait qu'il exprime a été tardif et de longue attente), la découverte de la légitime séparation du monde intellectuel et du monde politique, et aussi de la nécessité que le monde intellectuel soit libre pour qu'il ne fasse pas au monde politique une guerre que, dans leur inévitable contact, celui-ci ne saurait longtemps supporter, cette grande et salutaire découverte, dis-je, et son autorité pratique dans le gouvernement des peuples ne sauraient être réalisées que dans des sociétés déjà très-éclairées et politiquement bien réglées. Un bon ordre politique est indispensable pour que la liberté des esprits se développe régulièrement et fasse à la société plus de bien qu'elle ne lui cause de trouble et d'embarras. Ceux qui ont confiance dans l'intelligence humaine admettent seuls sincèrement son droit à la liberté ; et la confiance dans l'intelligence humaine n'est possible qu'au sein d'un régime politique qui donne d'ailleurs à la société humaine les garanties dont ses intérêts et sa sécurité durable ont absolument besoin. Le seizième siècle était bien loin de ces conditions d'harmonie entre le monde intellectuel et le monde politique, dont les sociétés modernes les plus civilisées et les mieux gouvernées commencent seules à comprendre et à accepter la nécessité. C'est là un des plus lents et des plus difficiles progrès que les peuples aient à accomplir dans leur laborieuse vie. Le seizième siècle nous a fait faire, dans la civilisation et le développement intellectuel, des pas considérables ; mais le dix-huitième et le dix-neuvième nous ont appris combien, dans l'art de nous gouverner en peuple libre, notre imprévoyance et notre

inexpérience sont encore grandes, et à quel point une forte et saine organisation de la liberté politique nous est nécessaire pour que nous puissions jouir sans péril de la liberté intellectuelle, de ses plaisirs et de ses gloires.

De 1576 à 1588, Henri III avait vu se perpétuer et s'accroître les difficultés de son gouvernement. Sa tentative de se maintenir indépendant et maître entre les catholiques et les protestants, en faisant des concessions et des promesses tantôt aux uns, tantôt aux autres, n'avait pas réussi ; elle devint, en 1584, encore plus difficile à pratiquer. Le 10 juin de cette année, le frère d'Henri III, le duc d'Anjou, mourut à Château-Thierry. Par cette mort, le chef des protestants, Henri, roi de Navarre, devenait le légitime héritier du trône de France. Les ligueurs ne supportaient pas cette perspective. Les Guise s'en firent une arme puissante. Ils n'hésitèrent pas à traiter de l'avenir de la France avec le roi d'Espagne Philippe II, alors son plus dangereux ennemi en Europe. Par une convention secrète conclue à Joinville le 31 décembre 1584, entre Philippe et les Guise, il fut stipulé qu'à la mort d'Henri III la couronne de France passerait à Charles, cardinal de Bourbon, âgé de soixante-quatre ans, oncle du roi de Navarre, et qui, pour devenir roi lui-même, s'engageait à écarter le droit héréditaire de son neveu et à interdire absolument en France le culte hérétique. Il publia, le 31 mars 1585, une déclaration dans laquelle il s'intitulait premier prince du sang, et donnait au duc de Guise le titre de lieutenant général de la Ligue. Par une bulle du 10 septembre 1585, Sixte-Quint, naguère élu pape, excommunia, comme hérétique et relaps, le roi de Navarre, lui refusant tout droit de succéder à la couronne de France, et déliant ses sujets navarrais de leur serment de fidélité. Sixte-Quint ne savait pas encore à quel homme il s'attaquait ainsi. Le roi de Navarre ne se borna pas à protester en France, le 10 juin 1585, contre cet acte du pape; il fit afficher sa protestation à Rome même, sur les statues de Pasquin et de Marforio et jusqu'aux portes du Vatican, renvoyant le pape, quant à la question d'hérésie, à un prochain concile qu'il réclamait, et en appelant comme d'abus à la cour des pairs de France, « desquels, disait-il, j'ai l'honneur d'être le premier. » Toute l'Italie, Sixte-Quint lui-même, pape d'un esprit libre et d'un cœur fier, furent frappés de l'énergique résistance de ce petit roi : « Il serait à souhaiter, dit le pape au marquis Pisani, ambassadeur d'Henri III à Rome, que le roi votre maître eût autant de résolution contre ses ennemis que

le roi de Navarre en montre contre ceux qui l'attaquent. » Au premier moment, Henri III avait paru démêler les intentions de la Ligue et vouloir lui résister; par un édit du 28 mars 1585, il avait ordonné que ses adhérents fussent poursuivis; mais Catherine de Médicis lui fit peur de la guerre qui se rallumerait infailliblement et dans laquelle il aurait pour ennemis tous les catholiques plus que jamais irrités. Henri III prenait peur très-aisément. Catherine se chargea de reculer pour lui: « Je ne me soucie pas qui le trouve bon ou mauvais, » disait-elle en pareil cas. Elle demanda au duc de Guise une entrevue qui eut lieu d'abord à Épernay, puis à Reims. Les dures exigences des Lorrains ne rebutèrent point la reine mère, et, le 7 juillet 1585, un traité fut conclu à Nemours entre Henri III et la Ligue, portant « que par un édit irrévocable l'exercice de la nouvelle religion serait défendu, qu'il n'y aurait désormais, dans le royaume de France, nul autre exercice de religion que celui de la catholique, apostolique et romaine; que tous les ministres sortiraient du royaume sous un mois; que tous les sujets de Sa Majesté seraient tenus de vivre selon la religion catholique et d'en faire profession dans six mois, sous peine de confiscation de corps et de biens; que les hérétiques, de quelque qualité qu'ils fussent, seraient déclarés incapables de tenir bénéfices, charges publiques, états et dignités; que les places qui leur avaient été données en garde pour leur sûreté leur seraient incontinent reprises; enfin, que les princes dénommés dans le traité, et parmi lesquels tous les Guise étaient en première ligne, recevraient des places de sûreté qui devraient rester pendant cinq ans dans leurs mains.

Ce traité fut signé par tous les négociateurs, spécialement par la reine mère, les cardinaux de Bourbon et de Guise, et les ducs de Guise et de Mayenne. Ce fut l'acte décisif qui fit de la guerre une guerre de religion.

Le 18 juillet suivant, Henri III, en allant au Palais de Justice faire publier en sa présence l'édit qu'il venait de rendre en vertu de ce traité avec la Ligue, dit au cardinal de Bourbon : « Mon oncle, contre ma conscience, mais bien volontiers, j'ai fait publier les édits de pacification parce qu'ils réussissaient au soulagement de mon peuple; maintenant je vais faire publier la révocation de ces édits selon ma conscience, mais mal volontiers, parce que de la publication de celui-ci dépend la ruine de mon État et de mon peuple. » Quand il sortit du palais, des cris de: *Vive le roi!* se firent entendre; « ce dont on fut étonné,

dit Pierre de l'Estoile[1], car depuis longtemps on ne lui avait fait tant de faveur. Mais on découvrit que cette acclamation était le fait de personnes apostées par les ligueurs, et qu'on avait donné, pour ce faire, de l'argent à des faquins et de la dragée à force petits enfants. » Quelques jours après, le roi de Navarre reçut la nouvelle du traité de Nemours. Il était près de Bergerac, au château du seigneur de la Force, chez qui il vivait si familièrement qu'il n'y menait personne de sa maison, voulant que ce fussent les officiers mêmes de M. de la Force qui le servissent : « J'en fus si cruellement ému, dit-il lui-même plus tard à M. de la Force, que, pensant à cela profondément et tenant la tête appuyée sur ma main, l'appréhension des maux que je prévoyais pour mon pays fut telle qu'elle me blanchit la moitié de la moustache[2]. » Henri III, de son côté, fut peu touché des cris de : *Vive le roi !* qu'il entendit en sortant du palais ; il était trop inquiet pour s'en réjouir. Il ne rendit point le salut aux magistrats municipaux ni à la multitude qui se pressait sur son passage : « Vous voyez comme il lui répugne de se brouiller avec les huguenots, » disaient au peuple les partisans des Guise.

C'était la guerre civile religieuse près de recommencer, plus acharnée que jamais. Le roi de Navarre ne négligea rien pour convaincre tout le monde, amis et ennemis, grands seigneurs et peuple, Français et étrangers, que ce retour de la guerre n'était point de son fait, et que les ligueurs la lui infligeaient contre son vœu et malgré la justice de sa cause. Il écrivit à Henri III : « Monseigneur, dès que les auteurs de ces nouveaux remuements eurent fait paraître les effets de leur mauvaise volonté envers Votre Majesté et votre État, il vous plut de m'écrire le jugement que vous faisiez, à très-bon droit, de leurs intentions ; vous me dites que vous connaissiez, quelque prétexte qu'ils prissent, qu'ils entreprenaient sur votre personne et sur votre couronne, et qu'ils voulaient s'accroître et grandir à vos dépens et à votre dommage. C'était les mots de vos lettres, Monseigneur, et me faisiez cet honneur, en reconnaissant la conjonction de ma fortune avec celle de Votre Majesté, d'ajouter expressément qu'ils pourchassaient ma ruine avec la vôtre... Et maintenant, Monseigneur, quand j'ouïs dire tout à coup que Votre Majesté a traité une paix avec ceux qui se sont élevés contre votre service, à condition que votre édit soit rompu, vos loyaux sujets bannis,

[1] T. I, page 294.
[2] *Mémoires du duc de la Force*, t. I, page 50.

les conspirateurs armés, et armés de votre force et de votre autorité contre moi-même qui ai l'honneur de vous appartenir, je laisse à juger à Votre Majesté en quel labyrinthe je me trouve... Si c'est moi qu'ils cherchent, ou si, sous mon ombre, ils troublent ce royaume, j'ai requis que, sans que tous les ordres et états de ce royaume aient désormais à en souffrir, sans y entremettre armée domestique ni étrangère, cette querelle soit vidée de la personne de M. de Guise à la mienne, un à un, deux à deux, dix à dix, vingt à vingt, en tel nombre que le dit sieur de Guise voudra, avec armes usitées entre chevaliers d'honneur... Ce sera notre heur, à mon cousin[1] et à moi, de délivrer, au prix de notre sang, le roi notre souverain seigneur, des travaux et peines qu'on lui brasse, son État de trouble et confusion, sa noblesse de ruine, tout son peuple de misère et calamité extrême. »

Le duc de Guise s'excusa respectueusement en remerciant de l'honneur que lui faisait le roi de Navarre, mais en disant qu'il ne pouvait l'accepter, car il soutenait la cause de la religion, non une querelle particulière. Sur son refus, la guerre parut à tout le monde et devint en effet inévitable. En s'y rengageant, le roi de Navarre se hâta d'informer ses amis au dedans et ses alliés au dehors, la noblesse, le clergé et le tiers état de France, la ville de Paris, la reine d'Angleterre, les princes protestants d'Allemagne, les cantons suisses, de tout ce qu'il avait fait pour l'éviter ; il tenait évidemment beaucoup à ce que sa conduite fût publique et ses motifs expliqués. Il avait pour confident intime et pour interprète Philippe du Plessis-Mornay, alors âgé de trente-six ans, l'un des plus doctes et des plus laborieux comme des plus zélés et des plus vertueux protestants royalistes de France. Il était chargé de rédiger les documents, déclarations et lettres que publiait le roi de Navarre, quand Henri ne leur imprimait pas lui-même le cachet de son propre langage vif, éloquent et entraînant dans sa brièveté.

Henri III et la reine mère étaient très-frappés de cette intelligente activité du roi de Navarre et de l'influence qu'il prenait sur toute la portion de la noblesse et de la bourgeoisie françaises qui n'était pas fanatiquement engagée sous le drapeau de la Ligue. Accoutumée à compter sur son habileté dans l'art de la conversation et de la séduction, Catherine voulut en faire un nouvel essai sur le roi de Navarre.

[1] Henri de Condé.

Louis de Gonzague, duc de Nevers, Italien comme elle et l'un de ses affidés, fut envoyé d'avance à Henri de Navarre pour le sonder; il écrivit à Henri III : « Tel que vous avez vu ce prince, Sire, tel il est aujourd'hui ; les années ni les embarras ne le changent point; il est toujours agréable, toujours enjoué, et toujours passionné, à ce qu'il m'a cent fois juré, pour la paix et pour le service de Votre Majesté. » Catherine lui fit proposer une entrevue. Henri hésitait à s'y prêter. De Jarnac où il était, il envoya le vicomte de Turenne à Catherine pour convenir avec elle de quelques jours de trêve. « Catherine fit entendre à Turenne que, pour avoir la paix, il fallait que le roi de Navarre se fît catholique, et fît cesser l'exercice de la religion réformée dans les villes qu'il tenait. » Sur ce rapport de son envoyé, Henri, qui s'était mis en marche pour l'entrevue, fut sur le point de rebrousser chemin; il continua pourtant, curieux de voir Catherine, de se contenter l'esprit à ce sujet et de lui répondre. » Ils se rencontrèrent, le 14 décembre 1586, au château de Saint-Brice, près de Cognac, tous deux l'air triste. Catherine demanda à Henri si Turenne lui avait parlé de ce qui était, dit-elle, la dernière volonté de son fils : « Je m'étonne, dit Henri, que Votre Majesté ait pris tant de peine pour me dire ce dont j'ai les oreilles rompues; et aussi qu'elle-même, qui est de si bon jugement, s'amuse à vouloir résoudre la difficulté par la difficulté même. Vous me proposez une chose que je ne puis faire sans forfaire à ma conscience et à mon honneur, et sans nuire au service du roi. Je n'amènerais pas avec moi tous ceux de la religion; ceux de la Ligue seraient d'autant plus irrités qu'ils perdraient l'espoir de pouvoir m'ôter le droit au trône qui m'appartient. Ils ne veulent point de moi auprès de vous, madame, car ils en seraient misérables, vous mieux servie et tous vos bons sujets plus heureux. » La reine mère ne contesta point. Elle insista « sur les incommodités dont Henri souffrait durant la guerre. — Je les porte patiemment, dit Henri, puisque vous m'en chargez pour vous en décharger. » Elle lui reprocha de ne pas faire ce qu'il voulait dans la Rochelle. — « Pardonnez-moi, madame; je n'y veux que ce que je dois. » Le duc de Nevers, présent à l'entretien, se permit de lui dire qu'il ne pourrait mettre à la Rochelle un impôt. — « Il est vrai, dit Henri; aussi n'avons-nous point d'Italien parmi nous. » Il prit congé de la reine mère, qui lui répéta ce qu'elle avait dit au vicomte de Turenne, « en le chargeant de le faire entendre à la noblesse qui le suivait. — Il y a tantôt dix-huit mois, madame, que je n'obéis plus au roi. Il

m'a fait la guerre en loup ; vous me l'avez faite en lionne. — Le roi et moi ne demandons que votre bien. — Excusez-moi, madame, je crois que ce serait le contraire. — Mon fils, voulez-vous que la peine que j'ai prise depuis six mois demeure sans fruit ? — Madame, ce n'est pas moi qui empêche que vous ne reposiez dans votre lit ; c'est vous qui m'empêchez de coucher dans le mien. — Serai-je toujours en peine, moi qui ne demande que repos ? — Madame, cette peine vous plaît et vous nourrit ; si vous étiez en repos, vous ne sauriez vivre longtemps. » — Catherine avait amené avec elle ce qu'on appelait son *escadron volant* des belles personnes de sa cour : « Madame, dit Henri en se retirant, il n'y a rien là pour moi. »

Avant de prendre parti dans la guerre qui de jour en jour devenait plus clairement et plus officiellement une guerre de religion, les princes protestants d'Allemagne et les quatre grandes villes libres de Strasbourg, Ulm, Nuremberg et Francfort résolurent de faire, comme le roi de Navarre, une démarche éclatante en faveur de la paix et de la liberté religieuse. Ils envoyèrent à Henri III des ambassadeurs qui, le 11 octobre 1586, lui tinrent un franc et hardi langage : « Nos princes et maîtres, lui dirent-ils, ont été émus de surprise et de compassion chrétienne envers vous, comme vos fidèles amis et bons voisins, en entendant dire que, ne voulant endurer personne en votre royaume qui ne fût de la religion romaine, vous aviez cassé l'édit de paix tant solennellement fait et appuyé sur la foi et parole de Votre Majesté, et qui est le ferme appui du repos de Votre Majesté et de vos États : lesquels changements leur ont paru étranges, attendu que votre personne royale, vos États, votre conscience, votre honneur, votre réputation et bonne renommée s'y trouvent beaucoup intéressés. » Choqué de ce rude avertissement, Henri III répondit : « C'est Dieu qui m'a fait roi ; et comme je porte le titre de roi très-chrétien, j'ai toujours été très-zélé pour la conservation de la religion catholique... Il appartient à moi seul de juger, selon ma prudence, ce qui peut contribuer au bien public, de faire des lois pour le procurer, d'interpréter ces lois, de les changer, de les abolir, ainsi que je le trouverai convenable. Je l'ai fait jusqu'ici, je le ferai encore à l'avenir ; » et il congédia les ambassadeurs. Le soir même, revenant sur leurs paroles et les siennes et trouvant sa réponse insuffisante, il écrivit de sa main sur un petit papier, « que quiconque disait qu'en révoquant l'édit de pacification il avait violé sa foi ou fait une tache à son honneur, en avait menti ; » et il ordonna à l'un de ses officiers de

porter, quoique très-avant dans la nuit, ce papier aux ambassadeurs et de le leur lire textuellement. Ils en demandèrent copie ; mais Henri III, toujours soigneux de n'avoir pas à répondre de ses paroles, avait enjoint à son officier de supprimer l'écrit après l'avoir lu, et les Allemands repartirent, décidés à la guerre en même temps que bien convaincus de la pusillanimité arrogante du roi.

Sauf quelques trêves locales et courtes, la guerre était déjà flagrante dans presque toute la France, en Provence, en Dauphiné, en Nivernais, en Guïenne, en Poitou, en Anjou, en Normandie, en Picardie, en Champagne. Je n'ai garde de suivre les deux partis dans les incidents multiples et monotones de leur lutte confuse et passionnée ; je n'en veux retracer que les événements d'un caractère général et décisif. Ils se produisirent naturellement dans les lieux où agissaient et dans les armées que commandaient les deux chefs des deux partis, le duc Henri de Guise et le roi Henri de Navarre. Le premier se chargea de repousser, dans le nord-est de la France, les corps allemands et suisses qui venaient au secours des réformés français ; le second se mit à la tête des forces protestantes et françaises appelées à combattre, dans les provinces du Centre et du Sud-Ouest, les armées royales. Guise réussit dans sa campagne contre les étrangers ; le 26 octobre 1587, ses éclaireurs vinrent lui dire que les Allemands étaient à Vimory, près de Montargis, dispersés dans la campagne, sans vedettes, sans précautions de guerre ; il était à table, avec ses principaux officiers, à Courtenay, presque à sept lieues de l'ennemi ; resté pensif quelques moments, il donna tout à coup l'ordre de sonner le boute-selle. « Pourquoi donc ? dit son frère le duc de Mayenne. — Pour aller au combat. — Réfléchissez donc à ce que vous allez faire. — Les réflexions que je n'ai pas faites en un quart d'heure, je ne les ferai pas en un an. » Montés sur-le-champ à cheval, le chef et ses escadrons arrivèrent à minuit aux portes de Vimory ; ils trouvèrent, dit-on, les Allemands ivres, endormis, épars ; selon les prédicateurs de la Ligue, la victoire de Guise fut complète ; il enleva aux Allemands 2,800 chevaux ; les protestants dirent qu'il n'avait donné que sur un corps de palefreniers et que les deux drapeaux qu'il prit ne portaient pour armoiries qu'une éponge et une étrille. Mais quinze jours plus tard, le 11 novembre, à Auneau près de Chartres, Guise remporta sur les Allemands une victoire incontestable et incontestée ; leur général, le baron de Dohna, ne se sauva, avec quelques-uns de ses officiers, qu'en s'ouvrant un passage l'épée à la main. Les Suisses décou-

ragés, et voyant dans l'armée d'Henri III huit mille de leurs compatriotes qui y servaient, non pas, comme eux, en aventuriers, mais sous les drapeaux et avec l'autorisation de leurs cantons, se séparèrent des Allemands et se retirèrent après avoir reçu d'Henri III 400,000 écus pour prix de leur retraite. En Bourgogne, en Champagne et dans l'Orléanais, la campagne se termina à l'honneur du duc de Guise, ce qu'Henri III était loin de regarder comme une victoire pour lui-même.

Mais presque en même temps que la Ligue obtenait, dans les provinces de l'Est et du Centre, ce succès, elle essuyait, dans celles du Sud-Ouest un revers plus grave pour les ligueurs que la victoire du duc de Guise ne leur était heureuse. Henri III avait donné le commandement de son armée au sud de la Loire à l'un de ses favoris, Anne, duc de Joyeuse, jeune homme brillant, vaillant et aimable, à qui il avait fait faire une fortune démesurée, jusqu'à lui faire épouser Marguerite de Lorraine, sœur de la reine, et à ériger, pour lui, la vicomté de Joyeuse en duché-pairie en lui donnant rang après les princes du sang et avant les anciens ducs. Joyeuse était à la tête de six mille hommes de pied, de deux mille chevaux et de sept pièces de canon. Il entra dans le Poitou et marcha vers la Dordogne pendant que le roi de Navarre était à la Rochelle, occupé à mettre en état deux pièces de canon qui formaient toute son artillerie, et à réunir autour de lui ses trois cousins, le prince de Condé, le comte de Soissons et le prince de Conti, pour être à la tête de toute la maison de Bourbon au moment où il engageait sérieusement la lutte contre la maison de Valois et la maison de Lorraine. Une petite ville, Coutras, située au confluent des deux rivières de l'Isle et de la Dronne, dans la Gironde, offrait aux deux partis une position importante à occuper. « Selon son habitude, dit M. le duc d'Aumale dans son *Histoire des princes de Condé*, le Béarnais était à cheval tandis que son adversaire festoyait. » Il devança Joyeuse, et quand celui-ci approcha de Coutras, il trouva la ville occupée par l'avant-garde protestante, et n'eut que le temps de se replier sur la Roche-Chalais. La bataille s'engagea le 20 octobre 1587, peu après le lever du soleil. Je reprends le récit aussi dramatique qu'exact qu'en a fait M. le duc d'Aumale : « A ce moment solennel, le roi de Navarre appelle auprès de lui ses cousins, ses principaux officiers; puis de sa voix mâle et sonore, il harangue ses gens d'armes : « Mes amis, voici une curée qui se « présente bien autre que vos butins passés. C'est un nouveau marié qui « a encore l'argent de son mariage en ses coffres ; toute l'élite des cour-

« tisans est avec lui. Vous laisserez-vous emporter par ce beau danseur « et ces mignons de cour? Non, ils sont à nous; j'en juge par l'envie que « vous avez de combattre. Pourtant nous devons tous croire que l'événe- « ment est en la main de Dieu. Prions-le qu'il nous assiste. Cet acte sera « le plus grand que nous ayons fait; la gloire en demeurera à Dieu, le « service au roi notre souverain seigneur, l'honneur à nous et le salut à « l'État. » Henri se découvre; les ministres Chandieu et Damours entonnent la prière de l'armée, et les gens d'armes répètent en chœur le 12e verset du CXVIIIe psaume :

> La voici l'heureuse journée
> Que Dieu a faite à plein désir.

« Comme chacun courait à son poste, le roi arrête encore ses cousins : « Messieurs, leur crie-t-il, je n'ai qu'une chose à vous dire : souvenez « vous que vous êtes de la maison de Bourbon. Vive Dieu! je vous fe « rai voir que je suis votre aîné. — Et nous vous montrerons de bons « cadets, » répondit Condé. »

Avant le milieu du jour la bataille était gagnée et l'armée royale en déroute, non sans avoir vaillamment résisté. Pendant l'action, d'Épinay Saint-Luc, un des plus braves soldats royalistes, rencontra le duc de Joyeuse déjà blessé : « Que faut-il faire? » lui demanda-t-il. — Mourir, » répondit Joyeuse; et quelques moments après, comme il faisait quelques pas en arrière pour se rapprocher de son artillerie, dit d'Aubigné, il fut entouré par plusieurs huguenots, qui le reconnurent : « Il « y a cent mille écus à gagner, » leur cria-t-il; la colère l'emporta sur l'avidité : l'un d'eux lui cassa la tête d'un coup de pistolet. « Son corps fut porté au logis royal; il était là le soir, étendu sur une table, dans la salle même où était préparé le souper de son vainqueur; mais le roi de Navarre donna à tous ceux qui étaient dans la chambre l'ordre de sortir, fit porter son couvert ailleurs, et rendit avec respect les restes du vaincu au vicomte de Turenne, son proche parent. Henri jouissait simplement et modestement de son éclatant triomphe : depuis vingt-cinq ans que la guerre civile avait commencé, il était le premier général protestant qui eût gagné une bataille rangée; il n'avait à regretter que vingt-cinq hommes tués; l'ennemi en avait perdu plus de trois mille et lui avait abandonné ses canons avec vingt-neuf drapeaux ou enseignes. La victoire était d'autant plus glorieuse qu'elle était remportée sur une armée supérieure en nombre et presque égale en qua-

lité. Elle était due à la valeur du roi, à sa décision, à sa vigilance, à son coup d'œil, à son intelligence tactique, à cet instinct créateur qu'il appliquait à la politique comme à la guerre, et qui devait l'inspirer si heureusement dans les beaux combats défensifs d'Arques, à la journée d'Ivry et dans tant d'autres occasions[1]. »

Que faisait le roi de France Henri III pendant que deux grands partis et deux grands hommes se faisaient ainsi, autour de son trône et sous son nom, une guerre passionnée, l'un pour maintenir l'unité despotique du christianisme catholique, l'autre pour conquérir la liberté religieuse du protestantisme chrétien ? J'emprunterai ici les paroles de l'historien le plus éclairé et le plus impartial du seizième siècle, M. de Thou ; si je ne consultais que ma propre impression, je craindrais de paraître trop rigoureux envers un roi que je méprise profondément.

« Après être demeuré quelque temps en Bourbonnais, Henri III alla à Lyon pour être à portée de ses deux favoris, Joyeuse et Épernon, qui marchaient chacun avec une armée. Pendant qu'il était à Lyon aussi tranquille que si tout le royaume eût joui d'une paix parfaite, il s'attacha à rassembler de ces petits chiens dont on est fort curieux dans cette ville. Tout le monde fut très-surpris de voir un roi de France, au milieu d'une guerre si terrible et dans une disette extrême d'argent, donner à de semblables plaisirs tout ce qu'il avait de temps et toutes les sommes qu'il pouvait rassembler. Quelque prodigue que fût ce prince, si l'on compare les profusions de la maison royale avec celles qu'il fit à Lyon pour des chiens, on trouvera ces dernières infiniment au-dessus des autres ; sans compter les dépenses en chiens de chasse et en oiseaux qui vont toujours à des prix considérables par an dans les maisons des rois, il lui en coûtait, tous les ans, plus de cent mille écus d'or pour de petits chiens de Lyon ; et il tenait à sa cour, avec de gros appointements, une multitude d'hommes et de femmes qui n'avaient d'autre emploi que de les nourrir. Il dépensait aussi de grandes sommes en singes, en perroquets et en d'autres animaux des pays étrangers, dont il avait toujours un grand nombre. Quelquefois il s'en dégoûtait et les donnait tous ; puis sa passion pour ces animaux revenait, et il fallait lui en trouver, à quelque prix que ce fût. Puisque j'en suis sur l'attachement de ce prince à des choses peu dignes de la ma-

[1] *Histoire des princes de Condé dans les seizième et dix-septième siècles;* par M. le duc d'Aumale, t. II, p. 161-177.



jesté royale, je dirai un mot de sa passion pour ces miniatures qui se trouvaient dans les livres de prières écrits à la main, et qui, avant l'usage de l'impression, étaient travaillés par les plus habiles peintres. Henri III semblait n'acheter ces sortes d'ouvrages, destinés pour les princes et renfermés dans les cabinets curieux, que pour les gâter ; dès qu'il les avait, il les coupait, puis il les collait aux murailles de ses chapelles, comme font les enfants. Caractère d'esprit incompréhensible ; en certaines choses, capable de soutenir son rang ; en quelques-unes, au-dessus de sa dignité ; en d'autres, au-dessous même de l'enfance[1]. »

Esprit et caractère incompréhensibles en effet, si la corruption, la lassitude, l'ennui et la peur n'expliquaient toutes les aberrations et toutes les misères de la nature humaine dans une âme faible, froide, égoïste, à la fois excitée et blasée par les affaires et les plaisirs de la royauté, dont Henri III ne pouvait ni se passer, ni porter le fardeau. Sa perplexité était extrême dans ses relations avec les deux autres Henri, qui donnaient, comme lui, leur nom à cette guerre, appelée par les contemporains la guerre des trois Henri. Les succès d'Henri de Guise et ceux d'Henri de Bourbon étaient presque également importuns à Henri de Valois. Je crois que, s'il eût pu choisir, il aurait préféré ceux d'Henri de Bourbon ; s'ils lui inspiraient aussi de la jalousie, ils n'excitaient pas en lui la même méfiance ; il connaissait la loyauté du roi de Navarre et ne le soupçonnait pas de vouloir, lui vivant, devenir roi de France. Il croyait d'ailleurs les protestants moins puissants et moins redoutables que les ligueurs. Henri de Guise, au contraire, était évidemment, à ses yeux, un conspirateur ambitieux, décidé à pousser sa fortune jusqu'à la couronne de France si les chances lui étaient favorables, et non-seulement armé de toutes les forces du catholicisme, mais poussé par les passions de la Ligue au delà peut-être, plus vite du moins que n'allait sa propre pensée. Depuis 1584, les ligueurs s'étaient donné, dans Paris, une forte organisation populaire ; la ville avait été partagée en cinq arrondissements sous cinq chefs qui, peu après, s'en adjoignirent onze autres, pour que, dans le conseil secret de l'association, chacun des seize quartiers de Paris eût son représentant et son directeur. De là le fameux Comité des *Seize*, qui joua dans l'histoire de cette époque un si grand et si redoutable rôle. C'était le fanatisme

[1] *Histoire universelle de F.-A. de Thou*, t. IX, p. 599.

religieux et le fanatisme démocratique étroitement unis, et en état d'imposer leurs volontés à leurs chefs les plus éminents, au duc de Guise lui-même.

En vain Henri III essayait de reprendre dans Paris quelque autorité; son gouvernement, sa vie publique et privée, sa personne étaient tous les jours attaqués, injuriés, menacés du haut des chaires, sur les places publiques, par des prédicateurs qualifiés ou des déclamateurs populaires. Le 16 décembre 1587, la Sorbonne vota, après une délibération qui, disait-on, devait rester secrète, « qu'on pouvait ôter le gouvernement aux princes qu'on ne trouvait pas tels qu'il fallait, comme l'administration d'un bien à un tuteur suspect. » Le 30 décembre, le roi manda au Louvre sa cour de parlement et la faculté de théologie: « Je sais votre belle résolution du 16 de ce mois, dit-il à la Sorbonne; j'ai été prié de n'y avoir égard, vu qu'elle avait été faite après déjeuner. Je ne veux pas me venger de ces outrages, comme j'en ai la puissance, et comme a fait le pape Sixte V, qui a envoyé aux galères certains cordeliers pour avoir osé médire de lui dans leurs prédications. Il n'y a pas un de vous qui n'en ait mérité autant et davantage ; mais je veux bien tout oublier et vous pardonner, à la charge de n'y retourner plus. Si cela vous advenait, je prie ma cour de parlement, ici présente, d'en faire une justice exemplaire, et que les séditieux comme vous y puissent prendre exemple pour se contenir en leurs devoirs. » Au sortir de cette allocution, le parlement et la Sorbonne, bien sûrs que le roi en demeurerait là, se retirèrent en souriant et en disant: *Habet quidem animum, sed non satis animi* (Il a du courage, mais pas assez). La sœur du duc de Guise, la duchesse de Montpensier, faisait faire et répandait toute sorte de pamphlets contre le roi et son gouvernement. « Le roi lui commanda de vider sa ville de Paris ; elle n'en fit rien ; elle fut même si éhontée de dire, à trois jours de là, qu'elle portait à sa ceinture les ciseaux qui donneraient une troisième couronne à frère Henri de Valois. » A la fin de 1587, le duc de Guise fit un voyage à Rome, « lui sixième, et il n'y passa que trois jours, tellement déguisé qu'il n'y fut pas reconnu, et ne se découvrit qu'au seul cardinal de Pellevé, avec lequel il communiqua jour et nuit[1]. » Dix-huit mois auparavant, le cardinal avait fort accueilli un mémoire d'un avocat au parlement de Paris, nommé David, qui soutenait que « bien que la race

[1] *Journal de l'Estoile*, t. I, p. 345.

des Capet eût succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne, elle n'avait point succédé à la bénédiction apostolique, affectée à la seule postérité du dit Charlemagne, et que la race de Capet étant, les uns frappés d'un esprit d'étourdissement et de stupidité, les autres hérétiques et excommuniés, l'occasion était venue de rendre la couronne de France aux vrais héritiers, » c'est-à-dire à la maison de Lorraine, qui se prétendait issue de Charlemagne. Ce mémoire fut, dit-on, transmis de Rome au roi d'Espagne Philippe II, et l'ambassadeur de France à Madrid, M. de Saint-Goard, en envoya à Henri III une copie[1].

Quoi qu'il en soit de ce voyage secret du duc de Guise à Rome et de son influence sur ce qui succéda, les chefs ligueurs résolurent de porter un grand coup; les princes lorrains et leurs intimes alliés se réunirent à Nancy en janvier 1588, et décidèrent qu'une requête serait présentée au roi, qu'il serait sommé de se joindre plus ouvertement et à bon escient à la Ligue, et d'éloigner des charges considérables tous les hommes qui lui seraient désignés ; que la sainte Inquisition serait établie, au moins dans les bonnes villes; que des places importantes seraient remises à des chefs spécifiés qui pourraient y construire des fortifications; que les hérétiques seraient taxés au tiers, ou du moins au quart de leurs biens tant que la guerre durerait; enfin que la vie ne serait donnée à aucun prisonnier ennemi, sinon en jurant et baillant bonne assurance de vivre catholiquement, et en payant comptant la valeur de ses biens s'ils n'avaient déjà été vendus. Ces monstrueuses dispositions, rédigées en onze articles, furent immédiatement portées au roi. Il ne les repoussa pas, mais il demanda et prit du temps pour les discuter avec leurs auteurs. La négociation se prolongeait; la fermentation redoublait dans Paris; le roi, disait-on, voulait s'éloigner; il fallait se saisir de sa personne; le comité des Seize prit des mesures dans ce dessein; l'un de ses membres se fit remettre les clefs de la porte Saint-Denis. De Soissons où il se tenait, le duc de Guise envoya à Paris le comte de Brissac avec quatre autres capitaines ligueurs pour se tenir prêts à tout événement, et il ordonna à son frère le duc d'Aumale de maintenir fermement ses garnisons dans les places de Picardie, que le roi, disait-on, voulait lui enlever: « Si le roi part de Paris, écrivit le duc à Bernard de Mendoça, ambassadeur de Philippe II en France, je le

[1] Quelques fragments en ont été publiés au seizième siècle, et le *Mémoire*, qui n'a du reste aucune valeur historique, est inséré en entier dans les *Mémoires de la Ligue*, t. I, page 1-7.

ferai penser à y revenir avant qu'il n'ait approché les Picards d'une journée. » Philippe II fit offrir à Guise trois cent mille écus, six mille lansquenets et douze cents lances dès qu'il aurait rompu avec Henri III : « L'abcès crèvera avant peu, » écrivait l'ambassadeur au roi son maître.

Le 8 mai 1588, à onze heures du soir, le duc de Guise partit de Soissons après s'être fait recommander aux prières des couvents de la ville. Arrivé le lendemain matin devant Paris, il y entra vers midi, par la porte Saint-Martin. Les ligueurs l'attendaient depuis plusieurs jours. Quoiqu'il eût couvert sa tête de son manteau, il fut promptement reconnu et ardemment acclamé ; les bourgeois sortaient de leurs maisons et les marchands de leurs boutiques pour le voir et le suivre en criant : « *Vive Guise! vive le pilier de l'Église!* » La foule grossissait à chaque pas. Il arriva devant le palais de Catherine de Médicis ; elle ne l'attendait pas et pâlit en le voyant : « Mon cousin, lui dit-elle, je suis bien aise de vous voir, mais j'aurais mieux aimé que ce fût en un autre temps. — Madame, je suis venu pour me justifier de toutes les calomnies de mes ennemis ; faites-moi l'honneur de me conduire vous-même auprès du roi. » Catherine se hâta de faire prévenir son fils par l'un de ses secrétaires. Sur cet avis, Henri III, immobile d'abord et silencieux, se leva brusquement de son fauteuil : « Dites à madame ma mère que, puisqu'elle veut me présenter le duc de Guise, je le recevrai dans la chambre de la reine ma femme. » L'envoyé sortit. Le roi, se retournant vers l'un de ses officiers, le colonel Alphonse Corse, lui dit : « M. de Guise vient d'arriver à Paris contre mon ordre. A ma place que feriez-vous? — Sire, tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi? » Le roi répondit, sans parler, par un signe significatif : « S'il plaît à Votre Majesté de m'en donner l'ordre, j'apporterai aujourd'hui à ses pieds la tête du duc. » Les trois conseillers qui se trouvaient là se récrièrent. Le roi se tut. Pendant cette conversation au Louvre, le duc de Guise s'avançait dans les rues, vêtu d'un pourpoint de damas blanc, d'un manteau de drap noir et chaussé de bottines de buffle ; il marchait à pied, la tête nue, à côté de la reine mère montée en chaise à porteurs. Il était grand, les cheveux blonds et bouclés, les yeux perçants ; sa balafre ajoutait à son air martial. La foule se pressait sur ses pas ; on lui jetait des fleurs du haut des fenêtres ; quelques-uns, l'adorant comme un saint, le touchaient avec des chapelets qu'ils baisaient après ; une jeune fille s'élança vers lui, et, relevant son masque, elle

l'embrassa en disant : « Brave prince, puisque vous voilà ici, nous sommes tous sauvés. » Guise, d'un air digne, « saluait et réjouissait tout le monde, dit un témoin, de l'œil, du geste et de la parole. » « Auprès de lui, disait madame de Retz, les autres princes sont peuple. » — « Les huguenots, disait un autre, deviennent ligueurs en le regardant. » Arrivé au Louvre, il traversa la cour entre deux haies de soldats, les archers de la salle et les quarante-cinq gentilshommes de la chambre du roi au haut de l'escalier : « Qui vous amène ici ? lui dit le roi, contenant mal sa colère. — Je supplie Votre Majesté de croire à ma fidélité et de ne pas se laisser aller aux rapports de mes ennemis. — Ne vous avais-je pas mandé de ne pas venir dans cette saison si pleine de défiances, et d'attendre encore un peu ? — Sire, on ne m'a pas donné lieu de croire que ma venue vous fût désagréable. » Catherine s'approcha de son fils et lui dit, à voix basse, les démonstrations dont le duc avait été l'objet sur son passage. Guise fut reçu dans la chambre de la reine, Louise de Vaudemont, retenue au lit par une indisposition ; il causa avec elle un moment, et, saluant le roi, il se retira sans être accompagné par aucun des officiers de la cour. Henri III se borna à lui dire que les effets répondraient de la sincérité de ses paroles.

Guise retourna à son hôtel du faubourg Saint-Antoine, toujours accompagné par une foule ardente et bruyante, mais un peu inquiet, au fond de l'âme, et de l'accueil irrité du roi et de l'accueil enthousiaste du peuple. Quelque brave qu'il fût, il avait plus d'ambition dans la pensée que de hardiesse dans l'exécution, et il n'était pas décidé à faire tout ce qu'il fallait faire pour atteindre le but qu'il poursuivait. Le comité des *Seize*, ses affidés et tout l'état-major de la Ligue se réunirent chez lui dans la soirée et dans la nuit du 9 au 10 mai, se préparant à l'action du lendemain sans bien savoir ce qu'elle serait, proposant des plans divers, amassant des armes, donnant des instructions à leurs agents populaires. Une même agitation régnait au Louvre : le roi délibérait aussi, avec ses conseillers, sur ce qu'il ferait le lendemain ; sans doute Guise se représenterait à son lever ; s'en déferait-il à ce moment, par les poignards des *quarante-cinq braves* que le duc d'Épernon avait enrôlés en Gascogne pour son service ? ou bien appellerait-il des troupes dans Paris, françaises et suisses, pour écraser les rebelles parisiens et les aventuriers accourus de toutes parts à leur aide ? Mais le 10 mai, Guise vint au Louvre avec quatre cents gentilshommes bien plastronnés

et armés sous leurs manteaux. Le roi ne fit rien. Guise non plus. Ils eurent tous deux, dans le jardin de la reine mère, un long entretien qui n'amena aucun résultat. Le 11 mai au soir, le prévôt des marchands, Hector de Perreuse, réunit le conseil de ville et ceux des colonels de quartier sur lesquels il comptait pour recevoir les ordres du roi. L'ordre vint de rassembler les compagnies bourgeoises de certains quartiers et de leur faire occuper certaines positions déterminées. Elles se rassemblèrent lentement, incomplétement, quelques-unes pas du tout, et, à peine arrivées, plusieurs quittèrent les postes qui leur avaient été assignés. Informé de ces langueurs, le roi fit appeler le régiment des gardes-françaises et quatre mille Suisses cantonnés aux environs de Paris; il monta lui-même à cheval, le 12 mai au matin, pour aller les recevoir à la porte Saint-Honoré. Ces troupes « s'acheminèrent, sans tambours ni fifres, vers le cimetière des Innocents. » La population les regardait passer avec une impression de curiosité irritée et de stupeur inquiète. Quand tous les corps furent arrivés au lieu convenu, « ils se mirent en mouvement pour se porter sur divers points, faisant alors grand bruit de leurs fifres et de leurs tambours, ce qui étonna merveilleusement les habitants du quartier. » Le bruit provoque le bruit. « Incontinent, dit l'Estoile, chacun prend ses armes, sort en garde par les rues et cantons; en moins de rien on tend les chaînes, on fait des barricades au coin des rues; l'artisan quitte ses outils, le marchand ses trafics, l'université ses livres, les procureurs leurs sacs, les avocats leurs cornettes; les présidents et les conseillers mêmes mettent la main aux hallebardes; on n'entend que cris, murmures et paroles séditieuses pour échauffer et effaroucher un peuple. » Le tocsin sonnait partout; les barricades s'élevaient à vue d'œil; on en fit jusqu'à trente pas du Louvre. Les troupes royales furent cernées sur place et mises dans l'impossibilité de se mouvoir; les Suisses attaqués perdirent une cinquantaine d'hommes et se rendirent en montrant leurs chapelets et s'écriant qu'ils étaient bons catholiques. On se contenta de désarmer les gardes-françaises. Immobile au Louvre, le roi envoyait ses maréchaux en parlementaires à la population amassée sur les places; la reine mère se faisait porter par-dessus les barricades pour aller à l'hôtel de Guise tenter avec le duc quelque négociation. Il la reçut froidement, demandant que le roi le nommât lieutenant général du royaume, qu'il déclarât les princes huguenots inhabiles à succéder au trône et qu'il assemblât les états généraux. A l'approche du soir, Guise résolut

d'aller lui-même faire acte de vainqueur en arrêtant l'insurrection ; il sortit de son hôtel à cheval, sans armes, un bâton blanc à la main ; il parcourut les divers quartiers, exhortant les habitants à maintenir leurs barricades, en restant sur la défensive et en lui laissant le soin d'accomplir leur œuvre. On criait autour de lui : « *Vive Guise!* — Vous me faites tort, mes amis, dit-il ; criez : *Vive le roi!* » Il fit mettre les gardes-françaises et les Suisses en liberté; ils défilèrent devant lui, armes basses et tête nue, comme devant leur sauveur. Le lendemain matin 13 mai, il écrivit à d'Entragues, gouverneur d'Orléans : « Avertissez nos amis de nous venir trouver en la plus grande diligence qu'ils pourront, avec chevaux et armes, et sans bagages, ce qu'ils pourront faire aisément, car je crois que les chemins sont libres d'ici à vous. J'ai défait les Suisses, taillé en pièces une partie des gardes du roi, et je tiens le Louvre investi de si près que je rendrai bon compte de ce qui est dedans. Cette victoire est si grande qu'il en sera mémoire à jamais. » Ce même jour, le prévôt des marchands et les échevins royalistes se rendirent au Louvre et dirent au roi que, sans de grandes et immédiates concessions, ils ne pouvaient répondre de rien ; le Louvre était hors d'état de se défendre ; ni troupes décidées à la résistance, ni vivres, ni munitions ; le blocus se resserrait d'heure en heure et l'assaut pouvait commencer à chaque instant. Henri III envoya de nouveau sa mère au duc de Guise, et sortit lui-même vers quatre heures, en habit de campagne, peu accompagné, comme pour se promener aux Tuileries. Catherine trouva le duc aussi inflexible que la veille ; il insista péremptoirement sur toutes les conditions qu'il avait déjà faites, sa lieutenance générale du royaume, l'unité de la foi catholique, la déchéance du roi de Navarre et de tout prince huguenot comme héritier du trône, le bannissement à perpétuité des favoris du roi, la convocation des états généraux : « Le roi, dit-il, veut détruire tous les grands du royaume et poursuivre tous ceux qui s'opposent à ses volontés et à l'élévation de ses mignons ; il est de mon devoir et de mon intérêt de prendre toutes les mesures nécessaires à ma conservation et à celle du peuple. » Catherine cédait presque sur toutes choses, mais en reprenant et prolongeant toujours la discussion ; l'un des plus intimes affidés du duc, François de Maineville, entra et lui parla bas à l'oreille : « Madame, s'écria le duc, pendant que Votre Majesté m'amuse ici, le roi s'en va de Paris pour me poursuivre et me perdre ! » Henri III, en effet, était monté à cheval aux Tuileries, et, suivi de ses principaux

conseillers, tous sans bottes ni manteaux, il était sorti par la porte Neuve et avait pris la route de Saint-Cloud : en l'équipant à la hâte, son écuyer du Halde lui avait mis son éperon à l'envers et voulait recommencer : « C'est bon, dit le roi ; je ne vais pas voir ma maîtresse ; j'ai un plus long chemin à faire. » On dit que le corps de garde de la porte de Nesle envoya de loin au roi fugitif une salve d'arquebusades, et qu'une foule, réunie sur l'autre bord de la rivière, lui cria des injures. A la hauteur de Chaillot, Henri s'arrêta et se retournant vers Paris : « Ville ingrate, s'écria-t-il, je t'ai aimée plus que ma propre femme ; je ne rentrerai dans tes murs que par la brèche. »

On dit qu'en apprenant l'arrivée soudaine du duc de Guise à Paris, le pape Sixte-Quint s'écria : « Ah ! le téméraire, d'aller ainsi se mettre entre les mains d'un prince qu'il a tant outragé ! » Et quelques jours après, sur la nouvelle que le roi avait reçu le duc de Guise et qu'il n'en était rien arrivé : « Ah ! le lâche prince, le pauvre prince d'avoir laissé échapper l'occasion de se défaire d'un homme qui semble né pour le perdre[1] ! »

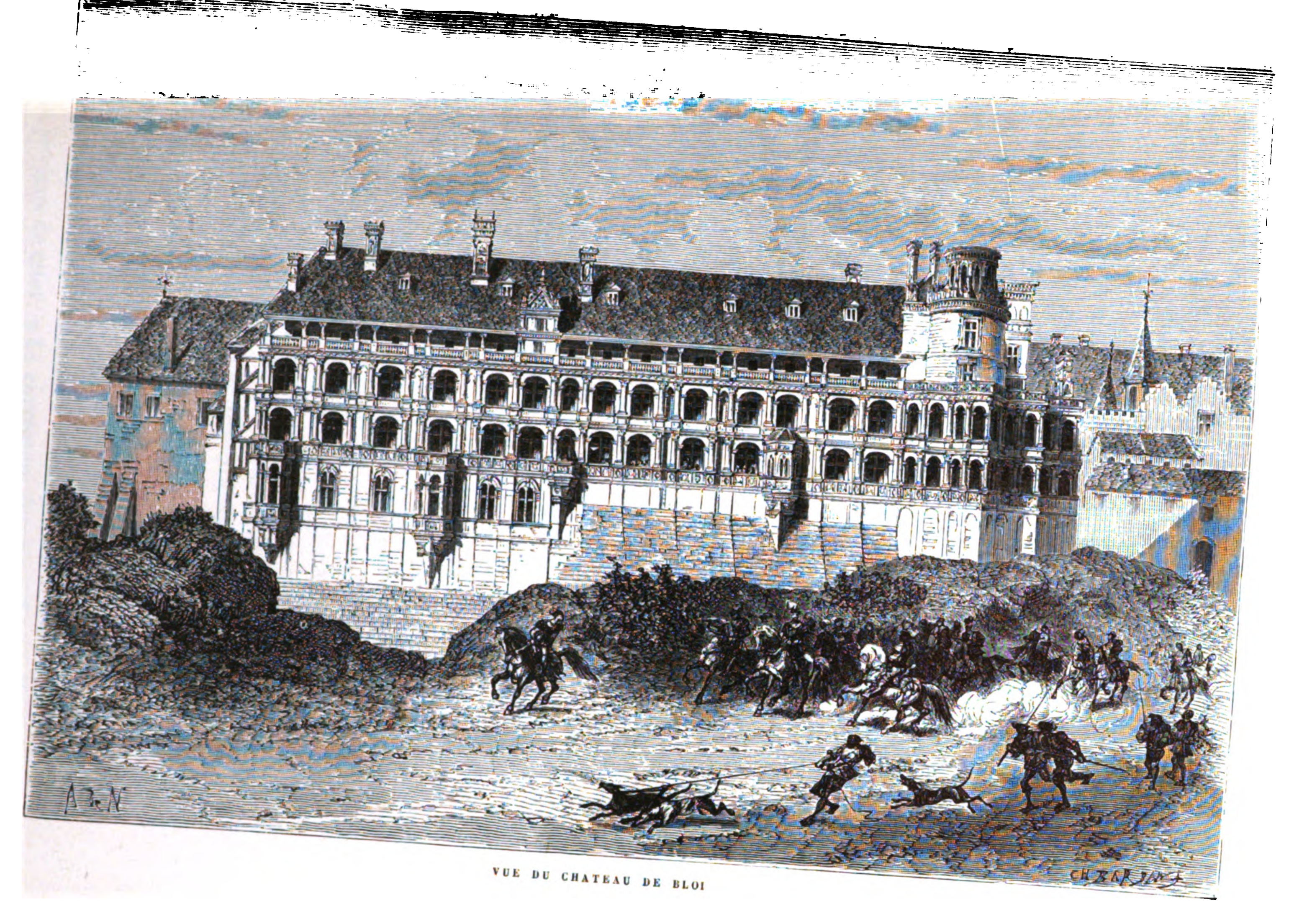
Le roi parti, Guise agit à Paris en maître; il se fit livrer immédiatement la Bastille, l'Arsenal, le château de Vincennes. Ornano, gouverneur de la Bastille, fit offrir au roi, arrivé à Chartres, de la défendre jusqu'à la dernière extrémité : « Je ne veux pas exposer à un péril certain un brave homme qui peut m'être nécessaire ailleurs, » répondit Henri. Guise fit élire à Paris un nouveau conseil de ville, un nouveau prévôt des marchands, tous pris parmi les plus ardents ligueurs. Il s'efforçait en même temps de rétablir l'ordre ; il laissait partir pour Chartres tous les royalistes qui voulaient s'éloigner ; il alla de sa personne presser le premier président du parlement, Achille de Harlay, de reprendre le cours de la justice : « C'est grand'pitié, monsieur, lui dit Harlay, quand le valet chasse le maître ; cette compagnie est assise sur les fleurs de lis ; établie par le roi, elle ne peut agir que pour son service. Nous perdrons trestous la vie plutôt que de fléchir à rien de contraire. » — « Je me suis trouvé à bien des batailles, dit Guise en sortant, à des assauts et à des rencontres les plus dangereuses du monde ; jamais je n'ai été étonné comme à l'abord de ce personnage. » En même temps qu'il essayait d'exercer l'autorité et de rétablir l'ordre, la violence déréglée et l'anarchie se déployaient autour de lui ; les Seize et leurs amis chas-

[1] De Thou, t. X, p. 266.

saient des moindres fonctions, civiles ou religieuses, quiconque ne leur était pas dévoué; ils changeaient tous les capitaines et les quarteniers de la milice urbaine; ils déposaient tous les curés, tous les ecclésiastiques qu'ils qualifiaient de huguenots et de politiques; les chaires chrétiennes devenaient des tribunes démagogiques; les prédicateurs Guincestre, Boucher, Rose, Jean Prévost, Aubry, Pigenat, Cueilly, Pelletier, une foule d'autres dont les noms sont tombés dans une complète obscurité, furent les apôtres populaires, *les vraies allumettes des troubles* de la Ligue, dit Pasquier; il n'y avait presque pas une chapelle où l'on ne prêchât plusieurs fois par jour : « Vous ne connaissez pas vos forces, répétaient-ils à leurs auditeurs; Paris ne sait pas ce qu'il vaut; il a des richesses pour faire la guerre à quatre rois. La France est malade, elle ne relèvera de cette maladie si on ne lui donne un breuvage de sang français... Si vous recevez Henri de Valois dans vos villes, assurez-vous de voir vos prédicateurs massacrés, vos échevins pendus, vos femmes violées et les gibets étoffés de vos membres. » Un de ces orateurs furibonds, Claude Trahy, provincial des Cordeliers, s'attacha à ameuter la population d'Auxerre contre son évêque Jacques Amyot, le traducteur de Plutarque, à qui il reprochait « d'avoir communiqué avec Henri III et de lui avoir donné l'eucharistie; » frère Jean Moresin, l'un des suppôts de Trahy, brandissait une hallebarde sur la grande place d'Auxerre, criant : « Courage, soudars! messire Amyot est un méchant homme, pire qu'Henri de Valois; il a menacé de faire pendre notre maître Trahy, mais il lui en cuira; » et, à la voix de ce forcené, accouraient des vignerons, des mariniers, des *marchandeaux*, toute une foule irritée qui voulait qu'on coupât la gorge à Amyot et qu'on fît Trahy évêque en son lieu. »

En présence de ce déchaînement des passions et des aveuglements fanatiques et démagogiques, les esprits sensés et clairvoyants, les royalistes sérieux et modérés ne restaient pas tous silencieux et inertes. Dès que parurent les lettres écrites en 1588 par le duc de Guise pour expliquer et justifier sa conduite dans cette crise, un petit-fils du chancelier de l'Hospital, Michel Hurault, sieur du Fay, publia un écrit intitulé : *Franc et libre discours sur l'état de la France*, l'un des pamphlets les plus judicieux et les plus éloquents du seizième siècle, critique profonde des actes du duc de Guise, de leurs causes et de leurs conséquences, et portrait véridique des mensonges et de la servitude où tombe un homme éminent quand il se fait l'instrument d'une faction

populaire dans l'espoir de faire de la faction l'instrument de son ambition personnelle. Mais les hommes même assez éclairés et assez courageux pour dire à la Ligue et à son chef leurs vérités, ne parlèrent qu'un peu tard et d'abord sans se nommer; l'écrit du petit-fils de l'Hospital ne parut qu'en 1591, après la mort d'Henri de Guise et d'Henri III, et il resta quelque temps anonyme. On ne saurait s'étonner de cette timidité; Guise lui-même était timide devant les ligueurs, et il finissait toujours par leur céder au fond, après avoir tenté de leur résister dans tel ou tel incident. Son peuple l'accusait de manquer d'audace, et sa sœur, la duchesse de Montpensier, patronnait ouvertement les prédicateurs les plus violents en se vantant d'être plus influente par eux que son frère par ses armées. Sous la pression de l'ardeur de ses ennemis et de la faiblesse de ses propres serviteurs, y compris Catherine sa mère, Henri III, après s'être enfui de Paris et réfugié à Chartres pour échapper au triomphe des Barricades, recommença à négocier, c'est-à-dire à capituler avec la Ligue; il rendit à Rouen, le 19 juillet 1588, un édit en onze articles par lequel il lui accordait plus qu'elle ne lui avait demandé et qu'il ne lui avait promis en 1585 par le traité de Nemours; par-dessus les mesures que contenait ce traité contre les huguenots, dans le présent et dans l'avenir, il ajouta quatre nouvelles villes de sûreté, entre autres Orléans et Bourges, à celles dont les ligueurs devaient rester en possession. Il déclara de plus « qu'il ne serait fait aucune recherche de toutes les intelligences, associations et autres choses que nos sujets catholiques pourraient avoir faites par ensemble; attendu qu'ils nous ont fait entendre et informé que ce qu'ils ont fait n'a été que pour le zèle qu'ils ont porté à la conservation et manutention de la religion catholique. » En dégageant ainsi la Ligue de toute responsabilité pour le passé et en donnant à ce nouveau traité le nom d'*édit d'union*, Henri III se flattait, dit-on, de se mettre ainsi lui-même à la tête d'une nouvelle grande ligue catholique qui redeviendrait royaliste, puisque le roi lui accordait tout ce qu'elle avait désiré. L'édit d'union fut enregistré au parlement de Paris le 21 juillet. Les états généraux furent convoqués pour le 15 octobre suivant. « Le mardi, 2 août, Sa Majesté, dit l'Estoile, entretenue du duc de Guise pendant son dîner, lui demanda à boire, puis lui dit : « A qui boirons-nous? « — A qui vous plaira, Sire, répondit le duc; c'est à Votre Majesté « d'ordonner. —Mon cousin, dit le roi, buvons à nos bons amis les hugue- « nots. — C'est bien dit, Sire, répondit le duc. — Et à nos bons barri-



VUE DU CHATEAU DE BLOI

« cadeurs, dit le roi ; ne les oublions pas. » A quoi le duc se prit à sourire, ajoute l'Estoile, mais d'un rire qui ne passait pas le nœud de la gorge, mal content de l'union nouvelle que le roi voulait faire des huguenots avec les barricadeurs. » Ce qui dut un peu rassurer le duc de Guise, ce fut qu'un *Te Deum* fut célébré à Notre-Dame pour l'exclusion du roi de Navarre de tout droit à la couronne, et que, le 14 août, Henri de Guise fut nommé généralissime des armées royales.

Les états généraux se réunirent à Blois le 16 octobre 1588. On y comptait 505 députés, 191 du tiers état, 180 de la noblesse, 134 du clergé. Le roi avait donné l'ordre « de conduire en son cabinet chaque député, à mesure qu'ils arrivaient, afin de les voir, ouïr et reconnaître tous en son particulier. » Lorsque les 505 députés eurent pris leur place dans la salle, le duc de Guise alla chercher le roi, qui fit son entrée accompagné des princes du sang, et ouvrit la session avec la dignité et la bonne grâce que tous les Valois semblaient avoir héritées de François Ier. Vêtu d'un habit de satin blanc, le duc de Guise était assis aux pieds du roi, comme grand maître de sa maison, parcourant de son regard perçant toute l'assemblée, comme pour surveiller ses serviteurs. « Il semblait, dit un contemporain, d'un seul élancement de sa vue, les fortifier en l'espérance de l'avancement de ses desseins, de sa fortune et de sa grandeur, et leur dire sans parler : *Je vous vois.* » Le discours du roi fut long, habile, bien prononcé et fort applaudi, sauf par Guise lui-même et ses plus particuliers amis ; la fermeté du ton leur avait déplu, et une phrase avait excité en eux un mécontentement qu'ils avaient eu peine à contenir : *Aucuns* (quelques) *grands de mon royaume ont fait telles ligues et associations qui, en toute monarchie bien ordonnée, sont crimes de lèse-majesté, sans la permission du souverain. Mais, témoignant ma bonté accoutumée, je veux bien mettre pour ce regard tout le passé sous le pied.* Guise pâlit à ces paroles. Au sortir de la séance royale, il fit décider par son comité intime que le cardinal de Guise et l'archevêque de Lyon iraient trouver le roi pour lui demander de renoncer à l'impression de son discours, et, en attendant, Guise envoya lui-même chez l'imprimeur pour empêcher la prompte publication. Le débat s'engagea le lendemain dans le cabinet du roi ; on le menaça qu'une partie des députés abandonnerait les états. La reine mère conseilla à son fils de transiger. Le roi céda, selon sa coutume, et autorisa le retranchement des phrases les plus vives, entre autres de celles que je viens de citer. « La correction fut ainsi faite, dit le plus

récent et le plus habile historien des états généraux, M. Picot, et Henri III dut joindre cette nouvelle injure à toutes celles qui s'amassaient au fond de son cœur depuis la journée des Barricades. »

Ce fut là, pour le duc de Guise, un premier essai de sa puissance, et sa satisfaction fut grande à ce premier succès. Au sortir de la séance d'ouverture des états généraux, il écrivit à l'ambassadeur d'Espagne Mendoça : « J'ai si bien manié nos états que je les ai fait résoudre de requérir la confirmation de l'édit d'union (du 21 juillet précédent) comme *loi fondamentale* de l'État. Le roi a refusé de le faire, avec paroles assez aigres, aux députés qui lui en ont fait la remontrance, et de là on a jugé qu'il tend à une paix avec les hérétiques. Mais finalement il a été tant pressé par les états, lesquels autrement étaient près de se séparer, qu'il a promis de jurer et de faire jurer l'édit avant que d'entrer en propos d'aucune chose. »

Le surlendemain, en effet, 18 octobre, dans la seconde séance des états généraux, « l'édit du 21 juillet fut lu et publié avec la plus grande solennité ; le roi jura de le maintenir avec des expressions destinées à dissiper toutes les inquiétudes des catholiques. Les députés jurèrent après lui. L'archevêque de Bourges fit un discours sur la sainteté des serments, et les assistants croyaient la séance terminée, quand le roi se leva une seconde fois pour recommander aux députés de ne pas quitter Blois avant que les cahiers ne fussent rédigés et les ordonnances faites ; il rappela qu'en la dernière assemblée des états les avis et conseils des trois ordres avaient été si mal exécutés, qu'au lieu d'une réformation et établissement de bonnes lois, tout avait été mis en désordre. Aussi le roi ajouta-t-il à cet avis un serment solennel, qu'il ne bougerait pas de la ville qu'il n'eût fait un édit saint et inviolable. L'enthousiasme des députés était à son comble ; on courut à l'église Saint-Sauveur pour y chanter un *Te Deum*. Tous les princes y furent pour remercier Dieu. Jamais le roi, la cour et le peuple ne furent si joyeux. » Le duc de Guise écrivit à l'ambassadeur d'Espagne : « Enfin, nous avons, en pleine assemblée d'états, fait jurer solennellement et établir notre édit d'union pour loi fondamentale de ce royaume, ayant surmonté toutes les difficultés et empêchements que le roi a voulu y apporter ; je me suis trouvé quatre ou cinq fois aux termes de rompre ; mais j'ai été à la vérité assisté de tant de gens de bien. »

Après comme avant l'ouverture des états généraux, les amis du duc de Guise étaient loin d'avoir tous la même confiance que lui dans sa

situation et dans son succès : « Maugré-bieu du Lorrain! disait le sieur de Vins, commandant pour la Ligue en Dauphiné, en lisant des dépêches du duc; a-t-il si peu de jugement de croire qu'un roi auquel il a voulu, en dissimulant, ôter la couronne, ne dissimule pas à son endroit pour lui ôter la vie? — Puisqu'ils sont si près l'un de l'autre, dit la sœur de M. de Vins quand elle sut le duc de Guise à Blois avec le roi, vous entendrez dire au premier jour que l'un ou l'autre a tué son compagnon. » Guise lui-même n'était pas étranger à cette préoccupation : « Nous ne manquons pas d'avertissements de toutes parts qu'on veut attenter à ma vie, écrivait-il le 21 septembre 1588; j'y ai, grâce à Dieu, tellement pourvu, tant par amas que j'ai fait d'un bon nombre de mes amis qu'en ayant pratiqué, par présents et argent, une partie de ceux desquels on veut se servir en cette exécution, que, si l'on commence, j'achèverai plus rudement que je n'ai fait à Paris. »

Après l'ouverture des états généraux et le succès qu'il y obtint, Guise se montra, sinon plus troublé, du moins plus attentif aux avis qu'il recevait; le 10 décembre 1588, il écrivit au commandeur Moreo, agent confidentiel du roi d'Espagne auprès de lui : « Vous ne sauriez croire les alarmes que l'on m'a données depuis votre partement. J'y ai si bien pourvu que mes ennemis n'ont rien su entreprendre;... mais les dépenses me sont tellement accrues que j'ai bien besoin de votre prompt secours... J'ai maintenant tant de crédit parmi cette assemblée que je l'ai fait jusqu'ici passer par où il m'a plu, et j'espère qu'en ce qui reste à ordonner, je saurai bien maintenir la même autorité. » Quelques-uns de ses partisans lui conseillèrent de s'en aller pour quelque temps à Orléans; il s'y refusa absolument, répétant avec l'archevêque de Lyon : « Qui quitte la partie la perd. » Un soir, dans un petit cercle intime, le 21 décembre, on se demandait s'il ne serait pas opportun de prévenir les desseins du roi en le frappant lui-même; le cardinal de Guise engageait son frère à partir, l'assurant que sa propre présence suffirait à la direction de leurs affaires : « Elles sont à tel point, mon ami, dit le Balafré, que quand je verrais la mort entrer par la fenêtre, je ne voudrais pas sortir par la porte pour la fuir. » Son cousin, le duc d'Elbeuf, vint le trouver dans la nuit pour le presser de se soustraire au complot tramé contre lui : « S'il était besoin de perdre la vie pour recevoir les fruits prochains de la bonne résolution des états, lui dit Guise, c'est à quoi je suis déjà fort résolu. Quand j'aurais cent vies, je les vouerais toutes au service de Dieu, de son Église et au soulagement du

pauvre peuple dont j'ai grandissime pitié ; » et, frappant sur l'épaule du duc d'Elbeuf : « Va-t'en te coucher, cousin, » lui dit-il, et il ajouta en reportant la main sur son propre cœur : « Voilà le pourpoint d'innocence. » Dans la soirée du 22 décembre 1588, comme Charlotte de Semblançay, marquise de Noirmoutiers, à laquelle il était tendrement attaché, le pressait de s'éloigner, ou du moins de ne pas assister le lendemain au conseil, il ne lui répondit qu'en fredonnant cette chanson d'un poëte de son temps, Desportes :

> Rosette, pour un peu d'absence
> Votre cœur vous avez changé ;
> Et moi, sachant cette inconstance,
> Autre part le mien j'ai rangé.
> Jamais plus beauté si légère
> Sur moi tant de pouvoir n'aura.
> Nous verrons, volage bergère,
> Qui premier s'en repentira.

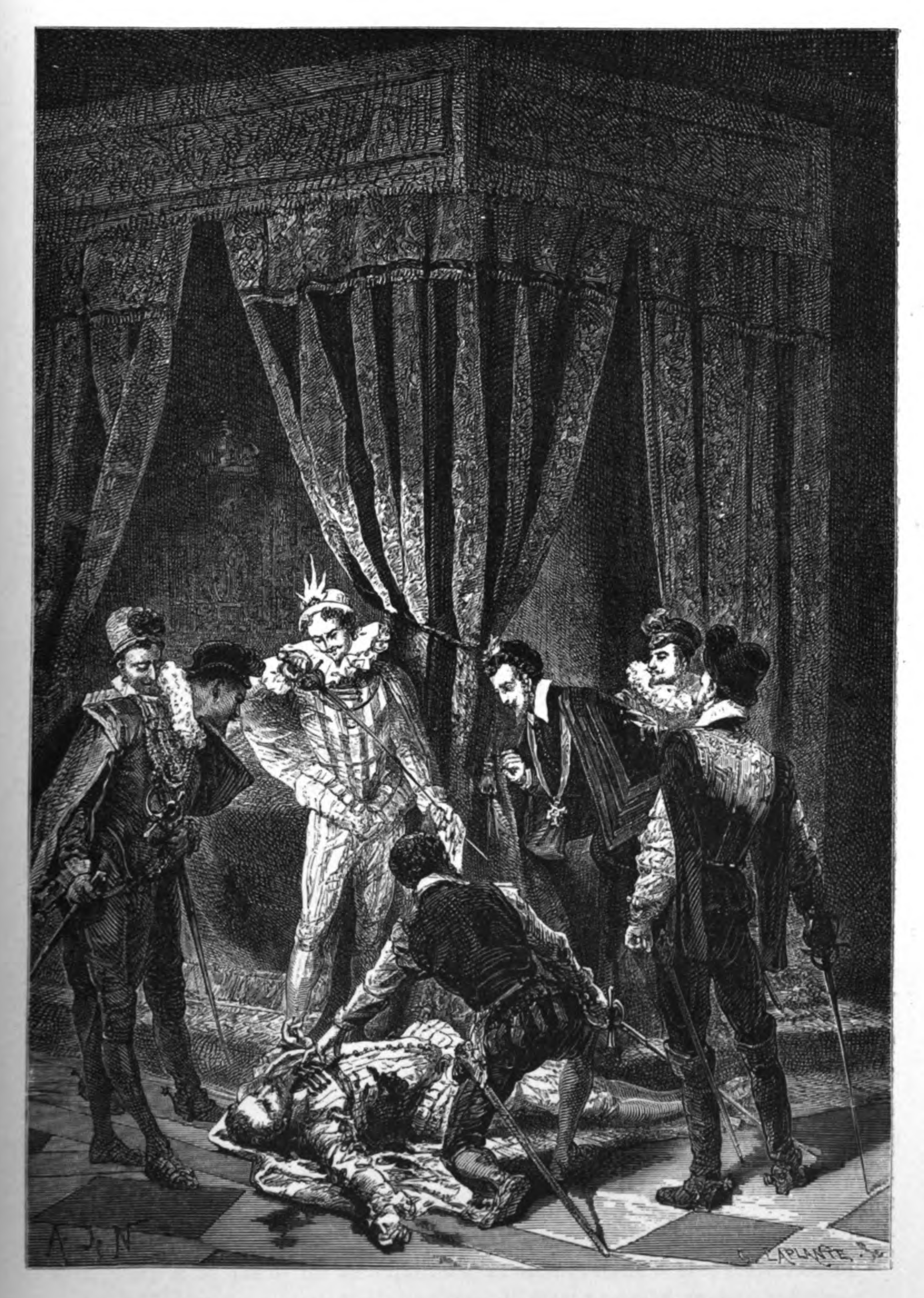
Henri III n'était guère moins agité, quoique tout autrement que le duc de Guise. Depuis longtemps il pensait à s'en défaire, comme il avait longtemps pensé, vingt ans auparavant, à se défaire de l'amiral de Coligny ; mais depuis qu'il avait échappé au soulèvement populaire des Barricades, il avait espéré que, grâce à l'adoption de l'édit d'union et à la convocation des états généraux, il échapperait au joug du duc de Guise. Il s'apercevait tous les jours qu'il s'était trompé ; la Ligue et, par conséquent, le duc de Guise avaient beaucoup plus de puissance que lui dans les états généraux ; en vain le roi avait changé presque tous ses ministres ; en vain il avait renvoyé son principal favori, le duc d'Épernon, du gouvernement de la Normandie à celui de la Provence ; il n'obtenait pas des états généraux ce qu'il demandait, c'est-à-dire l'argent dont il avait besoin ; et les états lui demandaient des réformes administratives, bonnes au fond, mais suggérées par le duc de Guise dans un but intéressé, et qui auraient entravé l'autorité royale encore plus que ne pouvait le faire directement Guise lui-même. En même temps qu'il poussait les états généraux dans cette voie, il demandait d'être fait connétable, non plus par le roi, mais par les états eux-mêmes. La royauté était ainsi pressée entre la domination hautaine des grands seigneurs, remplaçants du régime féodal, et les premiers essais de ce gouvernement libre qu'on appelle aujourd'hui le régime parlementaire. Henri III se décida en tremblant à se débarrasser de ses deux

rivaux, du duc de Guise par l'assassinat et des états généraux en les renvoyant chez eux. Il ne savait pas à quel point les deux grandes questions dont le seizième siècle a été le grand berceau, la question de la liberté religieuse et celle de la liberté politique, étaient intimement liées l'une à l'autre, et seraient poursuivies, ensemble ou successivement, dans le progrès naturel de la civilisation chrétienne, ni par quelles épreuves les rois et les peuples auraient à passer avant de réussir à les résoudre effectivement.

Le 18 décembre 1588, pendant une fête que donnait Catherine de Médicis pour le mariage de sa nièce Christine de Lorraine avec le grand-duc de Toscane Ferdinand de Médicis, Henri III appela dans son cabinet trois de ses plus intimes et plus sûrs confidents, le maréchal d'Aumont, Nicolas d'Angennes, seigneur de Rambouillet, et le sieur de Beauvais-Nangis. Après leur avoir exposé toutes les menées du duc de Guise contre lui et les périls de la situation où elles le mettaient : « Que dois-je faire? leur dit-il; aidez-moi à me sauver par un prompt remède. » Ils demandèrent au roi vingt-quatre heures pour lui répondre. Le lendemain, 19, le sieur de Maintenon, frère de Rambouillet, et Alphonse Corse d'Ornano furent ajoutés à la réunion; un seul d'entre eux fut d'avis qu'il fallait arrêter immédiatement le duc de Guise et lui faire son procès; les quatre autres opinèrent pour un procédé plus court et plus sûr, la mise à mort du duc par un coup de main. Il fait évidemment la guerre au roi, dirent-ils; le roi est en droit de se défendre. Henri III, qui avait son parti pris, demanda à Crillon, mestre de camp du régiment des gardes : « Croyez-vous que le duc de Guise mérite la mort? — Oui, Sire. — Eh bien, c'est vous que je choisis pour la lui donner. — Je suis prêt à le défier. — Ce n'est pas ce qu'il faut; comme chef de la Ligue, il est coupable de lèse-majesté. — Eh bien, sire, qu'il soit jugé et exécuté. — Mais, Crillon, rien n'est moins sûr que sa condamnation juridique; c'est par un coup imprévu qu'il faut le frapper. — Sire, je suis un soldat, non pas un assassin. » Le roi n'insista pas et recommanda seulement à Crillon, qui le lui promit, de garder le secret sur sa proposition. En ce moment même, Guise demandait au roi de lui donner un grand prévôt de la connétablie et des archers pour lui former une garde en sa qualité de lieutenant général du royaume. Le roi ajourna sa réponse. Catherine de Médicis appuya la demande du prince lorrain : « Dans deux ou trois jours ce sera fini, » lui dit Henri. Il avait fait commander douze poignards chez un fourbisseur de la ville;

le 21 décembre, il dit son projet à Loignac, officier de ses gardes, qui fut moins scrupuleux que Crillon et se chargea de faire le coup, de concert avec les quarante-cinq gardes affidés. Au conseil du 22 décembre, le roi annonça son intention de passer les fêtes de Noël en retraite à Notre-Dame de Cléri, et il prévint les membres du conseil que, le lendemain, la séance aurait lieu de grand matin, afin d'expédier les affaires avant son départ. Dans la soirée du 22, en se mettant à table, le duc de Guise trouva sous sa serviette un billet portant : « Le roi veut vous tuer. » Guise demanda une plume, écrivit au bas du billet : « Il n'oserait, » et le jeta sous la table. Le lendemain, 23 décembre, Henri III, levé dès quatre heures du matin après une nuit très-agitée, fit entrer dans son cabinet, par un escalier dérobé, les neuf gardes qu'il avait choisis, leur remit les poignards qu'il avait commandés, les plaça au poste où ils devaient attendre la réunion du conseil, et chargea Charles d'Entragues d'aller requérir un des chapelains royaux « de dire messe pour que Dieu fasse au roi la grâce de pouvoir exécuter une entreprise dont il espère venir à bout dans une heure, et de laquelle dépend le salut de la France. » Puis le roi se retira dans son cabinet. Les membres du conseil arrivèrent successivement; on dit qu'en voyant le duc de Guise monter l'escalier, un des archers de service lui marcha sur le pied, comme pour lui donner un avertissement; s'il le remarqua, Guise n'en tint compte, comme de tous les avis qu'il avait déjà reçus. Avant d'entrer dans la salle du conseil, il s'arrêta à un petit oratoire qui donnait dans la chapelle, fit sa prière, et, en passant devant la porte de l'appartement de la reine mère, il témoigna le désir de la saluer et de lui dire quelques mots. Catherine, indisposée, ne put le recevoir; quelque contrariété parut, dit-on, sur le visage de Guise, mais il ne dit mot. Entré dans la salle du conseil, il eut froid, demanda qu'on allumât des fagots, et donna à son secrétaire Péricard, le seul qui eût été admis à l'accompagner, l'ordre d'aller lui chercher la coquille d'argent doré qu'il portait habituellement sur lui pour manger, le matin, des raisins de Damas ou d'autres conserves. Péricard tardait à revenir; Guise était pressé : « Veuillez, dit-il à M. de Morfontaines, faire dire à M. de Saint-Prix[1] que je le prie de me faire donner des raisins de Damas ou de la conserve de roses, ou quelques bagatelles du roi. » On lui apporta quatre prunes de Brignoles; il en mangea une. Son malaise con-

[1] Premier valet de chambre de Henri III.



IL TOMBA A LA RENVERSE ET SANS VIE DEVANT LE LIT D'HENRI III

tinuait; l'œil voisin de sa balafre devint humide; selon M. de Thou, il saigna du nez. Il chercha dans sa poche un mouchoir pour s'essuyer et ne le trouva point : « Mes gens, dit-il, ne m'ont pas baillé aujourd'hui mes nécessités; ils sont excusables, ils ont été trop hâtés. » Sur sa demande, Saint-Prix lui fit donner un mouchoir; Péricard lui fit passer sa bonbonnière; les gardes ne lui avaient pas permis de rentrer. Le duc en prit quelques prunes, jeta les autres sur la table en disant : « Messieurs, qui en veut? » et il se leva précipitamment en voyant entrer le secrétaire d'État Révol, qui venait lui dire : « Monsieur, le roi vous demande; il est dans son vieux cabinet. »

Dès qu'il sut le duc de Guise arrivé, et pendant que ces petits incidents se passaient dans la salle du conseil, Henri III avait en effet donné à son secrétaire Révol l'ordre d'aller de sa part appeler le duc. Mais Nambu, l'huissier du conseil, fidèle à sa consigne, n'avait voulu laisser entrer personne dans la salle, pas même le secrétaire du roi. Révol, timide et frappé, dit-on, de la gravité sinistre de sa mission, rentra dans le cabinet l'air fort troublé; le roi se troubla à son tour, craignant que son projet ne fût découvert: « Qu'avez-vous donc, Révol? lui dit-il; qu'y a-t-il? Que vous êtes pâle! Vous me gâterez tout. Frottez vos joues, frottez vos joues. — Il n'y a point de mal, sire; c'est M. de Nambu qui n'a pas voulu m'ouvrir que Votre Majesté ne le lui commande expressément. » Révol entra dans la salle du conseil et s'acquitta de sa mission. Le duc de Guise retroussa son manteau comme pour s'en bien envelopper, prit son chapeau, ses gants, son drageoir, et sortit de la salle en disant : « Adieu, messieurs, » avec une gravité exempte de toute méfiance apparente. Il traversa la chambre du roi contiguë à la salle du conseil, salua courtoisement en passant Loignac et ses compagnons qu'il y trouva réunis et qui, lui rendant une froide révérence, le suivirent comme par respect. Arrivé devant la porte du vieux cabinet, et comme il se penchait pour soulever la tapisserie qui la couvrait, Guise fut frappé de cinq coups de poignard dans la poitrine, au cou, dans les reins; il cria : « Mon Dieu, miséricorde! » et quoique son épée fût engagée dans son manteau et qu'il fût serré lui-même aux bras, aux jambes et étouffé par le sang qui jaillissait de sa gorge, il entraîna, par un suprême effort d'énergie, ses meurtriers jusqu'à l'autre extrémité de la chambre, où il tomba à la renverse et sans vie devant le lit d'Henri III qui, venu à la porte de sa chambre et demandant « si c'était fait », contempla avec une satisfaction mêlée d'effroi le corps inanimé de son

puissant rival « qui semblait seulement dormir tant il avait peu changé. » « Mon Dieu, qu'il est grand ! dit le roi ; il paraît encore plus grand que vivant. »

« C'est mon frère qu'on tue ! » s'écria le cardinal de Guise en entendant le bruit qui se faisait dans la chambre voisine, et il se leva pour y courir. L'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac, en fit autant. Le duc d'Aumont les retint l'un et l'autre : « Messieurs, leur dit-il, il faut attendre les ordres du roi. » L'ordre vint de les arrêter tous deux et de les enfermer dans une petite chambre au-dessus de la salle du conseil. On leur apporta là « des œufs, du pain, du vin de l'office du roi, leurs bréviaires, leurs robes de nuit, une paillasse, un matelas, » et on les garda à vue pendant vingt-quatre heures. Le cardinal de Guise n'en fut tiré le lendemain que pour être mis à mort comme son frère. Le roi fit grâce à l'archevêque de Lyon.

« Je suis seul roi, » dit Henri III à ses ministres en rentrant dans la salle du conseil ; et, peu après, allant voir la reine mère malade de la goutte : « Comment vous trouvez-vous ? lui demanda-t-il. — Mieux, répondit-elle. — Moi aussi, reprit le roi ; je me trouve beaucoup mieux ; je suis redevenu ce matin roi de France ; le roi de Paris est mort. — Vous avez fait tuer le duc de Guise ? demanda Catherine ; y avez-vous bien pensé ? Dieu veuille que vous ne deveniez pas roi de rien du tout. J'espère que c'est bien coupé ; maintenant il faut coudre. » Selon la plupart des historiens, Catherine n'avait été ni dans la confidence, ni dans les préparatifs de la mesure. J'admets qu'elle n'y prit aucune part active et qu'elle évita jusqu'à l'apparence d'en rien savoir d'avance ; la responsabilité ne lui plaisait guère, et elle aimait mieux négocier avec les divers partis que se décider entre eux ; les goûts prudents s'accroissent avec l'âge, et, en 1588, elle avait soixante-neuf ans. J'ai peine à croire cependant que, confidente habituelle de son fils favori, elle ignorât un dessein médité depuis longtemps et connu de plusieurs personnes plusieurs jours avant l'exécution. L'événement une fois accompli, quoique malade et contre l'avis de ses médecins, elle se fit transporter chez le cardinal de Bourbon, encore détenu par ordre du roi, pour lui promettre une prochaine délivrance : « Ah ! madame, lui dit le cardinal en la voyant entrer, ce sont là de vos tours ; vous nous faites tous mourir. » Quoi qu'il en soit, treize jours après l'assassinat du duc de Guise, le 5 janvier 1589, Catherine de Médecis mourut elle-même, sans que sa mort fût, dans les affaires et pour le public, un événement ; son ha-

bileté était de celles qui s'usent par l'emploi fréquent qu'on en fait, et qui ne laissent, quand elles sont vieilles, aucun grand ni reconnaissant souvenir. Le temps a rendu à Catherine de Médicis sa place dans l'histoire; elle fut promptement oubliée de ses contemporains.

Elle avait raison de dire à son fils, pour dernier conseil : « Maintenant il faut coudre. » Henri III ne tarda pas à s'apercevoir que, pour être roi, il ne suffisait pas d'avoir fait assassiner son rival. Il ne survécut que sept mois au duc de Guise, et, pendant ce temps si court, il ne fut, par lui-même, vraiment roi pas un seul jour; à aucune époque sa royauté n'avait été si perplexe et si impuissante; la mort violente de Guise avait bien plus irrité qu'affaibli la Ligue; le soulèvement contre son assassin fut passionné et contagieux; la cause catholique avait perdu son grand chef; elle en trouva et en prit immédiatement un autre dans son frère le duc de Mayenne, bien inférieur à son frère aîné par l'esprit politique et la prompte énergie du caractère, mais vaillant et obstiné guerrier, bien plus homme de parti et d'action que le sceptique, indécis et paresseux Henri III. La plupart des grandes villes de France, Paris, Rouen, Orléans, Toulouse, Lyon, Amiens, des provinces entières se prononcèrent ardemment contre le roi assassin. Il demanda appui aux états généraux qui le lui refusèrent; il fut obligé de les congédier. Le parlement de Paris, mutilé le 16 janvier 1589 par le conseil des Seize, devint l'instrument des ligueurs. La plupart des autres parlements suivirent l'exemple de celui de Paris. La Sorbonne, consultée par une requête présentée au nom de tous les catholiques, décida que les Français étaient déliés de leur serment de fidélité à Henri III et qu'ils pouvaient en conscience tourner contre lui leurs armes. Henri fit quelques tentatives obscures pour se raccommoder avec quelques-uns des chefs ligueurs; elles furent repoussées avec violence. Le duc de Mayenne, venu à Paris le 15 février, y fut reçu solennellement à Notre-Dame, au milieu des cris : *Vivent les princes catholiques! Vive la maison de Lorraine!* Il fut déclaré lieutenant général de la couronne et État de France. Il organisa un conseil général de la Ligue composé de quarante membres et chargé de pourvoir à toutes les affaires de la guerre, des finances et de la police du royaume, en attendant une nouvelle convocation d'états généraux. Pour balancer un peu l'élément populaire, Mayenne y fit entrer quatorze personnages de son choix et un certain nombre de magistrats et d'évêques; les délégués des villes unies devaient avoir séance dans le conseil toutes les fois qu'ils se

trouveraient à Paris. « Jamais la Ligue, dit avec raison M. Henri Martin[1], n'avait pu se croire aussi près de devenir un gouvernement de municipalités confédérées sous la direction de Paris. »

Évidemment il n'y avait, pour Henri III, qu'un seul allié possible et qui eût chance d'être efficace, c'était Henri de Navarre et les protestants. Il en coûtait beaucoup à Henri III de recourir à ce parti; sa conscience et sa pusillanimité y répugnaient également; malgré sa corruption morale, il était sincèrement catholique; la perspective de l'excommunication le troublait profondément. Le catholicisme, d'ailleurs, avait en France une grande majorité; comment s'y prendre pour traiter avec ses adversaires sans se brouiller tout à fait avec lui? Cependant la nécessité était urgente. Henri apprit, par l'un de ses affidés, Nicolas de Rambouillet, que l'un des affidés du roi de Navarre, Sully, qui n'était alors que le sieur de Rosny, passait par Blois en se rendant auprès de son patron; il le vit et lui témoigna son intention « de vouloir réconcilier le roi de Navarre à lui, et s'en servir confidemment; » la difficulté était d'assurer au roi protestant et à son armée, qui assiégeait à ce moment Châtellerault, un passage sur la Loire. Rosny se chargea de la commission d'Henri III. Il en reçut en même temps une autre du sieur de Brigueux, gouverneur de la petite ville de Beaugency, qui lui dit : « Je vois bien, monsieur, que le roi va se perdre par timidité, irrésolution et mauvais conseil, et que la nécessité nous jettera aux mains de la Ligue; pour moi, je n'en serai jamais, et je veux plutôt servir le roi de Navarre. Dites-lui que je tiens un passage sur la Loire qui est Beaugency, et que, s'il veut m'envoyer vous ou M. de Rebours, je mettrai dans la ville celui qu'il m'enverra. » — Sur cette ouverture, le roi de Navarre songea un peu en se grattant la tête; puis il dit à Rosny : « Estimez-vous que le roi ait bonne intention en mon endroit et qu'il veuille traiter de bonne foi avec moi? — Oui, pour le présent, Sire, et vous n'en devez nullement douter, car la nécessité de ses affaires l'y contraint, n'ayant autre remède en ses dangers que votre assistance. — Je ne veux donc pas lui prendre ses villes, dit Henri de Navarre, pendant qu'il traitera de bonne foi avec moi; retournez-vous-en le trouver et portez-lui mes lettres et mes intentions. » Il fit apporter à dîner à Rosny dans son cabinet même et lui fit aussitôt prendre la poste. Arrivé le soir à Tours, où Henri III s'était replié, Rosny lui fut conduit vers mi-

[1] *Histoire de France*, t. I, p. 134.

nuit, en haut du château; le roi le dépêcha la nuit même; il approuva tout ce que lui demandait le roi de Navarre, lui promit une ville sur la Loire et se dit prêt à faire avec lui, non pas une paix déclarée pour le commencement, mais « une bonne trêve qui, dans leurs deux cœurs, serait déjà une paix éternelle et réconciliation sincère. »

Quand Rosny fut de retour à Châtellerault, « ce ne furent que réjouissances; tout le monde courait au-devant de lui; on l'appelait le dieu Rosny, et l'un de ses amis disait aux autres : « Voyez-vous cet homme-là? Par Dieu, nous l'adorerons tous, et lui seul rétablira la France; il y a plus de six ans que je l'ai dit, et Villandry avait même opinion que moi. »

Ainsi fut préparée et commença à s'établir, entre les deux rois, une alliance commandée par leur intérêt mutuel, et plus hautement encore par l'intérêt de la France ravagée et désolée, depuis près de trente ans, par la guerre religieuse et civile. Henri de Navarre avait un sentiment profond des souffrances de sa patrie, un désir ardent d'y mettre un terme, et en même temps le clairvoyant instinct que le jour était venu où le rétablissement de l'accord et de l'action commune entre lui et Henri de Valois était le moyen à la fois nécessaire et possible d'atteindre à ce grand résultat. Le 4 mars 1589, peu après que les états de Blois eurent été congédiés, il adressa à la France, dans un éloquent manifeste, l'expression de ses inquiétudes et de ses conseils : « Je parlerai librement, dit-il, à moi premièrement, et puis aux autres, afin que nous soyions tous sans excuse. Ne nous enorgueillissons ni les uns, ni les autres. Quant à moi, encore que j'aie reçu plus de faveurs de Dieu en cette guerre qu'en toutes les passées, et que tandis que les deux autres partis (quel malheur qu'il les faille ainsi nommer!) se sont affaiblis, le mien en apparence s'est fortifié, néanmoins, je sais bien que, toutes fois que je sortirai de mon devoir, Dieu ne me bénira plus; et j'en sortirai quand, sans raison et de gaieté de cœur, je m'attaquerai à mon roi et je troublerai le repos de son royaume... Je déclare donc, premièrement à ceux qui sont du parti du roi mon seigneur, que, s'ils ne lui conseillent pas de se servir de moi et des moyens que Dieu m'a donnés pour faire la guerre, non à ceux de Lorraine, non à Paris, à Orléans ou à Toulouse, mais à ceux qui empêcheront la paix et l'obéissance dues à cette couronne, ils seront seuls coupables des malheurs qui arriveront au roi et au royaume... Et quant à ceux qui retiennent encore le nom et le parti de la Ligue, je les conjure, comme Français,

qu'ils se contentent de leurs pertes comme je fais des miennes, et qu'ils sacrifient leurs querelles, leurs vengeances et leurs ambitions au bien de la France, leur mère, au service de leur roi, à leur propre repos et au nôtre. S'ils font autrement, j'espère que Dieu n'abandonnera point le roi, et qu'il lui donnera envie d'appeler à lui ses serviteurs, moi le premier, qui ne veux point d'autre titre et qui aurai assez de force et de bon droit pour l'aider à ôter du monde leur mémoire et de la France leur parti.... Je veux que ces écrits aillent criant pour moi par tout le monde que je suis prêt à demander au roi mon seigneur la paix, le repos de son royaume et le mien... Et finalement, si je reconnais que les uns ou les autres sont si endormis ou si mal affectionnés que nul ne s'en émeuve, j'appellerai Dieu à mon aide, et, vrai serviteur de mon roi, digne de l'honneur que j'ai d'être le premier prince de ce royaume, quand tout le monde en aurait conjuré la ruine, je proteste, devant Dieu et devant les hommes, qu'au hasard de dix mille vies, j'essayerai tout seul de l'empêcher. »

Je me plais à croire que cette patriotique démarche et ces fortes paroles ne furent pas sans influence sur le résultat qui fut atteint. Le roi de Navarre mit à l'œuvre, en même temps que Rosny, l'un de ses plus éminents et le plus vertueux de ses serviteurs, Philippe du Plessis-Mornay; et, un mois après la publication de son manifeste, le 3 avril 1589, une trêve d'un an fut conclue entre les deux rois; elle prescrivait que le roi de Navarre servirait le roi de France de toutes ses forces et moyens; qu'il aurait, pour les mouvements de ses troupes sur les deux rives de la Loire, la possession de la place de Saumur; que les places dont il s'emparerait seraient remises à Henri III, et que nulle part il ne pourrait rien faire au préjudice de la religion catholique; que les protestants ne seraient plus inquiétés dans toute la France, et que, avant l'expiration de la trêve, le roi Henri III leur assurerait la paix. Cette négociation ne s'accomplit pas sans difficulté, surtout en ce qui tenait à la ville de Saumur; on aurait bien voulu ne céder au roi de Navarre, sur la Loire, qu'une place moins importante; et quand, le 15 avril, du Plessis-Mornay, qui en était nommé gouverneur, se présenta pour y entrer à la tête de sa garnison, le commandant royaliste qui devait lui en remettre les clefs se borna à les laisser tomber devant lui. Mornay s'empressa de les ramasser.

Le 29 avril, les deux rois avaient, chacun de son côté, fait publier leur traité; Henri III fit dire au roi de Navarre qu'il désirait le voir et

s'entretenir avec lui. Plusieurs des amis du roi de Navarre lui déconseillaient cette entrevue : « Ce sont des traîtres, lui disaient-ils ; ne leur livrez pas votre personne; souvenez-vous de la Saint-Barthélemi. » Cet avis lui fut répété le 30 avril, au moment même où il montait sur le bateau pour passer la Loire et aller trouver Henri III au château du Plessis-lès-Tours. Le roi de Navarre n'en tint compte : « Dieu m'a dit que je passe et que je le voie, répondit-il; il n'est en la puissance de l'homme de m'en garder, car Dieu me guide et passe avec moi. Je suis assuré de cela ; » et il passa la rivière. « Il est incroyable, dit l'Estoile, la joie que chacun montra dans cette entrevue; il s'y trouva telle foule de peuple que, nonobstant tout l'ordre qu'on essaya d'y donner, les deux rois furent un grand quart d'heure dans l'allée du parc du Plessis à se tendre les bras l'un à l'autre sans se pouvoir joindre ; on grimpait sur les arbres pour les voir ; tous criaient avec grande force et exaltation : *Vive le roi! Vive le roi de Navarre! Vivent les rois!* Enfin, s'étant joints, ils s'embrassèrent très-amoureusement, même avec larmes. Le roi de Navarre, se retirant le soir, dit : « Je mourrai content désormais, puisque Dieu m'a fait la grâce de voir la face de mon roi et de lui faire offre de mes services. » Je ne sais si ce furent là ses propres paroles; ce qui est certain, c'est que tous à cette époque, rois et peuple, hormis les ligueurs fanatiques, regardaient la paix comme un grand bien public, et se réjouissaient d'en avoir la perspective devant les yeux. Le jour même de l'entrevue, le roi de Navarre écrivit à du Plessis-Mornay : « Monsieur du Plessis, la glace a été rompue; non sans nombre d'avertissements que, si j'y allais, j'étais mort. J'ai passé l'eau en me recommandant à Dieu, lequel, par sa bonté, ne m'a pas seulement préservé, mais a fait paraître au visage du roi une joie extrême et au peuple un applaudissement non pareil; même criant : *Vivent les rois!* ce dont j'ai été bien marry. »

Quelques jours après, dans la nuit du 8 mai, le duc de Mayenne fit une attaque sur Tours et enleva momentanément le faubourg Saint-Symphorien, ce qui fit à Henri III une telle peur qu'il fut sur le point de quitter la ville et de s'éloigner. Mais le roi de Navarre, averti à temps, rentra à Tours, et, à son approche, les ligueurs se replièrent : « Quand les écharpes blanches parurent venant au secours du roi, le duc de Mayenne et ses troupes commencèrent à leur crier : « Retirez-« vous, écharpes blanches, retirez-vous, Châtillon! Ce n'est pas à vous que « nous en voulons, c'est aux meurtriers de votre père! » voulant par là

faire entendre qu'ils n'en voulaient qu'au roi Henri de Valois et non pas aux huguenots; mais Châtillon, entre les autres, leur répondit : « Vous êtes tous des traîtres à votre patrie. Je mets sous les pieds toute « vengeance et tout intérêt particulier quand il y va du service de mon « prince et de l'État ; » ce qu'il dit si haut que Sa Majesté même l'entendit, l'en loua et l'en aima. » Les deux rois se décidèrent à se porter ensemble sur Paris et à l'assiéger; vers la fin de juillet, leur camp était dressé devant ses murs.

L'émotion fut grande en Europe comme en France et dans les cours de Madrid et de Rome comme dans le parc du Plessis-lès-Tours. C'était un bien grave échec pour Philippe II et un bien mauvais présage pour l'avenir de sa politique que cette alliance d'Henri de Valois avec Henri de Navarre, et d'une grande partie des catholiques de France avec les protestants. Philippe II s'était porté le patron du pouvoir absolu dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique et le dominateur en Europe au nom du catholicisme et de l'Espagne. Sous ce double rapport, il courait grand risque d'être battu par un roi de France protestant ou allié des protestants, et soutenu par l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne protestantes. En Italie même et dans l'Europe catholique, Philippe ne trouvait pas l'accord et l'appui auxquels il prétendait. La république de Venise était, sans bruit, mais certainement amie de la France, et décidée à vivre en bons rapports avec un roi de France ami des protestants ou même protestant. Et ce qui blessait encore plus Philippe II, le pape Sixte-Quint lui-même, tout en défendant l'unité et l'autorité de l'Église romaine, avait à cœur de ne pas subir le joug de l'Espagne et de se montrer favorable à la France : « La France est un très-noble royaume, disait-il à l'ambassadeur de Venise Gritti; l'Église en a toujours tiré de grands avantages. Nous l'aimons outre mesure et nous apprenons avec plaisir que la Seigneurie partage notre affection. » Un autre jour, il lui exprimait sa désapprobation de la Ligue : « Nous ne pouvons pas louer, nous devons blâmer le premier acte qu'a fait le duc de Guise qui était de s'armer et de s'unir à d'autres princes contre le roi; quoiqu'il choisît la religion pour prétexte, il n'avait pas le droit de prendre les armes contre son souverain. » Et encore : « L'union du roi de France avec les hérétiques n'est plus douteuse; mais, somme toute, Henri de Navarre vaut mieux que Henri III; ce dernier aura le sort qu'il a préparé aux Guise. » Tant d'équité et de liberté d'esprit de la part du pape convenait beaucoup plus à la république de Venise qu'au

roi d'Espagne : « Nous n'avons qu'un désir, écrivait le doge Cicogna à Badvaer, son ambassadeur à Rome, c'est de conserver la paix européenne. Nous ne pouvons croire que Sixte-Quint, ce grand pontife, manque à sa mission, qui est de détourner du monde chrétien les dangers qui le menacent ; imitant l'exemple divin de Celui qu'il représente sur terre, il usera de clémence et ne procédera pas à des actes qui pousseraient le roi de France au désespoir. » Dans la grande lutte engagée en Europe au seizième siècle, l'indépendance des États, la tolérance religieuse et la liberté politique, outre leurs patrons directs et déclarés, trouvaient ainsi quelquefois des protecteurs utiles dans l'occasion quoique timides, même parmi les alliés habituels du despotique et persécuteur héritier de Charles-Quint.

Arrivés devant Paris, vers la fin de juillet 1589, les deux rois l'assiégeaient avec une armée de 42,000 hommes, la plus forte et la meilleure qu'ils eussent jamais eue sous leurs ordres : « Les affaires d'Henri III avaient changé de face, dit de Thou ; la fortune se déclarait pour lui. » Logé dans la maison du comte de Retz, à Saint-Cloud, il voyait de là tout à son aise sa ville de Paris : « C'est là, disait-il, le cœur de la Ligue ; c'est là qu'il faut frapper. Ce serait grand dommage de ruiner une si belle et bonne ville. Toutefois, il faut que j'aie raison des rebelles qui sont dedans et qui m'en ont ignominieusement chassé. » « Le mardi 1er août, à huit heures du matin, il fut averti, dit l'Estoile, qu'un moine demandait à lui parler, mais que ses gardes faisaient difficulté de le laisser entrer : « Qu'il entre, dit le roi ; si on le rebute, « on dira que je chasse les moines et ne veux point les voir. » Incontinent le moine entra, ayant dans sa manche un couteau tout nu. Il fit une profonde révérence au roi, qui venait de se lever et n'avait qu'une robe de chambre sur les épaules, et il lui présenta des lettres de la part du comte de Brienne, en disant qu'il était chargé en outre de dire en secret au roi quelque chose d'importance. Lors le roi commanda à ceux qui étaient près de se retirer, et commença à lire la lettre que le moine lui avait apportée pour l'entendre après en secret ; le moine, voyant le roi attentif à lire, tira de sa manche son couteau et lui en donna droit dans le petit ventre, au-dessous du nombril, si avant qu'il laissa le couteau dans le trou ; lequel le roi ayant retiré à grande force, en donna un coup de la pointe sur le sourcil gauche du moine, en s'écriant : « Ah ! le méchant moine ! il m'a tué ; qu'on le tue ! » Auquel cri étant vitement accourus, les gardes et autres, ceux qui se

trouvèrent les plus près, massacrèrent cet assassin de jacobin qui, au dire de d'Aubigné, étendit ses deux bras contre la muraille, contrefaisant le crucifix tandis qu'on le frappait. Ayant été tiré mort de la chambre du roi, il fut dépouillé nu jusqu'à la ceinture, couvert de son habit et exposé au public. »

Pendant qu'Henri de Valois était ainsi frappé à Saint-Cloud, Henri de Navarre s'était porté avec une bonne troupe vers le Pré-aux-Clercs; et, voyant Rosny qui se lançait, le pistolet au poing, parmi les plus avancés, il appela un des siens et lui dit : « Maignan, allez dire à M. de Rosny qu'il se retire; il se fera prendre ou blesser indiscrètement. — Je n'aurai garde de lui parler ainsi, répondit Maignan; je lui dirai que Votre Majesté le demande. » Sur ces entrefaites arriva un gentilhomme au galop, qui dit trois ou quatre mots à l'oreille du roi de Navarre : « Mon ami, dit Henri à Rosny, le roi vient d'être blessé d'un coup de couteau dans le ventre; allons voir ce que c'est; venez avec moi. » Henri emmena avec lui vingt-cinq gentilshommes. Le roi le reçut affectueusement, l'exhorta à changer de religion, pour son salut dans l'autre monde comme pour sa fortune dans celui-ci, et s'adressant aux gens de qualité qui remplissaient sa chambre : « Je vous prie, leur dit-il, comme mes amis, et je vous ordonne, comme votre roi, de reconnaître après ma mort mon frère que voilà. Pour ma satisfaction et pour votre propre devoir, je vous prie que vous lui en prêtiez le serment en ma présence. » Tous les assistants jurèrent. Henri III parlait d'une voix ferme. On ne croyait pas sa blessure mortelle. Des lettres furent adressées en son nom à la reine, aux gouverneurs des provinces et aux princes alliés de la couronne pour les informer de l'*accident* arrivé au roi, « lequel, grâce à Dieu, ne sera rien. » Le roi de Navarre demanda quelques détails sur l'assassin. Jacques Clément était un jeune dominicain qui, dit-on, avait été soldat avant de se faire moine. Il parlait toujours d'aller en guerre contre Henri de Valois, et on l'appelait « capitaine Clément ». Il racontait sa vision d'un ange qui lui avait ordonné « de mettre à mort le tyran de France, moyennant quoi il aurait la couronne du martyre. » Les écrivains royalistes rapportent qu'il avait été mis en relation personnelle avec les amis d'Henri de Guise, même avec sa sœur la duchesse de Montpensier et son frère le duc de Mayenne. Bien instruit des faits, le roi de Navarre retourna dans son quartier à Meudon, et Rosny en son logement, au pied du château. Comme Rosny soupait, son secrétaire vint lui dire : « Monsieur, le roi de Navarre,

peut-être le roi de France, vous demande. M. d'Orthoman lui écrit qu'il se diligente de venir à Saint-Cloud s'il veut trouver le roi en vie. » Le roi de Navarre partit sur-le-champ. Comme il arrivait à Saint-Cloud, il entendit crier dans la rue : « Ah ! mon Dieu, nous sommes perdus ! » On lui dit que le roi était mort. Henri III expira, en effet, le 2 août 1589, entre deux et trois heures du matin. Les premières personnes qu'Henri de Navarre rencontra en entrant à l'hôtel de Retz furent les officiers de la garde écossaise, qui se jetèrent à ses pieds en disant : « Ah ! sire, vous êtes maintenant notre roi et notre maître. »





CHAPITRE XXXV

HENRI IV, ROI PROTESTANT

— 1589-1593 —

Le 2 août 1589, au matin, en arrivant à son quartier de Meudon, Henri de Navarre fut salué roi de France par les protestants. Ils étaient environ cinq mille dans une armée de quarante mille hommes. Quand il entra, à dix heures, dans le camp des catholiques à Saint-Cloud, trois de leurs principaux chefs, le maréchal d'Aumont et les sires d'Humières et de Givry le reconnurent immédiatement sans condition, comme ils l'avaient fait la veille auprès du lit d'Henri III mourant, et ils travaillèrent sur-le-champ à lui concilier la noblesse de Champagne, de Picardie et de l'Ile-de-France : « Sire, lui dit Givry, vous êtes le roi des braves; vous ne serez abandonné que des poltrons. » Mais la plupart des chefs catholiques le reçurent en disant : « Plutôt mourir que de souffrir un roi huguenot! » L'un d'eux, François d'O, lui déclara formellement que le moment était venu pour lui d'opter entre les misères d'un roi de Navarre et la grandeur d'un roi de France; s'il prétendait à la cou-

ronne, il fallait d'abord abjurer. Henri repoussa fermement ces instances menaçantes, et sortit de leur camp en les engageant à y bien penser avant de jeter la division dans l'armée royale et le parti royal qui protégeaient, contre la Ligue, leurs priviléges, leurs biens et leur vie. Rentré à son logis, il vit arriver le maréchal de Biron, qui le pressa de mettre sans délai la main sur la couronne de France, pour la garder et la sauver. Mais, le soir de ce jour et le lendemain, dans les nombreuses réunions des seigneurs pour délibérer sur la situation, les catholiques ardents renouvelèrent leur sommation d'exclure Henri du trône s'il n'abjurait sur-le-champ, et de renvoyer l'élection d'un roi aux états généraux. Biron lui-même proposa de ne pas déclarer Henri roi, et de le reconnaître seulement pour capitaine général du royaume en attendant qu'il abjurât. Harlay de Sancy soutint vivement la cause de la loi salique et du droit monarchique héréditaire. Biron le prit à part et lui dit : « J'avais cru jusqu'ici que vous aviez de l'entendement; j'en doute maintenant. Si, avant d'avoir assuré notre situation auprès du roi de Navarre, nous établissons complétement la sienne, il ne se souciera plus de nous. Le jour est venu de faire nos affaires; si nous en laissons échapper l'occasion, nous ne la retrouverons jamais. — Quelles sont vos affaires? lui demanda Sancy. — Si le roi veut me donner le comté de Périgord, je serai à lui pour toujours. » Sancy rapporta cette conversation au roi, qui promit à Biron ce qu'il demandait.

Roi de France depuis deux jours, Henri IV avait déjà bien compris et fermement mesuré sa situation. Il était en grande minorité dans le pays comme dans l'armée, et il aurait à traiter avec les passions publiques exploitées par ses adversaires, et avec les prétentions personnelles de ses partisans. Il ne méconnut point ces deux faits, et il en tint grand compte; mais il ne prit point les concessions alternatives aux divers partis et le continuel ménagement des intérêts personnels pour principe dominant de sa politique et première règle de sa conduite; il porta sa pensée plus haut, sur les intérêts généraux et naturels de la France telle qu'il la trouvait et la voyait. Ils se résumèrent, à ses yeux, dans ces grands faits : le maintien du droit monarchique héréditaire, la prépondérance des catholiques dans le gouvernement, la paix entre les catholiques et les protestants, et la liberté religieuse pour les protestants. Ces faits devinrent pour lui la loi de sa politique et son devoir royal comme le droit national. Il les proclama dans les premières pa-



HENRI IV

roles qu'il adressa aux seigneurs et aux principaux personnages de l'État assemblés autour de lui : « Vous savez tous, leur dit-il, quels ordres le feu roi mon prédécesseur m'a donnés, et ce qu'il m'a recommandé en mourant. C'est principalement de maintenir mes sujets, catholiques ou protestants, dans une liberté égale, jusqu'à ce qu'un concile canonique, général ou national, ait décidé ce grand différend. Je lui ai promis d'exécuter fidèlement ce qu'il m'ordonnait, et je regarde comme un de mes premiers devoirs d'être exact à ma parole. J'ai appris que quelques-uns dans mon armée se font scrupule de rester à mon service, à moins que je n'embrasse la religion catholique. Sans doute, ils m'ont cru assez faible pour s'imaginer qu'ils pourraient me forcer par là à abjurer ma religion et à manquer à ma parole. Je suis bien aise de leur déclarer ici, en présence de vous tous, que j'aimerais mieux que ce jour fût le dernier de ma vie que de faire aucune démarche qui pût me faire soupçonner d'avoir songé à renoncer à la religion que j'ai sucée avec le lait, avant d'avoir été mieux instruit par un concile légitime à l'autorité duquel je me soumets d'avance. Que quiconque a si mauvaise opinion de moi se retire donc dès qu'il lui plaira ; je compte plus sur cent bons Français que sur deux cents qui auraient des sentiments si indignes. Du reste, quand même vous m'abandonneriez, il me resterait encore assez d'amis pour pouvoir, sans vous et à votre honte, avec le seul secours de leurs bras, maintenir les droits de mon autorité. Mais dussé-je me voir privé même de ce secours, le Dieu qui m'a gardé depuis mon enfance, comme par la main, jusque sur le trône, à travers tant de travaux et de dangers, ne m'abandonnera pas. Je ne doute nullement qu'il ne me maintienne où il m'a placé, non pour l'amour de moi, mais pour le salut de tant d'âmes qui implorent sans cesse son secours, et pour la liberté desquelles il a daigné se servir de mon bras. Vous savez que je suis Français et ennemi de toute duplicité. Depuis dix-sept ans que je suis roi de Navarre, je ne pense pas avoir jamais manqué à ma parole. Je vous prie d'adresser pour moi vos vœux au Seigneur, afin qu'il m'éclaire dans mes vues, qu'il dirige mes desseins, qu'il bénisse mes efforts. Et, au cas que je fasse quelque faute ou que je manque à quelqu'un de mes devoirs, car je reconnais que je suis homme comme un autre, priez-le de me faire la grâce de m'en corriger et de m'assister dans toutes mes démarches. »

Le 4 août 1589, une déclaration officielle d'Henri IV confirma les

idées et les paroles de cette allocution. Le même jour, au camp de Saint-Cloud, la plupart des princes, ducs, seigneurs et gentilshommes présents au camp donnèrent leur pleine adhésion à l'avénement et à la déclaration du roi, lui promettant « service et obéissance contre les rebelles et ennemis qui voudraient usurper l'État. » Deux chefs considérables, le duc d'Épernon parmi les catholiques et le duc de la Trémoille parmi les protestants, se refusèrent à cette adhésion; le premier, en disant que sa conscience ne lui permettait pas de servir un roi hérétique; le second, en alléguant que sa conscience lui interdisait de servir un prince qui s'engageait à protéger l'idolâtrie catholique. Ils se retirèrent, d'Épernon dans l'Angoumois et la Saintonge, emmenant avec lui six mille fantassins et douze mille chevaux, la Trémoille dans le Poitou, avec neuf bataillons de réformés. Ils voulaient tenter, l'un et l'autre, de se faire des principautés indépendantes. Trois contemporains, Sully, la Force et le bâtard d'Angoulême, attestent qu'Henri IV fut abandonné par autant de huguenots que de catholiques. L'armée royale française fut, dit-on, réduite de moitié. En revanche, Sancy détermina les Suisses, au nombre de douze mille, et deux mille auxiliaires allemands, non-seulement à continuer de servir le nouveau roi, mais à attendre leur solde pendant deux mois, car il était, pour le moment, hors d'état de les payer. Du 14 au 20 août, dans l'Ile-de-France, en Picardie, en Normandie, en Auvergne, en Champagne, en Bourgogne, en Anjou, en Poitou, en Languedoc, dans l'Orléanais, en Touraine, un grand nombre de villes et de districts s'associèrent à la résolution de l'armée royale. La dernière de ces adhésions avait une importance particulière : lors de la rupture d'Henri III avec la Ligue, le parlement de Paris s'était coupé en deux : les royalistes avaient suivi le roi à Tours, les partisans de la Ligue étaient restés à Paris. Après l'avénement d'Henri IV, le parlement de Tours, ayant le président Achille de Harlay à sa tête, s'accrut de jour en jour et arriva bientôt à deux cents membres, tandis que le parlement de Paris, ou parlement Brisson, comme on l'appela du nom de son chef, n'en conserva que soixante-huit. Brisson, en acceptant cette fonction, crut même devoir prendre la précaution de protester secrètement, en déclarant par-devant notaires « qu'il n'agissait ainsi que par contrainte, et qu'il détestait toute rébellion contre son roi et souverain seigneur. » C'était, en effet, au nom de l'hérédité monarchique et en vertu de son propre droit qu'Henri IV était monté sur le trône; et M. Poirson dit avec raison, dans sa savante

Histoire du règne d'Henri IV[1] : « La déclaration de Henri IV, comme son nom même l'indique, ne fut pas un contrat passé entre la noblesse du camp de Saint-Cloud et le prétendant; ce fut une reconnaissance solennelle et réciproque, par la noblesse, des droits de Henri à la couronne, et par Henri, des droits politiques, civils et religieux de la nation. Les engagements que prenait Henri n'étaient que le complément des garanties données à la sauvegarde des droits des catholiques. Pour ce qui touche à la succession au trône, les signataires disent eux-mêmes qu'ils ne font que maintenir et continuer notre droit public. »

Il y avait, en 1589, un prétendant illégitime au trône de France: c'était le cardinal Charles de Bourbon, frère cadet du roi de Navarre Antoine de Bourbon, et par conséquent oncle d'Henri IV, seul représentant de la branche aînée. Sous Henri III, le cardinal avait pris parti pour la Ligue, et, après l'assassinat des Guise, Henri III, par précaution, l'avait fait arrêter, et le retenait prisonnier à Chinon, où il se trouvait encore lorsque Henri III fut assassiné à son tour. Devenu roi, le prévoyant Henri IV se préoccupa sur-le-champ de son oncle, et de ce qu'on en pouvait faire contre lui. Le cardinal était à Chinon, sous la garde du sieur de Chavigny, « homme d'une fidélité à l'épreuve, dit de Thou, mais déjà vieux et aveugle. » Henri IV écrivit à du Plessis-Mornay, nommé tout récemment gouverneur de Saumur, « le chargeant, à quelque prix que ce fût, dit madame de Mornay, de retirer M. le cardinal de Bourbon de Chinon où il était, sans y rien épargner, fût-ce tout son bien, parce qu'il se porterait incontinent pour roi s'il pouvait être délivré. » Henri IV avait raison. Dès le 7 août, le duc de Mayenne fit publier au parlement de Paris et écrire à tous les gouverneurs de province « qu'en attendant qu'on pût assembler les états généraux, il les pressait tous de se réunir à lui pour rendre de concert à leur roi catholique, c'est-à-dire au cardinal de Bourbon, l'obéissance qui lui était due. » Le cardinal fut, en effet, proclamé roi sous le nom de Charles X, et huit mois après, le 5 mars 1590, le parlement de Paris rendit un arrêt « pour reconnaître Charles X comme vrai et légitime roi de France. » Du Plessis-Mornay, quoique malade, avait compris et exécuté, sans perdre de temps, les ordres du roi Henri, en se portant lui-même pour caution des promesses qu'il fallut faire et des sommes qu'il fallut payer

[1] Tome I, p. 29; deuxième édition de 1862.

pour tirer le cardinal des mains du gouverneur de Chinon. Il y réussit, et le fit transférer à Fontenay-le-Comte, en Poitou, « sous la garde du sieur de la Boulaye, gouverneur de cette place, dont la valeur et la fidélité lui étaient connues. » « Voilà, dit Henri IV en en recevant la nouvelle, un des plus grands services que je pusse recevoir; M. du Plessis fait les affaires bien sûrement. » Le 9 mai 1590, près de trois mois après l'arrêt du parlement de Paris qui l'avait proclamé vrai et légitime roi de France, le cardinal de Bourbon, toujours prisonnier, mourut à Fontenay, âgé de soixante-sept ans. Peu de semaines avant sa mort, il avait écrit à son neveu Henri IV une lettre dans laquelle il le reconnaissait pour son souverain.

La Ligue dominait plus que jamais dans Paris; Henri IV ne pouvait penser à y entrer. Avant de recommencer la guerre en son propre nom, il fit demander à Villeroi, qui, après la mort d'Henri III, avait rejoint le duc de Mayenne, une entrevue dans le bois de Boulogne, pour voir s'il n'y avait pas moyen de traiter de la paix. Mayenne interdit à Villeroi cette entrevue : « Il n'avait, dit-il, aucune querelle particulière avec le roi de Navarre, qu'il honorait grandement, et qui n'avait pas, il le savait avec certitude, approuvé la mort de messieurs ses frères; mais toute apparence de négociation jetterait de grands ombrages dans leur parti, et ils ne voulaient rien faire qui portât atteinte aux droits du roi Charles X. » Renonçant à toute idée de négociation, Henri IV partit de Saint-Cloud le 8 août, après avoir partagé son armée en trois corps; deux furent chargés d'aller occuper la Picardie et la Champagne; le roi ne garda avec lui que le troisième, fort d'environ dix mille hommes. Il alla déposer le corps d'Henri III dans l'église de Saint-Corneille de Compiègne, s'empara de Meulan et de plusieurs petites villes sur les bords de la Seine et de l'Oise, et mit en délibération avec ses officiers la question de savoir dans quel sens il se dirigerait, vers la Loire ou vers la Seine, sur Tours ou sur Rouen. Il se décida pour la Normandie; il avait besoin d'être maître des portes de cette province, pour y recevoir les secours que lui avait fait promettre la reine d'Angleterre Élisabeth, et qu'elle lui envoya, en effet, en septembre 1589, formant un corps d'environ quatre à cinq mille hommes, Écossais et Anglais, « montés sur treize vaisseaux chargés de 22,000 livres sterling en or et de soixante-dix mille livres de poudre à canon, de trois mille boulets, et de blés, biscuits, vins et bières, avec des draps et jusqu'à des souliers. » Ils arrivèrent fort à propos pour la fin de la campagne, mais trop tard

pour avoir part à la première victoire d'Henri IV roi, à cette série de combats autour du château d'Arques qui, selon l'expression d'un témoin oculaire, le duc d'Angoulême, « fut la première porte par laquelle Henri entra dans le chemin de sa gloire et de sa bonne fortune. »

Après s'être montré près de Rouen, Henri IV, apprenant que le duc de Mayenne s'avançait à sa poursuite avec une armée de vingt-cinq mille fantassins et de huit mille chevaux, ne jugea pas prudent de l'attendre, pour courir le risque d'être pressé entre des forces si considérables et la population hostile d'une grande ville; il leva son camp et prit le chemin de Dieppe, pour être près de la côte et des secours de la reine Élisabeth. Quelques personnes lui disaient même qu'en cas de malheur il pourrait de là aller prendre asile en Angleterre; mais, à cette perspective, le maréchal de Biron répondait : « Il n'y a point de roi de France hors de France, » et Henri IV était de l'avis de Biron. Arrivé devant Dieppe, il y trouva pour gouverneur Aymar de Chastes, homme d'esprit et d'honneur, catholique très-modéré et très-prononcé pour le parti des *politiques*. Sous Henri III, il avait formellement refusé d'entrer dans la Ligue, disant à Villars qui l'y engageait : « Je suis Français, et vous verrez vous-même que l'Espagnol est le véritable chef de la Ligue. » Il avait organisé dans Dieppe quatre compagnies de garde bourgeoise, formées de catholiques et de protestants, et il réunissait autour de lui, sur les affaires de la ville, un petit conseil dans lequel les protestants étaient en majorité. Dès qu'il sut, le 26 août, que le roi approchait de Dieppe, il alla au-devant de lui avec les principaux habitants et lui présenta les clefs de la place, en disant : « Je viens saluer mon seigneur et lui remettre le gouvernement de cette cité. — Ventre-saint-gris! lui répondit Henri IV, je ne connais personne qui en soit plus digne que vous! » Les Dieppois se répandaient en félicitations: « Point de cérémonie, mes enfants, dit Henri; je ne veux que vos amitiés, bon pain, bon vin, et bon visage d'hôte. » Quand il entra dans la ville, il fut reçu, dit un chroniqueur contemporain, en grandes acclamations par le peuple; et ce qui fut bizarre, mais réjouissant, ce fut de voir le roi entouré de près de six mille hommes armés, lui n'ayant que quelques officiers à sa main gauche.» Il reçut à Dieppe l'assurance de la fidélité de la Vérune, gouverneur de Caen, où s'était transportée, en février 1589, d'après l'ordre d'Henri III, la portion du parlement de Normandie qui n'avait pas voulu subir à Rouen le joug de la Ligue. A

l'exemple de Caen, Saint-Lô, Coutances et Carentan envoyèrent aussi des députés à Dieppe pour reconnaître l'autorité d'Henri IV. Mais Henri n'eut garde de s'enfermer dans Dieppe : après avoir visité avec soin le château, la citadelle, le port, les fortifications et les environs de la ville, il y laissa cinq cents hommes de garnison, soutenus par douze ou quinze cents bourgeois bien armés, et alla s'établir de sa personne dans le vieux château d'Arques, planté depuis le onzième siècle sur un coteau aride; il fit cantonner au-dessous, dans le bourg d'Arques, Biron, avec son régiment de Suisses et les compagnies d'infanterie française; et il s'empressa de faire creuser de grands fossés en tête du bourg, devant toutes les avenues, enveloppant dans une grande circonvallation le bourg et le château. Tous les soldats du roi et les paysans qu'on put ramasser aux environs travaillèrent nuit et jour. Pendant qu'ils travaillaient, Henri écrivait à la comtesse Corisande de Gramont, sa favorite d'alors : « Mon cœur, c'est merveille que je vive au travail que j'ai. Dieu aie pitié de moi et me fasse miséricorde, bénissant mes labeurs, comme il fait en dépit de beaucoup de gens! Je me porte bien et mes affaires vont bien. J'ai pris Eu. Les ennemis, qui sont au double de moi à cette heure, m'y pensaient attraper; je me suis rapproché de Dieppe, et je les attends en un camp que je fortifie. Ce sera demain que je les verrai, et j'espère, avec l'aide de mon Dieu, que, s'ils m'attaquent, ils s'en trouveront mauvais marchands. Ce porteur part par mer. Le vent et mes affaires me font finir. Ce 9e septembre, dans la tranchée à Arques. »

Tout était terminé quand les coureurs de Mayenne parurent. Mais Mayenne aussi était un habile homme de guerre : il reconnut que la position qu'avait prise le roi et les travaux qu'il y avait fait exécuter en rendaient l'attaque directe très-difficile. Il trouva moyen d'arriver sur Dieppe par un autre côté, et de se placer, dit le dernier historien de Dieppe, M. Vitet, entre le roi et la ville, « espérant couper les communications du roi avec la mer, diviser ses forces, le priver des secours d'Angleterre, enfin le cerner et le prendre, comme il l'avait promis aux ligueurs de Paris, qui déjà parlaient de la cage de fer dans laquelle le Béarnais leur serait envoyé. « Henri IV, continue M. Vitet, éprouva quelque dépit de voir ses prévisions déjouées par la manœuvre de Mayenne, et d'avoir fait remuer tant de terre sans en tirer plus de profit; mais il était homme de ressources, confiant comme les Gascons, et fort peu entêté dans ses idées. Changer tous ses plans fut l'affaire

d'une seconde. Au lieu d'attendre son adversaire dans ses retranchements, il comprit que c'était à lui d'aller le chercher de l'autre côté de la vallée, et que, sous peine d'être bloqué, il ne devait laisser aux ligueurs point d'autre issue que le chemin même qu'ils avaient pris pour venir. » Toutes ses mesures changées dans ce nouveau système, Henri respira plus tranquille; mais il ne s'endormit pas pour cela : il allait et venait sans cesse de Dieppe à Arques, d'Arques à Dieppe et au faubourg du Pollet. Mayenne, au contraire, semblait tombé en léthargie; il n'était pas encore sorti de ses quartiers depuis près de quarante-huit heures qu'il s'y était logé. Le 17 septembre 1589, au matin, cependant, on vit quelques centaines de ses chevau-légers se mettre en branle, courir la campagne et venir faire le coup de pistolet autour des fossés de l'armée royale. L'escarmouche s'échauffa peu à peu : « Mon fils, dit le maréchal de Biron au jeune comte d'Auvergne[1], chargez; voilà le moment. » Le jeune prince, sans chapeau, et ses cavaliers chargèrent si vivement qu'ils mirent les ligueurs en déroute, en tuèrent trois cents, et rentrèrent tranquillement, sur l'ordre de Biron, sans être inquiétés dans leur retraite. Ces rencontres partielles et imprévues recommencèrent les 18 et 19 septembre avec le même résultat. Le duc de Mayenne était irrité et humilié; il avait à ressaisir son autorité. Il se décida à concentrer toutes ses forces sur les retranchements mêmes du roi et à les attaquer de front avec toute son armée. La journée du 20 septembre se passa sans une seule escarmouche. Bien informé que le lendemain il serait assailli, Henri ne se coucha pas. La nuit était très-noire. Il crut apercevoir de loin, dans la vallée, une longue file de mèches allumées; mais le silence était profond; le roi et ses officiers se demandaient si c'étaient des hommes ou des vers luisants. Le 21, à cinq heures du matin, le roi donna ordre que tout le monde fût prêt et à son poste. Il se rendit lui-même sur le champ de bataille. Assis dans un grand fossé avec tous ses officiers, il s'y fit apporter à déjeuner, et mangeait de bon appétit quand on lui amena prisonnier un gentilhomme ligueur qui s'était trop avancé en faisant une reconnaissance : « Bonjour, Belin, lui dit en riant le roi, qui le reconnut; embrassez-moi pour votre bienvenue. » Belin l'embrassa en lui disant qu'il allait avoir sur les bras trente mille hommes de pied et dix mille chevaux. « Où sont vos forces? demanda-t-il au roi en regardant autour de lui.

[1] Fils naturel de Charles IX et de Marie Touchet.

— Oh! vous ne les voyez pas toutes, monsieur de Belin, lui dit Henri; vous ne comptez pas le bon Dieu et le bon droit qui m'assistent toujours. »

L'action s'engagea vers dix heures. Le brouillard était encore si épais qu'on ne se voyait pas à dix pas. L'ardeur fut extrême des deux côtés; pendant près de trois heures, la victoire parut changer deux fois de drapeau. Henri se trouva un moment engagé dans des escadrons en déroute à ce point qu'il s'écria : « Courage donc, messieurs, courage! Ne se trouvera-t-il pas cinquante gentilshommes de bonne volonté pour mourir avec leur roi? » A ce moment, Châtillon, sorti de Dieppe avec cinq cents hommes d'armes d'élite, arriva sur le champ de bataille. Le roi mit pied à terre pour combattre avec lui dans les tranchées : il y eut là, pendant un quart d'heure, un assaut furieux d'homme à homme. Enfin, « comme les choses étaient en ce désespoir, dit Sully, le brouillard, qui avait été fort grand tout le matin, s'abaissa tout à coup, et le canon du château d'Arques découvrant l'armée des ennemis, il en fut tiré une volée de quatre pièces qui fit quatre belles rues dans leurs escadrons et bataillons. Cela les arrêta tout court; et trois ou quatre volées suivantes, qui faisaient de merveilleux effets, les firent désordonner et peu à peu se retirer tous derrière le tournant du vallon, à couvert des coups de canon, et finalement dans leurs quartiers. » Mayenne fit sonner la retraite. Henri, maître du champ de bataille, donna quelque temps la chasse aux fuyards, et s'en revint à Arques rendre grâce à Dieu de sa victoire. Mayenne leva son camp et prit la route d'Amiens pour rallier un corps espagnol qu'il attendait des Pays-Bas.

Pendant six mois, de septembre 1589 à mars 1590, la guerre continua sans événements éclatants ni importants. Après son succès à Arques, Henri IV essaya d'y mettre un terme; il fit dire au duc de Mayenne, par son prisonnier Belin, qu'il avait renvoyé libre sur sa parole, « qu'il souhaitait la paix, et avec une telle envie que, sans tenir compte de sa dignité ni de sa victoire, il lui faisait cette avance, non par aucune crainte qu'il eût de lui, mais par la pitié qu'il avait des misères de son royaume. » Mayenne, qui vivait sous le double joug des passions de son parti et de ses propres perspectives ambitieuses, repoussa ou laissa tomber les ouvertures du roi; et le 21 octobre 1589, Henri, partant de Dieppe avec son armée, se porta rapidement sur Paris pour tenter un coup de main guerrier, pendant que Mayenne repoussait d'Amiens ses

velléités pacifiques. Le roi gagna sur les ligueurs trois marches, et emporta d'assaut les cinq faubourgs situés sur la rive gauche de la Seine; il eût peut-être emporté Paris même saisi d'effroi, si la rupture incomplète du pont de Saint-Maixent, sur la Somme, n'eût pas permis à Mayenne, malgré son retard, d'arriver à Paris assez tôt pour y faire entrer son armée, la joindre à la population des ligueurs, et décider le roi à porter ses armes ailleurs. « Le peuple de Paris, trompé par les émissaires de la Ligue, dit de Thou, était assez extravagant pour s'imaginer que ce prince ne pouvait échapper à Mayenne. Déjà une multitude de femmes oisives et crédules avaient eu soin de retenir des fenêtres qu'elles louaient fort cher, et qu'elles avaient parées magnifiquement, pour voir passer ce triomphe chimérique dont leur folle espérance leur avait fait faire tous les préparatifs avant la victoire. » Henri laissa quelques-uns de ses lieutenants guerroyer aux environs de Paris, et se rendit le 21 novembre à Tours, où le parlement royaliste, la chambre des comptes, la cour des aides, tous les corps de magistrature qui n'avaient pas voulu subir le despotisme de la Ligue s'empressèrent de lui rendre hommage, comme au chef et au représentant de la cause nationale et légale. Il régnait et dominait effectivement dans les huit principales provinces du Nord et du Centre, l'Ile-de-France, la Picardie, la Champagne, la Normandie, l'Orléanais, la Touraine, le Maine, l'Anjou; et son autorité, bien que contestée, était en progrès dans presque toutes les autres parties du royaume. Il faisait la guerre non pas en conquérant, mais en roi qui voulait être accepté dans les territoires qu'il occupait et qu'il aurait bientôt à gouverner. Les habitants du Mans et d'Alençon purent rouvrir leurs boutiques le jour même où leur ville tomba en son pouvoir, ceux de Vendôme le lendemain. Il veillait à faire respecter par ses soldats, même huguenots, les églises et les cérémonies catholiques. Deux soldats ayant pénétré dans le Mans, malgré ses ordres, après la capitulation, et ayant volé un calice, furent pendus sur l'heure, quoique reconnus pour des braves. Il protégeait avec soin les évêques et tous les ecclésiastiques qui restaient étrangers aux luttes politiques. « S'il faut éplucher les choses par le menu, dit un pamphlétaire contemporain, sur cent ou six-vingts archevêques ou évêques qui sont au royaume de France, il n'y en a pas la dixième partie qui approuvent les conseils de la Ligue. » Henri ne tarda pas à recueillir financièrement les fruits de son équité protectrice; dès la fin de 1589, il était assuré d'un revenu régulier de plus de deux millions d'écus, bien in-

suffisant pour les besoins de son gouvernement, mais supérieur aux ressources officielles de ses ennemis. Il avait très-promptement pris son rang en Europe : aux puissances protestantes qui s'étaient empressées de le reconnaître, l'Angleterre, l'Écosse, les Pays-Bas, les États scandinaves et l'Allemagne réformée, était venue se joindre la république de Venise, l'État européen le plus judicieusement gouverné, à cette époque, par les seuls intérêts et les seules vues politiques, indépendamment de toute question religieuse. Dès l'avénement d'Henri IV, son ambassadeur, Hurault de Maisse, fut reçu et très-bien traité à Venise; on se bornait à ne pas l'inviter aux cérémonies religieuses; le peuple vénitien s'unit à la politique de son gouvernement; on étalait, on achetait partout à Venise le portrait du nouveau roi de France. Quelques Vénitiens allèrent même jusqu'à prendre parti dans son armée contre la Ligue. Le saint office entama contre eux des poursuites, pour cause d'hérésie; le gouvernement arrêta la procédure, et fit même, dit M. le comte Daru, jeter l'inquisiteur en prison. Le sénat vénitien accrédita auprès d'Henri IV le même ambassadeur qu'il avait eu auprès d'Henri III, et en revenant à Tours, le 21 novembre 1589, le roi le reçut en audience solennelle. Un peu plus tard, il fit plus; il envoya à la république son épée en gage de son amitié, l'épée, dit-il dans sa lettre, dont il s'était servi à la bataille d'Ivry. « Les bons procédés furent réciproques, ajoute M. Daru[1]; les Vénitiens prêtèrent à Henri IV des sommes que le malheur des temps lui rendait nécessaires; mais leur ambassadeur reçut l'ordre de jeter au feu les titres de cette créance en présence du roi. »

A mesure que le gouvernement d'Henri IV s'affermissait et grandissait, deux faits, tous deux naturels quoique contraires, se produisaient en France et en Europe. Les catholiques modérés commençaient, non pas encore à se rapprocher de lui, mais à entrevoir la possibilité de traiter avec lui, et d'obtenir de lui les concessions qu'ils croyaient nécessaires en lui en faisant à leur tour qu'il pût trouver suffisantes pour son parti et pour lui-même. J'ai déjà dit avec quelle sagacité le pape Sixte-Quint avait pressenti ce qu'était Henri de Navarre, au moment même où il condamnait le roi Henri III pour son alliance avec lui. Lorsque Henri IV fut devenu roi, Sixte-Quint se prononça fortement contre un roi hérétique et maintint contre lui son alliance avec Phi-

[1] *Histoire de la république de Venise*, par M. Daru, t. IV, p. 138-42.

lippe II et la Ligue : « La France, disait-il, est un bon et noble royaume, qui a infinité de bénéfices et nous est particulièrement cher ; aussi tâchons-nous de la sauver ; mais la religion nous tient encore plus à cœur que la France. » Il choisit pour son légat en France le cardinal Gaetani, qu'il savait agréable à Philippe II, et il lui donna des instructions en harmonie avec la politique espagnole. Parti pour sa mission, Gaetani s'arrêta longtemps en route, à Lyon entre autres, comme peu pressé d'agir. A la fin de 1589, Henri IV, roi depuis cinq mois et déjà vainqueur à Arques, nomma son ambassadeur à Rome François de Luxembourg, duc de Pinei, pour tâcher d'entrer avec le pape en relation officielle. Le 6 janvier 1590, Sixte-Quint, en recevant les cardinaux, leur annonça cette nouvelle ; l'ambassadeur de Venise à Rome, Badoer, se pencha vers lui et lui dit à l'oreille : « Il faut prier Dieu pour qu'il inspire le roi de Navarre. Le jour où Votre Sainteté l'embrassera, mais ce jour-là seulement, les affaires de France seront accommodées. Humainement parlant, il n'y a pas d'autre moyen de pacifier ce royaume. » Le pape se borna à répondre que Dieu ferait tout pour le mieux, et que, pour sa part, il attendrait. Arrivé à Rome, « le duc de Luxembourg se rendit au Vatican avec vingt-deux carrosses occupés par des gentilshommes français ; mais, au palais, il trouva la porte de l'appartement du pape fermée, les postes doublés, les officiers de service chargés d'intimer aux Français, à l'exception du chef de l'ambassade, l'ordre de déposer leurs épées. A la porte du cabinet du saint-père, le duc et trois gentilshommes de sa suite purent seuls entrer. A l'indignation qu'éprouvaient les Français se mêlaient les appréhensions d'un guet-apens. Luxembourg lui-même ne put se défendre d'un sentiment de terreur vague ; grand fut son étonnement lorsque, introduit auprès du pontife, celui-ci l'accueillit avec des démonstrations d'affection, lui demanda des nouvelles de son voyage, dit qu'il aurait voulu le loger au palais, le fit asseoir, distinction réservée aux ambassadeurs des rois, écouta enfin avec patience le long exposé de l'envoyé français. En somme, les réceptions *intra et extra muros* ne se ressemblaient guère, mais leur diversité répondait assez fidèlement à la situation de Sixte-Quint, à demi engagé avec la Ligue par la mission de Gaetani, avec Philippe II par ses démarches récentes, et regrettant déjà de s'être trop avancé du côté de l'Espagne[1]. »

[1] *Sixte-Quint*, par le baron de Hübner, ancien ambassadeur d'Autriche à Paris et à Rome, t. II, p. 280-282.



Par malheur, Sixte-Quint mourut le 27 août 1590, avant d'avoir efficacement modifié son attitude envers le roi de France et les instructions de son légat. Après une apparition de treize jours du pape Urbain VIII, Grégoire XIV fut élu pape le 5 décembre 1590, et, au lieu d'un chef de l'Église assez habile et assez courageux puor comprendre et pratiquer une politique européenne et italienne en même temps que catholique, on eut un pape humblement dévoué à la politique espagnole, serviteur docile de Philippe II, c'est-à-dire de la persécution religieuse et du pouvoir absolu, sans tenir compte d'aucune autre considération. Les relations de la France avec le saint-siége s'en ressentirent immédiatement; le cardinal Gaetani reçut de Rome toutes les instructions que pouvaient désirer les plus ardents ligueurs; il approuva une délibération de la Sorbonne portant qu'Henri de Bourbon, hérétique et relaps, était à jamais exclu de la couronne, qu'il se fît catholique ou non. Henri IV avait convoqué les états généraux à Tours pour le mois de mars, et appelé dans cette ville les archevêques et les évêques pour former un concile national et délibérer sur les moyens de ramener le roi dans le sein de l'Église catholique. Le légat prohiba ce concile, déclarant par avance excommuniés et déposés les évêques qui s'y trouveraient. Le parlement ligueur de Paris défendit, sous peine de mort et de confiscation, toute liaison, toute correspondance avec Henri de Bourbon et ses partisans. Une procession solennelle de la Ligue eut lieu à Paris le 14 mars, et, quelques jours après, l'union fut jurée de nouveau par tous les chefs municipaux de la population. En présence de cette hostilité passionnée, Henri IV, étranger à toute illusion en même temps que toujours plein d'espérance, comprit que ses succès d'Arques ne lui suffisaient pas et que, pour arriver à la paix sur le trône, il avait encore besoin de vaincre. Il rentra en campagne par le siége de Dreux, l'une des villes qu'il lui importait le plus de posséder pour peser sur Paris et lui faire sentir, même à distance, les périls et les maux de la guerre.

Le mercredi 14 mars 1590 fut livrée la bataille d'Ivry, village à six lieues d'Évreux, sur la rive gauche de l'Eure. « Partie de Dreux le 12 mars, l'armée royale était arrivée le même jour à Nonancourt, marchant dans le plus grand ordre, en corps et toujours serrée, par un temps affreux, la gelée ayant succédé à la pluie; de plus, elle

[1] Poirson *Histoire du règne d'Henri IV*, t I, p. 180.

parcourut une partie de la route dans l'obscurité de la soirée. Le soldat était harassé et ébranlé. Mais à peine arrivé à sa destination pour cette journée, il trouva de grands feux allumés de toutes parts et des vivres en abondance, distribués avec un ordre intelligent aux divers quartiers de cavalerie et d'infanterie. Il reprit bientôt toute sa force et toute son audace[1]. » Le roi, de concert avec le vieux maréchal de Biron, avait pris ces soins prévoyants. Tous les historiens, contemporains et postérieurs, ont raconté avec de grands détails la bataille d'Ivry, les manœuvres et les chances alternatives qui la signalèrent; par une bonne fortune rare, nous avons un récit de cette journée écrit le soir même, au camp de Rosny, par Henri IV lui-même, et immédiatement adressé à quelques-uns de ses principaux partisans absents, entre autres à M. de la Vérune, gouverneur de Caen. Je ne veux reproduire ici que ce texte royal frappant par sa précision, sa brièveté et l'absence de toute complaisance gasconne de la part du narrateur, soit pour son parti, soit pour lui-même.

LETTRE DU ROI HENRI IV SUR LA BATAILLE D'IVRY

« Il a plu à Dieu de m'accorder ce que j'avois le plus désiré, d'avoir moyen de donner une bataille à mes ennemis; ayant la ferme confiance que, en étant là, Dieu me feroit la grâce d'en obtenir la victoire, comme il est advenu ce jourd'hui. Vous avez ci-devant entendu comment, après la prise de la ville de Honfleur, je leur vins faire lever le siége qu'ils tenoient devant la ville de Meulan, et je leur présentai la bataille qu'il y avoit apparence qu'ils dussent accepter, ayant deux fois, en nombre, autant de forces que j'en pouvois avoir. Mais pour espérer de le pouvoir faire avec plus de sûreté, ils voulurent différer jusqu'à ce qu'ils eussent été joints par quinze cents lances que leur envoyoit le duc de Parme, ce qu'ils ont fait depuis quelques jours. Et dès lors ils publièrent partout qu'ils me forceroient au combat, en quelque lieu que je fusse; ils pensoient en avoir trouvé une occasion fort avantageuse en me venant rencontrer au siége que je faisois devant la ville de Dreux; mais je ne leur ai pas donné la peine de venir jusques là; car sitôt que je fus averti qu'ils avoient passé la rivière de Seine et qu'ils tournoient la tête vers moi, je me résolus de remettre plutôt le siége

que de faillir à leur venir au devant. Ayant su qu'ils étoient à six lieues du dit Dreux, je partis lundi dernier, 12 de ce mois, et je vins loger à la ville de Nonancourt, qui étoit à trois lieues d'eux, pour y passer la rivière. Le mardi, je vins prendre les logis qu'ils vouloient avoir pour eux, et où étoient déjà arrivés leurs maréchaux des logis. Je me mis en bataille dès le matin en une fort belle plaine, à une lieue près du point qu'ils avoient choisi le jour précédent et où ils parurent aussitôt avec toute leur armée, mais si loin de moi que je leur eusse donné beaucoup d'avantage en les allant chercher si avant; je me contentai de leur faire quitter un village proche de moi duquel ils s'étoient saisis; enfin la nuit nous contraignit chacun de nous loger, ce que je fis aux villages les plus proches.

« Ce jourd'hui, ayant fait de bon matin reconnoître leur contenance, et d'après ce qui me fut rapporté qu'ils s'étoient représentés, mais encore plus loin qu'ils n'avoient fait hier, je me suis résolu de les approcher de si près que par nécessité il se faudroit joindre. Ainsi il est advenu entre dix et onze heures du matin; je suis allé les chercher jusques là où ils étoient plantés, et dont ils n'ont jamais avancé que ce qu'ils ont fait de chemin pour venir à la charge; et la bataille s'est donnée, en laquelle Dieu a voulu faire connaître que sa protection est toujours du côté de la raison; car en moins d'une heure, après avoir jeté toute leur colère en deux ou trois charges qu'ils ont faites et soutenues, toute leur cavalerie a commencé à prendre son départ, laissant leur infanterie qui étoit en grand nombre. Ce que voyant, leurs Suisses ont eu recours à ma miséricorde, et se sont rendus, les colonels, capitaines, soldats, et tous leurs drapeaux. Les lansquenets et Français n'ont point eu le loisir de prendre cette résolution, car ils ont été taillés en pièces, douze cents des uns et autant des autres; le reste prisonniers et mis en déroute dans les bois, à la merci des paysans. De leur cavalerie il y en a de neuf cents à mille de tués et de quatre à cinq cents démontés et prisonniers; sans compter ce qui s'est noyé au passage de la rivière d'Eure, qu'ils ont passée à Ivry pour la mettre entre eux et nous, et qui sont en grand nombre. Le reste des mieux montés s'est sauvé à la fuite, avec très-grand désordre, ayant perdu tout leur bagage. Je ne les ai point abandonnés qu'ils n'ayent été près de Mantes. Leur cornette blanche m'est demeurée, et celui qui la portoit prisonnier; douze ou quinze autres cornettes de leur cavalerie, deux fois davantage de leur infanterie, toute leur artillerie; infinis

seigneurs prisonniers, et de morts un grand nombre, même de ceux en commandement que je n'ai pu encore m'amuser à faire reconnoître. Mais je sais qu'entre autres, le comte d'Egmont, qui étoit général de toutes les forces venues de Flandres, y a été tué. Leurs prisonniers disent tous que leur armée étoit de quatre mille chevaux et de douze à treize mille hommes de pied, dont je crois qu'il ne s'en est pas sauvé le quart. Quant à la mienne, elle pouvoit être de deux mille chevaux et de huit mille hommes de pied. Mais de cette cavalerie, il m'en arriva plus de six cents chevaux depuis que j'étois en bataille, les mardi et mercredi; même la dernière troupe de la noblesse de Picardie, qu'amenoit le sire d'Humières et qui étoit de trois cents chevaux, arriva qu'il y avoit déjà demi-heure que le combat étoit commencé.

« C'est une œuvre miraculeuse de Dieu qui m'a premièrement voulu donner cette résolution de les attaquer, et puis la grâce de la pouvoir si heureusement accomplir. Aussi à lui seul en est la gloire; et quant à ce qu'il en peut, par sa permission, appartenir aux hommes, elle est due aux princes, officiers de la couronne, seigneurs, capitaines, et à toute la noblesse qui y est accourue avec tant d'ardeur et si heureusement employée que leurs prédécesseurs ne leur ont pas laissé de plus beaux exemples qu'ils n'en laisseront à leur postérité. Comme j'en suis grandement content et satisfait, j'estime qu'ils le sont de moi, et qu'ils ont vu que je ne voulois les employer en nul lieu dont je ne leur eusse aussi ouvert le chemin. Je suis toujours à la poursuite de la victoire avec mes cousins les princes de Conti, duc de Montpensier, comte de Saint-Paul, maréchal duc d'Aumont, grand prieur de France, la Trémoille, les sieurs de la Guiche et de Givry, et plusieurs autres seigneurs et capitaines. Mon cousin le maréchal de Biron est demeuré au corps de l'armée pour y attendre de mes nouvelles qui iront, j'espère, toujours prospérant. Vous entendrez par ma prochaine dépêche, qui de bien près suivra celle-ci, plus amplement les particularités de cette victoire, dont je vous ai voulu donner ce mot d'avis, pour ne pas vous différer plus longtemps le plaisir que je sais que vous en recevrez. Je vous prie d'en faire part à tous mes autres bons serviteurs de par delà, et surtout d'en faire rendre grâce à Dieu, lequel je prie de vous maintenir en sa sainte garde.

HENRI.

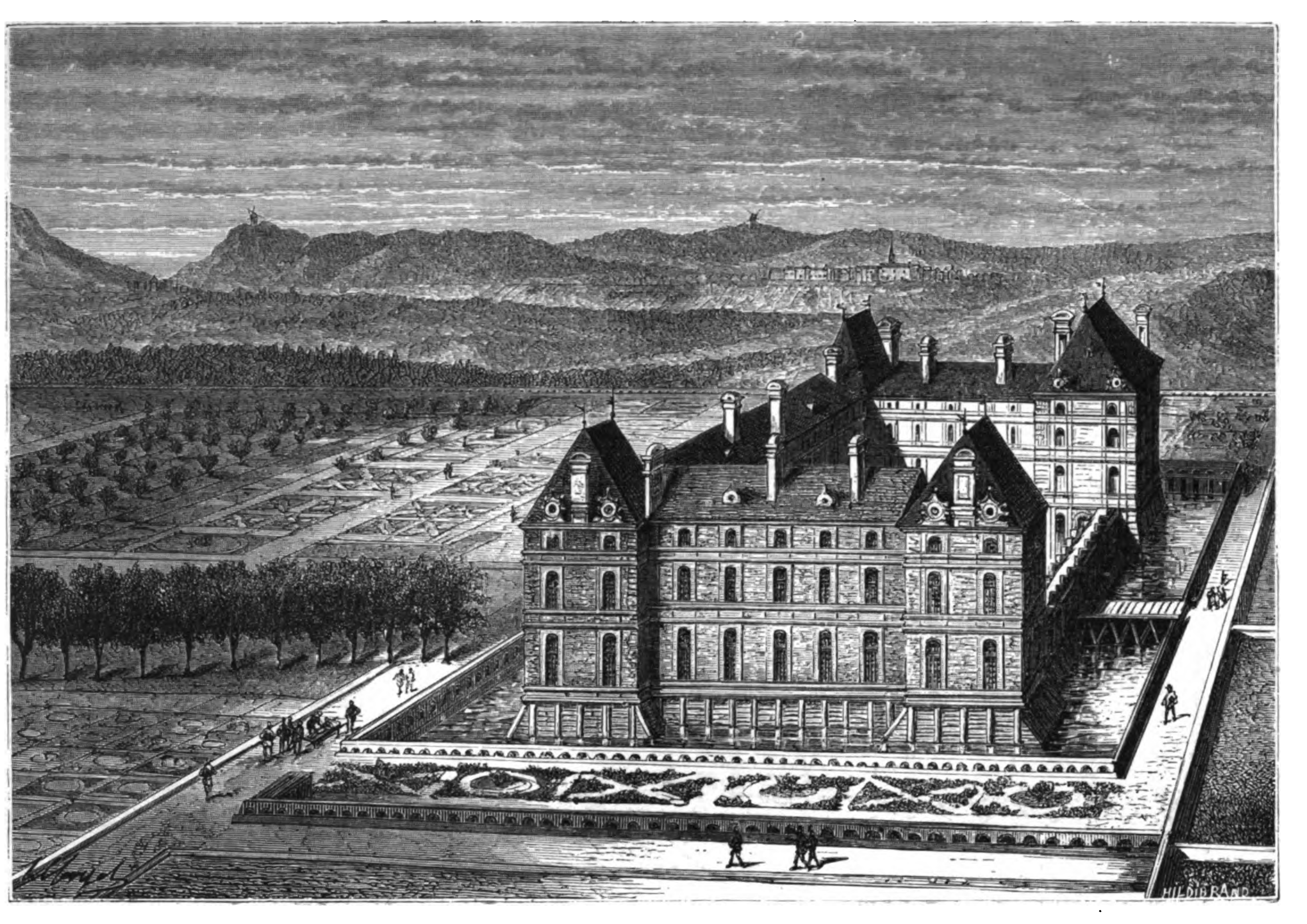
« Du camp de Rosny, ce 14me jour de mars 1590. »



L'histoire n'est pas tenue d'être aussi réservée et aussi modeste sur le roi que lui-même. Ce ne fut pas seulement comme habile capitaine et vaillant guerrier qu'Henri IV se signala à Ivry; l'homme s'y manifesta aussi prompt aux émotions morales, aussi généreux, aussi affectueux que le roi fut prévoyant et hardi. Au départ de Dreux, le comte de Schomberg, colonel des reitres allemands auxiliaires, lui avait demandé la solde de ses troupes, donnant à entendre qu'elles ne se battraient pas si elles n'étaient pas satisfaites; Henri lui avait répondu rudement : « On ne demande pas d'argent la veille d'une bataille. » A Ivry, au moment où la bataille était près de s'engager, il s'approcha de Schomberg : « Colonel, lui dit-il, je vous ai offensé. Cette journée sera peut-être la dernière de ma vie. Je ne veux pas emporter l'honneur d'un brave et honnête gentilhomme comme vous. Pardonnez-moi, je vous prie, et embrassez-moi. — Sire, répondit Schomberg, Votre Majesté m'a blessé l'autre jour; aujourd'hui elle me tue. » Il quitta le commandement des reîtres pour combattre dans la cornette du roi[1], et il fut tué dans l'action. En passant devant son propre escadron, Henri s'arrêta : « Mes compagnons, dit-il, si vous courez aujourd'hui ma fortune, je cours aussi la vôtre. Je veux vaincre ou mourir avec vous. Gardez bien vos rangs, je vous prie. Si la chaleur du combat vous disperse un moment, hâtez-vous de vous rallier entre ces trois poiriers que vous voyez là-haut, à ma droite; et si vous perdez vos enseignes, ne perdez pas de vue mon panache blanc; vous le trouverez toujours au chemin de l'honneur, et j'espère aussi de la victoire. » Après avoir galopé sur tout le front de son armée, il s'arrêta encore, passa dans son bras les rênes de son cheval, et joignant les mains : « Mon Dieu, s'écria-t-il, vous savez mes pensées et vous voyez au fond de mon cœur; s'il est avantageux pour mon peuple que je garde la couronne, favorisez ma cause et protégez mes armes. Si votre sainte volonté en a disposé autrement, que je meure du moins, ô mon Dieu! au milieu de ces braves guerriers qui donnent leur vie pour moi! » La bataille terminée et gagnée, il apprit que Rosny y avait été grièvement blessé, et, quand on le transporta au château de Rosny, le roi, s'approchant de son brancard, lui dit : « Mon ami, je suis très-aise de vous voir avec un bien meilleur visage que je ne m'y attendois; j'aurai encore plus grande joie si vous m'assurez que vous ne courez point fortune de la vie, ni de de-

[1] On appelait *cornette* au seizième siècle, tantôt l'escadron de cavalerie, tantôt son drapeau.





CHATEAU DE ROSNY

meurer estropié; le bruit couroit que vous aviez eu deux chevaux tués entre les jambes, que vous aviez été porté par terre, saboulé et piétiné par les chevaux de plusieurs escadrons, matrassé[1] et charpenté de tant de coups que ce seroit merveille si vous en échappiez, ou si, pour le moins, vous ne demeuriez pas mutilé de quelque membre. Je veux vous embrasser des deux bras. Je n'aurai jamais bonne fortune ni augmentation de grandeur que vous n'y participiez. Craignant que le trop parler ne préjudicie à vos plaies, je m'en retourne à Mantes. Adieu, mon ami, portez-vous bien et assurez-vous que vous avez un bon maître. »

Henri IV avait le cœur non-seulement chaud, mais expansif; il avait besoin d'exprimer et de répandre les sentiments qu'il éprouvait. C'était là un de ses charmes, et aussi une de ses puissances.

La victoire d'Ivry fut d'un très-grand effet en France et en Europe. Non pas immédiatement et pour la campagne même de 1590; le roi vainqueur se porta sur Paris et s'empara des petites villes voisines dans le dessein de bloquer la capitale. Quand il prit possession de Saint-Denis[2], il se fit montrer les reliques et tous les joyaux de l'église; en voyant la couronne royale de laquelle on avait détaché les principales pierreries, il demanda ce qu'elles étaient devenues; on lui dit que M. de Mayenne les en avait fait ôter : « Il a donc les pierres, dit le roi, et moi la terre. » Il visita les sépultures royales; quand on lui montra celle de Catherine de Médicis : « Ah! qu'elle est bien là, » dit-il en souriant; et, devant le tombeau d'Henri III : « Ventre-saint-gris! c'est là mon bon frère; je veux qu'on me mette là auprès de lui. » A mesure qu'il visitait et établissait ainsi tous ses postes autour de Paris, le blocus devenait plus rigoureux; il fut maintenu plus de trois mois, de la fin de mai au commencement de septembre 1590; et la ville fut réduite à une cruelle famine qui eût été plus cruelle encore si Henri IV n'eût, à plusieurs reprises, toléré l'entrée de quelques convois de vivres et laissé sortir les vieillards, les femmes, les enfants, la population la plus pauvre et la plus faible : « Il ne faut pas, disait-il, que Paris soit un cimetière; je ne veux pas régner sur des morts. » « Vrai roi, dit de Thou, plus attentif à la conservation de son royaume qu'avide de conquêtes, et qui ne séparoit pas ses propres intérêts des intérêts de son peuple. » Deux protestants célèbres, Ambroise Paré et Bernard Palissy,

[1] Meurtri, percé de coups.
[2] Le 9 juillet 1590.

sauvés de la folie populaire, l'un par son génie chirurgical, l'autre par son génie artistique, vivaient encore à cette époque dans Paris, tous deux âgés de quatre-vingts ans et tous deux réclamant la liberté de leur foi et la paix : « Monseigneur, dit un jour Ambroise Paré à l'archevêque de Lyon qu'il rencontra au bout du pont Saint-Michel, ce pauvre peuple, que vous voyez ici autour de vous, meurt de male rage de faim et vous demande miséricorde. Pour Dieu, faites-la-lui si vous voulez que Dieu vous la fasse. Songez un peu à la dignité en laquelle Dieu vous a constitué. Donnez-nous la paix ou donnez-nous de quoi vivre, car le pauvre monde n'en peut plus. » L'Italien Danigarola lui-même, évêque d'Asti et attaché à l'ambassade du cardinal Gaetani, ayant dit publiquement que la paix était nécessaire, fut menacé par les Seize d'être cousu dans un sac et jeté dans la rivière s'il ne changeait de langage. Ce ne fut pas la paix, mais la levée du blocus de Paris qu'apporta, le 23 août 1590, le duc Alexandre de Parme, qui, d'après les ordres formels de Philippe II, vint des Pays-Bas, avec son armée, rejoindre Mayenne à Meaux et menacer Henri IV de leurs forces réunies s'il ne se retirait pas des murs de la capitale. Henri fit offrir la bataille aux deux ducs s'ils voulaient sincèrement mettre un terme au blocus: « Je ne suis pas venu de si loin, répondit le duc de Parme, pour prendre conseil de mon ennemi ; si ma manière de faire la guerre ne plaît pas au roi de Navarre, qu'il me force à en changer au lieu de donner des conseils qu'on ne lui demande pas. » Henri tenta vainement de forcer le duc de Parme à accepter la bataille ; l'habile Italien s'établit dans un camp fortement retranché, surprit Lagny et rouvrit à Paris la navigation de la Marne qui y amena promptement des vivres. Henri se décida à la retraite ; il dispersa les divers corps de son armée en Touraine, en Normandie, en Picardie, en Champagne, en Bourgogne, et prit lui-même ses quartiers à Senlis, à Compiègne, dans les villes du bord de l'Oise. Le duc de Mayenne arriva le 18 septembre à Paris ; le duc de Parme y entra lui-même avec quelques officiers et en partit le 13 novembre avec son armée pour retourner dans les Pays-Bas, un peu inquiété dans sa retraite par la cavalerie royale, mais tranquille, pour le moment, sur le sort de Paris et sur l'issue de la guerre qui continua pendant les six premiers mois de l'année 1591, languissante, décousue, avec des succès et des revers balancés entre les deux partis et sans résultats importants.

Alors commencèrent à se manifester les conséquences de la victoire

d'Ivry et les progrès qu'avait faits Henri IV, malgré son échec devant Paris et sur quelques autres points du royaume. Non-seulement beaucoup de catholiques modérés se rapprochaient de lui, frappés de son habileté sympathique, de sa vaillance, et espérant qu'il finirait par se faire catholique; une colère patriotique fermentait en France contre Philippe II et les Espagnols, ces fauteurs de la guerre civile dans le seul intérêt de l'ambition étrangère. Je citais naguère les paroles du gou-



ALEXANDRE FARNÈSE, DUC DE PARME

D'après la gravure de Joan Warici, en 1591. (Bibl. nat.)

verneur de Dieppe, Aymar de Chastes, disant à Villars, gouverneur de Rouen, qui l'engageait à entrer dans la Ligue : « Vous verrez vous-même que l'Espagnol est le véritable chef de cette Ligue. » Le 5 août 1590, pendant le blocus de Paris, un placard fut affiché dans toute la ville : « Pauvres Parisiens, disait-on, je déplore votre misère et j'ai encore plus grande pitié de ce que vous êtes toujours des badauds. Ne voyez-

vous pas que cette âme damnée d'ambassadeur d'Espagne[1], qui a fait tuer notre bon roi, se moque de vous en vous faisant manger tant de bouillie qu'il voudroit que vous en fussiez déjà tous crevés pour s'emparer de vos biens et de la France s'il pouvait? Lui seul empêche la paix et le repos de la France tant désolée, ensemble la réconciliation du roi et des princes en une vraie amitié. Que tardez-vous que vous ne le jetiez subitement dans un sac à vau l'eau, pour s'en retourner plus tôt en Espagne? » Le 6 août, on trouva écrit avec un charbon, sur la porte Saint-Antoine, ce huitain :

Plusieurs pour la sainte Ligue
Souffrent plus que l'enfant prodigue,
Car, dînant avec les pourceaux,
Il mangeait choux, rave et naveaux;
Et eux, avec leurs maigres lippes,
Sont bien heureux manger les tripes
Et boudins d'ânes et chevaux,
Faute de si friands morceaux.

« Ce sont là, écrivait-on en latin sur les auvents des boucheries, les récompenses de ceux qui ont prodigué leur vie pour Philippe[2]. » En 1591, ces sentiments publics, reproduits et commentés par de nombreux pamphlets, portèrent la division au sein de la Ligue elle-même; elle se coupa en deux partis : la *Ligue espagnole* et la *Ligue française*. Le comité des *Seize* travaillait sans relâche à former et à faire triompher la *Ligue espagnole;* ses principaux chefs écrivirent, le 2 septembre 1591, à Philippe II une lettre pour lui déférer la couronne de France et lui engager leur fidélité comme ses sujets : « Nous pouvons certainement assurer Votre Majesté Catholique, lui disaient-ils, que les souhaits de tous les catholiques sont de voir Votre Majesté Catholique tenir le sceptre de cette couronne et régner sur nous, comme nous nous jetons très-volontiers entre ses bras comme notre père, ou bien qu'elle y établisse quelqu'un de sa postérité. » Ces meneurs de la Ligue espagnole avaient la populace aveuglément fanatique et démagogique de Paris pour armée; ils étaient de plus soutenus par 4,000 hommes de troupes espagnoles que Philippe II avait réussi à faire entrer presque subrepti-

[1] Bernard de Mendoça.
[2] *Hæc sunt munera pro iis qui vitam pro Philippo proferunt.* (*Mémoires de l'Estoile*, t. II, p. 73-74.)

cement dans Paris; ils créèrent un *conseil des dix*, comité de salut public du seizième siècle; ils proscrivirent *les politiques*, firent arrêter, le 15 novembre, le président Brisson et deux conseillers du parlement ligueur, les pendirent à une poutre et amenèrent les corps à la place de Grève, où ils les attachèrent à une potence avec des écriteaux portant qu'ils étaient hérétiques, traîtres à la ville et ennemis des princes



CHARLES DE LORRAINE, DUC DE MAYENNE

D'après un dessin de la collection de Gaignières. (Bibl. nat.)

catholiques. Pendant que la *Ligue espagnole* régnait ainsi à Paris, le duc de Mayenne était à Laon, se préparant à conduire son armée, en partie formée d'Espagnols, à la délivrance de Rouen dont Henri IV commençait le siége. Appelé à Paris par des envoyés qui se succédaient d'heure en heure, il y arriva le 28 novembre 1591, avec 2,000 hommes de troupes françaises; il arma la garde bourgeoise, fit saisir et pendre, dans une salle basse du Louvre, quatre des principaux chefs des Seize, supprima leur comité, rétablit le parlement dans sa pleine autorité,

rendit enfin à la *Ligue française* la sécurité et la prépondérance en ressaisissant lui-même son pouvoir. Mais la *Ligue française*, à son tour, se trouva bientôt dans une situation, sinon aussi odieuse, du moins aussi embarrassante que venait de l'être la *Ligue espagnole ;* elle aussi, elle était l'instrument d'une ambition personnelle et illégale; les princes lorrains étaient, il est vrai, moins étrangers à la France que le roi d'Espagne; ils lui avaient rendu d'éminents services; mais ils n'avaient aucun droit à la couronne. Mayenne avait en face de lui l'héritier naturel et légitime du trône, déjà reconnu et investi du pouvoir royal par une grande partie de la France, et très-capable de disputer avec succès sa royauté aux plus habiles compétiteurs. Par lui-même et par son propre parti, Mayenne était hors d'état de soutenir une telle lutte; pour y avoir quelques chances, il fut obligé de recourir au prince dont il venait de renverser et de châtier les partisans. Le 11 novembre 1591, Henri IV avait assiégé Rouen avec une forte armée et poussait vigoureusement les opérations. Pour obtenir les troupes et l'argent sans lesquels il ne pouvait secourir cette importante place, le chef de la *Ligue française* traita humblement avec le patron de la *Ligue espagnole :* « Dans des conférences qui se tinrent à la Fère et à Lihom-Saintot, entre le 10 et le 18 janvier 1592, dit M. Poirson, le duc de Parme, stipulant au nom du roi d'Espagne, et Mayenne arrêtèrent des conventions qui n'attendaient que la ratification de Philippe II pour être converties en traité. Mayenne devait recevoir quatre millions d'écus par an et une armée espagnole qui lui permettraient de combattre Henri IV. Il avait, en outre, la promesse d'un grand établissement pour lui, pour ses parents, pour les chefs de son parti. En échange, il promettait en son nom, au nom des princes de sa maison et des grands seigneurs de la Ligue, que la fille de Philippe II, l'infante Isabelle (Claire-Eugénie) serait reconnue souveraine et propriétaire du trône de France, que les états généraux, convoqués à cet effet, proclameraient son droit et lui déféreroient le trône. Il est vrai, ajoute M. Poirson, que Mayenne stipuloit que l'infante prendroit, dans l'année, un mari de l'avis des conseillers et des grands officiers de la couronne, que le royaume seroit conservé dans son entier, et que ses lois et coutumes seroient maintenues... Il paraît même certain que Mayenne avoit dessein de ne tenir aucune de ces promesses et de corriger une infamie par un manque de foi... Mais la conviction fut partout répandue qu'il reconnaissoit les droits de l'infante et qu'il travailleroit à la mettre sur le trône. Les sei-

gneurs de son parti le crurent; le légat le dit partout; le parti royal le tint pour certain. Pendant tout le cours de l'année 1592, cette opinion donna l'aide la plus désastreuse aux intrigues et à l'ascendant de Philippe II, et ajouta dans une mesure énorme aux dangers publics[1]. »

Pendant que les deux Ligues, l'espagnole et la française, conspiraient ainsi obstinément, tantôt ensemble, tantôt l'une contre l'autre, pour des ambitions et des intérêts personnels, l'instinct national, le respect du droit traditionnel, la lassitude de la guerre civile, le bon sens qui naît d'une longue expérience ralliaient de plus en plus la France à la cause et au nom d'Henri IV. Dans toutes les provinces, dans tous les rangs de la société, la population non enrôlée dans les factions tournait vers lui ses regards comme vers la seule fin possible de la guerre extérieure et intérieure, le seul gage de l'unité nationale, de la prospérité publique, même de la liberté commerciale, idée encore confuse mais déjà puissante dans les grands ports de France et dans Paris. Henri deviendrait-il catholique? C'était ce qu'on se demandait partout, avec anxiété parmi les protestants, avec un vif désir et non sans espoir dans la masse de la population. Le bruit courait qu'il y avait, à cet égard, des négociations entr'ouvertes, même au sein de la Ligue, même à la cour d'Espagne, même à Rome, où le pape Clément VIII, plus modéré que son prédécesseur Grégoire XIV, « n'avoit nulle envie, dit Sully, de fomenter les troubles de France, et encore moins que le roi d'Espagne en pût devenir roi paisible, jugeant bien que ce seroit lui ouvrir le chemin à la monarchie chrétienne, et, par conséquent, réduire les pontifes romains à devenir, si bon lui sembloit, ses simples chapelains[2]. » Dans cet état des faits et des esprits, il était impossible qu'Henri IV ne se posât pas lui-même nettement la question et ne se sentît pas pressé de la résoudre.

Au commencement de février 1593, il envoya chercher Rosny un soir, fort tard : « Aussi trouvai-je, dit Rosny, Sa Majesté au lit, qui avoit déjà donné le bonsoir à un chacun; lequel, sitôt qu'il me vit entrer, me fit apporter un carreau et me mettre à genoux sur icelui, contre son lit, et me dit :

« Mon ami, je vous ai envoyé querir ainsi tard pour vous parler des « choses qui se passent et entendre vos opinions sur icelles; j'avoue que « je les ai souvent trouvées meilleures que celles de beaucoup d'autres

[1] Poirson, *Histoire du règne d'Henri IV*, t. I, p. 304-306.
[2] *Œconomies royales*, t. II, p. 106.

« qui font bien les entendus. Si vous continuez à me laisser le soin de ce « qui vous touche, et à prendre, vous, un soin continuel de mes affaires, « nous nous en trouverons bien tous deux. Je ne veux plus celer qu'il y « a longtemps que j'ai jeté les yeux sur vous afin d'employer votre per- « sonne en mes plus importantes affaires, surtout en celles de mes « finances, car je vous tiens pour loyal et laborieux. Pour le présent, je « veux vous parler de ce grand nombre de personnes de tous partis, de « toutes qualités et de bien diverses humeurs, qui se font de fête « pour s'employer à la pacification du royaume, surtout si je me « résous à quelque accommodement pour ce qui regarde la religion. « Je suis bien résolu de n'entendre à négociation ni traité quelconque « sinon à ces deux conditions qu'il en puisse résulter quelque chose à « l'avantage des peuples de mon royaume et au vrai rétablissement de « l'autorité royale. Je sais que c'est votre coutume, sur tout ce que je « vous propose, de me demander du temps pour y bien penser avant de « m'en vouloir dire votre avis ; dans trois ou quatre jours je vous en- « verrai querir pour me dire ce qu'il vous aura semblé de toutes ces « belles espérances que plusieurs me veulent faire prendre de leurs « entremises ; tous personnes très-diverses en humeurs, desseins, in- « térêts, fonctions et religions. »

« Sur ce, dit Rosny, le roi m'ayant congédié par un bonsoir, il ne faillit pas de m'envoyer encore chercher trois jours après, afin que je le vinsse trouver encore au lit, auprès duquel m'ayant fait mettre à genoux comme l'autre fois, il me dit : « Or sus, contez-moi à présent et « bien à loisir toutes vos folles fantaisies, car c'est ainsi que vous avez « toujours nommé les meilleurs conseils que vous m'ayez jamais donnés « sur les questions que je vous fis l'autre soir. Je veux vous écouter « tout du long, sans vous interrompre.

« — Sire, dit Rosny, j'ai médité non-seulement sur ce qu'il plut à « Votre Majesté de me dire il y a trois jours, mais aussi sur ce que j'ai « pu apprendre, quant aux mêmes affaires, de diverses personnes « de toutes qualités et religions, jusqu'à des femmes qui m'ont parlé « pour me faire parler et pour voir si je ne savois nulles particularités « de vos secrètes intentions... A ce qu'il me semble, Sire, toutes ces « allées, venues, écrits, lettres, voyages, entremises, pourparlers et « conférences ne se peuvent mieux comparer qu'à cette fourmilière « de procureurs au Palais, qui font mille tours et promenades par la « grande salle, sous ombre de vider les procès, et cependant ce sont

« eux qui leur donnent naissance et seroient bien fâchés qu'il en « mourût un seul. Au partir de là, pas un seul d'entr'eux ne se « soucie du droit ou du tort, moyennant que les écus s'emboursent, « et qu'à force de bien criailler, ils soient réputés éloquents, savants « et bien pourvus d'inventions et de subtilités. Partant, Sire, sans « plus vous soucier de tous ces traiteurs et négociateurs qui ne font « que vous piper, importuner, embarrasser l'esprit et remplir de doutes « et de scrupules les esprits de vos sujets, je conclus en peu de pa- « roles qu'il vous faut encore user quelque temps de grande dextérité, « patience et prudence, afin que, dans tout ce confus, anarchique et « chimérique corps qu'ils nomment entre eux la *sainte union catho- « lique*, il s'engendre tant d'envies, jalousies, prétentions, haines, « désirs et desseins si contraires qu'enfin il faudra que tout ce qu'il y « a de Français parmi eux se viennent jeter entre vos bras, par pièces « et lopins, ne reconnaissent que votre seule royauté comme possible, « et ne cherchent qu'en elle protection, appui ni support. Pourtant, « Sire, afin que Votre Majesté ne m'accuse pas d'être un esprit de « contradiction, puisque je n'ai rien trouvé de bon dans toutes ces « propositions que vous ont faites ces grands négociateurs, j'ajoûterai « à mes avis une seule chose : si une catholicité vous devenoit bien « agréable, si elle étoit bien prise et reçue à propos, dans des formes « honorables et convenables, elle seroit de grande utilité, pourroit « servir de ciment entre vous et tous vos sujets catholiques ; et même « elle faciliteroit vos autres grands et magnifiques desseins dont vous « m'avez quelquefois parlé. Sur ceci, je vous en dirois davantage si « j'étois de profession qui me permît de le faire en bonne conscience ; « je me contente de laisser opérer la vôtre en vous-même sur un sujet « si chatouilleux et si délicat.

« — Je comprends bien vos opinions, dit le roi ; elles se résument « presque en un seul point ; je ne dois laisser s'établir aucune associa- « tion ou figure de gouvernement qui ait la moindre apparence de « pouvoir subsister par soi-même ou par ses associés dans une partie « de mon royaume, ni souffrir qu'il se démembre aucun des droits « royaux de l'État, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est à « quoi je suis bien résolu. »

« Je répondis au roi, continue Rosny, que je me réjouissois de le voir prendre si bien l'intelligence de ses affaires, et que, pour le présent, je n'avois rien à lui conseiller que de prendre son repos de corps

et d'esprit, et de me permettre semblablement d'aller prendre le mien, car je mourois de sommeil, y ayant deux nuits que je n'avois point dormi ; tellement que, sans plus rien dire, le roi me donna le bonsoir, et moi je m'en revins à mon logis. »

Quelques jours avant cet entretien du roi et de son ami Rosny, le 26 janvier 1593, les états généraux de la Ligue s'étaient réunis dans la grande salle du Louvre, en présence du duc de Mayenne entouré de toute la pompe de la royauté, mais intimidé à ce point que son discours d'ouverture de la session fut à peine entendu et qu'il changea souvent de couleur en le prononçant; au sortir de la séance, la duchesse de Mayenne, sa femme, lui dit qu'elle avait craint qu'il ne se trouvât mal, car trois ou quatre fois elle l'avait vu pâlir. Cent vingt-huit députés avaient été élus; cinquante seulement assistaient à cette première réunion. Ils s'ajournèrent au 4 février. Vingt-deux députés des trois ordres de Bourgogne et de Champagne étaient arrivés ce jour-là. Dans l'intervalle, le 28 janvier, était arrivé aussi un trompette royaliste apportant, « de la part des princes, prélats, officiers de la couronne et principaux seigneurs catholiques réunis auprès du roi de Navarre, l'offre d'une conférence entre les deux partis pour poser les bases d'une paix ardemment désirée. » En apprenant ce message, le cardinal de Pellevé, archevêque de Sens, l'un des plus fougueux prélats de la Ligue, dit « qu'il étoit d'avis qu'on donnât le fouet au trompette pour lui apprendre à ne plus se charger de telles bagatelles, » « avis, dit quelqu'un, bien digne d'une grosse tête comme la sienne, où il y a peu de sens. »

Les états généraux de la Ligue furent d'un autre avis; après de longs et vifs débats, les trois ordres décidèrent, chacun séparément, le 25 février, qu'ils consentaient à la conférence demandée par les amis du roi de Navarre. Le 4 février, à leur rentrée en séance, le cardinal Philippe de Séga, évêque de Plaisance et légat du pape Clément VIII, avait demandé à assister aux délibérations de l'assemblée; sa demande fut repoussée ; les états se bornèrent à recevoir sa bénédiction et à l'entendre prononcer un discours.

Le sort différent de ces deux propositions était un indice clair des dispositions de l'assemblée; elles étaient très-diverses dans les trois ordres qui la formaient; le clergé presque tout entier, prélats et prédicateurs populaires, étaient dévoués à la Ligue espagnole; la noblesse était peu nombreuse dans ces états : « Ses membres les plus brillants

et les plus actifs s'étaient rangés derrière Henri IV, dit avec raison M. Picot, et elle s'honorait à jamais en devinant la première où étaient l'avenir et le salut de la France. » Le tiers état était très-partagé; il contenait les ligueurs fanatiques, à la suite de Philippe II et de la cour de Rome, les partisans, bien plus nombreux, de la Ligue française, qui désiraient la paix et étaient prêts à accepter Henri IV pourvu qu'il se fit catholique, et un petit nombre d'esprits politiques, plus puissants par le talent que par le nombre. A mesure que les députés arrivaient, Mayenne allait à chacun d'eux, leur disant en particulier : « Messieurs, vous voyez de quoi il est question; c'est de la plus grande des affaires qu'il s'agit (*res maxima rerum agitur*). Je vous prie d'y bien aviser et de faire en sorte que les adversaires n'aient aucun pied ni avantage sur nous. Toutefois, je veux tenir ce que je leur ai promis. » Mayenne avait raison : c'était bien de la plus grande des affaires qu'il s'agissait. Le chef des protestants de France, l'allié de tous les protestants d'Europe, deviendrait-il catholique et roi de France? Le chef temporel de l'Europe catholique, le roi d'Espagne, abolirait-il en France la loi salique en y mettant sa fille pour reine et démembrerait-il la France à son profit et au profit des chefs de la Ligue, ses stipendiés plutôt que ses alliés? ou bien serait-ce un de ces chefs ligueurs qui prendrait la couronne de France et y fonderait une nouvelle dynastie? Et lequel de ces chefs ligueurs ferait cette fortune? un semi-Allemand ou un vrai Français? un prince lorrain ou un Bourbon? Et, si c'était un prince lorrain, lequel? Le duc de Mayenne, chef militaire de la Ligue, ou son frère de mère, le duc de Nemours, ou son neveu, le jeune duc de Guise, le fils du Balafré? Toutes ces questions étaient posées, toutes ces prétentions étaient en scène, toutes ces combinaisons avaient leur intrigue spéciale. Et dans la concurrence qu'elles se faisaient, en même temps qu'elles se tendaient sans cesse des piéges, elles gardaient, les unes envers les autres, à raison de l'incertitude de leurs chances, des ménagements trompeurs qui devenaient souvent de véritables trahisons commises sans scrupule pour se conserver une place et une part dans l'avenir inconnu vers lequel elles marchaient. C'était pour avoir son avis sur cette situation si obscurément compliquée et sur la conduite à y tenir qu'Henri IV, alors à Mantes, fit redemander Rosny, et eut avec lui, quelques semaines plus tard, un second entretien.

« Hé bien, mon ami, lui dit le roi, que dites-vous de tant de menées qui se projettent contre ma conscience, ma vie et mon État? Depuis la

mort du duc de Parme[1], il semble que les exploits militaires aient quitté la place aux intrigues et aux débats de paroles. J'estime que telles gens ne me laisseront jamais en repos, et peut-être enfin attenteront à ma liberté et à ma vie. Je vous prie de m'en dire librement votre opinion, et de quels remèdes, exempts de cruauté et de violence, je pourrois maintenant user pour éviter tant d'embarras et de monopoles que l'on fait contre les droits qui me sont acquis par la volonté de Dieu, la nature et les lois du royaume.

« — Sire, lui dit Rosny, je n'estime pas que les remises et temporisements, non plus que les longs discours, soient maintenant de saison; il n'y a, ce me semble, que deux voies à tenir pour vous délivrer de péril, mais non de souci, car de souci, les rois et les princes, plus ils sont grands, moins s'en peuvent-ils garantir s'ils veulent régner heureusement. L'une des deux voies est de vous accommoder aux désirs et aux volontés de ceux dont vous avez défiance; l'autre, de vous assurer des plus puissants et plus qualifiés qui vous sont le plus suspects, et de les mettre en tel lieu qu'ils ne vous puissent nuire; vous les connaissez quasi tous; il y en a de fort riches; vous pourrez longtemps faire la guerre. De vous conseiller d'aller à la messe, c'est chose que vous ne devez pas, ce me semble, attendre de moi qui suis de la religion; mais bien vous dirai-je que c'est le plus prompt et le plus facile moyen pour renverser tous ces monopoles et faire aller en fumée tous les plus malins projets.

« *Le roi.* — Mais dites moi librement, je vous prie, ce que vous feriez si vous étiez en ma place.

« *Rosny.* — Je vous puis bien assurer, Sire, que je n'ai jamais pensé à ce que je devrois faire pour être roi, m'ayant toujours semblé que je n'avois pas tête capable ni destinée à porter couronne. Quant à Votre Majesté, c'est un autre discours; en vous, Sire, ce désir est non-seulement louable, mais nécessaire, n'y ayant nulle apparence que ce royaume puisse être rétabli dans sa grandeur, opulence et splendeur que par le seul moyen de votre éminente vertu et courage vraiment royal. Mais quelque droit que vous ayez au royaume, et quelque besoin qu'il ait de votre courage et vertu pour son rétablissement, vous ne parviendrez jamais à l'entière possession et paisible jouissance de cet État que par

[1] Alexandre, duc de Parme, était mort le 2 décembre 1592, dans l'abbaye de Saint-Waast à Arras, des suites de la blessure qu'il avait reçue dans le mois d'avril précédent, au siége de Caudebec.



deux seuls expédients et moyens. Par le premier, qui est la force et les armes, il vous faudra user de fortes résolutions, sévérités, rigueurs et violences, procédés qui sont tous entièrement contraires à votre humeur et inclination ; il vous faudra passer par une milliasse de difficultés, fatigues, peines, ennuis, périls et travaux, avoir continuellement le cul sur la selle, le halecret[1] sur le dos, le casque en la tête, le pistolet au poing et l'épée en la main. Mais, qui plus est, il vous faudra dire adieu repos, plaisirs, passe-temps, amours, maîtresses, jeux, chiens, oiseaux et bâtiments ; car vous ne sortirez de telles affaires que par multiplicité de prises de villes, quantité de combats, signalées victoires et grande effusion de sang. Par l'autre voie, qui est de vous accommoder, touchant la religion, à la volonté du plus grand nombre de vos sujets, vous ne rencontrerez pas tant d'ennuis, peines et difficultés en ce monde ; mais quant à l'autre monde, je ne vous en réponds pas ; c'est à Votre Majesté à prendre une absolue résolution d'elle-même, sans la tirer d'autrui, et moins de moi que de nul autre, sachant bien que je suis de la religion, et que vous me tenez près de vous, non pour théologien et conseiller d'Église, mais pour homme de main et conseiller d'État, puisque vous m'avez donné ce titre et de longue main employé comme tel. »

Le roi se prit à rire, et s'étant mis en son séant sur son lit, après s'être plusieurs fois gratté la tête, il dit à Rosny :

« Tout ce que vous me dites est vrai ; mais je vois tant d'épines de tous côtés qu'il sera fort difficile que quelques-unes ne me piquent bien serré. Vous savez assez que mes cousins les princes du sang et tant d'autres seigneurs, comme d'Épernon, Longueville, Biron, d'O, Vitry, me pressent de me faire catholique ou qu'ils se joindront à la Ligue. D'autre part, je sais de certain que messieurs de Turenne, de la Trémoille et leur séquelle travaillent journellement pour que, si je me fais catholique, il soit demandé, pour ceux de la religion, une assemblée qui leur institue un protecteur et un établissement de conseils dans les provinces ; toutes choses que je ne saurais supporter. Mais s'il me fallait leur déclarer la guerre pour l'empêcher, ce me serait le plus grand ennui et déplaisir que je pourrois jamais recevoir ; mon cœur ne sauroit souffrir de faire mal à ceux qui ont si longtemps

[1] Corselet de fer qui couvrait la poitrine et les épaules, et qui était plus léger que la cuirasse.

couru ma fortune et employé leurs biens et leur vie pour défendre la mienne. »

Sur ces dernières paroles, Rosny se jeta à genoux, les yeux pleins de larmes, et, baisant les mains du roi : « Sire, lui dit-il, je me réjouis infiniment de vous voir si bien intentionné envers ceux de la religion. J'ai toujours appréhendé que, si vous veniez à changer de religion, comme je vois bien qu'il vous faudra faire, on ne vous persuadât de haïr et de maltraiter ceux de nous autres, tant des villes que de la noblesse, qui vous aimeront toujours cordialement et vous serviront loyalement. Et soyez sûr que le nombre en sera si grand que, s'il se lève parmi eux quelques avaricieux, ambitieux et factieux qui veuillent faire le contraire, ils seront contraints par les autres de se remettre en leur devoir. Ce qui seroit, à mon avis, bien nécessaire, ce seroit de faire changer, dans les catholiques zélés, cette croyance qu'ils voudroient bien faire prendre à tous les autres, assavoir que ceux de la religion sont tous damnés. Il y a bien aussi quelques ministres et autres impertinents esprits des huguenots qui voudroient nous en persuader autant quant aux catholiques ; pour moi, je ne crois nullement cela ; je tiens, au contraire, pour infaillible que, de quelque sorte de religion que les hommes fassent profession extérieure, s'ils meurent dans l'observation du Décalogue et créance au Symbole, s'ils aiment Dieu de tout leur cœur et ont charité envers leur prochain, s'ils espèrent en la miséricorde de Dieu, et d'obtenir salut par la mort, le mérite et la justice de Jésus-Christ, ils ne peuvent faillir d'être sauvés, parce que dès lors ils ne sont plus d'aucune religion erronée, mais de celle qui est la plus agréable à Dieu. S'il vous plaisoit de la prendre et de la mettre en pratique tout le temps de votre vie, non-seulement je ne douterois point de votre salut, mais je demeurerois bien assuré que, ne nous regardant point comme des gens exécrables et damnés, vous n'entreprendriez jamais la destruction ni persécution de ceux de notre religion qui vous aimeront vraiment et serviront loyalement. De toutes ces pensées et discours, je conclus qu'il vous sera impossible de régner jamais pacifiquement tant que vous ferez profession extérieure d'une religion qui est en si grande aversion à la plupart des grands et petits de votre royaume, et que vous ne pourrez espérer de le mettre dans la splendeur, richesse et félicité publique dont je vous ai vu faire souvent le projet. Encore moins pourriez-vous vous persuader de jamais parvenir à l'exécution de vos hauts et magnifiques desseins pour l'établissement d'une république univer-

selle très-chrétienne, composée de tous les rois et potentats d'Europe qui professent le nom de Christ ; car, pour procurer un si grand bien, il vous faut nécessairement posséder tranquillement un grand, riche, opulent et populeux royaume, et être en condition de pouvoir faire de grandes et loyales associations étrangères[1]. »

J'incline à croire qu'avant leurs entretiens Henri IV était bien près d'être de l'avis de Rosny ; mais il y a loin d'un avis à une résolution. Malgré l'étendue et la liberté de son esprit, Henri était sincèrement perplexe. Il était de ceux qui, loin de s'attacher à un seul fait et de s'enfermer dans un seul devoir, se rendent compte de la complication des faits au milieu desquels ils vivent, et de la variété des devoirs que la situation générale ou leur propre situation leur impose. Né dans la religion réformée et sur les marches du trône, il luttait pour défendre son droit politique en gardant sa foi religieuse ; mais sa foi religieuse n'était pas le fruit d'une conviction bien réfléchie ni bien profonde ; c'était une question d'origine et d'honneur plus qu'une affaire de conscience ; et, d'autre part, la paix de la France, sa prospérité, peut-être son intégrité territoriale étaient attachées au triomphe du droit politique du Béarnais. Même pour ses frères en religion, son triomphe était un bienfait assuré, car c'était la fin de la persécution et un premier pas vers la liberté. Je ne saurais mesurer précisément quelle part l'ambition, l'intérêt personnel, l'égoïsme royal ont pu avoir dans l'abjuration religieuse d'Henri IV ; je ne prétends pas nier la présence de ces infirmités humaines ; mais je demeure convaincu que la part du patriotisme a été la plus grande dans l'âme d'Henri IV, et que le sentiment de ses devoirs de roi envers la France en proie à tous les maux de la guerre civile et de la guerre étrangère a été le mobile déterminant de sa résolution. Elle lui coûta beaucoup : aux gentilshommes et aux paysans huguenots qui avaient combattu avec lui, il disait : « Vous désirez la paix, je vous la donne à mes dépens ; je me suis fait anathème pour tous, à l'exemple de Moïse et de saint Paul. » Il recevait avec une tristesse affectueuse les ministres et les prédicateurs réformés qui venaient le voir : « Priez bien Dieu pour moi, leur disait-il, et aimez-moi toujours ; je vous aimerai toujours, moi, et je ne permettrai jamais qu'il vous soit fait tort ni violence aucune à votre religion. » Il avait déjà, à cette époque, l'Édit de Nantes en pensée, et il le fit entre-

[1] *Œconomies royales*, ou *Mémoires de Sully*, t II, p. 81-100

voir à Rosny dans leur premier entretien. Lorsqu'il discuta, avec les prélats catholiques, les conditions de son abjuration, il en fit écarter celles qui auraient trop choqué ses sentiments personnels et trop asservi sa conduite dans le gouvernement, comme eût fait la promesse de travailler à la destruction de l'hérésie. Même en ce qui touchait à la foi catholique, il demanda aux docteurs qui l'y préparaient quelque latitude pour sa propre pensée, et « qu'on ne le forçât pas si avant en sa conscience que de l'astreindre à des serments étranges et à signer et croire des badineries qu'il s'assuroit que la plupart d'entre eux ne croyoient pas[1]. » Les protestants les plus passionnés de son temps lui ont violemment reproché, et quelques-uns lui reprochent encore, d'avoir abandonné sa foi et payé d'ingratitude ses plus dévoués compagnons d'armes et frères en Christ. Il y a bien aussi quelque ingratitude à oublier qu'après avoir lutté quatre ans pour faire prévaloir en même temps sa foi religieuse et son droit politique, Henri IV, convaincu qu'il n'y pouvait réussir, mit fin aux guerres de religion et fonda pour quatre-vingt-sept ans la libre et légale pratique du culte réformé en France, en vertu de l'Édit de Nantes, dont je parlerai tout à l'heure.

Pendant que cette grande question était ainsi débattue et résolue entre Henri IV en personne et ses principaux conseillers, les états généraux de la Ligue et la conférence de Suresnes s'agitaient vainement pour tâcher de maîtriser encore des événements qui leur échappaient. Les états ligueurs avaient l'air de continuer à vouloir la proscription absolue d'Henri IV roi hérétique, même converti au catholicisme, tant que sa conversion n'aurait pas été reconnue et acceptée par le pape; mais la dissidence, quoique encore timide, était déjà grande, à cet égard, dans l'assemblée des états et dans la population de Paris, au milieu de laquelle elle vivait. Près d'un an auparavant, en mai 1592, lorsqu'il se retira de France après avoir fait lever le siége de Rouen et pris Caudebec, le duc de Parme, aussi clairvoyant politique qu'habile guerrier, avait dit à l'un des plus résolus ligueurs : « Votre peuple a rabattu de sa fureur; le reste tient à peu, et dans peu de temps ils n'auront que faire de nous. » Philippe II et Mayenne eurent bientôt le sentiment de l'urgence et du péril de cette situation ; ils s'efforcèrent, tantôt de concert, tantôt chacun isolément, de résister à ce courant nouveau des

[1] *Mémoires de l'Estoile*, t. II, p. 472.

esprits et des faits. Philippe envoya à Paris un ambassadeur extraordinaire, le duc de Féria, pour traiter avec les états de la Ligue et s'entendre avec Mayenne ; mais Mayenne trouva que le duc de Féria n'apportait pas assez d'argent et n'amenait pas assez de soldats; l'armée espagnole en France ne comptait que 4,300 hommes et Philippe n'avait mis à la disposition de son ambassadeur que 200,000 écus ou 600,000 livres de ce temps; encore avait-il prescrit que, dans l'assemblée, la récompense ne vint qu'après le service rendu, c'est-à-dire après le vote émis en faveur de sa royauté ou de celle de sa fille l'infante Isabelle. Ce n'était pas les états généraux seuls qu'il fallait gagner; les prédicateurs de la Ligue aussi étaient, la plupart du moins, avides en même temps que fougueux; les uns et les autres s'aperçurent bientôt que le duc de Féria n'avait pas de quoi les satisfaire; « et tels qui étoient venus, dit Villeroi, disposés à favoriser les Espagnols et à les servir moyennant payement, les méprisèrent et les maudirent, voyant qu'il n'y avoit rien à gagner avec eux. » Les menées de Mayenne ne réussirent guère mieux que les dons mesquins de Philippe II; quand le duc lorrain voyait monter les chances de l'Espagne pour l'élection d'un roi de France et le mariage de l'infante Isabelle, il s'appliquait aussitôt et réussissait sans grand'peine à les faire avorter; au fond, c'était toujours pour la maison de Lorraine, soit pour le mariage du duc de Guise, son neveu, avec l'infante Isabelle, soit pour la prolongation de son propre pouvoir que Mayenne travaillait; il parvenait quelquefois à susciter, pour le service de cette cause, un mouvement favorable dans les états généraux ou une bouffée de colère des prédicateurs contre Henri IV; mais ce n'était qu'une tentative passagère et inefficace; le vent ne soufflait plus dans les voiles de la Ligue; le 27 mai 1593, une députation de cent vingt bourgeois, le prévôt des marchands en tête, se rendit chez le comte de Belin, gouverneur de Paris, le priant de les introduire chez le duc de Mayenne, à qui ils voulaient demander la paix, et disant que leur requête serait signée au besoin par dix mille bourgeois. Le lendemain, deux colonels de la milice bourgeoise parlèrent de faire des barricades; quatre jours après, quelques-uns des plus fameux et naguère plus populaires prédicateurs de la Ligue furent hués et insultés par le peuple, qui criait dans les rues, sur leur passage, qu'il fallait noyer tous les députés aux états qui empêchaient qu'on ne fît la paix. La conférence réunie à Suresnes, dont j'ai déjà parlé, avait été formée dans une intention ou du moins dans une espérance pacifique;

aussi était-elle plus tranquille que les états généraux, mais non pas plus efficace; treize délégués de la Ligue et huit délégués du roi la composaient, hommes considérables dans les deux partis. A l'ouverture de ses séances, la première fois que les délégués de la Ligue s'y rendirent, une grande foule leur cria : « La paix! la paix! Bénis soient ceux qui la procurent et qui la demandent! Maudits et à tous les diables soient tous les autres! » Dans les villages où ils passaient, les paysans se mettaient à genoux et leur demandaient la paix les mains jointes. La conférence fut en séance du 4 mai au 11 juin, discutant beaucoup, toujours avec modération et convenance, mais sans arriver à aucune solution précise des questions proposées. Évidemment, ce n'était ni à cette conférence, ni aux états généraux de la Ligue qu'il appartenait de mettre un terme à cette situation à la fois orageuse et stérile; Henri IV seul pouvait prendre la résolution et déterminer l'événement que tout le monde attendait en le désirant ou en le redoutant, mais sans pouvoir l'accomplir. D'Aubigné termine son récit de la conférence de Suresnes par ces paroles : « Ceux qui y assistèrent rapportèrent au roi qu'il y avoit, parmi les ligueurs, tant de maladies et de confusions qu'ils cherchoient tous en particulier, sinon en général, quelque couverture pour se rendre au roi, et, partant, qu'une messe parferoit cela de tout point[1]. »

Les pouvoirs qui se sentent opportuns et efficaces ne se plaisent pas à perdre du temps et s'empressent d'agir. Peu après ses entretiens avec Rosny, dont l'avis fut confirmé par celui du chancelier de Chiverny et du comte Gaspard de Schomberg, Henri IV se mit à l'œuvre. Le 26 avril 1593, il écrivit au grand-duc de Toscane, Ferdinand de Médicis, qu'il était décidé à se faire catholique « deux mois après que le duc de Mayenne seroit tombé d'accord avec lui par juste et convenable composition; » et prévoyant les dépenses que lui occasionnerait « ce grand changement dans ses affaires », il se félicitait de savoir que le grand-duc était disposé à le seconder pour la levée de 4,000 Suisses et à lui faire, pour un an, l'avance de leur solde. Le 28 avril, il pria l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, d'être l'un des prélats catholiques de qui il serait heureux de recevoir, le 15 juillet, les enseignements, et il adressa à plusieurs autres prélats la même invitation. Le 16 mai, il déclara à son conseil sa résolution de se convertir. Le lendemain 17,

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, livre III, chap. xx. p. 386.

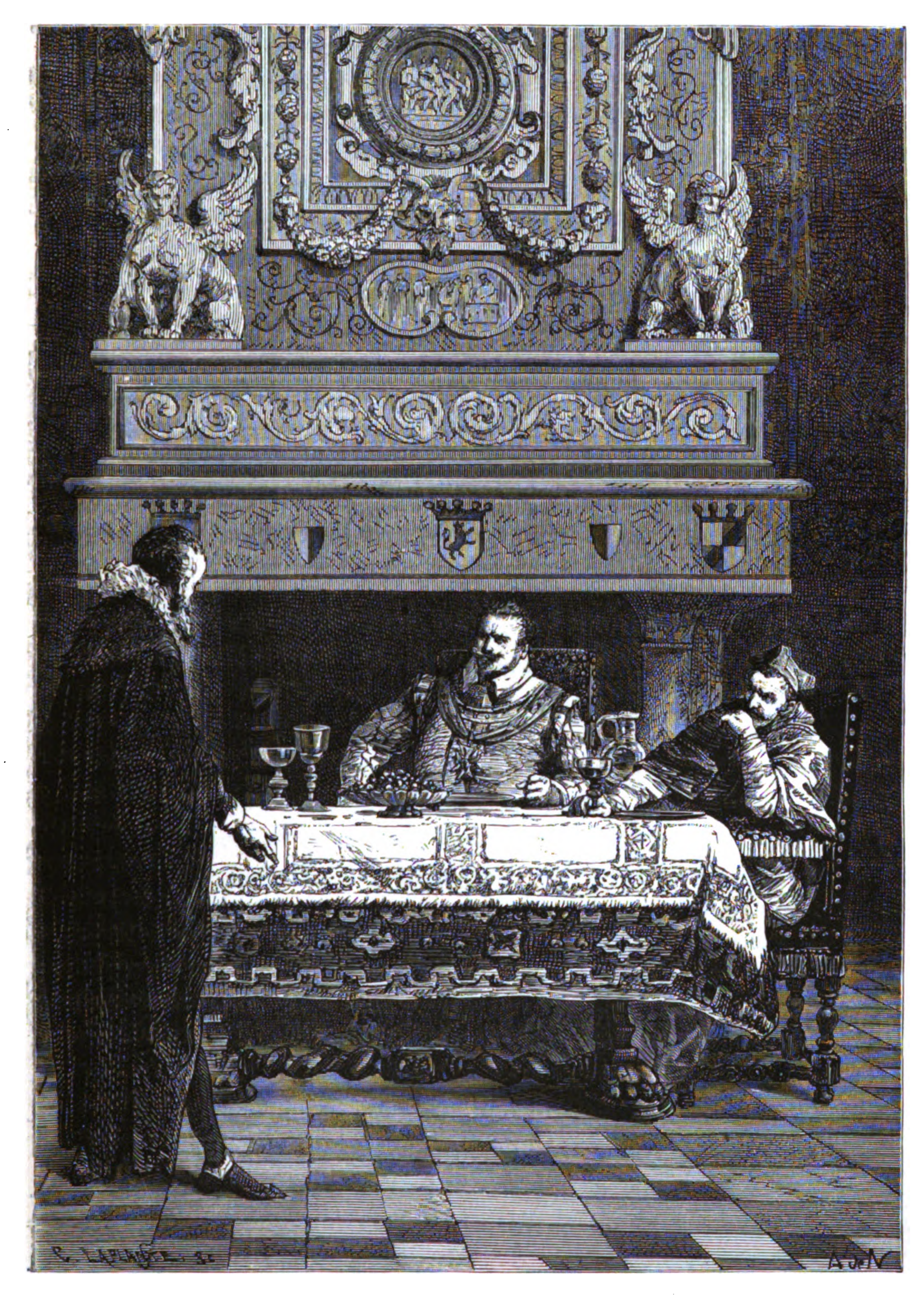
l'archevêque de Bourges l'annonça à la conférence de Suresnes. Cette nouvelle, partout répandue, amena une vive explosion du sentiment national et bourbonien là même où l'on ne s'y attendait guère; dans les états généraux de la Ligue, notamment dans la chambre de la noblesse, beaucoup de membres déclarèrent « qu'ils ne vouloient pas traiter avec les étrangers, ni faire élection de femme, ni donner leur suffrage à personne à eux inconnue et sous le choix de Sa Majesté catholique espagnole. » A Paris, une partie du clergé, les curés de Saint-Eustache, de Saint-Merri, de Saint-Sulpice, même quelques-uns des prédicateurs populaires, naguère ligueurs violents, notamment Guincestre, prêchaient hardiment la paix et la soumission au roi s'il se faisait catholique. Le principal politique et négociateur de la Ligue française, et depuis 1589 le conseiller de Mayenne, Villeroi, déclara « qu'il ne vouloit se trouver en lieu où l'on fît si bon marché des lois, de l'honneur de la nation, de l'indépendance du royaume; » et il quitta Paris le 28 juin. Ce même jour enfin, le parlement de Paris, toutes chambres assemblées, rendit un arrêt connu sous le nom d'*arrêt du président Lemaître*, qui y prit la principale part, et conçu en ces termes :

« La cour, n'ayant, comme elle n'a jamais eu, autre intention que de maintenir la religion catholique, apostolique et romaine, et l'État et couronne de France, sous la protection d'un roi très-chrétien, catholique et français, a ordonné et ordonne que des remontrances seront faites, cet après-dîner, par M. le président Lemaître, assisté d'un bon nombre de conseillers de la dite cour, à M. le duc de Mayenne, lieutenant général de l'État et couronne de France, à ce qu'aucun traité ne se fasse pour transférer la couronne en la main de princes ou princesses étrangers, et que les lois fondamentales du royaume soient observées... Et dès à présent, la dite cour a déclaré et déclare tous traités faits ou à faire ci-après pour l'établissement de prince ou princesse étrangers, nuls et de nul effet et valeur, comme faits au préjudice de la loi salique et autres lois fondamentales de ce royaume. »

Il fut entendu que cet arrêt écartait de la couronne de France, non-seulement Philippe II, l'infante Isabelle, l'archiduc Ernest et tous les princes espagnols et autrichiens, mais aussi tous les princes de la maison de Guise, « parce que la qualification d'étrangers s'appliquoit à tous les princes qui n'étoient pas du sang royal et qui étoient issus de maisons étrangères, quand même ils seroient nés en France et regnicoles. »

Mayenne refusa, on ne sait sous quel prétexte, de recevoir communication de cet arrêt le jour même où le parlement l'avait voté. Quand le président Lemaître le lui présenta le lendemain en grande compagnie, Mayenne contint son humeur et se borna à répondre sèchement : « Mon premier soin a toujours été de défendre la religion catholique et de maintenir les droits du royaume. Il semble à présent que je ne suis plus nécessaire à l'État et qu'on peut facilement se passer de moi. J'aurois souhaité, dans la place où je suis, que le parlement n'eût rien décidé, dans une affaire de cette importance, sans me consulter. Au surplus, je ferai tout ce qui me sera possible et ce qui paroîtra raisonnable sur les deux chefs de vos remontrances. » Le jour suivant, 30 juin, Mayenne dînait chez l'archevêque de Lyon, Pierre d'Espinac ; le président Lemaître y fut appelé, et la colère du lieutenant général éclata : « L'injure qu'on m'a faite est trop sensible pour que je puisse m'en taire ; puisqu'on se joue ainsi de moi, j'ai résolu de casser l'arrêt du parlement. M. l'archevêque de Lyon va vous expliquer mes sentiments et mes motifs. » L'archevêque parla longuement et amèrement, insistant sur ces mots que « le parlement s'étoit joué » du prince. Le président Lemaître l'interrompit : « Je ne puis, monsieur, sans émotion vous entendre répéter ce que mon respect m'a fait dissimuler quand le prince a parlé. En me regardant comme particulier, vous pourriez me parler comme vous le jugeriez à propos ; mais dès que la compagnie que je représente ici est blessée par des termes injurieux, j'en suis offensé, et ne le puis souffrir. Sachez donc, monsieur, que le parlement ne trompe ni ne joue personne, et qu'il rend à chacun ce qui lui est dû. » La conversation continua quelques moments sur ce ton vif et sérieux ; mais la querelle n'alla pas plus loin ; sur le compte qui lui en fut rendu, le parlement applaudit à la fermeté du premier président, et tous les membres jurèrent qu'ils sacrifieraient tout plutôt que de souffrir qu'on changeât quelque chose à l'arrêt. Il demeura intact et Mayenne n'en parla plus.

Pendant ces débats entre les magistrats civils et tout en continuant de proposer une trêve générale, Henri IV reprit vivement les opérations de la guerre pour peser sur ses adversaires et leur faire sentir la nécessité d'accepter la solution qu'il leur offrait. Il assiégea et prit la ville de Dreux, dont le château seul persista à lui résister. Il intercepta les provisions que la Marne apportait à Paris. Il fit bloquer étroitement Poitiers. Lesdiguières battit les Savoyards et les Espagnols dans les val-



MAYENNE DÎNAIT CHEZ L'ARCHEVÊQUE DE LYON; LE PRÉSIDENT LEMAÎTRE Y FUT APPELÉ

III. — 60

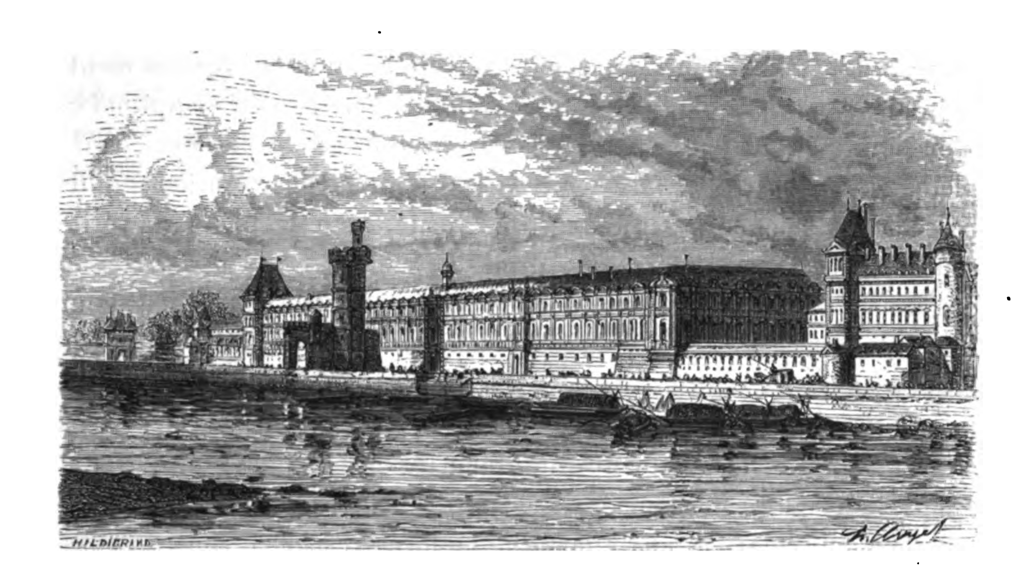
lées du Dauphiné et du Piémont. Le comte de Mansfeld s'avançait avec un corps d'armée vers la Picardie; à la nouvelle que le roi marchait à sa rencontre, il se retira précipitamment. Militairement comme politiquement, il n'y a point de plus mauvaise situation que celle de l'obstination mêlée au découragement. La Ligue et Mayenne en étaient là. Henri IV le sentait et poussait avec confiance ses mesures politiques et militaires. Le château de Dreux fut obligé de capituler. Grâce aux 4,000 Suisses que soldait pour lui le grand-duc de Florence, aux nombreux volontaires que lui amenait la noblesse de son parti, « et à la vertu de la vieille phalange huguenote, gens qui, de père en fils, sont apprivoisés à la mort, » dit d'Aubigné, Henri avait retrouvé, en juin 1593, une si bonne armée que « par son moyen, écrivait-il à Ferdinand de Médicis, je pourrai réduire la ville de Paris en si bref temps que vous en aurez grand contentement. » Mais il était trop judicieux et trop bon patriote pour ne pas voir que ce n'était pas par une guerre indéfiniment prolongée qu'il pouvait prendre possession définitive de sa couronne, et que c'était la paix, la paix religieuse qu'il devait rendre à la France pour en devenir vraiment roi. Il entra résolûment, le 15 juillet 1593, dans l'emploi des moyens moraux qui pouvaient seuls lui faire atteindre ce but; il réunit à Mantes la conférence de prélats et de docteurs catholiques et protestants qu'il avait annoncée comme la préface de sa conversion. Il avait préalablement, le 13 mai, fait rassurer les protestants sur leurs intérêts par une déclaration de huit des principaux seigneurs catholiques attachés à sa personne, qui s'engagèrent, « avec autorisation de Sa Majesté, à ce qu'il ne fût rien fait, dans les dites assemblées, au préjudice de la bonne union entre les catholiques qui reconnoissoient Sa Majesté et ceux de la religion, ni rien de contraire aux édits de pacification. » Le 21 juillet, les prélats et docteurs de la conférence se transportèrent de Mantes à Saint-Denis. Le vendredi 23 juillet, au matin, Henri écrivait à Gabrielle d'Estrées : « Ce sera dimanche que je ferai le saut périlleux. » Quelques heures après avoir tenu à sa favorite ce langage si léger, il avait, avec les prélats et les docteurs, une longue conférence, leur faisait, sur la religion qu'il était près d'embrasser, les questions les plus graves, recevait avec la plus sérieuse attention leurs réponses, leur demandait, sur quelques points, de plus satisfaisantes explications, et leur répétait les motifs de sa résolution : « Je suis touché de compassion de la misère et calamité de mon peuple; j'ai appris à connoître son désir; je souhaite de pou-

voir, avec sûreté pour ma conscience, le contenter. » A la fin de la conférence : « Messieurs, leur dit-il, je mets aujourd'hui mon âme entre vos mains; je vous prie, prenez-y garde, car là où vous me faites entrer, je n'en sortirai que par la mort; de cela, je vous le jure et proteste; » et, d'une voix très-émue, les yeux troublés de larmes : « Je ne veux pas différer davantage; je désire être reçu dimanche et aller à la messe; dressez la profession de foi que vous estimez que je dois faire, et apportez-la-moi dès ce soir. » Quand l'archevêque de Bourges et les évêques du Mans et d'Évreux la lui apportèrent le samedi matin, il la discuta de nouveau avec eux, demandant qu'on en retranchât certaines dispositions qui blessaient trop directement sa croyance et sa vie passée; le chancelier de Chiverny et deux présidents du parlement, Harlay et Groulart, intervinrent pour qu'on lui donnât satisfaction. La profession de foi fut modifiée. Le lendemain, dimanche 25 juillet, avant de se lever, Henri s'entretint avec le ministre protestant Antoine de la Faye, et l'embrassa deux ou trois fois en lui répétant les paroles que j'ai déjà citées : « Je me suis fait anathème pour tous, à l'exemple de Moïse et de saint Paul. » Douloureux mélange de frivolité et de sérieux, de sincérité et de réserves captieuses, de résistance et de faiblesse, dont on n'a droit d'être choqué que si l'on a résolu d'être impitoyable envers la nature humaine, et de ne tenir aux meilleurs hommes aucun compte de la complication des faits, des idées, des sentiments et des devoirs sous l'empire desquels ils sont quelquefois obligés de se résoudre et d'agir.

Le dimanche 25 juillet 1593, Henri IV se rendit en grande pompe à l'église de Saint-Denis. Arrivé avec toute sa suite devant le grand portail, il y fut reçu par l'archevêque de Bourges, Regnault de Beaune, les neuf évêques, les docteurs et les curés qui avaient pris part aux conférences, et tous les religieux de l'abbaye : « Qui êtes-vous? lui demanda l'archevêque qui officiait. — Je suis le roi. — Que demandez-vous? — Je demande à être reçu au giron de l'Église catholique, apostolique et romaine. — Le désirez-vous? — Oui, je le veux et le désire. » A cette parole, le roi se mit à genoux et fit la profession de foi convenue. L'archevêque lui donna l'absolution avec la bénédiction; et, conduit par tout le clergé au chœur de l'église, il y réitéra sur les évangiles son serment, fit sa confession, entendit la messe et fut pleinement réconcilié avec l'Église. Les habitants de Paris, se passant des passe-ports que Mayenne leur refusait, étaient accourus en masse à Saint-Denis et

avaient assisté à la cérémonie. Les voûtes de l'église retentirent de leurs cris de : *Vive le roi !* L'accueil fut le même de la part des habitants de la campagne quand Henri se rendit dans la vallée de Montmorency et à Montmartre pour y faire ses dévotions. C'était la paix religieuse, prélude de la réconciliation politique entre le monarque et la grande majorité de ses sujets.





CHAPITRE XXXVI

HENRI IV, ROI CATHOLIQUE
(1593-1610)

Dans les mois, dans les semaines, je pourrais dire dans les jours qui suivirent l'abjuration d'Henri IV, un grand nombre d'hommes considérables et de villes importantes, des provinces presque entières, firent leur soumission au roi catholique. Henri recueillait les fruits de sa résolution; la France accourait à lui. Mais les sentiments généraux d'un peuple sont loin de satisfaire et de dominer les passions égoïstes des partis qui se sont formés et enracinés dans son sein. La paix religieuse et politique répondait et suffisait aux vœux de la grande majorité des Français catholiques et protestants; elle ne contentait nullement les fanatiques, ligueurs ou huguenots. Aux uns il fallait la complète extirpation des hérétiques; aux autres, la ruine complète du catholicisme. Ni les uns ni les autres ne s'étaient encore élevés au principe supérieur de la paix religieuse, la distinction entre l'ordre civil et l'ordre intellectuel, la liberté de la pensée et de la foi garantie par la liberté poli-

tique. Aujourd'hui encore, la société française, nation et gouvernement, tout en proclamant cette grande et salutaire vérité, n'en comprend et n'en admet guère toute la portée. Le seizième siècle l'ignorait complétement : ligueurs et huguenots étaient également convaincus qu'ils possédaient, en matière religieuse, la vérité, toute la vérité, la vérité souveraine, et qu'ils étaient en droit de poursuivre, à tout prix, son empire. De là naissait pour la paix religieuse, et par conséquent pour Henri IV, qui la voulait avec raison comme le besoin et le vœu de la France, une grande difficulté de gouvernement. C'est l'honneur de la nature humaine qu'elle ne se soumet librement et sincèrement qu'à ce qu'elle croit non-seulement utile, mais essentiellement vrai et juste; ses passions ne s'inclinent que devant des principes; là où manque le principe supérieur, là aussi manque la force respectée contre la passion. Or les fanatiques, ligueurs et huguenots, avaient un principe fixe : pour les uns, c'était la souveraineté religieuse du pape, comme représentant et dépositaire de l'unité de l'Église chrétienne; pour les autres, c'était la négation de cette souveraineté et la revendication du régime libre de la primitive Église chrétienne. A ces principes fixes et péremptoires, le gouvernement d'Henri IV n'en avait aucun de pareil à opposer; il parlait au nom de l'intérêt social, de la paix publique, de la tolérance mutuelle : toutes raisons excellentes, mais dont le mérite résidait dans leur bonté pratique, non dans leur lien logique avec le principe supérieur que le seizième siècle n'avait pas encore atteint. Henri IV avait beau soutenir la cause et avoir l'appui de la grande majorité de la France; en dehors de cette majorité, il rencontrait sans cesse et avait sans cesse à réprimer ou à ménager deux partis, je dirai mieux, deux factions mécontentes, irréconciliables avec lui comme entre elles, car ce n'était pas la paix et la tolérance qu'elles lui demandaient, mais la victoire et la domination, au nom d'un droit absolu.

Ainsi, d'une part, une grande majorité de catholiques et de protestants favorables, par des raisons diverses et pratiques, à Henri IV devenu roi catholique; d'autre part, deux minorités, l'une de catholiques ligueurs obstinés, l'autre de protestants inquiets pour leur foi et leur liberté; toutes deux mécontentes et défiantes. Tel était, après l'abjuration d'Henri IV, le trait dominant de l'état de la France et de la situation de son roi. Ce triple fait fut constamment présent à la pensée d'Henri IV, et présida à sa conduite pendant tout son règne; tous les actes de son gouvernement en font foi.

Ses premiers embarras lui vinrent de la faction des catholiques acharnés. Après son abjuration aussi bien qu'à son avénement, la Ligue continua d'exister et d'agir contre lui. Le légat Gaetani soutint que les évêques de France n'avaient pas le droit de donner, sans l'approbation du pape, l'absolution à un prince excommunié; il s'opposa à la trêve de trois mois que Mayenne avait conclue, et menaça de partir pour Rome. Mayenne, pour l'apaiser et le retenir, renouvela l'alliance de la Ligue avec l'Espagne, décida les princes et les maréchaux à renouveler aussi le serment d'union, fit voter par les états généraux de la Ligue l'adoption du concile de Trente; et en les prorogeant, le 8 août 1593, il reçut d'eux la promesse de revenir à l'expiration de la trêve. Ce n'était pas, pour les membres de cette assemblée, un engagement onéreux : indépendamment de l'indemnité qu'ils tenaient de leur province, et qui était de 10 livres (36 francs 60 centimes) pour chaque jour de session, ils recevaient du roi d'Espagne une gratification régulière qui s'éleva, pour les cinq mois de juin à octobre, à 72,144 francs, qu'ils se partagèrent entre eux. « On présumait, dit Jehan L'Huillier, prévôt des marchands, à l'un de ses collègues qui l'engageait à réclamer de l'ambassadeur d'Espagne ce payement, que l'argent provenait de M. de Mayenne, non des étrangers; » mais les honnêtes gens, comme du Vair et Thielement, ne se contentaient pas de cette présomption, et ils firent porter à l'Hôtel-Dieu, pour la nourriture des pauvres, la part qui leur fut remise[1].

Les états généraux de la Ligue ne reparurent point; leur prorogation fut leur mort. L'année 1594, qui leur succéda, fut pour Henri IV une année de conquêtes nationales, les unes pacifiques et dues à l'élan spontané des populations, les autres obtenues après résistance et achetées à prix d'or. La ville de Lyon donna l'exemple des premières. Le bruit s'y répandit que les Espagnols préparaient une expédition pour s'en emparer; des bourgeois se réunirent et envoyèrent un message secret à Alphonse d'Ornano, qui guerroyait pour le roi en Dauphiné, en l'engageant à s'avancer, un jour déterminé, sur le faubourg de la Guillotière. Un petit corps envoyé par Ornano arriva, en effet, le 7 février, à la pointe du jour, à l'entrée du pont sur le Rhône, dans le faubourg, et il enleva, après un combat opiniâtre, le poste qui la défendait. Au bruit des combattants, un mouvement éclata dans la ville;

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 465. — Picot, *Histoire des états généraux*, t. III, p. 249.

on fit des barricades en criant : « Vive la liberté française ! » sans prononcer le nom du roi. L'archevêque, Pierre d'Espignac, ligueur décidé, essaya d'intimider les bourgeois, de ralentir du moins le mouvement. N'obtenant rien, il se retira dans son palais. Le peuple arrêta les échevins et s'empara de l'arsenal. Le nom du roi retentit partout; « le bruit des acclamations était tel, dit de Thou, qu'on n'entendait pas le son des cloches. Tout le monde prit l'écharpe blanche avec tant d'empressement que le soir il n'y eut plus d'étoffe de soie blanche chez les marchands. On dressa des tables dans les rues; on mit les armes du roi sur les portes et dans les places publiques. » Ornano arriva à travers les barricades; des échevins royalistes remplacèrent les échevins ligueurs, et s'empressèrent de prêter serment de fidélité au roi, qui n'eut rien à faire que de remercier les Lyonnais d'être les premiers venus à lui sans contrainte ni exigence aucune, et qui confirma par un édit toutes leurs franchises municipales. Au moment même où les Lyonnais s'élançaient ainsi vers le roi, partait de Lyon le premier assassin d'Henri IV, Pierre Barrière, pauvre marinier sur la Loire, qu'un amour malheureux pour une fille de la maison de Marguerite de Valois et des prédications fanatiques avaient poussé dans cet odieux dessein. Je l'appelle *assassin*, quoiqu'il n'y ait pas eu de sa part même une tentative d'assassinat; mais il avait, de son propre aveu, projeté et préparé le crime, en s'en entretenant avec des complices et en aiguisant le couteau qu'il avait acheté pour l'accomplir. Arrêté à Melun et conduit à Paris, il fut condamné au dernier supplice et à toutes les tortures qu'on y savait joindre. Il convint de tout, en maudissant ceux qui l'avaient assuré que « s'il mourait dans l'entreprise, son âme, enlevée par les anges, s'envolerait dans le sein de Dieu, où elle jouirait d'une béatitude éternelle. » Touché de ses tourments et de son repentir, le juge qui assistait à son supplice se permit de l'abréger en faisant étrangler le supplicié. On dénonça ce juge au roi pour cette indulgence. Henri IV l'en loua, en ajoutant qu'il aurait fait grâce au criminel si on le lui avait amené. Ainsi commença, au début de son règne, la série des attentats sous lesquels il devait succomber après dix-sept ans de bon, habile, généreux et clément gouvernement.

En Normandie, à Rouen, le succès royaliste ne fut ni aussi facile ni aussi désintéressé qu'à Lyon. André de Brancas, seigneur de Villars, habile homme et vaillant guerrier, en était gouverneur; il avait servi la Ligue avec zèle et obstination; cependant, « dès le mois d'août 1593,

aussitôt après la conversion du roi, il avait fait paraître se vouloir faire son serviteur, et y disposer tous ceux qu'il avait en sa puissance[1] ; » Henri IV chargea Rosny de négocier avec lui ; Rosny se rendit en Normandie, d'abord à Louviers, puis à Rouen même. La négociation semblait marcher à souhait ; mais une boutade de méfiance de Villars et les prétentions qu'il éleva firent un moment hésiter Rosny, qui en instruisit le roi en lui demandant ses instructions. Henri lui répondit :

« Mon ami, vous êtes une bête d'user de tant de remises et d'apporter tant de difficultés et de ménagements en une affaire dont la conclusion m'est de si grande importance pour l'établissement de mon autorité et le soulagement de mes peuples. Ne vous souvient-il plus des conseils que vous m'avez tant de fois donnés, en m'alléguant pour exemple celui d'un certain duc de Milan au roi Louis XI[e], au temps de la guerre nommée du *Bien public?* C'était de séparer par intérêts particuliers tous ceux qui étaient ligués contre lui sous des prétextes généraux. C'est ce que je veux essayer de faire maintenant, aimant beaucoup mieux qu'il m'en coûte deux fois autant, en traitant séparément avec chaque particulier, que de parvenir aux mêmes effets par le moyen d'un traité général fait avec un seul chef qui peut, par ce moyen, entretenir toujours un parti formé dans mon État. Vous savez bien des gens qui me le voulaient ainsi persuader. Partant, ne vous amusez plus à faire tant le respectueux pour ceux dont il est question et que nous contenterons d'ailleurs, ni le bon ménager en vous arrêtant à de l'argent. Nous payerons tout avec les mêmes choses que l'on nous livrera, lesquelles, s'il les fallait prendre par la force, nous coûteraient dix fois autant. Comme donc je me fie du tout en vous, et vous aime comme un bon serviteur, ne doutez plus à user absolument et hardiment de votre pouvoir, que j'autorise encore par cette lettre, en tant qu'il en pourrait encore avoir besoin, et concluez au plus tôt avec M. de Villars. Mais assurez si bien les choses qu'il n'y puisse arriver d'altération, et m'en mandez promptement des nouvelles, car je serai toujours en doute et en impatience jusqu'à ce que j'en aie reçu. Puis, lorsque je serai roi paisible, nous userons des bons ménages dont vous m'avez tant parlé ; et vous pouvez vous assurer que je n'épargnerai travail ou ne craindrai péril pour élever ma gloire et mon État en leur plus grande splendeur. A Dieu, mon ami. De Senlis, ce 8 mars 1594. »

[1] *Histoire du parlement de Normandie*, par M. Floquet, t. III, p. 611-617.

Entre les prétentions de Villars, il y en avait une qu'on ne pouvait satisfaire sans le consentement d'un autre homme encore plus considérable que lui, et avec qui Henri IV était obligé de compter : c'était Biron. Villars avait reçu de Mayenne le titre et la charge d'amiral de France, et il voulait, à tout prix, les conserver en passant au service du roi. Or Henri IV avait déjà donné cette charge à Biron qui entendait bien ne pas s'en laisser dépouiller. On avait beau lui offrir en échange le bâton de maréchal de France; il ne s'en contentait pas : « Il fallut, dit M. Floquet, que la sœur du roi (la princesse Catherine) s'en mêlât. La promesse de 120,000 écus décida à la fin Biron, quoique à contre-cœur. » Mais il voulait de solides garanties. On pensa alors au parlement de Caen, toujours si prêt à tout faire et à tout sacrifier. Saldaigne d'Incarville, contrôleur général des finances, envoyé à Caen, alla droit au Palais, et dit au parlement les pourparlers et conditions de Villars et de Biron : « Le roi, dit-il, n'ayant pu avoir raison de Rouen par la voie des armes, et impatient de donner quelque fin à ces misères, veut tenter maintenant les voies de douceur et traiter avec ceux qu'il n'a pu encore soumettre; mais il y faut le concours des compagnies souveraines de la province. » « Avec ce qui est du bien de notre service est joint votre intérêt particulier, » écrivait Henri IV au parlement de Caen; et son messager d'Incarville ajoutait : « J'ai laissé les choses à Rouen tellement disposées que j'espère qu'avant quinze jours vous serez libres d'y retourner et de rentrer dans vos maisons. » Au premier mot de la paix, et dans la perspective de la réconciliation du parlement royaliste de Caen avec le parlement ligueur de Rouen, le parlement, la chambre des comptes, la cour des aides, demeurèrent d'accord d'un nouveau sacrifice et d'un dernier effort. Les quatre présidents du parlement s'empressèrent de souscrire ensemble et solidairement l'engagement de garantir les 120,000 écus promis à Biron;... tous les membres de la compagnie se lièrent ensemble pour garantir à leur tour, les quatre présidents de l'engagement qu'ils contractaient, et une lettre fut, sur l'heure, adressée à Henri IV, « pour remercier le monarque de sa bonne volonté et affection, et de l'honneur qu'il faisait aux membres de son parlement de Normandie en les faisant participants des moyens et ouvertures faits pour parvenir à la réduction de la ville de Rouen[1]. »

[1] M. Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, t. III, p. 613-616.

Voici les renseignements que donne, sur la capitulation de Villars avec Henri IV, l'état, dressé par Sully lui-même, de « toutes dettes à quoi montent tous les traités faits pour la réduction des pays, villes, places et particuliers, en l'obéissance du roi, afin de pacifier le royaume. »

« A M. Villars, tant pour lui, le chevalier d'Oise, son frère, les villes de Rouen, le Havre et autres places, que pour les récompenses qu'il a fallu donner à MM. de Montpensier, maréchal de Biron, chancelier de Chiverny, et autres particuliers compris en son traité..... 3,447,800 livres[1]. »

J'entre sans hésiter dans ces détails, parce que j'ai à cœur de faire bien connaître par quels divers moyens, avec quels efforts assidus et à quel prix Henri IV parvint à reconquérir pacifiquement beaucoup de provinces de son royaume, à en rallier à son gouvernement les chefs considérables, et à donner enfin à la France l'unité territoriale et politique qui lui avait manqué sous le régime féodal, et qu'au seizième siècle les guerres de religion faillirent la mettre hors d'état d'acquérir. Aux deux exemples de réconciliation royaliste que je viens de rappeler, Lyon et le libre exemple de sa population, Rouen et la capitulation chèrement achetée de son gouverneur Villars, j'en veux ajouter un troisième d'une autre sorte. Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, après avoir servi Charles IX et Henri III, était devenu, par attachement à la cause catholique, membre de la Ligue et l'un des affidés du duc de Mayenne. Quand Henri IV fut roi de France et catholique, Villeroi s'employa à le servir auprès de Mayenne, et à presser Mayenne de se réconcilier avec lui. N'y réussissant pas, il prit son parti de se séparer de la Ligue et de passer au service du roi. Il le pouvait sans trahison ni honte : même ligueur et serviteur de Mayenne, il avait toujours été opposé à l'Espagne, et dévoué à la politique française en même temps que fidèlement catholique. Il porta au service d'Henri IV les mêmes sentiments et la même attitude; il y fut catholique zélé et partisan, pour son pays et son roi, de l'alliance avec les puissances catholiques. C'était un homme d'esprit, d'expérience et de savoir-faire, qui connaissait bien l'Europe, et avait à la cour de Rome quelque crédit. Henri IV comprit sur-le-champ le parti qu'il en pourrait tirer, et malgré les plaintes des protestants, malgré les prières de sa sœur Cathe-

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. I, p. 667.

rine, il en fit, le 25 septembre 1594, son secrétaire d'État pour les affaires étrangères. L'acquisition de Villeroi ne lui coûta pas aussi cher que celle de Villars; cependant on lit dans l'état des sommes payées par Henri IV pour ce genre de conquêtes : « Plus, à M. de Villeroi, pour lui, son fils, la ville de Pontoise, et autres particuliers, suivant leur traité, 476,594 livres. » A la vérité, cet état fut dressé par Sully, défenseur constant des alliances protestantes en Europe, et, à ce titre, adversaire de Villeroi dans le conseil d'Henri IV; mais les autres documents contemporains confirment l'assertion de Sully. Villeroi servit fidèlement Henri, qui le lui rendit bien par sa constance à le soutenir contre les attaques répétées des réformés violents. En 1594, quand il devint ministre des affaires étrangères, on répandit au Louvre ce quatrain :

> Le roi n'a pu vaincre la Ligue ;
> Il n'appartient qu'à Villeroi
> Qui a si bien conduit sa brigue
> Qu'enfin la Ligue a pris le roi.

A coup sûr, Henri IV ne fut jamais de l'avis de ce quatrain, car dix ans plus tard, en 1604, Villeroi s'étant trouvé fort compromis par la trahison d'un commis principal de son département qui avait livré des dépêches importantes au gouvernement espagnol, le roi, quoique très-fâché de cet accident, « dont il remâchait la conséquence en son cœur plus qu'il ne la faisait paroître au dehors, porta toujours cependant le meilleur visage du monde à Villeroi, prenant la peine d'aller jusque chez lui pour le consoler et le conforter en cet ennui, et ne lui montrant aucun soupçon de défiance pour ce qui s'était passé, non plus qu'auparavant, encore moins[1]. » Jamais prince n'a su mieux et plus noblement se servir du procédé de la confiance avec ses serviteurs, anciens ou nouveaux, tout en faisant entre eux de clairvoyantes et légitimes distinctions.

Préoccupé de son nouveau caractère de roi catholique, Henri IV sentait la nécessité de faire confirmer par le pape l'absolution que lui avaient donnée, lors de sa conversion, les évêques français. C'était la condition de son crédit auprès de la nombreuse population catholique disposée à se rallier à lui, mais qui avait besoin de le savoir en paix avec le chef de son Église. Il commença par envoyer à Rome des agents

[1] *Journal de l'Estoile*, t. III, p. 85-441.

non officiels, chargés de sonder sans bruit les dispositions du pape, entre autres Arnaud d'Ossat, savant professeur dans l'Université de Paris, qui devint plus tard le célèbre cardinal et diplomate de ce nom. Clément VIII[1] était un homme d'esprit, modéré et prudent jusqu'à la timidité, et qui ne voulait se décider dans les questions ou les situations difficiles qu'après que les événements les avaient décidées. Il se refusa à toute communication avec celui qu'il appelait encore *le prince de Béarn*, et ne reçut que secrètement les agents d'Henri IV dans son cabinet. Mais, tout en se montrant à eux exigeant et sévère, il leur fit conseiller, par l'un de ses confidents, de ne se laisser rebuter par aucun obstacle, car le pape accueillerait tôt ou tard l'enfant égaré qui reviendrait à lui. Sur ces rapports, et de l'avis du grand-duc de Toscane Ferdinand de Médicis, Henri IV se détermina à envoyer à Rome une ambassade solennelle, et il en chargea un prince d'origine italienne, Pierre de Gonzague, duc de Nevers. Mais, soit par l'opiniâtre résolution du pape, soit par l'humeur un peu impatiente de l'ambassadeur, dévoué d'ailleurs au saint-siége, l'ambassade ne réussit pas. Le duc de Nevers ne put obtenir d'être reçu officiellement comme ambassadeur du roi de France. En vain il eut du pape cinq audiences confidentielles; en vain il lui représenta vivement tous les progrès qu'avait déjà faits Henri IV, toutes les chances qu'il avait d'un succès définitif, tous les périls auxquels s'exposait la papauté en repoussant ses avances; Clément VIII persista dans sa détermination. Philippe II et Mayenne régnaient encore dans son esprit, et il congédia le duc de Nevers le 13 janvier 1594, en déclarant de nouveau qu'il refusait au Navarrais l'absolution dans le for intérieur de la conscience, l'absolution dans le for extérieur, et sa réhabilitation dans la royauté.

Henri IV ne s'irrita point, ne se donna point le plaisir de témoigner à Rome son mécontentement; il comprit qu'il n'avait pas encore assez réussi, assez vaincu ses ennemis, ni conquis assez complétement, assez définitivement son royaume pour que le pape se sentît obligé de reconnaître et de consacrer son succès. Il se remit à l'œuvre pour grandir encore en France et forcer les portes à Rome sans qu'on pût lui reprocher ni violence ni mauvaise humeur.

Il avait été absous et couronné à Saint-Denis par les évêques de France; il n'avait pas été sacré à Reims selon les traditions religieu-

[1] Hippolyte Aldobrandini.

ses de la monarchie française. Il ne pouvait l'être à Reims, qui était encore au pouvoir de la Ligue. On fit des recherches sur la question de savoir si la cérémonie du sacre pouvait avoir lieu ailleurs ; on en trouva de nombreux exemples et pour des rois célèbres; Pépin le Bref avait été sacré d'abord à Mayence, Charlemagne et Louis le Débonnaire à Rome, Charles le Chauve à Mayence, plusieurs empereurs à Aix-la-Chapelle et à Cologne. La question de la sainte ampoule fut aussi agitée; il fut constaté que, dans plusieurs occasions, d'autres huiles, tenues pour être d'origine miraculeuse, avaient été employées à sa place. Ces difficultés ainsi écartées, le sacre d'Henri IV eut lieu à Chartres le 27 février 1594 ; l'évêque de Chartres, Nicolas de Thou, officia et rédigea un récit détaillé de toutes les cérémonies et de toutes les fêtes; treize médailles, pesant chacune quinze écus d'or, furent frappées selon l'usage; elles portaient le portrait du roi et pour légende *Invia virtuti nulla est via* (Nul chemin n'est inaccessible à la vertu). Henri IV, à genoux devant le grand autel, prêta le serment accoutumé, dont le chancelier de Chiverny lui présenta la formule. Sauf les circonstances de lieu reconnues impossibles et point nécessaires, rien ne lui manqua pour cette consécration religieuse de sa royauté.

Mais un autre fait lui manquait, plus important que le sacre de Chartres. Il ne possédait pas la capitale de son royaume; la Ligue était encore maîtresse de Paris. Maîtresse inquiète de sa situation, pas aussi inquiète pourtant qu'elle aurait dû l'être. Les grands chefs du parti, le duc de Mayenne, la duchesse de Nemours sa mère, la duchesse de Montpensier sa sœur, l'ambassadeur d'Espagne duc de Féria, étaient dans ses murs, en proie aux alarmes et au découragement : « On nous sert à déjeuner une bicoque rendue, disait la duchesse de Montpensier, à dîner une ville, le soir une province entière. » La duchesse de Nemours, qui souhaitait la paix, s'efforça de convaincre son fils de tout leur danger : « Mettez ordre à vos affaires, lui dit-elle ; si vous ne commencez pas à traiter de votre accommodement avec le roi avant de sortir de Paris, vous perdrez cette capitale. Je sais qu'on trame déjà le projet de la livrer, et que ceux qui le peuvent, et en qui vous avez le plus de confiance, sont les complices et même les auteurs du complot. » Mayenne lui-même ne dissimulait pas à ses affidés la gravité du mal et son inquiétude : « Il n'y a jour, écrivait-il le 4 février 1594 au marquis de Montpezat, qui n'apporte quelque inconvénient à cause de l'inclination des peuples vers le repos, et de la faiblesse qui paraît de notre



SULLY

D'après la statue de Mouchy qui se trouve à Versailles (galeries des Statues, aile du sud, 1er étage).

côté. Je soutiens et arrête ce torrent avec le plus de courage que je puis; mais le mal présent est violent; le roi de Navarre aura sous peu de jours une armée de 20,000 hommes, tant Français qu'étrangers. Que sera-ce de nous si nous n'avons pas de quoi non-seulement lui résister, mais les moyens de lui faire perdre la campagne? Je vous peux dire en vérité que, sans ma présence, Paris eût déjà été perdu à cause des grandes factions qui y sont, lesquelles je dissipe et défais avec toutes les peines du monde, et aussi à cause du peu de secours ou plutôt de la contradiction que je reçois des ministres du roi d'Espagne. » Mayenne essaya de remettre parmi les ligueurs à la fois de l'ardeur et de la discipline; il convoqua, le 2 mars, une réunion de tout ce qui restait de la faction des *Seize;* il comptait sur douze cents assistants; il en vint à peine trois cents; il les fit haranguer par le curé Jean Boucher, leur recommanda d'être fidèles au vieil esprit de la Ligue, leur promit sa propre fidélité jusqu'à la mort, et les exhorta à obéir en tout à Brissac, qu'il venait de nommer gouverneur de la ville, et au prévôt des marchands. En leur annonçant son prochain départ pour aller à Soissons, à la rencontre des troupes auxiliaires que lui envoyait le roi d'Espagne: « Je vous laisse, leur dit-il, ce que j'ai de plus cher au monde, ma femme, mes enfants, ma mère et ma sœur. » Mais quand il partit quatre jours après, le 6 mars 1594, il emmena sa femme et ses enfants; sa mère l'avait déjà averti que Brissac avait, par son cousin le sieur de Rochepot, des relations secrètes avec les royalistes, et que le prévôt des marchands, L'Huillier et trois des quatre échevins, étaient d'accord pour faire rentrer la ville dans l'obéissance du roi. Quand les *Seize* et leurs adhérents virent partir Mayenne avec sa femme et ses enfants, leur alarme et leur colère furent grandes. Une troupe nombreuse, avec le curé de Saint-Cosme (Hamilton) à sa tête, parcourut les rues en armes, disant: « Prenez garde à votre ville; les *politiques* y brassent un terrible ménage. » D'autres, plus violents, criaient : « Aux armes! Main basse sur les politiques! Qu'on commence! Finissons-en. » Les *politiques*, c'est-à-dire les bourgeois amis de la paix, se rendirent de leur côté chez le prévôt des marchands pour lui demander l'autorisation de s'assembler au Palais ou à l'Hôtel de Ville, et de pourvoir à la sûreté comme à la misère publique. Le prévôt essaya d'éluder leurs instances en alléguant que le duc de Mayenne trouverait leurs assemblées mauvaises : « Vous n'êtes donc pas le prévôt des marchands, lui dit l'un d'eux, mais le prévôt de M. de Mayenne? — Je ne suis

point Espagnol, répondit le prévôt, ni M. de Mayenne non plus; je travaille à vous réconcilier avec les *Seize*. — Nous sommes d'honnêtes gens, point notés et diffamés comme les *Seize;* nous ne voulons point de réconciliation avec les méchants. » Le Parlement s'émut, se récria contre l'insolence et les menaces des *Seize :* « Il faut céder la place à ces séditieux ou les réprimer. » Un arrêt, publié à son de trompe, le 14 mars 1594, dans toute la ville, défendit aux *Seize* et à leurs partisans de s'assembler, sous peine de la vie. Ce même jour, le comte de Brissac, gouverneur de Paris, avait une entrevue à l'abbaye Saint-Antoine avec son beau-frère François d'Épinay, seigneur de Saint-Luc, grand maître de l'artillerie d'Henri IV; ils avaient entre eux des démêlés d'intérêts privés qu'ils voulaient, disaient-ils, accommoder, et des avocats s'étaient rendus à leur entrevue sous ce prétexte. Ils eurent trois heures de conférence personnelle, uniquement préoccupés des moyens de remettre le roi en possession de Paris. Ils se séparèrent brouillés en apparence. Brissac alla trouver le légat Gaetani, et lui demanda d'excuser la faute qu'il avait commise en communiquant avec un hérétique; son intérêt dans les affaires privées en question était trop grand, dit-il, pour qu'il n'en prît pas soin. Le légat l'excusa de bonne grâce, en le louant de sa démarche modeste, et raconta l'incident à l'ambassadeur d'Espagne, le duc de Féria : « C'est un bon homme que M. de Brissac, lui dit l'ambassadeur; je l'ai toujours connu pour tel; il suffit d'employer les jésuites pour lui faire faire tout ce qu'on voudra. Il se préoccupe peu d'ailleurs des affaires; un jour que nous tenions le conseil céans, pendant que nous délibérions, il s'amusait à prendre des mouches. » Pendant quatre jours, la population de Paris s'adonna à une procession solennelle en l'honneur de Sainte-Geneviève, à laquelle assistèrent le Parlement et toutes les autorités municipales. Brissac était convenu avec son beau-frère d'Épinay qu'il ferait entrer le roi dans Paris le 22 mars, et il avait réglé, de concert avec le prévôt des marchands, deux échevins, trois conseillers au Parlement et plusieurs capitaines de quartier, les procédés d'exécution. Le 21 mars au soir, quelques ligueurs vinrent le trouver et l'entretinrent vivement des bruits qui couraient à ce sujet dans la ville, en le sommant d'y veiller : « J'ai reçu les mêmes avis, leur répondit froidement Brissac, et j'ai donné tous les ordres nécessaires. Laissez-moi faire et tenez-vous cois pour ne pas réveiller ceux dont il faut se saisir. Demain matin, vous verrez beau ménage et les politiques bien surpris. » Pendant toute la première partie

de la nuit du 21 au 22 mars, Brissac parcourut la ville et les corps de garde qu'il avait postés « avec apparence de grands soins et inquiétudes ». Il eut quelque peine à se débarrasser de quelques officiers espagnols « que le duc de Féria lui avait donnés pour lui tenir compagnie dans ses rondes, avec ordre de se jeter sur lui et de le tuer au premier mouvement suspect; ils ne virent rien qui confirmàt leurs soupçons, et, à deux heures du matin, Brissac les ramena bien fatigués chez leur duc, où il les laissa. » Henri IV, parti le 21 mars de Senlis, où il avait réuni ses troupes, et arrivé vers minuit à Saint-Denis, se mit aussitôt en marche vers Paris. La nuit était sombre et orageuse ; le tonnerre grondait; la pluie était forte; le roi fut un peu en retard. Dès trois heures du matin, les politiques avaient pris les armes dans Paris et s'étaient rendus aux postes qui leur avaient été assignés. Brissac avait placé un corps de garde près du logement de l'ambassadeur d'Espagne, et ordonné à ses hommes de faire feu sur ceux qui essayeraient de sortir. Il était allé ensuite, de sa personne, avec le prévôt des marchands L'Huillier, à la Porte Neuve qu'il avait fait déboucher et garder. L'échevin Langlois en avait fait autant à la porte Saint-Denis. Le 22 mars, à quatre heures, le roi n'avait pas encore paru devant les remparts, ni personne pour lui. Langlois sortait de la porte, allait observer à quelque distance et rentrait de plus en plus impatient. Enfin, en quatre et cinq heures, un détachement de troupes royales, commandé par Vitry, parut devant la porte Saint-Denis, qui lui fut à l'instant ouverte. Le beau-frère de Brissac, Saint-Luc, arrivait en même temps à la Porte-Neuve avec un corps considérable. Les troupes du roi entrèrent dans Paris. Elles en occupèrent les divers quartiers, et ne rencontrèrent un peu de résistance que sur le quai de l'École, où un poste de lansquenets essaya de les arrêter; ils furent taillés en pièces ou jetés dans la rivière. Entre cinq et six heures, Henri IV, à la tête du dernier corps de troupes, traversa le pont-levis de la Porte-Neuve; Brissac, le prévôt L'Huillier, les échevins, plusieurs compagnies de bourgeois s'avancèrent au-devant de lui. Le roi embrassa Brissac, en lui passant son écharpe blanche autour du cou et l'appelant : « Monsieur le maréchal. » « Il faut rendre à César ce qui est à César, » dit Brissac, en engageant le prévôt des marchands à présenter au roi les clefs de la ville : « Oui, dit L'Huillier, il faut le lui rendre et non pas le lui vendre. » Le roi s'avança avec sa suite en parcourant la rue Saint-Honoré jusqu'au marché des Innocents et au pont Notre-Dame ; la foule grossissait à chaque

pas : « Laissez-les s'approcher, dit Henri ; ils sont affamés de voir un roi. » A chaque pas aussi, devant le moindre incident, le caractère d'Henri, sa bonté naturelle, spirituelle et aimable éclatait ; il demanda si son entrée avait rencontré quelque part quelque résistance ; on lui dit qu'une cinquantaine de lansquenets avaient été tués sur le quai de l'École : « Je donnerois bien volontiers cinquante mille écus, dit-il, pour pouvoir dire que j'ai pris Paris sans qu'il en coûtât la vie à un seul homme. » En marchant dans la rue Saint-Honoré, il vit un soldat qui prenait par force du pain chez un boulanger ; il courut sur lui, et voulut le frapper de son épée. En passant devant les *Innocents*, il vit à une fenêtre un homme qui le regardait en affectant de garder son bonnet sur la tête ; l'homme s'aperçut que le roi l'observait et se retira en fermant la fenêtre ; Henri dit : « Qu'on n'entre pas dans cette maison pour y fâcher ou y molester personne. » Il arriva devant Notre-Dame, suivi de cinq ou six cents hommes d'armes qui traînaient leurs piques « en signe de victoire volontaire de la part du peuple », disait-on. Il n'y eut quelque bruit et quelques attroupements hostiles que sur la rive gauche de la Seine, dans le quartier de l'Université, où les *Seize* essayèrent de réunir leurs partisans autour de la porte Saint-Jacques ; mais ils furent promptement dispersés par le peuple comme par les troupes royales. En sortant de Notre-Dame, Henri se rendit au Louvre, où il réinstalla la royauté. A dix heures, il était maître de toute la ville ; les quartiers Saint-Martin, du Temple et Saint-Antoine restaient seuls encore au pouvoir de trois mille soldats espagnols sous les ordres de leurs chefs, le duc de Féria et don Diego d'Ibarra. Rien n'eût été plus facile à Henri IV que de les faire expulser par ses troupes et par le peuple de Paris, qui demandait à finir la journée en exterminant les étrangers ; mais il était trop judicieux et trop prévoyant pour envenimer l'acharnement général en poussant la victoire au delà de la nécessité. Il fit dire aux Espagnols qu'ils eussent à ne pas bouger de leurs quartiers et à sortir de Paris dans le jour en promettant de ne plus porter les armes contre lui, en France. Ils acceptèrent avec empressement ces conditions. A trois heures de l'après-midi, ambassadeur, officiers et soldats évacuèrent Paris et prirent le chemin des Pays-Bas. Placé à une fenêtre au haut de la porte Saint-Denis, le roi assista à leur départ ; ils le saluèrent respectueusement en passant ; il leur rendit le salut en disant : « Allez, messieurs, recommandez-moi à votre maître ; mais n'y revenez plus. »

Après sa conversion au catholicisme, la prise de Paris fut le plus décisif des événements qui firent Henri IV vraiment roi de France. La soumission de Rouen suivit presque immédiatement celle de Paris, et l'année 1594 amena pour Henri une série de succès, militaires et civils, qui changèrent fort à son avantage la situation de la royauté comme l'état général du royaume. En Normandie, en Picardie, en Champagne, en Anjou, en Poitou, en Bretagne, dans l'Orléanais, en Auvergne, une multitude de villes importantes, le Havre, Honfleur, Abbeville, Amiens, Péronne, Montdidier, Poitiers, Orléans, Reims, Château-Thierry, Beauvais, Sens, Riom, Morlaix, Laval, Laon, rentrèrent au pouvoir du roi, les unes après des siéges, les autres par des arrangements pacifiques et personnels plus ou moins onéreux pour le trésor public, mais très-efficaces pour l'unité de la nation et de la monarchie. Dans le tableau qu'il dressa des dépenses de cette sorte, Sully les évaluait à trente-deux millions cent quarante-deux mille neuf cent quatre-vingt-une livres, équivalentes aujourd'hui, selon M. Poirson, à cent dix-huit millions de francs. La reddition de Paris « pour M. de Brissac, la ville même et autres particuliers employés en son traité, » figure dans cette somme totale pour un million six cent quarante-cinq mille quatre cents livres. Les acquisitions territoriales ne furent pas les seules conquêtes politiques de cette époque; quelques-unes des grandes institutions que les guerres de religion avaient disloquées, par exemple les Parlements de Paris et de Normandie, retrouvèrent leur unité et reprirent leur efficacité au profit de l'ordre, de la monarchie et de l'indépendance nationale; leurs arrêts contre la Ligue contribuèrent puissamment à sa ruine. Henri IV y prit une grande part autrement encore que par la guerre; il excellait dans l'art de séduire ou d'embarrasser ses ennemis vaincus. Après la soumission de Paris, les deux princesses de la maison de Lorraine qui y étaient restées, les duchesses de Nemours et de Montpensier, l'une mère et l'autre sœur du duc de Mayenne, se disposaient à aller rendre hommage au vainqueur; Henri les prévint et leur fit la première visite. Il traversait une salle où était exposé le portrait d'Henri de Guise; il s'arrêta et lui fit un salut très-courtois. La duchesse de Montpensier, qui l'avait si souvent maudit, n'hésita pas à lui témoigner son regret que « son frère Mayenne n'eût pas été là pour abaisser devant lui le pont-levis de la porte par laquelle il était entré dans Paris. — Ventre-saint-gris, dit le roi, il eût bien pu me faire attendre longtemps; je ne serais pas arrivé si matin. » Il savait

que la duchesse de Nemours avait souhaité la paix, et comme elle laissait percer quelque chagrin de n'avoir pu y déterminer ses fils et petits-fils : « Madame, lui dit-il, il est encore temps s'ils veulent. » Dès la fin de 1594, il porta la désorganisation dans la maison de Lorraine en donnant le gouvernement de la Provence au jeune duc Charles de Guise, fils du Balafré, qui s'empressa de l'accepter, et il préparait dès lors, par l'entremise du président Jeannin, sa réconciliation avec Mayenne, qu'il accomplit à la fin de 1595.

On touchait à la fin de cette année heureuse et glorieuse. Le 27 septembre, entre six et sept heures du soir, un déplorable incident vint, pour la seconde fois, rappeler à Henri IV le côté faible de sa situation. Il revenait de Picardie et recevait sa cour à l'hôtel de Schomberg, derrière le Louvre. Jean Chastel, jeune homme de dix-neuf ans, fils d'un marchand de drap de la Cité, se glissa parmi les visiteurs, réussit à s'approcher du roi, et le frappa d'un coup de couteau au moment où il se baissait pour embrasser et relever François de la Grange, sieur de Montigny, agenouillé devant lui. Le coup, dirigé, vers la gorge du roi, lui fendit seulement la lèvre supérieure et lui brisa une dent. « Je suis blessé! » dit le roi. Jean Chastel, après avoir jeté son couteau, était resté à sa place, immobile et troublé. Personne ne le connaissait. Montigny, selon les uns, le comte de Soissons, selon d'autres, qui se trouvait près de lui, mit la main sur lui en disant : « Voilà l'assassin ; c'est lui ou moi. » Henri IV, toujours enclin à l'indulgence, écarta le soupçon et allait donner l'ordre de laisser aller ce jeune homme, quand le couteau, trouvé à terre près de Chastel, devint un indice formel. Chastel fut interrogé, fouillé, puis remis au grand prévôt de l'hôtel, qui le fit conduire en prison au For-l'Évêque. Il nia d'abord, mais reconnut bientôt son action, regrettant d'avoir manqué son coup et se disant prêt à recommencer pour son salut et celui de la religion. Il déclara qu'il avait été élevé chez les jésuites de la rue Saint-Jacques, et donna de longs détails sur l'éducation qu'il y avait reçue et les maximes qu'il y avait entendues. Le bruit de son crime et de ses révélations se répandit immédiatement dans Paris et excita une émotion passionnée. Le peuple remplit les églises et rendit grâces à Dieu d'avoir préservé le roi. Les bourgeois prirent les armes et se réunirent dans leurs corps de garde. La multitude se porta à la rue Saint-Jacques, sur le collége des jésuites, avec de violentes menaces. Le roi et le parlement y envoyèrent main-forte; le conseiller en la grand'chambre, Brizard,

capitaine du quartier, fit emmener les pères et les mit en sûreté dans sa propre maison. Le procès fut instruit avec lenteur et modération ; il constata que Jean Chastel avait entendu répéter souvent dans son collége « qu'il était loisible de tuer les rois, même le roi régnant, quand ils n'étaient pas dans l'Église ni approuvés par le pape. » L'accusé soutint formellement cette maxime, qu'on trouva écrite et développée de sa main dans un mémoire saisi chez son père : « Fallait-il donc, dit Henri IV en riant, que les jésuites fussent convaincus par ma bouche? » Jean Chastel fut condamné au plus cruel supplice, et il le subit le 29 décembre 1594, aux flambeaux, devant le portail de Notre-Dame, sans donner aucune marque de repentir. Sa mère et ses sœurs furent mises en liberté. Son père, ancien ligueur, avait connu son projet et l'en avait détourné, mais sans rien faire pour y mettre obstacle ; il fut banni du royaume pour neuf ans et de Paris à perpétuité. Sa maison fut rasée, et sur l'emplacement on éleva une pyramide portant inscrit l'arrêt du parlement.

La procédure ne s'en tint pas là. Au commencement de cette même année et à la requête de l'Université de Paris, le parlement avait engagé une poursuite générale contre l'ordre des jésuites, ses maximes, ses tendances et son influence. Des débats solennels avaient eu lieu ; l'accusation et la défense s'étaient produites avec éloquence, et un arrêt de la cour avait ordonné qu'il serait sursis à prononcer. Plusieurs des magistrats les plus honorés, notamment le président Augustin de Thou, s'étaient prononcés contre cet arrêt, jugeant la question assez grave et assez urgente pour que le parlement se fît un devoir de statuer sur le fond. Lorsque la condamnation de Jean Chastel dut être prononcée, le président de Thou prit la parole : « Quand je donnais naguère mon avis, dit-il, dans l'affaire de l'Université et des jésuites, je n'espérais pas, à mon âge et avec mes infirmités, vivre encore assez pour assister au jugement que nous allons rendre aujourd'hui. C'est ce qui me porta, dans l'indignation que me causa le parti qu'on prenait alors, à me hâter d'ouvrir un avis auquel je reviens aujourd'hui avec beaucoup de joie. Dieu soit loué de nous avoir ménagé une occasion où nous n'avons lieu que de nous féliciter de ce que l'entreprise que nos ennemis méditaient contre l'État et contre la vie du roi a été sans succès, et qui prouve en même temps évidemment combien l'avis des gens de bien était dès lors beaucoup plus sage que celui des personnes qui, par une malheureuse politique, opinèrent pour la surséance! » Animée des

mêmes sentiments que le président de Thou, « la cour déclara les maximes soutenues au nom des jésuites téméraires, séditieuses, contraires à la parole de Dieu, sentant l'hérésie et condamnées par les saints canons; elle fit défense expresse de les enseigner en public ou en particulier, sous peine, pour les contrevenants, d'être traités comme coupables de lèse-majesté divine et humaine. Elle ordonna de plus que les prêtres du collége de la rue Saint-Jacques, leurs disciples et en général tous les membres de cette société, sortiraient de Paris et de toutes les villes où ils avaient des colléges trois jours après que cet arrêt leur aurait été notifié, et dans quinze jours hors du royaume, comme corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis du roi et de l'État. Faute par eux d'obéir, leurs biens, tant meubles qu'immeubles, seraient confisqués et employés en œuvres pies. La cour défendait en outre à tous les sujets du roi d'envoyer leurs enfants étudier chez les jésuites hors du royaume, sous peine d'être déclarés ennemis de l'État. » Cet arrêt fut rendu le 29 décembre 1594. Et comme pour bien constater le sens et la portée de cette législation, on en fit l'application immédiate à un père jésuite, Jean Guignard, natif de Chartres; on visita ses papiers et on y trouva écrites de sa main beaucoup de propositions et de provocations séditieuses comme celles-ci : « 1° Qu'on avait fait une grande faute, à la Saint-Barthélemy, de ne pas avoir ouvert la *veine basilique*, c'est-à-dire de n'avoir pas fait assassiner Henri IV et le prince de Condé, qui étaient du sang royal; 2° qu'on avait pu, et même qu'on avait dû transporter la couronne à une autre famille qu'à celle des Bourbons; 3° que le Béarnais, malgré sa prétendue conversion, devait se croire trop heureux si on se contentait de le raser et de le renfermer dans un couvent pour y faire pénitence; que si on ne pouvait lui ôter la couronne sans guerre, il fallait lui faire la guerre, et que si on n'était pas en état de lui faire la guerre, on devait se défaire de lui à quelque prix et de quelque manière que ce fût. » Pour avoir, non pas publié, mais pensé et écrit tout cela de sa main, et probablement l'avoir enseigné à ses disciples, le père Guignard fut obligé de se rétracter, et pendu ensuite en place de Grève le 7 janvier 1595.

La tâche des gens de bien et des esprits droits est plus grande et plus difficile de nos jours qu'elle ne l'était au seizième siècle, car nous avons à concilier les lois et les besoins de l'ordre moral et social avec des principes et des sentiments bien plus larges en fait de droit et de

liberté que ne l'étaient ceux du président Augustin de Thou et des respectables magistrats de son temps.

C'était une des qualités éminentes d'Henri IV qu'aucun événement, heureux ou malheureux, n'altérait la rectitude de son jugement, et qu'il était aussi étranger à l'illusion ou à l'enivrement dans la bonne fortune qu'au découragement dans la mauvaise. Il savait voir, en tout cas, les choses telles qu'elles étaient réellement, et apprécier à leur juste valeur les forces qu'elles apportaient ou les difficultés qu'elles suscitaient à son gouvernement. Il comprit sur-le-champ toute l'importance qu'avait pour lui la soumission de Paris, et quel changement devait amener dans sa conduite celui qui en résultait dans sa situation. Ni quelques succès locaux des Espagnols sur quelques points de son royaume, ni les efforts de Mayenne pour ranimer la Ligue en décadence, ni la tentative d'assassinat de Jean Chastel ne troublèrent un moment sa confiance dans son progrès, et ne le firent hésiter sur l'attitude nouvelle qu'il avait à prendre. Il écrivit, le 17 décembre 1594, aux états d'Artois et de Hainaut : « Je n'ai manqué jusqu'ici ni de cœur ni de forces pour repousser les injures qu'on m'a faites et pour faire retomber sur le roi d'Espagne et sur ses sujets les maux dont il était l'auteur. Mais quelque justes que fussent les raisons que j'avais de lui déclarer la guerre, des motifs plus puissants, et qui regardaient l'intérêt de toute la chrétienté, m'en avaient empêché. Aujourd'hui que les principaux chefs des factieux sont rentrés dans le devoir et se sont soumis à mes lois, Philippe continue toujours ses intrigues pour fomenter les troubles dans le cœur de mon royaume. Après y avoir mûrement réfléchi, j'ai jugé qu'il était temps que j'agisse. Cependant, comme je ne puis oublier l'amitié que mes ancêtres ont toujours eue pour votre pays, je n'ai vu qu'avec douleur que, bien que vous n'ayez aucune part aux injustices de Philippe, c'est sur vous que vont tomber les premiers coups d'une guerre si terrible, et j'ai cru devoir vous avertir de mon dessein avant de l'exécuter. Si vous pouvez obtenir du roi d'Espagne qu'il retire l'armée qu'il fait lever sur la frontière, et qu'il ne donne à l'avenir aucune protection aux rebelles de mon royaume, je ne lui déclarerai point la guerre, pourvu que j'aie des preuves certaines de vos bonnes intentions, et que vous m'en donniez des assurances raisonnables avant le 1er janvier de l'année prochaine[1]. »

[1] *Lettres missives de Henri IV*, p. 280. — De Thou, *Histoire universelle*, t. XII, p. 328–342.

Portées à Arras par un trompette du roi, ces lettres ne reçurent aucune réponse. Les états de Flandre réunis à Bruxelles, un peu plus hardis que ceux d'Artois et de Hainaut, exprimèrent en vain au gouverneur espagnol leurs plaintes et leurs vœux pour la paix; pendant deux mois, Henri IV n'en entendit pas parler. Philippe II persista dans son hostilité active, et continua à ne donner au roi de France que le titre de *prince de Béarn.* Le 17 janvier 1595, Henri, exécutant ce qu'il avait annoncé, déclara formellement la guerre au roi d'Espagne, défendit à ses sujets d'avoir avec lui ou ses alliés aucun commerce, et leur ordonna de lui faire la guerre à l'avenir comme il s'obstinait à la faire à la France.

Cette habile et digne résolution ne fut pas approuvée par Rosny, déjà le premier des conseillers d'Henri IV, quoiqu'il ne se fût pas encore élevé, dans le gouvernement ni peut-être dans l'intime confiance du roi, au rang supérieur qu'il atteignit par l'éminence de ses services et par la courageuse sincérité de son dévouement. Dans ses *Œconomies royales*, il attribue à des influences intéressées, anglaise et hollandaise, cette déclaration de guerre à Philippe II, « à laquelle, dit-il, le roi se laissa emporter contre ses propres sentiments. » Ce fut bien selon ses propres sentiments et par sa libre volonté qu'agit Henri IV dans cette importante décision ; il avait l'esprit politique plus grand, plus inventif et plus sagace que n'étaient l'esprit d'ordre administratif, le ferme bon sens et la sollicitude financière de Rosny. Déclarer spontanément la guerre à Philippe II après la capitulation de Paris et la conquête des trois quarts de la France, c'était proclamer que la Ligue se mourait, qu'il n'y avait plus de guerre civile en France, et que son roi n'avait plus à se préoccuper que de la guerre étrangère. S'allier, pour la guerre étrangère, avec les souverains protestants d'Angleterre, de Hollande et d'Allemagne, contre le patron exclusif et absolutiste du catholicisme, c'était, de la part d'un roi naguère protestant mais devenu résolûment catholique, séparer hautement la politique de la religion, et servir les intérêts temporels de l'État français en s'en remettant au chef spirituel de l'Église pour le soin des affaires de la foi. Henri IV trouvait en outre, dans cette conduite, l'avantage de rendre possible et naturel l'acte important qu'il préparait dès lors, et dont je parlerai tout à l'heure, l'édit de Nantes en faveur des protestants, cette charte de la tolérance religieuse et de ses garanties, en attendant l'avénement de la liberté religieuse et de ses droits, ce principe aujourd'hui fonda-

mental de notre ordre moral et social. Tels furent les grands et précurseurs instincts d'Henri IV lorsque, le 17 janvier 1595, il déclara officiellement à Philippe II une guerre que Philippe n'avait pas cessé un moment de lui faire

La lutte ainsi solennellement engagée entre la France et l'Espagne dura trois ans et trois mois, du 17 janvier 1595 au 1er mai 1598, depuis la déclaration de guerre d'Henri IV jusqu'à la paix de Vervins, qui ne précéda que de quatre mois et treize jours la mort de Philippe II et la fin de la prépondérance de l'Espagne en Europe. Je n'ai garde de suivre pas à pas le cours de cette lutte monotone et chargée de faits qui ont eu leur importance pour les contemporains, mais qui ne méritent pas la résurrection historique. Je n'en veux retracer que les incidents où l'histoire de France est intéressée et qui font bien connaître le caractère d'Henri IV, l'efficacité de son gouvernement, et le rapide progrès de sa grandeur en Europe en face de la décadence lente de son rival.

Quatre mois et demi après la déclaration de guerre, et dans la campagne engagée en Bourgogne entre les Français et les Espagnols, le 5 juin 1595, près de Fontaine-Française, gros bourg à quelques lieues de Dijon, eut lieu une rencontre qui, sans aboutir à une bataille générale, fut un événement grave et agit si vivement sur les esprits qu'elle détermina des résultats politiques plus graves que leur cause occasionnelle. Henri IV voulut aller reconnaître lui-même les approches de Dijon, vers lequel les ennemis marchaient. Il s'avança, avec cent cinquante hommes d'armes environ et autant d'arquebusiers à cheval jusque près du bourg de Saint-Seine; de là il envoya le marquis de Mirebeau avec cinquante ou soixante chevaux pour « aller, dit Sully, prendre langue des ennemis, » et il se mit lui-même sur les pas de son lieutenant, marchant en simple capitaine de chevau-légers, avec dessein de mieux reconnaître l'assiette du pays pour y prendre ses avantages si les armées avaient à s'affronter. Mais il n'eut pas fait plus d'une lieue de chemin qu'il vit revenir Mirebeau plus vite que le pas et un peu en désordre, lequel lui dit qu'il avait été chargé brusquement par un gros de trois ou quatre cents chevaux qui ne lui avaient pas donné loisir d'étendre sa vue comme il l'eût désiré, et qu'il croyait que toute l'armée du connétable de Castille marchait en corps pour venir se loger au bourg de Saint-Seine. » Le maréchal de Biron, qui rejoignait le roi en ce moment même, offrit d'aller voir les ennemis et d'en rap-

porter des nouvelles certaines; à peine avait-il fait mille pas qu'il découvrit, sur le haut d'une petite vallée, quelque soixante chevaux arrêtés là comme s'ils eussent été en garde; il les chargea, les culbuta, et arrivé à leur place, il découvrit toute l'armée espagnole marchant en ordre de bataille et poussant devant elle une centaine de chevaux du roi, qui fuyaient en désordre. Biron s'arrêta et fit ferme à l'approche des ennemis; mais il fut poussé lui-même de plusieurs côtés, et chargé si impétueusement qu'il fut contraint de passer à la retraite, laquelle se changea bientôt en une espèce de fuite, avec quelques coups d'épée sur les oreilles. Il arriva ainsi jusqu'à la vue du roi, qui détacha aussitôt cent chevaux pour soutenir Biron et arrêter les fuyards; mais la petite troupe de secours eut le même sort que ceux qu'elle allait soutenir; elle fut renversée et menée battant jusqu'au roi, qui se vit tout à coup sept ou huit cents chevaux sur les bras, sans compter l'armée ennemie qu'on pouvait déjà entrevoir à distance. Bien loin de s'étonner, le roi, « prenant, dit Sully, accroissement de jugement et de courage dans la grandeur du péril, » appela à lui tous les siens, les forma en deux troupes de cent cinquante chevaux chacune, donna l'une à M. de la Trémoille en lui prescrivant d'aller charger d'un côté la cavalerie espagnole, se mit lui-même à la tête de la seconde troupe, et les deux charges des Français furent « tant furieuses et tant opiniâtrées, » dit Sully, le roi se mêlant dans le plus âpre combat et servant d'exemple aux plus hardis, « que les escadrons espagnols étonnés se renversèrent les uns sur les autres, et se retirèrent comme en demi-route jusque sur le gros de l'armée de Mayenne, qui, voyant accourir à l'aide du roi quelques-uns de ses plus vaillants officiers avec sept ou huit cents chevaux, crut que toute l'armée royale était là; et craignant d'attaquer ces gens si déterminés qu'il venait d'éprouver, il mit lui-même ses troupes en retraite, Henri les poursuivant toujours jusqu'à ce qu'il leur eut fait repasser la Saône au-dessous de Gray, laissant la Bourgogne à sa discrétion. »

Je ne reproduis qu'en l'abrégeant le récit de cette brillante rencontre tel que je le trouve dans les *Œconomies royales* de Sully[1], qui y était présent et prit vivement part au combat. Je ne veux pas me refuser le plaisir de citer textuellement le récit d'Henri IV lui-même, qui en rendit compte quatre jours après à sa sœur Catherine et au connétable Anne

[1] T. II, p. 377-387.

de Montmorency. Il écrivit le 8 juin 1595, de Dijon, à ce dernier : « Je fus averti que le connétable de Castille, accompagné du duc de Mayenne, passait la rivière de Saône avec son armée pour venir secourir le château de cette ville. Je montai à cheval le jour d'après, suivi de mon cousin le maréchal de Biron et de sept à huit cents chevaux, pour aller sur les lieux reconnaître son dessein. Dont il est advenu que, voulant prendre un même logis sans avoir avis certain l'un de l'autre, nous nous sommes rencontrés plus tôt que nous n'espérions, et de si près que mon dit cousin le maréchal, qui menait la première troupe, a été contraint de charger ceux qui s'étaient avancés, et moi de le soutenir. Mais notre désavantage a été que toutes nos troupes n'étaient pas encore arrivées et jointes à moi, car je n'avais que deux à trois cents chevaux, au lieu que les ennemis avaient toute leur cavalerie ensemble, qui en faisait plus de mille à douze cents dressés par escadrons et en ordre de combattre. Toutefois mon dit cousin ne les marchanda point, et voyant qu'ils le renversaient, pour être la partie trop mal faite, j'en voulus être et m'en mêlai si avant et si heureusement, grâces à Dieu, avec ce qui me suivait, que nous les avons mis en route. Mais je vous assure que ce n'a pas été de la première charge, car nous en avons fait plusieurs ; et si j'eusse eu avec moi le reste de mes forces, j'eusse sans doute défait toute leur cavalerie, et peut-être leurs gens de pied qui étaient en bataille derrière les autres, ayant à leur tête ledit connétable de Castille. Mais nos forces étaient si inégales que je ne pus faire autre chose que de faire fuir ceux qui ne voulaient combattre, après avoir taillé en pièces les autres, comme nous avons fait ; où je puis vous dire, mon cousin, que mon dit cousin le maréchal de Biron et moi avons bien mené les mains. Il y a été blessé à la tête d'un coup de coutelas, à la seconde charge, car lui et moi n'avions rien que nos cuirasses, pour n'avoir eu loisir de nous armer davantage, tant nous fûmes surpris et pressés. Toutefois mon dit cousin ne laissa pas, après sa blessure, de retourner à la charge encore par deux ou trois fois, comme je fis de mon côté. Enfin nous avons si bien fait que le champ et leurs morts nous sont demeurés, au nombre de cent ou six-vingts, et autant de prisonniers de toute qualité. Dont ledit connétable de Castille a pris tel effroi qu'il a aussitôt repassé la Saône ; et m'a-t-on rapporté que ce n'a pas été sans reprocher au duc de Mayenne qu'il l'avait abusé parce qu'il ne lui avait dit ma venue en ce pays. »

La veille, 7 juin, Henri avait écrit à sa sœur Catherine de Bourbon :

« Ma chère sœur, tant plus je vais en avant, tant plus j'admire la grâce que Dieu me fit au combat de lundi dernier, où je pensais n'avoir défait que douze cents chevaux; mais il en faut compter deux mille. Le connétable de Castille y était en personne, avec le duc de Mayenne, qui m'y virent et m'y connurent fort bien. Ils m'ont envoyé demander tout plein de leurs capitaines italiens et espagnols, lesquels n'étaient point prisonniers. Il faut qu'ils soient des morts qu'on a enterrés, car je demandai le lendemain qu'ils le fussent. Beaucoup de nos jeunes gentilshommes, me voyant partout avec eux, ont fait feu dans cette rencontre, et y ont montré beaucoup de courage; entre lesquels j'ai rencontré Gramont, Termes, Boissy, la Curée et le marquis de Mirebeau, qui fortuitement s'y trouvèrent sans autres armes que leurs hausse-col et gaillardets, et firent merveille. Il y en eut d'autres qui ne firent pas si bien, et beaucoup qui firent très-mal. Ceux qui ne s'y sont pas trouvés y doivent avoir du regret, car j'ai eu affaire de tous mes bons amis, et je vous ai vue bien près d'être mon héritière[1]. »

Ce combat si imprévu de Fontaine-Française et la présence d'esprit, le ferme coup d'œil, le brillant élan d'Henri IV commencèrent glorieusement cette longue guerre. On en racontait, on en recherchait curieusement les détails; on était surtout frappé de l'attention sympathique qu'au milieu de la lutte le roi portait sur tous ses compagnons d'armes soit pour les diriger, soit pour les avertir du danger : « Au plus fort du combat, dit l'historien contemporain Pierre Matthieu, prenant Mirebeau par le bras, Henri lui dit : « Charge là! » ce qu'il fit, et cette troupe commença de s'éclaircir et s'écarter. » Un moment après, voyant un gendarme ennemi qui se lançait sur les nôtres, Henri jugea que le coup allait porter sur Guilbert de la Curée, vaillant et pieux seigneur catholique, qu'il appelait familièrement *Monsieur le Curé*, et il lui cria de loin : « Garde, la Curée! » ce qui l'avertit et lui sauva la vie. Les plus rudes guerriers étaient émus de cette sollicitude fraternelle du roi et s'attachaient à lui avec un dévouement passionné.

Ce fut à Rome et dans une question ecclésiastique que la ferme politique d'Henri IV, son renom d'habileté comme de vaillance et la glorieuse rencontre de Fontaine-Française portèrent leurs premiers fruits. J'ai déjà parlé du refus formel que le roi avait essuyé de la part du pape Clément VIII, en janvier 1594, lorsqu'il lui avait fait demander, par

[1] *Lettres missives de Henri IV*, t. IV, p. 363-369; dans la *Collection des documents inédits sur l'histoire de France*.

l'ambassade extraordinaire du duc de Nevers, la confirmation de l'absolution que lui avaient accordée les évêques français après sa conversion au catholicisme à Saint-Denis et son sacre à Chartres. Malgré son refus, le pape avait fait indirectement dire aux agents royaux de ne pas se décourager, et le plus habile d'entre eux, Arnaud d'Ossat, était resté à Rome chargé de cette délicate et obscure mission. Lorsque Clément VIII vit le gouvernement d'Henri IV s'affermir et grandir de jour en jour, Paris rentré en son pouvoir, la Ligue battue et l'Église gallicane soutenue dans ses maximes par la magistrature française, la crainte du schisme devint sérieuse à Rome, et le pape fit insinuer à Henri par le cardinal de Gondi que, s'il lui envoyait de nouveaux ambassadeurs, ils pourraient être favorablement écoutés. Arnaud d'Ossat avait acquis à la cour de Rome une véritable considération, et s'était préparé avec beaucoup d'art à profiter des bonnes chances si elles se présentaient. Villeroi, brouillé avec la Ligue, était devenu le ministre des affaires étrangères d'Henri IV, et obtenait à Rome quelque confiance en retour du bon vouloir qu'il témoignait à la papauté. De l'avis sans doute de son conseiller, le roi ne fit point de bruit officiel, n'envoya point de brillante ambassade; d'Ossat reprit tranquillement la négociation, la conduisit seul de la fin de 1594 au printemps de 1595; quand un nouvel envoyé fut choisi pour la mener à son terme, ce ne fut point un grand seigneur, mais un savant ecclésiastique, l'abbé Jacques du Perron, dont Henri IV avait déjà, lors de sa conversion, éprouvé l'habile dévouement et qu'il venait de nommer évêque d'Évreux. Même quand du Perron eut été désigné pour aller à Rome demander l'absolution que sept ou huit mois auparavant Clément VIII avait refusée, il ne se pressa point de s'y rendre, et les lettres de d'Ossat font entrevoir qu'on l'y attendait avec quelque impatience. Il y arriva le 12 juillet 1595, et de concert avec d'Ossat, il présenta au pape la requête du roi, qui sollicitait la bénédiction papale, son absolution de toute censure et sa complète réconciliation avec l'Église romaine. Clément VIII réunit le 2 août son consistoire, où se rendirent tous les cardinaux, sauf deux partisans de l'Espagne, qui s'excusèrent sous prétexte de santé. Des pourparlers s'engagèrent sur la rédaction du décret qui devait précéder l'absolution. Le pape aurait bien voulu y faire insérer deux clauses : l'une, pour révoquer comme nulle et sans effet l'absolution qu'avaient déjà donnée les évêques français au roi lors de sa conversion; l'autre, pour que l'absolution accordée par le pape fût en même temps considérée comme la

réhabilitation d'Henri IV dans ses droits à la couronne, dont on voulait qu'il fût dit déchu par l'excommunication et les censures de Sixte-Quint et de Grégoire XIV, que cette absolution devait lever. Les deux négociateurs français repoussèrent ces deux tentatives et maintinrent fermement la complète indépendance de la souveraineté temporelle du roi et l'intervention de l'épiscopat français dans son absolution. Clément VIII était un pape judicieux et prudent; il n'insista pas. L'absolution fut solennellement prononcée le 17 septembre 1595 par le pape lui-même, du haut d'une estrade élevée dans la place de Saint-Pierre et en présence de la population. Les portes de l'église furent ouvertes et un *Te Deum* chanté. Une grande cérémonie eut lieu aussitôt après dans l'église de Saint-Louis des Français. Rome fut illuminée pendant trois jours, et, le 7 novembre suivant, un messager du pape partit pour Paris porteur de la bulle d'absolution rédigée dans les termes convenus.

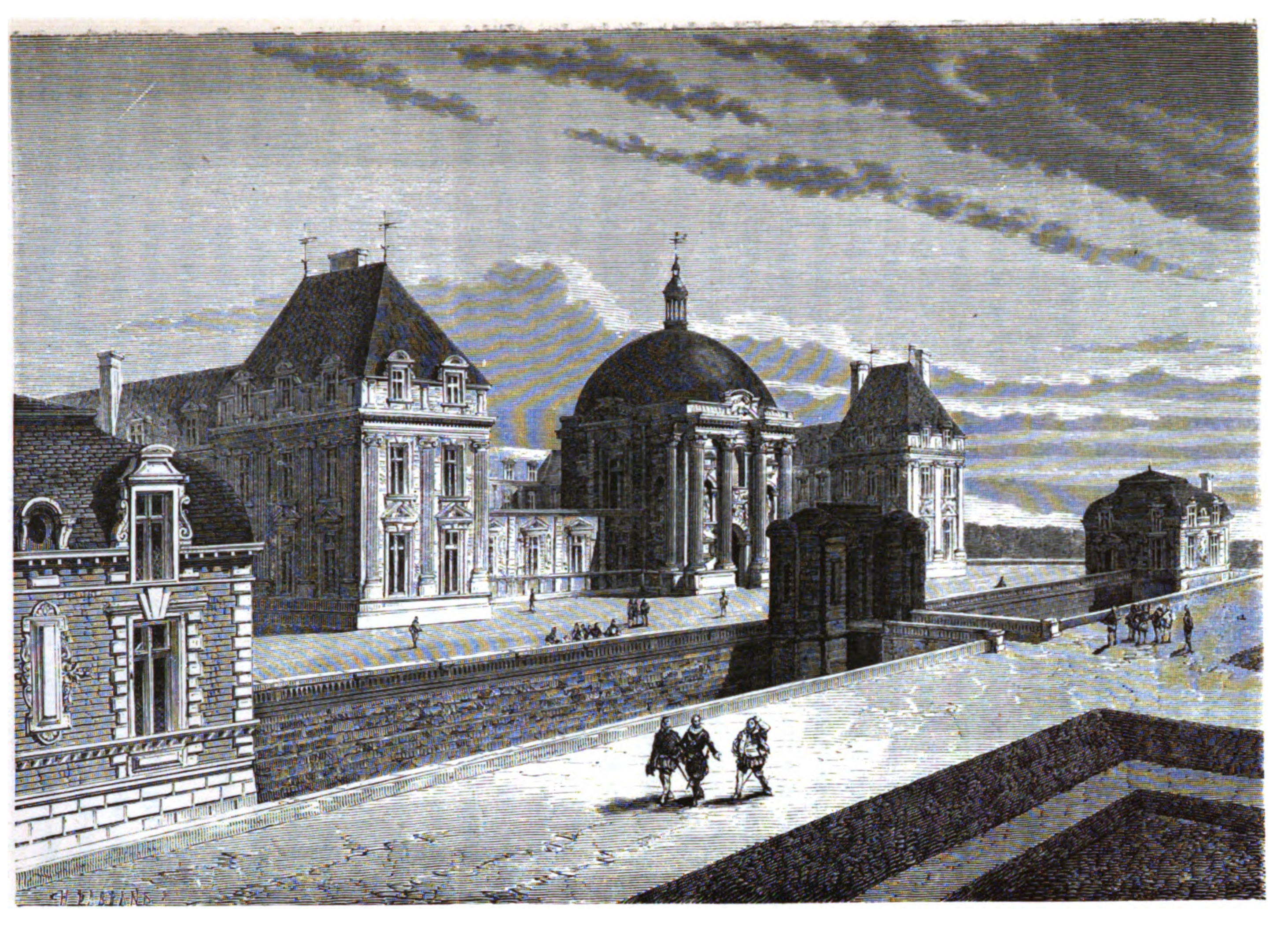
Une autre réconciliation, moins solennelle mais de grande importance, celle du duc de Mayenne avec Henri IV, s'accomplit huit jours après l'absolution prononcée par le pape. Depuis que la guerre civile, continuée par les restes de la Ligue en décadence, n'était plus qu'un auxiliaire honteux de la guerre étrangère entre la France et l'Espagne, Mayenne en était, dans son âme, triste et dégoûté. La rencontre de Fontaine-Française lui fournit une occasion d'éclater; il se brouilla, dès le lendemain, avec le connétable de Castille don Fernand de Velasco, qui ne voulut pas suivre ses conseils, et il entra aussitôt en négociation secrète avec le roi. Henri écrivit de Lyon à du Plessis-Mornay, le 24 août 1595 : « Le duc de Mayenne m'a demandé qu'il lui fût donné trois mois pour avertir les ennemis de sa délibération afin de les convier à me reconnaître et servir comme lui. Ce faisant, il a aussi accordé de s'obliger dès à présent à me reconnaître et servir, quoi que ses amis fissent. » Le 23 septembre suivant, Henri IV, encore à Lyon, manda à M. de la Châtre : « Je vous envoie les articles d'une trêve générale que j'ai accordée au duc de Mayenne sur l'instance qu'il m'en a faite et l'assurance qu'il m'a donnée de la faire recevoir et observer par tous ceux qui font encore la guerre en mon royaume, sous son nom ou celui de la Ligue. » Cette trêve fut, en effet, conclue par un traité préliminaire signé à Châlons et en vertu duquel Mayenne ordonna à ses lieutenants de rendre au roi la citadelle de Dijon. La négociation continua et, en janvier 1596, un édit royal, signé à Folembray, près de Laon, régla, en trente et un articles et quelques articles secrets, les conditions de la

paix entre le roi et Mayenne. Le roi lui accordait, à lui et à ses partisans, amnistie pleine et entière pour le passé, plus trois places de sûreté pour six ans et diverses sommes qui, soit pour l'acquittement de ses dettes, soit pour assurer dans l'avenir sa fortune, s'élevèrent à 3,580,000 livres de l'époque (12,888,000 francs de nos jours). Le parlement de Paris trouva ces conditions exorbitantes, et ne consentit à enregistrer l'édit que le 9 avril 1596, après trois lettres de jussion du roi. Henri IV exprima noblement, dans les considérants de l'édit, les motifs politiques de ses généreuses dispositions ; après avoir rappelé sa réconciliation récente avec le pape : « Notre œuvre, dit-il, n'eût pas été parfaite ni la paix entière si notre très-cher et très-amé cousin le duc de Mayenne, chef de son parti, n'eût suivi le même chemin, comme il s'est résolu de faire sitôt qu'il a vu que notre saint-père avait approuvé notre réunion. Cela nous a mieux fait sentir qu'auparavant le but de ses actions, recevoir et prendre en bonne part ce qu'il nous a remontré du zèle qu'il a eu pour la religion, et louer l'affection qu'il a montrée à conserver le royaume en son entier, duquel il n'a fait ni souffert le démembrement lorsque la prospérité de ses affaires semblait lui en donner quelque moyen ; et ce qu'il n'a pas voulu faire non plus depuis qu'étant affaibli il a mieux aimé se jeter entre nos bras que de s'attacher à d'autres remèdes qui pouvaient encore faire durer la guerre longuement, au grand dommage de notre peuple. C'est ce qui nous a fait désirer de reconnaître sa bonne volonté, de l'aimer et traiter à l'avenir comme notre bon parent et fidèle sujet [1]. »

A sa profonde et équitable appréciation des conduites humaines Henri IV savait joindre la bonne grâce et le charme inattendu des procédés familiers. Après avoir signé l'édit de Folembray, il était venu se reposer à Monceaux. Mayenne vint l'y trouver le 31 janvier 1596. Je ne veux rien ajouter ni retrancher au récit qu'a fait Sully de leur entrevue : « Le roi, s'étant avancé vers Mayenne, l'embrassa par trois fois, l'assurant qu'il était le bienvenu et qu'il l'embrassait d'aussi bon cœur que si jamais rien ne se fût passé entre eux. M. de Mayenne mit un genou en terre, lui embrassa la cuisse, l'assura de sa très-humble servitude et sujétion, disant qu'il se reconnaissait grandement son obligé, tant pour l'avoir remis avec tant de douceur, de bonté et de gratifications particulières dans son devoir que pour l'avoir délivré de l'arro-

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 349.

gance espagnole et des cautèles et ruses italiennes. Puis le roi, l'ayant fait lever et embrasser encore une fois, lui dit qu'il ne doutait nullement de sa foi ni de sa parole, car un homme de bien et d'un brave courage n'avait rien de si cher que l'observation d'icelle. Lors il le prit par la main et se mit à le promener à fort grands pas, lui montrant ses allées et contant tous ses desseins et les beautés et accommodements de cette maison. M. de Mayenne, qui était incommodé d'une sciatique, le suivait au mieux qu'il pouvait, mais d'assez loin, traînant une cuisse après, fort pesamment. Ce que voyant le roi, et qu'il était grandement rouge, échauffé et soufflait à la grosse haleine, il se tourna vers Rosny qu'il tenait par l'autre main, et lui dit à l'oreille : « Si « je promène encore longtemps ce gros corps ici, me voilà vengé sans « grand'peine de tous les maux qu'il nous a faits, car c'est un homme « mort. » Et là-dessus, s'étant arrêté, le roi lui dit : « Dites le vrai, « mon cousin, je vais un peu vite pour vous ; et je vous ai par trop tra- « vaillé. — Par ma foi, Sire, dit M. de Mayenne en frappant de sa main « sur son ventre, il est vrai ; je vous jure que je suis si las et si hors « d'haleine que je n'en peux plus. Si vous eussiez continué à me pro- « mener ainsi vite, car l'honneur et la civilité ne me permettaient pas « de vous dire : « C'est trop, » et encore moins de vous quitter, je crois « que vous m'eussiez tué sans y penser. » Lors le roi l'embrassa, lui frappa de la main sur l'épaule, et lui dit avec une face riante, un visage ouvert et lui tendant la main : « Allons, touchez là, mon cou- « sin, car, pardieu, voilà tout le mal et le déplaisir que vous recevrez « jamais de moi ; de cela vous en donné-je ma foi et ma parole de bon « cœur, lesquelles je ne violai et ne violerai jamais. — Pardieu, sire, « répondit M. de Mayenne en lui baisant la main et faisant ce qu'il pou- « vait pour mettre un genou en terre, je le crois ainsi, et toutes les « autres choses généreuses qui se peuvent espérer du meilleur et plus « brave prince de notre siècle. Aussi m'avez-vous dit cela d'un si franc « courage et avec une si bonne grâce que mes ressentiments et mes « obligations en sont redoublés de moitié. Et pourtant vous juré-je de- « rechef, Sire, par le Dieu vivant, sur ma foi, mon honneur et mon sa- « lut, que je vous serai toute ma vie loyal sujet et fidèle serviteur ; je « ne vous manquerai ni ne vous abandonnerai jamais ; ni n'aurai de « vie, ni désirs ni desseins d'importance qui ne soient suggérés par « Votre Majesté même ; ni n'en reconnaîtrai jamais en d'autres, fussent- « ils mes propres enfants, que je ne m'y oppose formellement et ne



LE CHATEAU DE MONCEAUX

« vous en donne avis aussitôt. — Or sus, mon cousin, repartit le roi, « je le crois; et afin que vous me puissiez aimer et servir longuement, « allez vous reposer, rafraîchir et boire un coup au château. J'ai du « vin d'Arbois en mes offices dont je vous enverrai deux bouteilles, car « je sais bien que vous ne le haïssez pas. Et voilà Rosny que je vous « baille pour vous accompagner, faire l'honneur de la maison et vous « mener en votre chambre : c'est un de mes plus anciens serviteurs, « et un de ceux qui ont reçu le plus de joie de voir que vous me vou- « liez aimer et servir de bon cœur[1]. »

Mayenne tint parole : depuis l'édit de Folembray, il vécut quatorze ans auprès d'Henri IV, auquel il ne survécut que seize mois[2], et pendant tout ce temps il lui fut loyal et fidèle, ne lui donnant jamais que de bons conseils et lui rendant quelquefois d'utiles services. Rare exemple d'un chef de parti complétement éclairé et apaisé par l'expérience ; elle le dégoûta du fanatisme, de la faction, de la guerre civile et de la complicité avec l'étranger. Il a été le moins brillant, mais le plus sensé, le plus honnête et le plus Français des Guise. Henri IV, gravement malade à Fontainebleau en 1608, le recommanda à la reine Marie de Médicis comme l'un des hommes qu'il importait le plus d'appeler dans les conseils de l'État; et à l'approche de la mort, Mayenne, las et infirme au sein du repos, put tenir consciencieusement, à ceux qui l'entouraient, ce grand et chrétien langage : « Ce n'est pas chose nouvelle de savoir que je dois mourir; principalement depuis douze ans ma vie languissante et douloureuse m'en fait faire l'apprentissage. Mes maux m'ont tellement apprivoisé la mort que je l'attends plutôt que je ne la redoute; heureux d'avoir un si long délai pour apprendre à bien mourir et à me dépêtrer des choses qui m'ont autrefois éloigné de cette science. Heureux de me voir mourir entre les miens, et terminer par une mort paisible les douleurs et les misères de ma vie. J'ai autrefois cherché la mort parmi les armes; mais j'aime mieux, pour le salut de mon âme, la trouver et l'embrasser dans mon lit que si je l'eusse rencontrée dans les batailles, pour la gloire du monde. »

Je reviens à Henri IV. Depuis sa déclaration de guerre à Philippe II, il avait gagné beaucoup de terrain. Il avait glorieusement combattu, de sa personne, et vaincu les Espagnols à Fontaine-Française. Il avait obtenu du pape Clément VIII la complète et solennelle absolution qui lui

[1] *Œconomies royales*, t. III, p. 7-10

[2] Il mourut le 4 octobre 1611. Henri IV avait été assassiné par Ravaillac le 13 mai 1610.

avait été refusée l'année précédente. Mayenne s'était soumis à lui et sa soumission avait été la mort de la Ligue. Quelques revers militaires se mêlèrent à ces succès politiques. Du 25 juin 1595 au 10 mars 1597, les armées espagnoles prirent, en Picardie et dans l'Artois, le Catelet, Doullens, Cambrai, Ardres, Ham, Guines et deux villes plus importantes, Calais, toujours l'objet de l'ambition anglaise et des offres de la reine Élisabeth à qui pourrait la lui livrer, et Amiens, une des clefs de la France sur sa frontière du Nord. Ces échecs n'étaient pas sans compensation. Henri bloqua et prit la place forte de la Fère; il reprit Amiens après une lutte de six mois. Un complot espagnol pour s'emparer de Marseille échoua; le jeune duc de Guise, qu'Henri avait fait gouverneur de Provence, entra dans la ville aux cris de : *Vive le roi!* « C'est à présent que je suis roi! » s'écria Henri en en recevant la nouvelle, tant Marseille était déjà alors considérée comme la reine de la Méditerranée. Le duc d'Épernon, qui avait essayé de se faire de la Provence une principauté indépendante, fut forcé d'en sortir et de traiter avec le roi, toujours prêt à faire de bonnes conditions à ceux qui pouvaient lui rendre ou lui vendre quelque portion de son royaume. La France se reconstituait ainsi rapidement : « Depuis le mois de janvier 1596, la Bourgogne, des parties du Forez, de l'Auvergne, du Velay, la Provence entière, la moitié du Languedoc, la dernière ville du Poitou avaient été ramenées sous l'obéissance du roi. Le territoire français et l'unité nationale n'attendaient plus, pour être complétement rétablis, qu'une partie de la Bretagne et quatre villes de la Picardie encore occupées par les Espagnols[1]. »

Mais ces résultats n'étaient obtenus qu'à des prix énormes et avec des sacrifices d'argent, des emprunts, des impôts, des engagements de toute sorte qui laissaient le roi dans d'inextricables embarras et la France dans un état d'épuisement qu'aggravait encore la déplorable administration des finances publiques. Le 15 avril 1596, Henri IV écrivait d'Amiens à Rosny : « Mon ami, vous savez aussi bien que nul autre de mes serviteurs par quelles peines, travaux et fatigues il m'a fallu passer pour garantir ma vie et ma dignité contre tant de sortes d'ennemis et de périls. Néanmoins je vous jure que toutes ces traverses ne m'ont point tant affligé ni dépité l'esprit que je me trouve maintenant chagrin et ennuyé de me voir en de continuelles contradictions avec

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 159.

mes plus autorisés serviteurs, officiers et conseillers d'État lorsque je veux entreprendre de rétablir ce royaume en sa plus grande splendeur et soulager mes pauvres peuples que j'aime comme mes chers enfants (Dieu ne m'en ayant jusqu'à présent donné point d'autres) de tant de tailles, subsides, foules et oppressions dont ils me font journellement des plaintes... Ayant écrit à ceux de mon conseil des finances comme j'avais un dessein d'extrême importance en main où j'avais besoin qu'il me fût fait un fonds de 800,000 écus, et pourtant je les priais et conjurais, par leurs loyautés et sincères affections envers moi et la France, de travailler en diligence au recouvrement certain de cette somme, toutes leurs réponses, après plusieurs remises, excuses et raisons dont les unes détruisirent les autres, n'ont eu finalement d'autres conclusions que des représentations de difficultés et impossibilités. Voire ils n'ont pas craint de me mander que tant s'en fallait qu'ils me pussent fournir une si notable somme qu'ils se trouvaient bien empêchés à recouvrer des fonds pour faire rouler ma maison... Je me suis résolu de reconnaître au vrai si les nécessités qui m'accablent proviennent de la malice, mauvais ménage ou ignorance de ceux que j'emploie, ou bien de la diminution de mes revenus et pauvreté de mon peuple. Et pour cet effet, je veux convoquer les trois ordres de mon royaume pour en avoir quelque avis et secours, et en attendant établir quelque mien et loyal serviteur parmi eux, que j'autoriserai peu à peu, afin qu'il me puisse avertir de ce qui se passe dans mon conseil et m'éclairer de ce que je désire savoir. Or j'ai, comme je vous ai déjà dit, jeté les yeux sur vous pour me servir en cette charge, ne doutant nullement que je ne reçoive contentement et utilité de votre administration. Et je veux vous dire l'état où je me trouve réduit, qui est tel que je suis fort proche des ennemis et n'ai quasi pas un cheval sur lequel je puisse combattre, ni un harnais complet que je puisse endosser. Mes chemises sont toutes déchirées, mes pourpoints troués au coude; ma marmite est souvent renversée, et depuis deux jours je dîne et soupe chez les uns et chez les autres; mes pourvoyeurs disent n'avoir plus moyen de rien fournir pour ma table, d'autant qu'il y a plus de six mois qu'ils n'ont reçu d'argent. Jugez si je mérite d'être traité ainsi, et ne faillez pas de venir. J'ai encore en l'esprit deux ou trois autres affaires de conséquence où je vous veux employer aussitôt que vous serez arrivé. Ne parlez de tout ceci à qui que ce soit, non pas même à votre femme. Adieu, mon ami, que j'aime bien. »

Henri IV accomplit tout ce qu'en écrivant à Rosny il s'était montré résolu à entreprendre. Les circonstances extérieures lui devinrent favorables. Depuis sa conversion au catholicisme, l'Angleterre et sa reine Élisabeth avaient été plus froides dans l'alliance française. Lorsque, après sa déclaration de guerre à Philippe II, Henri demanda à Londres l'appui sur lequel il croyait pouvoir compter, Élisabeth répondit en demandant à son tour la cession de Calais pour prix de ses services. Bien décidé à ne pas donner Calais à l'Angleterre, Henri, sans se plaindre de la demande, laissa traîner la négociation, en se bornant à dire qu'il cherchait des amis et non pas des maîtres. Quand, en avril 1596, on apprit à Londres que Calais avait été pris par les Espagnols, Élisabeth fit dire à Henri, alors à Boulogne, qu'elle lui enverrait un prompt secours s'il s'engageait, quand Calais serait repris sur les Espagnols, à le remettre entre les mains des Anglais : « Si je dois être dépouillé, répondit Henri, j'aime mieux l'être par mes ennemis que par mes amis ; dans le premier cas, ce sera un revers de fortune ; dans le second, je pourrais être accusé de lâcheté. » Élisabeth assura l'ambassadeur de France, Harlay de Sancy, « que son intention n'avait jamais été de garder Calais, mais uniquement d'empêcher qu'en aucun cas cette importante place ne restât entre les mains de l'ennemi commun pendant que le roi serait engagé dans d'autres entreprises ; du reste, ajouta-t-elle, elle avait ordonné au comte d Essex, amiral de la flotte anglaise levée contre l'Espagne, d'armer promptement pour aller au secours du roi. » On s'inquiétait dès lors en Angleterre des immenses préparatifs que faisait Philippe pour l'invasion qu'il se proposait de faire en Angleterre et pour la mise à la mer de sa flotte, *la grande Armada*. En s'entretenant avec le grand trésorier lord Burleigh, principal ministre d'Élisabeth, Sancy le trouva encore plus froid que sa reine ; Burleigh insista sur tout ce que la reine avait déjà fait pour la France et sur les 1,500,000 écus d'or qu'elle avait prêtés au roi. « Il serait, dit-il, plus convenable aux envoyés du roi de remercier la reine des secours qu'elle leur a déjà fournis que d'en demander de nouveaux ; à force de puiser de l'eau, on a tari la source ; la reine ne peut offrir au roi que 3,000 hommes, à condition qu'ils seront levés à ses frais. — Si le roi, répondit Sancy, ne doit attendre ni alliance, ni secours efficace de votre part, il sera très-obligé à la reine de lui faire connaître le parti qu'elle aura pris, parce qu'il prendra de son côté celui qui conviendra le mieux à ses affaires. » Quelques-uns des conseillers du

roi regardaient comme possible qu'il fît la paix avec le roi d'Espagne, et ils ne se refusaient pas à le laisser entendre. La négociation de Londres semblait rompue; les ambassadeurs français avaient pris congé d'Élisabeth. Les nouvelles venues d'Espagne changèrent le langage du gouvernement anglais; les menaces d'invasion espagnole devenaient de jour en jour plus claires et *la grande Armada* plus redoutée. Élisabeth fit dire aux ambassadeurs de France par quelques-uns de ses affidés, entre autres par sir Robert Cecil, fils du grand trésorier, qu'elle voulait leur donner une dernière audience avant leur départ. Le résultat de cette audience fut la conclusion d'un traité d'alliance défensive et offensive entre la France et l'Angleterre contre le roi d'Espagne, avec un engagement réciproque de ne faire, l'un sans l'autre, ni paix ni trêve, et des stipulations précises quant au nombre et à la solde des troupes que la reine d'Angleterre mettrait sur pied pour le service du roi de France, et en outre avec établissement de la liberté du commerce entre les deux États. Le traité fut arrêté à Londres le 24 mai 1596, ratifié à Rouen par Henri IV le 19 octobre suivant, et le 31 octobre, les États-Généraux de Hollande y accédèrent en réglant aussi l'étendue de leurs engagements.

Tranquille sur le rôle que prendraient ses alliés dans sa guerre avec l'Espagne, Henri IV se mit à l'œuvre pour les réformes et les mesures à l'intérieur, dont il sentait fortement la nécessité. Il y en avait de deux sortes : les unes administratives et financières, les autres politiques et religieuses; il voulait à la fois assurer les forces matérielles de son gouvernement et donner à ses sujets protestants, naguère ses frères, la liberté et la sécurité légales dont ils avaient besoin pour leur foi et auxquelles ils avaient droit.

Il commença, vers le milieu d'octobre 1596, par faire entrer Rosny dans le conseil des finances, en lui disant : « Vous me promettez, n'est-ce pas, d'être bon ménager, et que vous et moi nous couperons bras et jambes à madame Grivelée, comme vous m'avez dit tant de fois que cela se pouvait faire? » *Madame Grivelée* était, dans le langage du temps, la patronne des profits illicites dans l'administration des finances publiques. Rosny entreprit sur-le-champ d'accomplir ce qu'il avait promis au roi. Il fit en personne une visite minutieuse de quatre recettes générales pour se former, d'après cet exemple, une idée exacte du produit des impôts et des revenus royaux, et de ce que devenait ce produit dans le passage de sa perception à son emploi pour les dépenses

de l'État. « A son arrivée, les trésoriers de France, receveurs, greffiers, contrôleurs s'absentèrent ou refusèrent de lui produire aucun registre; il suspendit les uns, intimida les autres, surmonta les obstacles de toute nature qu'on lui opposa, et il constata, sur les principaux articles de recette et de dépense dans ces quatre généralités, tant et de telles fraudes qu'il rassembla 500,000 écus (1,500,000 livres du temps, environ 5,490,000 francs de nos jours), fit placer ces sommes sur soixante-dix charrettes et les conduisit à Rouen, où se trouvait le roi et où l'*Assemblée des notables* venait de se réunir. »

Ce n'étaient pas les états généraux proprement dits qu'avait convoqués Henri IV; il avait pensé que son autorité était encore trop mal affermie, et même trop contestée dans une partie du royaume, pour qu'il pût la mettre à une telle épreuve; les patriotes honnêtes et sensés avaient été de son avis; d'Aubigné lui-même, l'esprit le plus libre et le plus querelleur de ses contemporains, dit formellement : « Les troubles qui n'étaient pas éteints par la France ne permettaient pas une plus grande convocation; les cœurs des peuples n'étaient pas encore apprivoisés ni ployés à l'obéissance, comme il parut par les émotions qui survinrent[1]. » Henri reconnut d'ailleurs lui-même, dans la circulaire qu'il publia le 25 juillet 1596 à cette occasion, l'intervention supérieure des états généraux : « Nous les eussions volontiers réunis en une pleine assemblée, dit-il, si les armes et les efforts de nos ennemis permettaient que l'on pût différer plus longtemps de remédier au mal qui nous presse si violemment; notre intention est, en attendant la venue des dits états, de faire cesser tous ces désordres au mieux et le plus tôt qu'il se pourra. » « Le roi, d'ailleurs, dit Sully, ne voulut nullement imiter les rois ses devanciers en l'affectation et désignation de certains députés particuliers à sa fantaisie; mais il en déféra la nomination à ceux de l'Église, de la noblesse et du peuple; et quand ils furent assemblés, il ne leur prescrivit aucunes règles, formes ni limites, mais leur laissa la liberté entière de leurs opinions, voix, suffrages et délibérations[2]. » Les notables se réunirent à Rouen au nombre de quatre-vingts, neuf du clergé, dix-neuf de la noblesse, cinquante-deux du tiers état. Le roi ouvrit leur assemblée le 4 novembre 1596 par ces paroles dignes et puissantes dans leur vive simplicité : « Si je voulais acquérir le titre d'orateur, j'aurais appris quelque belle et longue ha-

[1] D'Aubigné, *Histoire universelle*, t. III, p. 526.
[2] *Œconomies royales*, t. III, p. 29.

FAC SIMILE

DU BROUILLON

DU DISCOURS PRONONCÉ PAR HENRI IV

A L'ASSEMBLÉE DES NOTABLES DE ROUEN

LE 4 NOVEMBRE 1596

et dont l'original écrit de la main du roi est conservé à la Bibliothèque nationale
(fonds Dupuy, vol. 407, f° 25-26)

A placer tome III, page 516

de laquelle je ne dystyngue poynt les pryncez pour
estre nez plus beau tiltre fors de Gentilhomme
genereuse noblesse, par mes

peynes & labeurs, Je l'ay sauvée de
la perte, la sauvons a cest heure de
la ruyne, partycypés, mes chers sujes a cette segonde
de gloyre avec moy, comme vous
avés fayt a la premyere, Je ne vous
ay poynt apeles comme fesoyent
mes predecesseurs pour vous fayre
aprouver leurs volontez,
je vous ay
assamblés pour recevoyr vos conseils
pour les croyre, pour les suyvre, bref pour me
mettre en tutelle entre vos
mayns, envye quy ne prant
guieres aus roys, aus barbes
grises & aus vyctoryeus, mays
la vyolante amour que je porte a mes
sujets, & l'extrême anvye que j'ay de forsté

ce deux beaux tytres a celuy de roy
me font treuuer tout aysé & hono=
rable, mon chancelyer vous fera an=
tandre plus a^{m}plemant ma volonté

prononcée par le Roy a Rouan le lundy
apres dysner 4.me nouambre 1596

rangue, et je vous la prononcerais avec assez de gravité. Mais, messieurs, mon désir me pousse à deux plus glorieux titres, qui sont de m'appeler libérateur et restaurateur de cet État. Pour à quoi parvenir je vous ai rassemblés. Vous savez à vos dépens, comme moi aux miens, que lorsque Dieu m'a appelé à cette couronne, j'ai trouvé la France non-seulement quasi ruinée, mais presque toute perdue pour les Français. Par la grâce divine, par les prières et par les bons conseils de mes serviteurs qui ne font profession des armes, par l'épée de ma brave et généreuse noblesse, de laquelle je ne distingue point les princes, pour être notre plus beau titre, foi de gentilhomme, par mes peines et labeurs, je l'ai sauvée de la perte. Sauvons-la, à cette heure, de la ruine. Participez, mes chers sujets, à cette seconde gloire comme vous avez fait à la première. Je ne vous ai point appelés, comme faisaient mes prédécesseurs, pour vous faire approuver leurs volontés. Je vous ai fait assembler pour recevoir vos conseils, pour les croire, pour les suivre, bref, pour me mettre en tutelle entre vos mains; envie qui ne prend guère aux rois, aux barbes grises et aux victorieux. Mais la violente amour que je porte à mes sujets et l'extrême envie que j'ai d'ajouter ces deux beaux titres à celui de roi me font trouver tout aisé et honorable. »

L'Estoile raconte que la favorite du roi, Gabrielle d'Estrées, assistait à cette séance derrière une tapisserie, et qu'Henri IV lui ayant demandé ce qu'elle pensait de son discours : « Je n'ai jamais ouï mieux dire, lui avait-elle répondu; seulement je me suis étonnée que vous ayez parlé de vous mettre en tutelle. — Ventre-saint-gris, c'est vrai, reprit le roi ; mais je l'entends avec mon épée au côté[1]. »

L'Assemblée des notables siégea du 4 novembre 1596 au 29 janvier 1597, sans apporter dans le régime financier des réformes bien efficaces; *le conseil de raison*, dont elle avait demandé au roi l'institution comme associé à l'établissement des impôts et à l'emploi des revenus publics, fut essayé sans succès, et ne tarda pas à abdiquer lui-même son pouvoir entre les mains du roi; mais la seule convocation de cette assemblée fut un hommage éclatant rendu par Henri IV à cette maxime fondamentale du gouvernement libre, que, déjà sous Louis XI, Philippe de Commynes exprimait en ces termes : « Il n'y a ni roi ni seigneur en terre qui ait pouvoir, outre son domaine, de mettre un denier sur ses

[1] *Journal de Pierre L'Estoile*, t. III, p. 185.

sujets sans octroi et consentement de ceux qui doivent payer, sinon par tyrannie et violence. » Les idées exprimées et les avis donnés par l'assemblée des notables ne furent pas non plus sans de bons effets dans l'administration générale de l'État; mais le principal et le plus salutaire résultat de sa présence et de son influence fut l'autorité personnelle qu'y puisa Sully et dont il usa sans hésitation. Devenu surintendant général des finances et grand maître de l'artillerie, il appliqua tout son pouvoir à mettre en pratique, dans le régime financier, recettes et dépenses, et dans le service matériel de la guerre, les réformes et les maximes d'économie, de comptabilité et de surveillance que lui suggérait son grand sens et dans lesquelles Henri IV le soutenait en bon appréciateur de la force qu'en recevait son gouvernement civil et militaire.

Ses relations avec les protestants lui donnaient à surmonter des embarras et à accomplir des réformes d'une tout autre nature et plus difficiles encore. A son avénement, leur satisfaction n'avait pas été exempte d'inquiétude; ils prévoyaient les sacrifices que le roi serait obligé de faire à ses nouveaux et puissants amis les catholiques. Sa conversion au catholicisme jeta dans une opposition plus ou moins patente les plus ardents et quelques-uns des ambitieux de son ancienne Église. Leurs reproches, leurs alarmes, leurs attaques ne tardèrent pas à éclater. Dès 1597, un pamphlet intitulé : *les Plaintes des Églises réformées de France*[1] fut publié et répandu avec profusion : « On ne saurait trouver mauvais, disait l'auteur anonyme, que nous, qui faisons profession de la religion réformée, venions à faire ouïr nos plaintes sur tant d'outrages, violences et injustices qui nous sont faites tous les jours, et faites non point ici ou là, mais en tous les endroits du royaume; faites en un temps, sous un règne qui moins en avait d'apparence et qui plus nous devait d'espérance... Nous ne sommes ni Espagnols, Sire, ni ligueurs; nous avons eu cet heur de vous voir, peu s'en faut, naître et bercer, au moins élevé parmi nous; nous avons employé nos biens, nos vies pour empêcher les effets de la mauvaise volonté de ceux qui, dès votre berceau, cherchaient votre ruine; nous avons, avec vous et sous votre sage et vaillante conduite, fait les principaux efforts pour la conservation de la couronne qui, grâces à Dieu, est maintenant sur votre tête... Nous vous supplions, Sire, de permettre que nous fassions en-

[1] *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 428-433.





L'ARSENAL SOUS HENRI IV

D'après la Topographie de la France. (Bibl. nat. — Estampes.)

tendre les particularités de nos doléances et à Votre Majesté et à tous vos Français, car nous nous plaignons de tous les Français. Non qu'en un si grand et si peuplé royaume nous ne pensions qu'il s'en trouve encore à qui le cœur saigne de voir des indignités si dénaturées; mais que nous sert tout ce qu'ils peuvent avoir de bon, d'humain, de français? Une partie d'eux est si molle, si craintive qu'elle n'oserait seulement pas faire semblant de ne pas agréer ce qui lui déplaît; et si, lorsqu'ils nous voyent ainsi malmenés, ils prennent la hardiesse de se détourner, ils pensent n'avoir fait que leur devoir; encore tremblent-ils de peur d'être pris pour fauteurs des hérétiques. »

L'écrivain entre alors dans l'exposition de toutes les persécutions, de toutes les injustices, de tous les maux de tout genre que les réformés ont à souffrir. Il s'en prend, comme il vient de le dire, à toute la société française, à la noblesse, au peuple, aux magistrats aussi bien qu'aux prêtres et aux moines catholiques; il dénonce une multitude de faits particuliers à l'appui de ses plaintes : « Bon Dieu ! s'écrie-t-il, qu'il n'y ait ordre aucun, aucun état en France de qui nous puissions nous promettre quelque soulagement ! aucun de qui nous ne puissions craindre notre ruine ! » Et il finit par dire : « Opposez donc, sire, votre bonne volonté et votre autorité à nos maux. Portez votre conseil à nous donner quelque assurance. Accoutumez votre royaume à nous souffrir au moins s'il ne veut nous aimer. Nous demandons à Votre Majesté un édit qui nous fasse jouir de ce qui est commun à tous vos sujets, c'est-à-dire de beaucoup moins que ce que vous avez accordé à vos ennemis, à vos rebelles ligueurs. »

Je ne m'arrête pas à examiner si les faits retracés dans ces *plaintes* sont authentiques ou contestables, exacts ou exagérés; je crois qu'elles contiennent beaucoup de vérité, et que, même sous Henri IV, les protestants eurent beaucoup de souffrances à endurer et de droits méconnus à réclamer. Leur erreur et leur injustice consistèrent à ne pas tenir compte de tout le bien qu'Henri IV leur avait fait et leur faisait tous les jours, et à le sommer incessamment de leur assurer, par un édit, tout le bien qu'il n'était pas en son pouvoir de leur faire. Je ne veux que résumer les améliorations apportées dans leur situation sous son règne, même avant l'édit de Nantes, et renvoyer la responsabilité de tout ce qui leur manquait encore à la cause qu'ils indiquent eux-mêmes dans leurs *plaintes* quand ils s'en prennent *à tous les Français* catholiques qui, au seizième siècle, méconnaissaient en France les

droits de la foi et de la vie religieuse, comme les protestants eux-mêmes les méconnaissaient en Angleterre envers les catholiques.

Un premier fait mérite d'être signalé : c'est le nombre et le caractère pratique des réunions officiellement tenues, à cette époque, par les protestants : témoignage incontestable de la liberté dont ils jouissaient. Ces réunions étaient de deux sortes : les unes, les synodes, avaient pour objet de régler leur foi, leur culte, leurs affaires proprement religieuses. De 1594 à 1609, sous le règne d'Henri, roi catholique, sept synodes nationaux de l'Église protestante de France tinrent leurs sessions dans sept villes différentes, et discutèrent en pleine liberté les questions de doctrine et de discipline religieuse qui les intéressaient. A la même époque, de 1593 à 1608, les protestants français se réunirent dans onze assemblées spécialement appelées à délibérer, non plus sur leurs questions de foi et de discipline religieuse, mais sur leurs intérêts temporels et politiques, sur leurs rapports avec l'État et sur la conduite qu'ils avaient à tenir dans les événements de leur temps. Le principe auquel se sont élevés maintenant les esprits, et même les faits dans une certaine mesure, la séparation profonde de la vie civile et de la vie religieuse et leur indépendance mutuelle, ce principe supérieur était étranger au seizième siècle ; le croyant et le citoyen n'y faisaient qu'un, et c'était l'effort des lois et des gouvernements d'imposer à la nation tout entière la même unité. Et comme ils n'y réussissaient pas, leur tentative amenait la lutte au lieu de l'unité, la guerre au lieu de la paix. Quand les protestants français du seizième siècle se réunissaient dans les assemblées qu'ils appelaient eux-mêmes politiques, ils agissaient comme une nation en face d'une autre nation, et travaillaient à former un État dans l'État. J'emprunte à l'intelligente et savante *Histoire d'Henri IV*, par M. Poirson, le tableau de l'une de ces assemblées et de son œuvre. « Après l'abjuration du roi et à la fin de l'année 1593, les huguenots français renouvelèrent à Mantes leur union ancienne et jurèrent de vivre et mourir unis en leur confession de foi. Henri espérait qu'ils s'arrêteraient à une démonstration religieuse ; mais ils en firent le point de départ d'une nouvelle organisation politique et militaire pour le parti calviniste. Ils usèrent d'une permission générale qu'Henri leur avait accordée, et se réunirent, non pas en synode, mais en assemblée générale, dans la ville de Sainte-Foy, au mois de juin 1594. Là ils divisèrent toute la France en neuf grandes provinces ou cercles, composés chacun de plusieurs gouvernements ou

provinces du royaume. Chaque cercle avait un conseil particulier composé de cinq à sept membres, et chargé de fixer et répartir les impôts particuliers, de tenir sur pied les gens de guerre, d'amasser les munitions nécessaires au maintien et à la défense du parti. La république calviniste eut ses assemblées générales composées de neuf députés ou représentants de chacun des neuf cercles. Ces assemblées furent investies de l'autorité « d'ordonner, pour le général, tout ce que le temps requérait, c'est-à-dire d'un pouvoir législatif distinct de celui de la couronne et de la nation... » Si le roi cessait de payer les sommes nécessaires à l'entretien des garnisons dans les villes laissées aux réformés, les gouverneurs devaient saisir les tailles entre les mains des receveurs royaux, et appliquer ces deniers au payement des garnisons. Et dans le cas où le pouvoir central essayerait de réprimer ces violences ou de substituer, dans le commandement des places, un catholique à un protestant, tous les calvinistes de la localité et des pays environnants devaient s'unir et se lever pour prêter main-forte aux gouverneurs protestants attaqués. Indépendamment des impôts ordinaires, un impôt particulier était établi sur les calvinistes, et donnait à leurs chefs la disposition d'une somme annuelle de 120,000 livres (440,000 francs d'aujourd'hui). Le parti calviniste avait ainsi une circonscription territoriale, une administration, des finances, un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif en dehors de ceux du pays ; ou, en d'autres termes, les moyens de prendre des résolutions contraires à celles du corps de la nation et de les soutenir par la révolte. Il ne leur manquait qu'un stathouder huguenot à opposer au roi de France, et ils le cherchaient[1]. »

Henri IV ne se méprenait pas sur la portée d'une telle organisation de son ancien parti : « Il rabroua fort rudement (et sagement), dit L'Estoile, ceux qui lui en parlèrent : « Quant à un protecteur, leur dit-il, « il vouloit qu'ils entendissent qu'il n'y avait autre protecteur en France « que lui, pour les uns et pour les autres ; le premier qui serait si osé « que d'en prendre le titre, il lui ferait courir fortune de sa vie ; qu'il « s'en tînt pour bien assuré. » S'il avait été donné à Henri IV de lire dans un avenir peu éloigné, il aurait dit aux huguenots de son temps que le jour n'était pas loin où leur prétention de s'organiser politiquement et de former un État dans l'État compromettrait leur liberté reli-

[1] Poirson, *Histoire du règne de Henri IV*, t. II, p. 497-500.

gieuse, et fournirait au pouvoir absolu de Louis XIV des prétextes pour abolir l'édit tutélaire que la sympathie d'Henri IV était près de leur accorder, et que sut respecter, dans ses dispositions purement religieuses, la prudence du cardinal de Richelieu.

Ce fut pour Henri IV, après sa conversion au catholicisme et dans tout le cours de son règne, une préoccupation constante de se montrer bienveillant envers ses anciens amis, et de faire pour eux tout ce qu'il pouvait faire sans compromettre la paix publique en France, ou sans abdiquer lui-même l'autorité dont il avait besoin pour maintenir l'ordre et la paix. Quelques-uns des édits publiés par ses prédécesseurs dans les intermèdes de la guerre civile, notamment l'édit de Poitiers rendu en 1577 par Henri III, avaient accordé aux protestants le libre exercice de leur culte dans les châteaux des seigneurs calvinistes qui avaient droit de justice, au nombre de 3,500, et dans les faubourgs d'une ville ou bourgade de chaque bailliage du royaume, excepté le bailliage de Paris. De plus, la possession des biens et des héritages, l'union par mariage avec les catholiques, l'accès des protestants aux emplois, charges et dignités du royaume étaient reconnus par cet édit. Ces droits écrits avaient été souvent violés par les diverses autorités ou suspendus pendant les guerres; Henri IV les maintint, ou les remit en vigueur, et en protégea l'application ou en décréta l'extension. On comptait en France huit cents villes et trois cents bailliages ou sénéchaussées; les traités conclus avec la Ligue avaient formellement interdit l'exercice du culte protestant dans quarante villes et dix-sept bailliages; Henri IV le toléra partout ailleurs. L'interdiction était rigoureuse pour Paris et dix lieues à la ronde; dès 1594, trois mois après son entrée à Paris, Henri aida les réformés à célébrer modestement le prêche dans le faubourg Saint-Germain; il l'autorisa à la cour, pour les cérémonies religieuses, notamment pour les mariages. Trois édits successifs, deux rendus à Mantes en 1591 et 1593, le troisième à Saint-Germain en 1597, confirmèrent et développèrent ces progrès de la liberté religieuse. Les parlements s'étaient en général refusés à l'enregistrement de ces édits, ce qui leur laissait un caractère incomplet et provisoire; d'équitables et persévérantes démarches du roi déterminèrent le parlement de Paris à enregistrer l'édit de Saint-Germain; le parlement de Dijon et presque tous les autres parlements du royaume suivirent cet exemple. Une des principales dispositions de ce dernier édit déclarait les protestants aptes à occuper toutes les charges et di-

CHATEAU DE SAINT-GERMAIN SOUS HENRI IV

D'après la Topographie de la France. (Bib. nationale. — Estampes.)

gnités du royaume; elle avait été plusieurs fois écrite dans les édits précédents, mais toujours repoussée par les parlements ou formellement révoquée. Henri IV lui donna force et crédit en la mettant largement en pratique, sans entrer en discussion et sans y ajouter aucun commentaire. En 1590, il avait pourvu Palleseuil du gouvernement de Neuchâtel en Normandie; il avait fait entrer Hurault Dufay, du Plessis-Mornay et Rosny au conseil d'État; en 1594, il avait nommé le dernier membre du conseil des finances; Soffray de Colignon, la Force, Lesdiguières, Sancy, furent appelés aux plus importantes fonctions; Turenne, en 1594, fut élevé à la dignité de maréchal de France; en 1595, la Trémoille fut fait duc et pair. Ils étaient tous protestants. Leur nombre et leur rang mirent le fait au-dessus de toute contestation; il était une conséquence naturelle de l'état social de la France; il devint une pratique habituelle du gouvernement.

Cependant les plaintes et les exigences des mécontents protestants continuaient et devenaient même de jour en jour plus vives; en 1596 et 1597, les assemblées de Saumur, de Loudun, de Vendôme, s'en firent les organes. Leurs messagers les portèrent au camp devant la Fère, qu'assiégeait alors Henri IV. Il ajourna sa réponse. Deux des principaux chefs protestants, les ducs de Bouillon et de la Trémoille, prirent tout à coup une résolution extrême : ils quittèrent le roi et son armée, emmenant avec eux leurs troupes, l'un en Auvergne, l'autre en Poitou. Les députés de l'assemblée de Loudun repartirent en même temps, comme pour aller faire prendre les armes dans leurs provinces. Du Plessis-Mornay et sa femme, les plus zélés des protestants fidèles en même temps à leur cause et au roi, attestent cette crise menaçante : « Les députés, dit madame de Mornay dans ses *Mémoires*, s'en retournaient chacun dans sa province, en intention de chercher les remèdes de leurs maux en eux-mêmes, dont il se fût infailliblement ensuivi un trouble pour achever la ruine de cet État si, par l'industrie de M. du Plessis, le roi n'eût été averti de ce danger imminent, et par lui persuadé d'envoyer à bon escient traiter avec ladite assemblée. » « Ces gens, rebutés de la cour, dit du Plessis-Mornay lui-même dans une lettre au duc de Bouillon, sont résolus de chercher leurs remèdes en eux-mêmes; ils sont autorisés à cette fin, et par des actions qui ne les y semblent pas mener tout droit, ils se trouveront avoir passé le Rubicon fort gaiement. » C'était comme une Ligue nouvelle et protestante près d'éclater.

Henri IV était engagé alors dans la plus importante négociation de son règne. Après un siége long et difficile, il venait de reprendre Amiens. Il jugea le moment opportun pour traiter de la paix avec l'Espagne et mettre fin à l'onéreuse guerre qu'il soutenait depuis si longtemps. Il informa de son intention la reine d'Angleterre, « en la priant, si l'état de ses affaires ne lui permettait pas de prendre part au traité qu'il méditait avec l'Espagne, de lui faire connaître clairement ce qu'il devait faire pour conserver l'amitié et la bonne intelligence entre les deux couronnes, car il préférerait toujours une alliée comme elle à des ennemis réconciliés tels que les Espagnols. » Il adressa au gouvernement hollandais le même avertissement. Élisabeth, d'une part, et les États-Généraux, de l'autre, essayèrent de le détourner de la paix espagnole et de le rengager activement dans la lutte dont ils n'étaient pas disposés à sortir. Il persista dans son dessein en leur en développant les raisons et en s'engageant à leur venir fidèlement en aide par toutes les voies pacifiques. Un congrès s'ouvrit en janvier 1598 à Vervins en Picardie, sous la médiation du pape Clément VIII, empressé à devenir le pacificateur de l'Europe catholique. Les plénipotentiaires français, Pomponne de Bellièvre et Brulart de Silleri, avaient pour instruction de faire rendre au roi toutes les villes et places prises par les Espagnols sur la France depuis le traité de paix de Cateau-Cambrésis, et de faire comprendre, s'ils en témoignaient le désir, la reine d'Angleterre et les Provinces-Unies dans le traité ou de leur assurer au moins une trêve. Après trois mois de conférences, le traité de paix fut conclu à Vervins, le 2 mai 1598, à cette principale condition que le roi Philippe II rendrait à la France les villes de Calais, Ardres, Doullens, le Catelet, Blavet, qu'il rentrerait en possession du comté de Charolais, et que, si l'un des deux souverains avait quelque chose à prétendre contre l'un des États leurs alliés compris dans ce traité, « il les poursuivrait seulement par voie de droit, devant juges compétents, et non par la force, en quelque manière que ce fût. » La reine d'Angleterre ne prit point de résolution décisive. Le traité une fois conclu, Henri IV, en le signant, dit au duc d'Épernon : « Avec ce trait de plume, je viens de faire plus d'exploits que je n'en eusse fait de longtemps avec les meilleures épées de mon royaume. »

Un mois avant la conclusion du traité de paix de Vervins avec Philippe II, Henri IV avait signé et publié à Paris, le 13 avril 1598, l'édit de Nantes, son traité de paix avec les mécontents protestants. Ce traité,

rédigé en quatre-vingt-douze articles publics et cinquante-six articles secrets, était un code des lois anciennes et nouvelles qui réglaient l'état civil et religieux des protestants en France, les conditions et les garanties de leur culte, leurs libertés et leurs obligations spéciales dans leurs rapports soit avec la couronne, soit avec leurs compatriotes catholiques. Par ce code, Henri IV ajouta beaucoup aux droits des protestants et aux devoirs de l'État envers eux. Leur culte fut autorisé, non-seulement dans les châteaux des seigneurs hauts justiciers, qui étaient au nombre de 3,500, mais aussi dans les châteaux des simples gentilshommes ne jouissant pas du droit de haute justice, pourvu que le nombre des assistants ne dépassât pas trente. Deux villes ou deux bourgades, au lieu d'une, eurent le même droit religieux dans chaque bailliage ou sénéchaussée du royaume. L'État fut chargé de pourvoir aux appointements des ministres et des régents protestants dans leurs colléges ou écoles, et une somme annuelle de 165,000 livres du temps (495,000 fr. d'aujourd'hui) fut allouée à cet effet. Les donations et les legs pour cet usage furent autorisés. Les enfants des protestants furent admis dans les universités, colléges, écoles et hôpitaux, sans distinction entre eux et les catholiques. C'était une grande difficulté de leur assurer, dans tous les parlements du royaume, une justice impartiale ; une chambre spéciale, dite *la chambre de l'édit*, fut instituée pour juger toutes les causes dans lesquelles ils étaient intéressés. Des juges catholiques ne pouvaient siéger dans cette chambre que de leur aveu et sur leur présentation. Dans les parlements de Bordeaux, de Toulouse, de Grenoble, *la chambre de l'édit* fut composée de deux présidents, l'un catholique, l'autre réformé, et de douze conseillers, dont six réformés. Les parlements s'étaient jusque-là refusés à admettre des réformés dans leur sein ; le parlement de Paris finit par en admettre six, un dans la chambre de l'édit, cinq dans celle des enquêtes. L'édit de Nantes maintint, pour huit ans d'abord, ensuite pour quatre ans de plus, entre les mains des protestants, les villes que la guerre ou les traités avaient mises en leur possession, et qui étaient, dit-on, au nombre de deux cents. Le roi devait supporter l'entretien de leurs fortifications et la solde de leurs garnisons ; Henri IV affecta à cette dépense 540,000 livres du temps, environ deux millions. Quand l'édit qui réglait ainsi la situation et les droits des protestants fut publié, ce ne fut plus de leur part, mais de la part des catholiques que de vives réclamations s'élevèrent. Beaucoup de catholiques opposèrent à l'exécution de la

nouvelle loi une résistance violente; ils firent célébrer à Tours des processions pour soulever le peuple contre l'édit, et au Mans pour inspirer au parlement de Normandie la résolution de le rejeter. Le parlement de Paris apporta à l'enregistrement des lenteurs qui semblaient présager un refus. Henri appela au Louvre des députés de toutes les chambres : « Ce que j'en ai fait est pour le bien de la paix, leur dit-il. Je l'ai faite au dehors; je la veux faire au dedans de mon royaume. La nécessité m'a fait faire cet édit. Ceux qui veulent empêcher qu'il ne passe veulent la guerre. Vous me voyez en mon cabinet. Je vous parle, non point en habit royal, ni avec l'épée et la cape, comme mes prédécesseurs, ni comme un prince qui reçoit des ambassadeurs, mais comme un père de famille en pourpoint qui s'entretient familièrement avec ses enfants. On dit que je veux favoriser ceux de la religion; on veut entrer en quelque méfiance de moi... Je sais qu'on a fait des brigues au parlement, qu'on a suscité des prédicateurs séditieux... Les prédicateurs donnent des paroles en doctrine, plus pour instruire que pour détruire la sédition. C'est le chemin qu'on a pris autrefois pour faire les barricades, et venir par degrés au parricide du feu roi. Je couperai les racines de toutes ces factions; je ferai accourcir ceux qui les fomenteront. J'ai sauté sur des murailles de villes, je sauterai bien sur des barricades. Il faut juger que ce que je fais est pour un bon effet et en croire mes déportements passés. »

Parlements et protestants, tous comprirent qu'ils avaient affaire nonseulement à un roi fermement résolu, mais à un homme judicieux et clairvoyant, à un vrai patriote français, sincèrement préoccupé de l'intérêt public, et qui avait fait ses preuves dans l'art de gouverner les partis en faisant à chacun sa place dans l'État. Il y avait à peine cinq ans que le roi qui publiait l'édit de Nantes s'était fait catholique; les parlements enregistrèrent l'édit. Les mécontents protestants se résignèrent à s'en contenter. Quelles que fussent leurs imperfections et les objections qu'on y pouvait faire, la paix de Vervins et l'édit de Nantes furent les deux actes les plus opportuns, au milieu des obstacles et des périls que rencontrait à chaque pas le gouvernement d'Henri IV, et les plus salutaires pour la France.

Quatre mois après la conclusion du traité de Vervins, le 13 septembre 1598, Philippe II mourut à l'Escurial, « prison, cloître et tombeau à la fois, » dit très-bien M. Rosseeuw Saint-Hilaire[1], située à huit lieues

[1] *Histoire d'Espagne*, t. X, p. 335-363.

de Madrid. Philippe était si malade et si cruellement tourmenté par la goutte et la fièvre qu'on doutait qu'il y pût être transporté; « mais une collection de reliques, rassemblées par son ordre en Allemagne, venait d'arriver à l'Escurial, et la fête de la consécration devait avoir lieu sous peu de jours : « Je veux qu'on me porte vivant là où est déjà mon tombeau, » dit Philippe. On le coucha dans une litière portée par des hommes, qui marchaient à petits pas, pour éviter toute secousse. Forcé de s'arrêter à chaque instant, il mit six jours à franchir les huit lieues qui le séparaient de sa dernière demeure. Il y mourut dans d'atroces souffrances et après une opération très-douloureuse, supportée avec un courage et un calme inaltérables; il avait fait placer en face de son lit le cercueil où son corps devait reposer et le crucifix que son père Charles-Quint, mourant au monastère de Yuste, avait tenu dans sa main. Pendant un règne de quarante-deux ans, Philippe II fut en Europe, systématiquement et à tout prix, au nom de ce qu'il regardait comme le droit divin de l'Église catholique et de sa propre royauté, le patron du pouvoir absolu. Sérieux et sincère dans sa foi, licencieux sans bruit dans sa vie privée, sans scrupule et sans pitié dans le service de sa cause religieuse et politique, il était capable de tous les mensonges, je dirais presque de tous les crimes, sans que sa conscience en fût troublée. Méchant homme et exemple effrayant de ce que peut devenir une âme naturellement froide et dure en proie à toutes les tentations du despotisme et à deux seules passions, l'égoïsme et le fanatisme.

Après la mort de Philippe II et dans les premières années du règne de son fils Philippe III, la guerre continua entre l'Espagne d'une part, l'Angleterre, les Provinces-Unies et les protestants allemands de l'autre, mais languissante et sans résultats significatifs. Henri IV se tint en dehors de la lutte, tout en permettant que ses sujets huguenots y prissent part librement et à leurs risques. Le 3 avril 1603, une seconde grande personne royale, la reine Élisabeth, disparut de la scène. Elle avait été, pour le protestantisme européen ce que Philippe II avait été pour le catholicisme, un patron puissant et habile; mais ce que Philippe II faisait par conviction fanatique, Élisabeth le faisait par sentiment patriotique; elle avait peu de foi aux doctrines calvinistes et nul goût pour les sectes puritaines; l'Église catholique, sauf le pouvoir du pape, lui convenait mieux que l'Église anglicane, et ses préférences intimes différaient grandement de ses pratiques officielles. De plus, elle

joignait aux nécessités du roi les instincts de la femme; elle en avait les vanités plus que les faiblesses; elle aurait bien voulu en inspirer et en ressentir les passions; mais la politique dominait toujours ses sentiments sans les supprimer, et la fière souveraine faisait décapiter le favori impertinent et presque rebelle qu'elle regrettait ensuite douloureusement. Ces résolutions et ces émotions incohérentes faisaient à Élisabeth une vie agitée quoique froide et dénuée de sérénité comme de douceur. Aussi, quand elle devint vieille, elle en fut ennuyée et fatiguée; elle ne prenait plus plaisir à rien ni à personne; elle ne pouvait plus se supporter nulle part, ni dans sa cour, ni dans son lit; elle se parait pour s'étendre sur des coussins et y rester immobile, promenant autour d'elle des regards vagues qui semblaient chercher ce qu'elle ne demandait pas. Elle finit par repousser les médecins et même les aliments. Quand ses ministres la virent ainsi presque insensible et mourante, ils se hasardèrent à lui rappeler ce qu'elle leur avait dit un jour à White-Hall : « Mon trône doit être un trône de roi. » A ce souvenir, elle parut se réveiller et répéta les mêmes paroles, en ajoutant : « Je ne veux pas avoir un vaurien (*a rascal*) pour successeur. » Sir Robert Cecil lui demanda ce qu'elle entendait par ce mot : « Je vous dis qu'il faut un roi pour me succéder; qui peut être cela sinon mon cousin d'Écosse? » Après avoir désigné le roi d'Écosse, Jacques Stuart, le fils de la rivale qu'elle avait fait décapiter, Élisabeth se tut. L'archevêque de Cantorbéry commença à prier en s'interrompant par moments; deux fois la reine lui fit signe de continuer. Ses conseillers revinrent le soir, et la prièrent de leur indiquer par signes si elle était toujours dans les mêmes dispositions; elle éleva les bras et les croisa au-dessus de sa tête. Puis, elle parut rêvasser. A trois heures, dans la nuit, elle expira tranquillement. Quelques heures après, ses conseillers réunis résolurent de proclamer roi d'Angleterre Jacques Stuart, roi d'Écosse, comme le plus proche parent de la feue reine et désigné par elle sur son lit de mort.

A l'ouverture du dix-septième siècle, Henri IV restait seul des trois grands souverains qui, durant le seizième, s'étaient disputé, politiquement et religieusement, la prépondérance européenne. Il avait réussi dans toutes ses entreprises royales; il s'était fait catholique en France sans cesser d'être en Europe l'appui des protestants; il avait fait la paix avec l'Espagne sans se brouiller avec l'Angleterre, la Hollande et l'Allemagne luthérienne. Il avait grandi, comme habileté et influence, aux

yeux de l'Europe entière. Ce fut précisément alors qu'il donna la plus forte preuve de son grand jugement et de sa sagesse politique; il ne fut point enivré de ses succès; il n'abusa point de sa puissance; il n'aspira point à des conquêtes lointaines ni à de brillantes aventures; il se préoccupa surtout de l'ordre public dans son royaume et de la prospérité de son peuple. Son mot si connu : « Je veux que, tous les dimanches, mes paysans aient une poule au pot, » était un vœu digne de Louis XII. Henri IV était d'une nature sympathique; sa grandeur ne lui faisait point oublier les multitudes inconnues dont le sort dépendait de son gouvernement. C'était de plus un esprit riche, fécond, varié, curieux, qui prenait intérêt non-seulement au bien-être des paysans français, mais aux progrès de toute la société française, progrès agricoles, industriels, commerciaux, scientifiques, littéraires. La conversation d'un libre penseur comme Montaigne l'attirait au moins autant que celle de ses compagnons d'armes; bien avant qu'Henri IV fût roi de France, le 19 décembre 1584, Montaigne écrivait : « Le roi de Navarre vint me voir à Montaigne, où il n'avait jamais été, et il y fut deux jours, servi de mes gens, sans aucuns de ses officiers; il n'y souffrit ni essai, ni couvert, et dormit dans mon lit. » Le 24 octobre 1587, après avoir gagné la bataille de Coutras, Henri s'arrêta pour dîner au manoir de Montaigne, quoique le possesseur fût resté fidèle à Henri III, dont les troupes venaient de perdre la bataille; et le 18 janvier 1590, quand le roi de Navarre, devenu roi de France, assiégea et prit la ville de Lisieux, Montaigne lui écrivit : « De tout temps, Sire, j'ai regardé en vous cette même fortune où vous êtes; et il peut vous souvenir que, lors même qu'il m'en fallait confesser à mon curé, je ne laissais de voir de bon œil vos succès. A présent, avec plus de raison et de liberté, je les embrasse de pleine affection. Ils vous servent là par effet; mais ils ne vous servent pas moins ici par réputation. Le retentissement porte autant que le coup. Nous ne saurions tirer, de la justice de votre cause, des arguments si forts pour maintenir ou réduire vos sujets comme nous le faisons des nouvelles de la prospérité de vos entreprises. »

Au dehors, la politique d'Henri IV fut aussi judicieuse et prévoyante qu'elle était, au dedans, équitable et sympathique. On a beaucoup écrit et disserté sur ce qu'on a appelé son *grand dessein*. On a donné ce nom à un plan d'organisation religieuse et politique de la chrétienté qui aurait consisté à diviser l'Europe entre trois religions, la catholique, la calviniste et la luthérienne, et en quinze États, grands ou petits, mo-

narchiques ou républicains, égaux en droits, seuls reconnus comme membres de la confédération chrétienne, réglant de concert leurs affaires communes et vidant pacifiquement leurs différends, tout en conservant leur existence nationale. Ce plan est longuement et complaisamment exposé à plusieurs reprises dans les *Œconomies royales*, que les secrétaires de Sully ont écrites sous son inspiration et probablement quelquefois sous sa dictée. Henri IV était un prince aussi expansif qu'inventif, qui excellait à plaire et se plaisait fort lui-même dans la liberté et le laisser-aller de la conversation. Je ne doute pas que les idées du *grand dessein* ne lui soient souvent venues à l'esprit et qu'il n'en ait souvent entretenu Sully, son confident de pensée comme de conduite. Sully, à son tour, était un esprit méthodique, un metteur en œuvre régulier et précis, évidemment frappé et charmé par la richesse et la grandeur des perspectives qu'ouvrait devant lui son roi, et prenant plaisir à les mettre en lumière en leur donnant une forme plus positive et plus complète que n'avait été leur première et originale apparition. C'est ainsi qu'est venu jusqu'à nous le *grand dessein*, qui n'a jamais été, pour Henri IV, un projet définitif. Sa vraie politique extérieure était beaucoup plus actuelle et plus pratique. Il avait vu et ressenti les maux des haines et des persécutions religieuses. Il avait eu beaucoup à souffrir de la domination de la maison d'Autriche en Europe, et il l'avait longtemps combattue. Devenu le plus puissant et le plus considéré des rois européens, il prit deux choses fort à cœur, la tolérance pour les trois religions qui avaient réussi à s'établir en Europe et à se montrer capables de lutter l'une contre l'autre, l'abaissement de la maison d'Autriche, qui, même après la mort de Charles-Quint et de Philippe II, restait la vraie et redoutable rivale de la France. La politique extérieure d'Henri IV, depuis le traité de Vervins jusqu'à sa mort, fut la paix religieuse en Europe et l'alliance de la France catholique avec l'Angleterre et l'Allemagne protestantes contre l'Espagne et l'Autriche ; il eut des respects et des ménagements constants pour la papauté, puissance très-considérée dans les deux camps rivaux, quoique fort déchue de l'importance efficace qu'elle avait possédée en Europe dans le moyen âge. La politique française luttant contre la politique espagnole, tel était le vrai et le seul caractère sérieux du *grand dessein*.

Quatre hommes, très-inégaux en influence comme en mérite, Sully, Villeroi, du Plessis-Mornay et d'Aubigné, servirent efficacement Henri IV,

par des procédés et à des degrés très-divers, pour l'établissement et le succès de cette politique intérieure et extérieure. Trois étaient protestants; Villeroi seul était catholique. Sully est au-dessus de toute comparaison avec les trois autres. Il est le seul qu'Henri IV appelât *mon ami*, le seul qui ait été associé à toute la vie et à tout le gouvernement d'Henri IV, à sa mauvaise comme à sa haute fortune, à ses plus pénibles embarras domestiques comme à ses plus grands actes politiques; le seul dont le nom soit resté inséparablement uni à celui d'un maître qu'il servait sans servilité comme sans domination. Je n'ai garde d'entrer ici dans sa propre histoire; je ne veux que marquer sa place dans celle de son roi. Né en 1559 et plus jeune de six ans qu'Henri de Navarre, Maximilien de Béthune-Rosny avait à peine dix-sept ans lorsqu'en 1576 il accompagna Henri s'enfuyant de la cour de France pour aller ressaisir en Navarre l'indépendance de sa situation et de son caractère. Rosny voulut d'abord le servir comme volontaire, « afin d'apprendre, dit-il, le métier des armes dès ses premiers commencements. » Il se fit promptement honneur dans plusieurs combats. En 1580, le roi de Navarre le prit pour chambellan et conseiller. Devenu roi de France, Henri IV, en 1594, le fit secrétaire d'État; en 1596, il le mit dans le conseil des finances; en 1597, il le nomma grand voyer de France, et, en 1599, surintendant général des finances et grand maître de l'artillerie. En 1602, il fut fait marquis de Rosny et conseiller d'honneur au parlement; puis gouverneur de la Bastille, surintendant des fortifications et voyer de Paris; en 1603, gouverneur du Poitou. Enfin, en 1606, sa terre de Sully-sur-Loire fut érigée en duché-pairie, et il vivait sous ce nom, qui est devenu son nom historique, lorsque, en 1610, l'assassinat d'Henri IV jeta dans la retraite, pour trente et un ans, le confident de toutes ses pensées et le principal ministre d'un règne qui, indépendamment des sommes utilement dépensées pour le service de l'État et les progrès de la prospérité publique, avait éteint, selon les témoignages les plus avérés, 235 millions de dettes, et qui laissa dans les caisses de l'État, en argent comptant ou en valeurs certaines, 43,138,490 livres.

Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroi, né en 1543 et dont le grand-père avait été secrétaire d'État sous François Ier, était déjà, sous le règne d'Henri III, membre d'un petit conseil secret où se traitaient toutes les questions relatives aux protestants. Quoique très-catholique et convaincu que le roi de France devait être ouvertement dans les

rangs des catholiques et gouverner avec leur appui, il donnait quelquefois à Henri III de libres et sages conseils; quand il le voyait passer son temps avec les confréries de pénitents dont il s'était déclaré le chef : « Sire, lui disait-il, les devoirs et les obligations sont considérés selon les temps, et pour ce on doit payer les vieilles dettes avant les nouvelles. Vous avez été roi de France avant d'être chef des confréries; votre conscience vous oblige de rendre à la royauté ce que vous lui devez plutôt qu'à la congrégation ce que vous lui avez promis. Vous pouvez vous dispenser de l'un et non de l'autre. Vous ne portez le sac que quand il vous plaît, mais vous avez toujours la couronne sur la tête. » Quand les guerres de religion éclatèrent, que la Ligue se forma et que Henri de Guise eut été assassiné à Blois, Villeroi, naturellement ligueur et ligueur modéré, devint le conseiller intime du duc de Mayenne. Après la mort d'Henri III, dès qu'il entendit dire qu'Henri IV promettait de se faire instruire dans la religion catholique, il annonça l'intention de le reconnaître s'il tenait cet engagement; il tint lui-même le sien, car il fut pendant cinq ans l'intermédiaire entre Henri IV et Mayenne, travaillant sans cesse à les réconcilier et à empêcher que les états de la Ligue ne donnassent la couronne de France à une princesse espagnole. Villeroi était un ligueur patriote français. Aussi Henri IV, dès qu'il fut bien affermi sur le trône, l'appela dans ses conseils et lui confia la direction des affaires étrangères. L'ancien ligueur siégeait à côté de Sully, et s'appliquait à faire prévaloir, dans la politique extérieure d'Henri IV, les maximes et les alliances catholiques, tandis que Sully, resté fermement protestant au service de son roi devenu catholique, continuait à être au dehors le patron de la politique et des alliances protestantes. On vit ainsi au seizième siècle, dans la monarchie française, le phénomène qui devait se reproduire, au dix-huitième, dans la république des États-Unis d'Amérique, lorsque, en 1787, son président Washington appela en même temps dans son cabinet Hamilton et Jefferson, l'un le plus ferme des fédéralistes aristocratiques, l'autre le chaud défenseur des principes et des tendances démocratiques. Washington, dans sa haute et placide impartialité, jugea que, pour gouverner la république naissante, il avait besoin de l'un et de l'autre, et sut en effet se servir de tous les deux. Henri IV s'était senti dans une situation analogue en présence de la France et de l'Europe divisée entre les catholiques et les protestants, qu'il aspirait à pacifier. Il y réussit pareillement. Succès incomplet, comme il arrive quand on parvient à

ajourner les grandes questions que la guerre a vainement essayé de trancher, et que le cours des idées et des événements n'a pas encore eu le temps de résoudre.

Henri IV faisait si grand cas de la coopération et de l'influence de Villeroi, que, sans l'aimer comme il aimait Sully, il le soutint et le garda, comme secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères, jusqu'à la fin de son règne. Il définissait avec précision son mérite particulier quand il disait : « Les princes ont des serviteurs à tout prix et de toute façon ; les uns font leurs affaires premier que celles de leur maître ; les autres font celles du maître et n'oublient pas les leurs ; mais Villeroi croit que les affaires de son maître sont les siennes, et il y apporte la même passion qu'un autre en sollicitant son procès ou en travaillant à sa vigne. » Quoique courts et froidement écrits, les *Mémoires* de Villeroi donnent en effet l'idée d'un homme absorbé dans sa mission, et qui la regarde comme sa propre affaire en même temps que l'affaire de son roi et de son pays.

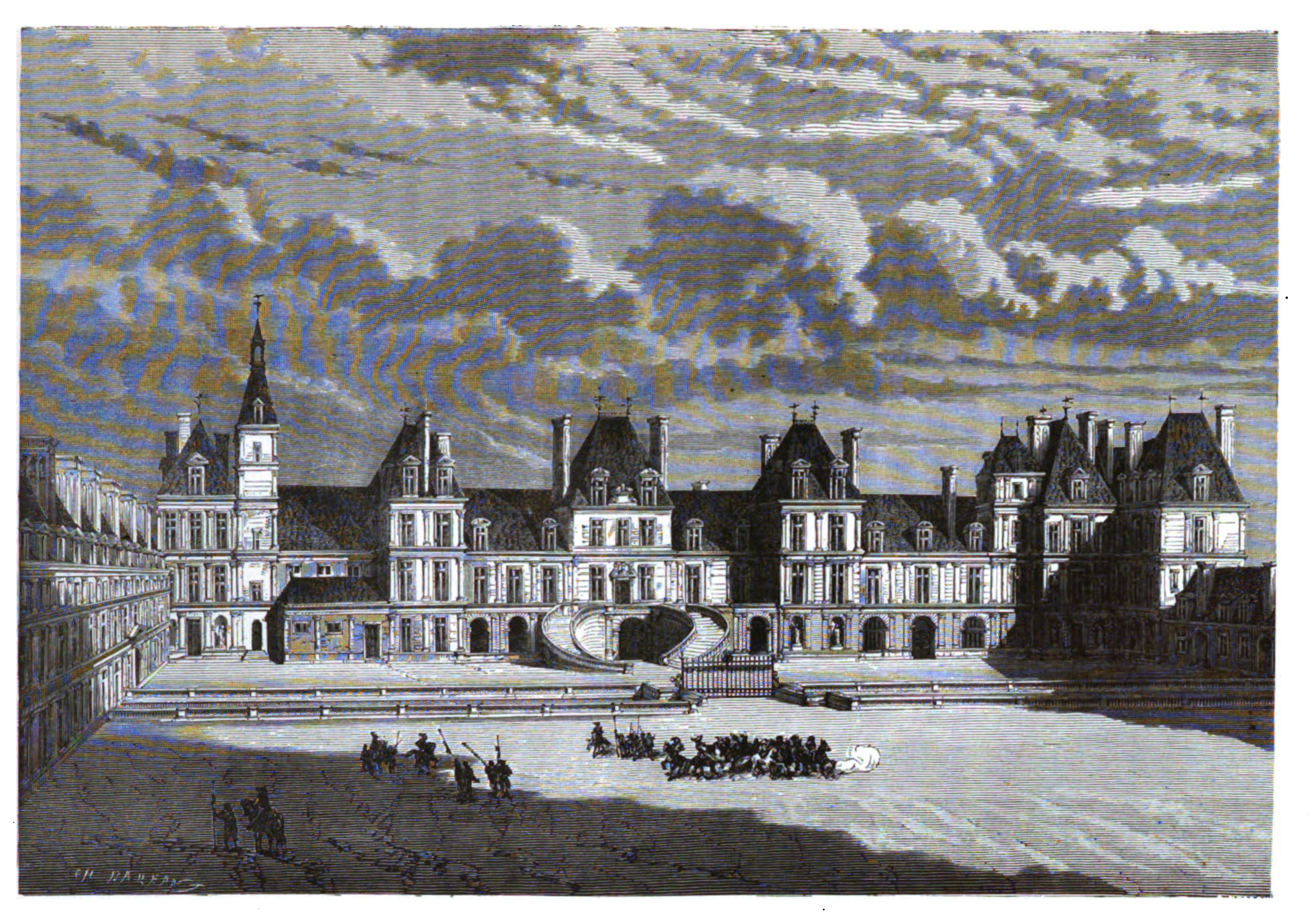
Philippe du Plessis-Mornay tint moins de place que Sully et Villeroi dans le gouvernement d'Henri IV; mais il en tint et il mérite d'en garder une grande dans l'histoire de son temps. Il fut le plus éminent et aussi le plus modéré des hommes profondément pieux et convaincus de qui la Réforme avait pleinement conquis l'âme et la vie, et qui mettaient leur fidélité publique à leur foi religieuse au-dessus de tout autre intérêt et de toute autre affaire en ce monde. Il blâma hautement et déplora amèrement la conversion d'Henri IV au catholicisme, mais il n'en méconnut point les graves motifs ; sa désapprobation et son chagrin ne lui firent oublier ni les grandes qualités de son roi, ni les grands services qu'il rendait à la France, ni ses propres devoirs et ses premiers sentiments envers lui. Ce protestant inflexible, qui avait contribué, autant que personne, à faire monter Henri IV sur le trône, qui était entré plus avant que personne, sauf Sully, dans son intimité, qui regretta toujours que son roi eût abandonné sa foi, qui brava tous les périls et toutes les disgrâces pour garder et soutenir la sienne, Mornay, mécontent, triste, presque banni de la cour, assailli par l'irritation et les souffrances de ses amis, n'entra jamais, contre le roi qu'il blâmait et dont il croyait avoir à se plaindre, dans aucune faction, ni dans aucune intrigue ; il lui resta, au contraire, inébranlablement fidèle, sans cesse appliqué à maintenir ou à rétablir dans l'Église protestante de France un peu d'ordre et de paix, et entre les protestants

et Henri IV un peu de confiance et d'amitié mutuelle. Mornay voulut toujours servir un roi qui sauvait son pays. Il demeura ferme et actif dans sa foi, mais sans tomber sous le joug d'aucune idée exclusive, conservant son bon sens patriotique au sein de sa piété fervente, et supportant avec une fermeté triste les colères de ses amis et les ingratitudes de son roi.

De 1597 à 1605, trois incidents survinrent qui mirent à l'épreuve l'âme d'Henri IV envers son ancien et fidèle serviteur. En octobre 1597, Mornay, toujours gouverneur de Saumur, s'était rendu à Angers pour se concerter avec le maréchal de Brissac sur une expédition que, par ordre du roi, ils devaient faire en Bretagne contre le duc de Mercœur, encore insoumis. Comme il passait dans la rue avec trois ou quatre de ses gens seulement, il fut inopinément assailli par un sieur de Saint-Phal, qui, après l'avoir sommé de lui donner des explications sur un démêlé qu'ils avaient eu ensemble cinq mois auparavant, le frappa brutalement sur la tête d'un coup de bâton, le jeta par terre, monta aussitôt sur un cheval tenu là tout prêt, et s'enfuit rapidement, laissant Mornay livré à dix ou douze complices qui lui portèrent plusieurs coups d'épée comme il se relevait pour se défendre, et qui s'enfuirent à leur tour. Des passants accoururent; les blessures de Mornay furent trouvées légères; mais l'événement, que personne n'hésita à appeler l'assassinat, fit grand bruit; l'indignation fut générale; le roi en fut sur-le-champ informé; et pendant qu'on se demandait à Saumur si Mornay devait chercher réparation par la voie des armes ou par celle de la justice, Henri IV lui écrivit de sa main, le 8 novembre 1597 :

« Monsieur du Plessis, j'ai un extrême déplaisir de l'outrage que vous avez reçu, auquel je participe et comme roi et comme votre ami. Comme le premier, je vous en ferai justice et me la ferai aussi. Si je ne portais que le second titre, vous n'en avez nul de qui l'épée fût plus prête à dégaîner que la mienne, ni qui vous portât sa vie plus gaiement que moi. Tenez cela pour certain qu'en effet je vous rendrai office de roi, de maître et d'ami. Et sur cette vérité, je finis, priant Dieu de vous tenir en sa sainte garde. »

Saint-Phal resta longtemps caché dans le pays même, chez ses parents; mais, le 12 janvier 1599, il fut arrêté, mis à la Bastille, et selon le désir de Mornay lui-même, le roi décida qu'il serait amené en sa présence, sans armes, qu'il mettrait un genou en terre, lui demande-



CHATEAU DE FONTAINEBLEAU

rait pardon, et que, reprenant ses armes, il recevrait en effet ce pardon, d'abord de Mornay, à qui le roi n'avait pas permis de prendre, par une autre voie, la réparation qui lui était due; puis de la bouche du roi lui-même, avec un sévère avertissement de prendre garde à lui dans l'avenir. L'affaire ainsi terminée, on n'entendit plus parler de Saint-Phal, et Mornay retourna à Saumur avec une éclatante marque de la sympathie du roi, qui, selon ses propres paroles, avait pris plaisir « à le venger comme roi et comme ami. »

Le second incident fut politiquement plus grave, et ni le roi ni Mornay ne s'y conduisirent avec assez de prudence et de dignité. En juillet 1598, Mornay publia un traité *de l'Institution de l'eucharistie en l'Église chrétienne, comment et par quels degrés la messe s'est introduite en sa place*. Ce n'était pas seulement une attaque contre le dogme et le culte fondamental de l'Église catholique; le pape y était formellement appelé *l'Antechrist*. Clément VIII en écrivit plusieurs fois à Henri IV, se plaignant qu'un homme si considérable dans le gouvernement et l'amitié du roi traitât si injurieusement un souverain allié du roi et chef de l'Église à laquelle le roi appartenait. La plainte du pape venait à propos. Henri IV avait à cœur, à cette époque, d'obtenir de la cour de Rome l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois pour pouvoir en contracter un nouveau; il ne disait pas encore avec qui. Le livre de Mornay fut vivement attaqué, non-seulement en point de doctrine, mais en point de fait; on lui reprocha de s'être fondé sur un grand nombre de citations fausses; l'évêque d'Évreux, M. du Perron, fort aimé du roi, qu'il avait toujours soutenu et servi, se dit prêt à en indiquer comme telles près de cinq cents. Le débat s'anima entre les deux théologiens; Mornay demanda à prouver la fausseté de l'accusation; l'évêque accepta le défi. Tout en défendant son livre et son érudition, Mornay ne se montrait pas très-pressé d'entrer dans la lutte; l'évêque, de son côté, réduisait le nombre des citations contre lesquelles il s'élevait. On s'arrêta au chiffre de soixante citations formellement inculpées. Une conférence fut convoquée pour les examiner, et six commissaires, trois catholiques et trois protestants, furent désignés pour en juger; de Thou et Pithou étaient des premiers, Dufresne la Canaye et Casaubon des seconds. L'érudition était là dignement représentée et l'équité vraisemblable. La conférence se réunit, le 4 mai 1600, à Fontainebleau, en présence du roi et de beaucoup de grands seigneurs, de magistrats, d'ecclésiastiques et de spectateurs distin-

gués. Mornay commença par convenir que, « sur quatre mille citations qu'il avait faites, il était mal aisé qu'il ne s'en trouvât pas quelques-unes où il pût avoir failli comme homme, mais qu'il s'assurait que ce n'avait jamais été avec mauvaise foi. » Il dit ensuite que, pressé par le temps, il n'avait pu encore collationner que dix-neuf des soixante citations spécialement attaquées. De ces dix-neuf, neuf seulement furent examinées dans cette première conférence, et presque toutes reconnues inexactes. Le lendemain, Mornay fut pris « d'une forte oppression et de vomissements répétés, que vint constater M. de la Rivière, premier médecin du roi. » La conférence fut interrompue et point reprise plus tard. Le roi se félicita sans mesure du résultat, et même de la part qu'il y avait prise : « Dites la vérité, dit-il à l'évêque d'Évreux, bon droit a eu bon besoin d'aide, » et il écrivit, le 6 mai, au duc d'Épernon : « Le diocèse d'Évreux a gagné celui de Saumur. Le porteur y était qui vous contera comme j'y ai fait merveilles. Certes, c'est un des grands coups pour l'Église de Dieu qui se soit fait il y a longtemps. » Il avait évidemment fort à cœur que le pape sût bien ce qui s'était passé et lui en sût gré : « N'auriez-vous pas l'esprit de voir que le roi, pour contenter le pape, a voulu sacrifier à ses pieds l'honneur de mon père? » dit le jeune Philippe de Mornay à des courtisans qui lui parlaient de cette triste aventure. On rapporta ce propos au roi, qui s'en montra offensé : « C'est un jeune homme outré de douleur, lui dit-on, et il s'agit de son père. — Il n'est point jeune, reprit le roi ; il a quarante ans, vingt ans d'âge, et autres vingt de l'instruction de son père. » Autour du roi et parmi ses plus considérables serviteurs, on se plaisait à se féliciter avec lui : « Eh bien, demanda-t-il à Sully, que vous en semble de votre pape? — Il me semble, Sire, répondit Sully, qu'il est plus pape que vous ne pensez ; ne voyez-vous pas qu'il donne un chapeau rouge à M. d'Évreux? Au fond, je ne vis jamais homme si étonné ni que se défendit si mal. Si notre religion n'avait pas un meilleur fondement que ses jambes et ses bras en croix (Mornay les tenait habituellement ainsi), je la quitterais plutôt aujourd'hui que demain[1]. »

Sully ne demandait pas mieux que de trouver Mornay en faute et d'en voir le roi bien convaincu. La jalousie n'est nulle part plus éveillée et plus implacable que dans les cours. Parmi les grands assistants à la conférence de Fontainebleau, quelques-uns cependant ne partageaient pas l'impression commune : « Je n'ai vu là, dit le duc de

[1] *Œconomies royales*, t. III, p. 346.

Mayenne en en sortant, qu'un très-ancien et très-fidèle serviteur très-mal payé de tant de services ; » et malgré la lettre du roi, le duc d'Épernon fit dire à Mornay qu'il le tenait toujours pour un gentilhomme d'honneur et restait toujours son ami. Henri IV lui-même, avec son tact fin et prompt, ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait dépassé la mesure et manqué à la convenance. Averti que Mornay était très-souffrant, il lui envoya M. de Loménie, secrétaire de son cabinet, chargé de le bien assurer que le roi serait toujours son bon maître et son ami : « De maître, répondit Mornay, je ne m'en suis que trop aperçu ; d'ami, il ne m'appartient pas ; j'en ai vu qui ont entrepris sur la vie, l'honneur et l'État du roi, sur son lit même ; contre ceux-là tous ensemble, le roi n'a jamais montré tant de rigueur que contre moi seul qui lui ai fait service toute ma vie. » Il repartit pour Saumur sans avoir revu le roi.

Il y rentra avec ce qu'il avait de plus cher au monde, sa femme, Charlotte Arbaleste de la Borde, sa digne compagne dans toutes ses épreuves, épreuves de la prospérité ou du malheur. Elle a bien droit à quelque lignes dans cette histoire, car c'est elle qui nous a conservé dans ses *Mémoires* le tableau, si salutaire à contempler, de la vie et du caractère de Mornay au milieu des emportements passionnés de ses amis et des haines brutales de ses adversaires. Aussi intelligente que dévouée, elle lui venait en aide dans ses études et ses travaux théologiques comme à l'encontre des événements publics : « Pendant ce voyage de Fontainebleau, j'étais, dit-elle, demeurée à Paris en une extrême transe, fraîchement relevée d'une grande maladie, travaillée de l'aheurtement de nos affaires domestiques. Et tout cela, je ne le sentais point à côté de la disgrâce inévitable de ce voyage ; j'avais recouvré pour M. du Plessis tous les livres dont il pouvait avoir besoin, recherchés avec une grande diligence pour le peu de temps, en toutes les *librairies* (les bibliothèques) de nos amis, et je les lui avais fait tenir, mais un peu tard, parce que trop tard il m'en avait donné la charge. » La correspondance intime de ces deux nobles personnes est un beau type d'union, de vertu et de tendresse conjugale et chrétienne. En 1605, leur seul fils, Philippe de Mornay, jeune homme très-distingué, alors âgé de vingt-six ans, obtint d'Henri IV l'autorisation d'aller servir dans l'armée du prince d'Orange, Maurice de Nassau, en guerre chaude avec l'Espagne ; il y fut tué le 23 octobre à l'assaut de la ville de Gueldre. En apprenant sa mort : « Je n'ai plus de fils, dit

son père; donc je n'ai plus de femme. » Sa douloureuse prévoyance ne le trompait pas; six mois après la mort de son fils, madame de Mornay succombait, hors d'état de porter plus loin ce fardeau qu'elle subissait sans murmure. Ses *Mémoires* se terminent par cette phrase : « Il est raisonnable que ce mien livre finisse par lui qui ne fut entrepris que pour lui décrire notre pérégrination en cette vie. Et puisqu'il a plu à Dieu, il a eu plutôt et plus doucement fini la sienne. Aussi bien, si je ne craignais l'affliction de M. du Plessis, qui, à mesure que la mienne croît, me fait mieux sentir son affection, il m'ennuierait extrêmement à le survivre. »

En apprenant, par une lettre du prince Maurice, la mort de ce jeune homme, Henri IV ému dit aux assistants : « J'ai perdu la plus belle espérance de gentilhomme de mon royaume. J'en plains le père. Il faut que je l'envoie consoler. Autre père que lui ne pouvait faire une telle perte. » « Il dépêcha à l'instant, dit madame de Mornay elle-même, le sieur Bruneau, l'un de ses secrétaires, avec lettres fort gracieuses pour nous consoler; avec charge néanmoins de ne se présenter qu'il ne fût assuré que nous le sussions déjà d'ailleurs, ne voulant être le premier de qui nous apprissions une si triste nouvelle[1]. » Ce pathétique témoignage de la sympathie royale pour la douleur paternelle effaça sans doute un peu, dans l'âme de Mornay, les souvenirs de la conférence de Fontainebleau ; ce qui est certain, c'est qu'il continua de rendre à Henri IV, dans les synodes et les assemblées politiques des protestants, ses bons offices accoutumés pour le maintien ou le rétablissement de la paix et de la bonne intelligence entre le roi catholique et ses anciens amis mécontents.

J'ai compté un troisième protestant, Théodore Agrippa d'Aubigné, grand-père de madame de Maintenon, non certes parmi les conseillers, mais parmi les serviteurs familiers et restés célèbres d'Henri IV. Il n'eut, auprès de son roi, ni un grand poste, ni une grande influence; c'était, en toute occasion, un vaillant soldat, un zélé protestant, un infatigable amateur et chercheur d'aventures, quelquefois un libre penseur, souvent un éloquent et hardi parleur, toujours un très-spirituel compagnon. Henri IV tantôt s'en servait, tantôt s'en séparait, ou l'oubliait, ou le considérait comme un brouillon, un factieux qu'il fallait mettre à la Bastille, et à qui on aurait, si on le voulait, de quoi

[1] *Mémoires de madame de Mornay*, t. II, p. 107.

faire son procès. Madame de Châtillon, qui s'intéressait à d'Aubigné, l'avertit du danger et l'engagea à partir le soir même : « J'y penserai, madame, lui dit-il; j'implorerai l'assistance de Dieu, et je verrai ce que j'ai à faire... » « Mon inspiration, dit-il, fut d'aller le lendemain, de grand matin, trouver Sa Majesté, et après lui avoir représenté en bref mes services passés, de lui demander une pension, ce que jusqu'alors je n'avais pas voulu faire. Le roi, surpris et bien aise en même temps de remarquer, au travers de mon fier courage, quelque chose de mercenaire, m'embrassa et m'accorda sur-le-champ ce que je lui demandais. » Le lendemain, d'Aubigné alla à l'Arsenal ; Sully l'invita à dîner, et le mena voir la Bastille en l'assurant qu'il n'y avait plus de danger pour lui, mais depuis vingt-quatre heures seulement[1]. Si d'Aubigné n'avait pas écrit, il serait aujourd'hui complétement oublié, comme tant d'autres aventuriers intrigants et turbulents qui se remuent beaucoup et essayent de tout remuer autour d'eux tant qu'ils vivent, et qui meurent sans laisser aucune trace de leur passage. Mais d'Aubigné a beaucoup écrit, en prose, en vers, il a écrit l'*Histoire universelle* de son temps, des Mémoires personnels, des romans, des tragédies, des essais théologiques, satiriques ; et il a écrit avec un esprit sagace, pénétrant, inattendu, une verve rare, un talent original et presque profond pour démêler et peindre les situations et les caractères. C'est l'écrivain qui a fait vivre l'homme et lui a marqué une place dans notre littérature encore plus que dans notre histoire. J'en veux citer deux fragments qui feront bien connaître et apprécier l'écrivain et l'homme. Pendant la guerre civile, sous le règne d'Henri III, d'Aubigné s'était emparé de l'île d'Oléron, l'avait fortifiée, et ne s'en trouvait pas suffisamment récompensé par le roi de Navarre, à qui il avait voulu rendre et avait en effet rendu service. Après la bataille de Coutras, en 1587, il était couché avec un de ses compagnons d'armes, Jacques de Caumont la Force, dans la garde-robe de la chambre où couchait le roi de Navarre : « La Force, dit d'Aubigné à son camarade de lit, notre maître est un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre. — Que dis-tu, d'Aubigné? lui demanda la Force à moitié endormi. — Il dit, lui répéta le roi de Navarre, qui avait tout entendu, que je suis un ladre vert et le plus ingrat mortel qu'il y ait sur la face de la terre. » D'Aubigné se tint coi un peu inquiet. « Mais, ajoute-t-il, quand le jour parut, ce prince, qui n'aimait ni à récompenser ni à punir, ne m'en fit pas pour

[1] *La France protestante*, par MM. Haag, t. I, p. 170.

cela plus mauvais visage et ne m'en donna pas un quart d'écu de plus. » Trente ans plus tard, en 1617, après la chute de la Ligue et le règne d'Henri IV, d'Aubigné, voulant peindre, dans son *Histoire universelle*, les deux chefs des deux grands partis, les résume en ces termes : « Le duc de Mayenne avait une probité humaine, une facilité et une libéralité qui le rendaient très-agréable aux siens ; c'était un esprit judicieux qui se servait de ses expériences, qui mesurait tout à raison, un courage plus ferme que gaillard ; en tout, il se pouvait dire capitaine excellent. Le roi Henri IV avait toutes ces choses, hormis la libéralité ; mais, en la place de cette pièce, sa qualité arborait des espérances de l'avenir qui faisaient avaler les duretés du présent. Il avait par-dessus le duc de Mayenne une promptitude et vivacité miraculeuses et bien au delà du commun. Nous l'avons vu mille fois en sa vie faire des réponses à propos sans ouïr ce que le requérant voulait proposer, et aller au-devant des demandes sans se tromper. Le duc de Mayenne était incommodé d'une grande masse de corps qui ne pouvait supporter ni les armes, ni les corvées. L'autre, ayant mis tous les siens sur les dents, faisait chercher des chiens et des chevaux pour commencer une chasse ; et quand ses chevaux n'en pouvaient plus, il forçait *une sandrille*[1] à pied. Le premier faisait part de cette pesanteur et de ses maladies à son armée, n'entreprenant qu'au prix que sa personne pouvait supporter. L'autre faisait part aux siens de sa gaieté, et ses capitaines le contrefaisaient par complaisance et par émulation[2]. »

Ces politiques, ces chrétiens, ces guerriers avaient, en 1600, une grande question à résoudre pour Henri IV et un grave conseil à lui donner. Il voulait se séparer de sa femme, Marguerite de Valois, qui s'était séparée de lui en fait depuis quinze ans, menait une vie très-irrégulière et ne lui avait point donné d'enfants. Mais, pour pouvoir obtenir du pape l'annulation de son mariage, il fallait d'abord que Marguerite y consentît, et à aucun prix elle n'y voulait consentir tant que le roi aurait pour favorite Gabrielle d'Estrées, qu'elle détestait et dont Henri avait déjà eu plusieurs enfants. La question s'éleva en 1598, à

[1] J'ai eu recours à mon savant confrère M. Littré pour m'expliquer ce passage ; après avoir hésité avec sa modestie accoutumée, il m'a écrit : « J'apprends qu'aujourd'hui même, en Béarn, *sandrille* est usité et signifie *espadrille*, espèce de chaussure populaire ; on pourrait interpréter ainsi le passage : « Il forçait, une *espadrille aux pieds*. »

[2] On publie, en ce moment, le tome Ier d'une nouvelle édition des *Œuvres complètes* de d'Aubigné. Elle sera presque aussi importante pour l'histoire de France que pour l'amusement des lecteurs.



propos d'un fils que venait d'avoir Gabrielle, qui faisait toujours courir le bruit qu'elle épouserait le roi. Pour donner à ce bruit quelque consistance, elle imagina de faire présenter son fils au baptême comme enfant de France, et une ordonnance fut apportée à Sully « pour faire payer ce qu'il fallait aux hérauts, trompettes et haut-bois qui avaient servi au baptême d'*Alexandre*, *Monsieur*, *enfant de France*. » Au vu de cette ordonnance, Sully la retint et en fit rédiger une autre qui ne faisait nulle mention d'Alexandre. Les employés réclamèrent disant : « Monsieur, la somme que nous devons avoir comme assistants au baptême des enfants de France est de longtemps réglée. — Allez, allez, leur dit Sully en colère; je n'en ferai rien; il n'y a point d'enfants de France. » Et il en rendit compte au roi, qui dit : « Il y a là de la malice, mais je l'empêcherai bien; déchirez cette ordonnance. » Et se tournant vers quelques-uns de ses courtisans : « Voyez les ruses du monde et les traverses que l'on donne à ceux qui me servent bien et selon mon gré. On a envoyé à M. de Rosny une ordonnance à dessein de m'offenser s'il la passait, ou d'offenser la duchesse de Beaufort s'il la refusait. J'y pourvoirai bien. Allez la voir, mon ami, dit-il à Rosny; contez-lui ce qui s'est passé; contentez-la en ce que vous pourrez. Si cela ne suffit, je parlerai en maître et non en serviteur. » Sully alla au cloître Saint-Germain, où la duchesse de Beaufort était logée, et lui dit qu'il venait, par commandement du roi, pour l'informer de ce qui se passait. « Je suis avertie de tout, lui dit Gabrielle, et n'ai que faire d'en savoir davantage; je ne suis pas faite comme le roi, à qui vous persuadez que le noir est blanc. — Ho! ho! madame, reprit Sully, puisque vous le prenez de cette façon, je vous baise les mains, et ne laisserai pas de faire mon devoir pour vos colères. » Il retourna au Louvre et rendit compte au roi : « Allons, venez avec moi, lui dit Henri; je vous ferai voir que les femmes ne me possèdent pas, comme certains malins esprits en font courir le bruit. » Il monta dans le carrosse de Sully, s'en alla avec lui chez la duchesse de Beaufort, et la prenant par la main : « Allons, madame, allons dans votre chambre, et qu'il n'y entre que vous, Rosny et moi. Je vous veux parler à tous deux et vous apprendre à bien vivre ensemble. » Puis, ayant bien fermé la porte et tenant Gabrielle par une main et Rosny par l'autre : « Vrai Dieu, madame, qu'est-ce que ceci? vous voulez donc me fâcher de gaieté de cœur pour éprouver ma patience? Par Dieu, je vous jure que, si vous continuez ces façons de faire, vous vous trouverez bien loin de vos es-

pérances. Je vois bien qu'on vous a dressée à tout ce badinage pour essayer de me faire chasser un serviteur duquel je ne puis me passer et qui m'a toujours loyalement servi depuis vingt-cinq ans. Par Dieu, je n'en ferai rien, et je vous déclare que si j'étais réduit à cette nécessité de choisir à perdre l'un ou l'autre, je me passerais mieux de dix maîtresses comme vous que d'un serviteur comme lui. »

Gabrielle s'emporta, se désola, pleura, se jeta aux genoux du roi, et « le voyant plus ferme d'esprit que n'avaient pensé ceux qui lui avaient conseillé cette escapade, elle commença de s'adoucir, dit Sully, et toutes choses se réconcilièrent de toutes parts. »

Mais Sully n'était pas au bout de ses embarras et des fantaisies tantôt faibles, tantôt fermes de son roi. Le 10 avril 1599, Gabrielle d'Estrées mourut si subitement que, selon le penchant du temps où, dans les rangs les plus élevés, les crimes étaient si communs qu'on les croyait toujours possibles et presque probables, on la crut d'abord empoisonnée; mais cela ne parut avoir aucune vraisemblance. Le consentement de Marguerite de Valois à l'annulation de son mariage était acquis; on entama la négociation à Rome par Arnaud d'Ossat, qui fut fait cardinal, et par Brulart de Sillery, ambassadeur *ad hoc*. Une nouvelle difficulté survint; non pas pour les négociateurs, qui n'en surent rien ou parurent n'en rien savoir, mais pour Sully. Trois ou quatre semaines après la mort de Gabrielle d'Estrées, Henri IV faisait sa cour à une nouvelle favorite. Un matin, à Fontainebleau, près de partir pour la chasse, il prit Sully par la main, le mena dans la première galerie, lui remit un papier, et se tournant d'un autre côté comme s'il eût eu honte de le voir lire par Sully : « Lisez cela, lui dit-il, et puis dites-m'en votre avis. » Sully trouva que c'était une promesse de mariage faite à mademoiselle Henriette d'Entraigues, fille de François de Balzac, seigneur d'Entraigues, et de Marie Touchet, favorite de Charles IX. Sully revint vers le roi, tenant à la main le papier ployé : « Que vous en semble? » lui dit le roi. La, la, parlez-en librement; votre silence m'offense plus que ne le pourraient faire vos plus contrariantes paroles. Je me doute bien que vous ne m'approuverez pas, quand ce ne serait que pour les cent mille écus que je vous ai fait bailler avec tant de regret; je vous promets de ne me fâcher de rien que vous me puissiez dire. — Vous le voulez, Sire, et vous me promettez de n'être point en colère contre moi, quoi que je puisse dire ou faire? — Oui, oui, je vous promets tout ce que vous voudrez, car aussi bien pour votre dire il n'en

sera ni plus ni moins. » Sur ce, prenant cette promesse comme s'il eût voulu la rendre au roi, Sully, au lieu de cela, la déchira en deux : « Voilà, Sire, puisqu'il vous plaît de le savoir, ce qu'il me semble d'une telle promesse. — Comment! morbleu, que faites-vous? êtes-vous fou? — Il est vrai, Sire, je suis un fou et un sot; et je voudrais l'être si fort que je le fusse tout seul en France. — Bien, bien, je vous entends, dit le roi, et ne vous en dirai pas davantage afin de vous tenir parole; mais rendez-moi ce papier. — Sire, reprit Sully, je ne doute point que Votre Majesté ne reconnaisse que vous détruisez tous les préparatifs de votre *démariage*, car cette promesse étant divulguée, et on ne vous la demande pas à autre fin, jamais la reine votre femme ne fera les choses nécessaires pour valider votre *démariage*, ni même le pape n'y apportera pas son autorité apostolique; cela, je le sais de science. »

Le roi ne répondit rien, sortit de la galerie, entra dans son cabinet, demanda de l'encre et du papier, y demeura un demi-quart d'heure, fit un second écrit pareil à celui qui venait d'être déchiré, monta à cheval sans dire un seul mot à Sully qu'il rencontra, alla chasser et remit dans la journée la nouvelle promesse de mariage à Henriette d'Entraigues, qui la garda ou la fit garder très-secrètement jusqu'au 2 juillet 1604, époque à laquelle son père le comte d'Entraigues la rendit au roi moyennant vingt mille écus comptant.

A travers tous ces incidents connus ou volontairement ignorés, la négociation pour l'annulation du mariage d'Henri IV avec Marguerite de Valois s'était poursuivie à Rome du consentement des deux parties. Clément VIII avait prononcé, le 17 décembre 1599, et transmis à Paris, par le cardinal de Joyeuse, sa sentence d'annulation. Le 6 janvier 1600, Henri IV donna pouvoir à son ambassadeur, Brulart de Sillery, de conclure à Florence son mariage avec Marie de Médicis, fille de François Ier de Médicis, grand-duc de Toscane, et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche et nièce du grand-duc Ferdinand Ier de Médicis, qui avait souvent rendu à Henri IV de grands services d'argent chèrement payés. Dès l'année 1592, il avait été question de ce projet d'union ; il fut repris et accompli, le 5 octobre, à Florence, avec une magnificence prodigieuse. Marie s'embarqua à Livourne, le 17, sur une flotte de dix-sept galères ; celle qu'elle montait, *la Générale*, était tout incrustée de pierreries au dedans et au dehors; elle arriva à Marseille le 3 novembre, et à Lyon le 2 décembre, où elle attendit jusqu'au 9 le roi, retenu par la guerre avec la Savoie. Il entra dans sa chambre au milieu de la nuit, botté et

armé, et fit renouveler le lendemain, dans l'église cathédrale de Saint-Jean, la célébration de son mariage, plus riche qu'il ne devait être heureux. Marie de Médicis était belle en 1592, quand il avait été question d'elle pour la première fois, et son portrait, à cette époque, avait séduit le roi; mais en 1600 elle avait vingt-sept ans, elle était grande, grosse, avec les yeux ronds et fixes, l'air revêche et mal habillée. Elle savait à peine quelques mots de français; et Henriette d'Entraigues, que le roi avait faite marquise de Verneuil, n'eut rien de plus pressé que de dire en la voyant: « C'est donc là la grosse banquière de Florence! »

Henri IV semblait avoir atteint, dans sa vie publique et dans sa vie domestique, le faîte de la destinée et de l'ambition humaine. Il était à la fois roi catholique et le chef de la politique protestante en Europe, accepté des catholiques comme le meilleur, le seul roi possible, pour eux, en France. Il était en paix avec toute l'Europe, sauf avec un petit prince, le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I[er], à qui il redemandait le marquisat de Saluces ou une compensation territoriale en France même, de notre côté des Alpes. Après une courte campagne et grâce à l'artillerie de Rosny, il obtint ce qu'il désirait, et par un traité du 17 janvier 1601, il ajouta au territoire français la Bresse, le Bugey, le pays de Gex et la citadelle de Bourg, qui tenait encore après la prise de la ville. Il était de plus en plus cher à la France, à qui il avait rendu la paix au dedans comme au dehors, et une prospérité industrielle, commerciale, financière, monumentale et scientifique, naguère inconnue. Sully couvrait le pays de routes, de ponts, de canaux, d'édifices et de travaux d'intérêt public. Dès que le roi, après l'annulation de son mariage avec Marguerite de Valois, avait vu à Lyon sa nouvelle femme, Marie de Médicis, elle lui avait déplu, et elle lui déplut chaque jour davantage par son humeur acariâtre et entêtée; mais elle lui donna, le 27 septembre 1601, un fils qui devait devenir Louis XIII. Henri allait se distraire de l'humeur de sa femme auprès de sa favorite Henriette d'Entraigues, qui savait lui plaire tout en étant avec lui altière et exigeante. Il tenait moins à la paix de son ménage qu'à celle de son royaume; il avait établi sa favorite au Louvre même, à côté de sa femme; et son nouveau mariage une fois contracté, il regardait sa vie domestique comme arrangée aussi bien que sa situation politique.

Il se trompait sur l'un et l'autre point; il n'était au bout ni de ses périls politiques ni de ses fantaisies galantes. Depuis 1595, son prin-

cipal compagnon d'armes, je devrais dire son favori de camp, de Gontaut, baron de Biron, qu'il avait fait amiral, duc et maréchal de France, tout en continuant de le servir dans les batailles, devenait de jour en jour un conspirateur acharné contre lui. Il avait commencé par être un joueur effréné; il perdit ainsi quinze cent mille écus du temps, environ six millions d'aujourd'hui : «Je ne sais, disait-il, si je mourrai sur l'échafaud; mais je n'irai jamais à l'hôpital. » Il ajoutait : « Quand la paix sera conclue, les amours du roi, la stérilité de ses largesses, les mécontentements de plusieurs pousseront à force divisions, plus qu'il n'en faut pour brouiller les États les plus paisibles du monde. Et quand cela manquerait, nous en trouverons en la religion plus que nous ne voudrons pour mettre les plus froids huguenots en colère et les plus repentants ligueurs en fureur. » Henri IV portait à Biron une amitié tendre: « Je n'ai tant aimé personne comme je l'ai aimé, disait-il; je lui eusse fié mon fils et mon royaume. Il m'a bien servi; mais il ne peut pas dire que je ne lui ai pas sauvé la vie trois fois. Je le tirai des mains de l'ennemi à Fontaine-Française, si blessé et si étourdi de coups que, comme j'avais fait le soldat pour le sauver, je fis encore le maréchal pour la retraite. » Biron n'en poursuivit pas moins ses ambitieux desseins; c'était à la souveraineté indépendante de la Bourgogne qu'il aspirait, et toute alliance, tout complot lui étaient bons pour y arriver: « Être César ou rien du tout, disait-il; je ne mourrai pas que je n'aie vu ma tête sur un quart d'écu. » Il entra en conspiration flagrante avec le roi d'Espagne, avec le duc de Savoie, avec les mécontents français, le duc de Bouillon et le comte d'Auvergne. Henri IV le savait et faisait tous ses efforts pour l'ignorer, pour ramener Biron à lui; il payait ses dettes; il l'envoyait en ambassade; il le provoquait à des aveux qui lui vaudraient un complet pardon: « Qu'il pleure, disait-il, je pleurerai avec lui; qu'il se souvienne de ce qu'il me doit, je n'oublierai pas ce que je lui dois. Je ne voudrais pas que le maréchal de Biron fût le premier exemple de la sévérité de ma justice, et que mon règne, qui a été jusqu'ici calme et serein, se chargeât tout à coup d'éclairs et de foudre. » Il employa Rosny pour décider Biron à tout avouer: « Mon ami, lui dit-il, voici un malheureux homme que le maréchal. C'est grand cas. J'ai envie de lui pardonner. Je ne peux me décider à faire du mal à un homme qui a du courage, qui m'a si longtemps servi et m'a été si familier. Mon appréhension est que, quand je lui aurai pardonné, il ne pardonne ni à moi, ni à mes enfants, ni à mon État. Il n'a

jamais voulu me rien confesser; il vit avec moi comme un homme qui a quelque chose de malin dans le cœur. Je vous prie, voyez-le. S'il s'ouvre à vous, assurez-le qu'il peut venir me trouver et que je lui pardonnerai de bon cœur. » Rosny le tenta et échoua. « Je ne veux pas perdre cet homme, dit le roi; il se veut perdre lui-même. Je veux lui dire moi-même que, s'il se laisse mener en justice, il ne s'attende plus à grâce quelconque de moi. » Il vit Biron à Fontainebleau, le reçut après le dîner, lui parla avec sa familiarité accoutumée, et lui montrant sa statue équestre qui était en marbre sur la cheminée : « Eh bien, mon cousin, lui dit-il, que dirait le roi d'Espagne s'il me voyait comme cela? — Il ne vous craindrait guère, » lui répondit Biron. Henri le regarda d'un œil sévère. Le maréchal essaya de reprendre ses paroles : « J'entends, sire, s'il vous voyait en cette statue que voilà, et non pas en votre personne. » La retraite ne réussit pas; le coup était porté; Henri sortit du salon, rentra dans son cabinet, et donna ordre à ses capitaines des gardes de l'arrêter. Puis il revint dans le salon et lui dit: « Maréchal, pensez à ce que je vous ai dit. » Biron resta froid et muet. « Adieu, baron de Biron! » lui dit le roi, anéantissant ainsi d'un mot toutes ses dignités, et l'envoyant devant ses juges naturels, pour répondre de ses trahisons. Le 18 juin 1602, il déféra le maréchal à la cour du parlement. L'instruction dura trois semaines. Biron fut condamné à mort à l'unanimité, par cent vingt-sept juges, « pour conspirations faites contre la personne du roi, entreprises sur son État, trahisons et traités faits avec les ennemis de l'État. » Le roi apporta à la sentence tous les adoucissements compatibles avec l'intérêt public. Il permit à Biron de faire son testament, lui remit la confiscation de ses biens, ordonna que le supplice aurait lieu à la Bastille, sous les yeux de quelques magistrats, non à la place de Grève et devant la multitude. Quand Biron se vit convaincu et condamné, il entra en fureur, accabla ses juges d'injures, s'écria que, « si on le mettait en désespoir et en fougue, il étranglerait la moitié des assistants et forcerait l'autre moitié à le tuer. » Le bourreau fut obligé de le frapper par surprise. Les assistants se retirèrent consternés du crime, de la rage du coupable, du supplice et du spectacle.

Quand la question des conspirations et des conspirateurs avec l'Espagne contre la France et son roi eut été ainsi publiquement élevée et résolue, elle en amena une autre; les moines espagnols, les jésuites, pour les appeler par leur nom, y avaient-ils pris part? fallait-il



Henri IV. d'Aubigné. Du Plessis-Mornay. De Villeroy. Sully.

HENRI IV ET SES MINISTRES

aussi les poursuivre? Ils n'étaient plus en France; ils en avaient été bannis le 29 décembre 1594, par arrêt solennel du parlement, après l'attentat de Jean Châtel. Ils demandaient à y rentrer. Le pape le demandait pour eux. « Si dans d'autres temps, disaient-ils, la société s'était montrée hostile à la France et à son roi, c'est que, bien accueillie partout ailleurs, surtout dans les États du roi d'Espagne, elle n'avait rencontré en France que des persécutions et des opprobres. Si Henri voulait lui témoigner de la bienveillance, il la trouverait bientôt dévouée à sa personne et à son trône. » La question fut débattue dans le conseil du roi, surtout entre Henri IV et Sully, dans leurs tête-à-tête. Sully ne voulait pas la rentrée des jésuites: « Ils sont dehors, disait-il, qu'ils y restent. S'ils rentrent, ils auront beau vouloir et beau faire: leur présence, leurs propos, leur influence, même involontaire, seront contre vous, échaufferont vos ennemis, irriteront vos amis; la haine et la méfiance iront s'aggravant. » Le roi était d'un autre avis: « Par nécessité, disait-il à Sully, il faut maintenant que je fasse de deux choses l'une : que j'admette les jésuites purement et simplement, que je les décharge des diffames et opprobres dont ils ont été flétris, que je les mette à l'épreuve de leurs tant beaux sentiments et promesses excellentes; ou que j'use contre eux de toutes les rigueurs dont on pourra s'aviser, pour qu'ils n'approchent jamais de moi et de mes États. Auquel cas, il n'y a point de doute que ce ne soit les jeter au dernier désespoir et dans les desseins d'attenter ma vie; ce qui me la rendrait misérable ou langoureuse, demeurant toujours dans la défiance d'être empoisonné ou asssassiné, car ces gens ont des intelligences et correspondances partout, et une grande dextérité à disposer les esprits selon qu'il leur plaît. Il me vaudrait mieux être déjà mort, étant en cela de l'opinion de César, que la plus douce mort est la moins prévue et attendue. » Le roi rappelait alors les huit projets ou tentatives d'assassinat qui, depuis l'attentat de Jean Châtel, de 1596 à 1603, avaient été formés et constatés contre lui. Sur ces paroles, Sully passa sur-le-champ à l'avis du roi. En septembre 1603, des lettres de rétablissement des jésuites furent rendues et portées au parlement de Paris; elles y rencontrèrent le 24 décembre une forte opposition et des remontrances demeurées célèbres, par l'organe de son premier président Achille de Harlay, le même qui avait courageusement résisté au duc de Guise. Il conjura le roi de retirer ses lettres patentes et de laisser intact l'arrêt qui avait banni les jésuites. Ce n'était pas, dit-il, le sentiment du seul parlement

de Paris, mais aussi celui des parlements de Normandie et de Bourgogne, c'est-à-dire des deux tiers des magistrats du royaume. Henri fut ému et ébranlé ; il remercia très-affectueusement le parlement : « Il ne faut pas, dit-il, reprocher la Ligue aux jésuites ; c'était le mal du temps. Laissez-moi conduire cette affaire. J'en ai manié d'autres bien plus difficiles. » Le parlement obéit, quoique à regret, et le 2 janvier 1604 les lettres patentes du roi furent enregistrées.

Ce n'était pas la seule affaire qu'Henri eût à cœur ; il en avait une autre d'une autre nature et, pour lui, plus difficile à manier. En février 1609, on vit, pour la première fois, à la cour de France, Charlotte-Marguerite, troisième fille du connétable de Montmorency, âgée seulement de seize ans : « Il n'y avait lors, disent tous les contemporains, rien de si beau sous le ciel, ni de meilleure grâce, ni de plus parfait. » Avant de la présenter à la cour, son père l'avait promise à François de Bassompierre, issu d'une branche de la maison de Clèves, âgé de trente ans et déjà célèbre par son esprit, son luxe et sa galanterie. Il était l'un des premiers gentilshommes de la chambre du roi. Henri IV l'envoya chercher un matin, le fit mettre à genoux sur un carreau devant son lit, et lui dit que, ne dormant pas, il avait pensé à lui la nuit précédente, et à le marier : « Moi, dit Bassompierre, qui ne pensais à rien « moins qu'à ce qu'il me voulait dire, je lui répondis que, sans la goutte « de M. le connétable, ce serait déjà fait. — Non, me dit-il, je pensais à « vous marier avec mademoiselle d'Aumale, et moyennant ce mariage, à « renouveler le duché d'Aumale en votre personne. » — Je lui demandai s'il voulait me donner deux femmes. Lors il me dit après un grand soupir : « Bassompierre, je te veux parler en ami. Je suis devenu non- « seulement amoureux, mais furieux, outré de mademoiselle de Montmo- « rency. Si tu l'épouses et qu'elle t'aime, je te haïrai ; si elle m'aimait, « tu me haïrais. Il vaut mieux que cela ne soit point cause de rompre « notre bonne intelligence, car je t'aime d'affection et d'inclination. Je « suis résolu de la marier à mon neveu le prince de Condé, et de la tenir « près de ma famille. Ce sera la consolation et l'entretien de la vieillesse « où je vais entrer. Je donnerai à mon neveu, qui est jeune et aime « la chasse, cent mille fois mieux que les dames, cent mille francs « par an pour passer son temps, et je ne veux autre grâce d'elle « que son affection, sans rien prétendre davantage. »

Tout surpris et contrarié qu'il était, Bassompierre pensa que c'était, pour lui, un « amour réglé de mariage », et qu'il ferait mieux de céder

au roi de bonne grâce : « Je me désiste, Sire, » lui dit-il, en très-bons termes pour mademoiselle de Montmorency comme pour lui-même. Le roi l'embrassa, pleura, lui promit de l'aimer chèrement, le revit le soir avec mademoiselle de Montmorency, qui ne savait rien, et il entretint longtemps la jeune princesse. Quand elle se retira, s'apercevant que Bassompierre la regardait, elle haussa les épaules, comme pour lui indiquer ce que le roi lui avait dit : « Je ne mens point, dit Bassompierre, cette seule action me perça le cœur ; je demeurai deux jours à me tourmenter comme un possédé, sans dormir, boire ni manger. » Deux ou trois jours après, M. le prince de Condé déclara qu'il voulait épouser mademoiselle de Montmorency. La cour et la ville ne parlèrent d'autre chose que de cette aventure et des fiançailles qui suivirent immédiatement.

Henri IV avait cinquante-six ans. Galant toute sa vie, il n'avait jamais été fidèle ni difficile dans ses attachements. Il n'était pas de ceux dont le ridicule se saisit comme d'une proie, mais il fut dominé par sa nouvelle passion, à ce point que la jeune princesse de Condé, qui s'était d'abord écriée : « Jésus mon Dieu, il est fou ! » commença à se figurer qu'elle serait bientôt reine. Marie de Médicis devint jalouse et inquiète. Elle voulut prendre ses précautions, et demanda à être sacrée avant que le roi partît pour la guerre, qu'il allait, disait-on, entreprendre contre l'Autriche, selon son *grand dessein* et de concert avec les princes protestants d'Allemagne, ses alliés. Le prince de Condé fut pris de jalousie ; il emmena sa femme d'abord en Picardie, puis à Bruxelles, où il la laissa. Henri IV fit, d'abord pour aller la voir, puis pour la faire revenir, puis pour menacer d'aller lui-même la chercher hors de France, des démarches passionnées et puériles qui, coïncidant avec ses annonces et ses préparatifs de guerre, faisaient tenir d'étranges propos, et nuisaient à sa considération personnelle comme au caractère sérieux de son gouvernement. Sully s'impatientait et s'inquiétait. Marie de Médicis insistait fortement pour être sacrée. La perspective de ce sacre déplaisait à Henri IV, et il ne s'en cachait pas : « Hé ! mon ami, disait-il à Sully, je ne sais ce que c'est, mais le cœur me dit qu'il m'arrivera quelque malheur. » Il s'asseyait sur une chaise basse que Sully avait fait faire pour lui à l'Arsenal, rêvant et battant des doigts sur l'étui de ses lunettes ; puis il se relevait tout à coup et frappant ses deux mains sur ses cuisses : « Par Dieu, dit-il, je mourrai en cette ville et n'en sortirai

jamais. Ils me tueront; je vois bien qu'ils n'ont point d'autre remède en leurs dangers que ma mort. Ah! maudit sacre! tu seras cause de ma mort. — Jésus! Sire, s'écriait Sully, quelle fantaisie prenez-vous là? Si elle continue, je suis d'avis que vous rompiez ce sacre et couronnement, et voyage et guerre; s'il vous plaît de me le commander, ce sera bientôt fait. — Oui, rompez le sacre, dit le roi, que je n'en entende plus parler; j'aurai l'esprit en repos de diverses fantaisies que certains avis m'y ont mises. Pour ne vous rien celer, on m'a dit que je devais être tué à la première grande magnificence que je ferais, et que je mourrais dans un carrosse. — Vous ne m'aviez jamais dit cela, Sire; aussi me suis-je plusieurs fois étonné de vous voir crier dans un carrosse, comme si vous aviez appréhendé ce petit péril, après vous avoir vu tant de fois parmi les coups de canon, les mousquetades, les coups de lance, de pique et d'épée, sans en rien craindre. Puisque votre esprit en est tant travaillé, si j'étais de vous, je partirais demain, je laisserais faire le sacre sans vous, ou je le remettrais à une autre fois, et je n'entrerais de longtemps à Paris ni en carrosse. S'il vous plaît, j'enverrai à Notre-Dame et à Saint-Denys faire tout cesser et retirer les ouvriers. — Je le veux bien, dit le roi, mais que dira ma femme? car elle a merveilleusement ce sacre en la tête. — Elle en dira ce qu'elle voudra, mais je ne saurais croire que, quand elle saura l'opinion que vous en avez, elle s'y opiniâtre davantage. »

Quoi qu'en pût dire Sully, Marie de Médicis « s'offensa infiniment contre le roi de ses alarmes; on en disputa trois jours, avec de grosses paroles de toutes parts, et enfin les ouvriers furent renvoyés travailler. »

Malgré ses pressentiments, Henri ne changea rien à ses projets; il ne partit point; il ne différa point le sacre de la reine; il fit, au contraire, annoncer, le 12 mai 1610, qu'elle serait sacrée le lendemain 13, à Saint-Denis, et que le dimanche 16 elle ferait son entrée à Paris. Le vendredi 14, il avait dessein d'aller à l'Arsenal voir Sully, qui était malade; nous avons le récit de cette visite et de l'assassinat du roi, donné par Malherbe, alors attaché au service d'Henri IV, dans une lettre écrite le 19 mai, d'après les dires des témoins oculaires, et que je reproduis textuellement.

« Le roi sortit peu après son dîner pour s'en aller à l'Arsenal. Il délibéra longtemps s'il sortirait, et plusieurs fois dit à la reine : « Ma

« mie, irai-je? n'irai-je pas? » Il sortit même deux ou trois fois, et puis tout d'un coup retourna, et disait à la reine : « Ma mie, irai-je en-« core? » Et il faisait de nouveau doute d'aller ou de demeurer. Enfin, il se résolut d'y aller, et ayant plusieurs fois baisé la reine, lui dit adieu; entre autres choses que l'on a remarquées, il lui dit : « Je ne ferai « qu'aller et venir; je serai ici tout à cette heure même. » Comme il fut en bas de la montée où son carrosse l'attendait, M. de Praslin, son capitaine des gardes, le voulut suivre; il lui dit : « Allez-vous-en; je « ne veux personne; allez faire vos affaires. »

« Ainsi, n'ayant autour de lui que quelques gentilshommes et des valets de pied, il monta en carrosse, se mit au fond à la main gauche, et fit mettre M. d'Épernon à la main droite. Auprès de lui, à la portière, étaient M. de Montbazon, M. de la Force; à la portière du côté de M. d'Épernon, étaient M. le maréchal de Lavardin, M. de Créqui; au-devant, M. le marquis de Mirabeau et M. le premier écuyer. Comme il fut à la Croix-du-Tiroir, on lui demanda où il voulait aller; il commanda qu'on allât vers Saint-Innocent. Étant arrivé à la rue de la Ferronnerie, qui est à la fin de celle de Saint-Honoré pour aller à celle de Saint-Denys, devant la Salamandre il se rencontra une charrette qui obligea le carrosse du roi à s'approcher plus près des boutiques de quincailliers qui sont du côté de Saint-Innocent, et même d'aller un peu plus bellement, sans s'arrêter toutefois, combien que quelqu'un, qui s'est hâté d'en faire imprimer le discours, l'ait écrit de cette façon. Ce fut là qu'un abominable assassin, qui s'était rangé contre la prochaine boutique, qui est celle du *Cœur couronné percé d'une flèche*, se jeta sur le roi et lui donna, coup sur coup, deux coups de couteau dans le côté gauche; l'un prenant entre l'aisselle et le teton, va en montant sans faire autre chose que glisser; l'autre prend entre la cinquième et sixième côte, et en descendant en bas, coupe une grosse artère, de celles qu'ils appellent *veineuses*. Le roi, par malheur et comme pour tenter davantage ce monstre, avait la main gauche sur l'épaule de M. de Montbazon et de l'autre s'appuyait sur M. d'Épernon, auquel il parlait. Il jeta quelque petit cri et fit quelques mouvements. M. de Montbazon lui ayant demandé : « Qu'est-ce, Sire? » il lui répondit : « Ce n'est rien, » par deux fois; mais la dernière il le dit si bas qu'on ne put entendre. Voilà les seules paroles qu'il dit depuis qu'il fut blessé.

« Tout aussitôt le carrosse tourna vers le Louvre. Comme il fut au pied de la montée où il était monté en carrosse, qui est celle de la

chambre de la reine, on lui donna du vin. Pensez que quelqu'un était déjà couru devant porter cette nouvelle. Le sieur de Cérisy, lieutenant de la compagnie de M. de Praslin, lui ayant soulevé la tête, il fit quelques mouvements des yeux, puis les referma aussitôt sans les plus rouvrir. Il fut porté en haut par M. de Montbazon, le comte de Curzon en Quercy, et mis sur le lit de son cabinet, et sur les deux heures porté sur le lit de sa chambre, où il fut tout le lendemain et le dimanche. Un chacun allait lui donner de l'eau bénite. Je ne vous dis rien des pleurs de la reine ; cela se doit imaginer. Pour le peuple de Paris, je crois qu'il ne pleura jamais tant qu'à cette occasion. »

La douleur fut profonde et générale, à la cour comme dans le peuple, dans les provinces comme à Paris ; la surprise et l'alarme se mêlaient à la douleur, et aussi l'idée que le roi était mort triste et inquiet. Le 14 mai, au matin, avant de partir pour sa visite à l'Arsenal, il était allé entendre la messe aux Feuillants ; en en revenant, il dit au duc de Guise et à Bassompierre, qui l'accompagnaient : « Vous ne me connaissez pas maintenant, vous autres ; mais je mourrai un de ces jours ; quand vous m'aurez perdu, vous saurez ce que je valais, et la différence qu'il y a de moi aux autres rois. — Mon Dieu, Sire, lui dit Bassompierre, ne cesserez-vous jamais de nous troubler en nous disant que vous mourrez bientôt? Vous vivrez, s'il plaît à Dieu, bonnes et longues années. Vous n'êtes qu'à la fleur de votre âge, en parfaite santé et force de corps, plein d'honneur plus qu'aucun mortel, dans le plus florissant royaume du monde, aimé et adoré de vos sujets, de belles maisons, de belles femmes, de beaux enfants qui deviennent grands. » Henri soupira en lui disant : « Mon ami, il faut quitter tout cela. » Ce sont les dernières paroles que je retrouve de lui dans les récits des contemporains ; quelques heures après, il était frappé à mort dans son carrosse, ramené au Louvre, étendu sur son lit ; un de ses conseillers d'État, M. de Vic, assis sur le même lit, lui avait mis sa croix de l'ordre sur la bouche, et lui faisait souvenir de Dieu ; Milon, son premier médecin, était dans la ruelle, pleurant ; ses chirurgiens voulaient le panser ; un soupir expira sur ses lèvres : « C'en est fait, dit le médecin ; il est passé. » Guise et Bassompierre sortirent pour aviser à ce qui se passait au dehors ; ils rencontrèrent « M. de Sully avec quelques quarante chevaux, lequel, étant proche de nous, nous dit avec façon éplorée : « Messieurs, si le service que vous aviez voué

« au roi vous est empreint en l'âme autant qu'il le doit être à tous les « bons Français, jurez tous présentement de garder au roi son fils et « successeur la même fidélité que vous lui avez rendue, et que vous « emploierez votre vie et votre sang pour venger sa mort. — Monsieur, « lui dit Bassompierre, c'est nous qui faisons faire ce serment aux autres, « et n'avons pas besoin d'y être exhortés » ; Sully lui tourna visage, ajoute-t-il, et alla s'enfermer dans la Bastille, envoyant enlever tout le pain qu'il put trouver aux halles et chez les boulangers. Il dépêcha aussi en diligence vers M. de Rohan son gendre, pour lui faire tourner tête avec six mille Suisses dont il était colonel général, et marcher sur Paris. » Henri IV mort, c'était pour la France et pour la royauté que Sully s'alarmait et prenait ses sûretés.



Plâtre pris sur le visage de Henri IV
lors de la violation des tombeaux de Saint-Denis, en 1793.

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES MATIÈRES

Typographie A. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris.

